

Bulletin
de la
Société
archéologique
du
Finistère

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

(reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1889)

Hôtel de Ville, 29000 QUIMPER
C.C.P. 338-65 G RENNES

Présidents d'honneur

M. le Président du Conseil général du Finistère
M. le Préfet du Finistère, commissaire de la République
Mgr l'Évêque de Quimper et de Léon

Composition du bureau (1984)

<i>Président honoraire:</i>	M. le médecin général Charles Laurent
<i>Vice-président honoraire:</i>	M. Yves Tanneau
<i>Président:</i>	M. Tanguy Daniel
<i>Vice-présidents:</i>	M. l'abbé Yves-Pascal Castel M. Pierre Keraval Frère Guy Leclerc M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h M. Georges-Michel Thomas
<i>Secrétaire général:</i>	M. Joseph Philippe
<i>Secrétaires:</i>	M. Daniel Collet M. Jean-Luc Deuffic M. Grégoire Le Clech M. Louis-Pierre Le Maître M. le chanoine Pierre Loaec
<i>Trésorier:</i>	M. Jean-Louis Guillou
<i>Trésorier adjoint:</i>	M. Louis-Pierre Le Maître

Membres du conseil d'administration

MM. Auguste Dizerbo, Patrick Galliou, Jean Grall, Philippe Henwood, Philippe de Kermadec, Alexis Le Bihan, Jean-Paul Le Bihan, Guillaume Moigne, Guy Pernes, Auguste-Pierre Ségalen, Bernard Tanguy.

SOMMAIRE

	Pages
<i>ARCHÉOLOGIE: DE LA PRÉHISTOIRE AU MOYEN AGE</i>	
P.-R. GIOT. — Chronique de préhistoire et de protohistoire finisté- riennes pour 1984	9
J. MORNAND. — Nouvelles informations sur les objets de l'âge du bronze à Saint-Nic (Finistère)	19
J. BRIARD, J. PEUZIAT, A. PUILLANDRE, Y. ONNÉE. — Une nécro- pole et un camp de l'âge du fer à Landeleau (Finistère). Fouilles en 1980	27
P.-R. GIOT. — Combien d'Armoricains pour combien de Bretons ?	55
Patrick GALLIOU, Jean-Paul LE BIHAN, Michel CLÉMENT. — Chro- nique d'archéologie antique et médiévale (année 1984)	67
<i>CITÉS ET DIOCÈSES</i>	
Bernard TANGUY. — Des cités et diocèses chez les Coriosolites et les Osismes	93
Jean-François CARAËS. — Les origines féodales de la ville de Car- haix. Topographie de la cité médiévale	117
<i>PAYSANS ET PÊCHEURS</i>	
Jean-Marie PLONÉIS. — Une autre lecture de l'histoire du monde ru- ral. Le canton de Huelgoat, au cœur des monts d'Arrée	137
Yves TANNEAU. — Gens de mer en Cornouaille sous le second Empire	157

André GUILCHER et Thierry SIMON. — Les anciens daviers de montée des algues dans les falaises de Plougonvelin, du Conquet et de Ploumoguer (Finistère)	187
--	-----

DÉMOGRAPHIE ET SOCIÉTÉ

Anne MEYRIEUX. — Un recensement en Basse-Bretagne à la fin de l'Ancien Régime: le «Status animarum» de Brieç (1769-1774)	205
Daniel COLLET. — Le choléra de 1832 dans le Finistère	237

LE CLERGÉ: MISSIONS ET ENSEIGNEMENT

Gwennole LE MENN. — Le père Julien Maunoir (1606-1683) et la langue bretonne	271
Pierre LOAËC. — L'abbé Hervé Roudaut, principal du collège de Quimper, fondateur du collège de Lesneven (1793-1847)....	299

LE PATRIMOINE ARTISTIQUE

Monuments et objets d'art du Finistère. Etudes, découvertes, restaurations (années 1983-1984)	315
J.-P. CORNEC. — Inventaire provisoire des cadrans solaires du Finistère	347
Dominique DANTEC. — A chacun son ouvrier ou le développement du culte de saint Joseph dans le vitrail du XIX ^e siècle en Trégor et Léon	377

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Les statuts de la Société archéologique du Finistère	391
Procès-verbaux des séances et excursions:	
Séance du 28 janvier 1984	399
Annexe au procès-verbal: Alfred Le Bars (1888-1984)	401
Assemblée générale et séance du 25 février 1984	401
Séance du 17 mars 1984	402
Séance et excursion du 20 mai 1984. Brest et le pays pagan	406
Séance et excursion du 24 juin 1984. Art roman en basse Cornouaille	409
Annexe au procès-verbal: Anne Selle (1897-1984)	410
Jeanne Valmier-Quéignec (1900-1984)	410

	Pages
Excursion du 9 août 1984. Poher	410
Séance et excursion du 23 septembre 1984. Morlaix et Trégor finistérien	411
Annexe au procès-verbal: Francis Gourvil (1889-1984)	415
Séance du 27 octobre 1984	416
Séance du 24 novembre 1984	417
Séance du 15 décembre 1984	419
Table des illustrations	421

archéologie: de la préhistoire au moyen âge

P.-R. GIOT

Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1984

L'un des plus grands crimes que puisse commettre un intellectuel, c'est de négliger de rendre un livre (ou un numéro de revue, etc.) qui lui a été prêté, soit par un autre chercheur, soit par une institution, et c'est bien entendu un péché que de garder un emprunt plus longtemps que convenu. C'est bien plus grave que d'emprunter des idées sans en mentionner expressément la source, car les idées tombent vite dans le domaine commun, elles sont le fruit d'un processus très long de cogitation collective aux innombrables paternités, elles n'ont pas de brevet d'invention. Par contre, des observations précises, des mesures, des figures ont une paternité, elles font l'objet d'une propriété scientifique. Or, curieusement, la législation ne protège que la propriété littéraire, c'est-à-dire la forme, et la figuration. On protège du « baratin » pendant des lustres, mais pas aussi bien le fait d'avoir passé un temps considérable à avoir utilisé, par exemple, pendant des mois, un appareillage de laboratoire compliqué pour en tirer des colonnes de nombres et en avoir fait l'exploitation scientifique. Pour l'archéologue, soit dit en passant, le chantier de fouilles est un laboratoire implanté momentanément sur le terrain, et le travail qui y a été investi mérite la même protection morale. Tout cela pour dire qu'on ne respecte pas assez le travail long, intensif et souvent pénible ou difficile qu'une recherche sérieuse a nécessité, pour n'en retenir que ce qui transparaît dans une publication souvent très résumée et qu'on prend pour une élucubration littéraire élaborée en quelques heures de rédaction. On oublie que dans les sciences exactes, où l'on rédige très bref, une note de deux pages peut contenir plusieurs années de travail de toute une équipe (donc un investissement en salaires et traitements considérable), une mise en œuvre de matériels très coûteux (donc un autre investissement et son amortissement) et leurs frais de fonctionnement. Le travail archéologique de pointe tend de plus en plus vers de tels coûts. Les gens qui n'en ont pas l'expérience ou qui n'y ont pas participé ne peuvent en avoir aucune notion ; par contre les auteurs de travaux d'érudition très longs à mettre en œuvre, souvent toute une vie, sont mieux placés pour le percevoir. Des travaux peu visibles, un peu secrets ou confidentiels, sont quand même plus valables que le tape-à-l'œil, le spectaculaire, qui ne mérite pas en général le prix que cela coûte ; malheureusement c'est le tape-à-l'œil vite bâclé qui devient à la mode ou qui fait illusion sur les gestionnaires à l'affût du rendement immédiat.

Un préhistorien méconnu : Alfred Devoir

Il serait difficile de rappeler des anniversaires définis de la naissance ou du décès de nos principaux archéologues. Mais il n'est jamais trop tard pour réparer une injustice. C'est l'oubli où est tombé le commandant Alfred François Devoir. Il fut vice-président de la Société archéologique du Finistère, et sa notice nécrologique, signée par H. Waquet (1), rappelle l'essentiel (né à Lorient le 25 juin 1865, fils d'un maréchal des logis maître cordonnier; mort à Brest le 28 février 1926). Il était entré à l'École navale à 16 ans, comme c'était courant à l'époque; vers 25 ans il commença à s'intéresser aux monuments mégalithiques de la région de Lorient, donc vers 1890, et vers 1895 il étudiait ceux de la région de Brest avec le capitaine de gendarmerie P. Grossin, lequel publiait en 1898 quelques observations précédées d'une poésie signée des initiales A.-D. (*Note sur l'orientation des mégalithes* [2]); cette poésie, en forme de sonnet, ayant pour titre: *Ceux qui allaient vers l'Ouest*. Sa première publication concerne le texte d'une conférence faite à la Société académique de Brest en avril 1899 (*L'Armorique : population et monuments préhistoriques* [3]); durant toute cette période il sera dans la mouvance de l'amiral P. Reveillère qui s'est également intéressé aux mégalithes (*La voix des pierres*, 1897; *Mégalithisme*, 1900) et militant des «Bleus de Bretagne». Une de ses publications (*Les monuments de la préhistoire et l'astronomie primitive dans l'Europe occidentale* [4]) existe en brochure soit sous son nom, soit sous celui du pseudonyme Pierre Solaire. Vers 1919-1920, il fournira une série d'articles (*Du «Mystère» au problème. Notes d'archéologie préhistorique*) au journal d'Yves Le Febvre, *La Pensée bretonne*. Pour en terminer avec cet aspect anecdotique de sa vie, notons que l'amiral J. Decoux, dans ses mémoires (5), en parle: «Notre commandant paraissait inquiet. Ce brave homme, le capitaine de frégate Devoir, dont le nom était tout un programme, exerçait par intérim le commandement du *Desaix* (en 1907 sur les côtes du Maroc), depuis que le capitaine de vaisseau titulaire avait dû se faire rapatrier d'urgence, pour neurasthénie et phobie de la mer. Le père Devoir s'acquittait fort bien de ses éphémères fonctions; on ne lui connaissait d'ailleurs que deux travers. Il passait pour avoir jadis, en Breton bretonnant qu'il était, un peu trop affectionné la dive bouteille; mais il était possédé d'une passion autrement tenace, l'étude et l'explication des alignements mégalithiques de sa vieille terre d'Armor. Aussi avait-il toujours en chantier une «dernière notice» sur quelques dolmens ou menhirs particulièrement remarquables. C'était au demeurant le meilleur des hommes».

Il est certain que la fin de sa vie fut attristée par des problèmes de santé psychologique. Il prend sa retraite en 1919, à 54 ans, ce qui à l'époque était

(1) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LIII, 1926, procès-verbaux, p. XIX-XX.

(2) *Bulletin des Annales de l'Ain* et aussi *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. XXIII, p. 117-129.

(3) *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. XXIV, 1899, p. 147.

(4) *La Bretagne nouvelle*, 1908.

(5) *Adieu Marine*, 1957, p. 80.

considéré comme tôt pour un officier supérieur. Les lettres du commandant Émile Morel, qui s'occupa beaucoup de lui, nous renseignent en relatif détail. Au printemps de 1924, A. Devoir est atteint de «neurasthénie», des hauts et des bas se succèdent brusquement, il a des phobies et des idées bizarres, il est pessimiste et cafardeux. Son ménage est tenu par sa bonne, Scholastique, originaire de Plouguerneau. Il ne se décide pas à aller dans une maison de repos, ni à aller chez son plus proche parent, son cousin, également officier de marine, qui s'occupe et gère ses affaires avec dévouement, le commandant Carré, de Lorient, parce que celui-ci habite au troisième étage, et qu'il est sujet au vertige (étonnant de la part d'un officier de marine...). Il entre à l'hôpital maritime de Brest en août 1924 pour quelques semaines, puis est «placé» à l'établissement de Léhon, près de Dinan, presque jusqu'à ses derniers moments.

Bien entendu, son œuvre, aussi méritoire qu'elle soit, a vieilli et n'est plus du tout à prendre au pied de la lettre. À côté d'intuitions très en avance pour son époque, il a raisonné aussi à faux à partir de données ou d'hypothèses incorrectes. Critique des pratiques archéologiques de l'époque, au point de vue méthodologique il a été le maître à penser du Groupe (puis Institut) finistérien d'études préhistoriques. Alfred Devoir avait une de ces belles écritures comme on n'en rencontre plus. Il reproduisait par duplication à l'alcool ses manuscrits et rapports, faisant des «prétirages», comme on dit aujourd'hui. Amateur distingué de photographie (sur plaques bien entendu), il a recueilli des documents précieux sur les mégalithes à une époque où seuls les plus visités faisaient l'objet de cartes postales (celles-ci étant cependant bien plus variées que de nos jours; notamment la collection «Monuments mégalithiques de Bretagne», de chez E. Hamonic à Saint-Brieuc).

Minéralogiste et géologue amateur, il a pressenti l'importance de l'étude des variations du milieu naturel, et s'est en particulier attaché à ce qu'il a proposé d'appeler la «cinématique» des rivages, le déplacement des lignes de rivage, où il a fait des observations essentielles (1901, 1912, 1923).

Membre (correspondant) de la sous-commission des monuments mégalithiques, présidée par G. d'Ault du Mesnil, de 1902 environ à 1913, puis correspondant de la sous-commission des monuments préhistoriques, il s'est acharné à leur recensement et à leur protection contre toutes les causes de destruction et de dégradation. Il fut l'un des rares archéologues partisans du projet de loi de 1910 prévoyant une réglementation des fouilles (et dont la loi de 1941 est issue). A. Devoir a pressenti l'organisation du paysage autour des mégalithes, et c'est à double sens qu'on doit comprendre l'une de ses formules: «Les clôtures des champs bretons sont faits de l'histoire du passé», alors qu'à première lecture on pourrait surtout penser qu'il voulait dire que les talus et murets renfermaient les débris des monuments détruits.

L'un des quatre concurrents à un concours organisé en 1863 par la Société académique de Brest, sous le nom de «Un lichaven du Finistère», avait proposé un mémoire cherchant à montrer que cet «autel druidique» (on ne sait lequel) pouvait être considéré comme instrument astronomique pour suivre la marche périodique du soleil. A. Devoir nous dit avoir commencé à se rendre compte des orientations mégalithiques sur les levers solsticiaux et équinoxiaux avant la

publication en 1895, sous forme de livre, du recueil d'articles de F. Gaillard, l'hôtelier-archéologue de Plouharnel (*L'astronomie préhistorique* [6]), soit environ trente ans après ce précurseur finistérien inconnu que nous rappelons au passage (d'après une note manuscrite de E. Morel). En même temps que sir Norman Lockyer, l'astronome royal, directeur de l'Observatoire de physique solaire de Kensington, il se rend compte de l'importance des orientations intermédiaires, correspondant à des levers solaires à mi-temps entre solstices et équinoxes, et l'un se référant à l'autre, ces deux chercheurs élaborent le calendrier des paysans mégalithiques, en excellente collaboration (7), tandis que A. Devoir publiait : *Urzeitliche Astronomie in Westeuropa* (8) et bien entendu ses contributions à la Société archéologique du Finistère.

Nous ne répéterons pas ici la discussion de ce système, qui en vaut bien un autre, et se heurte aux mêmes possibilités d'illusions. Citons cette phrase plus constructive : « La boussole de poche était pour moi, dès 1896, le meilleur des guides vers des monuments inconnus ou dont j'ignorais la position exacte ».

Retenons, pour finir, un néologisme d'Alfred Devoir, parfaitement construit, en bon lettré qu'il était, et que nous trouvons sur le début d'un manuscrit inachevé : « archéomathie », qui conviendrait parfaitement pour désigner à la fois l'archéométrie et les sciences naturelles vouées à l'étude de l'environnement.

Emile Morel

Nous sommes moins documentés pour décrire la vie de son contemporain, et sans doute condisciple, le commandant Emile Morel, capitaine de frégate, décédé à Brest le 24 octobre 1927 à l'âge de 63 ans, sauf qu'il avait été atteint par la limite d'âge en 1920. Excellent dessinateur, dès 1907 au moins il s'est mis à faire des aquarelles et des dessins de monuments mégalithiques ; travailleur infatigable, il prenait beaucoup plus de notes que A. Devoir, remettait sans cesse sur le métier ses manuscrits, de sorte qu'aucun d'entre eux n'a été publié. Grand marcheur, il partait par le « petit train », notamment dans le Léon, et faisait facilement trente kilomètres dans sa journée ; plusieurs fois dans ses notes nous trouvons la remarque qu'il avait « déjeuné de mémoire » ; d'autres fois il prenait sa collation au pied d'un rocher. En février 1927, un éboulement de rebord de carrière le fait tomber d'assez haut et il se fait une blessure à l'avant-bras qui guérit bien. La dernière lettre et ensemble de notes qu'il a laissé est datée du 10 octobre 1927 ; une attaque cardiaque le faisait s'aliter le 16 octobre, mais ses notes montrent que, depuis le printemps de cette année-là, il avait ralenti son activité sur le terrain.

(6) Extraits de *Les sciences populaires*, n° 1 à 8, 1895, 176 p.

(7) Série d'articles de N. Lockyer dans *Nature*, en 1902, 1905, 1907 et 1908, rassemblés dans *Stonehenge and other British Stones astronomically considered*, 1906, et deuxième édition, très révisée, 1909.

(8) Dans *Mannus, Zeitschrift für Vorgeschichte*, t. I, 1909, p. 71-82, 3 pl. — Voir aussi : *Captain Devoir's archaeological researches in Brittany*, dans *Nature*, n° 2037, vol. 79, 12 novembre 1908, p. 51.

E. Morel avait été nommé correspondant de la sous-commission des monuments mégalithiques par arrêté du 22 septembre 1924, en remplacement de A. Devoir. Il était veuf, avait davantage de relations familiales, et avait des intérêts artistiques et archéologiques plus variés.

On doit à E. Morel de gros ensembles de documents sur les stèles protohistoriques, notamment en Léon (« Les lec'h's du pays de Léon » est un manuscrit que nous avons plusieurs fois pensé achever et publier), la découverte des quartzites de La Forest-Landerneau, des observations d'érosion marine de sites préhistoriques (dont nous avons tiré parti à l'occasion du site de Roc'h-Avel en Landéda) et de leur submersion.

Se situant dans des familles idéologiques assez différentes, ces deux officiers supérieurs de marine amateurs d'archéologie sont également attachants et caractéristiques d'une époque où il était encore courant de pouvoir associer une bonne culture générale classique et un savoir scientifique pas encore trop spécialisé.

L'emporium de Penmarc'h?

On n'a pas assez remarqué les quelques lignes suivantes écrites par Auguste Dupouy au sujet du port de Saint-Guérolé (9) : « Un port naturel est rare : un bon port naturel est presque introuvable. Il faut d'ailleurs pouvoir accoster. A quelle époque celui-ci reçut-il la jetée en grandes pierres posées de chant qui existait encore, telle quelle, au siècle dernier ? Quand, vers 1890, on décida de l'exhausser, on y trouva une petite monnaie de cuivre à l'effigie d'un roitelet d'Agrigente qui régnait 400 ans avant notre ère. Cela fait rêver ».

La plus ancienne monnaie grecque attestée en Armorique est le statère de Cyrène, datant de vers — 322 à — 315, trouvée dans le crampon d'une algue ramassée sur l'estran de Lampaul-Ploudalmézeau, à l'entrée de l'Aber-Benoît (10).

En fait A. Dupouy m'avait parlé jadis de cette découverte à Saint-Guérolé en termes elliptiques. Il était né à Concarneau en 1872 et, vers 1885, son père devint gérant d'usine de conserves à Saint-Guérolé. En 1890, il était en classe de philosophie à Brest, puis il fut reçu à l'E.N.S. d'où il sortit agrégé de lettres classiques ; par conséquent, il était assez bien placé pour identifier ou faire identifier une telle monnaie, l'aigle et le crabe étant les symboles parlants d'Akragas.

Son fils, M. Paul Dupouy, m'a récemment confirmé et rappelé cette découverte (confirmée également par son frère, M. Lucien Dupouy, et par Mme veuve A. Dupouy), en expliquant que, parce que c'était une acquisition personnelle (ou de son père), il avait été très discret, et que malheureusement la pièce

(9) A. DUPOUY, *Saint-Guérolé-Penmarc'h*, éd. Jos Le Doaré, 1956, p. 10.

(10) J. BOUSQUET, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1960, p. 317-322; *Annales de Bretagne*, t. LXVIII, 1961, p. 25-39; *Gallia*, t. XIV, 1961, p. 351-352; J.-B. COLBERT DE BEAULIEU et P.-R. GIOT, dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. LVIII, 1961, p. 324-331.

avait été perdue au cours d'un de ses multiples déménagements de professeur. Les souvenirs familiaux fixaient plutôt la découverte vers 1885, quatre ouvriers travaillant au recouvrement de la jetée par des pierres de taille. Les souvenirs oscillaient entre une monnaie punique et une grecque, en argent ou en bronze, mais sur ces points tout le monde s'est rallié à ce qu'en a dit A. Dupouy lui-même.

Il faut évidemment comprendre «cuivre» par «bronze». J'ai demandé à mon collègue M. Y. Garlan, professeur d'histoire grecque à l'université de Haute-Bretagne, de vérifier les possibilités; il a également consulté son confrère M. le professeur O. Picard, numismate distingué et directeur actuel de l'École d'Athènes. Le monnayage de bronze existait en effet en Sicile depuis au moins le milieu du V^e siècle; mais aucun des types émis par Agrigente à cette époque ne peut représenter un «roitelet» ou un tyran, tout au plus une tête de divinité (Akragas ou Apollon); et enfin aucun de ces types ne portait la mention d'un nom de souverain. Il est donc simplement possible que ce bronze ait été frappé à Agrigente vers — 400, avant ou après, car cette cité fut ruinée par les Carthaginois en — 406, mais rebâtie au siècle suivant.

De toute manière, même réduite à davantage d'imprécision sur la date et le lieu d'émission, cette indication demeure des plus intéressantes. Bien entendu, il faut toujours rester critique, et ne pas écarter l'idée que, par exemple, l'un des ouvriers travaillant à cette jetée ait été un ancien navigateur cherchant à écouler un ancien souvenir de voyage.

On sait que j'ai eu la faiblesse, comme quelques autres, de vouloir assimiler la pointe de Penmarc'h au *Cap Kabaïon* de Pythéas et de Strabon, en rapprochant le nom gaulois du cheval, *caballos*, du *Caput caballi* ou Cap-Caval médiéval, la version bretonne étant plus tardive (11).

Tout ceci est à rapprocher de l'importance de cette région de Penmarc'h, Kerity, les Etocs, La Torche et Tronoan, vers ces périodes de l'âge du fer. Le site de Tronoan (peut-être improprement nommé «oppidum» plutôt que station, mais éventuellement comptoir ou emporium) a fourni un casque italo-celtique du IV^e siècle (12), et une anse d'oenochoe qui a récemment attiré l'attention du professeur Brian Shefton, de l'université de Newcastle. On peut rapprocher de ces importations la fibule hallstattiennne de Penmarc'h (13) comme tant d'autres documents de la région de Plomeur, de Saint-Jean-Trolimon et des environs (dont la plus grande fréquence des stèles à cannelures longitudinales que je m'amuse à comparer aux fûts des colonnes grecques, la colonne grecque étant d'ailleurs également un symbole de la divinité). Au total, on peut voir vers cette pointe de Penmarc'h la convergence des influences hallstattiennes continentales ayant descendu la vallée de la Loire et s'étant répandues le long du rivage armoricain méridional, et celles du cabotage maritime atlantique.

(11) *Protohistoire de la Bretagne*, Rennes, 1979, p. 252; déjà signalé dans *Origine et histoire des Bigoudens*, Le Guilvinec, 1977, p. 57-58.

(12) U. SCHAFF, *Jahrbuch des Römisch-Germanischen Zentralmuseums Mainz*, t. 21, 1977, p. 149-204.

(13) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CI, 1973, p. 20-21.

Dans le détail, la topographie ancienne de toute cette région demanderait à être précisée, antérieurement à son envahissement par les dunes littorales médievales. Les cartes anciennes du XVIII^e et du début du XIX^e siècle (notamment celles de Cassini et de Beauteemps-Beaupré) nous permettent de voir les modifications des formations non consolidées depuis deux siècles, mais il nous faudrait des campagnes de sondages pour préciser la profondeur du socle rocheux; notamment entre l'îlot ou haut-fond constitué par le Menez de Saint-Guérolé, les autres îlots, et l'ancien littoral vraiment ferme de Lescors, à travers les dunes et marais de Lescors, comme aussi entre La Torche et Coguel-Kerdrafic, Saint-Urnel et Tronoan et ainsi de suite. On aurait peut-être des surprises. Les possibilités de mettre à sec des barques antiques sur des estrans abrités étaient peut-être plus nombreuses que l'aspect peu hospitalier du littoral actuel ne le laisse supposer. Mais nous ne cultiverons pas le paradoxe de vouloir situer *Corbilo* en Bigoudénie, ni plus tard *Vindana Portus* (14).

D'où viennent tous ces objets exotiques?

Bien entendu il convient toujours de se méfier. Les collections privées comme les collections des musées sont pleines d'objets avec de fausses attributions d'origine. C'est le danger du culte de l'objet pour l'objet. Cela commence avec ceux qui ont toutes les chances de provenir de notre région, mais avec une provenance des plus vagues, ou les mélanges de trouvailles différentes. Si l'on ne se souvenait pas du nombre de marins et de coloniaux ayant rapporté des souvenirs, on serait étonné par les haches caraïbes, polynésiennes ou calédoniennes, les balles de fronde, les pointes de flèches américaines ou sahariennes, les bifaces maghrébins ou sahariens, et bien des objets énigmatiques qui traînent bien souvent avec des étiquettes ou des mentions soit interverties, soit carrément erronées.

Le plus curieux est quand de tels objets se trouveraient sur le terrain. Il arrive assez souvent que des personnes qu'on a toutes raisons de penser de bonne foi, apportent, aux uns et aux autres d'entre nous, des objets trouvés, disant-elles, dans les champs ou le long des grèves, et qui manifestement sont exotiques, par leur matière première, leur typologie et leurs caractères, dans d'autres cas sont très suspects ou douteux. Faut-il penser à de vieilles collections jetées aux ordures par les héritiers, ou à des avatars du même ordre? Le cas des imitations patentes de monnaies antiques trouvées sur des estrans se répète (15), comme les trouvailles de bifaces transplantés.

Par bonheur, nous sommes de mieux en mieux armés techniquement pour déceler ces intrusions, dans la mesure où l'on peut en prélever un fragment aux fins d'analyse, ou en faire un examen très détaillé, selon les cas. Le plus curieux est que certains de ces objets semblent avoir séjourné dans nos milieux depuis pas mal de décennies au moins. Les petits plaisantins ne sont pas tous d'aujourd'hui.

(14) Voir ce qu'en dit M. Leroy, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 95-102.

(15) Pour un exemple, voir R. Sanquer, dans *Archéologie en Bretagne*, n° 33-34, 1982, p. 41-44.

d'hui, mais nous pourrions raconter beaucoup de bonnes histoires au sujet de tentatives variées de supercheries.

Des inventeurs de parfaite bonne foi sont quelquefois vexés que, en présence de quelque élément tant soit peu insolite ou inhabituel, on les soumette à une sorte de contre-interrogatoire serré; mais pour authentifier la chose, il faut bien prendre le maximum de précautions.

Fouilles, urgences, prospections, glanes et découvertes diverses

Ce survol rapide renvoie à la chronique bisannuelle de M. C.-T. Le Roux, dans *Gallia Préhistoire*, pour les détails et des illustrations.

A la pointe du *Toulinguet* en *Camaret*, M. B. Hallegouët a reconnu un gisement paléolithique situé à la surface d'une plage ancienne sableuse, avec une industrie débitée sur place à partir de rognons de silex et de galets de grès armoricain, d'allure assez fruste, mais dont l'âge exact reste à déterminer. Au *Brouennou* en *Landéda*, le même chercheur a découvert, dans un sol humifère pléistocène, des éclats et surtout un racloir moustérien taillé dans une plaquette de schiste resiliçifié de la vallée de l'Élorn. A *Poulfoën* en *Plouescat*, M. D. Roué a ramassé un biface en quartz.

M. O. Kayser a entrepris une fouille de sauvetage programmé sur ce qui reste, après tant d'érosion naturelle et humaine, de l'amas coquillier mésolithique tardif de la pointe de *La Torche* en *Plomeur*. Il a rencontré une grande structure de moellons rubéfiés dans la couche mésolithique, et une industrie à tendances laminaires, avec en particulier des lamelles (du type dit Montbani), des éclats retouchés, et des trapèzes en matière d'armatures.

A *Kerbizien* au *Huelgoat*, l'aménagement d'un jardin a fait reconnaître une sorte d'abri sous roche, étudié par M. J.-M. Moullec, avec une industrie mésolithique, puis une industrie néolithique. Depuis le temps que l'on suggère que les rochers granitiques et les chaos pouvaient offrir des emplacements à de tels abris, il est heureux qu'on en ait enfin découvert quelques-uns. On espère toujours une belle stratigraphie à couches multiples. Des stations néolithiques ont été repérées au *Corniguel* en *Quimper* par M. B. Hallegouët, et à *Penavern* en *Saint-Thégonnec* par MM. Baudoin, Jézéquel et Girod-Ronvel. A *Roscadou* en *Lannédern*, un menhir inédit a été repéré par M. Moullec.

La célèbre allée couverte, submergée à marée haute, de l'estran du *Kernic* à *Plouescat*, avait été jadis dégradée, notamment lors de la construction d'une cale avec ses matériaux. Son remplissage, qui avait donné à diverses reprises, depuis près de trente ans, des fragments de mobilier néolithique final et chalcolithique intéressants, se voyait mis à mal du fait de l'afflux des estivants. Une fouille de sauvetage programmée, poursuivie par M. Y. Lecerf, a permis de retrouver les restes d'un pavage formé de blocs de quartz et de granite et, sous cet aménagement, d'autres objets néolithiques et chalcolithiques ont été découverts.

Au nord du monument, un premier fossé a été remarqué, recoupé par un autre, pouvant tracer un enclos qui serait de l'âge du bronze d'après les restes de poterie associée. Cet aménagement serait venu recouper le tertre entourant la sépulture mégalithique.

Les sépultures de l'âge du bronze ont été nombreuses à devoir être explorées ces deux dernières années. A *Saint-Guérolé en Lopérec*, M. M. Le Goffic est intervenu sur un caveau rectangulaire à quatre parois maçonnées en plaquettes de schiste, reposant sur des banquettes de dolérite. Sur du bois décomposé reposait au centre de la tombe un poignard en bronze et, dans l'angle sud-est, un vase biconique à quatre anses. Le même archéologue a sauvé ce qui restait d'un caveau rectangulaire à *Kerivoal en Saint-Eloy*, en plaquettes et dalles de schiste, qui contenait un vase biconique à une seule anse. Au *Graeoc en Saint-Vougay* un petit tumulus contenait un caveau rectangulaire, aux parois longitudinales en pierres sèches, et dalles de granite aux extrémités, avec des banquettes de limon au fond. Ici encore, il y avait au milieu de la tombe un poignard en bronze à six rivets et, dans l'angle sud-est, un vase biconique à une anse, à décor de cannelures, chevrons et triangles hachurés fort classique. Un autre caveau maçonné très abîmé à été visité par M. Y. Lecerf à *Goarennic en Tréflévénez*. M. O. Kayser a fait une intervention sur un coffre à *Loch-ar-Bigen Saint-Hernin*, à parois rainurées, ne contenant que quelques débris ; un autre complètement démantelé le voisinait. A *Bellevue en Primelin*, le docteur J. Peuziat a exploré un autre coffre à rainures renfermant une partie des restes d'un adulte masculin. A *Lespernou en Plouhinec*, deux petits tumulus ont été étudiés par M. J. Briard ; le premier renfermait un coffre inclus dans un petit cairn, avec une double couverture. Les parois étaient formées de dalles trapézoïdales aménagées. Dedans, il y avait les restes ultimes d'un sujet couché sur le côté, avec un pot assez fruste sans anse dans l'angle nord-est. L'autre tumulus, d'un diamètre de seulement cinq mètres environ, s'est montré antérieur au précédent. Dans un massif elliptique de pierres, une fosse circulaire avait été creusée dans le sous-sol, contenant des tessons rappelant les campaniformes et un tesson de vase à cordon typique du Bronze ancien. De telles sépultures un peu moins banales sont très importantes pour bien montrer les liens entre les sépultures individuelles chalcolithiques, qui sont plus rares, et celles du Bronze ancien.

Un intéressant dépôt de l'âge du bronze final a été découvert à *Kergadavarn en Plouguerneau* et acquis pour le Musée préhistorique finistérien par l'université de Rennes I. Il s'agit d'un ensemble du type dit des épées à langue de carpe, avec quelques haches à ailerons, haches à douille et herminettes à ailerons, fragments d'épées, petits poignards à soie, des outils (gouges, tranchet, burin, racloirs, marteau), des déchets de fonderie, des bracelets et anneaux, et, parmi tous ces débris, quelques objets plus remarquables, dont un élément de timon de petit char, d'autres fragments, et un « crochet à viande », à côté d'une pièce à dents, anneau de suspension, plus difficile à déterminer encore à première vue. Plus que les objets classiques entiers, de tels assemblages de fragments nous en apprennent beaucoup plus sur la technologie de cette période où le matériel se diversifie beaucoup.

Travaux de laboratoire et travaux de synthèse

Il nous faut d'abord saluer le bel ouvrage synthétique de M. J. Briard : *Les tumulus d'Armorique* (16), qui fait le point sur la question, en évitant de se limiter aux seuls aspects descriptifs et en intégrant le plus de données issues des méthodes modernes, qu'elles soient chronologiques, technologiques ou relatives à la caractérisation des matériaux.

La moyenne des archéologues n'ayant malheureusement pas une formation suffisante pour bien assimiler la signification des méthodes de datation, comme on s'en rend compte tous les jours par des maladresses d'utilisation, avec un collègue physicien nous avons publié un petit ouvrage qui, espérons-le, aura un rôle pédagogique à ce point de vue (P.-R. Giot et L. Langouët : *La datation du passé : la mesure du temps en archéologie* [17]). C'était à l'origine un ouvrage qui nous avait été commandé par une grande maison d'édition pour une « bibliothèque d'archéologie » qui devait éditer quatre volumes par an, mais qui a été abandonnée après la parution de deux volumes ; cette expérience nous a montré combien certaines grandes firmes éditoriales sont mal gérées et accumulent des frais généraux exorbitants : on arrive à produire beaucoup moins cher.

Notre collègue R. Joussaume a publié pour le grand public un ouvrage d'ensemble sur les sépultures mégalithiques du monde (*Des dolmens pour les morts : les mégalithismes à travers le monde* [18]), dont on peut espérer qu'il contribuera à éteindre pas mal d'idées farfelues ou toutes faites qui infectent encore quelques cerveaux. Et cela incitera à regarder hors de nos régions et hors de nos frontières. Rappelons que l'auteur travaille à la fois en Vendée et en Éthiopie.

Enfin, l'élaboration collective des panneaux d'une exposition circulante sur le thème « Mégalithes en Bretagne » a donné à la communauté régionale des chercheurs l'occasion de réunir et de mettre au point bien des matériaux anciens et actuels (dont le catalogue de 126 pages ne donne qu'un bref résumé : il aurait fallu 2000 pages de texte et d'illustrations...). On recommandera aussi de lire l'article de J.-P. Mohen (*Les architectures mégalithiques* [19]), pour ce qui concerne l'Europe.

Si l'on ajoute tous les autres ouvrages que publient les préhistoriens, on voit que ceux-ci font actuellement, en France comme en Grande-Bretagne, un très gros effort d'information du public.

(16) Paris, Picard, 1984, 304 p. (Collection *L'âge du bronze en France*, 3).

(17) Supplément à la *Revue d'archéométrie*, G.M.P.C.A., Rennes, 1984, 188 p.

(18) Paris, Hachette, 1985, 400 p.

(19) Dans *La Recherche*, n° 161, décembre 1984, p. 1528-1538.

J. MORNAND*

Nouvelles informations sur les objets de l'âge du bronze à Saint-Nic (Finistère)

Le regroupement d'informations parcellaires sur la commune de Saint-Nic (Finistère) permet d'ajouter d'une part un nouveau dépôt de l'âge du bronze moyen (dépôt de Kermot) à ceux déjà connus sur le pourtour de la baie de Douarnenez, d'autre part un complément important à un autre déjà étudié (dépôt de Saint-Côme).

DÉPÔT DE KERMOT

En 1979 paraissait dans *Gallia Préhistoire* une liste d'objets préhistoriques exposés dans l'ancien ossuaire paroissial d'Argol avec description et photographies de la pièce la plus spectaculaire : un grand poignard du Bronze moyen avec mention « sans origine précise mais certainement de provenance locale » (1). Nos enquêtes nous ont permis de retrouver la provenance ainsi que des renseignements relatifs à d'autres objets en bronze faisant partie d'un même dépôt. Ce lot d'objets a été découvert entre 1915 et 1920 par Jean Guéguénat au cours de défrichage et labour. L'endroit peut être situé à la cote 109 des cartes IGN sur la route de Crozon à Châteaulin (parcelle n° 66 section B1 du cadastre de 1972). Le site est dénommé Ar Zabrek sur l'état de sections du cadastre de 1850 au nord du village le plus proche : Kermot. Il est impossible de savoir actuellement la composition exacte du dépôt au moment de la découverte. Nous avons pu voir et dessiner les deux pièces exposées il y a quelques années à l'ossuaire d'Argol.

* Société d'études scientifiques de l'Anjou.

(1) C.-T. LE ROUX, *Circonscription de Bretagne, Finistère*, dans *Gallia Préhistoire*, t. 22 (2), 1979, p. 537-538 (Argol) et t. 26 (2), 1983, p. 323-324 (Saint-Nic).

L'épée (pl. I, n° 1) peut être datée du Bronze moyen et rattachée au *type de Saint-Brandan*. Cette arme de longueur relativement courte a perdu les traces de ses rivets d'emmanchement. Elle a été brisée en deux par l'extrac-

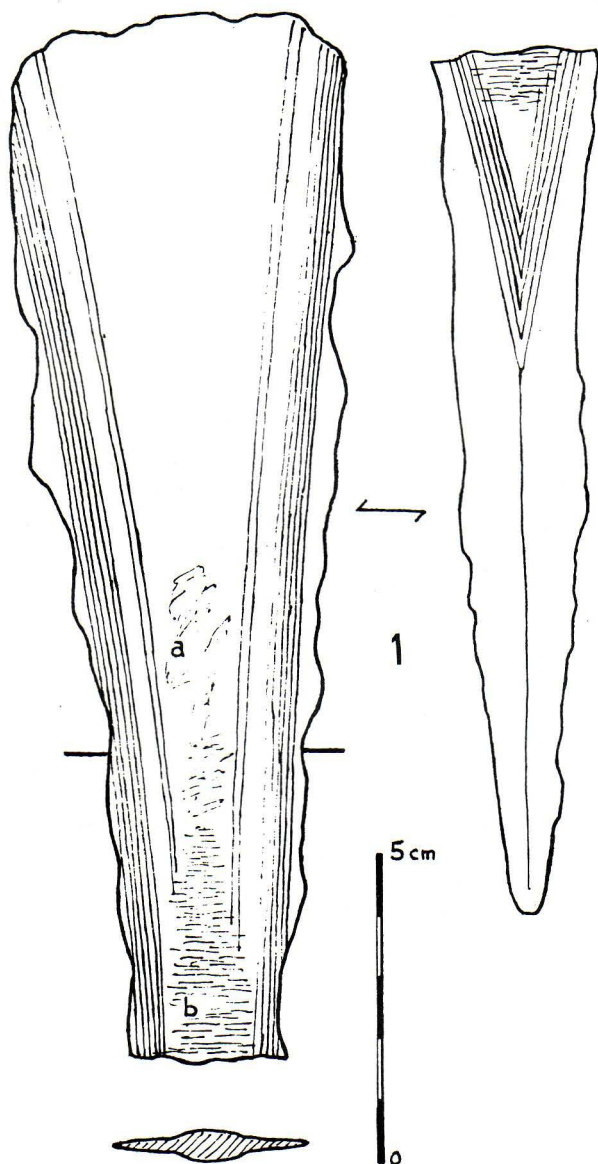


Planche I. — Saint-Nic, dépôt de *Kermot*.
 N° 1: Épée, masse: 210 g, dimensions: 312 × 58 × 5 mm
 a: traces anciennes d'enlèvement de métal
 b: microfissures anciennes dues au pliage

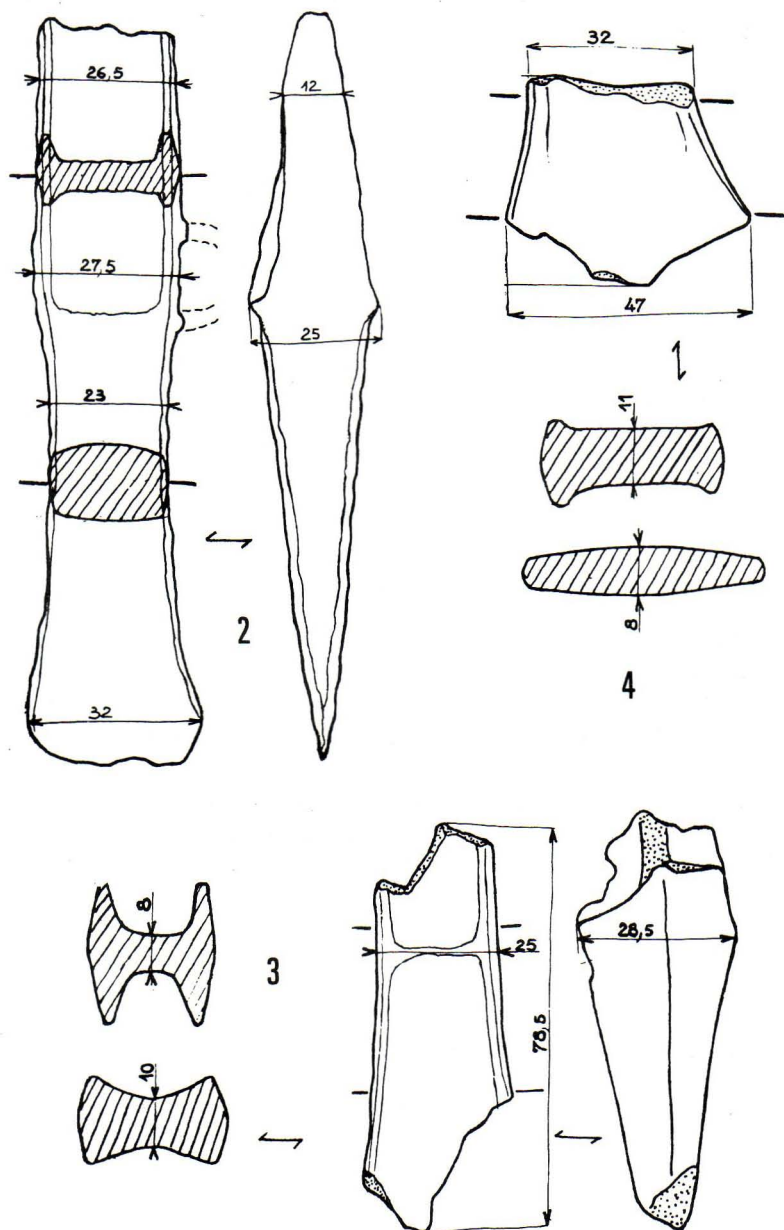


Planche II. — Saint-Nic, dépôt de *Kermot*.

N° 2: Hache à talon, masse: 253 g, dimensions: 139 × 32 × 25 mm

N° 3: Hache à talon naissant, masse: 154 g

N° 4: Hache à rebords, masse: 100 g

tion au moment de la découverte. Sa section montre un épaississement médian lenticulaire. La lame est décorée de deux bandeaux parallèles comportant respectivement deux et cinq filets en creux. Une anomalie apparaît à l'analyse pour cette arme dont la typologie est typique du Bronze moyen : c'est le faible pourcentage d'étain (1,5%) alors que les taux habituels se situent pour cette époque entre 5 et 15%. Même au Bronze ancien le pourcentage d'étain des poignards triangulaires est généralement, bien que faible, supérieur à 1,5%; on se trouve donc devant un problème d'homogénéité de cette série. L'explication pourrait être la fabrication du poignard à partir de fragments de récupération d'époque plus ancienne.

La hache à talon (pl. II, n° 2) est très corrodée. Le talon est rectangulaire. Elle ne comporte aucun élément décoratif, même pas le filet médian sous le talon, commun sur ce type de hache. L'anneau latéral (cassé), le tranchant étroit permettent de la rattacher au type breton de la fin du Bronze moyen. Les *haches à talon à anneau latéral* apparaissent progressivement à cette époque et représentent environ 8% du total inventorié en Bretagne (2). Par ailleurs, la longueur et la masse sont faibles, à la limite inférieure des échantillons inventoriés. Ce modèle court est très rare.

Le dépôt comportait en outre deux autres fragments de haches que nous avons retrouvés chez le petit-fils de l'inventeur (pl. II, n°s 3 et 4). L'un d'eux est constitué par la partie médiane d'une *hache à rebords, moulée à tranchant évasé*. Le second est relatif aussi à la partie médiane d'une hache à talon rectangulaire à forts rebords dont la section creusée en gouttière évasée en dessous du talon, permet de la rapporter au groupe des *haches à talon naissant*. Ces deux haches ne comportaient aucun élément décoratif : on peut les rattacher au *groupe de Tréboul* (3).

Nous pouvons affirmer que le dépôt contenait au moins une autre hache à talon qui serait actuellement à Brest chez une parente d'un cultivateur de Saint-Nic, aujourd'hui décédé. Une autre hache à talon aurait appartenu à un habitant de Saint-Nic (information G. Cosquer). Provenait-elle du même dépôt? Rien ne permet de l'affirmer.

DÉPÔT DE SAINT-CÔME

Il a déjà fait l'objet d'une publication en 1977 par J. Briard, J. Peuziat et Y. Onnée dans *Archeologia Atlantica* (4). Aux cinq pointes de lame déjà inventoriées, dessinées, analysées, nous venons ajouter une sixième (pl. III). Cette pointe a été ramenée en surface au même endroit que précédemment par un labour profond en 1978. Alors que les précédentes étaient abîmées par

(2) J. BRIARD, *Les dépôts de l'âge du bronze atlantique*, Rennes, 1965, 352 p., 112 fig. (Travaux du Laboratoire d'anthropologie préhistorique de la faculté des sciences de Rennes).

(3) *Ibid.*

(4) J. BRIARD, J. PEUZIAT, Y. ONNÉE, *Dépôts inédits du groupe de Tréboul: Saint-Nic et Plouvoorn*, dans *Archeologia Atlantica*, 1977, vol. 2, p. 21-36.

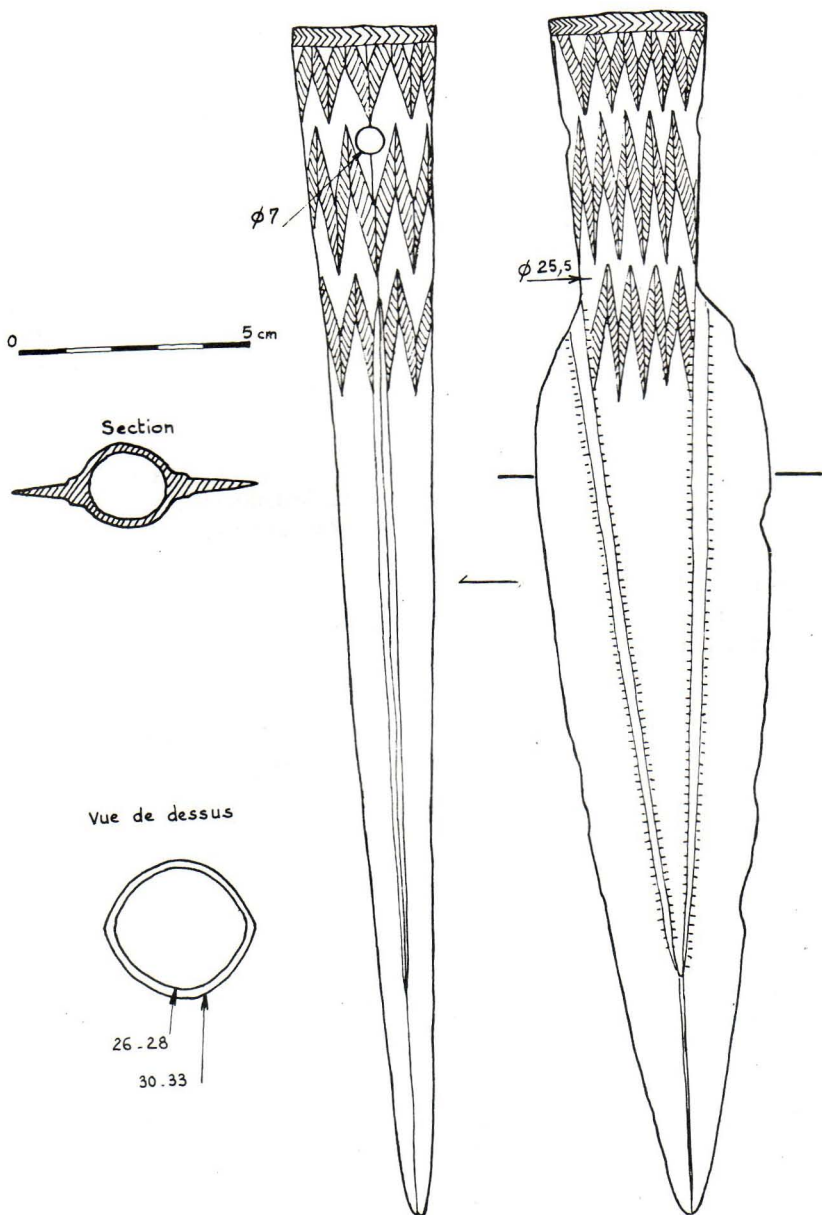


Planche III. — Saint-Nic, dépôt de *Saint-Côme*
 Pointe de lance, dimensions: 231,5 × 52 × 30 mm

la corrosion et brisées partiellement, cette nouvelle pièce est en parfait état de conservation ou presque. Cette trouvaille vient confirmer les suppositions faites précédemment au sujet d'une cachette réunissant au départ des objets intacts. D'autres morceaux cassés lors de la première découverte avaient été déposés sur un talus voisin disparu depuis lors par l'élargissement d'un chemin.

Alors que les pointes précédentes avaient été nettoyées et « astiquées » par l'inventeur, cette nouvelle pointe de lance possède une belle patine verte, en partie lisse, brillante sur une face. Le décor est visible sur les deux faces, plus particulièrement sur la face lisse où il présente une très belle régularité. Les bords du cordon longeant la douille sont soulignés par des pointillés gravés latéralement avec une pointe tranchante. La base de la douille est percée d'un trou cylindrique. Elle est ornée de trois séries superposées de chevrons hachurés. Une collerette à petits chevrons couronne l'extrémité. Cette pointe, comme les précédentes, est d'un type assez commun dans les dépôts du Bronze moyen. Les détails du décor, bien que différents, sont de même style et le trou de rivet bien cylindrique. Ce détail vient confirmer qu'il s'agissait à l'origine d'un objet neuf et, de plus, appartenant au *groupe de Tréboul*.

Notons que la parcelle où fut trouvé ce dépôt est au voisinage d'un ensemble nommé sur l'ancien cadastre de 1856 Menez Cosquerou, indiquant la présence en ce lieu de vieux villages.

Il serait souhaitable à la lumière des découvertes récentes de reprendre l'ensemble des informations connues (tumulus, dépôts, objets isolés) pour faire une synthèse relative à l'habitat dans la presqu'île de Crozon et le Porzay à l'âge du bronze (5).

ANNEXE

J. BOURHIS (6)

Analyse des objets métalliques provenant du dépôt de Kermot en Saint-Nic

	Cu	Sn	Pb	As	Sb	Ag	Ni	Bi	Fe	Zn	Mn
N° 1	95,5	1,5 _~	1 _~	1,5 _~	0,005	0,03	0,40	0,005	0,003	0,001	—
N° 2	79,5	16,8	0,40	0,80	0,15	0,07	0,30	tr	0,05	tr	—
N° 3	80,0	17,3	1 _~	1 _~	0,01	0,05	0,15	tr	tr	—	—
N° 4	85,1	12,8	1 _~	1 _~	0,01	0,005	0,10	—	0,10	—	tr

(5) Nous avons relevé quarante-sept points concernant l'âge du bronze pour la presqu'île de Crozon sur la carte dessinée par Bénard Le Pontois en 1929 (*Le Finistère préhistorique, in fine*) et une vingtaine pour le Porzay. Une mise à jour et une critique de cet inventaire semble nécessaire !

(6) Nous adressons nos vifs remerciements à M. J. Bourhis, ingénieur au C.N.R.S., équipe de recherche n° 27, qui a bien voulu effectuer les analyses au Laboratoire d'anthropologie préhistorique de la faculté des sciences de Rennes.

- Les teneurs en cuivre ont été dosées par électrolyse.
- Les teneurs en étain ont été dosées par gravimétrie.
- Les teneurs en impuretés ont été déterminées par spectrographie.
- ∞: environ; tr: inférieur à 0,001 %; —: non décelé.
- Poignard, type de Saint-Brandan, n° 1.
- Hache à talon à anneau, type breton, n° 2.
- Fragment médian de hache à talon, n° 3.
- Fragment médian de hache à rebords, n° 4.

La composition du poignard n° 1 est très inattendue: il s'agit d'un cuivre ou d'un bronze très faiblement allié avec 1,5% seulement d'étain, il contient encore des proportions notables de plomb, d'arsenic et de nickel, les autres impuretés sont plus faibles. Cette composition est exceptionnelle pour un objet datant du Bronze moyen; elle se rapproche plus des poignards du Bronze ancien.

Les haches n° 2 et n° 3 ont des compositions tout à fait classiques pour des haches à talon de type breton; on retrouve les très fortes teneurs en étain: 16,8 et 17,3% et les impuretés notables du plomb, d'arsenic, d'antimoine et de nickel. La hache n° 2 a des teneurs plus fortes en antimoine et nickel et des teneurs plus faibles en plomb et arsenic que la hache n° 3.

Le fragment de hache à rebords est en bronze, il contient une teneur en étain nettement plus faible que celles des haches à talon: 12,8%. Au point de vue des impuretés, on retrouve la même carte de répartition que celle de la hache n° 3 avec des teneurs notables de plomb, d'arsenic et plus faibles d'antimoine, d'argent, de nickel. Les trois haches de Saint-Nic représentent un ensemble bien homogène ce qui peut nous permettre de penser qu'elles pourraient sortir du même atelier de fondeur.

J. BRIARD, J. PEUZIAT, A. PUILLANDRE, Y. ONNÉE*

Une nécropole et un camp de l'âge du fer à Landeleau (Finistère) Fouilles en 1980

I. LES TÉMOINS DE L'ÂGE DU BRONZE

La charmante petite commune de Landeleau est sans nul doute un haut lieu préhistorique. Beaucoup de notes de notre bulletin en témoignent depuis 1876 (1). L'âge du bronze y est bien représenté. En 1888, le célèbre baron Maurice Halna du Fretay s'intéressa au groupe des trois tumulus de Ty Roué. Il fouilla le plus grand qui lui livra un vase à deux anses et explora rapidement l'un des deux autres dans lequel il recueillit une petite pointe de flèche en silex rouge à pédoncule et ailerons, typique du Bronze ancien (2). Le petit dolmen de Saint-Héleau a sans doute été fouillé à une époque ancienne et on ne sait ce qu'il contenait, mais il n'est pas impossible que ce mégalithe appartienne à la série des monuments de l'âge du bronze comme par exemple le coffre de Juno Bella à Berrien, dans lequel une poterie typique de l'âge du bronze a été trouvée (3). D'ailleurs, le dolmen de Saint-Héleau porte sur sa dalle de couverture quelques cupules qui sont assez fréquentes sur les monuments de l'âge du bronze.

Dans cette région, au sous-sol schisteux (schiste de Châteaulin), les tombes en coffre sont très nombreuses et il est certain que tous les petits coffres découverts au hasard des labours n'ont pas été systématiquement

* Equipe de recherche n° 27 du C.N.R.S. associée à l'université de Rennes I.

(1) R.-F. LE MEN, *Statistique monumentale du Finistère*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. IV, 1876, p. 114.

(2) M. HALNA DU FRETAY, *Les âges préhistoriques et le début de l'ère chrétienne. Incinérations et inhumations dans le Finistère et l'ouest de la Bretagne*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XVI, 1889, p. 341.

(3) J. BRIARD, *Tumulus des monts d'Arrée. Juno-Bella à Berrien*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVI, 1978, p. 17-35.

signalés au cours des temps. A Landeleau, il en fut découvert au début de ce siècle. C'est ainsi qu'Antoine Jarno relata dans notre bulletin de 1914 (4) une série de coffres au lieu dit Lannach. Ils contenaient un mobilier très pauvre dont un petit disque en schiste orné de rayons, probable symbole solaire. Au même lieu, trois autres coffres ont été fouillés sans résultat par leur propriétaire il y a une vingtaine d'années. Un autre site à coffres, consciencieusement surveillé par l'un d'entre nous (A. Puillandre), est celui de Menez Banal. La famille d'A. Puillandre, propriétaire de ces lieux, conserve le souvenir de coffres découverts au début du siècle. Mais c'est plus récemment que d'autres tombes furent mises au jour. En 1968, dans la parcelle située immédiatement au sud de la ferme de Menez Banal, un autre coffre aux parois imbriquées fut découvert et put être étudié (5). Dans la même parcelle, joliment baptisée Park Mystic, divers témoins d'une occupation préhistorique allant du Néolithique à l'âge du bronze furent progressivement recueillis par A. Puillandre. Ce sont des éclats de silex, des percuteurs et des lissoirs en quartz et schiste, mais aussi une hache polie en dolérite et surtout une petite hache à légers rebords que l'analyse de J. Bourhis a montré être un vrai bronze à 15% d'étain. Au nord de la même ferme du Menez Banal, dans un champ dit Park ar Voguer, toponyme qui indiscutablement évoque la présence de structures anciennes avec murets, un autre coffre fut aussi mis au jour en 1980. Une fouille de sauvetage menée par J. et M. Briard, en mai 1980, permit de dégager un coffre de 1,30 m de long, 0,50 m de large et 40 cm de hauteur. Il ne restait qu'un élément en place sur les trois qui composaient la couverture, détruite partiellement au cours des labours antérieurs. Les parois latérales étaient composées de deux dalles de schiste inclinées vers l'intérieur (fig. 1). Quelques tessons de l'âge du bronze furent recueillis lors de la fouille, mais il s'agit plutôt de fragments de poteries domestiques infiltrées dans la tombe que des restes d'un vase funéraire (6). Des charbons de bois furent soumis pour datation au Laboratoire des faibles radioactivités de Gif-sur-Yvette. Le résultat, aimablement communiqué par Mme G. Delibrias que nous remercions, fut le suivant : 4040 ± 70 B.P. (Gif 5351), ce qui montre que ce coffre était relativement ancien puisque légèrement antérieur à 2000 ans av. J.-C.

Une autre particularité de ces coffres voisins de Menez Banal est qu'ils étaient associés à des vestiges de structures d'enclos malheureusement effacés maintenant par suite des remembrements. Le cadastre ancien en a cependant conservé la trace, et la nature particulière des talus qui composaient ces enclos longilignes avait été notée par les cultivateurs. En effet, certains de ces talus avaient une forte épaisseur avec rembourrage de terre interne et à proximité de celui de Park ar Voguer, A. Puillandre avait remarqué la présence de grands foyers circulaires. Il s'agit de grandes structures en U,

(4) A. JARNO, *Coffrets en pierre dans la commune de Landeleau*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLI, 1914, p. XVIII-XX.

(5) J. BRIARD, dans *Chronique de préhistoire et protohistoire finistériennes...*, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIV, 1968, p. 10-11.

(6) Parcelle 577 G du cadastre de Landeleau. — J. BRIARD, *Menez Banal*, rapport à la sous-direction de l'Archéologie, 1980.

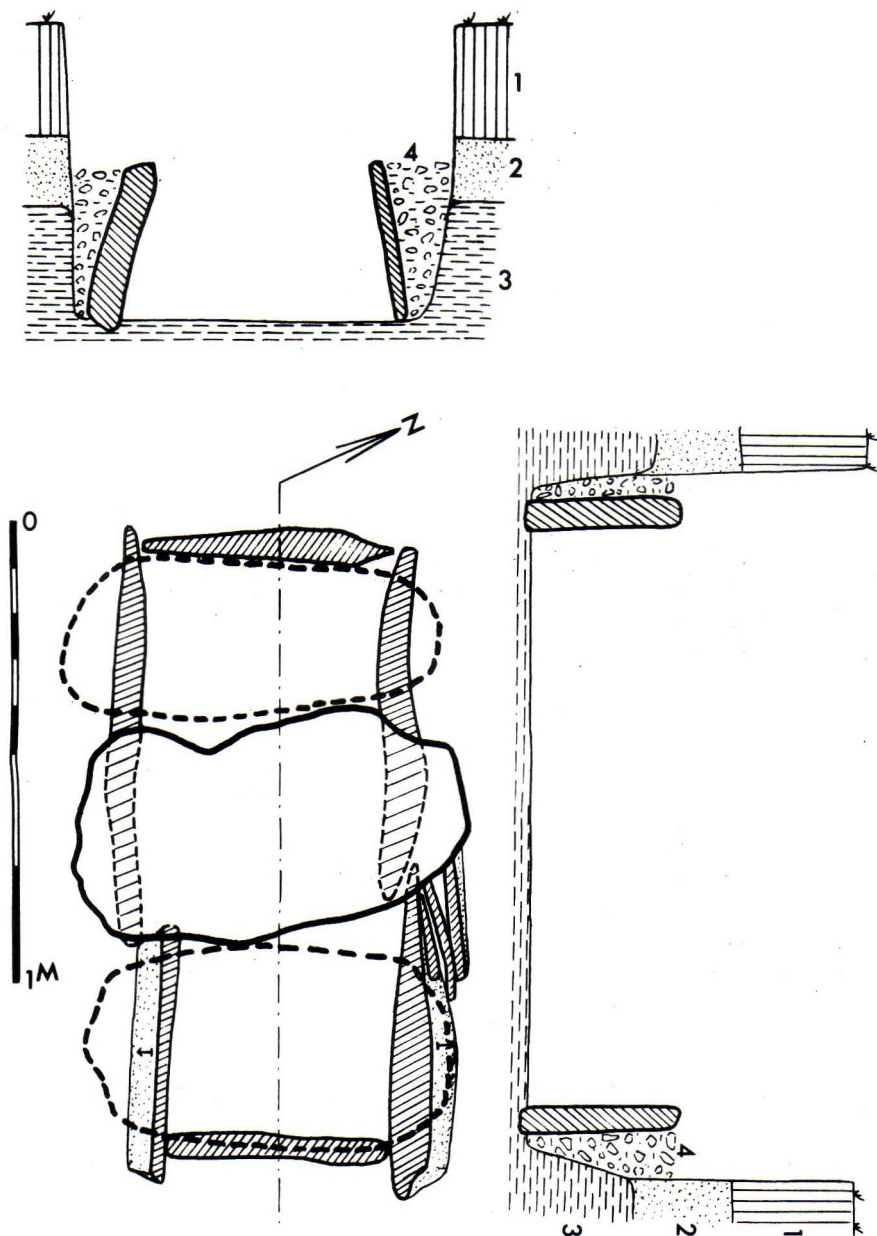


Fig. 1. — Landeleau. *Coffre de Park-ar-Voguer.*

1: zone labourée. 2: sous-sol argileux jaune. 3: sous-sol à schiste et argile. 4: blocage du coffre. Seule la dalle de couverture du milieu subsistait, les autres sont reconstituées.

longues d'une centaine de mètres (7). Des enceintes semblables ont pu être observées ou retrouvées par l'analyse des cadastres dans d'autres communes du Finistère aux environs de tumulus: le Ruguellou à La Feuillée ou Kervini en Poullan-sur-Mer.

Pour conclure la série des coffres et tumulus de Landeleau, on doit signaler un petit tumulus à Kerbizien dans une parcelle dite Park ar Groas, au bord du C.D. n° 17, et deux coffres qui furent découverts et remblayés aussitôt en 1970 par M. Coënt à une centaine de mètres au nord de Kervoen près de la cote 137. Tous ces monuments témoignent d'une population de l'âge du bronze qui vivait sur le territoire de Landeleau entre 2000 et probablement 1200 av. J.-C. Le mobilier recueilli dans ces tombes est assez pauvre et il s'agissait sans doute de pasteurs vivant de modestes troupeaux. Par la suite, on n'avait que peu de renseignements sur l'occupation de ce terroir, hormis la présence de quelques stèles gauloises. Les découvertes récentes de Penfoul ont permis de combler largement cette lacune.

II. LE SITE DE PENFOUL

Le village de Penfoul est situé à un peu plus d'un kilomètre à vol d'oiseau du bourg de Landeleau. Il est bâti au bas d'un petit coteau qui est parcouru par un chemin de crête qui, visiblement, est une voie très ancienne. Du haut de la colline, on peut voir d'un côté la crête des monts d'Arrée, et de l'autre, au sud, les sommets des Montagnes noires. C'est donc un excellent poste d'observation et d'habitats par suite de la présence en contrebas d'un ruisseau et de réserves d'eau (Penfoul ne veut-il pas dire le bout de la mare?). La présence d'eau et de bois a certainement été favorable à la métallurgie et effectivement, on a recueilli, en ces terres, de nombreuses scories, les unes sans doute en liaison avec des forges de fer médiévales, mais les autres sans nul doute plus anciennes et en liaison avec le site protohistorique récemment découvert. L'attention fut attirée sur Penfoul une première fois par la découverte de têtes d'angelots, en kersanton, enfouies dans la terre. Il s'agit probablement de vestiges des destructions révolutionnaires où l'on saccaageait les statues des porches d'église. Les temps ayant changé, les propriétaires de ces témoins gênants les confièrent à la terre pour éviter de probables ennuis... L'autre découverte fut celle d'une stèle en granite dans un talus proche de la ferme. Le propriétaire, M. A. Baron, extirpa cette pierre gênante pour le passage et la redressa près de sa ferme. C'est un beau bloc en granite porphyroïde à gros cristaux d'orthose, haut de 2 m pour 70 à 80 cm de largeur. Le bloc avait déjà été déplacé une première fois et nous ne serions pas surpris qu'il provienne de la nécropole de l'âge du fer découverte à Penfoul. Il aurait ainsi pu en être le menhir indicateur.

En 1963, un gros culot de cuivre fut découvert à Penfoul par M. Madec. C'est une galette de cuivre plano-convexe de 165 mm de diamètre pesant

(7) J. BRIARD, *Les tumulus d'Armorique. L'âge du bronze en France*, t. 3, Paris, 1984, p. 29.

3,100 kg. Il a été acquis pour le Musée préhistorique finistérien. C'est le type de lingot que l'on trouve dans les grands dépôts du Bronze final du Finistère comme ceux de Gouesnach, Kerfeunteun, Kerlouan, Le Folgoët, etc. Ils attestent qu'il y avait à Penfoul, vers 800 av. J.-C., des fondeurs de l'âge du bronze.

Lors des diverses enquêtes menées à Penfoul, il fut remarqué, sur le flanc du coteau à l'est du village, deux petites éminences, l'une près du sommet de la butte, l'autre à mi-hauteur de la colline. A la suite de la suppression des anciens talus et par suite d'une culture intensive, ces buttes s'amenuisaient chaque année après les labours profonds nécessaires pour le maïs. Aussi fut-il décidé d'entreprendre leur fouille avant l'arasement total. Le propriétaire, M. A. Baron, nous donna toutes facilités pour la réalisation des travaux et participa activement au rebouchage des zones fouillées, découvrant lui-même quelques urnes funéraires. Nous le remercions pour son extrême gentillesse lors de cette collaboration. Le chantier fut mené essentiellement en septembre 1980 avec différentes interventions préliminaires. Un support logistique fut fourni aux fouilleurs par A. Puillandre. Beaucoup de gens de Landeleau et en particulier M. le maire et la municipalité s'intéressèrent aux travaux et nous apportèrent leur aide, ce dont nous les remercions. L'équipe de fouilles comprit une quinzaine de personnes (8). Une étude pédologique fut menée par M. Le Goffic. Les fouilles eurent lieu grâce à une subvention de l'A.F.A.N. (9).

Les deux buttes se trouvaient dans la parcelle 408 F2 de Landeleau (coordonnées Lambert zone 1, 1495-0770). En 1980, la parcelle avait été cultivée (blé succédant au maïs). Elle devait être ensemencée en prairie après la fouille. Le sous-sol schisteux se débite en petites plaquettes, mais il comprend des intrusions sous forme de filons de quartz, de kersanton ou de roches métamorphisées. Ces roches sont parfois explorées en carrière. Il en existe même une assez profonde au sommet du coteau qui a été ouverte pour la construction des maisons de Penfoul. Le granite n'est pas très loin et des carrières situées à quelques kilomètres ont pu fournir la stèle en granite trouvée à Penfoul.

Les deux buttes de Penfoul furent explorées simultanément. La butte inférieure se révéla être une nécropole à incinération avec coffres, fosses, massifs de pierres et urnes funéraires. La butte supérieure était le témoin d'un petit site défensif avec poste de surveillance et talus périphérique. La photo aérienne ne révélait rien de ces structures. En effet, le remplissage des fossés

(8) L'équipe de fouilles comprenait : Mlle J. Affolter, étudiante ; M. J.-R. Bourhis, ingénieur au C.N.R.S. ; Mlle S. Bourhis, retraitée des Impôts ; M.J. Briard, maître de recherche au C.N.R.S. ; Mme M. Briard, Rennes ; M. D. Guillaume, étudiant ; M.M. Houeix, professeur retraité ; Mlle D. Leborgne, étudiante en médecine ; M. S. Le Brun, étudiant ; M. F. Le Coq, étudiant ; M. Y. Onnée, dessinateur au C.N.R.S. ; M. Y. Philippot, étudiant ; M. le docteur J. Peuziat, Douarnenez ; MM. A. Puillandre et A. Baron ont collaboré aux travaux dans la limite de leurs possibilités professionnelles. M.M. Le Goffic, actuellement archéologue départemental du Finistère, réalisa à l'époque l'interprétation pédologique des coupes de terrain.

(9) Fouilles programmées 1980, programme P 9, références FA/2R 1322.

était à nouveau fait de plaquettes de schiste analogues à celles du sous-sol naturel car l'endroit est très rocailleux et ne donnait pas la différence qu'aurait fourni par exemple un comblement avec de la terre arable. Les fouilles de Landeleau ont fait l'objet de rapports officiels et d'une note préliminaire (10).

III. LA NÉCROPOLE

1. — Organisation générale

Avant la fouille, la nécropole apparaissait comme un tumulus de 15 m de diamètre pour une hauteur apparente de 70 cm. Il se situait à 100 m du vieux chemin bordant la parcelle du côté est. A partir du point le plus haut, des secteurs de fouilles ont été aménagés suivant les directions cardinales. Le secteur est n'a montré que la couche de limon argileux précédant le sous-sol schisteux à plaquettes mêlé d'éléments de granite arénisé. La tranchée sud (fig. 2, S) s'est révélée également stérile avec simplement quelques petites traces de brûlis de sol. Le carré de fouille nord (fig. 2, n° N1) montrait une couche de brûlis beaucoup plus importante avec quelques structures de pierres mais c'est vers l'ouest que furent découvertes les plus importantes associées à des couches de charbons de bois mêlées d'ossements humains. Le carré W 1 renfermait une tombelle recouvrant une fosse à incinération parée de pierres, les carrés W 1 et W 2 contenaient des petits massifs de pierres, schiste et quartz, associés à des urnes funéraires. Toutes ces structures étaient à peu de profondeur, 70 à 80 cm au-dessous de la surface et bien souvent le haut des urnes ou les structures avaient été partiellement détruites par le passage du soc des charrues.

L'organisation générale de la nécropole comprenait donc successivement :

- un brûlis général de sol avec ossements dispersés, parfois réunis dans de petites fosses creusées dans le sol;
- une tombelle avec coffre contenant des ossements incinérés. Une urne y était associée;
- des séries de massifs de pierres avec des urnes tantôt placées sous le massif, tantôt disposées à quelque distance (fig. 3).

A ces éléments étaient associés, assez dispersés, des débris de mobilier métallique, surtout des bracelets ou des anneaux, le plus souvent fragmentés et déformés à la fois par le feu et l'oxydation dans le sol. Il s'y mêlaient également des traces de scories ferrugineuses.

(10) J. BRIARD, *La nécropole et l'habitat de Penfoul à Landeleau, Finistère, 1980*. Rapport à la sous-direction de l'Archéologie, décembre 1980, 30 pages; 13 photos, 7 plans. — J. BRIARD, *Le site protohistorique de Penfoul à Landeleau, Finistère*, dans *Archéologie en Bretagne*, n° 31, 1981, p. 2-16.

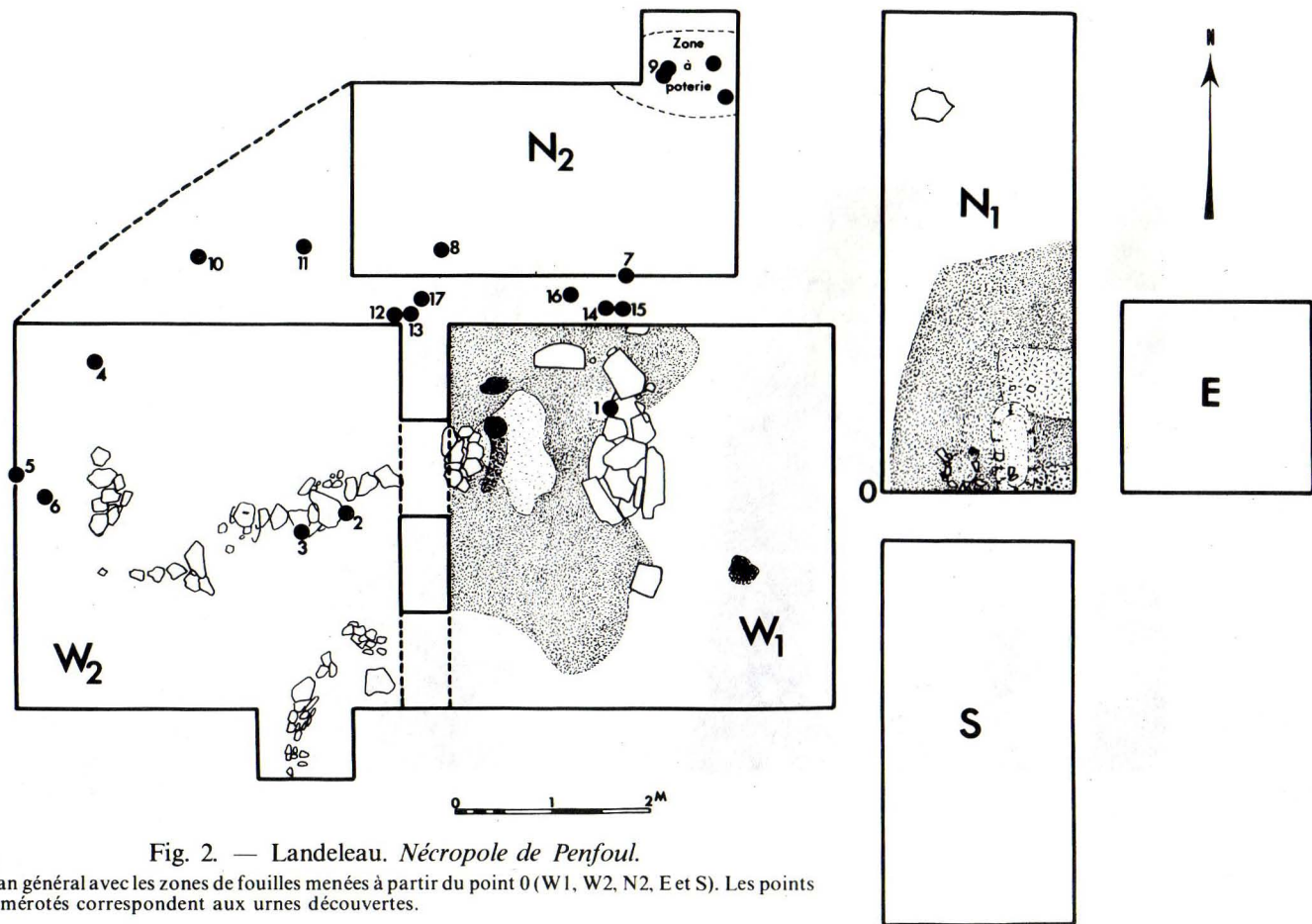


Fig. 2. — Landeleau. *Nécropole de Penfoul*.

Plan général avec les zones de fouilles menées à partir du point 0 (W₁, W₂, N₂, E et S). Les points numérotés correspondent aux urnes découvertes.

L'ensemble réunit donc les éléments d'une nécropole par incinération auxquels se mêlent les traces d'une activité métallurgique antérieure. Il est probable que le cimetière a été construit sur un site où s'exerçait auparavant des activités de fonderie.



Fig. 3. — Landeleau. *Penfoul*.

Secteur W1 avec le coffre au milieu de la zone de brûlis et secteur W2, au fond, avec les massifs de pierres associés aux urnes.

2. — *Le secteur N1*

A partir du point O, une première tranchée de fouille de 2 m de large et 5 m de long a été menée. Dans la partie septentrionale, seule une petite pierre plate a été recueillie. Elle peut provenir d'une urne autrefois disparue (fig. 2).

En effet, les urnes découvertes par la suite étaient souvent recouvertes d'une petite pierre plate. Mais c'est la partie la plus proche du point O qui était intéressante sur une longueur de 3 m. Nous en donnons un croquis détaillé (fig. 4). On y trouve en effet le calage d'un gros poteau d'au moins 25 cm de

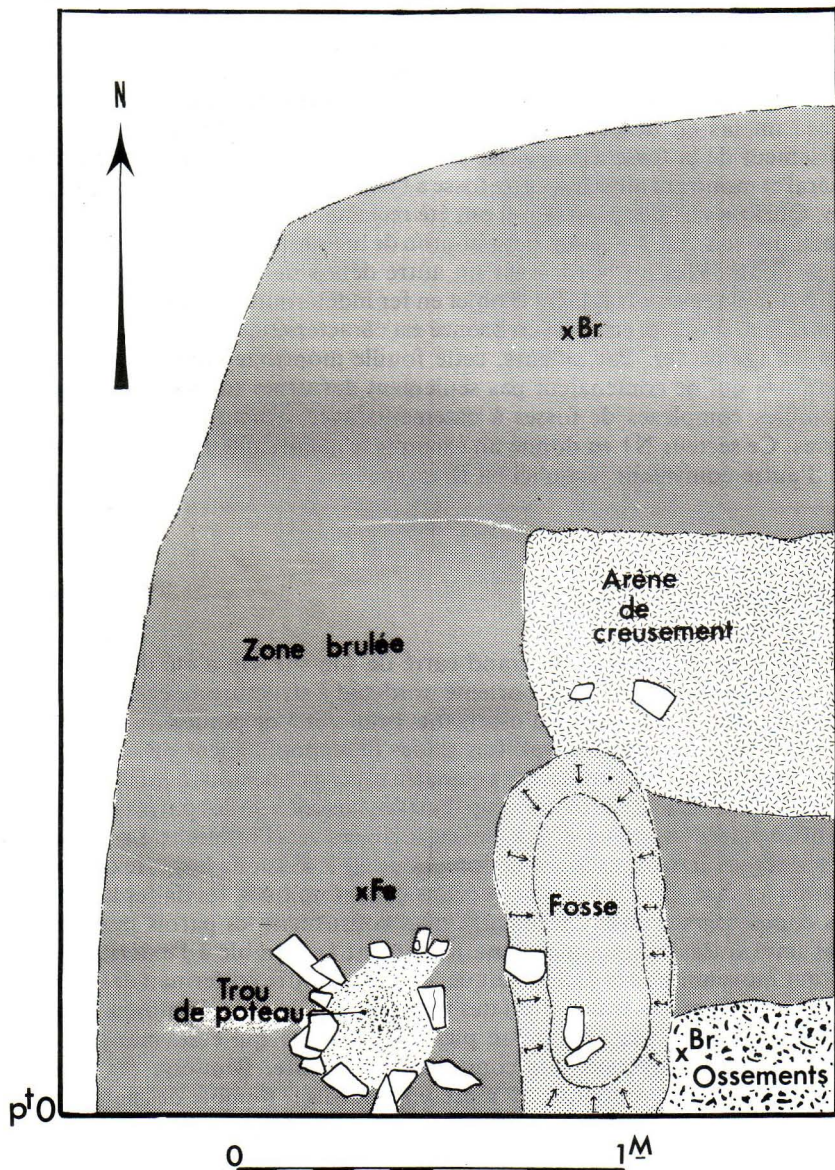


Fig. 4. — Landeleau. Penfoul.

Détail du secteur N1 montrant la zone brûlée, une fosse avec ossements et le calage du poteau en bois.

largeur qui montre qu'un tel cimetière pouvait être signalé par des « totems » en bois avec calage de pierres à la base. En d'autres temps, un esprit romantique y aurait vu le poteau de supplice auquel était attachée la victime sacrifiée lors de la cérémonie funéraire... A côté du trou de poteau, une petite fosse elliptique était remplie d'ossements au milieu d'une zone de brûlis également recouverte d'esquilles osseuses. Il est évident que l'on a élevé un bûcher funéraire en ce lieu et qu'ensuite on a creusé une fosse pour y mettre les ossements calcinés ou du moins l'essentiel d'entre eux, car il en restait encore un tas en désordre au sud-est de la fosse. L'arène provenant du creusement de la fosse a été rejetée au nord de celle-ci, recouvrant le brûlis général et montrant ainsi que cette fosse a bien été creusée « après » l'incinération. Quelques bribes de matériel ont été recueillies dans ce secteur. Près des ossements « en vrac » c'est un petit bouton de bronze plumbeux, tête d'agrafe ou de fibule. Plus au nord, c'est un autre débris de bracelet en bronze et auprès du poteau un fragment d'objet en fer indéterminable (fig. 4 Br et Fe). Ce mélange d'objets en fer et en bronze est caractéristique des sépultures du premier âge du fer. Par ailleurs, cette fouille montre la complexité de ces sépultures qui ne contenaient pas seulement des urnes funéraires mais des ensembles complexes de fosses à ossements avec structures en bois et en pierres. Ce secteur N1 en donne un exemple original dont on ne connaissait pas d'autre équivalent jusqu'ici en Bretagne.

3. — *Le coffre central W1*

A l'ouest du point O un grand carré de 4 m sur 4 m a été dégagé et a montré la présence d'un coffre orienté nord-sud à structure assez complexe. Il était associé à des masses d'ossements brûlés et à de petites fosses circulaires creusées dans le sous-sol. Les stades de dépouillement du coffre ont montré une couverture complexe en quatre niveaux que nous avons détaillés (fig. 5, A, B, C, D). La dernière assise enlevée laissait voir les parois latérales du coffre placées de chant et légèrement inclinées vers l'intérieur. Les dimensions internes étaient de 80 cm de long pour 30 à 45 cm de large, le côté sud étant plus évasé. Les dalles transversales étaient uniques, les dalles latérales plus complexes en quatre éléments: trois constituant les parois longitudinales imbriquées et une quatrième renforçant l'ensemble à l'extérieur. La hauteur moyenne de ces dalles était de 30 cm. Le coffre renfermait des débris osseux plus ou moins brûlés dont des vestiges de squelettes d'enfants. Il était prolongé au nord par une grosse pierre en dolérite qui était marquée de petites cupules suggérant une constellation stellaire. Peut-être ces signes avaient-ils valeur symbolique ou représentaient-ils le nombre des personnes enterrées dans le coffre? Au sud du coffre, mais décalée par rapport à celui-ci d'environ 50 cm, une autre dalle, en schiste cette fois, avait été posée sur le vieux sol. Ces pierres rigoureusement placées suivant l'axe nord-sud pouvaient être les repères initiaux suivant lesquels avait été tracé l'axe de la tombe. Il n'y avait pas de mobilier funéraire dans la sépulture mais, contre la

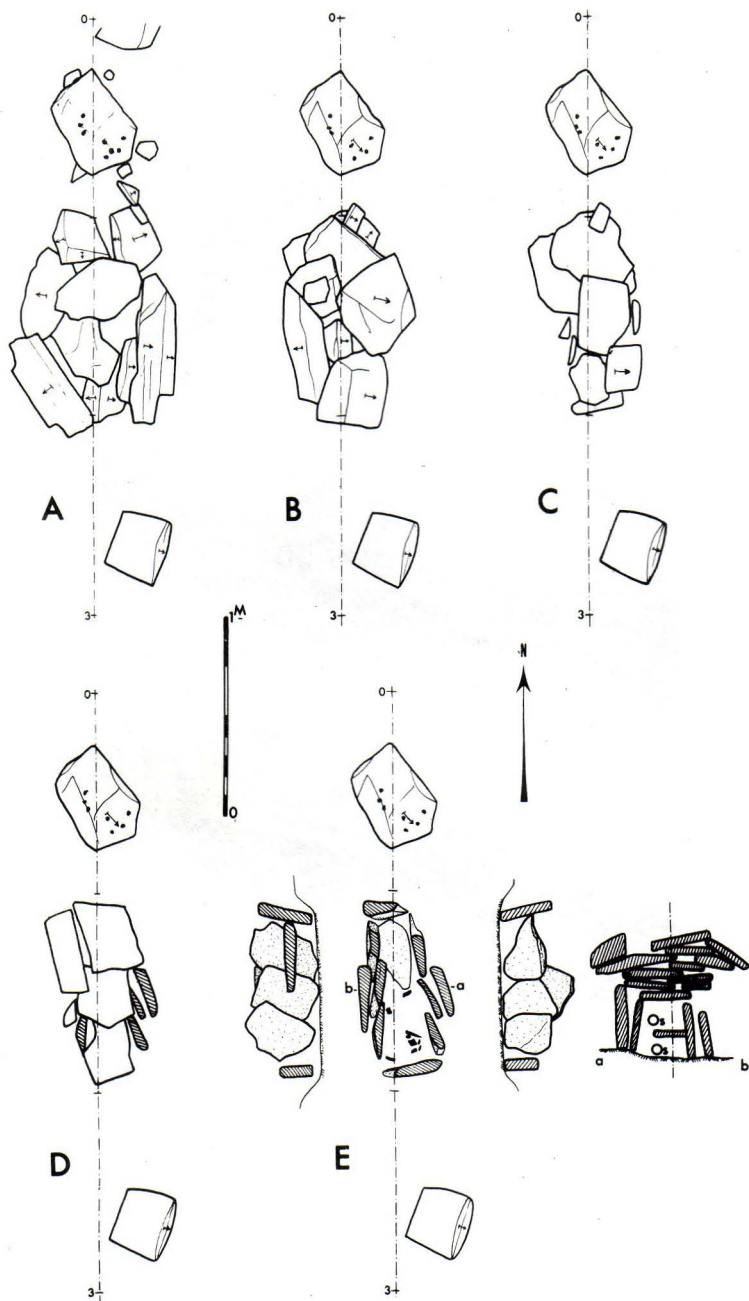


Fig. 5. — Landeleau. *Penfoul*.

Dégagement progressif du coffre avec ses 4 niveaux de couverture (A, B, C, D). Plan, élévations et coupe (E). Noter au nord du coffre le bloc de dolérite avec ses petites cupules.

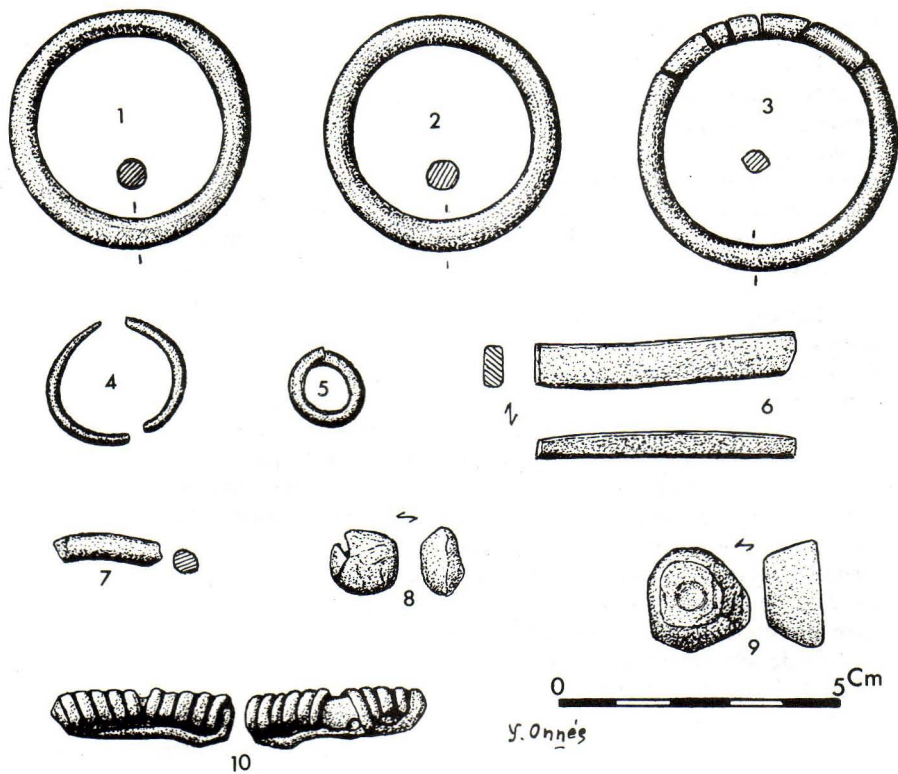
paroi est, trois anneaux métalliques avaient été disposés en triangle (fig. 6). Leur disposition peut être symbolique mais aussi résulter de leur fonction, éléments de harnais par exemple. L'anneau supérieur, le plus près de la



Fig. 6. — Landeleau. *Penfoul*.

Vue du coffre W1 avec sa couverture complète et les trois anneaux disposés en triangle.

tombe, était en bronze (fig. 7, n° 3), les deux autres étaient en fer (fig. 7, n° 1 et 2). Ces anneaux, très rouillés, ont été remarquablement restaurés par les soins de l'Institut de recherches archéologiques et paléométallurgiques de Compiègne dont nous remercions le directeur. Là encore, on retrouve l'association d'objets en fer et bronze. C'est entre la pierre à cupules au nord du coffre et le coffre que fut découverte la première urne funéraire (urne n° 1,

Fig. 7. — Landeleau. *Penfoul*.

1-2: anneaux de fer. 3: anneau de bronze. 4 à 7: fragments de bracelets et d'anneaux en bronze. 8 et 9: boutons de bronze plombeux. 10: ressort de fibule en fer.

fig. 2, 8 et 10). Par suite de sa position à 20 cm de la surface actuelle du champ, elle avait été largement ébréchée par les socs des charrues et sa partie supérieure manquait. Elle comprenait de la terre mêlée d'ossements incinérés. Cette urne montre que l'on utilisait conjointement des structures en pierres et des poteries pour recueillir les os brûlés. Toutefois, la position de l'urne laisse supposer qu'elle a été déposée après la construction du coffre sans que l'on puisse évaluer le délai passé entre les deux incinérations. Quelques éléments métalliques subsistaient autour du coffre, petits fragments de bracelets en bronze et débris de scories. Parmi les éléments en fer recueillis en surface de la zone brûlée, il faut noter un morceau de fibule. Il s'agit d'un ressort à fil récurrent qui montre cinq spires de chaque côté (fig. 7, n° 10). L'objet est malheureusement incomplet mais pourrait se rapprocher des fibules des cimetières de la Marne de la période de La Tène (11), comme celles de la nécropole de Beine-l'Argentelle.

(11) *L'art celtique en Gaule*. Collection des musées de province, 1983-1984, p. 37-60.

4. — *Urnes et massifs de pierres*

Les sondages menés dans les secteurs sud et est avaient montré que la nécropole ne s'étendait pas vers ces secteurs. Aussi la fouille fut-elle menée vers l'est (carré W2) et vers le nord (carré N2). Entre ces secteurs avaient été laissés des ponts témoins, mais lors du rebouchage, ils furent nivelés, entraînant la découverte d'autres urnes, certaines étant d'ailleurs mises au jour par le propriétaire, M. A. Baron, (urnes 10 et 11 en particulier) qui les dégagées lui-même avec beaucoup de soin. C'est ainsi que tout un système d'urnes associées à de petits massifs de pierres fut découvert (fig. 10).

Les urnes 2 et 3 se trouvaient sous une rangée de pierres longue de 2 m à allure peut-être symbolique. En effet, une grosse boule de quartz (fig. 9, Q) était munie d'une large rainure transversale évoquant une bouche et pouvait être considérée comme la schématisation grossière d'une tête humaine et le reste du massif de pierres comme l'évocation d'une silhouette humaine. Il faut noter aussi dans ce massif le choix volontaire de quartz, dont la couleur blanche était certainement rituelle. La tête en quartz a des répliques dans certaines nécropoles d'outre-Manche, comme celle de Shipton Gorge près de Bridport (Dorset) avec des formes cependant plus élaborées (12). Les deux urnes recueillies sous ce massif ont eu des destins différents puisque l'une (n° 2) a été écrasée et réduite à des tessons ne permettant pas une reconstitution alors que l'urne n° 3 est presque intacte. Elle était surmontée d'une petite plaque de schiste qui, par suite du poids des terres supérieures, avait écrasé le haut de l'urne (fig. 8 et fig. 10, n° 13). D'autres massifs de pierres sont plus irréguliers et dénués de poteries, au sud et à l'ouest du massif principal à la tête de quartz, mais il est certain qu'ils marquaient aussi un élément important dans le cimetière, vestiges peut-être d'un des foyers où l'un des corps avait été incinéré. Ils sont accompagnés de petites fosses peu marquées dans le sous-sol où les ossements calcinés ont été regroupés et la terre violemment rougie autour atteste l'importance des bûchers funéraires qui ont fonctionné sur le site. L'une n° 6, une grosse urne globuleuse probablement du Bronze final, était à l'ouest du dernier petit massif de pierres et nettement plus enfoncée dans le sous-sol. Il semble que la nécropole fut utilisée pendant longtemps et que les urnes anciennes étaient remblayées pour permettre de nouvelles incinérations avec dépôts d'urnes nouvelles qui étaient à un plus haut niveau que les anciennes. La position des urnes, aussi bien que leur typologie, semble confirmer ce fait. On a même parfois dû détruire des urnes anciennes. Le groupe n° 9 ne correspond ainsi qu'à un ensemble assez hétérogène de tessons comprenant des poteries variées à parois assez épaisses et qui pourraient dater de l'âge du bronze. Elles sont d'ailleurs enfouies profondément dans le sol de l'ordre de 80 cm à 1 m. L'urne n° 5 n'est aussi qu'un « résidu » d'urne réduit au fond de la poterie (fig. 10, n° 5). Par contre l'urne n° 4 (fig. 8) est un bel objet à décor en cupules du Hallstatt recouvert d'une

(12) Rodney LEGG, *The Cult of the Celtic head*, dans *Dorset County Magazine*, Special issue (Dorset and Cerne's god of the Celts), s.d., p. 30-33.

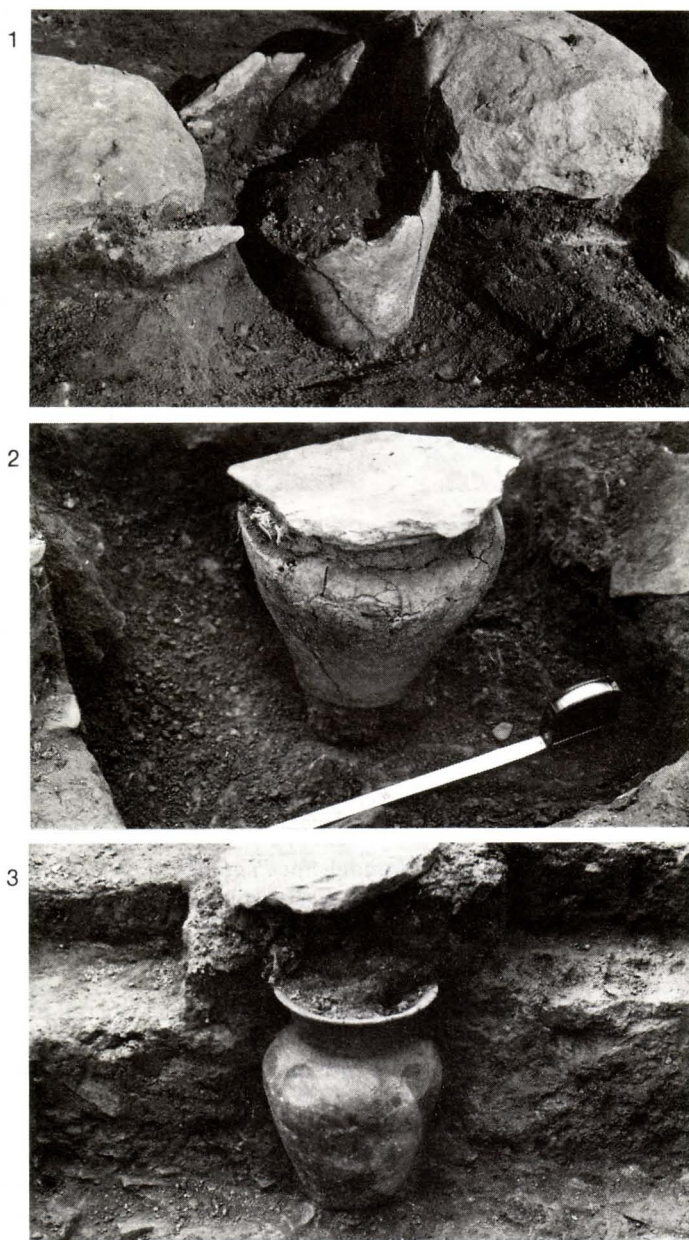


Fig. 8. — Landeleau. *Penfoul*.

1: urne n° 1 près du coffre. 2: urne n° 3 avec sa pierre de couverture. 3: urne n° 4 décorée de cupules avec son bourrage d'ossements débordant de l'urne et recouvert d'une dalle de schiste.

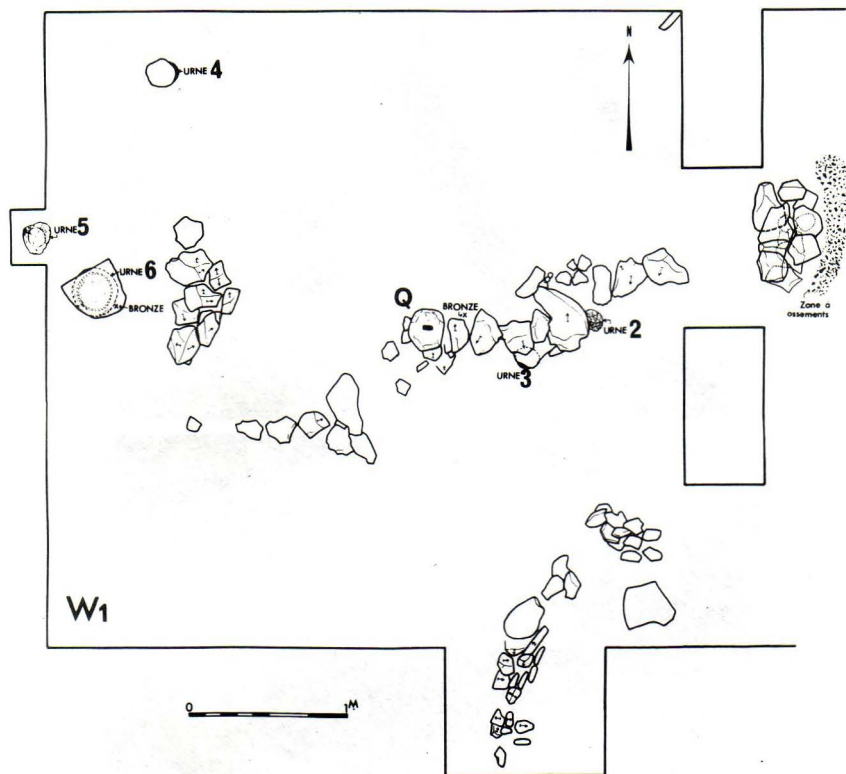


Fig. 9. — Landeleau. *Penfoul*.

Plan de détail du carré W1 avec les urnes 2 à 6 et les massifs de pierres dont l'un comporte une représentation de tête en quartz (Q).

dalle de schiste assez haut placée au-dessus du vase funéraire qui n'avait pu contenir tous les ossements brûlés sur le bûcher funéraire. Elle est enfouie à 30 cm de profondeur entre le niveau plus profond des urnes attribuables à l'âge du bronze et les urnes les plus récentes datant de La Tène et qui sont le plus souvent ébréchées par les labours. On retrouve ainsi la relation entre la position stratigraphique des urnes et leur appartenance typologique et chronologique. Une des urnes les plus « hautes » dans le sous-sol est l'élément n° 7 (fig. 10). Elle date de La Tène et se distingue des autres par un fond bombé et très étroit et une allure plus galbée, sans compter une pâte noire de bonne qualité à surface lustrée. Trop près de la surface, elle a, elle aussi, été ébréchée. Nous reviendrons sur ces urnes dans la discussion chronologique et les comparaisons.

Quoi qu'il en soit, la fouille des secteurs N2, W1 et W2 a montré qu'une nécropole pouvait associer des fosses à incinérations, des massifs de pierres à rôle rituel et des urnes funéraires dont la typologie variée suggère un usage assez prolongé de la nécropole qui s'est développée en largeur mais aussi en hauteur au cours des temps, jusqu'à donner l'illusion d'un petit tumulus.

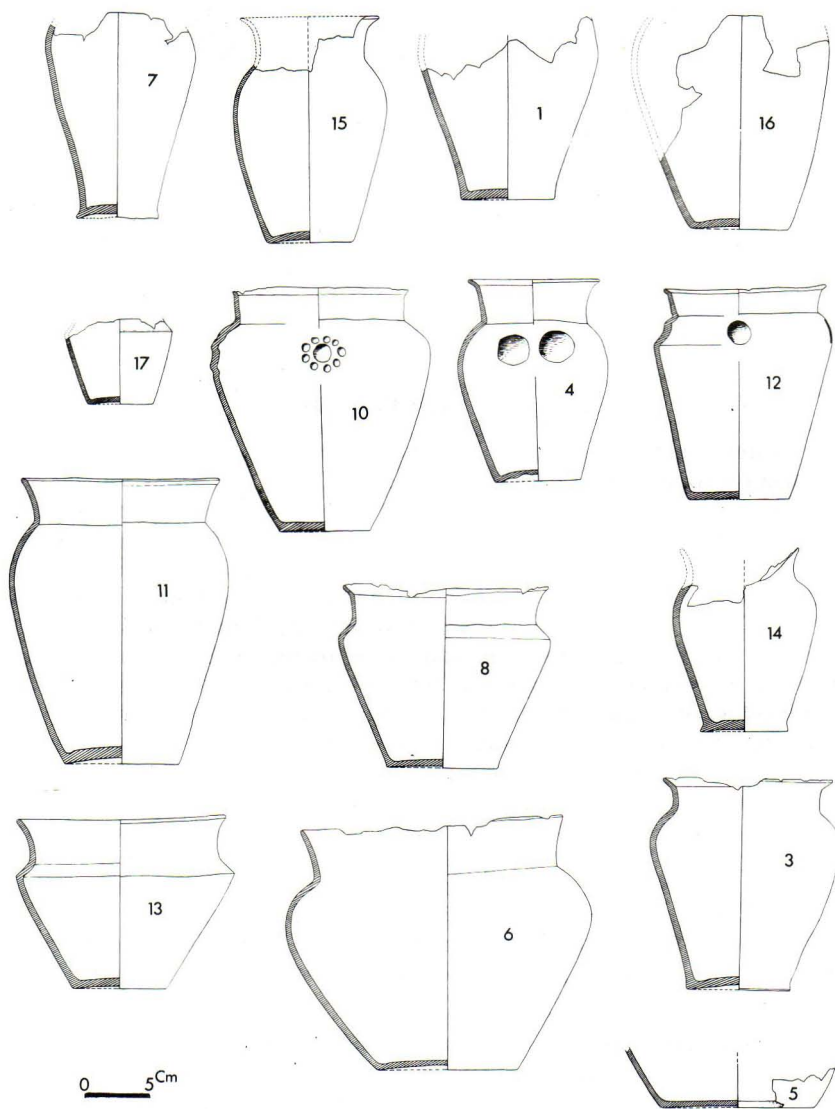


Fig. 10. — Landeleau. *Penfoul*. La série des urnes reconstituables.
Il manque les groupes de tessons n° 2 et 9, trop fragmentés.

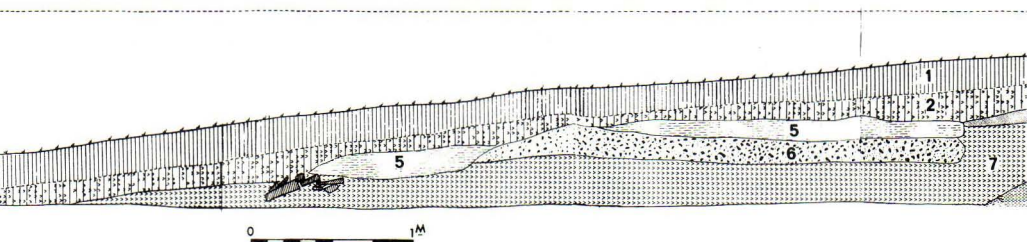


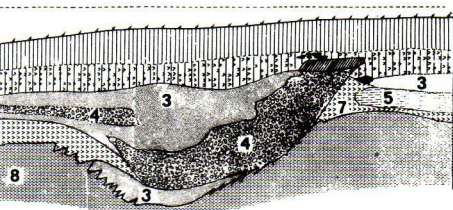
Fig. 11. — Landel
Coupe sud avec le fossé orienté dans le sens
des différentes couches.

IV. LE CAMP FORTIFIÉ

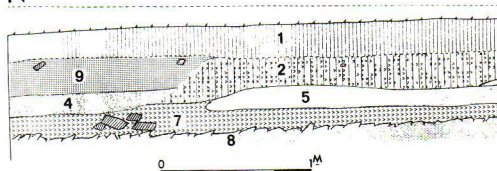
Le deuxième « pseudo-tumulus » de Penfoul était situé à 80 m au nord-est de la nécropole sur le point le plus élevé de la colline, à proximité d'une ancienne carrière et du chemin de crête ancien suivant le haut de la crête. C'était un excellent point d'observation permettant de surveiller toutes les hauteurs dominant la cuvette de Châteaulin. La topographie montra que la butte avait une quinzaine de mètres de diamètre pour une hauteur maximum de 1 m. Mais, dès cette opération de nivellement, il était évident qu'il ne s'agissait pas d'un tumulus qui aurait eu des formes régulières, mais d'une structure en contrefort de la pente naturelle. La dénivellée vers le sud était bien prononcée atteignant 1,50 m à 16 m du point O alors que vers le nord, la structure s'estompait en un plateau subhorizontal. Deux coupes principales ont été menées dans cette structure très rocailleuse avec de nombreuses dallettes de schiste (fig. 11). Elles ont montré l'existence d'un fossé défensif de 1,20 m de profondeur maximum, large d'environ 1,50 m au sommet. Le fond du fossé avait été taillé dans le sous-sol schisteux. Devant le fossé, tout un lit de petits morceaux d'argile cuite avec empreintes de bois a été recueilli (fig. 11, n° 6). Il s'agit de clayonnages de hutte. Curieusement cet ensemble, correspondant à une cabane de 3,50 m de diamètre, se situait en contrebas du fossé, alors qu'on aurait pu envisager sa construction sur le sommet, protégée par le fossé.

Il aurait été bien sûr intéressant de savoir comment se prolongeait le fossé de défense. Malheureusement, il est détruit par l'établissement de la carrière et la rectification du chemin de crête au bulldozer. Les photos aériennes ne donnent aucune indication. Il est vrai que dans ce sous-sol à dallettes de schiste, le remplissage d'un fossé par des éléments schisteux ne peut donner aucune différence sur un cliché photographique. Nous pensons

0



N



enfoul. Le site fortifié.

0-S.) et coupe nord (0-N.). La numérotation correspond à celle du texte.

que ce fossé délimitait un petit secteur fortifié où pouvaient se réfugier les habitants en cas de danger. Mais, comme le montre le tas de clayonnages retrouvé à l'extérieur de la probable zone fortifiée, les habitations pouvaient être bâties autour du site protégé par le fossé et sans doute des palissades.

Une étude pédologique des couches du terrain a été menée par M. Le Goffic et donné les résultats suivants:

- 0-25 cm : Horizon Ap. Zone labourée. Terre noire avec apport coquillier récent (maerl) et traces de cultures récentes (chaume de blé).
- 25-44 cm : Horizon B actuel. Très caillouteux. Il comprend de nombreuses plaquettes de schiste. C'est le reliquat de la butte artificielle en plaquettes. Aucun élément archéologique ne vient avec certitude de ce niveau.
- 44-46 cm : Horizon A résiduel. Il semble que ce soit du niveau de ce vieux sol brun-noir que proviennent quelques bribes de matériel archéologique, tessons assez rares de type assez indifférencié, mais probablement fin Bronze-Hallstatt, charbons de bois provenant de petits foyers dispersés. Aucun élément de matériel lithique n'a été recueilli.
- 46-57 cm : Horizon Bg. Couche jaunâtre à pseudo-glais. Elle va des teintes beige clair à des zones oxydées rouges plus ferrugineuses. Ce genre de formation se produit lorsqu'elle est surmontée d'un apport important. C'est donc un témoin pédologique important qui confirme qu'autrefois, l'épaisseur du remblai supérieur était plus forte.

57-68 cm : Horizon B. Il est plus oxydé et abondant en petites radicelles. Sur les cailloux se remarquent de petites traces noires dues à des précipitations ferro-manganésiques.

68-90 cm : Horizon Bs C. Transition entre l'horizon B et la roche en place. Il est très riche en petites plaquettes, qui se débitent naturellement au-dessus de la roche en place.

90 cm : Début de la roche en place (schiste de Châteaulin, gris ou gris verdâtre).

En conclusion de cette étude pédologique, il faut noter l'importance de la couche de pseudo-glais qui atteste l'existence ancienne d'une butte beaucoup plus haute. Cette couche d'aspect argileux jaune se retrouvera dans les autres sondages. On retrouvait ces éléments dans les différentes tranchées. Deux d'entre elles ont donné des précisions supplémentaires (les numéros correspondent à la figure 11).

a) Coupe sud.

Le début de la coupe prolongeait les structures précédemment décrites, mais la surprise fut de retrouver à 60 cm du centre les traces d'un fossé creusé dans le schiste, fossé qui s'arrêtait à 2,20 m du centre pour être suivi d'une couche à clayonnages provenant d'une hutte en branchages et argile. Les niveaux suivants ont été observés :

1. — Horizon A. Zone de labour (fig. 11, n° 1).

2. — Horizon B. Riche en plaquettes (fig. 11, n° 3).

3. — Niveau de terre brune. Correspond à un horizon A ancien au centre mais aussi à une zone de remplissage au niveau supérieur du fossé (fig. 11, n° 3). Quelques tessons fin Bronze-Hallstatt ont été recueillis à ce niveau assez riche en charbons de bois.

4. — Zones à cailloutis mêlés de terre. Elles sont particulières au remplissage du fossé ; on en trouve deux éléments principaux (fig. 11, n° 4), entourés de niveaux de terre brune.

5. — Niveau jaune. Horizon Bg à pseudo-glais. On le trouve au centre et après le fossé jusqu'à 5,60 m du centre (fig. 11, n° 5). Il reprend sur 2 m après la zone 6 à clayonnages.

6. — Couche à clayonnages en argile cuite jaune orangé. Elle prend à 3,50 m du centre pour se terminer à 6,50 m. Sa longueur totale est donc de 3 m et sa largeur, retrouvée sur les 2 m de la tranchée, était au moins de 2 m. L'épaisseur de cette couche était de l'ordre de 20 cm. Les éléments de clayonnages étaient assez petits, de l'ordre de quelques centimètres de longueur, les morceaux dépassant 5 cm étant exceptionnels. Quelques empreintes de bois étaient reconnaissables, il s'agissait de branches de 1 à 2 cm de diamètre. Aux clayonnages se mêlaient quelques tessons.

7. — Zone à plaquettes précédant le sous-sol. Elle est plus ou moins épaisse suivant la configuration de la roche saine mais dépasse rarement les 50 cm (fig. 11, n° 7).

8. — Schiste en place. Le bombement schisteux qui montait naturellement vers le centre a été entamé par le fossé sur une profondeur de 50 cm dans la roche saine. La profondeur totale du fossé devait être de l'ordre du mètre, pour une largeur d'1,50 m au sommet. La forme est en cuvette.

Cette tranchée sud nous a donc révélé trois éléments essentiels :

a) Une couche de pseudo-glais, indicatrice d'apports importants de remblais de part et d'autre du fossé, sans doute y avait-il à l'origine un système de talus complémentaires.

b) Un fossé, profond de 1,20 m et large de 1,50 m au sommet, associé à une butte d'observation.

c) Des éléments de clayonnages, vestiges d'un habitat ou peut-être d'un abri en liaison avec le fossé. Les éléments de clayonnages sont assez groupés pour supposer l'existence d'une structure ayant quelque 3 m de longueur pour une largeur d'au moins 2 m.

b) Coupe nord.

Un sondage de 4 m × 4 m mené dans la section nord a permis de retrouver les mêmes structures qu'au sud mais aussi les traces d'un petit fossé complémentaire.

Une des coupes relevées permettait d'observer (fig. 11 : les numéros sont les mêmes que pour la coupe sud) :

1. — L'horizon A labouré.
2. — L'horizon B à nombreuses plaquettes.
3. — Un ancien horizon A de terre brune.
4. — Un horizon de blocaille de comblement du second petit fossé, localisé dans la partie supérieure.
5. — Le niveau à pseudo-glais.
6. — Il n'y a pas de couche 6 (clayonnage dans la coupe).
7. — Plaquettes du sous-sol précédant la roche.
8. — Schiste en place.
9. — Ce niveau, qui manque dans la tranchée sud, est ici un niveau argileux de comblement du second fossé. Il occupe la partie supérieure, juste sous la zone labourée.

Le système de retranchement de la butte comprenait donc un fossé principal extérieur, un talus médian et un petit fossé intérieur, le tout lié à une petite butte artificielle.

V. CONCLUSIONS

Le site protohistorique de Penfoul comprend donc un ensemble assez exceptionnel puisqu'il réunit une stèle en granite, une nécropole à incinérations avec structures variées et un site défensif avec fossé et vestiges de hutte, sans compter divers éléments dispersés comme le lingot de cuivre. Il importe maintenant de préciser sa chronologie à partir des éléments recueillis pendant la fouille et aussi par les datations radiocarbone et les comparaisons. Un élément important à analyser est l'exceptionnelle série céramique.

1. — *La poterie*

Nous avons vu que deux éléments pouvaient être pris en compte dans cette série: la typologie des urnes et leur stratigraphie. Au niveau le plus profond appartiennent une série de tessons regroupés sur le plan (fig. 1) sous le n° 9. Il s'agit de plusieurs urnes brisées dont certaines assez épaisses portent des tétons de préhension ou quelques incisions. Il s'agit d'une poterie probablement fin Bronze-Hallstatt dont on trouverait des éléments de comparaisons dans le petit ensemble recueilli par J. Peuziat à Kerriéré en Poullan-sur-Mer (Finistère) [13]. L'urne n° 6 (fig. 10, n° 6) est la seule de son espèce. De forme globuleuse, elle rappelle certaines poteries de type Champs d'Urnas qui renfermaient des dépôts du Bronze final III (Vern en Moëlan, Finistère) [14], mais la pâte différente laisse deviner une fabrication plus locale et peut-être légèrement plus récente, à la transition de la période hallstattienne. Là encore, une certaine parenté se fait jour avec une des urnes du coffre de Kerriéré à Poullan-sur-Mer.

Les urnes n° 4 et 12 avec leurs larges cupules sont des éléments classiques des ensembles hallstattiens de Bretagne. On peut en citer en particulier les urnes de Roz-an-Trémen en Plomeur (Finistère) qui ont la même disposition des cupules et un fond légèrement bombé (15). On en retrouve des variantes dans le Morbihan, au cimetière du Lignol en Carnac par exemple. La belle urne « à la marguerite », qui montre une cupule centrale entourée de neuf petites cupules, est plus originale et montre une évolution vers des urnes de la phase de transition du Hallstatt à La Tène, sinon du début de La Tène: urnes du souterrain de Castellou-Peron à Saint-Jean-Trolimon (Finistère) ou du tertre de Lann-Tinekei à Plœmeur (Morbihan). Mais, toutefois, dans ces deux cas, les cupules centrales sont entourées de plus petites poncuations qu'à Penfoul où les cupules extérieures atteignent 4 à 5 mm de diamètre

(13) J. PEUZIAT, *Incinérations du premier âge du fer à Poullan (Finistère)*, dans *Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne*, Rennes, 1979, p. 21-22.

(14) J. BRIARD, *Les dépôts bretons et l'âge du bronze atlantique*, Rennes, 1965, fig. 68, p. 202.

(15) P.-R. GIOT, J. BRIARD, L. PAPE, *Protohistoire de la Bretagne*, Rennes, 1979, fig. n° 2, p. 232.

(fig. 10, n° 10 et fig. 12). Les vases carénés n° 8 et 13 annoncent aussi des formes que l'on retrouve à La Tène en particulier dans les souterrains-refuges: Le Frêche à Plémy (Côtes-du-Nord) ou Kervéo à Plomelin (Finistère). Toutefois, leur fond n'est pas si bombé et on peut penser qu'il s'agit



Fig. 12. — Landeleau. *Penfoul*.

Urne n° 10 décorée du motif « à la marguerite » (cupule centrale entourée de 9 petites cupules).

encore d'une forme de transition du Hallstatt à La Tène. La grande urne n° 11 à col relativement élevé est sans doute, à cause de cette particularité, une urne du Hallstatt final. Il est difficile de dater précisément les urnes sans partie supérieure, mais on trouverait au début de La Tène des silhouettes assez similaires dans les séries armoricaines. L'urne n° 7, par contre, est plus originale. Elle montre un rétrécissement marqué de la base et un bombement

du fond. On est tenté ici de la rapprocher de certaines poteries des cimetières de la Marne de la pleine période de La Tène. L'ensemble de la céramique montre donc un certain étalement chronologique : quelques formes sont de l'extrême fin du Bronze, une bonne série hallstattienne ou de la transition Hallstatt-La Tène et quelques formes sans aucun doute datables du deuxième âge du fer, de La Tène moyenne ou finale.

2. — *Le mobilier métallique*

Il est assez réduit et dans un médiocre état de conservation. Il faut cependant noter que le gros culot de cuivre atteste une fréquentation du site au Bronze final III, vers 800 av. J.-C. Les deux anneaux de bronze auraient des équivalents aussi dans le matériel de parure et de harnachement des grands dépôts en langue de carpe de la même époque, comme par exemple celui de la Prairie de Mauves à Nantes (16), mais leur association avec un anneau de fer montre qu'ils sont sans doute plus tardifs. On ne peut rien dire des petits fragments de bracelets, sinon qu'ils se trouvent eux aussi souvent au même niveau que des objets en fer. Parmi ceux-ci, le plus intéressant, nous l'avons vu, est un fragment de fibule avec ressorts à 10 spires qui peut être daté de La Tène malgré son état incomplet. Les petits boutons en bronze plombeux par exemple pourraient être des éléments de fibule, mais l'hypothèse ici est nettement plus aventureuse... Enfin, il ne faut pas oublier les traces abondantes de scories qui peuvent témoigner d'une activité métallurgique sur le site. Une analyse de scorie menée par J.-R. Bourhis n'a révélé que des teneurs en silice et en oxydes de fer. Il ne s'agit donc pas de métallurgie du bronze, mais sans doute de premiers témoins d'une industrie du fer.

3. — *Les datations radiocarbone*

Trois datations radiocarbone ont été obtenues sur le site de Penfoul, grâce au Laboratoire des faibles radioactivités du C.N.R.S. que dirige Mme G. Délibrias, que nous remercions.

La première a été établie sur les charbons de bois d'un petit foyer du carré W2. Elle a donné le résultat suivant : 2450 ± 70 ans B.P. (GIF 5353). Si l'on applique la table de correction du groupe de Tucson à cette datation (17), on obtient la fourchette chronologique suivante : 790 à 395 ans av. J.-C., ce qui correspond bien à la typologie « hallstattienne » de la majorité des urnes de Penfoul et en particulier de celles récoltées dans ce secteur W2.

La seconde datation correspond à un niveau de charbons de bois légèrement plus haut en stratigraphie et récoltés aux alentours du coffre à incinération de W1. La datation obtenue est plus récente : 2110 ± 160 B.P. (GIF 5354), ce qui laisse supposer une fourchette chronologique probable de 385 av. J.-C. à 10 ans apr. J.-C. Le niveau supérieur du cimetière date bien

(16) J. BRIARD, *Les dépôts bretons...*, op. cit., p. 218.

(17) J. KLEIN, J.-C. LERMANN, P.-E. DAMON, E.-K. RALPH, « Calibration » des dates « radiocarbone », dans *Revue d'archéométrie*, supplément 1983, p. 3-46.

pour sa majeure partie de l'époque de La Tène comme l'indiquaient certaines poteries des niveaux supérieurs et également le petit fragment de fibule à spires.

La troisième datation était attendue avec impatience puisqu'elle concernait des charbons de bois pris dans le vieux sol entre le fossé du talus défensif et les vestiges de clayonnages de huttes. Le résultat est des plus intéressants : 2490 ± 70 ans B.P., soit, en datation calibrée suivant le groupe de Tucson, une fourchette chronologique allant de 800 ans à 410 ans av. J.-C., soit un écart très proche de celui obtenu pour les charbons de bois du carré W2. Ceci montre que le système défensif de Penfoul est bien contemporain de l'utilisation principale de la nécropole à la période hallstattienne, ce qui à première vue, n'était pas aussi évident que cela.

4. — Comparaisons culturelles

Le site de Penfoul correspond à un groupe de populations qui ont vécu en ce lieu de la fin de l'âge du bronze à la période de La Tène, et principalement à l'époque hallstattienne. Les poteries recueillies montrent des affinités indiscutables avec d'autres sites bretons. La grande urne globuleuse ancienne est proche de celle du coffre de Kerriéré à Poullan-sur-Mer et les urnes à cupules ont leurs répliques dans d'autres cimetières de l'âge du fer finistérien, en particulier Kervilrén en Saint-Jean-Trolimon et Roz-an-Trémen en Ploemeur. Toutefois, ces sépultures se sont prolongées beaucoup plus tard qu'à Penfoul et l'on y trouve en particulier des séries de céramiques à décor estampé qui sont inconnues à Landeleau. Quelques structures en coffres ont été remarquées autrefois à Roz-an-Trémen, assez semblables au coffre de Penfoul. Un autre site avec éléments funéraires complexes, fosses et massifs de pierres est celui si bien mis en évidence par les travaux de J.-P. Le Bihan au Braden à Quimper (18). L'ensemble de ces villages gaulois est plus complexe et plus tardif puisque daté pour sa phase principale de La Tène finale. Mais on y retrouve des éléments structuraux funéraires qui déjà étaient embryonnaires dans des sites du premier âge du fer comme Penfoul.

Le talus défensif de Penfoul montre l'existence de fortifications hallstattiennes antérieures aux grands camps mieux connus de La Tène en Bretagne. Toutefois, les travaux de P.-R. Giot avaient montré déjà l'existence de quelques camps datables de cette période, comme par exemple Le Fossé Catuelan à Erquy où fut recueillie une petite jatte hallstattienne. Le même chercheur souligne la présence d'enceinte près d'un cimetière à incinérations à Coat-Plen-Coat en Saint-Goazec (Finistère), qui représenterait donc le même système enclos-nécropole qu'à Penfoul (19).

Des comparaisons plus lointaines sont plus aléatoires. Toutefois, nous avons été frappés par la parenté de construction d'un coffre à incinération du Limousin. C'est celui du tumulus n° 1 de La Forêt-Basse à Bellevue, comme

(18) J.-P. LE BIHAN, *Villages gaulois et parcellaires antiques au Braden en Quimper*, Quimper, C.E.R.A.Q. et Société archéologique du Finistère, 1984, 264 pages.

(19) P.-R. GIOT, *Protohistoire de la Bretagne*, op. cit., p. 240.

de Saint-Pierre-de-Fursac, dans la Creuse. M. G. Mazière nous a aimablement communiqué le plan inédit de ce coffre de l'époque de Hallstatt qui comprend une structure en dalles centrale qui avait été recouverte comme à Penfoul d'une série successive de petites dalles. Par ailleurs, nous avons déjà souligné le caractère marnien d'une des urnes de Penfoul qui appartient à l'occupation finale du site (urne n° 7). Ce peut être l'indice d'échanges épisodiques lointains des populations hallstattiennes de Penfoul. Quant au type physique de ces populations, il est bien difficile à restituer après leur incinération. Malgré la difficulté d'identification des ossements souvent rétrécis par l'action du feu, il a été possible de déterminer l'âge et le sexe de quelques individus dont les ossements avaient été déposés dans les urnes. En particulier, l'étude ostéologique de D. Leborgne et l'étude odontologique du docteur J. Peuziat, donnée en détail en annexe, montre une part importante de population infantile parmi les incinérés. Il est vrai que les conditions de vie de ces populations devaient être encore assez rudes.

ANNEXE

J. PEUZIAT

Etude des vestiges dentaires de la nécropole de Penfoul

Le procédé de l'incinération, s'il est très intéressant dans le domaine culturel et culturel, devient extrêmement gênant quand il faut examiner les modestes vestiges laissés par l'extinction du foyer. Les observations tant osseuses que dentaires sont limitées et, de surcroît, compliquées par les déformations provoquées par la chaleur du bûcher. Des dents, la structure cristalline coronaire a éclaté. Aussi ne subsistent que les parties protégées par les tables osseuses, c'est-à-dire racines et germes chez les enfants. Un certain nombre d'urnes ont donné des restes identifiables que nous allons détailler, le numéro de l'urne correspondant à celle du plan général et de leur dessin (fig. 10).

Urne n° 1:

- Germe de prémolaire supérieure (couronne à demi-édifiée).
- Germe de canine sans doute supérieure. Ces deux éléments n'ont dû leur conservation qu'à leur situation incluse dans l'os et appartiennent à un enfant de 5 à 6 ans.

Urne n° 10: il a été facile d'identifier pour cet individu:

- 5 groupes radiculaires appartenant à des molaires supérieures.
- 2 groupes radiculaires appartenant à des molaires inférieures.
- 5 racines isolées de molaires.
- 5 racines de monoradiculées.
- 1 fragment de table osseuse issue de la branche horizontale gauche de la mandibule. Les diverses racines ont achevé leur édification, les apex sont fermés. L'examen radiographique montre une calcification avancée des canaux en rapport avec un âge avancé du sujet. C'est un individu adulte d'âge mur.

Urne n° 11: outre divers débris osseux, on a pu isoler:

- 3 racines d'incisives et canine.

- 3 fragments de radiculaires de prémolaires.
- 7 fragments de radiculaires de molaires supérieures et inférieures dont, semble-t-il, une dent de sagesse. Toutes ces racines ont achevé leur édification, les apex sont fermés. Cependant, l'examen radiographique révèle un apport moins important de dentine à l'intérieur du canal. L'individu est probablement plus jeune que le sujet précédent tout en ayant atteint l'âge adulte.

Le coffre de W1: quelques dents ont pu être conservées, de même que quelques os :

- 3 éléments de molaires supérieures.
- 1 racine de molaire inférieure.
- 10 fragments radiculaires de prémolaires et incisives.
- 2 condyles mandibulaires (droit et gauche).
- 2 apophyses coronoïdes (droit et gauche).
- 1 fragment de table alvéolaire. Le degré de fermeture des apex, l'opposition modérée de dentine sur la paroi interne du canal, la relative gracilité des condyles, inciteraient à penser que l'on est en présence d'un individu adulte jeune de sexe féminin.

Petite fosse de N1: le tri du contenu de cette petite excavation a livré 5 racines ou fragments de monoradiculés dont l'apex est fermé. L'examen radiologique montre une cavité pulpaire relativement importante révélant un âge correspondant à celui d'un adolescent ou d'un adulte très jeune.

Fosses nord-ouest de W1: l'une des fosses contenait les modestes restes d'un jeune enfant reconnaissables à la faible épaisseur des os de la voûte crânienne. Dans l'autre ont aussi été placés les os d'un enfant dont on a isolé trois fragments de monoradiculés, sans doute des incisives sur lesquelles l'examen radiologique met en évidence une cavité radiculaire importante correspondant à un jeune adolescent.

Lors de la suppression des banquettes-témoins séparant les secteurs W1 et W2, une zone riche en débris osseux a été rencontrée. A la partie inférieure de celle-ci avaient été rassemblés les restes d'un enfant dont un fragment de corps cervical était encore identifiable.

Ce premier examen ostéologique et odontologique montre donc une certaine variété dans le sexe et l'âge des sujets inhumés. On notera une prédominance de sujets jeunes et même la présence d'enfants dont certains avaient aussi droit au dépôt de leurs cendres dans une urne (n° 1). Ceci laisse entrevoir une société dont les membres étaient traités de façon égalitaire devant la mort...

PIERRE-ROLAND GIOT

Combien d'Armoricains pour combien de Bretons?

Une des questions les plus lancinantes que je me pose, après d'autres, depuis près de quarante ans, est celle de la composition du pâté breton, à savoir si cela tient du pâté d'alouettes ou si les proportions sont plus équilibrées. C'est une énigme aux incidences très nombreuses, à toutes sortes de points de vue. Mais déjà auparavant, combien d'Armoricains pour combien de Gaulois?

Il est de bon ton, sinon toujours à la mode, pour une ethnie régionale de l'Europe de l'Ouest, de se dire *celtique*, le long de la frange atlantique, de la Galice aux Hébrides, et même plus à l'intérieur. Cela pose la question de savoir qui étaient les Celtes de la plus haute antiquité, et si parce qu'un peuple moderne est encore celtophone il est habilité à se juger apparenté auxdits Celtes de l'Antiquité, à vrai dire un peu fantômatiques ou mythiques à bien des égards, en tout cas aux origines mal définies avant leur localisation entre Rhin et Danube. C'est qu'en ces matières de diffusion ou de transmission de traits de civilisation et de langue, des phénomènes d'acculturation sont en réalité prépondérants par rapport aux relations de descendance ou de filiation, ces dernières notions débouchant étymologiquement sur le faux problème de la race.

La floraison de la celtomanie, celle aussi des sociétés néo-druidiques depuis le XVIII^e siècle, en Grande-Bretagne, en France, en Belgique quand ce n'est pas aux États-Unis, en est une autre illustration. Certains Auvergnats, s'estimant dignes descendants des Arvernes, Gaulois entre les Gaulois, se croiraient plus Celtes que les Bretons, et ce n'est pas par hasard qu'en 1859 l'anthropologiste P. Broca les prendra comme parangons de sa « race celtique ». Ce n'est pas le lieu d'insister lourdement sur ces conceptions dépassées, nous y reviendrons en critiquant celle de race.

La notion des « Celtes » pour les archéologues protohistoriques, pour les historiens de l'Antiquité et pour les linguistes, est souvent largement divergente ou antinomique. L'archéologue du second âge du fer (la période laténienne) ne connaît tout au plus que des témoignages de l'aspect matériel des cultures; il a

même avantage à éviter d'employer des termes tels que «celtique» ou «gaulois» (quand il les emploie dans son jargon familier, pour aller vite, c'est dans un sens schématique chronologique et géographique, sans plus)[1]. Quant à la Gaule, c'est une région géographique, habitée par un ensemble d'éléments de peuples, ethnies, voire petites nations très divers, plus ou moins mélangés ou localement infiltrés les uns dans les autres, et au fond il n'y a jamais eu de véritables «Gaulois».

La celticité des peuplades gauloises armoricaines est déjà un sujet propice aux discussions. *Gallia est omnis divisa in partes tres*: les auteurs de l'Antiquité, entre la Belgique, au nord de la Seine (sans doute mieux au nord de la Somme), et l'Aquitaine, au sud de la Garonne, situent la Gaule celtique. Parmi ses peuplades, ils font un sort à part aux peuples armoricains, vivant le long de la mer, «para-océaniques», aussi un peu vers l'intérieur puisqu'ils y incorporent non seulement les Pictons, mais les Andes et tous les Aulerques. Parmi ces derniers, les Aulerques Cénomans étaient certainement apparentés, quant à leur nom, à ceux de la Gaule cisalpine, de même que les Vénètes de l'Océan à ceux de l'Adriatique, lesquels n'étaient pas celtophones.

La confédération armoricaine, les ressemblances des styles monétaires, celle des styles céramiques, sont des arguments pour supposer au moins des affinités entre des éléments de ces peuples, soit au niveau des responsables, soit au niveau des artisans. Mais le phénomène péninsulaire a fait qu'une parenté encore plus étroite semble lier les trois peuples de l'extrémité, Osismes, Vénètes et Coriosolites, ce qui se retrouve, comme nous l'avons maintes fois montré, dans la distribution géographique des stèles et des souterrains. Dès notre synthèse de 1960 et ses travaux préparatoires, nous avons soutenu que la celtisation de l'Armorique était relativement tardive et superficielle, une simple infiltration culturelle avec une survivance majoritaire du fonds formé des populations antérieures.

Le paradigme explicatif des historiens et des archéologues protohistoriens ou historiens a été pendant longtemps emprunté aux phénomènes de migrations de peuples et d'invasions guerrières décrits par les auteurs de l'Antiquité, de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Age. C'était, pour prendre le langage de l'histoire de la géologie, une vue catastrophique, au lieu de penser davantage aux phénomènes progressifs. Les auteurs de l'Antiquité comme ceux du Moyen Age

(1) Si les archéologues continentaux, de formation classique ou ancienne, emploient encore les mot «Celtés», «Art celtique» ou «Gaule» sans trop de restrictions, il est caractéristique que les jeunes archéologues insulaires, formés à l'école de la «Nouvelle Archéologie», s'en abstiennent le plus possible. J'ai déjà eu l'occasion de faire remarquer qu'un manuel comme celui de B. Cunliffe (*Iron Age Communities in Britain*, Londres, 1974; nouvelle éd., 1978), s'il utilise le mot «Celtés» ou «celtique» dans l'historique, ne l'emploie plus que très exceptionnellement dans l'ouvrage (pour l'art, pour la monnaie, et enfin pour la religion, où il est bien obligé de mentionner les druides); cependant le même auteur a consacré un ouvrage pour le grand public au monde celtique (*The Celtic World*, Londres, 1979; *L'univers des Celtés*, Paris, 1981). B. Raftery, dans un récent ouvrage (*La Tène in Ireland, Problems of Origins and Chronology*, Marburg, 1984), évacue presque entièrement le problème en le considérant comme extérieur au ressort des archéologues.

sont souvent d'aimables farceurs en ce qui concerne les effectifs et leur signification relative : ils dramatisaient. Aussi serait-ce donner dans la fantasmagorie que de voir issus de Bavière la totalité des effectifs des peuples dits celtiques qui ont recouvert la moitié de l'Europe, tout autant que de voir issus du Latium tous les habitants de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique romanisées, ou de la péninsule arabe les habitants de tout le domaine arabe. On a simplement eu des populations celtisées, romanisées ou arabisées (parfois tour à tour), acculturées sous la houlette ou l'influence de poignées ou de minorités qui elles-mêmes ont eu plus ou moins tôt fait de se fondre dans les populations locales et autochtones.

Pourquoi celles-ci ont changé de langue, et sans doute parfois de dénomination, reste un problème que l'on retrouve à répétition tout au long de l'histoire. C'est tantôt parce que le groupe de domination ou de pression l'impose, tantôt parce que c'est plus à la mode, ou plus avantageux. L'opportunisme a toujours régné.

Avec beaucoup d'humour, J.V.S. Megaw a malicieusement suggéré (1976-1979) que tout le fameux « art celtique » pouvait n'être que le produit de quelques artisans ambulants, si ce n'est de quelques esclaves échangés comme cadeaux entre chefs, de proche en proche ; de toute manière, ceux-ci ont échangé les œuvres d'art comme cadeaux diplomatiques de prestige et ils ont pu être imités par leurs récipiendaires. La propagation des modes, des styles et des techniques ne nécessite pas le mouvement de beaucoup d'individus.

Si nous arrivons à l'époque gallo-romaine, nous trouvons encore des érudits qui parlent d'« occupation romaine » comme si pendant quelque 450 ans il y avait eu en Armorique une *Wehrmacht* romaine et uniquement des propriétaires et notables originaires d'Italie ou de la Province. Simplement, dès le lendemain de la conquête, on assiste à une intensification des échanges commerciaux à travers la Gaule. Malgré la complaisance des quelques dames qui ont été tondues en 1944, il ne semble pas que quatre années de véritable occupation se soient traduites par un influx massif de gènes originaires d'Europe centrale dans la population bretonne. Nous n'avons qu'une idée très discontinue des infiltrations, mouvements, agitations et autres bagaudes, de la dépopulation et du repeuplement en Armorique gallo-romaine, des effectifs de militaires, confédérés, lètes et autres, installés et ayant pu s'établir définitivement pour y faire souche. Rien ne nous permet d'imaginer un renouvellement ou remplacement intense de la population locale.

Nous basant sur les meilleures estimations récentes et sur la confrontation des estimations pour différentes régions du globe (Grande-Bretagne ; Gaule aux temps historiques ; Méditerranée orientale et Proche-Orient), nous avons récemment adopté un modèle démographique (2), suivant une croissance exponentielle lissée sur la longue durée, éliminant ainsi les éventuels à-coups imputa-

(2) *Préhistoire de la Bretagne*, Rennes, 1979 ; *Protohistoire de la Bretagne*, Rennes, 1979.

bles aux disettes, maladies épidémiques et conflits, lesquels semblent en général se compenser en très peu de générations. Ainsi, à la fin de l'âge du fer, nous avons adopté une fourchette de densité au km² entre trois et dix habitants (ce qui nous donnerait pour une Bretagne à cinq départements quelque chose entre 150 000 et 300 000 personnes), soit entre le 1/25 et le 1/8 de la population rurale moderne telle qu'elle était au siècle dernier, où la densité oscillait entre 50 et 80 au km².

Cette population, en cours de croissance pendant tout le premier millénaire avant notre ère, a certainement augmenté pendant le Haut-Empire pour atteindre peut-être le double, soit une densité de l'ordre de 6 à 20, sinon 26, habitants au km² (une population peut doubler en un siècle). Il est difficile d'évaluer les incidences réelles de la « crise » du Bas-Empire, qu'on a peut-être tendance à exagérer. On est peut-être retombé à une densité voisine de celle de l'âge du fer lors de l'Antiquité tardive, et c'est peut-être le même ordre de grandeur que l'on retrouvera vers l'an mille alors qu'elle aura été sans doute plus forte aux plus tranquilles moments du IX^e siècle (en tout cas on sait qu'en Cornwall, au moment du *Domesday Book*, 1086, la densité de la population pouvait être de l'ordre d'environ 5 habitants au km², mais c'est une région périphérique restée longtemps faiblement peuplée dans sa partie occidentale).

Pour la zone à très forte implantation bretonne, telle qu'elle a été définie par L. Fleuriot (3), comme la limite entre Osismes et Coriosolites, puis entre Vénètes et Coriosolites, plus le pays de Guérande, une densité moyenne de cinq donnerait une population minimale de l'ordre de 75 000 habitants, au maximum le double serait raisonnable. Chaque paroisse « primitive » aurait pu avoir entre deux cent cinquante et cinq cents habitants, ce qui correspond à moins que le minimum réputé nécessaire pour la stabilité démographique et biologique d'une population isolée. Si l'on tient compte de la population d'origine bretonne répartie dans la zone mixte bretonne et romane, qui ajoute une surface de l'ordre de la moitié de la précédente, correspondant au domaine des Coriosolites, l'ouest des Riedones et des Namnètes, jusqu'à la limite orientale extrême au IX^e siècle, on pourrait estimer la population en majorité bretonne ou bretonnisée à environ 100 000 personnes au minimum, au maximum le double. Si l'on y ajoute les non-bretonnants de la même surface, on devrait arriver à une fourchette entre 150 000 et 300 000.

Ces spéculations donnent bien entendu des ordres de grandeur ; si l'on ne s'y risque pas, on ne peut rien comprendre aux phénomènes qui se sont passés.

Comme je l'ai déjà exprimé plusieurs fois, l'arrivée progressive des Bretons insulaires en Armorique est sans conteste le phénomène le plus important de l'histoire de la (petite) Bretagne, qui lui doit entre autres son nom. Mais c'est un phénomène progressif et subtil, à considérer sur la longue durée, comme l'a si bien montré L. Fleuriot, et non un accident passager ou anecdotique. D'autre part, des Bretons insulaires se sont sans nul doute implantés, en plus faibles

(3) L. FLEURIOT, *Les origines de la Bretagne*, Paris, 1980.

effectifs, en bien d'autres secteurs de la Gaule septentrionale. De plus, aux Bretons proprement dits, ont pu se trouver mêlés, au moins à un moment du processus, des Frisons et des Saxons, comme le texte de Procope (livre 8, 20) le laisse entendre.

L'évaluation de la proportion relative d'immigrants insulaires par rapport au fonds local de la population armoricaine qui aurait survécu ou subsisté est donc un problème majeur. Il a d'ailleurs agité les historiens depuis longtemps, selon qu'ils y voyaient (du moins pour la dernière et grande migration) une conquête militaire avec extermination plus ou moins complète des indigènes (ce qui fut le point de vue de J. Loth, repris aussi par exemple par E. Durtelle de Saint-Sauveur), ou une infiltration pacifique dans un pays préalablement dépeuplé (Dom Lobineau, et point de vue de A. de La Borderie). Ce qui est certain, c'est qu'une fois installés, les chefs bretons ont entrepris un *Drang nach Osten*, une poussée vers l'est, avec un appétit certain de conquêtes.

A. du Chatellier (4) avait évalué sans justifications le nombre des Bretons immigrants à 400 000, ce qui est nettement plus considérable, au vu des populations de l'époque, même s'il s'agit d'une estimation cumulative, sommant toutes les arrivées sur plusieurs siècles. C'est le reflet extrême du point de vue qui prend l'arrivée des Bretons comme une vague d'invasion massive, nettement majoritaire par rapport aux autochtones, du moins à la pointe occidentale de l'Armorique. Compte tenu des possibilités, une estimation de l'ordre de 100 000 à 150 000 Bretons successivement arrivés serait plus raisonnable; imaginons 50 000 arrivés avec les premières vagues disséminées sur près d'un siècle et demi, et 100 000 lors de la phase massive au début du VI^e siècle, en une décennie ou deux. Tout cela serait dans l'ordre de grandeur qu'on peut imaginer pour la totalité des barbares d'origine germanique installés dans les Gaules, ce qui montre une certaine disproportion possible.

Notons qu'on a assez de mal à évaluer les migrations entre le XVI^e et le XIX^e siècle, pour comprendre qu'aux temps de l'Antiquité tardive c'est encore plus difficile. On estime à 10 000 le nombre total des Français fixés au Canada aux XVII^e-XVIII^e siècles, tandis qu'à la même époque l'Espagne envoyait se fixer de l'autre côté de l'Atlantique une moyenne de 10 000 personnes par an (pour une population mère de 8 millions environ).

En fait, la Bretagne insulaire, plus exactement ses parties successivement concernées par l'émigration, ne fournissait probablement guère plus en moyenne que quelques centaines d'émigrants par an, d'autant plus que dans l'Ouest elle est loin de s'être complètement dépeuplée en celtophones, même si dans l'Est ceux-ci se sont trouvés à peu près complètement éliminés.

C'est pourquoi on peut penser qu'il s'agissait du mouvement annuel de quelques dizaines de notables, militaires ou propriétaires, avec leurs suites de guerriers, de serviteurs et de clients, comme par ailleurs de quelques religieux, avec parfois leurs suites de disciples. Les légendes rappellent le manque de

(4) A. DU CHATELLIER, *L'agriculture et les classes agricoles de la Bretagne*, 1863, p. 9.

femmes, mais cela concerne plutôt les premières migrations à dominante militaire. Au total, on arriverait à une population active cumulée, présente à un instant donné, de l'ordre de quelques dizaines de milliers. Les naissances compensant les décès, en additionnant les descendants des premiers arrivés aux nouveaux venus, on arriverait à l'estimation globale donnée ci-dessus.

Ce qui est comparable aux effectifs estimés pour les guerriers et notables francs, burgondes ou wisigoths et leurs suites, pour chacun de ces peuples les populations totales immigrées étant alors de l'ordre de 50 000 à 100 000 personnes, avec cette différence qu'ils contrôlaient des territoires infiniment plus grands.

De toute manière, d'un terroir à l'autre, les proportions relatives des Bretons et des Armoricains auront été très variables, comme les processus d'acculturation des uns par les autres, leur intégration réciproque ou leur ségrégation.



Puisqu'il y a eu une immigration importante de Bretons insulaires en Armorique, on devrait s'attendre à trouver des affinités anthropobiologiques entre les populations anciennes comme entre leurs descendants actuels, britanniques et bretons.

Comme nous l'avons montré jadis, il y avait déjà des relations relativement étroites entre les populations des deux rives de la Manche occidentale depuis la protohistoire, de même qu'il y avait des liens étroits entre celles des deux rives de la mer du Nord (nord-est de l'Angleterre et Danemark en particulier) depuis l'Épipaléolithique, et bien entendu de part et d'autre du pas de Calais, Manche orientale et mer du Nord méridionale, de tous temps. Rappelons les liens privilégiés des Vénètes et de leurs voisins avec les peuples d'en face, et les caractères spécifiques communs entre les poteries de l'âge du fer de l'Armorique et du sud-ouest de l'Angleterre actuelle. Des liens d'échange et d'alliance n'impliquent pas forcément des flux géniques importants.

Il se trouve que le cas des Bretons a joué un rôle important, au cours du siècle dernier, lors du développement des idées de l'anthropologie physique française. La Bretagne a été un champ d'études fertile pour Paul Broca, ses élèves, tel P. Topinard, ses contemporains ou ses continuateurs, comme G. Lagneau, A. Chassagne, puis R. Collignon. P. Broca a publié lui-même une demi-douzaine de mémoires sur ce sujet entre 1859 et 1873. Comme collaboration locale, il a disposé surtout du docteur Guibert, de Saint-Brieuc, qui lui récolta les célèbres séries de crânes d'ossuaires hauts et bas-bretons des Côtes-du-Nord (plus que du docteur Halléguen, de Châteaulin). Il utilisa aussi les statistiques de pourcentages de réformes pour défaut de taille, ne pouvant disposer de tailles moyennes, tandis que plus tard A. Chassagne et R. Collignon disposèrent de mesures prises sur les conscrits.

Le texte de P. Broca le plus significatif est peut-être celui de 1869 (5). Il distinguait les Bretons, de type breton, grands, blonds, dolichocéphales, aux yeux clairs et au visage allongé, et d'autre part les Gaulois Armoricaïns, de type armoricaïns, de petite taille, aux cheveux bruns, aux yeux plus foncés, à la tête moins dolichocéphale, au visage plus arrondi. Il remarquait: «Les deux races, quoique plus ou moins mélangées, n'étaient pas fusionnées».

P. Broca rappelait qu'avant lui W.-F. Edwards était venu en Basse-Bretagne et y avait reconnu ces deux types (6). W.-F. Edwards tentait de remplacer la conception historique et linguistique de race, développée notamment par Amédée Thierry (7), par des observations de naturaliste. A. Thierry distinguait des races «kymrique» et «gallique»; W.-F. Edwards conserve cette nomenclature, race «kymrique» d'une part, «gaelique» ou «gallique» de l'autre. P. Broca fut influencé par cette terminologie.

A cette époque, bien entendu, toute distinction ethnique s'exprimait à travers la conception ambiguë de race, encore que ces anthropologistes de formation médicale ou scientifique aient essayé d'éviter les confusions usuelles avec les peuples, les groupes linguistiques, les sociétés ou les nations, pour s'en tenir à des critères différentiels purement anatomiques qu'ils pensaient transmis par hérédité. A vrai dire, on ne savait encore rien des mécanismes de l'hérédité, et encore à la fin du siècle dernier, pour ne pas dire beaucoup plus tard chez certains auteurs, on pensait que l'hérédité transmettait aussi des caractères intellectuels et moraux!

Pour tous ces auteurs du siècle dernier, le centre de la Bretagne (et certains pédoncules s'y reliant) était donc peuplé par les descendants des populations autochtones de l'Armorique (arrivées au Néolithique pour R. Collignon), en moyenne de petite taille et très brachycrânes, qui correspondaient à ce que P. Broca finit par nommer «race celtique» (laquelle devint la «race alpine» pour les auteurs de la fin du siècle), dont il avait pris le type chez les Auvergnats, descendants des Arvernes. Ces populations auraient été refoulées dans l'intérieur par les immigrants bretons qui occupèrent le littoral. Ces immigrants auraient donc été de grande taille et dolicho- ou mésocéphales; P. Broca les rangeait dans sa «race kymrique», ayant conservé pour des raisons de priorité la dénomination employée par A. Thierry et W.-F. Edwards malgré ses défauts (ce terme est tiré du nom des Gallois, et donc est très mal choisi pour désigner une «race» européenne septentrionale, plus tard dénommée par les auteurs «race nordique»). Les auteurs venant après P. Broca introduisirent quelques nuances, des types métis ou hybrides, ou des reliques de «races» anciennes, ou d'autres variantes, remontant au Néolithique.

(5) P. BROCA, *Nouvelles recherches sur l'anthropologie de la France en général et de la Basse-Bretagne en particulier*, dans *Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, (1), t. III, p. 147-206, reproduit dans les *Mémoires d'anthropologie*, t. I, 1871, p. 385-447. Voir spécialement *Sur les origines de la population de la Basse-Bretagne*, p. 169-186.

(6) *Lettre à M. Amédée Thierry sur les caractères physiologiques des races humaines considérées dans leurs rapports avec l'histoire*, 1829, réimprimé dans les *Mémoires de la Société ethnologique*, t. I, 1841.

(7) A. THIERRY, *Histoire des Gaulois*, 1828.

Mais cette manière de regarder les choses persévéra, avec des nuances, jusque vers la moitié du présent siècle. Certes, tous ces auteurs, anciens et plus modernes, reconnaissent avec honnêteté que ces classifications raciales n'ont pas de base réelle, qu'elles sont arbitraires et qu'il y a tous les intermédiaires. Lorsque O. Schlaginhaufen montra (en 1946), pour la Suisse, que plus on voulait définir un type racial par davantage de caractères, moins on lui trouvait d'individus y correspondant et qu'à la limite il n'y avait plus d'associations de caractères significatifs, tous les individus étant différents les uns des autres, ce type d'édifice commença à s'écrouler sur ses fragiles bases. On avait tout simplement eu tendance à réifier des variations géographiques phénotypiques.

De nos jours, on n'aura pas de peine à renifler derrière cette raciologie des relents racistes. En fait, il était impossible aux érudits et savants du siècle dernier, dans leur atmosphère socioculturelle, de raisonner autrement (sauf peut-être quelques disciples de J.-J. Rousseau, et encore ce n'est même pas certain). Que l'on prenne les publications relativement savantes, ou celles destinées à un plus large public, on trouvera dans les descriptions régionales la même confusion entre les populations, peuples, nations, classes sociales, peuplades, tribus et autres «groupes ethniques»; il suffit par exemple de comparer des ouvrages comme ceux de L. Figuiet (*Les races humaines*, Hachette, 1885), de R. Verneau (*Les races humaines*, dans la série «Les Merveilles de la Nature», Baillière, 1891; ouvrage repris quarante ans après: *L'Homme, races et coutumes*, Larousse, 1931), de J. Deniker (*Les races et les peuples de la terre*, Schleicher, 1900, puis Masson, 1926), par exemple, et ce qui s'en répercutait dans les dictionnaires, les dictionnaires encyclopédiques et les manuels scolaires de géographie comme de sciences naturelles. Vis-à-vis des peuples exotiques, il s'y retrouve souvent le sentiment de supériorité ethnique des «colonialistes», et parfois ceci se reflète pour l'hexagone. Prenons comme exemple R. Verneau (ouvrage cité, 1891, p. 608) qui n'hésite pas à écrire: «Les traits un peu durs des Savoyards, des Auvergnats et des Bretons accusent leur énergie, ou plutôt une opiniâtreté peu commune; aussi leur entêtement est-il devenu proverbial. Leur intelligence passe pour être moins développée que chez le reste des Français, et l'instruction a beaucoup de peine à pénétrer chez eux. Ils n'ont point l'esprit de saillie, l'humeur belliqueuse, la légèreté et la turbulence qui caractérisent les descendants des Gaulois. Peu accessibles au progrès (les Bretons surtout)», etc. Mais, sans même perdre son temps à lire G. Vacher de Lapouge, dont les écrits sont contemporains, on doit voir dans cet ethnocentrisme le même travers qui se manifeste tout autant de nos jours lorsque l'intelligentsia parisienne se croit supérieure aux provinciaux. C'est là le même processus de préjugé «racial» ou «xénophobe», sans plus. Quitte à créer un néologisme de plus, voyons dans toutes ces réactions des variantes d'un phénomène plus général d'«allophobie», d'intolérance de l'autre, quel que soit cet autre, la maladie infantile de l'humanité.

Bref, tous les auteurs du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle ont été victimes de la manie classificatoire des naturalistes, la tendance à tout ranger dans des tiroirs étiquetés, selon des types idéaux, si possible déterminables par des clefs dichotomiques. Manie typologique partagée avec les archéologues, faut-il le souligner, et qui reposait sur tout un système de pensée idéaliste qui ne tenait aucun compte de l'extrême variabilité du monde vivant réel. Cette réifica-

tion de types idéaux imaginaires était philosophiquement incompatible avec la pensée évolutionniste, ce dont on ne s'est vraiment rendu compte qu'avec les progrès de la génétique vers les années 1960.

L'espèce humaine est formée d'individus tous génétiquement dissemblables les uns des autres, de sorte que toutes les populations présentent un polymorphisme génétique extrême. Seuls les individus composant une population ont une réalité. Les moyennes de caractères morphologiques métriques, auxquelles on donnait tant d'importance, sont de simples abstractions statistiques. Certes, les études familiales longitudinales, diachroniques, montrent qu'il doit y avoir une composante héréditaire agissant sur la stature, par exemple, mais celle-ci reflète tout autant les conditions de vie. Les habitants de l'intérieur de la Bretagne, comme ceux de divers secteurs plus déshérités, ont été longtemps plus pauvres ou moins bien alimentés que ceux du littoral fertile. De même, les études familiales diachroniques tendent à montrer qu'il doit y avoir une composante héréditaire à se manifester dans un rapport de dimensions tel que celui qui définit l'indice céphalique, mais qu'il n'y a pas que cela.

La plupart des populations du très haut Moyen Age des pays européens non méditerranéens, pour lesquels nous disposons de séries ostéologiques suffisantes, se montrent de plus grande taille, et à crâne plus allongé (autrement dit d'indice céphalique plus bas) que leurs descendants quelques siècles plus tard. Dans le cours du Moyen Age il y a eu un phénomène de brachycéphalisation accéléré et accentué dans ces populations, et en même temps une diminution d'ensemble de la taille moyenne. C'est un processus étonnant, qui se retrouve à peu près partout, d'un bout à l'autre de l'Europe, avec parfois des petits décalages chronologiques, encore que la datation de beaucoup de cimetières médiévaux ne soit pas toujours des plus faciles.

Il fut un temps où l'on voyait dans cette transformation un remplacement d'un type par un autre, et localement des remplacements ethniques ou de populations. Localement, il peut y avoir un peu de cela, mais ce n'est absolument pas une explication d'ensemble. On peut y voir plus justement une détérioration d'ensemble des conditions de vie de toutes ces populations, peut-être l'effet des épidémies ou des endémies envahissantes, les disettes ou des famines liées à des problèmes climatologiques ou à l'insécurité, voire à la croissance démographique. Dans les régions où le phénomène est un peu tardif, on a pu le rapprocher des conséquences des croisades, voire même de la grande peste noire de 1347-1350.

Depuis quelques décennies, on a cherché à voir s'il y avait des corrélations entre les caractères morphologiques en question, et soit la sensibilité, soit au contraire la résistance à certaines maladies ou fléaux. On a pu calculer des corrélations faiblement positives pour certaines séries, sans doute trop faibles pour valoir preuve. Il y aurait eu des phénomènes de sélection. Rien de tout cela n'est très convaincant pour le moment. Et même s'il y avait eu une succession de phénomènes agissant dans le même sens pendant plusieurs générations, en vérité on ne voit pas très bien pourquoi ceci se serait fait sentir seulement pendant le Moyen Age, alors que bien avant il y a eu des périodes défavorisées, ayant eu à subir les mêmes genres d'agents.

Ce que nous pouvons dire pour la Bretagne, c'est que le phénomène de diminution sensible de la stature et d'arrondissement de la boîte crânienne (sans parler des modifications morphologiques plus ou moins corrélatives) au vu des séries dont nous disposons (Saint-Urnel en Plomeur, Finistère; île Lavret à Bréhat, Côtes-du-Nord) paraît postérieur à l'an mille, mais que les indications, à vrai dire moins fournies et plus disparates, que nous avons pour les siècles suivants, ne nous permettent pas de dire exactement quand la transformation a produit ses effets, entre le X^e et le XIV^e siècle. Les brachycéphales du cimetière entourant la chapelle Saint-Clément à Quiberon n'ont pas d'âge assuré avant ceux des XI^e - XVI^e siècles. Le cimetière à l'est de la cathédrale d'Alet, entre le X^e et le $XIII^e$ siècle, montre de très grands sujets, mais déjà brachycéphales. A l'île Lavret, c'est dans la partie médiévale du cimetière, entre le X^e et le début du XV^e siècle, qu'on trouve quelques brachycéphales. Il doit en être de même à Landévennec. Le chef de saint Yves, conservé à la cathédrale de Tréguier, est hyperbrachycéphale, mais statistiquement un seul individu, aussi bien daté qu'il soit (1253-1303), ne suffit pas pour dater un tel processus, étant donné que dans toute population, aussi dolichocéphale qu'elle soit en moyenne, il y a nécessairement quelques individus en bout de la distribution gaussienne.

On doit dire ceci, c'est qu'avec la gracilisation de toutes les populations postpaléolithiques, il s'agit de la principale transformation qui ait affecté, dans nos régions, les hommes, un phénomène d'ampleur continentale, mais de durée apparemment limitée à quelques siècles. En effet, on sait que l'accroissement de la stature, qui est un phénomène universel allant avec le mieux-être, commence dès le $XVIII^e$ siècle en Scandinavie, pour se généraliser à la fin du XIX^e , et qu'il s'accompagne d'une débrachycéphalisation plus ou moins sensible en général. De sorte que nos Bretons du haut Moyen Age sont relativement plus comparables aux habitants actuels jeunes qu'aux hommes du bas Moyen Age ou des Temps modernes.

On comprendra sans peine pourquoi jusqu'à une époque assez récente, trouvant dans les cimetières mérovingiens en général des individus de belle stature, les auteurs se sont empressés d'y voir des envahisseurs germaniques, Francs, Wisigoths ou Burgondes, alors qu'il s'agissait tout simplement de gens normaux pour l'époque. Par contre tout le monde a entendu parler de la petite taille des hommes du Moyen Age, au vu de leurs armures.

Les comparaisons morphologiques et anthropométriques entre populations réduites à des squelettes plus ou moins complets ne sont ni aisées ni toujours très probantes, même avec le recours à des méthodes plus ou moins sophistiquées de calculs de distance entre populations. Si l'on se contente d'une impression « typologique » et assez subjective, disons que la moyenne des gens de Saint-Urnel en Plomeur (à qui le squelette gaulois de Tronoan, tout voisin, ressemble déjà assez) ressemble quelque peu à des Romano-Britanniques des cimetières de York et à d'autres Romano-Britanniques trouvés dans la Tamise à Londres. Par contre, les sujets du grand cimetière se poursuivant de l'époque romano-britannique à l'Antiquité tardive et le début du haut Moyen Age à Cannington (Somerset) semble moins ressemblants aux sujets de nos cimetières de Saint-Urnel comme de l'île Lavret. Il y a peu d'autres séries de Bretagne

insulaire de ces périodes disponibles et dont des descriptions soient publiées ou disponibles. si l'on se contente de comparer les moyennes des quelques données métriques les plus classiques, on trouvera ressemblance, car pour la même époque tout le monde se ressemble un peu.

Les Bretons étant venus d'un peu partout de la Bretagne insulaire, au début des émigrations, puis du Sud-Ouest peut-être en plus grande proportion, mais après pas mal de mouvements de population à l'intérieur de l'île, dont au départ les ethnies étaient par surcroît nombreuses, il n'y avait certainement pas de très grande uniformité relative chez eux.

L'étude d'un aussi grand nombre que possible de marqueurs génétiques, principalement mais pas uniquement sanguins, permet en principe de définir biologiquement la place d'une population par rapport aux populations voisines ou apparentées. Mais les données disponibles sont encore insuffisantes pour pouvoir vraiment comparer les populations des deux rives occidentales de la Manche, sauf pour ce qui est des groupes sanguins classiques. Tandis que pour la France on est sur le point de disposer de données beaucoup plus à jour et plus variées, en particulier grâce aux groupes HLA. On est en mesure d'espérer des résultats intéressants.

PATRICK GALLIOU*, JEAN-PAUL LE BIHAN**,
MICHEL CLÉMENT***

Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1984)

CAST, Kerdreigne.

Un fragment de meule rotative antique a été découvert, dans la commune de Cast, au croisement du chemin dit de Keryouen et du chemin départemental n° 107, au lieu dit Kerdreigne. La texture de ce *catillus* de granite présente une forte similitude avec la roche qui affleure à Locronan. La forme en est globuleuse, le diamètre et l'épaisseur moyens de 0,41 m et 0,13 m. La surface broyeuse est une calotte sphérique dont la flèche est légèrement supérieure à 0,02 m. La partie du trou central qui subsiste laisse supposer un orifice central parfaitement circulaire en plan. Il épouse la forme d'une bobine et la face supérieure s'ouvre en entonnoir. L'emmanchement se fait par une profonde rainure à fond plat et

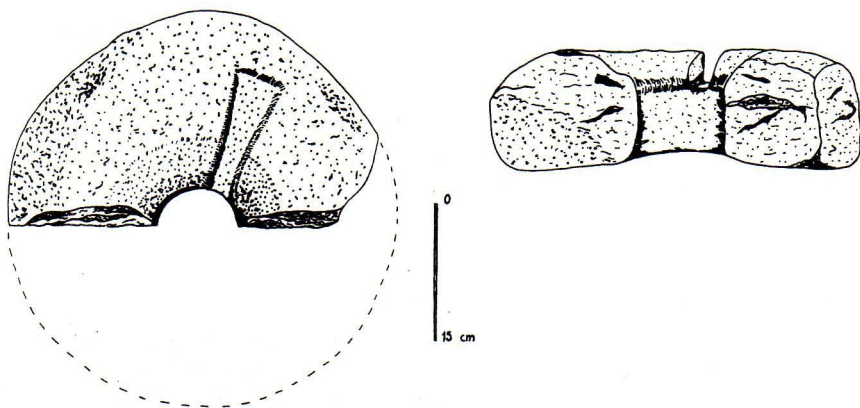


Fig. 1. — Cast, *Kerdreigne*, fragment de meule.

* Université de Bretagne occidentale. Centre de recherche bretonne et celtique (U.A. 374 du C.N.R.S.).

** Archéologue municipal, Quimper.

*** Directeur adjoint, direction des Antiquités de Bretagne.

de plan trapézoïdal allongé, s'ouvrant librement à la fois vers l'extérieur et vers le trou central. La bordure externe de la base de la meule présente une trace d'usure régulière sur une hauteur de 0,015 m environ.

Il est difficile de proposer une datation pour cet instrument, car la présence de cultures a interdit toute prospection dans les alentours. Cependant, il faut noter la grande ressemblance avec le fragment de meule découvert par C.-T. Le Roux dans le souterrain de Stang-Vihan à Concarneau (1). La présence d'une telle meule dans le bassin du Porzay n'a d'ailleurs rien de surprenant. Il est évident que la richesse de la terre agricole a dû attirer les populations depuis la plus haute antiquité. L'étonnant est plutôt de constater la faible densité de ce type d'objets signalés dans cette région.

A. Daniel.

COMBRIT, Sainte-Marine.

Au mois d'octobre 1984, une tranchée destinée à recevoir une conduite d'assainissement entaille la propriété communale de Kerobistin à Sainte-Marine en Combrit. Des niveaux gallo-romains sont entrevus sur une trentaine de mètres avant le rebouchage de la tranchée. Tuiles, tessons de poterie commune et de céramique sigillée sont récupérés dans les déblais.

Nous alertons aussitôt la direction des Antiquités de Bretagne qui dépêche M. Le Goffic, archéologue départemental, pour un complément d'enquête.

Il est vraisemblable que le site gallo-romain de salaison connu en cet endroit était plus étendu qu'on ne le supposait. La présence d'autres cuves que celles fouillées par Borrelly de Kervélégan, en 1889, n'est pas à exclure (2).

Alain Daniel.

DOUARNENEZ, ville.

Nous avons récemment pu voir à Douarnenez une petite monnaie de bronze recueillie voici de nombreuses années dans la cour d'une école du centre-ville. Il s'agit d'un *antoninianus* de Claude II (268-269) [D: IMP.C.CCLAV-DIVS AVG. R: FELICITAS AVG.].

ERGUÉ-GABÉRIC

Le raccordement des voies express Quimper-Brest et Quimper-Lorient occasionne le percement du robuste éperon entre les vallées de l'Odet et du Jet, sur le territoire de la commune d'Ergué-Gabéric. L'un d'entre nous (Y.M.), prospectant le long de ce vaste chantier, a pu ainsi déceler deux nouveaux sites archéologiques.

(1) C.-T. LE ROUX, *Le souterrain de l'âge du fer de Stang-Vihan en Concarneau*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXIV/1, 1967, p. 127-145. L'auteur date ce souterrain de La Tène III.

(2) BORRELLY DE KERVÉLÉGAN, *Ruines gallo-romaines en Combrit*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXVI, 1899, p. 304-309.

Le croisement, avec ouvrage d'art, de la voie express et de la route Quimper-Coray indique, au nord-est du lieu dit Salvert, la limite nord du premier gisement. Les flancs de la nouvelle percée, distants d'environ 50 m, laissent voir une très grande quantité (environ une trentaine) de fosses de terre noire de forme et de dimensions différentes, creusées dans le sol naturel. Ces poches, évoquant aussi bien des fosses, des fossés, silos, énormes trous de poteaux, s'alignent sur environ 250 m. Nous pouvons donc évaluer à plus d'un hectare la superficie du site irrémédiablement perdue. Son ampleur et son importance n'en demeurent pas moins considérables. Une rapide prospection n'a guère livré qu'un tesson de céramique onctueuse médiévale et un fragment de tuile romaine. Il est donc impossible de proposer une datation pour cet ensemble.

Quelques remarques s'imposent toutefois :

— La qualité de l'implantation du site, en bordure de la voie romaine Quimper-Carhaix-Erquy, itinéraire sans doute plus ancien et en tous cas jamais abandonné depuis cette époque. En outre, il s'agit là d'un point remarquable d'où la vue s'étend autant sur la vallée de l'Odet que sur celle du Jet.

— Le fait que toutes les structures ne correspondent pas nécessairement à une même époque. Un mélange complexe, allant du Néolithique à l'époque moderne n'est pas à exclure.

Le deuxième site, plus méridional, est implanté au sud-ouest du lieu-dit Mélenec. La voie express recoupe là un plateau rocheux, dominant directement la vallée du Jet et limité, à l'est comme à l'ouest, par deux profonds talwegs orientés nord-sud. Deux séries de poches de terre noire, équitablement réparties au nord et au sud, distantes d'une centaine de mètres, semblent bien cerner un site anciennement occupé par l'homme. Une comparaison, peut-être hâtive, avec le site du Braden I, nous amène à voir là les coupes de fossés de ceinture d'un village abandonné. L'identité d'implantation et d'exposition existe également, mais nous ne disposons d'aucun indice de datation.

Y. Ménez et J.-P. Le Bihan.

FOUESNANT, île aux Moutons.

Mlle C. Fesard a bien voulu nous confier pour étude quelques tessons de poterie ancienne découverts au pied de la microfalaie érodée de l'île aux Moutons. Il s'agit de céramique grise datant de la fin de l'âge du fer. Une telle mise au jour n'a rien de surprenant, cette île ayant livré, à plusieurs reprises, des fragments d'amphore Dr.1 (3) et deux monnaies gauloises (4), ceci montrant que l'archipel des Glénan était certainement inclus dans le trajet des négociants de cette période.

J.-P. Le Bihan.

(3) P. PEYRON et J.-M. ABGRALL, *Notices sur les paroisses... Îles Glénan*, dans *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1943, p. 236.

(4) P. GALLIOU, *Les amphores tardo-républicaines*, dans *Archéologie en Bretagne*, suppl. n° 4, Brest, 1982, p. 56.

GUILERS, Kerébars.

Une rapide intervention de contrôle menée à Kerébars, en Guilers, au sud des tumuli de l'âge du bronze et dans une parcelle où avaient été signalées de nombreuses tuiles romaines (5), n'a pas révélé d'ensembles construits. Les sondages n'ont montré que deux foyers — dont l'un réutilisait un fragment de meule à grain d'époque romaine — et quelques fosses dispersées, sans mobilier archéologique associé.

PLEYBEN, Coatilou.

M. A. Gazzarin, chef de chantier de l'entreprise de travaux publics Lagadec et amateur d'archéologie, a bien voulu nous signaler la présence d'indices intéressants observés sur le chantier de rectification de la R.N. 785, entre Pont-Keryau et le Grand-Pont en Pleyben.

Le nouveau tracé entaille, en effet, vigoureusement, le robuste promontoire compris entre la Douphine et le Roudou et s'inscrit entre les hameaux de Coatilou à l'ouest, Kergazec et Garz-Aven à l'est. Les flancs de la nouvelle percée laissent apparaître, au nord et au sud, distantes d'environ 200 m, deux séries de fossés ou fosses triangulaires ou en U. Leur nombre est plus élevé sur le flanc oriental. Il est possible de voir dans ces poches de terre les restes de structures d'entourage d'un établissement ancien. Il convient toutefois de se montrer prudent et une confrontation avec le cadastre ancien s'impose. Ce site est implanté sur un plateau incliné vers le sud, à proximité de la rupture de pente. Il s'agit d'une situation bien typique pour un établissement protohistorique par exemple. Aucun élément de datation n'est fourni par la prospection.

En fait, les fréquents travaux routiers actuels, qu'il s'agisse de percées d'axes nouveaux, d'élargissements de chaussées ou du simple entretien avec curage profond des fossés, multiplient les reprises et mises au net du sol naturel, ceci sur des kilomètres. Cela constitue, dans une région où l'archéologie aérienne est assez peu pratiquée, un excellent moyen d'observation profonde du sol à grande échelle. Un relevé systématique, avec positionnement précis, le long des coupes fraîches, dans chaque commune, est un travail facile et qui permet de constituer un dossier, puis un fichier régional fort utile. Même si ces fossés ne sont, *a priori*, guère parlants, car une simple coupe faite au hasard ne livre pas nécessairement de tessons ou de charbons de bois datables, il est possible d'affiner l'information.

Il faut, dans un premier temps, *vérifier* qu'il ne s'agit pas d'un fossé de talus relativement récent figurant *sur les cadastres* les plus anciens ou simplement antérieurs au remembrement.

(5) R. SANQUER, *Chronique d'archéologie antique et médiévale*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVI, 1970, p. 48.

La situation générale est intéressante à noter : site de hauteur, rebord de plateau ou, au contraire, de bas-fond (6).

Les regroupements peuvent apporter des indices décisifs : cas des groupes de 2, 3 ou 4 fossés, séparés d'un espace vierge de 50 à 100 ou 200 m qui révèlent, par exemple, les marques de parcellaires disparus ou l'entourage d'un petit hameau peu peuplé. Au contraire, une succession très dense de poches d'allure et de tailles variées, souvent tapissées d'argile rubéfiée, de charbons de bois (7), indiquent une occupation et la présence d'un habitat important qu'une prospection serrée au sol ne confirme pas forcément (8). Il peut, dans d'autre cas, s'agir, dans des zones très humides, de vestiges de systèmes de drainage. Rien n'est à négliger et l'archéologie du paysage agraire armoricain reste à développer (9).

La typologie des fosses est à considérer. Il ne faut pas espérer en dégager des règles claires, simples et systématiques et il est nécessaire de se garder des interprétations trop hâtives. Des excavations anormalement profondes et larges, ou encore peu profondes mais très allongées, éventuellement tapissées de terre brûlée (10), correspondent, généralement, à des activités humaines bien spécifiques. Il faut toutefois se méfier des fossés simples, mais retailés en biais par les travaux actuels. De la même manière, il faut savoir qu'une poche de terre dont la largeur et la profondeur se situent dans la limite du mètre indiquent aussi bien une fosse, un trou de poteau ou un fossé. Dans ce dernier cas la vérification est possible lorsque deux coupes fraîches sont en vis-à-vis. Mais, là encore, l'expérience incite à la prudence : les réseaux de fossés anciens sont extrêmement capricieux et défient toute logique.

(6) L'archéologie des fonds de vallées, rendue très difficile, notamment pour la prospection, par les phénomènes d'alluvionnement et de reptation des sols, demeure certainement sous-développée. En outre, la tendance à rechercher les beaux sites, bien exposés, dégagés de l'humidité des vallées, à considérer que, de tous temps, les hommes ont fondé leurs activités et implanté leurs habitats en fonction de ces critères, est une attitude purement subjective qui fausse, dès le départ, le problème. C'est oublier, par exemple, l'activité de l'homme du Moyen Âge autour des étangs, l'utilisation de l'inondation de bas-fonds pour protéger un site défensif, comme celui de Kermorvan en Saint-Evarzec. C'est négliger le fait que, dès la protohistoire, les systèmes agraires ont bien pu intégrer les zones humides. Il convient, sur ce sujet, de se reporter à l'excellent ouvrage de C. TAYLOR, *Village and farmstead: a history of rural settlement in England*, Londres, Philip, 1984, 254 p.

(7) Ce sont de tels indices qui ont permis la mise au jour du site du Braden à Quimper. Cf. J.-P. LE BIHAN, *Villages gaulois et parcellaires antiques au Braden en Quimper*, Quimper, 1984, 263 p. (*Cahiers de Quimper antique*).

(8) Là encore l'exemple du Braden est très significatif. Le décapage total et étroitement contrôlé de 2000 m² de terre végétale au cœur du village du Braden I n'a pas livré plus de quatre ou cinq tessons gaulois et pratiquement aucune structure n'était visible sur le sol ainsi mis au jour.

(9) P.-R. GIOT, M. BATT, M.-T. MORZADEC, *Archéologie du paysage agraire armoricain*, Travaux du Laboratoire d'anthropologie, préhistoire, protohistoire, quaternaire armoricain, Université de Rennes, 1982.

(10) Ces cas se présentent dans les grandes coupes de terrain du Braden I. Le premier type correspondait à un silo, le second n'est pas encore fouillé. Cf. J.-P. LE BIHAN, *op. cit.*

Enfin, la section des fossés peut donner une indication précieuse, même s'il ne s'agit pas d'une règle absolue. Le fossé en V a de fortes chances d'avoir été utilisé fermé, c'est-à-dire obturé très peu de temps après son creusement : l'installation d'un palissade à poteaux jointifs est l'exemple le plus démonstratif (11). Plus la section s'évase et tend vers le U, plus les chances d'une utilisation à fossé ouvert augmentent : l'érosion des flancs a fait son œuvre (12). Le cas des fossés de talus est, alors, le plus représentatif et le plus fréquent.

Ce sont là quelques observations simples, qui pourraient cependant inspirer une investigation facile et peu coûteuse. Mise en œuvre systématiquement, elle pourrait, en quelques années, permettre un traitement régional rationnel d'un large stock d'informations nouvelles (13).

J.-P. Le Bihan.

PLOBANNALEC, Lesconil

La pointe du Goudoul en Lesconil figure dans l'annuaire statistique de R.-F. Le Men, établi en 1875 (14). Cet auteur y signale, sans plus de précision, la présence de poteries. M. Buanic, professeur à Quimper, a bien voulu nous confier pour étude quelques objets glanés sur ce site gravement menacé par une très forte érosion anthropique. Leur nature est variée puisque le lot comporte tant des tessons de poterie non tournée qu'une perle d'ambre perforée et de couleur miel, ainsi qu'un petit bronze romain daté du IV^e siècle apr. J.-C. Il porte, au droit, la tête de Constantin II, Constant ou Constance II, au revers, deux soldats encadrant une enseigne et la légende GLORIA EXERCITUS. Cette monnaie est émise entre 335 et 341 apr. J.-C., bien qu'il faille se méfier des imitations (15).

Ces vestiges couvrent donc une longue période allant de la fin de la protohistoire (pour la perle d'ambre) à une phase tardive de l'époque romaine. Des éclats de silex élargissent encore cette fourchette chronologique.

J.-P. Le Bihan.

PLOGONNEC, La Lorette

Il existe, dans l'enclos de la chapelle de la Lorette, à Plogonnec, une pierre ovoïde sur laquelle est gravé, en chiffres romains, le nombre CCLXX. Cette

(11) Voir Le Braden en Quimper. J.-P. LE BIHAN, *ibid.*

(12) Les importantes expériences et travaux menés à Butser-Hill en Angleterre par P.J. Reynolds sont très convaincants. Cf. *Farming in the Iron Age*, Cambridge University, 1976, 48 p.

(13) Il est évident qu'un inconvénient majeur de cette méthode est la carence en éléments de datation. Il s'agit, en tous cas, d'une excellente technique qui vient utilement compléter l'arsenal des moyens d'investigation habituels.

(14) R.-F. LE MEN, *Statistique monumentale du Finistère, époque romaine*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. II, 1874-1875, p. 134.

(15) J.-Y. COTTEN s'est chargé de l'étude de cette monnaie.

situation n'est pas son lieu d'origine. Elle proviendrait des abords de l'ancienne chapelle de la Lorette aujourd'hui disparue. Cette chapelle était située bien en contrebas de l'édifice actuel, dont la construction ne remonte qu'à 1872.

S'agit-il d'une stèle basse de l'âge du fer, réutilisée à l'époque gallo-romaine, ainsi que peut le suggérer l'inscription, puis christianisée?

A. Daniel.

PLOMELIN, Le Pérennou.

L'estuaire de l'Odét a toujours été propice à l'implantation de l'homme et les vestiges archéologiques de toutes époques y abondent. Le Pérennou est surtout connu des archéologues par la présence de la villa et des thermes gallo-romains. Une prospection serrée le long de la ligne de contact entre la plage actuelle et le flanc du plateau a permis à l'un d'entre nous (Y. M.) de déceler, sur la rive droite de la rivière, à 450 m au nord des thermes, les traces d'une occupation ancienne. Il s'agit de minces lits d'argile brûlée alternant avec des couches d'argile crue et stérile. Des fragments de clayonnage et une lèvre de vase complètent notre documentation. Le tesson de poterie évoque le deuxième âge du fer. L'alternance des couches vierge et d'activité peut faire songer à une occupation intermittente, mais, compte tenu de la très forte pente, il peut également s'agir du résultat de glissements de terrain.

Nous avons, par ailleurs, eu communication d'un nouveau lot de céramiques et d'objets recueillis lors des anciennes fouilles de la villa du Pérennou. On y remarque quelques fragments de sigillée (Drag. 29), de céramiques fines (tasse à décor moulé, *terra nigra*, gobelet à palmettes stylisées, etc.) et d'amphores vinaires (Dressel 2-4, Pascual I de Catalogne) du 1^{er} siècle, ainsi que l'habituel assortiment de céramiques des II^e et III^e siècles (céramique commune, sigillée du centre de la Gaule, amphore à huile Dressel 20). Les témoignages du IV^e siècle sont, par contre, relativement rares (sigillée d'Argonne), alors que les indices d'une occupation (ou d'une utilisation) prolongée du site (céramique onctueuse, céramiques postmédiévales) sont nombreux. On notera enfin la présence d'un fragment d'enduit peint et d'un carreau de marbre, appartenant sans doute à la décoration des thermes.

J.-P. Le Bihan, Y. Ménez, P. Galliou.

PLONÉOUR-LANVERN, Tréouren

Voici quelques années, M. M. Léost, de Quimper, nous signalait la présence de tuiles romaines dans une parcelle située à 250 m au sud du hameau de Tréouren, à 4 km au nord-est de Plonéour-Lanvern. Une rapide enquête sur les lieux nous permettait de récolter, outre ces fragments de tuiles, quelques tessons de céramique sigillée et de poterie commune gallo-romaine. De plus, la présence de moellons épars, mais bien caractéristiques, nous laissait deviner l'existence de vestiges d'une construction en petit appareil, tout au moins au niveau des substructions.

Ce site est implanté sur les premières pentes du flanc de plateau dominant la dépression humide de la rivière de Pont-l'abbé. Plus l'on remonte vers le sommet, plus la taille des tessons et des fragments de tuiles s'accroît, tandis que diminue leur usure. C'est une très bonne indication pour le repérage de l'implantation des fondations des bâtiments.

Sans reprendre nécessairement toutes les thèses avancées par H. Carn (16) à propos de la possible voie reliant en droite ligne Quimper à la baie d'Audierne, en se démarquant de la route Quimper-Plonéour à partir du lieu-dit Lanvillou, il convient de noter que le site de Tréouren est implanté à proximité d'un alignement de routes, chemins et talus qui ne manque pas d'attirer l'attention par sa régularité et sa constance. Toutefois, le simple examen de la carte I.G.N. au 1/25 000 de ce secteur, et du pays bigouden en général, permet de déceler nombre d'alignements frappants. En outre, sans en contester une valeur indéniable, une recherche des itinéraires antiques appuyée sur la toponymie doit tout de même se montrer très prudente: nous savons bien que cette toponymie ne signale qu'une très faible proportion des sites gallo-romains (17). Si cette sélection peut effectivement s'être établie sur la perdurance de cheminements anciens, autant que sur la redécouverte tardive de vestiges antiques, il n'en demeure pas moins vrai que bien d'autres sites existent. Pire, compte tenu de la densité probable des établissements antiques et du fait que ceux-ci n'étaient pas nécessairement implantés directement le long des voies importantes (18), il y a fort à parier que toute droite d'une vingtaine de kilomètres, tracée au hasard sur une carte d'état-major peut, rapidement, à la suite d'une bonne étude microtoponymique et d'une sérieuse prospection au sol, apparaître comme le fil conducteur d'un ensemble satisfaisant de sites gallo-romains répartis, de part et d'autre, à moins deux cents ou trois cents mètres de cet axe. Il n'en reste pas moins que l'itinéraire décrit par H. Carn nous avait frappé au moment de notre brève enquête sur le terrain.

J.-P. Le Bihan.

PLOUGASNOU, Primel, pointe de Castel-ar-Sal.

Nous devons à T. Baudoin la connaissance d'un fragment d'amphore, recueilli hors de tout contexte archéologique, à la pointe de Castel-ar-Sal, en Primel. Le profil du col et la texture de la pâte montrent que nous avons là une amphore vinaire de type Dressel I, servant à transporter vers les pays « barbares » les crus italiens à la fin de la République. Il faut noter que cette trouvaille est la première de ce type sur les côtes du Trégor finistérien et qu'elle constitue un jalon important dans l'étude des itinéraires maritimes antiques (18).

(16) H. CARN, *A propos d'un changement de direction de la voie ancienne Quimper-Plonéour-Lanvern*, dans *Archéologie en Bretagne*, n° 31, 1981, p. 27-40.

(17) Il suffit de se reporter aux résultats obtenus par l'équipe de prospecteurs animée par L. Langouet dans la région d'Alet ou aux observations faites sur le plateau du Braden à Quimper à l'issue de vastes décapages.

(18) Les villas de Saint-Frégant, La Roche-Maurice ou du Cavardy en Saint-Evarzec, pour citer quelques exemples dans le Finistère.

(19) Cf. P. GALLIQU, *Les amphores tardo-républicaines*, *op. cit.*

QUIMPER, le village gaulois du Braden I.

La fouille exhaustive du hameau de La Tène finale du Braden I, amorcée en 1982 (20) et 1983 (21), s'est poursuivie tout au long de l'année 1984. L'effort essentiel a été fourni au cours des deux stades de une et trois semaines, de Pâques et du mois d'août. Ceux-ci ont mobilisé une équipe d'une vingtaine de fouilleurs bénévoles (22). En outre, quelques journées ont été organisées dans le cadre d'une unité de formation professionnelle de l'École normale d'instituteurs à laquelle participaient une dizaine d'élèves-maîtres. La mise en chantier de ce programme a été rendue possible par la série de concours désormais habituels, mais non moins déterminants, de la direction des Antiquités de Bretagne (23), de la ville de Quimper (24), de la S.E.M.A.E.B. (25) et du conseil général du Finistère (26).

L'accroissement du temps de recherche (27) a permis l'étude fine d'un espace de 650 m² répartis en deux zones distinctes, correspondant à deux objec-

(20) J.-P. LE BIHAN, *Quimper-Le Braden*, dans la *Chronique d'archéologie antique et médiévale* de P. Galliou et J.-P. Le Bihan, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CX, 1982, p. 73-75.

(21) J.-P. LE BIHAN, *Quimper-Le Braden*, dans la *Chronique d'archéologie antique et médiévale* de P. Galliou, J.-P. Le Bihan et M. Clément, *ibid.*, t. CXI, 1983, p. 38-40.

(22) Nous avons pu mener à bien ce travail de longue haleine grâce à l'équipe d'encadrement formée par P. Carrié, F. Goupil et Y. Ménez, renforcée cette année par M.-Y. Daire, qui prend plus particulièrement en charge l'étude du matériel céramique, grâce aux fouilleurs permanents de Quimper, le docteur B. Charton, J.-Y. Cotten, P. Coignec, A. Le Moalic, et aussi aux nombreux fouilleurs français, anglais, suédois, qui ont participé aux différents stades: C. Bensamar, J. Cornec, P.-E. Coucharrière, F. Croguennec, C. Crowther, C. Fesard, M.-L. Hervé, P. Jacq, J. Le Corre, A. Le Meur, P. Metcalfe, H. Morzadec, J.-Y. Robic, M.-J. Sauzet, H. Torchet, A. Steele, C. Wikman, D. Yvin. Ils ont fourni un travail considérable, s'attendant aussi bien à la fouille qu'à la pose de la palissade de protection (cf. *infra*) ou à l'organisation de la dure mais belle journée « portes ouvertes » (cf. *infra*). Ce sont, ainsi, plus de 5000 heures de travail bénévoles qui ont été fournies.

(23) Nous remercions vivement M. le directeur des Antiquités historiques de Bretagne qui nous renouvelle sa confiance pour l'organisation et la direction de ce chantier de fouille de sauvetage programmé et permet sa tenue en nous attribuant les crédits nécessaires.

(24) Comme les années précédentes, la ville de Quimper a contribué à l'hébergement et à la nourriture des stagiaires au restaurant municipal et à l'école publique du Braden. Nous remercions vivement M. le sénateur-maire, sans oublier Mme Guilmain, directrice de l'école du Braden. Les services techniques de la ville nous ont également fourni toute l'assistance logistique nécessaire.

(25) Cette année encore, la S.E.M.A.E.B., outre son autorisation de fouille, nous a accordé, gracieusement, l'assistance et la mise à disposition des engins nécessaires au décapage préalable de la terre végétale et à l'évacuation des déblais. Que M. le directeur de cet organisme trouve, ici, l'expression de notre reconnaissance.

(26) C'est grâce à la subvention du conseil général du Finistère que nous avons pu implanter, autour du chantier, une palissade de protection, afin de freiner les détériorations, certes limitées, mais permanentes, dues au vandalisme. Nous avons été aidé dans cette tâche par le personnel de la direction des Antiquités de Bretagne. Que tous soient remerciés.

(27) La création d'un demi-poste d'archéologue municipal, subventionné par le conseil général du Finistère et le ministère de la Culture, est déterminante et explique largement l'accroissement des programmes de fouille depuis septembre 1983 dans la ville de Quimper.

tifs, mais aussi deux séries de résultats différents : une meilleure connaissance des systèmes de protection du village et un approfondissement de l'analyse de ses structures internes. Par ailleurs, des perspectives totalement nouvelles se découvrent en ce qui concerne l'évolution du village, de la période de l'indépendance gauloise à l'époque gallo-romaine, tandis qu'une chronologie fine préalable est établie pour l'ensemble du site.

1°) Le décapage et la fouille des fossés à l'est du village révèle la localisation de son entrée, tout en confirmant la chronologie relative envisagée lors des campagnes précédentes (28). Le village primitif (environ 120 av. J.-C. à 80 av.

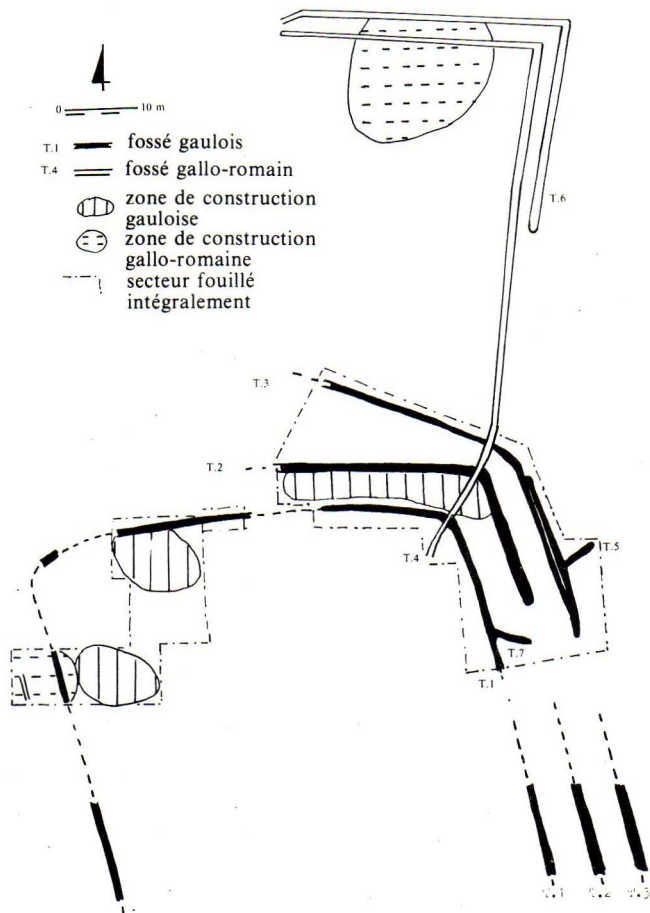


Fig. 2. — Quimper, *Le Braden I*, organisation générale des villages gaulois et de l'établissement gallo-romain.

État des fouilles, fin 1984.



Cliché J.-P. Le Bihan

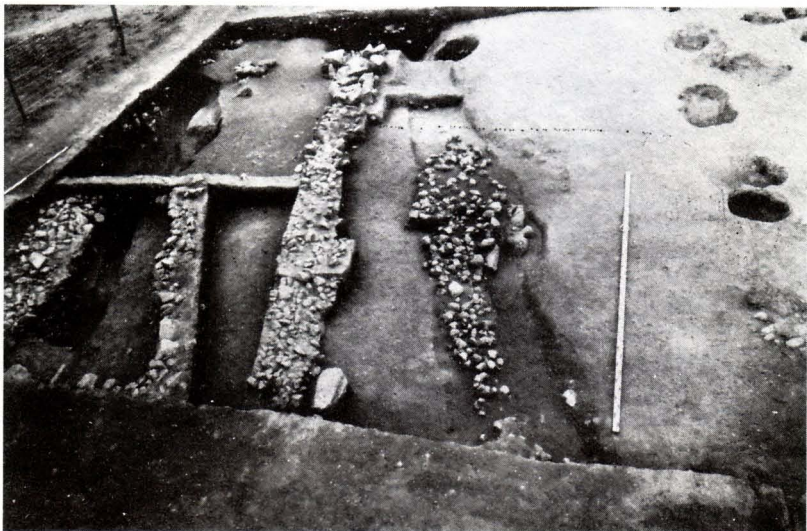
Fig. 3. — Quimper, *Le Braden I*, vue d'ensemble par le nord-est.

J.-C.) est entouré d'une simple mais solide palissade à poteaux jointifs (T.2) le long de laquelle s'alignent, au nord-est, des greniers et emplacements de meules de paille. L'entrée, large d'au moins 9 m, ne présente pas d'aménagement particulier et souligne bien qu'il ne s'agit pas de voir, dans cette palissade, une structure défensive. Dans une seconde phase (environ 80 av. J.-C. à 50 av. J.-C.), le système se complique (T.1, T.3, T.7, T.5): bien que se calquant sur un espace identique, il présente deux enclos concentriques. Les palissades, toujours à poteaux jointifs, sont plus légères et l'entrée, établie à la même place, devient nécessairement plus sophistiquée. Celle-ci, incomplètement fouillée, montre cependant les marques de poteaux de barrières. L'ultime remaniement, de tradition strictement indigène, consacre des limites encore mal connues. Elle reprennent, toutefois, entre 50 av. J.-C. et 20 av. J.-C., la bordure nord de l'établissement antérieur (T 3), mais, cette fois, il s'agit vraisemblablement d'un talus à noyau de terre et de pierres.

2°) L'étude de l'aménagement interne du village est poursuivie par le complément de fouille de la nébuleuse sud de trous de poteaux entamée en 1983. Aucune sépulture nouvelle n'est mise au jour, mais la présence de cellules ou noyaux familiaux d'habitat au sein du hameau est confirmée.

3°) Depuis 1983, l'existence d'un modeste établissement gallo-romain est démontrée, notamment au nord du village gaulois, ceci avec une fourchette chronologique largement ouverte entre 50 apr. J.-C. et 200 apr. J.-C. environ. Cette année, c'est en limite ouest du village indigène que sont mis au jour les vestiges de la ferme gallo-romaine. Il s'agit de structures légères : fossé, amas de

pierres, murets de pierres sèches, sol d'argile ou encore solin de pierres pour bâtiment à murs en clayonnage. Trois phases se succèdent, globalement datées de 20 av. J.-C., à 1 av. ou apr. J.-C. de 1 à 30 apr. J.-C. et de 30 à 50 apr. J.-C.



Cliché J.-P. Le Bihan

Fig. 4. — Quimper, *Le Braden I*, structures gallo-romaines en limite occidentale du village gaulois.

Cette découverte est évidemment très importante puisque, désormais, le lien est établi entre les deux grandes phases de la vie du site et, davantage, entre les deux « civilisations » gauloise et romaine. Nous pouvons déjà percevoir, sur le terrain, les mutations entre les deux périodes, sinon les deux systèmes culturels. Les transformations sont progressives et se situent à des époques différentes selon les domaines.

L'organisation de l'espace varie à partir de la phase III gauloise, pour se stabiliser, vers 50 apr. J.-C., au nord de l'établissement gaulois primitif; en même temps, l'usage de la palissade à poteaux jointifs paraît abandonné. Les techniques de construction évoluent également dès la phase III avec l'apparition de bâtiments à solins de pierres et, malgré l'emploi constant du clayonnage à l'époque gallo-romaine, il semble que les trous de poteaux porteurs se raréfient singulièrement. Il est tout à fait remarquable de constater que cette évolution technique, de première importance, apparaisse au Braden I à la même période que dans le nord-est de la Gaule (29), en Angleterre (30), et corresponde, en fait,

(29) A. DEYBER, *Les structures d'habitat laténien des peuplades préromaines du nord de la Gaule. Point des connaissances, problèmes et directions de recherche*, dans *Les structures d'habitat à l'âge du fer en Europe tempérée*, 1978, Actes du Colloque de Châteauroux.

(30) C. TAYLOR, *Village and farmstead...* Cf. *supra*, note 6.

à l'évolution générale de l'habitat en Europe tempérée qui voit le bâtiment avec usage du contreventement se substituer à l'édifice à poteaux porteurs bien calés dans le sol (31). En ce qui concerne la céramique, la mutation paraît se situer vers les années 20 à 10 av. J.-C., assez brutalement, avec l'apparition de vases à cuisson oxydante et de La *terra nigra*. Jusqu'alors, pour la poterie, les traditions de La Tène finale sont scrupuleusement respectées. C'est aussi dans le dernier quart du I^{er} siècle av. J.-C. qu'apparaît l'usage de la monnaie (petit bronze frappé de type carnute).

Enfin, nous avons cru, sur l'ensemble du plateau, pouvoir discerner une diminution de la population et une modification de la structure d'exploitation du sol au terme de ces bouleversements (32); il est naturel de songer à associer ces mouvements au développement du centre urbain, artisanal et commerçant gallo-romain de Quimper.

Nous avons donc la chance de pouvoir appréhender des phénomènes qui correspondent, dans les décennies qui suivent la perte de l'indépendance, à la phase dite de romanisation, sur la chronologie de laquelle il convient de s'interroger. Pour ce qui est des problèmes de l'occupation du sol et des techniques de construction, il semble que la mutation débute assez tôt, dès la phase III du village gaulois, c'est-à-dire aux environs des années 50 av. J.-C. Si le passage du trou de poteau au contreventement paraît se faire assez brutalement, le transfert définitif du lieu d'habitation n'intervient pas avant la deuxième moitié du I^{er} siècle apr. J.-C. On ne s'est dégagé que lentement du schéma originel. Par contre, en ce qui concerne la céramique et les usages commerciaux, cela semble plus rapide et prendre effet dans les deux dernières décennies av. J.-C., malgré d'évidents signes de persistances traditionnelles (forme des poteries, limitation des produits importés). Faut-il en conclure que c'est à cette période de la première moitié du règne d'Auguste que se situe la romanisation effective du Braden?

De toute manière, la possibilité d'étude fine de ce phénomène important devient l'un des pôles d'intérêt de notre programme. Une telle opportunité demeure bien rare en Armorique, mais il conviendra de nous montrer très prudent dans nos conclusions et de ne pas oublier le caractère singulier de chaque site. Toutefois, le processus de romanisation pourra être analysé dans d'assez bonnes conditions dans la mesure où l'environnement gaulois et gallo-romain de Quimper, tant urbain que rural, est parallèlement étudié et recèle des ressources potentielles assez remarquables.

J.-P. Le Bihan.

(31) O. BUCHSENSCHUTZ, *Recherches sur l'habitat à l'âge du fer en Europe tempérée*, Paris, 1981 (thèse de doctorat).

(32) J.-P. LE BIHAN, *Villages gaulois...* Cf. *supra*, note 7.

QUIMPER, Le Banellou.

L'annonce de la construction de courts de tennis, allée du Banellou, en contrebas de l'échangeur de Poulguinan, permettait d'envisager la mise au jour de structures anciennes dans un secteur, certes excentré par rapport à l'« agglomération » de Locmaria, situé à faible altitude, mais où une prospection avait tout de même livré d'assez abondants tessons de céramique médiévale et de nombreux blocs de granite provenant de murs pouvant être attribués à la même époque (33). Une opération de sauvetage parfaitement coordonnée entre le propriétaire et promoteur, M. P. Galliou (34), les services de la direction des Antiquités de Bretagne, de la direction départementale de l'Équipement, l'archéologue municipal et l'équipe des archéologues locaux du C.E.R.A.Q. (35), a permis de faire coïncider les exigences de la recherche historique, de la protection du patrimoine avec les impératifs du projet engagé.

Des sondages préalables ont en effet décelé les zones occupées dès l'Antiquité. L'ampleur de celles-ci exigeait soit une fouille passionnante, mais longue et contraignante, soit la destruction totale de tout un quartier de la ville romaine. Une solution de compromis a été retenue: le promoteur accepte de surélever de 0,20 m le niveau d'ensemble des courts afin de noyer les vestiges sans les détruire et de créer, en quelque sorte, une réserve archéologique sous les tennis. Il convient de faire connaître ce type d'opération intelligente. Elle montre que, pour peu que la concertation et une politique de prévention soient programmées, les traumatismes souvent liés à la recherche et au développement de l'archéologie urbaine peuvent s'effacer.

En ce qui concerne les opérations archéologiques elles-mêmes, nous devons limiter nos conclusions, car les sondages profonds et fins sont très restreints et l'exploitation de la fouille de contrôle encore inachevée (36). Cependant, il faut retenir la présence de deux types de structures:

— Un réseau de voies romaines apparaît. L'axe principal, orienté nord-est — sud-ouest, sensiblement parallèle à l'allée du Banellou, peut être interprété comme un lien entre Locmaria et Poulguinan (37). Au sud de la parcelle, cet axe est recoupé par une autre voie est-ouest. Au nord du terrain, à environ 70 m de cette intersection, une structure plane, composée de larges dalles de granite (de 0,30 m à 0,60 m de côté), évoque le dernier réaménagement d'une autre rue ou passage, également orientée est-ouest.

(33) Y. MÉNEZ et J.-P. LE BIHAN: prospection, résultats inédits.

(34) Nous tenons à lui exprimer ici notre gratitude pour sa collaboration et le vif intérêt qu'il a toujours manifesté à l'égard de notre recherche.

(35) Ont travaillé sur ce chantier: P. Carrié, docteur B. Charton, P. Coignec, A. Daniel, J.-P. Guillaume, Y. Ménez, D. Yvin.

(36) La fouille a été considérablement perturbée et ralentie par les pluies violentes qui, en novembre et décembre, ont transformé cette zone basse en bourbier, interdisant tout travail et noyant souvent les structures sous 0,20 à 0,30 m d'eau. Le relais pris par le gel et la neige a encore aggravé les choses en janvier.

(37) P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, Paris, 1907, p. 337-338.

Sans entrer dans le détail de vestiges encore en cours d'étude, nous pouvons signaler l'existence de trois états dans l'utilisation de la voie principale avec, notamment, un décalage vers l'est entre la phase I et la phase II, c'est-à-dire un éloignement par rapport au lit de la rivière. Une analyse plus fine permettra peut-être de mettre en évidence le même phénomène de reconstruction sur les autres axes (38).

Les matériaux utilisés pour la construction de ces voies sont le sable, en abondance, et la pierre qui le recouvre. Son module varie, mais le bombement général des structures et l'usure des pierres de couverture sont bien caractéristiques de ce type de vestiges, de même que les fossés qui, dans plusieurs cas, les bordent.

— D'autres indices donnent des renseignements précieux sur la nature de ce secteur de Locmaria. D'une part, la voirie la plus ancienne est bordée d'un espace large d'au moins 8 m, parfaitement horizontal, taillé dans le sol vierge et présentant un niveau manifestement aménagé. Fragments de tuiles pilées, tessons d'amphores écrasés, de cruches, évoquent, par endroits, un sol soigneusement damé. Nous ignorons, faute d'élargissement de la fouille, s'il s'agit d'un espace ouvert ou couvert. Nous savons simplement qu'il est limité, à l'est, par un fossé taillé dans l'argile. Un bâti avec toiture paraît cependant peu probable.

Dans la partie sud du terrain, des murs à double parement en petit appareil avec blocage interne bordent ou s'orientent de part et d'autre de la voie est-ouest.

Enfin, malgré le faible volume fouillé, une quantité importante de matériel, notamment céramique, est récupéré. Il s'agit de l'échantillonnage traditionnel du mobilier gallo-romain : ainsi nous trouvons la céramique sigillée de la Gaule du Sud et du Centre et des formes Dr. 15, 35/36, 22/23, 33, 46, 29, 37, 45, Curle 21. La *terra nigra* est présente avec les formes du début du I^{er} siècle apr. J.-C. (39). Une quantité inhabituelle de culots d'amphores est relevée, notamment le long des voies et au contact de l'espace à sol damé. Les fragments de lèvres et d'anses permettent d'identifier essentiellement la forme Dr. 2/4, caractéristique du I^{er} siècle apr. J.-C., mais aussi, plus rarement, de l'amphore sphérique Dr. 20, plus tardive. Nous devons également signaler une clef de bronze en assez bon état et trois fragments de statuettes en terre blanche de l'Allier représentant, dans deux cas, Vénus sortant du bain et, pour le troisième, le fauteuil d'osier d'une déesse mère. Au sud de la fouille, dans une fosse creusée dans le sol vierge, nous relevons une masse de ferraille fortement oxydée, mêlée à du charbon de bois. Un petit creuset de terre grise avec bouton de préhension est associé à ces restes d'activité métallurgique. Il faut aussi noter quelques traces, très ténues, de bronze dans ce même secteur.

(38) De tels remaniements ont été remarqués par M. Barrère, rue du Chanoine-Moreau (Quimper, rue du Chanoine-Moreau, dans *Chronique d'archéologie antique et médiévale, Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXII, 1983, p. 47-49.

(39) Renseignements Y. Ménez.

En ce qui concerne la durée de l'occupation, une première estimation en situe le début sous le règne de Tibère. La deuxième moitié paraît livrer la plus grande quantité de matériel, mais la vie demeure intense durant tout le II^e siècle et, peut-être le début du III^e siècle apr. J.-C. La chronologie des voies peut correspondre à celle proposée, rue du Chanoine-Moreau, par M. Barrère (40), c'est-à-dire à une fourchette comprise entre la fin de la première moitié du I^{er} siècle apr. J.-C. et le début du II^e siècle.

Bien que très succinct et fort incomplet, ce rapide regard posé sur le quartier du Banellou permet d'avancer des hypothèses assez précises en ce qui concerne son organisation et son caractère urbain, d'en tirer des conclusions importantes et inédites sur Locmaria gallo-romain. En effet, la densité des voies, bordées d'espaces aménagés ou de murs relativement soignés, montre qu'il ne s'agit pas de routes mais bien de rues animant un véritable quartier urbain ou suburbain. Les activités de celui-ci, liées à l'artisanat (métallurgie) ou au commerce (fréquence des culots d'amphores, quasi-exclusivité de la céramique à cuisson oxydante dans certains niveaux, excluant une vocation domestique), coïncident parfaitement avec l'idée que nous nous faisons de cette rive gauche de l'odet (41).

La nouveauté réside dans la localisation et l'extension très méridionale de ce secteur densément urbanisé. Il semble bien que la ville se soit étendue et développée sur une grande partie du plan doucement incliné de Kerdrézec à l'Odet, largement noyé sous l'actuel échangeur de Poulguinan. La limite ouest, en direction de la rivière, demeure inconnue, et nous n'arrivons pas à déterminer avec précision l'emplacement du port antique, des berges le long desquelles accostaient les navires chargés d'amphores, de céramiques d'importation, de meules en lave ou de dalles de calcaire... Pourtant, ce sauvetage du Banellou souligne la vitalité de ce petit port et, relié aux fouilles de La Vallée (42), de la rue Michelet (43), de la rue Haute (44), il permet de mieux délimiter tout le quartier artisanal et commerçant de Quimper antique. Ce quartier est sans doute plus vaste que nous ne l'avions imaginé et, au fil des fouilles, une volonté d'aménagement urbain cohérent se révèle aux archéologues.

Ce n'est pas le moindre mérite de cette fouille de montrer que bien des surprises attendent encore ceux-ci et de souligner les possibilités toujours réelles de recherches efficaces.

J.-P. Le Bihan.

(40) M. BARRÈRE, art. cit. (Cf. *supra*, note 38).

(41) J.-P. LE BIHAN, *Quimper retrouve son passé*, dans *Archeologia*, 1982, n° 165; *Villages gaulois...*, *op. cit.*

(42) J.-P. LE BIHAN, *Quimper, La Vallée*, dans *Chronique d'archéologie antique et médiévale. Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXII, 1983/2, p. 44-47.

(43) Fouille J.-P. Le Bihan, *Chronique d'archéologie antique et médiévale*, *ibid.*, t. CVI, 1978, p. 75.

(44) *Id.*, *ibid.*

QUIMPER, rue Haute.

Un habitant du quartier de Locmaria nous a remis un culot et une anse d'amphore découverts à l'angle de la rue Haute et de la venelle des Potiers. L'anse appartient à la forme Dr. 2/4, datable du 1^{er} siècle apr. J.-C. Une surveillance attentive des travaux d'élargissement de la route de Bénodet dans ce secteur n'avait pas permis de mettre au jour de vestiges gallo-romains significatifs. Il est vrai que cette zone avait, depuis, été densément bâtie.

A. Daniel et J.-P. Le Bihan.

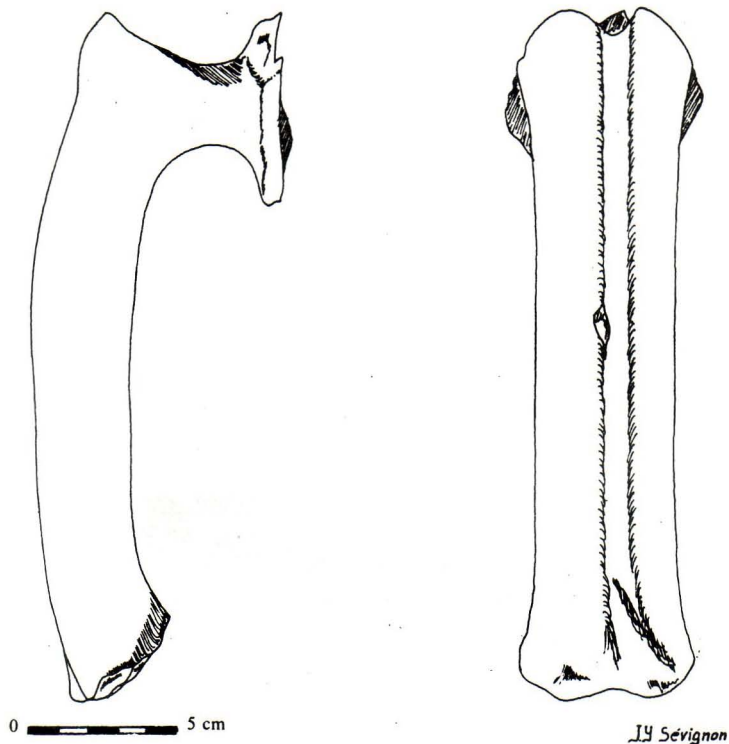


Fig. 5. — Quimper, rue Haute, anse d'amphore.

QUIMPER, rue Saint-Valentin

Au mois d'octobre 1984, les travaux de voirie et de réaménagement du secteur piétonnier du vieux Quimper entraînent la mise au jour d'une ancienne fontaine profondément encastrée dans le flanc du coteau, rue Saint-Valentin. L'édifice, pratiquement intact, et auquel ne paraît manquer que la voûte, est réutilisé comme puisard.

Cette découverte déclenche, dans le quartier, une émotion suffisamment forte pour qu'une trentaine de signataires adresse une demande aux élus municipaux afin que le monument soit démonté et mis en valeur. Autorisée par la direction des Antiquités de Bretagne, la ville prend alors l'opération de fouille et de démontage en charge, sous la responsabilité de l'archéologue municipal. L'édifice sera ensuite remonté en un lieu qui reste à définir. Sans préjuger de cet emplacement, il devra être le plus proche possible du lieu d'origine et permettre, par une topographie appropriée, de restituer l'aspect initial de ce monument qui ne manque sans doute pas d'allure.

Le démontage, après relevé et numérotage de chaque bloc de pierre, a été effectué, dans de difficiles conditions climatiques (45), par une équipe d'employés du service de voirie de la ville de Quimper. L'opération a nécessité un soutien logistique important avec camion, pelleuse, pompe et citerne. Ouvrir une excavation de 10 m sur 5 m pour une profondeur de 3 m pose nécessairement des problèmes à cause de la densité des réseaux d'égout, de téléphone, d'électricité, mais aussi de la proximité des fondations de maisons.

Cet édifice comporte deux parties. Le puits proprement dit, ouvert à l'est, est entouré, sur trois faces, d'un bâti d'environ 2,50 m de hauteur (la voûte manque) et mesure 1,28 m sur 0,97 m. La face ouest s'orne d'une niche dont la



Cliché J.-P. Le Bihan

Fig. 6. — Quimper, *rue Saint-Valentin*, niche de la fontaine.

La statue du saint n'a pu être retrouvée.

(45) Il faut souligner le sens des responsabilités de cette équipe qui a accepté de travailler l'après-midi de l'arbre de Noël de la ville et toute la journée du samedi précédent Noël, afin de remettre en état la chaussée pour la période des fêtes.

statue du saint a disparu (46). L'appareillage, en gros blocs de granite, est parfaitement soigné. Un seul parement existe, plaqué contre l'excavation de fondation, bien qu'au sommet de l'édifice un mince bourrage de pierraille ait été nécessaire. Le sol naturel s'élève, en effet, à un mètre au-dessus du niveau profond de la fontaine qui est alors, et jusqu'à son sommet, enfouie et calée dans des remblais dont la chronologie relative n'est pas établie. Les trois faces étaient donc, dès l'origine, parfaitement encastrées. Deux grandes dalles constituent le sol de ce puits, et la fontaine est alimentée, au nord-est, par une ouverture de 0,08 m sur 0,16 m. En fait, cette entrée réduite masque l'arrivée d'un aqueduc afférent.

La fontaine est précédée, en aval, d'un espace rectangulaire (1,90 m sur 2,10 m) creusé dans le rocher et dont le plancher est surélevé de 0,65 m par rapport à celui de cette dernière. Il se compose de dalles de dimensions très inégales, parfois ornées de cannelures ou perforations. Il s'agit vraisemblable-



Cliche J.-P. Le Bihan

Fig. 7. — Quimper, *rue Saint-Valentin*, vue générale du chantier au cours du démontage de la fontaine.

(46) L'enquête en cours permettra peut-être d'identifier qui ornait cette niche.

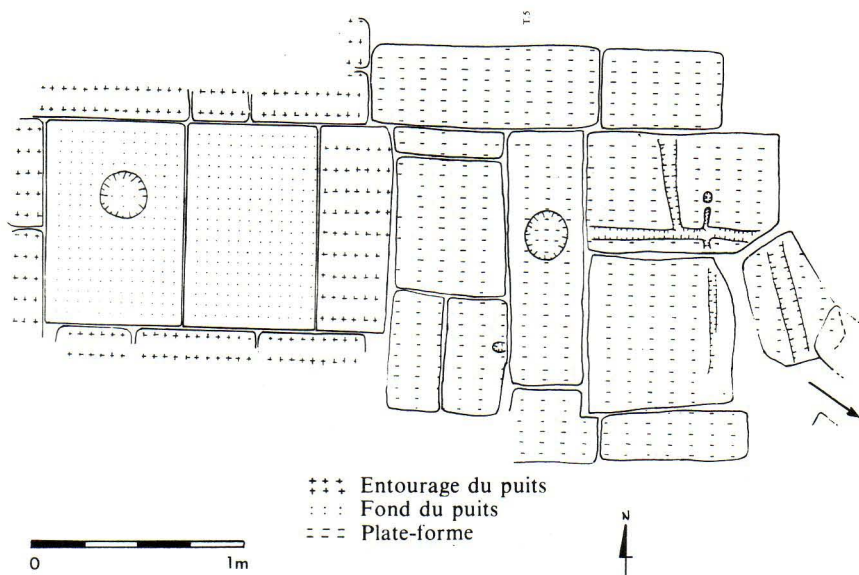


Fig. 8. — Quimper, *rue Saint-Valentin*, plan général de la fontaine.

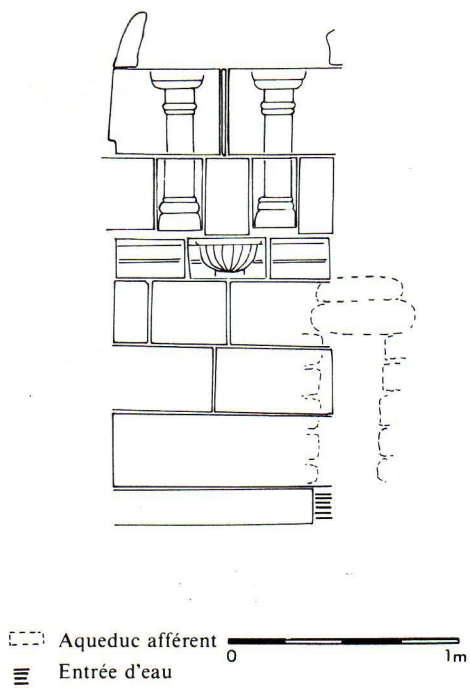
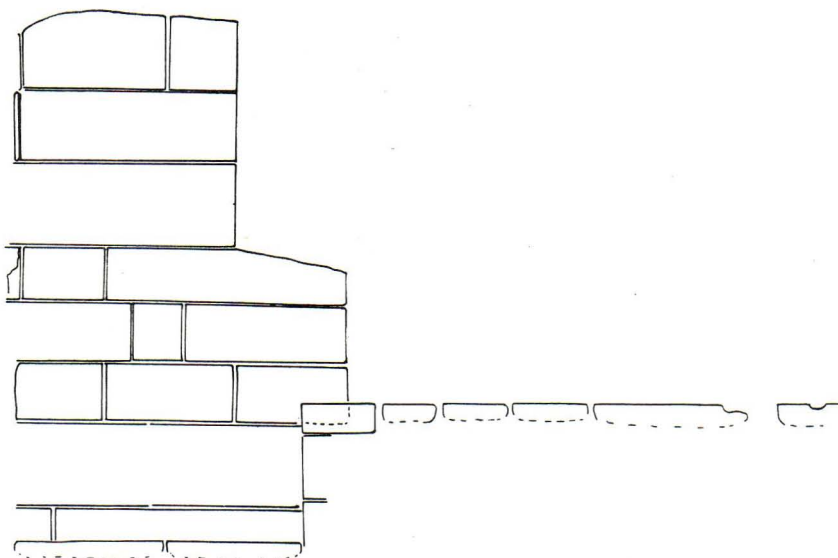
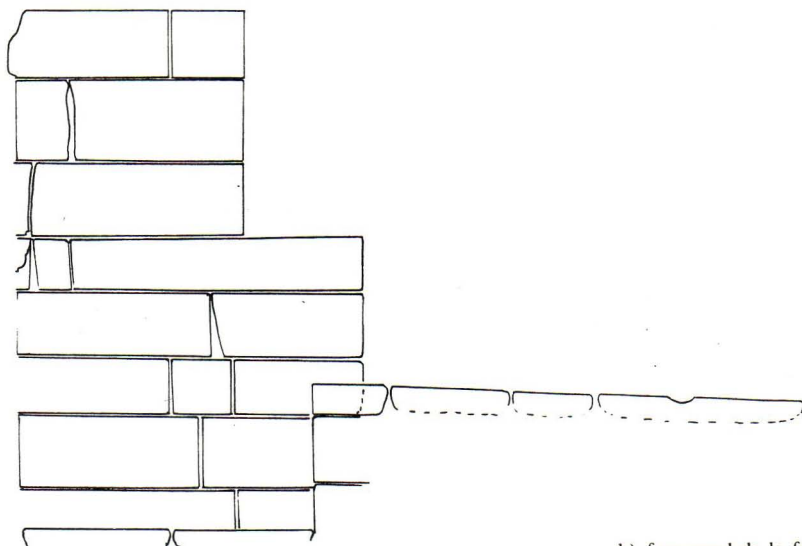


Fig. 9. — Quimper, *rue Saint-Valentin*, face ouest de la fontaine.



a) face sud de la fontaine



b) face nord de la fontaine

0 1m



Fig. 10. — Quimper, rue *Saint-Valentin*, faces sud et nord de la fontaine.

ment d'un matériau de remploi. Une rigole creusée dans ces dalles paraît destinée à guider l'eau de la fontaine vers l'aqueduc de sortie. Nous n'en sommes toutefois pas certain et, de la même façon, la faible dépression circulaire placée face à la fontaine n'est pas forcément fonctionnelle. Il est très difficile de faire la part des empreintes anciennes et des aménagements liés à la nouvelle utilisation. Il ne reste rien d'un éventuel entourage de ce dallage, lui aussi encastré d'environ un mètre dans le rocher naturel. Un parement de pierres n'aurait rien d'étonnant. Un plan ancien indiquerait, au XVIII^e siècle, une volée d'escaliers descendant à la fontaine selon l'axe est-ouest.

La fonction de cette plate-forme de pierres n'est pas assurément établie. Il est possible de songer à un bassin. Mais, en ce cas, la rigole creusée dans les dalles ne se justifie pas. En outre, une telle utilisation exigerait une obturation partielle de l'aqueduc déferent afin de retenir l'eau. Il n'en subsiste aucune marque, ce qui ne prouve rien d'ailleurs. Sans certitude, nous penchons davantage pour un espace simple aménagé pour venir puiser de l'eau dans la fontaine.

Celle-ci est, en fait, intégrée dans un réseau de collectage des eaux pluviales et de sources de belle facture. Nous pouvons en effet observer l'allure de l'aqueduc afférent construit en blocs de granite parfaitement appareillés. Large de 0,27 m, haut de 0,70 m, il évoque, par sa qualité, l'aqueduc du XIX^e siècle récemment aperçu place Saint-Corentin (47). Il s'oriente selon l'axe de la rue Saint-Valentin. En aval, cet ouvrage a pu être observé, à environ 15 m, rue de Kergariou (48). Aqueduc et fontaine font donc partie d'un même ensemble et correspondent à une vaste opération destinée à récupérer et à drainer les eaux de pluie. Il y a eu conception et réalisation d'un projet urbanistique important. Cette politique globale et cohérente se situe à une date que nous ignorons mais qu'il convient de placer entre la fin du XVI^e siècle et le début du XVIII^e siècle.

Enfin, il est intéressant de noter que l'abandon de la fontaine est suivi de reconstructions assez importantes. D'une part, un mur nord-sud recoupe le bassin. Subsistant sur une hauteur de 0,80 m, il est de facture grossière. D'autre part, le puits de la fontaine est solidement obturé par un robuste mur nord-sud. Celui-ci ne correspond pas nécessairement à un bâtiment, mais il condamne le réseau d'aqueducs. Les parois nord et sud de la fontaine voient leur échancrure orientale murée également jusqu'au niveau de la voûte. Il semble bien qu'alors l'édifice ait été utilisé comme citerne, dans un espace privé ou public.

Ces constructions postérieures et relativement récentes expliquent pourquoi, et comment, un tel monument, assez considérable, a pu disparaître aussi rapidement, noyé sous un nouveau réseau de voirie. L'ensemble nous montre, ainsi, avec quelle célérité un paysage urbain peut se modifier, justifiant sans doute l'étonnement de nos contemporains. Mais, après tout, quelle n'est pas la perplexité du visiteur de Quimper qui, après trente années d'absence, découvre la couverture du Steir, le percement du quai Duplex et la reconstruction des halles.

J.-P. Le Bihan.

(47) J.-P. LE BIHAN, *Quimper, place Saint-Corentin*, dans *Chronique d'archéologie antique et médiévale*, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXII, 1983/2, p. 49-50.

(48) Renseignement de MM. Guichard et Colin, ingénieurs auprès de la ville de Quimper.

QUIMPER, bilan et perspectives.

1984 doit donc être considérée comme une bonne année pour l'archéologie quimpéroise. Plusieurs opérations d'envergure, ajoutées aux découvertes ponctuelles, apportent, dans des domaines et pour des périodes différentes, leur lot habituel de renseignements.

C'est sans doute pour l'époque gallo-romaine que les progrès sont les plus significatifs. La connaissance de l'extension et de l'organisation de la basse ville ont énormément progressé et cette dernière apparaît plus vaste et mieux structurée qu'on pouvait le penser. Les fouilles du Braden permettent de mieux cerner l'épineux problème de la romanisation et des rapports entre la ville et la campagne environnante.

Il faut également souligner le climat positif dans lequel se déroulent toutes ces opérations. Des terrains d'entente sont trouvés entre les différentes parties concernées par les recherches. Une politique de prévention, notamment au moment de l'attribution des permis de construire, est en fait la clef de cette réussite. Nous ne pouvons que souhaiter qu'elle se développe.

Ensuite, il reste aux archéologues à fouiller, comprendre et publier. Une équipe de jeunes bénévoles, de plus en plus compétents et expérimentés, se rassemble dans le cadre du C.E.R.A.Q. Le sérieux et le dynamisme ne leur manque pas. Il faut leur souhaiter un avenir professionnel leur permettant de poursuivre leur formation et d'exprimer leurs talents. L'avenir de l'archéologie locale en dépend.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler l'intérêt suscité par les fouilles du Braden auprès du grand public lors de la « journée portes ouvertes » organisée sur ce chantier, le 24 août, par la direction des Antiquités de Bretagne et la ville de Quimper. Le directeur des Antiquités de Bretagne et le sénateur-maire de Quimper ont, le matin, accueilli, entre autres personnalités, le président du conseil général et le député de Quimper, les représentants du commissaire de la République, de la direction départementale de l'Équipement, des Monuments historiques, des Bâtiments de France, le président de la Société archéologique du Finistère, pour une visite guidée des fouilles et un vin d'honneur.

L'après-midi, ce sont 2500 à 3000 personnes qui se sont pressées pour suivre (49) les visites commentées par les stagiaires, voir les fouilleurs au travail, découvrir, par une série de panneaux explicatifs, la démarche des chercheurs et l'organisation de l'archéologie à Quimper. Ce public, composé d'habitants du quartier, de Quimpérois et de nombreux touristes issus de toutes les régions de France, s'est montré très intéressé, souvent enthousiasmé par la prestation proposée, spectacle insolite pour beaucoup. Ce n'était pas le moindre intérêt de cette journée de voir les groupes de 50 à 100 visiteurs se faire expliquer et réaliser, non sans une pointe d'étonnement, comment, à partir de trous de poteaux, de tranchées, de tessons de poterie, l'archéologue reconstitue les structures origi-

(49) Cette opération a, en outre, été largement couverte par la presse, la radio et la télévision régionales.

nelles, retrace l'Histoire. Cet intérêt s'est également traduit par la demande, souvent exprimée, d'en savoir plus, par le biais d'expositions, de publications. Le lancement des *Cahiers de Quimper antique* est une première réponse et l'exposition prévue en 1986 devrait aussi susciter un énorme engouement. Naturellement, la « journée portes ouvertes » sera reconduite en 1985.



Cliché J.-P. Le Bihan

Fig. 11. — Quimper, *Le Braden*, la journée « portes ouvertes ».
24 août 1984.

L'archéologue aime, souhaite et doit travailler dans la sérénité, selon un rythme mesuré, conduit par des objectifs et des découvertes qui ne sont pas nécessairement spectaculaires. Par ailleurs, nous avons eu, au long de cette chronique (50), l'occasion d'évoquer la signification de la pratique de l'archéologie dans une ville, les liens d'ordre affectif qui s'établissent naturellement entre les vestiges et la population (51), le rôle endossé, souvent malgré lui, par l'archéologue. Ce rôle de médiateur, donc politique au sens le plus large et le plus noble du terme, peut lui sembler lourd à assumer car il craint d'être pris au piège de tendances *a priori* contradictoires : diriger et orienter une recherche aussi rigoureuse — et parfois austère — que possible, et satisfaire un public avide de résultats éloquentes, simples et spectaculaires. Il lui faut tenir compte aussi des

(50) J.-P. LE BIHAN, *Quimper, conditions générales* et *Quimper, Locmaria*, dans *Chronique d'archéologie antique et médiévale*, Bulletin de la Société archéologique du Finistère, t. CX, 1982, p. 68-82.

(51) Les émotions soulevées par la découverte des ruines de Roz-Avel, de la fontaine de la rue Saint-Valentin et du Braden en témoignent amplement.

réalités pratiques et économiques (propriétés privées, promotion immobilière, délais de construction) dans lesquelles s'inscrit son action. Cette combinaison de paramètres, de contraintes, souvent antagonistes, ne doit pourtant pas le paralyser. En effet, par la loi, la pratique de l'archéologie est un service public, mais par l'esprit, et en vertu des exigences énoncées ci-dessus, elle l'est également. L'archéologue rencontre le public en permanence, en amont et en aval de sa recherche. Son travail dépasse amplement le cadre d'un loisir pour « personnes de bonne compagnie » et n'a rien à voir avec les élucubrations solitaires d'un Professeur Tournesol. Il concerne la collectivité nationale ou locale. Par moments, cette activité peut sembler compliquer la vie collective ou individuelle, à d'autres, il la comble d'aise. De toute manière, elle doit être vécue, par la société et par l'archéologue, comme un tout.

Cette conception large et réaliste de l'archéologie anime l'esprit des archéologues travaillant à Quimper, bénévoles ou non, et justifie leur volonté de diversifier leurs activités, de développer, dans les meilleures conditions, la recherche, tout en informant le plus largement possible. Ce pari n'est pas nécessairement aisé à tenir et pose un autre problème, celui des moyens. Car, s'il nous semble indispensable, notamment au niveau de Quimper, compte tenu de la qualité du patrimoine, de mettre en œuvre des opérations spectaculaires, des publications sérieuses mais de bonne vulgarisation, cela ne peut se faire au détriment du rythme et de la qualité de la recherche qui demeure la clef de voûte de l'édifice. En tous cas, les résultats obtenus prouvent que le développement récent des structures d'animation de l'archéologie à Quimper s'est déjà révélé très efficace et utile.

J.-P. Le Bihan.

cités et diocèses

BERNARD TANGUY*

Des cités et diocèses chez les Coriosolites et les Osismes

La réorganisation des défenses militaires de l'Empire romain dans la péninsule armoricaine, telle qu'elle apparaît au début du ^{ve} siècle, à travers la *Notitia dignitatum*, a été l'objet de nombreux travaux (1). Un large consensus s'est établi autour d'un schéma très cohérent, reposant sur des fondements archéologiques solides. Pourtant des interrogations subsistent. L'utilisation faite de certaines sources, l'omission d'autres, justifient la réouverture d'un dossier qui touche aussi au problème de l'origine des diocèses chez les Coriosolites et les Osismes.

La *Notitia* révèle, rappelons-le, que le système défensif mis en place le long du *Litus saxonicum* reposait sur une dizaine de *castella*, auxquels étaient affectées des garnisons placées sous les ordres de préfets militaires, relevant eux-mêmes d'un commandant en chef, le *dux Tractus Armoricanus et Nervicanus*. Ces *castella*, étant donné leur nombre restreint et la modicité de leurs garnisons, estimées à cinq cents hommes environ, se désignent comme des positions-clefs qui ne sont pas exclusives de positions secondaires. Pour la péninsule, outre un « préfet des Lètes francs, à Rennes », la *Notitia* mentionne :

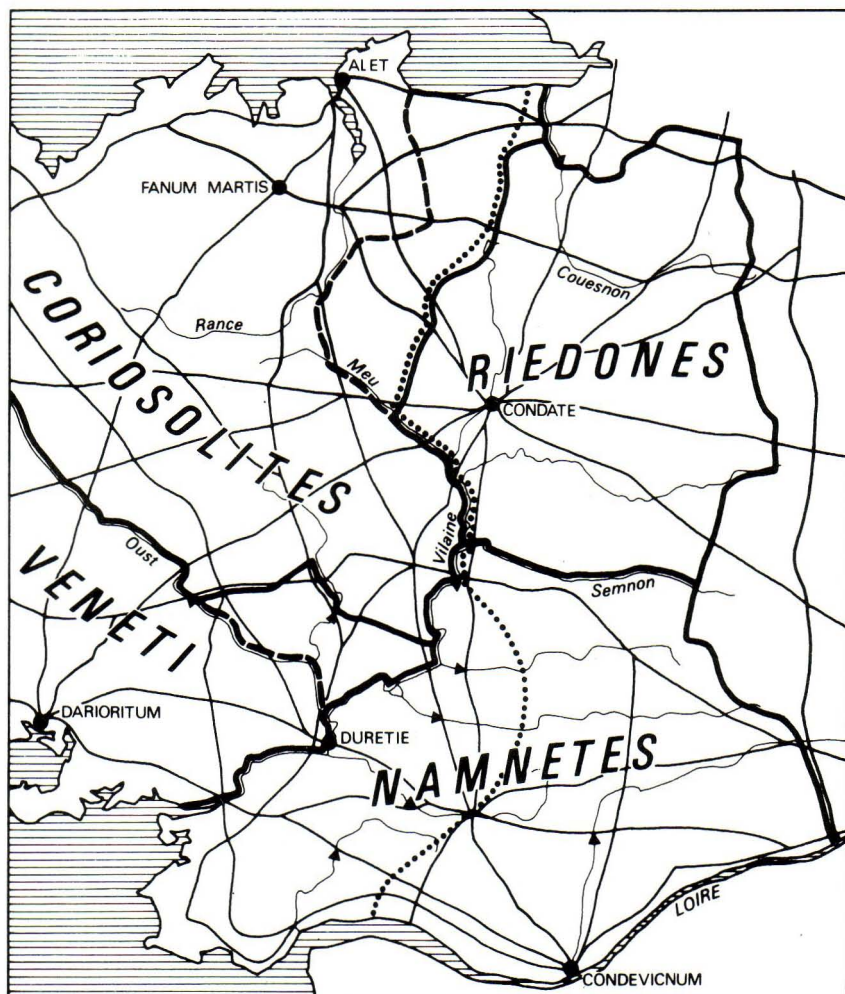
- *Praefectus militum Maurorum Benetorum* (var. *Uenetorum*), *Benetis* (var. *Uenetis*).
- *Praefectus militum Osismiaco* (var. *Mauri Osismiaci*), *Osismis*.
- *Praefectus militum Superuentorum*, *Mannatias*.
- *Praefectus militum Martensium*, *Aleto*.

Mannatias étant, selon toute vraisemblance, pour *Namnetes*, la localisation de trois *castella* sur quatre ne souffre pas de contestation. Trois d'entre eux,

(*) Chargé de recherche au C.N.R.S., Centre de recherche bretonne et celtique, Brest.

(1) Outre les travaux de R. COUFFON et l'important article de F. MERLET sur *La formation des diocèses et des paroisses en Bretagne* (*Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXX, 1950, p. 5-60; t. XXXI, 1951, p. 137-172), on consultera les ouvrages plus récents de L. FLEURIOT, *Les origines de la Bretagne* (Paris, 1980), de P. GALLIOT, *L'Armorique romaine* (Brasparts, 1983), de L. PAPE, *La Civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine* (Paris, 1978).

Uenetis (Vannes), *Mannatias* alias *Namnetes* (Nantes) et *Osismis*, de par leur nom même, se désignent comme des chefs-lieux de *civitas*. Seul fait exception Alet, qui n'a pas bénéficié du changement de dénomination qui a vu les capitales de cités adopter le nom de leur peuple. Le phénomène est attesté au III^e siècle



- Limite des cités au I^{er} siècle av. J.C.
- " " " ou diocèses au V^e siècle
- entre les noms de lieux en -ac et en -é (d'après J. Loth)
- Voies romaines
- Limite de navigabilité

Fig. 1. — La péninsule armoricaine (partie orientale) du I^{er} siècle av. J.-C. au V^e siècle.

pour Rennes et Corseul. Dès 237, *Condate* est appelé *Civitas Riedonum*. Les milliaires épigraphes de Saint-Méloir-des-Bois (Côtes-du-Nord), dédié à Victorin (268-270), et du Genest (Mayenne), dédié à Constance Chlore (292-306), portent mention de la *Civitas Coriosolitum*, appellation qui s'est substituée à *Fanum Martis*. En revanche, le milliaire de Saint-Christophe, en Elven (Morbihan), qu'on date de 275, fait encore référence à *Darioritum*. Pour ce qui est de Carhaix, les milliaires de Maël-Carhaix et de Plounévez-Quintin (Côtes-du-Nord) se réfèrent à *Vorgium*, mais du fait de leur datation, vers 200, ils ne présentent qu'un intérêt limité en la circonstance.

La réorganisation de la civitas Coriosolitum

Si Alet devient, comme on peut le présumer, la nouvelle capitale des Coriosolites, la passation des pouvoirs est nécessairement postérieure au changement de dénomination. A moins d'admettre, comme le dit M. Louis Pape (1 *bis*), un dédoublement des compétences, Corseul demeurant capitale administrative, Alet place militaire. Les premières fortifications d'Alet remontent, selon M. Loïc Langouet, aux environs de 270, mais c'est vers 340 que la place prend un réel essor alors que, dans le même temps, Corseul entre dans un rapide déclin. L'activité économique d'Alet connaîtra « son apogée vers 370 apr. J.-C., puis une période de déclin après cette date » (2).

De toute évidence, c'est au transfert de l'autorité militaire à Alet que sont imputables les modifications territoriales dont héritera la configuration du diocèse qui aura Alet pour chef-lieu. Elles tiennent en deux points : d'une part, la limite orientale de la *civitas*, dans sa moitié nord, se trouve reportée vers l'est, au détriment de la *civitas* des Riedones, privée dès lors de façade maritime ; d'autre part, la *civitas* des Coriosolites se voit amputée de sa corne méridionale au profit de celle des Vénètes. Cette amputation serait inexplicable du point de vue religieux. Elle n'a pu être dictée que par des motifs militaires, Vannes assurant la protection de l'estuaire de la Vilaine et du nœud fluvial constitué par cette rivière et l'Oust à Redon. La circonscription diocésaine ne fera qu'entériner ce remodelage.

Les nouvelles limites présentent un caractère totalement artificiel. F. Merlet le soulignait en 1950, à propos de la limite orientale, sans pouvoir en proposer d'explication : « Il n'est guère possible, en effet, écrivait-il, de trouver des limites naturelles caractéristiques entre Bazouges-la-Pérouse et un point de la côte à l'ouest de Pleine-Fougères (chef-lieu de canton, Ille-et-Vilaine). Mais la ligne jalonnée par Feins et la série des « Bazouges » n'est pas davantage satisfaisante pour une frontière primitive » (2 *bis*). Entre le Meu et le Couesnon, aucun support géographique ne justifie son tracé.

(1 *bis*) *Op. cit.*, p. 35.

(2) *Alet, ville ancienne*, Rennes, 1973, p. 114. (Thèse de 3^e cycle).

(2 *bis*) *Op. cit.*, p. 13, n. 57, et p. 57.

Avec raison, F. Merlet relève le long de cette ligne la présence, outre de Feins (du latin *finēs* « limite »), de Bazouges-la-Pérouse, Bazouges-sous-Hédé et de Bazouges, village de Gevézé. Avec La Bazouge-du-Désert, aux confins de la *civitas* des Riedones et de celle des Diablintes, ce sont, en effet les seuls représentants toponymiques du latin d'origine grecque *basilica* en Bretagne. Elles sont dans une situation identique à celle constatée par Soyier pour les *basilicae* de la *Civitas Carnutum* et de la *Civitas Aurelianorum*. Celui-ci suggérait d'y voir des lieux de marché à la frontière de *civitates* (3). Originellement, le terme désignait un forum couvert. A l'époque chrétienne, il en vint à s'appliquer à un sanctuaire. La cohabitation des deux fonctions, largement constatée à l'époque ancienne, est ici probable.

Mais ce que n'a pas vu F. Merlet, c'est la coïncidence entre cette frontière administrative et la limite séparative entre toponymes en *-ac* et toponymes en *-é*. Ces finales, issues du suffixe gaulois *-acos*, témoignent, la première, de la survivance d'un parler celtique, la seconde, de l'expansion d'un parler roman, imprégné d'influences germaniques, et donc de l'existence d'une frontière linguistique choisie comme support de la nouvelle limite administrative de la *civitas*. Cette frontière, que l'on continue malencontreusement de dater du IX^e siècle, en dépit de la chronologie de l'évolution phonétique, séparait le pays où prédominait la langue des *Romani* de celui où prévalait celle des *Galli*, pays qui de ce fait méritait le qualificatif de *gallavus* « gallo », sa langue celui de *gallica*, en breton *galleg*. Un indice de la vitalité du gaulois nous est d'ailleurs fourni par la *Notitia* elle-même : alors que, *latine loquendo*, les Maures d'*Osismis* auraient dû être dits *Mauri Osismienses*, ils y sont appelés *Mauri Osismiaci*.

Quand bien même ce pays gallo ou, comme on disait jadis, *gallou*, aura adopté le roman, les Bretons, dans leur parler vernaculaire, continueront d'appeler sa langue *galleg* « gauloise ». Très révélatrice est, à cet égard, l'expression qui vient sous la plume de l'auteur des *Gesta Sanctorum Rotonensium* entre 868 et 876 : le lieu de Redon, dit-il, l'emporte en beauté sur tous les autres de la *Britannia Gallicana* (4). On se trouve pourtant alors dans une région bretonne de langue. La frontière entre la Bretagne et la Romanie, c'est à cette époque la Vilaine : la petite troupe qui ramène de Saintes les reliques de saint Malo entre en Bretagne à Guipry. En 1235, l'auteur quimpérois de la *Vie de saint Corentin* dit que la *regio Gallicana* envie à la *Britannia* ses reliques (5), mais à cette époque la séparation linguistique est déjà claire. En 1244, en effet, on voit une vente faite à La Ville-ès-Nonains, sur la rive gauche de la Rance, non loin de Saint-Malo, par le précepteur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem in *Romano Bretannie* (6). L'expression *Bretaigne Guallou*, attestée en 1358, couvre désormais ce que nous appelons la Haute-Bretagne. Mais de nos jours, dans l'usage vernaculaire, l'expression *pays gallo* n'a de pertinence qu'au long de la frontière linguistique.

(3) *Revue des études anciennes*, t. 23, 1921, p. 219-220.

(4) Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742, t. I, col. 229.

(5) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIII, 1886, p. 142.

(6) J. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés de Bretagne*, Saint-Brieuc, 1864, t. III, p. 103.

Si, comme le remarque Joseph Loth (7), «le suffixe *av* est venu se joindre au mot *Gal*, étranger, ennemi, en Armorique seulement, tandis que les Gallois ne connaissent que le singulier *Gal* et le pluriel *Galon*», il y a fort à penser que le nom de *Galavus* existait avant l'arrivée des Bretons. Ceux-ci installés, le concile de Tours, en 567, n'avait d'autre discrimination à faire qu'entre *Britanni et Romani in Armorico*. Et les deux grandes divisions qui s'imposaient à l'esprit de l'auteur de la *Vie de saint Samson*, au début du VII^e siècle, ne pouvaient aussi être que *Britannia* et *Romania*.

Les origines du diocèse d'Alet

Capitale probable de cité, Alet fut-il siège d'un évêché gallo-romain, à l'instar de Nantes, Rennes et Vannes, pourvus d'évêques au milieu du V^e siècle ? Les présomptions en faveur de cette hypothèse ne sont étayées par aucun argument décisif. Certes la circonscription diocésaine d'Alet entérine les changements intervenus dans les limites de la *civitas*, mais le maintien de ces limites peut aussi bien être imputé à leur adoption par les diocèses voisins de Rennes et de Vannes. A l'ouest, l'adéquation ne se serait qu'imparfaitement réalisée, puisque le Goëlo, partie intégrante de la *civitas* des Osismes, relèvera du diocèse de Saint-Brieuc.

Le second argument avancé concerne les listes épiscopales. Le concile tenu à Vannes en 463 fournit les noms de huit prélats : sont présents Albinus, Paternus de Vannes, Athenius de Rennes, Nunnechius de Nantes, Liberalis, tandis qu'une lettre, approuvée par Perpetuus de Tours, est adressée aux deux absents, Victorius du Mans et Thalassius d'Angers. Leur nombre correspond très précisément à celui des évêchés que devrait renfermer la province ecclésiastique. Mais la difficulté est que l'on ignore les sièges épiscopaux de deux d'entre eux : Albinus et Liberalis. Logiquement, il devrait s'agir des représentants des Coriosolites et des Osismes. Malheureusement, au concile d'Angers, en 453, ils étaient aussi huit, mais parmi eux se trouvait l'évêque de Bourges, étranger à la province.

Il n'est pas impossible que l'on ait mis, plus tard, à contribution la liste fournie par le concile de Vannes pour attribuer au diocèse de Léon ce *Liberalis Ocismorensis* cité dans la *Chronique de Nantes* (8) et dont l'existence est très suspecte. Mais, si tel est bien le cas, on ne peut préciser pourquoi Liberalis a eu, plutôt qu'Albinus, la faveur des compilateurs.

L'autorité de ces évêques, si tant est qu'ils représentent les Osismes et les Coriosolites, pourrait bien avoir été plus symbolique que réelle. Force est de constater qu'en 511, au concile d'Orléans, réuni à l'initiative de Clovis, les seuls évêques de la péninsule qui répondent à l'invitation sont ceux de Rennes (Melanien), de Nantes (Epiphane) et de Vannes (Modeste). A cette époque, les Bretons sont installés dans la péninsule, mais l'autorité métropolitaine

(7) *Revue celtique*, 1883-1885, t. VI, p. 115.

(8) R. MERLET, *La Chronique de Nantes*, Paris, 1896, p. LIH ; p. 38, n. 3.

continue de s'exercer sur l'ensemble de la province. Elle entend aussi connaître des faits et gestes du clergé breton. Elle le manifeste sans ambiguïté, entre 510-520, dans la lettre comminatoire qu'elle adresse, cosignée par les prélats de Rennes (Melanius) et d'Angers (Eustochius), aux prêtres bretons Lovocat et Catihern.

Bien que ce document ait été souvent cité et commenté, il n'est pas inutile, pour la clarté du débat, d'en rappeler les passages importants : « Par le rapport du vénérable prêtre Sparatus, dit la lettre, nous avons appris que vous ne cessez point de porter chez vos concitoyens, de cabane en cabane, certaines tables sur lesquelles vous célébrez le divin sacrifice de la messe, avec l'assistance de femmes auxquelles vous donnez le nom de *conhospitae*; pendant que vous distribuez l'eucharistie, elles prennent le calice et osent administrer au peuple le sang du Christ. C'est là une nouveauté, une superstition inouïe... » (9). Et les évêques ordonnent aux deux prêtres bretons, « au nom de l'unité de l'Église », de renoncer sur-le-champ « à ces abus des tables en question, que nous ne doutons pas, précisent-ils, avoir été consacrées comme il convient par des prêtres, et de ces femmes que vous appelez *conhospitae*... ».

Ce second point est évidemment le moins tolérable. Bien que ce ne soit pas une « nouveauté » dans l'histoire de l'Église, le fait que cette pratique soit ici présentée comme telle oblige à prendre le terme à la lettre. Il est certain que si un tel usage avait été constaté au temps du concile de Vannes, un demi-siècle plus tôt, les autorités religieuses ne se seraient pas seulement contentées de préconiser l'unité religieuse liturgique dans la province. La condamnation aurait été sans équivoque.

Quant aux autels portatifs, ce n'est pas leur usage qui est incriminé en lui-même mais l'abus qui en est fait. Cette exagération constitue de toute évidence un empiètement sur les prérogatives du prêtre gallo-romain en charge des âmes du secteur. Ce prêtre, comme le remarque Mme Aupest-Conduché, « semble relever de l'ensemble du corps épiscopal de la III^e Lyonnaise et non d'un évêque en particulier dont il n'est pas question » (10). De leur côté, les prêtres bretons ne dépendent pas d'une autorité ecclésiastique qui leur soit propre, car, en ce cas, « c'est à celle-ci que les évêques gallo-romains se seraient adressés et, surtout, c'est devant celle-ci que les Bretons auraient plaidé leur cause » (11). Leur comportement missionnaire qui n'intéresse que leurs concitoyens, dispersés dans des cabanes et, de toute évidence, pas encore intégrés à la population indigène, ne s'inscrit pas dans un cadre déterminé. Néanmoins, puisqu'il est insisté sur son caractère répétitif, il a un rayon d'action limité, ce qui laisse supposer que ces deux prêtres ont un point d'ancrage, en l'occurrence un ermitage, une *lann*. Le fait qu'ils soient également deux s'accorde avec ce que l'on connaît des établissements érémitiques anciens : vers 830, ils sont deux, prêtres et moines, à vivre leur existence cénobitique dans l'ermitage de saint

(9) *Documents de l'Histoire de Bretagne*, Toulouse, 1971, p. 71-72.

(10) *Histoire religieuse de la Bretagne*, sous la direction de G. Devailly, Chambray, 1980, p. 18.

(11) *Op. cit.*, *ibid.*

Gwinek, à Coat-Guinec, près du Huelgoat (12); au XII^e siècle, Robert, ermite et futur évêque de Quimper, souscrit à une charte du *Cartulaire de Quimperlé*, avec Christian, «son compaignon» (13).

Si Lovocat et Catihern ne relèvent pas d'un évêque en particulier, on constate que c'est l'évêque de Rennes, et non ceux de Vannes et de Nantes, qui est le plus directement concerné. On peut donc logiquement inférer qu'ils opèrent au voisinage de sa juridiction, c'est-à-dire dans le pays coriosolite. Largillière a vainement cherché trace dans les noms de lieux de leur souvenir, concluant, en désespoir de cause, qu'aucun d'eux n'était attesté comme nom de saint (14). Pourtant le nom de Catihern est aisément décelable dans *Langadiar*, forme ancienne au XIV^e siècle, de Languédias (Côtes-du-Nord), qui s'explique très bien à partir de **Lann-Catihern*. La chute du -n final n'a rien de surprenant. On l'observe pour Trédias, la paroisse voisine, noté *Trediarn*, en 1148, *Trediern*, en 1354, pour Plouer-sur-Rance, écrit *Ploern*, vers 1100 et en 1179, *Ploarn*, en 1375, à côté de *Ploar*, au XII^e siècle, et de *Ploher*, en 1181 et 1187, etc.

L'intérêt de Languédias n'est pas seulement d'ordre onomastique. Nous sommes, en effet, à trente kilomètres à vol d'oiseau des confins du diocèse de Rennes et à onze de Corseul, dans une zone marquée par une certaine concentration de noms de lieux gallo-romains en -ac, dont des noms de paroisses comme Yvignac, Sévignac, Éréac et Mérillac. Sont également prébretons les noms des paroisses de Caulnes (*de Cauno*, en 1181), de Mégrit (*de Migerito*, au milieu du XII^e siècle, *Migerit*, en 1226) et, très probablement, de Broons (*Brohon*, vers 1110, *Broon*, entre 1182-1184), doublet de Broons-sur-Vilaine (Ille-et-Vilaine), *Broons*, au début du XII^e siècle. A la périphérie de cette zone se trouvent des paroisses bretonnes primitives: au nord, Plorec et Plélan-le-Petit, à l'ouest, Plénée-Jugon, au sud, Plumaugat, à l'est, Plumaudan.

Le territoire de Languédias s'est aujourd'hui agrandi au détriment de celui de Mégrit de la portion située sur la rive gauche du ruisseau de Beaulieu. L'abbaye de Beaulieu ou de Pont-Pilard, fondée vers 1170, se trouvait sur la paroisse de Mégrit. Le Vieux-Bourg de Languédias est d'ailleurs localisé sur la rive droite du ruisseau précité. Territoire monastique, Languédias n'était auparavant que la corne de la paroisse bretonne primitive de Plélan «la paroisse du monastère», qui lui doit très certainement sa dénomination. La constitution de celle-ci est à l'origine de la dislocation en deux parties distinctes de la paroisse de Mégrit. La géographie paroissiale conserve donc la trace d'un état très ancien, qui s'éclaire singulièrement à la lumière du document précité. Situer là le cadre des faits qu'il évoque n'offre rien que de très vraisemblable.

(12) Cf. B. TANGUY, *L'hagio-onomastique bretonne: problématique et méthodologie*, dans *Actes du 107^e Congrès national des sociétés savantes*, Brest, 1982 (Paris, 1984), t. II, p. 333-334.

(13) *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, publié par L. Maître et P. de Berthou, Paris, 1896, p. 180.

(14) R. LARGILLIÈRE, *Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*, Rennes, 1925, p. 208, n. 5.

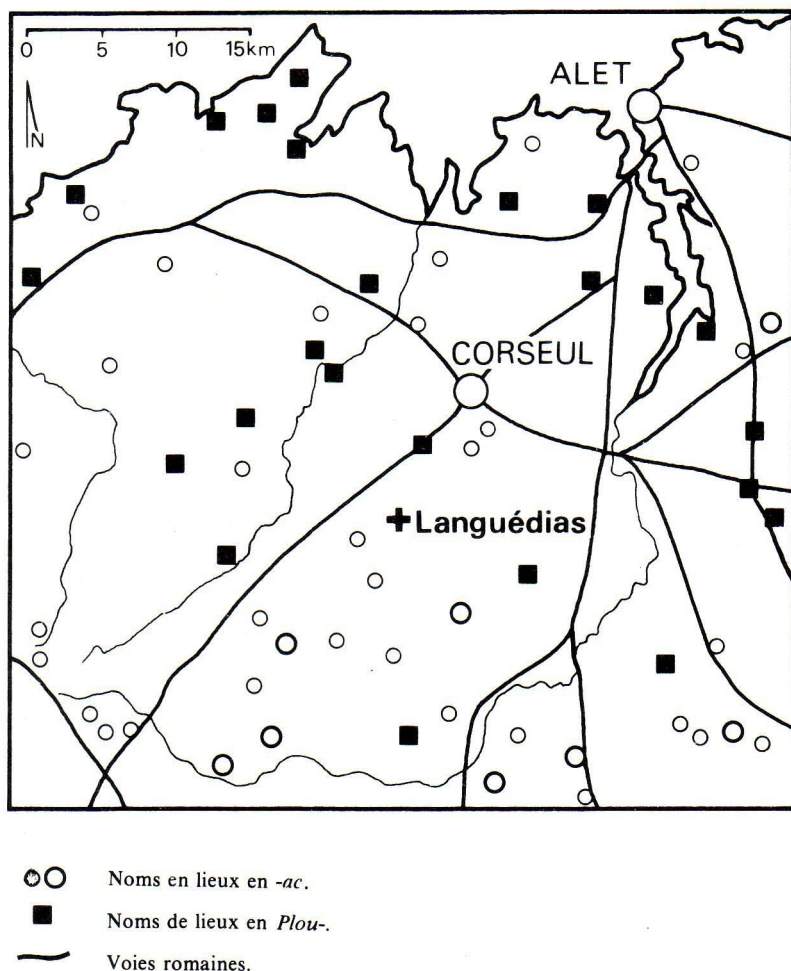


Fig. 2. — Les toponymes gallo-romains en -ac et bretons en *Plou-*, autour de Corseul.

On peut, en gros, souscrire à ce qu'écrit M. Langouet à propos d'Alet : « La léthargie de la ville aux V^e et VI^e siècles, démontrée par l'archéologie et les textes, peut expliquer la mise en sommeil du rôle religieux, qui ne sera réactivé qu'avec l'arrivée des immigrants d'outre-Manche » (15), notamment de saint Malo, vers

(15) *Histoire de Saint-Malo*, Toulouse, 1984, p. 35.

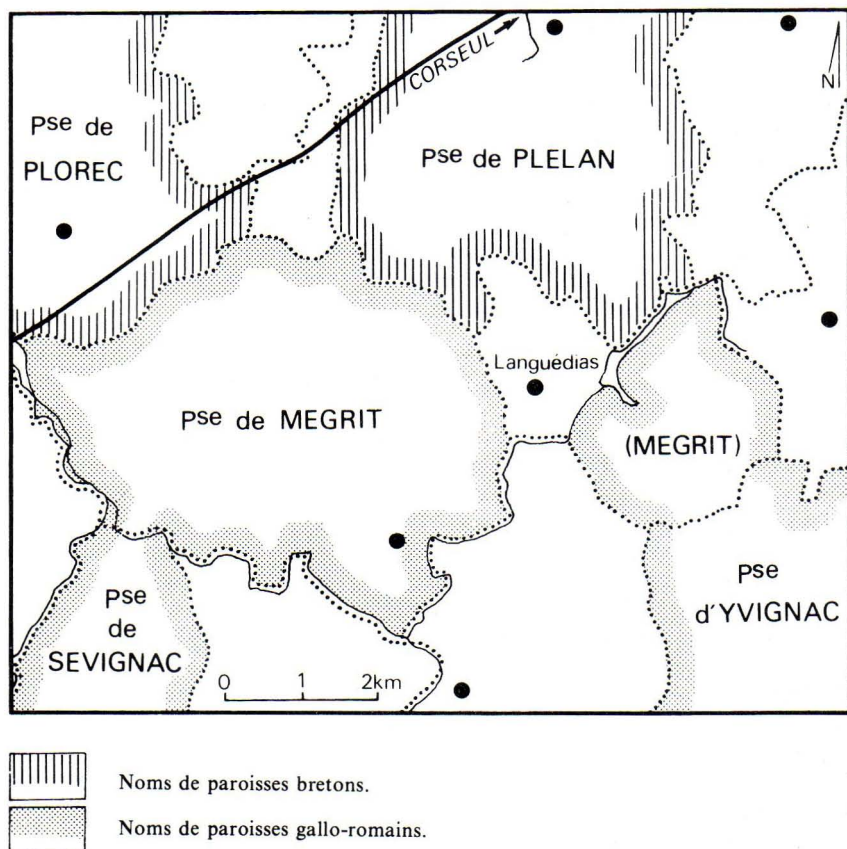


Fig. 3. — Géographie paroissiale ancienne des environs de Languédias.

la fin du VI^e siècle. Selon sa *Vie*, écrite trois siècles plus tard, le saint trouva, sur l'île de Cézembre, une communauté monastique dirigée par un prêtre nommé Festivus. Mais il est dit que la cité d'Alet «depuis longtemps déjà avait été abandonnée par ses habitants» (16). Aucune allusion n'y est faite à l'existence d'un siège épiscopal antérieur, pas plus d'ailleurs que dans la *Vie de saint Samson*, dont la rédaction remonte au début du VII^e siècle. L'établissement d'un siège épiscopal gallo-romain chez les Coriosolites apparaît donc très hypothétique. Chez les Osismes, il n'est pas plus assuré, mais la situation y est encore plus complexe.

(16) Édité par G. Le Duc (Dossiers du Ce.R.A.A., N° B, 1979), p. 103.

La localisation d'Osismis

L'opinion s'est imposée que le nom d'*Osismis* marquait l'apparition d'une nouvelle capitale chez les Osismes. Eu égard à l'importance de son *castellum*, l'un « des plus grands de l'Empire romain », souligne M. René Sanquer (17), Brest sembla tout désigné pour remplir ce rôle. D'autant qu'un texte du début du XI^e siècle, la *Vie de saint Goznou*, « établit une équivalence entre les trois termes de Civitas Osismorum, Civitas Legionum et Brest ». Conforte aussi cette identification le fait que Carhaix « ne fut pas fortifié au Bas-Empire et se trouve à cent kilomètres de la mer » (18). A la différence d'Alet, le transfert serait ici antérieur au changement de nom des chefs-lieux de cités.

La solution du problème n'est pas aussi simple et l'équation établie loin d'être aussi évidente qu'on l'a voulu faire accroire. En premier lieu, si, archéologiquement, *Vorgium* n'offre pas de trace apparente de fortification, on ne peut nier qu'il n'y ait eu en ce lieu, à l'arrivée des Bretons, un *castrum*. Il est, en effet, directement impliqué par les dénominations même de Plouguer, ancienne *Ploe-Caer* « la paroisse du lieu fortifié », et de Poher, *Poucaer*, vers 840, en latin *Pagus Castri* « le pays de Caer ». *Caer* apparaît comme la forme abrégée de **Caer Carahes*, de même que Plouguer l'est de *Ploukerkarahes*, nom utilisé dans certaines sources aux XVI^e et XVII^e siècles. Le vieux breton *caer* n'est pas, en effet, contenu dans l'initiale du nom actuel contrairement à ce que pourrait laisser penser la graphie *Caer Ahes* entre 1081-1084 (19). Cette forme décomposée témoigne déjà de la popularité de la légende de la princesse Ahes, femme d'« Ohès le veil barbé », à qui la *Chanson d'Aquin*, au siècle suivant, attribue la construction du « grand chemin ferré » d'Alet à la capitale du Poher (20). Cette voie reste connue, sur une partie de son parcours, sous l'appellation de Chemin Noë, altération de *Chemin Ohes* ou de *Hent Ohes*. Les noms de Hent Daës, à Plounéour-Ménez et à Collorec, de Carront Ahes, à Laz, et de Carandaës, à Edern (du br. *karrhent* « chemin ») témoignent de la vitalité de cette légende.

Le nom de Carhaix a suscité des hypothèses et des interrogations. En attirant l'attention sur un texte des *Annales de Lausanne*, M. Fleuriot nous aura mis sur la voie d'un rapprochement des plus heureux quant à la signification du toponyme. Selon ce document, sous l'année 818, Louis le Débonnaire s'avance en Bretagne jusqu'à *Corophesium*. « Or, nous savons par ailleurs, écrit M. Fleuriot, que Louis le Débonnaire s'en fut à cette date jusqu'à *Brisiaci Silva* (Briec) où il rencontra Matmonoc, abbé de Landévennec. Il n'était donc pas loin de Carhaix qui peut avoir été le *Corophesium* de ce texte. L'ennui est que cette ville de *Carofes*, *Carifes* est, dans la *Notitia provinciarum*, placée chez les Diablintes, avec parfois la glose « quae alio nomine *Aliud* uel *Adalia* uocatur ». Ce problème compliqué semble en relation avec l'origine du nom actuel de *Karaes* (Carhaix).

(17) *Histoire de Brest*, Toulouse, 1976, p. 33.

(18) *Ibid.*, p. 31.

(19) *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, p. 137.

(20) F. JOÛN DES LONGRAIS, *Le Roman d'Aquin ou la Conquête de Bretagne par le Roy Charlemaigne, chanson de geste du XI^e siècle*, Nantes, 1880, p. 109.

Toutes les formes *Corophes*, *Carofes*, *Carifes*, sont proches de la forme du XII^e siècle, *Carahes*» (21).

Rien ne s'oppose, en vérité, à l'existence de localités homonymes, l'une en Bretagne, l'autre chez les Diablintes, surtout quand on a percé le secret de leur étymologie. Ces formes sont, en effet, à rapprocher de celles de Charost (Cher), *Carroth*, en 1085, — graphie qui évoque la notation *Caroth*, en 833, pour Caro (Morbihan) —, *Carrofum*, en 1108, et surtout de Charroux (Vienne), *Karrofum*, en 789, *Carrofense monasterium*, en 815. On n'aura aucune peine à reconnaître dans *Carofes*, le dérivé *Carrofense*. Or, Charroux est l'un des nombreux descendants du latin *quadrivium* «carrefour», solution qui ne pouvait mieux convenir pour la plaque tournante que fut la capitale des Osismes. *Castrum Carrofense*, tel serait donc le nom bas latin de Carhaix, celui que les Bretons trouvèrent à leur arrivée et adoptèrent.

Osismis est donc bien à rechercher ailleurs qu'à Carhaix. La difficulté est que, contrairement aux autres noms des *civitates* de la péninsule, il n'a point laissé de descendance, sombrant sans doute avec l'arrivée des Bretons. Lui a-t-on substitué le nom de Brest? La première attestation de celui-ci ne remonte qu'à 1019 et figure dans la *Vie de saint Goeznou*: *Bresta super Caprellam* «Brest sur Chevette». Un passage interpolé de la *Chronique de Nantes* raconte de son côté que le roi breton Salomon fut tué «près de l'oppidum de Brest» (*prope oppidum Bresta*) [22]. Il n'est pas douteux que le nom ne soit beaucoup plus ancien et mérite même le qualificatif d'«archaïque» que lui attribue M. Quentel, eu égard aux deux éléments qui le composent : l'appellatif *bre* (correspondant au gaulois *briga* «montagne»), associé au suffixe ancien *-st* (23).

Que nous apprend le prêtre Guillaume qui, en l'an 1019, écrit la *Vie de saint Goeznou*? L'importance du texte réclame qu'il soit soumis à exégèse et à critique. L'hagiographe commence par s'intéresser au Goulet de Brest : «Il y a, dit-il, dans cette région un goulet marin, court et étroit, qui donne passage d'*Agma* [= du pays d'Ac'h] vers *Cathronia* [= Crozon]. Son nom est *Munlgul* et signifie «la gorge marine» ou «la mauvaise gorge» (24). Cette dénomination attribuée au Goulet est confirmée par la *Vie de saint Ténénan* qui donne *Mulgul*, forme encore en usage en 1670. *Mun cul* est connu en vieux breton avec le sens de «vase à goulot étroit», *stricto sensu* «col étroit» (25). L'étymologie avancée par le prêtre Guillaume est donc sans valeur.

Il explique ensuite qu'«à la sortie de cette gorge, le reflux de l'Océan crée un très grand plan d'eau en forme d'étang qui se divise en de nombreuses plages et rades. D'après la rapidité avec laquelle la mer flue et reflue sans cesse à travers ce goulet, cet endroit est appelé *Occismus*, car le grec *ocis* signifie «rapidité» en

(21) *Op. cit.*, p. 33.

(22) Dom MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 142.

(23) *Bulletin d'information CIRAM Brest*, octobre 1982.

(24) *Annales de Bretagne*, t. LXXVIII, 1971, p. 279.

(25) *Dictionnaire des gloses en vieux breton*, Paris, 1964, p. 261-262.

latin, et *Occismus* peut être traduit à bon droit «mouvement rapide». Les peuples des alentours sont appelés *Occismi* et la cité des Occismes dans laquelle, d'après un usage antique, on avait coutume de trouver 6666 guerriers, soit l'effectif d'une légion selon les Romains, est appelée, tant le pays que la cité, de son vrai nom *Legiona* — d'où vient que l'on rencontre dans certains textes *Civitas Legionum* — mais par la suite ce pays fut appelé du nom abrégé de *Leonía*. Et maintenant, à cause de ses péchés, cette cité, réduite au rang de la plus petite place forte, est privée d'existence et de nom. Elle a presque cessé d'être une cité et porte le nom de Brest sur Chevette». L'explication donnée pour *Occismus* n'est, pas plus que la précédente, exacte. L'attestation la plus ancienne étant *Ostimioi*, un prototype celtique **Postimioi* «les ultimes», c'est-à-dire «les peuples ultimes», ceux de Penn-ar-Bed, comme le propose M. Fleuriot, est très satisfaisant (26).

Le texte ne dit pas que la ville porta le nom de *civitas Occismorum*, encore moins celui d'*Osismis*. Il la désigne comme la ville par excellence des Osismes, leur capitale, une capitale appelée *Leonía*, forme abrégée de «son vrai nom *Legiona*». Pour conforter ses dires, le prêtre Guillaume se réclame de «certains textes» qui donnent *civitas Legionum*. Quels sont ces textes? L'allusion aux 6666 guerriers qui défendaient la ville suffirait à identifier la principale de ses sources. Et on ne peut douter qu'il s'agit de la *Translation de saint Mathieu* après qu'il eut indiqué: «La cité des Occismes eut longtemps pour ornement le corps de saint Mathieu, que possède maintenant Salerne» (27).

Le récit de la *Translation de saint Mathieu apôtre, d'Éthiopie en Bretagne, de même de Bretagne en Italie* est l'œuvre du vénérable *Paulinus Legionensis Britanniae Urbis Episcopi* (28). *Paulinus* ou *Paulinanus* est un qualificatif que se donnaient les successeurs de Paul Aurelien: ainsi, l'évêque Omnes est-il dit *episcopus leonensis* dans un acte du *Cartulaire de Quimperlé*, entre 1031 et 1055 (29), mais *presul Sancti Paulinani* dans un autre du *Cartulaire de Saint-Georges*, entre 1081 et 1084 (30). Bili, l'auteur de la *Vie de saint Malo*, appelle Kastell-Paol *oppidum Pauli* mais aussi *oppidum Sancti Paulinanni* (31). Ce sont très probablement des reliques de saint Paul qui figurent sous le nom de *reliquie Paulennani* parmi celles découvertes à Groix, vers 1066 (32).

L'auteur de la *Translation* serait l'évêque Mabbon que l'on voit souscrire à un acte du *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, vers 954, sous le nom de *Mabbo*

(26) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 179-180.

(27) *Op. cit.*, p. 280.

(28) Publié par J. de La Passardière dans l'*Écho paroissial de Brest*, du 21 octobre 1900 au 5 mai 1901.

(29) Édité par L. Maître et P. de Berthou, Rennes, 1904, p. 148.

(30) Édité par P. de La Bigne-Villeneuve, Rennes, 1876, p. 143.

(31) *Op. cit.*, p. 254.

(32) *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, p. 7.

Paulinani Britanniae episcopus (33). Il a été l'un des quatre titulaires du siège épiscopal de Saint-Pol entre 940 et 960. A Hesdren, appelé en 940 à Nantes par Alain Barbetorte, succéda, en effet, Conan ; à la mort de celui-ci, vers 945, Alain fit appel à un « transmarin », Jacques, devenu abbé de Saint-Mesmin de Micy dans l'Orléanais, lequel ne se rendit jamais à Saint-Pol ; Mabbon, qui occupait le siège vers 954, se retira vers 960 à l'abbaye de Fleury-sur-Loire, où Hesdren, revenu pour peu de temps à Saint-Pol, le rejoignit.

Que dit la *Translation* sur le séjour des reliques de saint Mathieu en Bretagne ? Elle raconte que le corps, ramené d'Éthiopie par des navigateurs bretons, fut accueilli en Bretagne par le roi Salomon qui le fit porter dans « la ville royale appelée *Legio* », dont l'église épiscopale était dédiée à « l'apôtre Paul ». L'édifice menaçant ruine fut magnifiquement reconstruit pour recevoir le corps du saint et lui fut dédié. Mais « il y avait déjà 49 ans qu'il était arrivé d'Éthiopie en Bretagne quand la *gens atrocissima Brittorum* conspira contre son roi et maître, Salomon, et, ce qui est épouvantable à dire, l'assassina dans l'atrium de la basilique où il allait pieusement faire sa prière » (34). Le patrice Flavius, beau-père de Salomon, fit envoyer une flotte en Bretagne pour venger ce forfait. L'*urbs Legionensis*, où saint Mathieu était inhumé, était défendue par 6666 « hommes très forts et habiles dans les choses de la guerre », — *virii bellatores*, se contente de dire le biographe de saint Goeznou — : 6000 furent tués, 600 mis en fuite et 66 capturés. Les assaillants réussirent à découvrir le corps du saint et l'emportèrent avec eux en Italie, où la relique fut finalement déposée à Salerne.

Comme on l'a fait observer, ces 6666 défenseurs évoquent la tradition conservée à Lanrivoaré des 7777 martyrs massacrés par des païens et qui auraient été enterrés dans le petit enclos dallé accolé à l'église. Le chiffre de 7777 est une adaptation littérale de la supputation bretonne : « seiz mil seiz kant seiz ugent ha seiz » (soit au total 7847). Il est très probable qu'il en est de même de la supputation latine qui reposerait sur une confusion, le vieux breton *seith* « sept » ayant été assimilé au latin *sex* « six ». Le calque devient évident quand on les met en parallèle :

Seiz mil seiz kant seiz ugent ha seiz

Sex milia sexcenti sexaginta sex

L'inverse est moins plausible, les anachronismes du récit procédant de toute évidence de l'amalgame à des faits presque contemporains, comme l'assassinat de Salomon en 874, de traditions orales.

Rien ne permet dans la *Translation* d'identifier la « ville royale » de *Legio* avec Brest. La dédicace de l'église cathédrale à saint Paul, même détournée au profit de l'apôtre, ne peut laisser planer de doute : *Legio* est bien ici Saint-Pol-de-Léon. L'une des chapelles de la cathédrale avait encore au XIV^e siècle saint

(33) Cf. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XLI, 1961, p. 151.

(34) *Écho paroissial de Brest*, 16 décembre 1900.

Mathieu pour titulaire. Force est d'admettre dans la *Vie de saint Goeznou* une interpolation opérée en faveur de Brest. On constate le même phénomène en ce qui concerne la localisation du meurtre de Salomon : indéterminée dans la *Translation* aussi bien que dans les *Annales de Saint-Bertin*, où il est parlé d'un petit monastère du Poher, elle est fixée à La Martyre « près de l'oppidum de Brest », dans le passage interpolé de la *Chronique de Nantes*, « à Brest en un lieu qui jusques aujourd'hui est appelé Merzer Salami, c'est-à-dire le Martyre Salomon », dira Le Baud se réclamant de *Chroniques Annaux* (35).

Quelles raisons peuvent expliquer chez le prêtre Guillaume l'équation entre la ville des Osismes, *Leonia*, et Brest ? Son goût marqué pour l'étymologie n'y est sans doute pas étranger. S'étant, en effet, attaché à démontrer que le nom d'*Occismus* fut d'abord appliqué à la rade de Brest, la focalisation ne pouvait jouer qu'au profit de cette ville qu'il connaît bien. Au point qu'il ne prête pas garde à la contradiction qui se glisse dans son propos quand il écrit que le pays a pris par extension le nom de *Leonia*. Brest pourtant n'appartient pas au pays de Léon, mais à celui d'Ac'h. L'hagiographe l'indique d'entrée quand il précise que le Goulet donne passage d'*Agma* vers Crozon. Ou alors il faut admettre soit que le terme de *patria* recouvre, non le pays, mais le diocèse, soit que la bipartition du diocèse a introduit la dénomination d'Ac'h.

L'origine de cette bipartition mérite examen. La première mention qui en est faite l'est par la *Vie de saint Paul Aurélien*, écrite par le moine Uurmonoc en 884, qui distingue le *pagus Agnensis* (var. *Achniensis*) et le *pagus Leonensis*. La 1^{re} *vie de saint Tugdual*, après lui, parle de *pagus Achiniensis* et de *pagus Doudur*. Ce nom de *Doudur* « les deux rivières » sera usité pour désigner la seigneurie de *Douzour*, mais aussi occasionnellement l'archidiaconé de Léon, comme en fait foi un acte de 1279 : « en l'archidiaconé de d'Audour, en la cité de Léon » (36). Sans doute évitait-il de confondre le Léon en tant que diocèse et le Léon en tant que pays ou archidiaconé.

Achm, forme ancienne d'Ac'h, remonterait à un gaulois **Aximos* « le très maritime », selon M. Fleuriot (37). En dehors du nom du pays, le toponyme s'est conservé dans *Castell-Ac'h*, lieu-dit de Plouguerneau. Il y subsiste des vestiges de retranchements, souvenir d'une fortification qui dominait l'entrée de l'Aber-Vrac'h, -en breton *Ober-Ac'h-*, où il convient de placer très probablement le *Portus Achim* donné comme lieu de débarquement de saint Briec. *Castell-Ac'h*, contrairement à ce que pourrait laisser croire son nom, n'est pas situé dans le pays d'Ac'h, mais dans celui de Léon. Cette anomalie n'est pas déterminante pour supposer que le *pagus Achmensis* se serait primitivement étendu jusqu'au Queffleut, le nom de l'estuaire comportant en breton le même second élément, mais l'hypothèse est très plausible. La bipartition n'aurait fait que consacrer l'affirmation de deux pôles : Brest, pour le pays d'Ac'h, Saint-Pol, pour le pays de Léon.

(35) *Histoire de Bretagne*, Paris, 1638, p. 122.

(36) Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 1048.

(37) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 171.

De Civitas Legionum à Kastell-Paol

Saint-Pol-de-Léon «cité des légions» comme le furent, en Grande-Bretagne, Chester (*Carlegion*, vers 730; en gallois, *Caerlleon*) et Caerlleon-ar-Wysg (*Cair Legeion*, vers 800, *Civitas Legionum*, vers 1150), qui doivent leurs noms au séjour de légions romaines, le fait semble indéfendable du strict point de vue archéologique. Les découvertes qui y ont été faites ne sont pas à la hauteur de cette ambition (38). Pourtant, on ne peut faire litière du nom breton de la ville, *Kastell-Paol*, ni non plus de ce que nous apprend de son passé le biographe de saint Paul Aurélien en 884. Il n'est pas douteux que de son temps cette dénomination n'ait été en usage: le saint, dit-il, parvint jusqu'à l'*oppidum* «qui maintenant porte son nom» (39). Pour désigner la place, il use indifféremment d'*oppidum* et de *castellum*. De son côté, le biographe de saint Malo en donne une traduction littérale en l'appelant *oppidum Pauli*.

L'absence de vestiges visibles a conduit à supposer qu'Urmonoc avait en réalité décrit le *castellum* de Brest. Mais une lecture attentive infirme l'hypothèse. D'une part, force est de constater que l'hagiographe affiche une bonne connaissance de la région, d'autre part que certaines de ses indications ne peuvent convenir au site de Brest.

Faute d'identifier certains des lieux cités, on a tôt fait de suspecter le texte. «Urmonoc, qui semble bien connaître la région de Saint-Pol-de-Léon, écrit M. Bernier (40), fait arriver le groupe des moines par l'est, ce qui est impossible s'il s'agit de la ville actuelle». Urmonoc dit, en effet, que, parvenu dans la *plebs Lapidea* (alias *Meinin*), «située à l'extrémité du *pagus Leonensis*, au bord de la mer bretonne», le saint s'arrêta en un lieu de cette paroisse nommé *villa Wormawi* (41). Quand on a reconnu dans ce toponyme l'actuel village de Gourveau, encore écrit *Gourmao*, au XV^e siècle, près du port de Pempoul, on comprend qu'il ait dû, pour découvrir l'*oppidum* abandonné, prendre la direction du couchant. La *plebs Lapidea* ou *Meinin* est donc bien Plouénan, *Plebs Menoen* vers 1150.

Si la description du site de Saint-Pol, dans une presqu'île entourée sur trois côtés, sauf au sud, par la mer, peut à première vue surprendre, elle s'explique, en revanche, fort bien dans une vision élargie jusqu'à l'embouchure du Guillic, à l'ouest. On ne peut contester non plus que l'évaluation à quatre milles de la distance séparant la ville de l'île de Batz ne soit exacte. Et il n'est pas jusqu'au nom de ce «territoire que la langue des habitants appelle *pars Brochana*», non loin de l'*oppidum* (42), dont on retrouve trace: un lieu de *Crech-Brochen* est, en effet, encore mentionné dans le vicariat de Saint-Pierre, en 1698.

(38) Cf. L. PAPE, *op. cit.*, p. A 187-188.

(39) *Revue celtique*, 1881-1883, t. V, p. 442.

(40) *Les chrétientés celtiques continentales, depuis les origines jusqu'au IX^e siècle*, Dossiers du Ce.R.A.A. E-1982, p. 70.

(41) *Op. cit.*, p. 441.

(42) *Op. cit.*, p. 443.

Quant au *castellum*, il est difficile d'en récuser l'état qu'en donne Uurmonoc de son temps. Le saint y pénétra, dit-il, en franchissant la porte «qui, maintenant, est construite d'une facture plus noble du côté occidental» (43). L'emplacement d'une porte du côté ouest ne peut guère s'accommoder de la position du *castellum* de Brest. Cette porte eût, en effet, donné sur la Penfell. L'allusion à l'état présent des lieux se retrouve dans la description des remparts : «L'oppidum, écrit Uurmonoc, était alors [au temps de saint Paul] entouré de remparts de terre d'une hauteur étonnante construits dans les temps antiques. Maintenant, on le trouve en grande partie fortifié par des remparts de pierre bâtis à une hauteur plus élevée» (44).

Il semble qu'en 884 la rénovation du *castellum* n'était pas achevée alors que sévissaient les Normands. Saint Paul, écrit Uurmonoc, avait prédit que les Marcomans (c'est-à-dire les Normands) «dévasteraient complètement l'île de Batz et détruiraient jusqu'aux fondements tous ses édifices, soit en les rasant, soit en les brûlant. Tout le monde sait que, sans contestation, c'est vraiment ce qui s'est déjà produit». Ils n'ont de cesse, ajoute-t-il, de ravager l'île et de la piller (45). La situation ne devait guère être meilleure au milieu du siècle suivant pour que Mabon et Hesdren aient choisi de s'exiler à Fleury-sur-Loire, en emportant avec eux, l'un «les évangiles, les remarquables ornements sacrés et le très saint corps de l'évêque» Paul Aurélien (46), l'autre le corps de saint Maur l'Africain. Que le *castellum* ait sombré dans la tourmente et que le temps en ait effacé jusqu'à la trace, le fait n'a rien d'exceptionnel. Brest, en 1019, n'est plus qu'une misérable place dont le prêtre Guillaume ne peut vanter que le «havre sûr et agréable».

Saint-Pol appartient à la catégorie des monastères-évêchés. Il est certes surtout question dans la *Vita* du monastère de Batz, où le saint se retira vers la fin de son existence, au milieu de très nombreux moines. Mais il y en avait un également dans le *castellum*, puisqu'avant de mourir, selon Uurmonoc, saint Paul ordonna que son corps «soit conduit au monastère situé dans les terres, qu'on appelle maintenant son château, et qu'il y soit inhumé, *sepulturae more*, afin que tous ceux qui afflueraient pour visiter ses reliques, repoussés par le bras de mer si on le laissait dans l'île, ne subissent pas de préjudice» (47).

La fondation du diocèse, telle qu'elle est présentée par Uurmonoc, ne doit rien à une structure préexistante. Trois donations présideront à sa constitution, émanant des autorités civiles concernées : à savoir du chef local, le comte Withur, du souverain de la Francia occidentalis, le roi Childebert, et du prince régnant sur «la plus grande partie» de la Domnonée, Judwal.

(43) *Op. cit.*, p. 442.

(44) *Ibid.*

(45) *Op. cit.*, p. 454.

(46) A. OHEIX, *Note sur la translation des reliques de saint Paul Aurélien à Fleuri*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. XLI, 1900, p. 218.

(47) *Op. cit.*, p. 455.

Dans un premier temps, saint Paul se voit attribuer par son cousin, le comte Withur (48), l'île de Batz (dite *Baz-Paul*, au XI^e siècle), l'*oppidum* de Kastell-Paol, un évangélaire transcrit de la main du comte et la cloche nommée *Hirglas* qui lui avait été jadis refusée par le roi Marc-Conomor. L'acte de naissance du diocèse, c'est Childebert qui le signe. Accédant à la demande de son vassal, il fait introniser saint Paul, bon gré mal gré, lui octroyant «en diocèse perpétuel», avec charte à l'appui, cent *tribus*, c'est-à-dire «villages, domaines», dans les pays d'Ac'h et de Léon. Uurmonoc ne juge pas utile d'en donner les noms et les débordements, «parce qu'ils ont été alors consignés dans un grand nombre d'autres actes déposés à la tête du saint» (49). Ce domaine temporel est très certainement, comme l'a vu La Borderie, le régaire de l'évêque, *Regalia Sancti Pauli*, comme il est appelé en 1235.

Saint Paul assura de nombreuses années les fonctions épiscopales, faisant bâtir des églises et des monastères et y instituant «des ministères de prêtres pour exposer aux populations le rite du culte divin» (50). Puis il confia le siège épiscopal à un de ses disciples, *Jahoevius* (Jaoua). A la mort de celui-ci, il fit appel à *Tigernomagus* (Tiernvael), lequel mourut au bout d'un an. Saint Paul dut le remplacer un court intervalle avant de céder à la place à *Cetomerinus* (Kemeran). C'est lors de l'ordination de celui-ci que se place la troisième donation faite en faveur du saint: Judwal, dit Uurmonoc, lui donna «en oblation perpétuelle, pour le salut de son âme, ce territoire que nous disons seulement sous la consécration de Paul» (51). Il est difficile de ne pas reconnaître ici le Minihi-Paul, la *monachia*, c'est-à-dire le «territoire monastique», entourant la cathédrale et qui comprenait, outre l'actuelle paroisse de Saint-Pol, celles de Roscoff et de Santec, le tout formant jadis sept paroisses.

Le processus présente assez de cohérence pour être vraisemblable. L'existence antérieure d'un siège épiscopal gallo-romain à Saint-Pol et, à plus forte raison, à Brest, apparaît très problématique.

De Lexobie à Landreger

Tréguier, en breton *Landreger* «le monastère de Tréguier», est aussi un monastère-évêché, mais l'éventualité d'un siège épiscopal antérieur à celui fondé par saint Tugdual a pour elle une tradition rapportée dans les II^e et III^e *Vies* de ce saint, rédigées, pense-t-on, au XI^e-XII^e siècle. Selon la II^e *Vie*, Tugdual, après s'être fait confirmer à Paris les donations qu'ils avaient reçues par Childebert et s'y être fait consacrer évêque «revint voir la ville de Lexovie située dans le pays

(48) Le nom de *Guizur* était porté à Plougouven, en 1445, comme en fait foi un document cité par M. l'abbé Feutren (*Bulletin paroissial de Pleyber-Christ*, mai 1982, n° 84, p. 20).

(49) *Op. cit.*, p. 452.

(50) *Ibid.*

(51) *Op. cit.*, p. 453.

de la cité» (*Lexoviensem urbem in pago Civitatis*) et se rendit ensuite à ce siège dans lequel il servit le Seigneur fidèlement» (c'est-à-dire à Tréguier) [52]. La III^e Vie précise, en outre, que c'est à l'endroit où Tugdual a bâti son monastère de Tréguier qu'a été «fixé le siège de l'évêché, depuis la destruction de la ville de Lexobie» (53).

Ce nom — identique à celui de Lisieux (Calvados), *Civitas Lexoviorum*, vers 400 — connu pour la première fois par ces sources, n'a pas eu de descendance. Le lieu qu'il désigne, c'est le Yaudet ou Coz-Yaudet, éperon fortifié depuis l'époque celtique à l'embouchure du Léguer, sur la commune de Ploulec'h (Côtes-du-Nord). Chef-lieu du *pagus Civitatis*, le Coz-Yaudet, très justement traduit *Vetus Civitas*, en 1267, *Vieille cité*, en 1578, puisque remontant au latin *civitat(-em)*, faisait partie du régaire de l'évêque de Tréguier : un manoir épiscopal y est signalé au XV^e siècle. Les traces nombreuses d'occupation du site à l'époque gallo-romaine (54), non moins que le nom, plaident en faveur de ce que M. Fleuriot appelle une «civitas éphémère» (55). Et bien que les sondages effectués sur les lieux n'aient pas «permis de mettre au jour les niveaux du Bas-Empire qu'on s'attendrait à y trouver» (56), il est permis de penser que la place joua néanmoins un rôle dans les défenses mises en place sur le *Litus Saxonicum*. La pérennité du nom en serait un gage.

Très suspecte est, en revanche, la dénomination de *Lexobie*. Elle n'est pas en effet la seule appellation antique à faire son apparition à cette époque, comme on le verra à propos de Quimper.

La civitas Aquilonia et Corisopitum

Le nom de Guéodet se retrouve aussi au cœur de Quimper attaché à une rue débouchant sur la place de la cathédrale : c'est dans cette rue que s'élevait, jusqu'en 1820, la chapelle Notre-Dame de la Cité, en latin *capella Beate Marie Civitatis*. Pourtant, c'est à Locmaria que l'on a coutume de conférer le titre de cité, eu égard à l'importance de ses vestiges gallo-romains et sur la foi de la mention, au XI^e siècle, de *S. Mariæ in Aquilonia civitate* (57).

La confrontation des données du problème suggère cependant une autre interprétation, plus satisfaisante : *Aquilonia civitas* désigne Quimper, la «cité» épiscopale, et non Locmaria, le monastère alors propriété de l'évêque. Ce n'est pas un hasard si l'une des éditions du *Martyrologe* d'Usuard, celle de Molanus

(52) *Mémoires de la Société historique et archéologique des Côtes-du-Nord*, t. II, 1885-1886, p. 88.

(53) *Ibid.*, p. 99.

(54) L. PAPE, *op. cit.*, p. A 33-35.

(55) *Annales de Bretagne*, t. LXI, 1954, p. 331-336.

(56) P. GALLIOU, *op. cit.*, p. 257-258.

(57) *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXV, 1906, p. 346.

au XVI^e siècle, indique: *In Britannia, sancti Chorentini episcopi civitatis Aquilae* (58). Le terme de *civitas* n'apparaît pas dans les autres mentions concernant Locmaria, si ce n'est appliqué à Quimper; on relève, en effet, *monasterium S. Mariae in Aquilone quod britannice Locmaria vocatur*, en 1124, *ecclesia S. Mariae de Aquilonia*, en 1146, *ecclesia Dei Genitricis quae Locus Marie nuncupatur*, en 1152 (59), *ecclesia Beatae Mariae de Aquilone*, en 1172 (60). Les variantes *Aquilone* témoignent qu'*Aquilonia* est perçu comme un adjectif, «du nord, septentrional». L'appellation est déjà moribonde. De fait, au siècle suivant, cette référence disparaît: on ne parle plus que de Locmaria «sous Quimper», précision qui permet de distinguer le prieuré quimpérois de son homonyme de Plumélec (Morbihan), alors dépendante, comme lui, de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt (Ille-et-Vilaine): *conventus de Loco Mariae sub Kempercoreninum*, dit, par exemple, un acte de 1260, concernant un échange de moulins localisés *inter civitatem de Kempercorenin et burgum beati Mathaei* (61).

La mention d'*Aquilonia civitas* figure dans une notice relatant la donation à Locmaria du tiers de l'église de Gourlizon par Benoît I^{er}, comte et évêque de Cornouaille; au nombre des témoins sont cités ses fils Alain Canhiart et Orscant, «évêque», ainsi que leur mère. Alain n'y étant pas qualifié de comte, on peut inférer que son père occupe toujours cette charge, mais non plus celle d'évêque, le titre étant attribué à Orscant. La donation serait de peu antérieure à 1022, date du décès de Benoît. Dans un acte du *Cartulaire de Landévennec* (62), Benoît est encore nommé «comte et évêque des parties de Cornouaille» (*comes et episcopus parcium Cornubiensium*). C'est avec Orscant qu'apparaît le nouveau qualificatif dont se pareront les évêques de Quimper. Il lui est donné dans un acte de 1064, ou de peu antérieur: *Orscandus Corisopitensis presul* (63). Il est également utilisé, vers 1050, dans la *Chronique de Nantes* (64). On avait cru le découvrir dans les *Gesta Sanctorum Rothonsium*, rédigés entre 868 et 876, quand on s'aperçut à la consultation du manuscrit qu'il s'agissait d'une interpolation: après le nom de Félix, avait été rajouté, en interligne, dans une écriture «des environs de 1075», *Corisopiti*, transformé par dom Morice en *Corisopitensis* (65). Avant le X^e siècle, les épithètes utilisées sont *Cornubiensis*, mais aussi *Cornogallensis*: ainsi Anaweten est-il dit *Cornogallensis episcopus* dans un acte du *Cartulaire de Redon*, entre 852-857 (66). La variante *Cornugilensis*, *Cornu-*

(58) MIGNE, *Patrologiae cursus completus*, Paris, 1844-1864, t. CXXIV, col. 13.

(59) *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXIX, 1909, p. 20; t. XXXV, 1906, p. 326, 361.

(60) Dom MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 667.

(61) *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXVII, 1907, p. 62.

(62) Édition Le Men et Ernault, Paris, Imprimerie nationale, s.d., ch. 47, p. 573.

(63) PEYRON, *Cartulaire de l'église de Quimper*, Quimper, 1909, p. 39.

(64) *Op. cit.*, p. 105.

(65) *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1952, p. 10.

(66) Édité par A. de Courson, Paris, 1863, p. 336.

gillensis était aussi en usage à Landévennec entre 860 et 880. Mais le *Cartulaire* de l'abbaye, entre 884 et 914, fait mention de *Huaruuethen episcopus Sancti Chourentini* (67).

C'est aussi dans la *Chronique de Nantes*, mais dans un passage rédigé au XIII^e-XIV^e siècle (68), que fait son apparition l'épithète *Ocismorensis* appliquée à un évêque de Léon, Liberalis, dont l'existence paraît douteuse. De ce barbarisme forgé à partir du génitif pluriel *Ocismorum* naîtra *Occismor*, nom donné à Saint-Pol-de-Léon dans les *Vies* de saint Paul, saint Goulven, saint Méloir, saint Tanguy, saint Goustan, compilées par Albert Le Grand. Dans l'*Indiculus de episcoporum Brittonum depositione*, pamphlet composé à Tours au XII^e siècle, Liberalis est aussi cité, avec Félix de Quimper (*Corisopitensis*), mais il est plus justement dit *Oximensis episcopus* (69). La *Vie de saint Gildas*, écrite vers 1060 par Vital de Rhuys, qualifie Paul Aurélien d'*Oximorum ecclesiae episcopus* (70). Quant à la III^e *Vie de saint Tugdual*, du XII^e siècle, elle fait débarquer le saint, non plus dans le *pagus Achmensis*, mais dans le *pagus Ocismensis* et le met en relation avec le maître de la région qu'elle appelle *possessor Ocismi* (71). Elle étend l'adjectif au diocèse : *Quo tempore beatus Paulus (...) Ocismensem regebat ecclesiam* (72).

Comment expliquer la soudaine faveur de ces épithètes *Corisopitensis*, *Ocismensis*, *Lexoviensis*, — sans parler de *Dialetensis* pour Alet, assimilé à la *civitas* des *Diablintes* (Jublains)? Il est manifeste qu'elles sont en relation avec la mise en cause par la métropole de Tours de l'autorité de Dol sur les diocèses bretons. Au concile de Reims, en 1049, le primat de Lyon se fait l'avocat des plaintes tourangelles. L'argumentation de Tours repose sur la situation décrite dans la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae*, où Dol ne figure pas au nombre des sièges de cités. Une lettre écrite l'année suivante par le pape Léon IX à ce sujet au régent de Bretagne, Eudon de Penthièvre, et à Alain Canhiart, ne laisse aucun doute sur l'utilisation de ce document : « Dans les écrits des Anciens, écrit Léon IX, nous trouvons que tous les évêques de ta patrie doivent être soumis à l'archevêque de Tours ». L'archevêque de Dol ne s'étant pas rendu, avec ses suffragants, au concile de Verceil, en dépit de la convocation qui lui avait été adressée, « il nous a été impossible, argue le pape, d'établir que votre prélat de Dol doive être archevêque, surtout en songeant qu'on ne peut tenir pour archevêque quelqu'un qui n'a ni un siège de cité, ni le pallium. En conséquence, nous excommunions tous ceux dont il est ici question »... (73).

(67) *Op. cit.*, ch. 24, p. 561.

(68) H. GUILLIOTEL, *Les origines du ressort de l'évêché de Dol*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIV, 1977, p. 62.

(69) Dom MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 288.

(70) F. LOT, *Mélanges d'histoire bretonne*, Paris, 1907, p. 426.

(71) *Op. cit.*, p. 97.

(72) *Ibid.*, p. 105.

(73) F. DUINE, *La Métropole de Bretagne*, Paris, 1916, p. 14.

On voit toute l'importance que pouvait revêtir dès lors l'attestation ancienne du siège épiscopal comme siège de cité. La *Notitia* ignorant la *civitas Aquilonia*, mieux valait s'identifier à la *civitas Coriosolitum*, fût-ce en adoptant une leçon fautive : ainsi naquit et prospéra la *civitas Corisopitum*. Le rôle joué en cette affaire par le *scriptorium* de l'abbaye de Redon est très probable. Révélatrice est de ce point de vue l'anomalie présentée par un acte du cartulaire de l'abbaye, daté de 1128, évoquant un accord entre l'abbé de Redon et Eudon, *Chorisopitensis abbas*, en présence de l'évêque Robert, *presente Roberto Cornubiensi episcopo, apud Chorisopitum* (74). L'évêque Robert est pourtant toujours qualifié de *C(h)orisopitensis* et Quimper nommé, depuis le siècle précédent, *Kemper-Courentin*, ou en latin *Confluentia*, parfois *Sanctus Corentinus*.

On peut soupçonner fort les auteurs de la II^e et, surtout, de la III^e *Vie de saint Tugdual* d'avoir obéi à ces préoccupations et monté en épingle le nom de *Lexovie* pour justifier l'ancienneté du diocèse de Tréguier. On peut noter que le premier évêque de prononcer le nom de *Trecorensis* à propos du siège épiscopal : il ne le désigne que par l'expression *illa sedes* «ce siège», prenant soin, cependant, de préciser que le saint mourut et fut inhumé «dans le grand monastère appelé par ses habitants anciens *Vallis Trecore*» (75). Quant au second, il commence par faire un usage appuyé de *Lexovie*, — le mot revenant huit fois sous sa plume en onze pages pour une seule allusion au monastère de *Vallis Trecore* —, avant d'introduire le qualificatif *Trecorensis*. Comme son prédécesseur, Tugdual est appelé *Lexoviensis antistes* «évêque de Lexovie». C'est seulement quand il est parlé de l'évêque Gorennan, à l'époque des invasions normandes, que fait son apparition l'expression *Trecorensis presul*. Aucune précision, chronologique ou autre, n'accompagne l'assertion du transfert du siège épiscopal à Tréguier à la suite de la destruction de *Lexovie*, mais force est d'admettre que ces faits sont postérieurs à la mort du saint. La ruine de la cité autorise le maintien du qualificatif *Trecorensis*, substitut de *Lexoviensis*.

La résurrection de cette géographie ancienne au XI^e siècle a tout d'une action concertée. Elle mériterait une étude circonstanciée qui dépasse notre propos.

Quimper, civitas Aquilonia

Situer à Quimper le siège de la *civitas Aquilonia* se heurte à une objection soulevée par la distribution des vestiges archéologiques au Haut-Empire, qui fait apparaître en négatif le cœur de la cité, au confluent du Steir et de l'Odet. Agglomération «polynucléaire», comme la définit M. L. Pape (76), sans noyau central, telle est la curieuse image que nous restitue l'archéologie (77). Certes des trouvailles ont été faites dans le centre de la ville, «au hasard des travaux

(74) *Op. cit.*, p. 302.

(75) *Op. cit.*, p. 91.

(76) *Op. cit.*, p. 88.

(77) Cf. P. GALLIOU, *op. cit.*, p. 80.

d'urbanisme» et «à des profondeurs assez grandes», souligne M. Pape (78), mais en nombre limité.

Pourtant ici aussi, comme à Carhaix et à Saint-Pol, les données toponymiques ne laissent aucun doute sur l'existence ancienne d'un lieu fortifié. En 1220, on voit le trésorier de la cathédrale faire don au chapitre de sa maison sise «dans le château de saint Corentin» (*in castro beati Chorentini*) [79]. Au Moyen Age, la place de la cathédrale porte le nom de *Tour du Chastel*, en latin *Turnus castris* ou *Circuitus castris*, comme dit le biographe de saint Corentin, écrivant vers 1235. Celui-ci précise que le roi Gradlon donna au saint «son palais royal dans la cité de Corisopitum, qui est appelé aujourd'hui le tour du château, pour construire l'église cathédrale» (80). Le nom de *Frotquestell* «le ruisseau des châteaux», prêté dans un acte de 1336 (81) au ruisseau du Frot qui se jette dans l'Odet à l'est de la cathédrale, ne peut bien évidemment s'expliquer que par la présence de fortifications. Le document précité parle d'une maison «auprès de la rue du *Rachaer* (*vicum an Rachaer*), entre le ruisseau appelé *Frotquestell* et un autre ruisseau coulant près de cette maison». Cette rue, c'est aujourd'hui la rue des Régaires. Le nom de *Rachaer*, rendu méconnaissable par l'attraction paronymique, est un composé formé du vieux breton *rac* «devant» et *caer* «lieu fortifié»: ce serait, à la lettre, la «rue devant le *castrum*». Il est certain également que la présence en 1326 d'une *Porta Lapidea*, en breton *Portiz-Men*, «la porte de

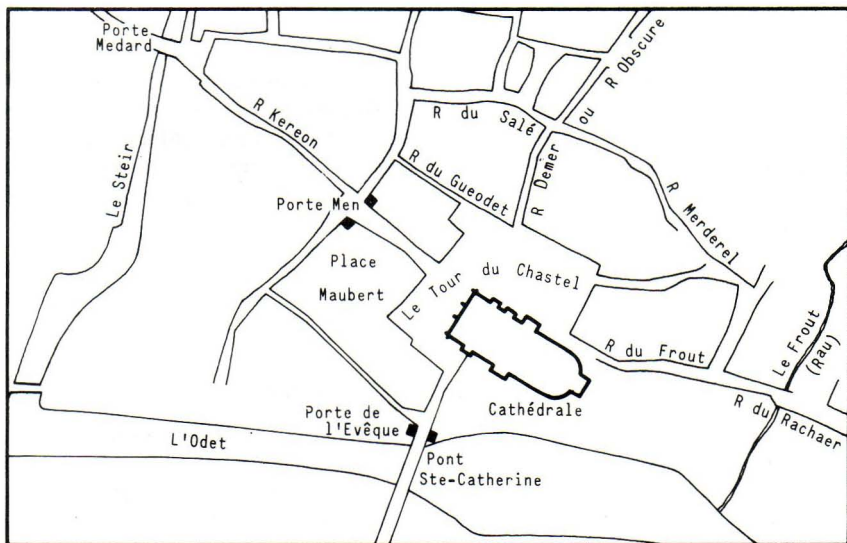


Fig. 4. — Plan de Quimper au Moyen Age.

(78) *Op. cit.*, p. 88.

(79) PEYRON, *op. cit.*, p. 67.

(80) *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. VI, 1925, p. 41.

(81) PEYRON, *op. cit.*, p. 263.

pierre», à l'ouest de la place Saint-Corentin, au débouché de la rue Maubert, suppose que le *Tour du Chastel* était ceinturé par un rempart. La cathédrale occupe donc bien l'emplacement d'une ancienne fortification.

Ce *castellum* était le point de convergence de voies venant de Tronoën et de Douarnenez, d'une part, de Landerneau, de Morlaix et de Carhaix, d'autre part. Elles franchissaient l'Odet à gué, en direction de Locmaria, au niveau du pont Sainte-Catherine. Le décalage, important puisque de l'ordre de trois mètres au chevet, dans l'alignement entre le chœur (du XIII^e siècle) et la nef (du XV^e) de la cathédrale, pourrait bien s'expliquer, comme nous l'a suggéré M. Yvon Castel, en fonction des axes du *castrum*.

C'est au pont Sainte-Catherine que se trouvait au Moyen Âge la porte dite de l'Évêque. L'entrée solennelle du nouvel évêque dans sa cité se faisait par cette porte. Quittant son manoir champêtre de Lanniron, il commençait par se rendre au prieuré de Locmaria, ancienne possession épiscopale, pour y passer la nuit. Le prieur procédait, avec sa permission, aux ablutions de sa tête et de ses mains. En échange de son hospitalité, il lui réclamait son manteau et prélevait à son départ, au matin, le contenu de sa bourse, n'y laissant qu'une petite somme. Le prélat poursuivait alors sa route à cheval, s'arrêtant à la sortie du bourg de Locmaria sous un chêne, «proche de la pierre ordinaire», où il devait s'asseoir. C'est sans doute cette pierre dont il est question dans le débournement du domaine monastique de Locmaria, donné par Benoît I^{er} : celui-ci fit don au début du XI^e siècle du «territoire s'étendant de la pierre appelée Maen Tudi jusqu'à la croix près du Mont-Frugy, de là jusqu'à la fontaine appelée Pabi, puis jusqu'à la rivière Odet» (82). Il est probable que ce territoire correspond au *minihi* de Locmaria, si du moins la croix citée est celle qui se trouvait près du Pénity et la fontaine celle de saint Laurent.

Lors de cette station, un seigneur ôtait à l'évêque ses bottes et ses éperons, qu'il s'attribuait ainsi que sa monture. Un autre se présentait à lui une baguette blanche à la main. Puis le prélat gagnait une petite maison vers la montagne du Frugy (sans doute le Pénity), où il était revêtu de ses ornements épiscopaux. Il y laissait une obole et revenait au lieu de la pierre pour prendre place sur sa chaire épiscopale, juchée sur quatre poteaux. Quatre seigneurs le hissaient sur leurs épaules et le cortège se dirigeait vers la cité. A la porte de l'Évêque, le nouvel élu prêtait serment de «maintenir et conserver, selon son pouvoir, les droits, statuts et louables et raisonnables coutumes des citoyens et des habitants». Ce cérémonial, décrit de manière circonstanciée par un document de 1480 (83), est sans doute plus politique que religieux et concerne surtout le chef temporel du fief des Régaires. Si son ancienneté ne fait pas de doute, il serait cependant périlleux d'y déceler un souvenir du transfert du siège épiscopal de Locmaria à Quimper.

L'existence de sièges épiscopaux gallo-romains chez les Osismes aussi bien que chez les Coriosolites est, en définitive, à tout le moins douteuse. Le fait n'est pas pour surprendre quand on sait que ceux de Rennes et de Vannes ne sont

(82) *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXV, 1906, p. 346-347.

(83) *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XXV, 1887, p. 142-146.

dûment attestés qu'à partir de 461 et de 463. Les indices qui militent en faveur d'une christianisation de la partie occidentale de la péninsule avant l'arrivée des Bretons sont à peu près inexistants. La présence potentielle de chrétiens chez les Osismes au IV^e-V^e siècle ne repose que sur la découverte d'une bague à Carhaix et d'un graffiti sur un tesson provenant d'un vase du II^e siècle à Locmaria, en des lieux donc particulièrement marqués par l'occupation romaine (84). Un culte aussi répandu que celui de saint Martin de Tours (316-397) reste cantonné essentiellement aux diocèses de Rennes et de Nantes (85).

De toute évidence, l'implantation bretonne aura contrarié la mise en place du pouvoir religieux gallo-romain chez les Coriosolites et les Osismes. Elle y fera prévaloir une organisation propre, reposant sur un réseau de paroisses baptismales, les *ploues*, précisément bien représentées depuis les rives de la Rance jusqu'à la pointe du Léon ainsi qu'à l'ouest de Quimper. Coifferont ce réseau des monastères-évêchés, ayant pour fondateurs des saints bretons émigrés, Malo, Tugdual et Paul Aurélien. Saint Corentin fait figure à part : il serait né, d'après son biographe, dans la « région bretonne » et aurait vécu en ermite sur les pentes du Ménez-Hom avant de se voir appelé à Quimper. La tradition n'en fait pas un abbé-évêque, mais les données le concernant sont tardives — *sa Vita* n'a été rédigée que vers 1235 — et imprécises. Saint Méloir, selon sa *Vita*, fut formé dans le « monastère de Cornouaille de saint Corentin » (*in monasterio B. Corentini Cornubiae*), mention qui ne peut concerner que Quimper (86). Cette *Vita*, composée au XII^e siècle, fait état de traditions bien antérieures.

Il est significatif que le pouvoir politique joue un rôle déterminant dans l'établissement de l'autorité diocésaine. Saint Paul doit sa nomination à un subterfuge du comte Withur, saint Malo à une initiative du roi Iudichael, saint Corentin à une libéralité du roi Gradlon. Pour être intronisés, saint Paul et saint Tugdual se rendent à Paris, auprès de Childebert, saint Malo et saint Corentin étant, quant à eux, faits évêques à Tours. Les uns et les autres sont foncièrement attachés à la vie monastique. Saint Paul est élevé au grade épiscopal contre son gré et, sa mission d'organisation accomplie, déserte le siège pour son monastère de Batz. Saint Malo, après avoir occupé la fonction quarante ans, se retire dans l'île d'Aaron. Manifestement, l'institution n'a pas ici la même importance qu'en pays gallo-romain. La *ploue* n'apparaît pas comme une émanation de l'autorité diocésaine. Elle pourrait, dans plusieurs cas, comme la *plebs Machoer* (aujourd'hui Ploumoguier) où saint Tugdual fonda son ermitage de *Lanpapbu* (aujourd'hui Trébabu) ou encore la *plebs* appelée du « nom antique » de *Telmedovia* où fut établi le monastère de *Lanna Pauli* (aujourd'hui Lampaul-Ploudalmézeau), lui être antérieure. C'est bien elle qui constitue le cadre par excellence de la vie religieuse dans la Bretagne du haut Moyen Âge. La création des sièges épiscopaux apparaît comme une normalisation voulue par le pouvoir politique, consacrant en quelque sorte l'alliance du trône et de l'autel.

(84) Cf. P. GALLIOU, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 87-91.

(85) Cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 155.

(86) *Revue historique de l'Ouest. Documents*, 1887, p. 159.

JEAN-FRANÇOIS CARAËS

Les origines féodales de la ville de Carhaix. Topographie de la cité médiévale

« On perd aisément son pôle en marchant au milieu des ténèbres de l'antiquité, surtout quand on se laisse guider par l'imagination dans une carrière où l'on ne doit marcher qu'appuyé sur les faits, et le flambeau de l'histoire à la main ». Ainsi s'exprimait La Tour d'Auvergne, à la fin du XVIII^e siècle, dans sa « Dissertation sur l'origine de Carhaix, en breton Keraës » (1), et tels pourraient être nos propos aujourd'hui, en cette fin de XX^e siècle. En effet, notre connaissance de la ville gallo-romaine de Vorigium augmente régulièrement chaque année, grâce aux nombreuses découvertes et aux travaux qui leur sont consacrés ; mais, par contre, l'agglomération qui est née sur ses ruines il y a neuf siècles n'émerge des brumes de l'histoire qu'à une époque récente, les XVII^e et XVIII^e siècles. Aucune étude n'a été consacrée à la période médiévale de la ville de Carhaix, éclipsée qu'elle est par l'époque romaine. Le dernier travail de synthèse date de 1924, et encore n'est-il que la compilation de recherches antérieures, ne consacrant que quelques pages à plus de six siècles d'histoire (2).

Il faut reconnaître cependant que les sources documentaires sont relativement limitées, et que les vestiges subsistant sur le site sont quasiment inexistants. Tant et si bien qu'il nous a fallu collecter les renseignements les plus divers, ou faire parler des textes plus récents, pour aborder cette question.

Quoi qu'il en soit, le passé médiéval de Carhaix commence à apparaître un peu plus clairement, et cette approche tend à remettre en question un certain nombre d'idées reçues, de suppositions, de légendes qui avaient été constamment reprises depuis deux cents ans, y compris dans des travaux récents.

Les ruines de Vorigium

On a déjà beaucoup parlé de Vorigium, on en parlera encore beaucoup. Rappelons cependant quelques données utiles à notre exposé. « Toute une série d'indices laisse à penser que le site de Carhaix fut le siège d'une ville, et peut-être

(1) Publiée dans J.-B. OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*, 2^e éd. par A. Marteville et P. Varin, Rennes, 1843-1853, 2 vol. (art. Carhaix, t. I, p. 140).

(2) F. TALDIR-JAFFRENOU, *Historique anecdotique de Carhaix (ancienne Vorganium)*, Rennes, 1924 ; 2^e éd. Quimper, 1984.

le siège du chef-lieu de la *Civitas Osismiorum*, la plus vaste de l'Armorique... Mais, en dehors de la ville actuelle, il n'y a d'autres traces d'occupation romaine que les nombreuses voies qui sillonnent le canton... Dix voies, dix directions fondamentales mettent Carhaix en relation avec les grands centres de l'Armorique» (3). Ainsi voyait-on en 1969 la ville romaine dont d'autres auteurs plus anciens avaient déjà supposé l'existence (4). Neuf ans plus tard, Louis Pape faisait paraître son remarquable travail sur la *civitas* des Osismes, dans laquelle l'étude de Vorgium prenait toute sa place (5). Complétée par les dernières découvertes effectuées dans la ville actuelle ou à ses portes (*villa* de Persivien notamment), elle permet de se faire une idée assez exacte de ce qu'était matériellement Vorgium: une agglomération assez étendue, alimentée par un réseau d'adduction d'eau complexe avec aqueduc, réservoirs, etc. (6), un système d'égouts, au moins deux établissements de thermes publics (l'un dans le quartier du cimetière, l'autre près de la mairie), plusieurs temples (église de Plouguer, place Saint-Trémeur, ancien couvent des Ursulines), une vaste nécropole (route de Guingamp), et sans doute un théâtre (proche de la Madeleine). Les habitations couvraient la «ville de Carhaix», du champ de foire à Plouguer, mais s'étendaient largement au nord (vers le Petit Carhaix) et à l'ouest (vers Kerdaniel et la route de Quimper).

Cette description laisse apparaître que Vorgium, «ville artificielle, fruit de la romanisation», ne fut pas seulement un carrefour routier, mais une véritable ville comptant parmi les quatre agglomérations du Finistère, avec Douarnenez, Quimper et Kerilien. Mais, dans l'énumération des vestiges donnée plus haut, il manque un élément essentiel pour la topographie de notre cité, le forum, centre de la vie publique autour duquel s'articule toute l'urbanisation.

A ce sujet, L. Pape déclare: «Carhaix fut implantée sur un plateau, bordé au sud par une pente douce, structuré avec *cardo* et *decumanus* (7), exactement comme Corseul». Et P. Galliou résume ainsi la démonstration: «On appliqua à cette implantation les règles strictes de l'urbanisme romain, le *cardo* et le *decumanus* (qui devaient se croiser là où se trouve actuellement le carrefour des rues Lancien et Brizeux), et les axes qui leur étaient parallèles fixant la presque totalité

(3) INVENTAIRE GÉNÉRAL..., *Finistère, Canton de Carhaix-Plouguer*, Paris, 1969, t. I, p. 10.

(4) BIZEUL, *Des voies romaines sortant de Carhaix*, dans *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 1849, 2^e partie, p. 8-40. Voir également les travaux de La Tour d'Auvergne et du président de Robien.

(5) L. PAPE, *La civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1978. La seconde partie de l'ouvrage consiste en un recensement de toutes les découvertes archéologiques du site, à compléter pour les dernières découvertes par la *Chronique d'archéologie antique et médiévale* de René Sanquer dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (t. CVI, 1978, p. 41-50; t. CVII, 1979, p. 61-65; t. CVIII, 1980, p. 75-78; t. CIX, 1981, p. 51-52) et par la synthèse de P. Galliou, *L'Armorique romaine*, Brasparts, 1983.

(6) L. ROLLAND, *Aqueduc romain de Carhaix*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXVII, 1900, p. 55-96. — E. GUYOMARD, *L'aqueduc de Vorgium (Carhaix)*, dans *Gwechall*, 1980, t. III, p. 9-26.

(7) Rues principales d'une cité orientées nord-sud et est-ouest.

du paysage urbain; cette organisation régulière se retrouve d'ailleurs encore aujourd'hui dans le plan des quartiers centraux de Carhaix».

C'est là l'erreur principale de ces travaux: on ne peut calquer le plan de Vorgium sur celui du Carhaix moderne, ce dernier ayant subi d'importantes modifications à l'époque classique. On verra plus loin que la rue des Carmes n'existait pas avant le XVII^e siècle, que la rue Lancien ne fut jamais qu'une ruelle sans importance (ruelle des Noblets), que la route de Brest dérivait de celle de Morlaix, mais en dehors de la ville. Le carrefour du *cardo* et du *decumanus* ne peut par conséquent être placé à l'intersection des rues Brizeux et Lancien; il faudrait davantage le rechercher du côté de l'ancien bourg de Plouguer, où l'on a retrouvé l'emplacement de temples et d'une vaste place, et du côté duquel les habitations s'étendaient jusqu'à Kerdaniel.

Aux IV^e et V^e siècles, les invasions dites barbares ravagent les Gaules, s'appliquant à détruire ce que la Paix romaine avait permis d'établir. Vorgium était une ville résidentielle, elle « ne fut jamais close, ce qui explique peut-être son déclin ». On peut considérer l'hypothèse de l'incendie général comme probable, tous les vestiges mis au jour portant des traces de feu et de cendres. Il ne semble pas qu'un *castrum* ait été édifié à cette époque, son emplacement aurait été réutilisé par la suite, ce qui n'est pas le cas. Quant à la date de cette destruction, il faut la voir bien avant 878, où Albert Le Grand situe la prise de la ville par les Danois et les Normands (8).

La capitale du Poher

A la suite de cette période troublée, la désolation règne sur la péninsule armoricaine. Celle-ci va connaître alors l'apport d'un sang nouveau, avec les grandes émigrations des Bretons insulaires. Des églises chrétiennes s'élèvent sur les lieux de culte gallo-romains, Saint-Pierre de Plouguer devient la paroisse de la cité (9). On se partage le territoire entre seigneurs locaux, les grands fiefs apparaissent: en haute Cornouaille, ce sont la vicomté de Gourin et le comté de Poher.

Il est difficile de donner des limites précises au fief de Poher; il comprenait ce qui formera plus tard la châtellenie de Carhaix, les domaines du Huelgoat, de

(8) Albert LE GRAND, *Les vies, gestes, mort et miracles des saints de la Bretagne Armorique...*, Nantes, 1636. Kerahès a même rang d'évêché dans la liste donnée par les Bollandistes (*Acta sanctorum*, t. VII, octobre, col. 1098), rang qu'elle n'eut sans doute jamais. Les structures épiscopales apparurent d'abord dans les pays de tradition gallo-romaine (Bretagne méridionale), les émigrés bretons conservant pendant plusieurs siècles le système monastique propre à l'Église celtique. Si l'on admet cependant l'existence d'un évêché correspondant à l'ancienne *civitas Osismiorum*, celui-ci aurait eu son siège dans la nouvelle capitale Osismis (Brest?) plutôt que dans les ruines de Vorgium. Plus tard, Plouguer fit partie du doyenné de Poher, relevant de l'évêché de Quimper.

(9) C'est-à-dire l'ex-capitale de la *civitas Osismiorum*, devenue simplement Caer (*Castrum* ou *Castellum*). Cf. note 12.

Landeleau et de Châteauneuf-du-Fou, ainsi que le bassin du haut Blavet (10). Deux fiefs importants en relevaient, la châtellenie de Callac et la baronnie de Rostrenen, ce qui représente au total environ soixante-douze paroisses. La Borderie lui accorde même toute la partie occidentale du bassin de l'Aulne, disjointe du comté après la ruine du plus vieux de ses maîtres, Conomor, au VI^e siècle.

Le plus ancien comte de Poher serait Rivallon, cité en 849, après lequel on trouve son fils, Nominoë, qui laissa le fief à son frère Mathuedoi I^{er}, mort en 868. De cette première maison, dont sont réputées issues les familles de Kergorlay, Quélen, Mur, Ploeuc et Plusquellec, le dernier représentant fut le duc Alain Barbetorte qui fit entrer le Poher dans le domaine ducal en 938. Mais sans doute y tailla-t-il un territoire moindre qu'il confia à l'un de ses parents ou chevaliers. C'est à cette époque qu'apparaissent des vicomtes de Poher, dont la filiation est loin d'être claire. Il faut veiller en effet à ne pas les confondre avec les vicomtes de Gourin, ou la maison de Rostrenen, qui leur étaient apparentés. On peut cependant citer Guéthenoc I^{er} en 990 et 1027, Guéthenoc II en 1069, et surtout Tanguy en 1108, qui fut le fondateur de la ville de Carhaix. Cette famille disparaît ensuite, et le Poher entre définitivement dans le domaine ducal en 1206 (11).

Le site ruiné de Vorgium a donné naissance aux VI^e et VII^e siècles à la paroisse de Plouguer, dont l'église Saint-Pierre est reconstruite au XI^e siècle. Tout au plus trouve-t-on là un petit bourg sans grande importance, qu'aucun texte ne mentionne. Le géographe Edrisi ne cite ni Plouguer, ni Carhaix; il est vrai qu'il visita surtout les côtes de Bretagne. En fait, le seul édifice méritant d'être noté à cette époque est le château des vicomtes de Poher, édifié au sud-est de l'église, construction primitive que renforce un léger escarpement au sud. C'est le « castellum » ou « caer » dont parlent les rares textes antérieurs au XII^e siècle et qui désigne l'emplacement de ce qui sera bientôt la ville de Carhaix: ni celle-ci, ni même son nom n'existe avant le milieu du XII^e siècle (12).

(10) A. DE LA BORDERIE, *Géographie féodale de la Bretagne*, Rennes, 1889.

(11) Tous ces personnages ne sont cités que dans des actes de donations ou des cartulaires, rapportés par dom Morice; il est difficile, voire impossible, d'établir des filiations sûres. On trouvera par la suite une famille de Poher, dont notamment Bizien, cité en 1296; selon toute vraisemblance, elle n'a aucun lien direct avec l'ancienne famille des vicomtes.

(12) A. DE COURSON, *Cartulaire de Redon*, Paris, 1863. — J.-B. OGÉE, *op. cit.*, 2^e éd., art. Carhaix. L. Fleuriot donne au nom de Vorgium le sens de « ouvrage, site construit, sans doute fortifié » (*Chronique de toponymie*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXII, n° 2, 1955, p. 392-394). Peut-on penser que Caer (romanisé en *Castellum*) ne fut que la traduction celtique du premier nom du site: Vorgium-Caer-Castellum ayant, sinon le même sens, du moins une signification assez proche? Selon A. Chédeville (A. CHÉDEVILLE et H. GUILLLOT, *La Bretagne des saints et des rois*, Rennes, 1984), *Castellum* (Carhaix) aurait été le chef-lieu du « Pou Castelli » cité dans plusieurs vies de saints (Tudual, Pol Aurélien), qui s'étendait jusqu'à la côte entre Morlaix et le Douron. Nous suivrons plutôt R. Couffon (*Les pagi de la Domnonée au IX^e siècle*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXIV, 1944, p. 1-23), pour qui le Poher n'était pas compris dans cette circonscription. Ce château des comtes de Poher constituait en fait le centre d'un *pagus* intérieur d'influence bretonne, zone tampon entre la Domnonée à laquelle il n'aurait pas appartenu, et le Vannetais d'influence gallo-romaine.

« Toutes les villes de Bretagne, grandes et petites, sont nées ou sont devenues des villes postérieurement au X^e siècle... Les créateurs des nouvelles paroisses ou les réorganiseurs des paroisses rurales sur le territoire desquelles avaient été bâtis des châteaux forts furent toujours des religieux bénédictins... Les initiateurs furent toujours les seigneurs » (13).

Tel fut le cas à Carhaix : en 1108, Tanguy, vicomte de Poher, fait don à l'abbaye Saint-Sauveur de Redon de « toute la terre que sa mère avait possédée près de son château, le droit sur le sel en son marché, la dîme de tous les revenus sur les blés, les moulins, le droit de pâture et de chasse, et le droit sur les orges servant à la fermentation des boissons ». Les bénédictins y fondent aussitôt le prieuré Saint-Nicolas, dont la chapelle deviendra plus tard la collégiale Saint-Trémeur. Les bases de la cité viennent d'être jetées : autour des deux pôles, religieux au nord, seigneurial au sud, reliés par la rue principale (rue du Pavé), va rapidement se développer une agglomération dont le nom primitif « disparut pour être remplacé par un vocable d'allure féodale » : Carahès.

Le château arthurien

Ce sont curieusement des textes littéraires qui, au milieu du XII^e siècle, nous fournissent les premiers le nouveau nom de la ville (14) : certains l'attribuent à un lieu, d'autres à un homme, quelques-uns aux deux à la fois.

Dans son roman *Erec et Enide*, écrit vers 1162 dans la lignée de Geoffroy de Monmouth et de Guillaume de Malmesbury, Chrétien de Troyes donne le nom de Carahès à l'un des chevaliers de la Table ronde. Il est quasi certain que le poète champenois vint à Nantes en 1158 à l'occasion du couronnement du duc Geoffroy, frère d'Henri II Plantagenêt. Ce serait lors de cette visite qu'il aurait pris contact avec la « matière de Bretagne », par l'intermédiaire de harpeurs gallois et bretons (15).

Le même personnage apparaît dans un lai rapporté à la fin de la première continuation de *Perceval*, dite *Continuation Gauvain* (16) : son nom est quelque peu déformé en « Guerrehès ». Par contre, à la fin du XII^e siècle, la *Chevalerie*

(13) H. BOURDE DE LA ROGERIE, *Les fondations de villes et de bourgs en Bretagne du X^e au XIII^e siècle*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. IX, 1928, p. 72 et 73.

(14) Parmi les nombreux articles parus sur le sujet, citons : F. LOT, *Le roi Hoël de Kerahès, Ohès le Vieil Barbé, les chemins d'Ahès et la ville de Carhaix*, dans *Romania*, 1900, p. 380-402. — P. QUENTEL, *Un nom des anciennes routes : Carhaix*, dans *Revue internationale d'onomastique*, t. XVIII, 1966, p. 256-270. — L. FLEURIOT, *Les origines de la Bretagne*, Paris, 1980, p. 33.

Notre propos n'est pas là de faire une étude d'onomastique, mais il est indispensable de parler du nom de Carhaix, dont l'apparition coïncide avec la création de la ville médiévale. Ce passage est donc volontairement concis, voire incomplet.

(15) CHRÉTIEN DE TROYES, *Romans de la Table ronde*, préface de J.-P. Foucher, Paris, 1977 ; *Perceval ou le roman du Graal*, préface d'Armand Hoog, Paris, 1977 ; *Erec*, V, 1727.

(16) *Première continuation de Perceval*, éd. par W. Roach, Philadelphie, 1949.

Ogier, due à la plume de Raimbert de Paris, fait combattre son héros contre les Sarrasins et Carahès, géant éponyme de la ville de Carhaix, comme Corsolt est celui de Corseul (17). Un rapprochement s'impose ici avec le fameux *Roman d'Aquin*, attribué sans preuves à Garin Trossebœuf et écrit vers 1180: on y retrouve Corsold, Sadoine, éponyme de Gardoine, les Sarrasins, et Hoès de Carahès qui a maintenant rejoint les rangs des armées de Charlemagne (18). Écrit de propagande destiné à soutenir la cause de Dol dans la querelle de l'archevêché, « d'un mérite littéraire généralement médiocre, la *Chanson d'Aquin* se distingue de toutes les chansons de geste par son exactitude et sa précision topographiques » (19). Carahès est sans équivoque notre ville de Carhaix, avec château fort et murailles d'enceinte (20). Pas de doute également dans le roman de *Tristan* qui, avec la continuation de *Perceval* que nous avons mentionnée, fait entrer largement Carhaix dans le cycle arthurien.

La version de *Tristan* de Chrétien de Troyes ne nous est pas parvenue, mais les autres auteurs, Eilart d'Oberg, Gottfried de Strasbourg, Bérout, font de « Karahès la résidence du roi Havelin (Hoël) », à la défense de laquelle Tristan participe et où il meurt en attendant le retour d'Yseut. N'a-t-il pas épousé d'ailleurs Yseut aux Blanches Mains, fille de Hoël d'Armorique, qui n'est autre que cette « Ysave de Carahès », épousant en secondes noces Caradoc, roi de Nantes? (21).

Dans le roman de *Tristan*, Carhaix est un château, doté de fortes murailles, avec une « tour maîtresse, bien flanquée de bretèches palissadées..., des créneaux..., une salle haute », le tout entouré de bayles ou basses-cours (22). Ce devrait être également un lieu proche du rivage maritime où Tristan envoie guetter, chaque jour, « sur la falaise de Penmarc'h ». C'est loin d'être le cas, à moins que l'on opère une substitution avec cet autre Carhays, situé sur la côte

(17) Ch. DE LA LANDE DE CALAN, *Les chansons de geste bretonnes*, dans *Association bretonne*, 1898, p. 36-38 et 40.

(18) *Le roman d'Aquin ou la conquête de la Bretagne par le roy Charlemaigne*, publ. par F. Joüon des Longrais, Nantes, 1880. Il convient de faire abstraction, dans ce roman, de ce qui concerne en fait « la légende de la vieille Ahès » ou de la « femme d'Ohès », concept mythique d'origine indo-européenne, auquel ont été donnés une forme littéraire et un nom local qui ont par trop influencé les étymologistes de la ville de Carhaix. Si Hoès fut bien un nom d'homme cinquante ans avant la rédaction de ce roman (*Cartulaire de Redon*, donation de Mathieu de Siz, en 1130), de même que l'on rencontre un authentique chevalier Gerrehais à Hérouville dans la Manche au XII^e siècle (Arch. dép. Manche, H 429), on n'a encore jamais trouvé la forme Carohès pour désigner le site de Carhaix.

(19) E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 183.

(20) V. 2774 Que à Carhès est alé hosteler
(et) le chastel a fait fort adrecer.

V. 9191 D'ilec s'en sont à Char(a)hès alé,
Drecent les murs, reparent l(es) fousé.

(21) « Le premier an devant Branlant — si fit un molt bel mariage — qui li torna a grant bornage — d'une niece que il (le roi) avait; — Mais ne plus bele ne savoit — de Bretagne jusqu'à Rohès; — Ysave ot non de Carahès. — Le Roi Karadeu le dona — de Nantes, et il l'espousa — et a grant honor puis la tint. » *Op. cit.*, v. 12451 - 12479.

(22) *Le roman de Tristan*, éd. J. Bédier, Piazza, 1946.

méridionale de la Cornouaille britannique, «ancien manoir royal», selon certains auteurs, et duquel la ville de Carhaix tiendrait son nom (23).

Quel crédit accorder à ces œuvres littéraires? Il est difficile d'y retrouver quelque élément historique que ce soit; tout au plus pouvons-nous considérer qu'ils consacrent l'existence d'une ville ou d'un château déjà important de basse Bretagne, cinquante ans seulement après que le vicomte Tanguy ait choisi de

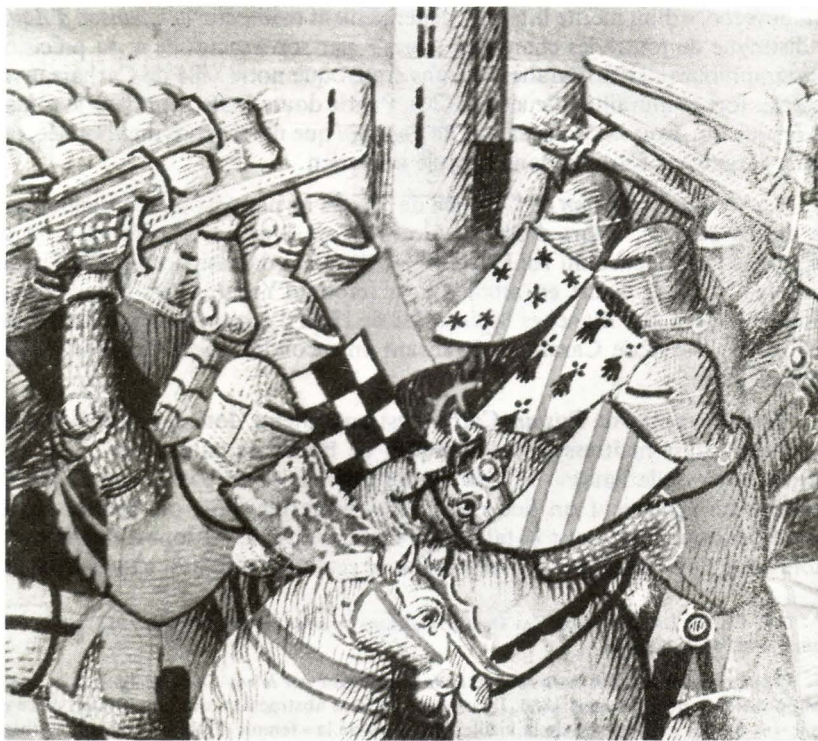


Fig. 2. — Combat sous les murs d'un château fort.

(*Tristan et Yseut*, par M^e Lucès, xv^e siècle).

(23) A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, 1896, t.I p. 395. — Ch. HENDERSON, *Essays in Cornish History*, Oxford 1935. — D. GILBERT, *The parochial history of Cornwall*, 1838, 4 vol. Gottfried de Strasbourg appelle le roi Hoël «Havelin ou Jovelin d'Arondel ou de Carke», c'est-à-dire Carhaix (Ch. DE LA LANDE DE CALAN, *Les romans de la Table ronde*, dans *Revue de Bretagne*, 1902, p. 134). Or le manoir de Carhays fut possédé à la fin du XIII^e siècle par la famille Arondel de Treloy. On sait que les poètes ne se gênaient pas pour commettre des anachronismes: Bérout ne cite-t-il pas «Saint Tresmor de Cahares» alors que le prieuré Saint-Nicolas ne devint collégiale Saint-Trémeur qu'en 1371? Ils s'accommodaient également fort bien de la topographie, le royaume du roi Mark (Marcus Comorrus) passant d'une rive à l'autre de la Manche. Le chevalier Guerrehès dont nous avons parlé pourrait ne faire qu'un avec Gareth, fils du roi Lot d'Orcanie et neveu d'Hoël d'Armorique, qui épousa Lyonesse, éponyme de la Cornouaille britannique. Il y aurait donc un rapport étroit entre les deux Carhaix, allant peut-être au-delà de la littérature.

jeter les bases d'une cité aux pieds de son château. Un texte hagiographique s'en fait l'écho: la *Vie de saint Viau*, que l'on avait cru du IX^e siècle, mais qui date seulement du XII^e siècle, cite plusieurs villes bretonnes, parmi lesquelles «Caraes» (24). Le cartulaire de Quimper donne Carahes dès 1220; quant aux textes officiels, le plus ancien est un rôle de compte ducal de 1262, mentionnant la «recepte de Karahès» (25). On rencontrera également les graphies Kaerhaes, Kerhaes et surtout Kerahès pendant toute la période médiévale.

Pourtant, vingt-quatre ans avant la donation de Tanguy aux moines de Redon, un document donnait le nom de Caer-Ahès à un lieu que R.-F. Le Men et P. Quentel n'ont pas hésité à identifier à Carhaix (26). En 1084, Alain Fergent, fils du duc Hoël qui vient de mourir, confirme une donation faite deux ans plus tôt par son père à l'abbaye de Quimperlé: «A la trêve de Saint Tutien (Landujan), le duc Hoël y adjousta encore un bourg ou village près de Carhaix, où est l'église Saint Quijeau» (26). Landujan était un prieuré situé en la paroisse de Duault; et, comme à l'est de Carhaix se trouve une chapelle tréviale sous l'invocation de saint Quijeau, il était facile de faire le rapprochement. Seulement, cette chapelle, ainsi que les deux autres qui l'accompagnaient («Les Trois Chapelles») a toujours relevé de la paroisse de Plouguer, aucun document n'y atteste la prééminence de Sainte-Croix de Quimperlé, pas plus qu'à Carhaix qui n'était pas encore une ville et s'appelait toujours *castellum*, en 1108, quand les bénédictins de Redon y furent invités.

Il n'est donc pas certain que le «Caer-Ahès» de 1084 s'applique à Carhaix: ne serait-ce pas plutôt ce lieu nommé Caraesic (petit Caraes), situé en Lanvégen, trêve de Guiscriff relevant de l'abbaye de Quimperlé (comme la paroisse de Saint-Thurien toute proche) et auprès duquel on rencontre un manoir nommé «Saint-Quijeau». La coïncidence est troublante, le doute subsiste jusqu'au siècle suivant quant au nom de notre cité (27).

(24) A. OHEIX, *Vie de Saint-Viau*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de Loire-Inférieure*, 1913. «*Mirabili civitatibus quarum haec sunt nomina: Veneti, Caraes, Camperile, Camperchorentinum, Diablinticum, Paulina*». Il semble évident que l'auteur a mentionné les villes qui lui étaient contemporaines et non celles que connut le saint personnage trois siècles auparavant.

(25) *Cartulaire de l'Église de Quimper*, éd. par l'abbé Peyron, Quimper, 1909. — Arch. dép. Loire-Atlantique, série B suppl., non classé.

(26) «*Quandam villam juxta Caer Ahes, in qua est Sancti Kigavi ecclesia*». Villa désigne ici davantage un établissement rural plutôt qu'un bourg, encore moins une ville. Dom P. LEDUC, *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, éd. par Le Men, Quimperlé, s.d. (cf. note 2, p. 114). — P. QUENTEL, *op.cit.*, p. 257.

(27) Rappelons qu'il existe plus d'une vingtaine de lieux de Bretagne portant le nom de Carhaix, sans que la capitale du Poher y soit pour quelque chose. Pour au moins un quart, ils sont attestés dès la fin du XIV^e ou le début du XV^e siècle, et concernent des manoirs fortifiés ou sièges de seigneuries, rarement de simples villages. Carahès pourrait n'être qu'un toponyme en rapport avec un site ou type de fortification, peut-être venu d'outre-Manche: les étymologies britanniques de Carhays sont «château entouré d'un yard» (bayle ou basse-cour), ou «château entouré d'une haie (de noisetier)». Peut-on les rapprocher du «Caer-Haias», type de motte castrale citée par R. Sanquer, *Les mottes féodales du Finistère*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 99-126.

Le fief des Quélen

Quand, en 1206, Carhaix entre définitivement dans le domaine ducal, la ville a déjà son aspect presque définitif : dans la partie sud, noyau primitif de l'agglomération, sont rassemblés le château, les halles, la cohue, et la chapelle Saint-Pierre dont le vocable et l'implantation laissent supposer qu'il s'agissait de la chapelle du château ; pendant soixante ans, elle aurait même eu rang d'église paroissiale (28). La rue du Pavé mène, au nord, au prieuré Saint-Nicolas et se prolonge par la route de Morlaix qui descend vers le Petit-Carhaix, lequel sera appelé jusqu'au XVIII^e siècle la « Basse-Ville ». Tête de pont de la cité, c'est le seul point de son territoire qui touche la rivière de l'Hyères : un pont permet le passage, qui devait sans doute avoir quelque défense autrefois. On y trouve également le moulin seigneurial.

Si la ville relève directement du duc et devient siège d'une sénéchaussée, la majeure partie des paroisses environnantes, y compris Plouguer, sont sous la mouvance de la baronnie de Kergorlay dont le titulaire possède toutes les prééminences des églises, ainsi que les péages de Moulin-Meur et de Trouglevian au Petit-Carhaix (29). Les ducs de Bretagne ne résidèrent pour ainsi dire jamais à Carhaix ; on ne relève que la présence de Pierre de Dreux en 1214, qui y signe la concession à l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé d'un lieu-dit « vieux château » (30).

Grand constructeur militaire, ce duc était peut-être venu rénover l'ancien château et doter la ville de fortifications dignes de la place forte qu'il entendait faire de Carhaix. Ces fortifications auront un rôle essentiel pendant tout le XIV^e siècle, au cours de la guerre de Succession de Bretagne. De 1341 à 1347, la ville change cinq fois de mains ; quand, en 1363, Du Guesclin vient l'assiéger en personne, elle est dite « forte d'assiette et de monde » : le siège dura six semaines, ce qui suppose une enceinte particulièrement efficace (31).

(28) La « paroisse de Kerahès » est en effet citée depuis 1310, et la collégiale ne fut fondée qu'en 1371. Bien que Carhaix restât toujours une trêve de Plouguer, elle bénéficia dès cette époque des prérogatives paroissiales : on désigne Saint-Pierre de Plouguer par le vocable « l'ancienne église » ou « la vieille église » ; Ogée signale dans son dictionnaire que c'est « d'après M. l'évêque de Quimper » qu'il fait de Carhaix une trêve, mais que ce sentiment est combattu par un « habitant de cette ville ».

(29) La maison de Kergorlay était issue des vicomtes de Poher et citée dès 1096 ; la baronnie mentionnée depuis 1292 fut rattachée au marquisat du Tymeur, en Poullaouen, en 1616.

(30) J. LEVRON, *Catalogue des actes de Pierre de Dreux*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XI, 2^e partie, 1930, p. 201. — Dom P. LEDUC, *op. cit.*, p. 605. Ce « vieux château » n'est pas celui de Carhaix, mais « une certaine place hors la ville de Quimperlé située dans son bien fonds ».

(31) Le mur d'enceinte était suffisamment épais pour que l'on en tienne compte dans l'arpentage des terrains qui bordaient ses ruines à la fin du XVII^e siècle.

1341 : le comte de Montfort met le siège devant Carhaix que lui soumet son défenseur Yves de Tréguidi, évêque de Saint-Pol.

1342 : Charles de Blois l'assiège, s'en empare et fait réparer les fortifications.

La muraille, partant de la motte du château, entourait un bayle jusqu'à la rue Saint-Joseph, où une porte devait ouvrir sur la route de Quimper. Remontant vers le nord, elle contournait le prieuré, repartait vers l'est en s'ouvrant sur la route de Morlaix, englobait de vastes terrains au nord-est pour redescendre vers le faubourg de la Fontaine-Blanche et la porte de Rennes. De celle-ci, elle obliquait vers le château jusqu'à le rejoindre à la porte de Motreff, longeant le Martray (32). Sans doute était-elle ponctuée de tours, du genre de celles que l'on peut encore voir à Hennebont ou à Guérande.

Le château lui-même ne nous est pas connu, les textes plus récents ne parlant que du « vieux chasteau » ou de la « mothe du chasteau », sans donner de détails (33). Celle-ci était située entre la porte de Motreff, les jardins de la rue de la Moutarde, la chapelle Saint-Pierre, l'emplacement du futur « chemin des halles à la Madeleine », ou rue des Carmes, et le « Tour du château ». A l'ouest devait cependant s'étendre une large basse-cour close de murailles, où s'élèvera plus tard la « maison du château ». L'entrée ou « petit château » était situé au bout d'une venelle aboutissant à la cohue ; des douves cernaient le tout, y compris du côté de la ville.

Pendant tout le XIV^e siècle, une famille domine la ville et y jouit encore des droits des seigneurs suzerains : ce sont les Quélen qui, cités depuis 1057, descendent, dit-on, des anciens comtes de Poher (34). Leur fief se trouve dans les paroisses de Duault, Locarn et Saint-Servais, et ils possèdent en outre, depuis 1370, la baronnie du Vieux-Chastel. Deux ans plus tard, Eon II fonde le couvent des Augustins où les Quélen du Vieux-Chastel ont désormais prééminences, droit d'enfeu et de sépulture (35). Le monastère occupe l'angle nord-est de la cité et est enfermé par la muraille de la ville. Le même Eon prête serment le 5 décembre 1379 à Jean, duc de Bretagne, comme gouverneur de Carhaix commis à la garde du château avec ses frères Guillaume, capitaine de Carhaix, Rolland, connétable de Carhaix, et Jean, futur ambassadeur ducal en Angleterre. Le sceau

1345 : le comte de Northampton la reprend pour Montfort.

1346 : la place repasse aux mains de Charles de Blois qui la rend en 1347, après la chute de La Roche-Derrien.

1363 : siège de Du Guesclin, prise de la ville.

1364 : bataille d'Auray, Carhaix revient à Montfort.

(32) « Cimetière implanté dans un endroit désert, séparé du cimetière paroissial », le martray de Carhaix était placé sous l'invocation de saint Trémeur, saint Pierre, sainte Catherine et saint Augustin. L. MAÏTRE, *Les martrays*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de Loire-Inférieure*, 1922, p. 65.

(33) Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1103 et 1104.

(34) Généalogie de la famille de Quélen, avec l'énoncé du droit immémorial qu'elle possédait sur les seigneurs de Kerriou, voviers héréditaires de Carhaix, dans Comtesse DU LAZ, *Carhaix, son passé, ses châteaux célèbres et ses monastères*, dans *Revue de Bretagne*, 1898, 1^{er} sem., p. 241-264 et 417-426 ; 1898, 2^e sem., p. 34-41 et 256-273 ; 1899, 2^e sem., p. 409-425.

(35) La procédure d'implantation, entamée en 1355, avait été suspendue à cause de la guerre. Le tombeau des Quélen était un « monument de bronze portant un chevalier armé de pied en cap, le sire de Quélen, avec un écusson chargé d'un burelé en bannière et supporté par deux anges ». F. TALDIR-JAFFRENOU, *op. cit.*, p. 53.

de la cour de Carhaix porte même pendant quelque temps le burelé de leurs armes (36).

C'est l'apogée en même temps que la chute du pouvoir de la famille de Quélen sur une ville qui perd en fait son rôle militaire pour tenir désormais celui d'une ville marchande. La charge de capitaine change rapidement de mains et passe successivement à Jean le Criber et Yvon Hamon en 1392, Jean Periou en 1402, Jean du Pont-l'Abbé en 1442, Hector Mériadec en 1454. Les mêmes changements s'opèrent au plan religieux: en 1371, le prieuré Saint-Nicolas a fait place à la collégiale Saint-Trémeur dont le prieur et les quatre chanoines partagent avec le prieur de la Coarde, en Bieuzi, les revenus de Saint-Nicolas(37).



Fig. 3. — Sceau de Jean de Quélen, 1379.
(Arch. dép. Loire-Atlantique, E 135/I, n° 1036).

(36) Arch. dép. Loire-Atlantique, E 135/I, E 167/23, sceaux 10 Fi 1026 et *sq.*

(37) « Le Prieuré de Carhaix consistant en maison, jardin et une pièce de terre nommée Parc an Prieur », était situé au nord de la rue Bourre, proche du presbytère (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1105). « En mazières » en 1618, il relevait toujours de l'abbaye de Redon (B 808).



Fig. 4. — Plan de la ville de Carhaix (XV^e-XVI^e siècle).

La cité marchande

Avec le nouveau siècle et la politique des Montforts, Carhaix perd toute fonction stratégique au profit des ports et des citadelles des marches franco-bretonnes. Le «vieux chasteau», étant jugé «inutile et de nul revenu», est arrenté en 1522 à Thébaut Guillart, moyennant la rente en nature d'une paire d'éperons argentés par an (38). C'est le début d'une mutation, marquée par une restructuration du sud de la ville et une densification de l'habitat jusqu'alors assez clairsemé. Un grand nombre de jardins subsistent cependant, aérant une agglomération qui ne tarde pas à s'étendre largement au-delà de l'enceinte à demi ruinée. Des faubourgs se forment: Trouglevian, la rue Neuve, la Fontaine-Blanche, la Madeleine, Croas-Lohou (39). Plouguer et sa «vieille église» n'a plus de bourg que le nom, perdu au milieu de terres, prés, parcs et friches, mais dont le territoire enserre encore la cité qui ne couvre qu'une faible étendue, 245 hectares (40).

Celle-ci s'articule toujours autour de la rue du Pavé (axe nord-sud), les rues du Fil et des Augustins vers l'est, la rue Saint-Joseph vers l'ouest, la rue de la Moutarde vers le sud. Près de «l'église de Saint-Trémur» et du presbytère s'ouvre la place au Charbon, lieu consacré au commerce du charbon de bois. Dans la rue du Pavé se trouve «l'hôpital où sont logés les pauvres», avec sa chapelle Sainte-Anne, fondé en 1497 par Maurice du Mené. A côté de la porte de Rennes, l'«église, monastère, jardin et enclos des religieux augustins» reste le seul couvent de la ville au sud duquel s'élève, à l'angle nord-ouest du martray, mais intra-muros, la «maison du four à ban» (41).

Le centre commercial et administratif reste les halles qui ouvrent sur la place des Menues-Denrées et son puits, et auxquelles s'adosent l'Auditoire (ancienne cohue) et ses prisons. A l'entrée de la rue de la Moutarde, face à la maison des Trois-Rois, se trouve «l'église et chapelle Saint-Pierre», qui ne sert plus qu'à la Congrégation des hommes et dont l'entretien n'est assuré que par les revenus de deux boutiques y accolées (42).

Enfin, au sud, l'emplacement du château est peu à peu grignoté par les particuliers et riverains. «L'extension anarchique des potagers aux dépens des

(38) Arch. dép. Loire-Atlantique, B 677; l'inventaire des Archives départementales comporte deux erreurs: les éperons sont argentés et non dorés, et surtout l'acte est de 1522 et non de 1422.

(39) Le Petit-Carhaix, qui avait même une «grande rue», comptait alors plusieurs moulins à foulon, à blé et à papier, ainsi que des tanneries. Au bout de la rue Neuve, au haut du Mallac'h, se trouvait le «parc aux buttes» où l'on pratiquait le jeu du papegault.

(40) H. BOURDE DE LA ROGERIE, *op. cit.* p. 84; l'étendue moyenne des communes du Finistère est de 2268 hectares.

(41) Les Ursulines, les Carmes, les Hospitalières ne s'installeront à Carhaix qu'au XVII^e siècle.

(42) Une chapelle Notre-Dame de la Cité est mentionnée au déal en 1533, lorsque les chanoines de Quimper s'y assemblèrent à cause de la peste. Nous ne connaissons pas son emplacement; sans doute se trouvait-elle à l'intérieur d'un édifice plus vaste, Saint-Trémur ou Saint-Pierre.

fossés au début du XVI^e siècle» incite le pouvoir ducal à arrenter tous ces terrains devenus vagues, d'autant plus que les « ruines du château de Carhaix sont un des lieux de rendez-vous les plus recherchés de cette petite localité, où chacun se connaît et où il est préférable d'éviter de rencontrer son voisin! « Esquelles veilles muraillies douffves et emplacements est le refuge des paillartz et paillardes qui se trouvent esdictz foyres et y font leur bordeau ». Des meurtres y ont lieu quelquefois, et « se y est trouvé ung prestre mort.. (car) en icelles murailles et douffves se peuvent retirer mauveix garçons et putaceries » (43).

Ces baillées font l'objet d'une partie du rôle rentier de 1541 qui, malgré ses imprécisions, reste le plus ancien document permettant de se faire une idée de la

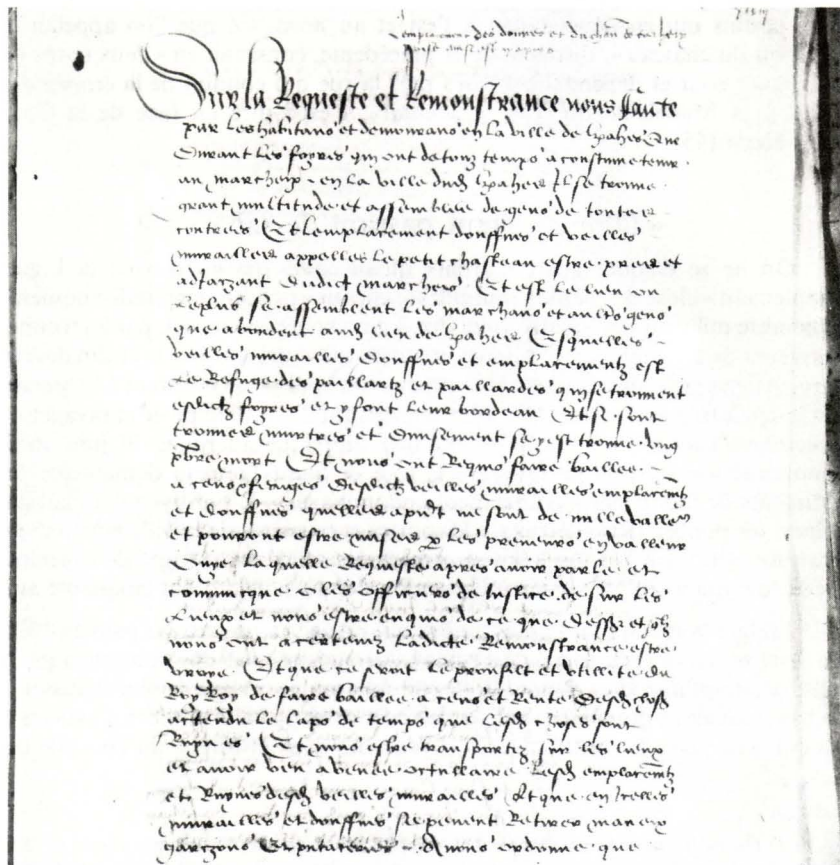


Fig. 5. — Rôle rentier de 1539-1541: arrentement des douves et de l'emplacement du château de Carhaix. (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1103, fol. 48 r°).

(43) Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1103, rentier de 1539-1541 cité par J.-P. LEGUAY, *Un réseau urbain au Moyen Âge. Les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1981, p. 219 et 286.

topographie ancienne de Carhaix (44). On y retrouve les héritiers Guillart, possédant la « maison de la Ville Dé », mitoyenne à l'est de la chapelle Saint-Pierre; toutes les maisons et jardins sont « joignantz la vieille muraille du chasteau », « la mote du petit chasteau », ou « situés en la vieille douffve du vieulx chastel ».

A cette époque apparaît le « chemyn qui conduict dudit Kerahez à la Magdaleine passant après ledit jardin et vergier de feu Guille Cozic », lequel prendra cent cinquante ans plus tard le nom des religieux Carmes qui s'y établiront en l'hôtel de Kerlouët. Celui-ci tire son nom d'une terre de Plévin appartenant à René de Canaber, gouverneur de Carhaix à la fin du XVII^e siècle. Il joignait lui aussi les « anciennes murailles du château de la ville », ainsi que les deux jardins qui en dépendaient à l'est et au nord. Ce que l'on appelait la « maison du château », distincte de la précédente, consistait en « deux corps de logis, avec cour et dépendances, sises près la rue qui conduit de la croisée des halles à la Madeleine du côté occidental », c'est-à-dire en face de la Cour Saint-Hervé (45).

« D'or au bœuf passant de sable »

On ne se disputa guère Carhaix qu'au cours des guerres de la Ligue. Simplement « close de chétives murailles », elle fut « prise un mercredi cinquième septembre mil cinq cent quatre vingt dix, à cinq heures du matin, par les troupes des sieurs de La Tremblaye, Liscoët et autres qui entrèrent par le jardin desdits Pères Augustins » (46). Liscoët, qui avait perdu la main en montant à la brèche, mit le feu aux quatre coins de la ville, laquelle fut à nouveau pillée et ravagée en novembre. Les habitants adressèrent une supplique au roi le 30 juin 1615, dénonçant son « aspect de misère » : la tour de Saint-Trémeur démantelée, les bâtiments de ladite ville « grandement endommagés », le presbytère et l'hôpital ruinés, les ponts à demi détruits, « les portes et barrières de la ville entièrement abattues » (47). En fait, on avait seulement consolidé les vestiges de l'enceinte médiévale qui avait été laissée à l'abandon depuis plus de cent cinquante ans.

Malgré la révolte du Papier timbré qui ravagea à nouveau le pays en 1675, Carhaix se releva cette fois de ses ruines. Administrée par une communauté de ville, députant aux états depuis 1614, elle était toujours siège de sénéchaussée et de barre royale; y gravitaient autour du sénéchal et du bailli nombre d'avocats et procureurs, juges et fonctionnaires royaux des eaux et forêts, du contrôle des

(44) Du moins pour la partie sud de la ville. Le procès-verbal d'arpentage dressé en 1682 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1123) constitue un excellent outil de travail pour une étude de détail de Carhaix du XVI^e au XVIII^e siècle, que l'on peut compléter avec les deux volumes du Papier terrier qui lui sont contemporains (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1106 et 1107).

(45) Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1107, fol. 241 et 245. La maison du château appartenait en 1680 à Yves Leslay.

(46) Comtesse JÉGOU DU LAZ, *op. cit.*, p. 247.

(47) I., *ibid.*, p. 248.

actes, de la ferme des devoirs et, plus tard, en 1752, un subdélégué de l'intendance. Toujours place commerçante, on y relevait les rues du Fil, du Sel, des Sabots, des Toiles, des Orfèvres, les places au charbon ou au beurre; des corps de métiers étaient organisés en communautés: marchands de drap et chapeliers, serruriers, maréchaux, armuriers et maçons, tanneurs, cordonniers, boulangers, bouchers....

Mais la ville change: la disparition des contraintes de l'enceinte permet l'éclatement des faubourgs et la redistribution des rues anciennes: la rue du Fil se prolonge par l'ancienne ruelle des Noblets jusqu'à Plouguer, la ruelle de Kerampuil s'ouvre largement sur la place d'Aiguillon, la rue des Carmes apparaît, le martray laisse la place au Champ-de-Bataille... Les hôtels de pierre remplacent peu à peu les maisons à pans de bois, dont il ne nous reste que quelques spécimens du XVI^e siècle, rue du Pavé et autour des Halles, seuls vestiges médiévaux de la cité avec le porche de la chapelle des Augustins et la tour plus récente de Saint-Trémeur.

Son marché et ses foires aux toiles et au bétail valurent à Carhaix de recevoir de Louis XIV un nouveau blason, « d'or au bœuf passant de sable », remplaçant un ancien sceau de 1306 qui représentait « un arbre chargé de deux oiseaux et accompagné de deux fleurs de lys » (48). La cité médiévale de Carhaix avait vécu et sombra rapidement dans les brumes de l'oubli et de la légende.

ANNEXES

I

[1108]

Fondation du prieuré Saint-Nicolas de Kerahès.

Publ.: Dom MORICE, *Preuves...*, t. I, col. 514; *Cartulaire de Redon*, acte CCCLXXVII, p. 332-333.

Donum memoria dignum quod Tangicus vicechomes de Poher, pro anima patris sui et matris, et pro salute sua, fratrum ac filiorum sancto Salvatori dedit, huic paginulae inserere studuimus. Congregata apud Rotonum, ut moris erat, coram

(48) P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, Mayenne, 1970, 4^e éd., t. I, 203. Le sceau de la cour de Kerahès représentait alors l'échiqueté au franc-canton d'hermines des Dreux, et le contre-sceau, un lièvre. (Dom MORICE, *Preuves...*, t. I, col. 1204). Il ne s'agit pas là du blason d'une famille « de Kerahès » ainsi que l'indique Potier de Courcy et d'autres. Quant aux autres personnages cités par Bizeul (*op. cit.*) et dont la liste est d'ailleurs très incomplète, ils n'ont porté le nom de la ville que par absence de patronyme et parce qu'ils étaient prévôt, receveurs ducaux ou simplement originaires. Sur les Karahès ou Carahès, voir notre étude: *A propos de la chapelle du Crucifix au Croisic, Raoul Karahès, marchand maréant sur mer au XVI^e siècle*, dans *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. 119, 1983, p. 79-96.

Alano principe curia omnium nobilium Britanniae, Tangicus vicecomes audiens in Ecclesia Dei servitium et religionem Monachorum, commendavit se orationibus eorum; et dedit eis terram totam quam mater sua juxta Castellum (*) habuerat et salagium mercati sui et omnium reddituum suorum decimam, id est annonarum, molendinorum, pasnagiorum, venationum, brascimorum. Data sunt haec in capitulo teste Deo; aedificato autem in supra dicta data terra monasterio in honore Salvatoris mundi dedit servitoribus ejus decimam parrochiae Cleven quam jure hereditario possidebat, et decimam Choroloc dedit et uxor sua Omnio decimam molendini sui. Exemplo quorum Alfredus fil. Diles moriens dedit terram suam quam ante monasterium habebat, annuentibus Landram fratre ejus et Madloir qui eam tenebat. Similiter Evenus filius Halenau timens mortem dedit suam terram quam coram Castello habebat. Horum testes Tangicus Vicecomes. Guethenocus et Fortis. Hilarius et Thebaldus fratres, filii Tangici. Bernardus et Helit. Daniel Collober et fratres ejus, Bern. et Rodaldus t./Gorloios t. Blenluet et Guihomarcus filii ejus t. Killai Rufus t. Donwallonus Flo.t.Killaï Pen-Gan. t. Morvan Nannesuc Marchant. Evenus Lovor t. De Clericis Eudonus Abbas t. Meronius scriptor t. Haec omnia confirmavit benignissimus Benedictus Chorisopit. Episcopus rogante eum venerabili Abbate Rotonensi Walterio. Gratia Domini sit servantibus ea. Amen.

II

1522, 21 juillet, Carhaix.

Arrentement de l'emplacement du vieux château.

Arch. dép. Loire-Atlantique, B 677.

Nous Philbert Giffart Conseiller du Roy... certiffions nous estre transportez en la ville de K/ahais auquel lieu avons trouvé une pièce de terre située et estant en l'emplacement du vieulx château dudit lieu de K/ahais quel estoit et est inutile et de nul revenu ne proufilit audit fief icelle pièce de terre contenant environ demy journal de terre estant en frost et gast comme dust est cerné devers solleil l'orient et le midy des vieilles murailles dudit château et d'autres endroits des maisons où à présent demourent en l'une Yvon bernard en l'autre qui fut aultrefois à Xpien pemier et à présent à Maistre Thibaud Guillart et en l'autre qui fut à feue Guillemette K/jan et est à présent à ses hoirs icelles maisons fermant sur la rue qui conduit de la cohue de ladite ville de K/ahais au marchix et d'aulture endroit comme ladite pièce de terre se conduit droit et est joignant à maison en laquelle à présent demeure Olivier Fanel tenant à une breche au-dessus de la porte nommée porz Motreff quasi à l'endroit du chemin menant dudit marchix de ladite ville à la magdeleine Et emprès que nous fuymes sur le lieu en présence de auchuns des gens des comptes de cedit pays les bailliff et procureur dudit lieu et aultres ad ce presens et o leurs advis et oppinion... avons icelle piecze de terre o ses clostures de murailles et appartenances baille et transporte et par ces présentes baillons et transportons à titre de (...) et heritage audit Guillart acceptant pour il ses hoirs et cause ayants a en joyr et dispose à son plaisir à perpetuité pour en payer chacun an à ladite recepte ordinaire dudit K/ahais ladite de une peir desprons argentez audit terme de saint Jehan baptiste... ce que ainsi a esté voullu et accordé faict audit K/ahais le vingt ungiesme jour de juillet l'an mil cinq cent vingt deux.

(*) Ce château est Carhais où l'abbaye de Redon a le prieuré Saint-Nicolas (note de dom Morice).

III

1680, 20 octobre, Carhaix.

Déclaration et dénombrement pour lesglise et chapelle Saint Pierre dudict Carhais.

Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1107, fol. 239.

Lesglise et chapelle Saint pierre avecq deux petites bouticques audevant cerné du bout du levant sur la rüe de la moutarde, du midy sur un jardin appartenant à la demoiselle de K/penhir, du couchant sur la ruelle qui conduit du martrait à la Cour de Saint hervé et du nord sur la place ou martrait (lire marchix) audevant d'icelle esglise contenant de long quarante deux pieds et de franc vingt six pieds, laquelle esglise ledict sieur vicaire declare estre au proche fieff de sa maiesté soubz son domaine de Carhais a devoir de prière et oraison sans rente ni cheffrante sui et a la Cour quand le cas y eschoit et estre de tout temps immémorial bastie avecq lesdictes bouticques au devant d'icelle pour luy servir par le moyen des deniers qu'il peut percepvoir des locataires ou fermiers d'entretien de couverture et pierre saillante sans quoy ladict esglise tomberoit en ruine nayant dailleurs aucun fond pour son entretien lesquelles bouticques pour cette considération messieurs les Commissaires les ont touiours concédé à ladict esglise... Ce jour vingtiesme octobre mil six centz quatre vingt avant midy.

IV

[1539-1541]

Enchères comprenant les terrains usurpés et spécialement l'emplacement du château et des douves de Carhaix.

Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1103 (fragment).

Une porte issue court estable et jardin estantz deriere la maison de Jehanne Le Galland femme Guille Guillemot joignantz d'un bout à la vieille muraille du chasteau et la derriere et d'un costé au jardin que occupe Jehan Lohou et daultre costé au chemyn qui va de la cohue à la mote du chasteau et le tout clos de murailles prise selon le raport des dessus monnés vingt cinq soulz de rente cens...

Item aultre jardyn et petite estable estantz au deriere de la maison aux effens feu Guille Le Mareschal et joignantz à la mote du petit chasteau d'un costé au jardin que occupoit en le baron et d'ault à un jardin que semblablement occupoit Guyon Le Hir q.ten. demy sillon de terre ou envyron raporte audit prisage a troys soulz quatre deniers rente cens...

Item la maison porte et jardrins que tenoit et occupoit Charles Guillart sr de la ville de Iceulx jardrins court maison et applacementz estantz tant es douffves du chāu que au pourprins d'iceluy le tout enclos de murailles contenant deux arpans de terre ou envyron par fonds et heritaiges laquelle maison porte estable et courtil fit construire batir et clore feu maitre Thépault Guillart oncle dudit Charles et celuy jardrin et piecze de terre cerné et clos du costé devers souillail levant et du midy es vieilles murailles dudit chasteau d'ault. costé environs des maisons ou a présent demeurant en l'une margarite Jezequel veffve de feu vincent lohennec et en l'ault. Ysabeau du Rochcaze veuffve de feu pierre tubert quelle maison elle tient soubz et de led. Charles Guillard et daultre endroit maison aux hoirs feue Guillemete logan lesd. maisons serantz sur la rue de la Moutarde et ou lon va de la cohue au marcheix d'icelle et le et auff desd. maison court jardrins et porte et ap.tenan. cernez sur le Z enf dudit

châu de K/ahes et un chemyn et venelle par ou lon va de la chapelle saint pierre et devant la porte et court de lad. maison à la mote dud. chasteau...

Item ung jardrin que aultrefois occupoit et tenoit thomas tual et a présent maistre allain du bethou et sa femme sis sur le bort de la douffve du châu dun costé d'autre costé joignant au chemyn qui va de la maison dud. Le Brethon à la maison ou demeure allain quere appartenant au sr du Stang...

Item ung petit jardrin et courtil que souloit tenir les heritiers henry bogar a douze dē cens estant deriere la maison Guyon Lehir about a la mote du châu entre maison et jardrin dung coste des heritiers Guille Le Mareshal daultre coste joignant à la venelle par ou lon va à la chapelle Saint pierre a la mothe du chasteau contē demy seillon de terre ou envyrion...

Item ung petit jardrin estan deriere la chappelle Sainct pierre joignant à icelle et de deriere que aultrefois tenoit hamon le quel a vint dē de rente iceluy jardrin clos de muraille entre la maison et courtil dun coste et dun bout a Charles Guillard sieur de la Ville del daultre coste à la rue et venelle par ou lon va de lad. chappelle a la mothe du châu...

Item une place de maison sur la douffve du petit chasteau de K/ahes deriere le marcheix quell tint aultrefois une nōme Rolland Le Goff entre maison que tiennent Jehan Le Doucen et sa fēme par cause delle d'un coste daultre coste le jardrin qui fut a thomas tual dun bout la rue devant le marcheix et daultre bout une quantité de terre que tient la fēme pierre coent que aprst tient allain quere...

Item une place dun jardrin estant et deriere la maison ou demeure a prst paoul tanguy que tenoit pierre tromenel a douze dē de rente ferme de muraille joignant et la deriere a la douffve du vieulx chastel et d'un coste au chemyn qui va de la cohue a la mothe du chasteau dault coste a la maison aux effens feuz Guille et Jehan Le Mareschal contenoit ung seillon troys quart de seillon de terre et a prst henry le baron et sa fēme...

paysans et pêcheurs

JEAN-MARIE PLONEIS

Une autre lecture de l'histoire du monde rural

Le canton de Huelgoat, au cœur des monts d'Arrée

Marquée par l'événement et les fortes personnalités qui occupent l'avant-scène, l'histoire, de ce fait, a, parfois, négligé son acteur principal et permanent : le peuple, le véritable bâtisseur de la nation. La civilisation urbaine s'imposant aujourd'hui ne peut nous faire oublier que, jusqu'à la révolution industrielle, la civilisation rurale fut l'élément essentiel dans la vie de notre pays. Curieusement cependant, ces hommes, ces femmes qui ont vraiment façonné de leurs mains le visage même de nos régions ont été, très longtemps, les oubliés de l'histoire ; il nous faudra, pratiquement, attendre les travaux de K. Marx et F. Engels pour qu'enfin l'on se préoccupe du monde paysan.

Si relativement peu d'auteurs se sont intéressés au monde rural, à son passé, bien moins de ruraux ont écrit leur propre histoire, tant il est vrai qu'ils n'en avaient ni le temps ni, surtout, la formation. Le fait que cette histoire ait été, habituellement, écrite par des non-ruraux a presque pu paraître comme une sorte de dépossession culturelle, ce qui accentuait encore une certaine aliénation d'une société atomisée à l'infini et trop souvent acculée à la misère pour pouvoir faire valablement entendre sa voix.

Après un tel constat on serait tenté de croire que l'homme de la terre ne s'est guère intéressé à son passé ; ce serait là une erreur car, non seulement il s'y est intéressé mais, bien plus, on peut affirmer qu'il a écrit sa propre histoire (et géographie) et, qu'en la matière, il était un précurseur en élaborant une œuvre collective faite de millions de noms de lieux, allant de celui du bourg ou du hameau à celui de la plus modeste parcelle de terrain. Dans cette phénoménale mosaïque dont certains éléments sont plusieurs fois millénaires, aucun nom n'est, à vrai dire, déterminant, c'est l'ensemble, une fois bien classé, bien étudié et bien interprété, qui nous donne une vue globale, pénétrante et précise d'un monde qui, contrairement à certaines idées reçues, a toujours été en évolution.

Dans l'impossibilité matérielle d'étudier, dans son intégralité, un pays, une région, il faut, substituant la chronologie relative à la chronologie absolue, se résoudre à des choix et procéder par sondages en travaillant systématiquement des zones bien délimitées et bien caractérisées. Pour que de telles études soient

des plus fructueuses, la prise en compte des parlers locaux, vecteurs de nombreuses données linguistiques, sociologiques et historiques, est une nécessité afin d'éviter les nombreux traquenards de la microtoponymie. Les parlers locaux, les noms de lieux et les parcellaires sont autant de témoignages d'un passé qu'il faut analyser pour mieux cerner une histoire qui nous paraît plus proche et plus vivante.

Adoptant ces critères, prenons, au cœur des monts d'Arrée, une petite zone isolée délimitée, au nord par la ligne de crêtes de ces collines, au sud et à l'ouest, par les profondes vallées de l'Aulne et de l'Ellez; elle comprend neuf communes: Berrien, Bolazec, Botmeur, Brennilis, Huelgoat, La Feuillée, Locmaria-Berrien, Plouyé et Scignac, soit au total une superficie de 278 km². Aucun événement important, aucun personnage d'envergure n'a marqué le passé de cette petite région située au carrefour des grands dialectes du celtique continental. N'ayant pratiquement pas retenu l'attention de la chronique, notre région a, cependant, un passé exceptionnellement riche que reflètent la langue et les quelque 55 000 noms de parcelles répertoriées dans les cadastres.

L'étude d'un monde rural arrivé aujourd'hui pratiquement au terme d'une révolution linguistique (abandon du breton au profit du français) et technologique (passage de la petite agriculture traditionnelle à l'agriculture moderne) peut nous permettre de remonter vers le passé le plus lointain et l'examen d'un modeste échantillonnage de quelques dizaines de toponymes d'esquisser une histoire des monts d'Arrée et un portrait des hommes qui l'ont faite. Tour à tour, nous étudierons quelques données linguistiques, (pré)historiques, économiques, administratives et sociologiques, ainsi que quelques traits de la psychologie des hommes de la région.

DONNÉES LINGUISTIQUES

Situé au carrefour de trois grands dialectes bretons (celui de la Cornouaille, du Léon et du Trégor, ces trois dialectes donnant le breton KLT), le parler de la zone étudiée est riche de variantes lexicales et d'archaïsmes, mais ce qui frappe surtout, quand on procède à l'examen minutieux et systématique de la toponymie locale, c'est la survivance de formes et de faits dont certains ne se retrouvent plus que dans la région du golfe du Morbihan, à plus de 100 km de là.

Depuis les travaux du professeur F. Falc'hun on admet généralement que le breton est une forme moderne du celtique continental (le gaulois) qui a été plus ou moins marqué par des apports insulaires introduits par les émigrés bretons qui fuyaient l'envahisseur saxon. Ces influences insulaires qui seront très importantes dans la partie nord et ouest du domaine bretonnant, ne marqueront guère le sud-est (la région de Vannes), zone d'accès plus difficile pour qui vient de Grande-Bretagne.

Il nous faut, pour apprécier plus justement cette lutte d'influence (elle dure depuis quinze siècles) aller au-delà de la langue actuelle et nous plonger dans

cette microtoponymie qui a su conserver de nombreux vestiges ayant résisté à tous les assauts venus d'outre-Manche.

*
**

A la différence des parlers du nord et de l'ouest qui, comme le gallois, portent l'accent sur l'avant-dernière syllabe, le vannetais est, comme le français, accentué sur la dernière syllabe ; il y a là une différence fondamentale et l'étude de la zone intermédiaire atteste le recul du vannetais sous la poussée du KLT. Aujourd'hui, bien loin du pays de Vannes, nous retrouvons de multiples traces de ce type d'accentuation en microtoponymie ; sur la limite sud du Léon et du Trégor, à moins de 20 km de la Manche, nous avons, par exemple : *Bodennec* (le lieu au buisson) à Bolazec, ou *Liguedon* (le lieu aux lièvres) à Berrien ; deux noms qui, en totale contradiction avec le parler local, portent l'accent sur la dernière syllabe.

Là où le KLT a un « z », le vannetais a un « h », ce phénomène apparaît cependant parfois dans notre région, ainsi : *Cohty* (au lieu de ko + ti = vieille maison) à Plouyé, ou (ar) *Gohilis* (au lieu de [ar] goz + iliz = [la] vieille église) à Locmaria-Berrien ; respectant le vocabulaire usuel, nous aurions automatiquement : *Kozti* et (ar) *Goziliz*.

Bien plus rare, et limité à quelques points situés autour du golfe du Morbihan, est le remplacement d'un « d » par un « r », particularité que nous avons pu observer à Plouyé dans *Park ar Borig* (en 1835) et qui, aujourd'hui, en accord avec le parler actuel, fait *Park ar Bodig* (le champ du petit buisson).

Au plan morphologique, on peut noter la survivance, dans certains noms de lieux, de pluriels de type vannetais qui n'ont plus cours dans la région aujourd'hui, ainsi : *gwaremmaou* (garennas), au lieu de *gwaremmou*, avec l'accent sur le suffixe pluriel -aou, ou *gwaremmigui*, au lieu de *gwaremmeier*, le pluriel habituel de *gwaremmeg* (friche).

Pratiquement dans le Trégor, le lexique nous réserve, dans une toute petite zone de Scrignac, deux termes : *rean* et (g) *wienn*, que l'on ne retrouve plus qu'autour du golfe du Morbihan, et entrant en composition dans *Keréan* (Ker + rean = le hameau de la grenouille) et (an) *Youïen* où, conformément à la phonologie bretonne, nous avons soit « an (ki)ni (g)wienn » (la colline à l'arbre) soit « an (d)iou (g)wienn » (les deux arbres), l'une et l'autre interprétations étant tout à fait valables.

La toponymie et les comparaisons dialectologiques, en l'absence de textes, nous permettent d'apprécier plus justement les luttes d'influence entre les grands dialectes bretons, une brève incursion dans les monts d'Arrée, barrière naturelle entre le nord et le sud du domaine bretonnant, mettant en évidence le recul du vannetais sous la poussée d'un KLT fortement marqué par les influences insulaires.

Ce bref examen, qui nous a permis d'observer quelques éléments aidant à une meilleure compréhension d'un aspect essentiel et particulièrement flou de notre passé, doit se compléter d'une étude du substrat et des adstrats qui sont

autant de témoignages de premier ordre illustrant les grandes étapes de notre histoire.

*
**

Dans notre région, sur vaste fond de toponymie celtique, nous avons un substrat préindo-européen qui apparaît assez nettement en oronymie. Si nous prenons *Arrée*, le déterminant de la zone qui nous intéresse, on y retrouve une racine *ar- qui apparaît dans plusieurs pays européens et, surtout, dans le sud-ouest de la France avec, par exemple, *Arras* (Hautes-Pyrénées) ou *Arros* (Pyrénées-Atlantiques) — cf. le basque arri = pierre, rocher. Sur les versants nord et sud des monts d'Arrée nous avons trois hameaux dont le nom: *Mendi*, rappelle aussi le basque mendi (montagne). Si l'hypothèse celtique de maen (pierre) plus di, forme mutée de ti (maison), ne peut être totalement écartée (malgré l'accent et le degré d'aperture du «e»), on notera que les quelques Mendi de la région sont au voisinage de la ligne de partage des eaux, c'est-à-dire une «montagne» ou, plus modestement, une «colline», alors que, partout, nous avons des maisons de pierre. Point culminant des monts d'Arrée, le *Roh Trédudon* (387 m), tire son nom de celui des deux hameaux voisins: *Trédudon*, un composé de tre(v) (hameau) et de -dudon, forme mutée de tudon (montagne), que l'on retrouve sous la variante *Toudon* (Alpes-Maritimes) et qui serait à rapprocher de *Tude* (la Montagne de la...) dans le Gard.

La commune la plus élevée de toute la région, où nous avons d'ailleurs un Mendi, un Trédudon, s'appelle *Berrien*, un nom que l'on rapproche souvent du *Saint Buryan* du Cornwall britannique (Sancte Beriane en 943); les Anglais sont des plus sceptiques quant à l'hypothèse d'un nom de sainte en affirmant même que l'on ne sait rien à son sujet. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit d'un plateau élevé; on peut donc raisonnablement supposer, dans ces deux toponymes, un premier élément ber-, d'une racine *ber- (montagne, plateau élevé), plus un suffixe -ien (variantes: -ian, -ion) d'un usage courant et ancien en breton. Cette racine *ber- apparaît aussi dans la toponymie romane, ainsi: *Berre*, dans les Alpes-Maritimes et dans les Bouches-du-Rhône où, seul le sens de plaine est retenu (cf. bas latin: beria).

*
**

En toponymie bretonne, parler d'un adstrat gaélique est très délicat, d'autant plus que les vicissitudes de l'histoire ne peuvent venir étayer une telle hypothèse. Ce que, parfois, l'on considère comme gaélique n'est, dans certains cas, qu'une survivance d'archaïsmes qui nous obligent à recourir à l'irlandais ancien pour une explication satisfaisante, le breton ne le nous permettant pas.

Au nord de la forêt domaniale du Huelgoat, sur le territoire de Berrien, nous avons le hameau du *Crann*, un nom qui nous ramène à l'irlandais crann (arbre). Assez fréquent en toponymie bretonne, ce terme apparaît aussi dans les dérivés pluriels: *Cran(n)o(u)*, ou des formes mutées telles que (*ar*) *Grannec*; on remarquera surtout le composé *Pencran*, une commune du Finistère, où nous avons un (*château du*) *Chef du Bois*, une traduction (tendance assez générale dans

l'aristocratie locale) en un français désuet rendant d'autant mieux le caractère archaïque du nom de lieu.

Élargissant notre champ d'investigation, on est frappé de voir des traces de « crann » dans la toponymie romane avec, par exemple : *Crain* (Yonne), *Crannes-en-Champagnes* (Sarthe), *Crennes* (Mayenne), *Cran* (Haute-Savoie), etc. Tenant compte de cette relative fréquence de « crann » dans la toponymie bretonne et de ses traces en toponymie romane, il nous faut donc plutôt y voir un archaïsme qu'un emprunt à une langue qui n'a pratiquement jamais eu de contacts suivis avec le continent au point de laisser de si nombreuses marques.

Dans *liah*, le premier élément de *liahvaen* (localement : dolmen), on s'accorde à reconnaître un emprunt gaélique (cf. vieil irlandais *lia* = pierre) qui a le même sens que le second, *m/-vaen* = pierre ; cette tautologie impliquant une perte de sens de *lia(h)*. Nous avons quatre *Liahvaen* sur le territoire de la commune de Berrien avec deux dolmens en bon état et deux autres plus ou moins démantelés.

Dans *Klohervaen* (Berrien), « parcelles pleines de petits silex blancs », on retrouve un premier élément *kloher* à rapprocher du vieil irlandais *clocher* (stony field) ; sans rejeter la tautologie, on pourrait, dans ce cas, supposer une spécialisation sémantique de *kloher* qui prendrait le sens de « silex ».

*
**

La conquête romaine est le fait majeur dans l'histoire des Celtes continentaux : elle marque la fin de leur indépendance et le début d'un long processus de romanisation qui, dans notre région, sera très limité. A Plouyé, nous avons, sur une ancienne voie romaine menant de Carhaix (= Vorgium, la capitale des Osismi) vers Brest, le hameau de *Kerromen*, un composé de *ker* et de *romen* (= le hameau romain). Non loin de là, sur cette même voie, un autre nom de hameau : (*ar*) *Hef Koz* (= le Vieux Tronc), au Huelgoat, nous ramène aussi au latin ; l'élément *Hef*, forme mutée de *kef* (tronc), venant de *cippus*, avec, après la chute de la désinence, mutation du -pp en -f.

Le latin *castellum* nous a donné *kastell* qui désigne, très habituellement, un camp (gallo) romain ; c'est probablement le sens du *Koz-Kastell* (= vieux châtel) de Berrien situé seulement à deux kilomètres du *Camp d'Arthus* (Huelgoat), énorme oppidum gaulois de plus de trente hectares.

Le breton *killi* (bois, bosquet) remonte, lui aussi, au latin (*callis* = bocage), mais il n'est plus employé qu'en toponymie ; localement nous avons *Treusquilly* (Berrien), un hameau à mi-chemin entre le Camp d'Arthus et la voie romaine Carhaix-Morlaix. Nous pourrions traduire Treusquilly par « outre-bois ».

Les travaux de Van Zeist sur la palynologie des monts d'Arrée (1963) mettent en évidence l'introduction du châtaignier et du buis dans notre région à l'époque de la conquête romaine. La toponymie bretonne est assez riche en noms rappelant ces deux arbres : mentionnons, entre autres, *Koad Kistin* (= le bois aux châtaigniers) à Locmaria-Berrien (le breton *kistin* venant du latin *castanea*) et le hameau de *Bezidel* (la Boissière) à Bolazec, le premier élément

Bez- étant une variante de beuz (buis). Si le châtaignier était un arbre nourricier, le buis, lui, était surtout apprécié pour la fabrication des petits ustensiles de cuisine.

*
**

Bien que très limité, l'adstrat germanique est des plus intéressants, il nous permet d'évoquer quelques-unes des voies de pénétration de termes appartenant à un groupe linguistique important qui n'a guère eu de contacts directs et suivis avec notre région.

Pratiquement inconnu outre-Manche, Sal (cf. allemand Saal=chambre, château; francique *sal) est assez courant dans la toponymie romane et bretonne. Localement, nous avons *la Salle* (ar Zal, en breton) à Scrignac et à Bolazec (il s'agit d'anciens manoirs); le pluriel *Salou* apparaît à Botmeur tandis que nous avons un composé pluriel à Locmaria-Berrien dans *Kersaliou* (=le hameau des manoirs). Prenant en compte *Ploezal* (Côtes-du-Nord), un composé de Ploe- (variante de Plou-=paroisse, en breton) et de -sal, on peut affirmer que l'emprunt, au moins contemporain à l'émigration bretonne, nous ramène à l'époque où les Francs guerroyaient sur les marches de Bretagne.

Le vieil anglais cyta (milan, émouchet) nous a donné kudell (gallois cudyll) qui apparaît sous sa forme mutée dans *Stank ar Gudell* (=le val de l'émouchet) à Plouyé. Le fait que l'emprunt se retrouve en gallois comme en breton témoigne d'une ancienneté antérieure à la dispersion des Bretons par les conquérants saxons de l'Angleterre.

Transitant par le français, nous avons une variante du terme de fauconnerie « halbréné » (du moyen haut allemand halberent) comme déterminant dans le petit oronyme *Kreh Halvren* (=la colline du Halbréné) à Berrien, ce qui nous ramène au Moyen Age.

Au XVIII^e siècle de nombreux Allemands, employés comme cadres, travaillaient dans les mines du Huelgoat et de Poullaouen (celles-ci employaient à l'époque près de 2500 travailleurs!), fiers de leurs savants, ils baptisèrent un puits de mine du nom de *Humboldt* que les Bretons, peu soucieux des réalités, transformèrent en *Puñs Lanbaol* (=le puits de Lampaul=Saint-Paul); une fantaisie qui illustre les avatars des emprunts mal assimilés.

*
**

Pour avoir une idée plus juste de l'impact du français, la langue de l'autorité, sur la toponymie rurale de la Bretagne celtisante, quittons momentanément les monts d'Arrée et généralisons un peu notre enquête. La pénétration du français, bien que très limitée, est très complexe; elle se fait à plusieurs niveaux, en plusieurs étapes. Nous avons une francisation administrative qui n'efface nullement le vernaculaire; prenons *gwern* (marais, aulne, l'arbre des marais), on le retrouve sous sa forme non mutée dans *(Le) Guern*, sous sa forme mutée dans *(Le) Vern* avec, dans ces traductions partielles, un article masculin devant un nom féminin. La traduction intégrale nous donne *Launay* (=l'aulnaie) avec

agglutination de l'article, ce qui, dans certains cas, entraîne un redoublement de celui-ci dans *Le Launay* et, une fois encore, le masculin devant un nom féminin.

Cette petite tendance à la francisation administrative n'est pas toujours définitive, ainsi *La Ville Blanche* à Maël-Pestivien (Côtes-du-Nord) [acte de 1465], est redevenue *Kerven(n)* dans les cartes actuelles, ce qui démontre le peu d'impact du français sur le monde rural d'autrefois.

Ce bilinguisme mal assimilé peut entraîner d'énormes contresens dans les transcriptions. A une époque où le breton était connu de tous, on a osé traduire, de manière presque systématique, *Kroazhent* (=croisement de chemins) par « Croissant », un contresens qui s'explique plus par le prestige de la langue écrite que par une certaine analogie phonétique entre *kroaz-hent* et une lecture à la française.

Si les appellatifs les plus anciens du monde rural comme *ti* (maison), *leur* (aire) ou *liorz* (courtil) sont authentiquement celtiques, d'autres, plus récents, comme *park* (champ), *prad* (pré) ou *gwerje* (verger) sont des emprunts qui remontent, généralement, à l'époque des grands défrichements du Moyen Âge. Le fait que ces appellatifs aient pratiquement éliminé tout équivalent celtique démontre que la mise en valeur des terres s'est faite à l'époque sous la férule d'hommes pétris de culture française et suffisamment persuasifs au point d'imposer leur vocabulaire.

DONNÉES HISTORIQUES

Pour nous limiter à la commune de Berrien (environ 60 km²) nous y trouvons un magnifique éventail toponymique rappelant les grandes périodes de notre préhistoire. De part et d'autre d'une ancienne route, sans justification militaire ou économique, reliant le camp gaulois du Huelgoat à l'abbaye du Relec (Plounéour-Ménez), nous avons, sur à peine huit kilomètres, de nombreux toponymes et sites qui attestent une exceptionnelle et très ancienne occupation du sol.

Au hameau de *Kerampeulven* (ker an peul m/vaen = le hameau du pieu de pierre), nous trouvons un très beau menhir de 6 à 7 mètres de haut avec représentation du méat urinaire. Un pluriel de *peulvaen* apparaît dans (*Kroaz*) *Peulvini* (=la croix des menhirs; cf. gallois m/feini = pierres) où nous avons toujours un petit menhir de 3 m environ, bien taillé pour servir de fût à une croix. La volonté de récupérer un culte préchrétien est confirmée non seulement par cette croix mais aussi par le fait que le monument est parfois noté *Kroaz-Wenn* (=la croix blanche = sainte) dans les cadastres.

A l'est de notre route, vers le bourg de Berrien, nous avons une *Kroaz Vorvaen* (=la croix du mégalithe), le déterminant étant une forme mutée d'une variante archaïque de *meurvaen* (mégalithe). Aujourd'hui disparue, cette croix était située dans une zone appelée *Maen Zao* (=la pierre levée = menhir).

Quant à la « table de pierre » (dolmen) qui se dit localement *liahvaen*, quatre zones en tirent leur nom (voir *supra*).

L'âge des métaux, tout comme le néolithique, est particulièrement bien représenté le long de notre route qui traverse un grand triangle de 4 à 5 km de côté où l'on dénombre quelque 80 tumulus à mobilier pauvre, chiffre impressionnant, même dans une zone de grande richesse archéologique. La croix de Peulvini est approximativement au centre de ce triangle qui a pour sommets, à l'ouest, le hameau du *Ruguellou*, à La Feuillée (en breton ar hrugellou, forme mutée de krugellou = tumulus, tertres); à l'est, le hameau du *Reuniou* (pluriel de reun/run = tumulus, tertre); au sud, le hameau de *Kerampeulven* (voir *supra*). Signalons, entre Trédudon et la croix de Peulvini, une densité tumulaire, (ar) *Reuniou Morvaen* (=les tumulus au mégalithe), située dans une zone plus vaste, (ar) *Waremm Wenn* (=la garenne blanche/sacrée). Dominant Kerampeulven, nous avons une gigantesque roche zoomorphique (une tortue), (ar) *Roh Wareg* (=la roche du Salut), tout au sommet d'une belle colline, *Keneh Gwenn* (=la colline blanche/sacrée), encadrée par deux ruisseaux, (ar) *Glanvez* (un composé de glan [sacré] et de -vez, forme mutée de gwez [ruisseau]; glanvez = pur ruisseau [sacré]). Cette petite constellation toponymique au caractère sacré rappelle le souvenir de cultes anciens qui ne sont plus pratiqués.

*
**

L'époque de la conquête romaine est plus intéressante du point de vue archéologique que toponymique. Les monts d'Arrée occupaient pratiquement le centre du territoire des Osismi dont la civitas, *Vorgium* (Carhaix), devint la vitrine régionale de Rome triomphante, avec aqueduc, thermes, etc. De Vorgium partait un réseau routier en étoile, deux de ces routes traversaient les monts d'Arrée, l'une à l'est de Berrien en direction de Morlaix, l'autre à l'ouest en direction de Brest. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, ce seront là les deux seules bonnes routes de la région.

Se sentant menacés, les Osismi construisirent le *Camp d'Arthus*, vaste oppidum avec murus gallicus, à la limite sud de Berrien, sur le territoire actuel du Huelgoat. Mentionnons aussi les nombreux souterrains armoricains à usage domestique dispersés dans les monts d'Arrée; déjà plus ou moins abandonnés à l'époque de la conquête romaine, certains de ces souterrains furent épisodiquement remployés: lors du dernier conflit mondial, ils servirent parfois de cache à la Résistance.

A la différence de la préhistoire, les vestiges archéologiques de cette période centrée autour de la conquête ont, pour l'essentiel, un caractère économique (routes) ou militaire (camp).

*
**

Après la conquête romaine, l'émigration bretonne, cinq siècles plus tard, sera le second fait majeur dans l'histoire de l'Armorique; si le premier s'est traduit par une certaine romanisation, le second sera, lui, marqué par une nette revitalisation du caractère celtique de la partie occidentale de ce qui sera

désormais la Bretagne. Cet afflux de population insulaire fortement christianisée et bien organisée autour de ses prêtres va entraîner un développement toponymique sans précédent avec, dans un premier temps, une toponymie de colonisation et de christianisation et, dans un second temps, une toponymie d'exploitation et de mise en valeur des terres.

Très dense le long des côtes et dans les zones d'accès facile, la toponymie de colonisation et de christianisation est plus clairsemée à l'intérieur. Trois termes préfixés rappellent avec vigueur cette période : *Plou-* (et ses variantes), du latin *plebem*; cf. gallois *plwyf* qui désigne une paroisse de fondation bretonne; *Lan-* (cf. gallois *Llan* = paroisse) qui désigne un monastère, un ermitage, puis une paroisse; *Tre(v)-* (cf. gallois *tref* = ville/village) qui, ultérieurement, désignera une division paroissiale. Rien que dans la partie bretonnante de la Bretagne, nous avons plus de 150 noms de communes commençant par *Plou-*, 64 par *Lan-* et 62 par *Tre(v)*.

Dans cette petite zone que nous étudions, nous avons deux *Plou-* : *Plouyé*, Ploehie en 1337, dont le déterminant *-yé* est à rapprocher de celui de l'ancien nom de *Saint Ives* dans le Cornwall (Porthye = the Port of Saint Ia, 1331); *Plouenez*, *Plebs Montis* = la paroisse de la montagne en 1337, aujourd'hui réduit à un modeste hameau de Brennilis, sur l'ancienne voie romaine Carhaix-Brest (dans *Plouenez*, un composé de *Plou-* et de (m)enez, le m- du déterminant, après avoir muté en « v », a subi un amuïssement). Localement, nous n'avons aucun nom de commune en *Lan-*, et un seul toponyme commençant par *Tre(v)-*, *Trédudon*, peut être rapproché avec certitude du celtique *trebo*, avec, en outre, le sens ancien de village (voir *supra*).

*
**

Du XI^e siècle à la première moitié du XIV^e, nous voyons un accroissement démographique important avec pour corollaire une extension des défrichements, le développement de l'agriculture, de l'artisanat et qui, dans notre région, auront pour principaux promoteurs les Templiers qui viennent se fixer à La Feuillée (paroisse taillée sur le territoire de Berrien) et les moines cisterciens qui, en 1132, fondent l'abbaye du Relec (Plonéour-Ménez), juste au nord de Berrien. Un fait linguistique important témoigne de cette période de grande vitalité : l'abandon de *Tre(v)-* (au sens de hameau) et son remplacement par *Ker-* (brittonique **kagro-*) comme premier élément dans un grand nombre de noms de hameaux nouveaux. A La Feuillée, une fondation du XII^e siècle, *Ker-* apparaît dans 66 % des noms des hameaux, tandis qu'à Berrien, paroisse nettement plus ancienne, il n'y a que 33 % de *Ker-* (statistique basée sur les données cadastrales du début du XIX^e siècle).

Cet accroissement démographique et économique va entraîner une exploitation plus poussée du sol, il verra, dans les monts d'Arrée, le développement d'un système juridique original : la quevaise (vieux breton *kemez*, breton moderne *kevez*, du gaulois **kemagestu* = champ commun) avec, d'un côté, de petites tenues et quelques enclosures (un courtil et un journal par quevaisier) et, de l'autre, de grands communs loués à l'ensemble des quevaisiers d'un hameau

et soumis à des règles sévères d'exploitation. Ce système sera à la base d'une vie communautaire intense, socialement très avancée; il marquera, jusqu'à nos jours, la mentalité et le comportement politique du paysan de la montagne; il est vrai que, libre de tout temps, le quevaisier affirmera ses droits et n'hésitera pas, quand cela s'avère nécessaire, à contester l'autorité du commandeur ou de l'abbé. L'exploitation en commun des terres a pratiquement disparu mais le souvenir, très vivace dans la microtoponymie, nous est rappelé par des noms comme: (*ar*) *Yun Gemez* (forme mutée de *kemez*)=le marais commun, à La Feuillée; *Park Kevezou* (=le champ des quevaisés), à Scrignac; (*ar*) *Seurenn* (cf. vieil irlandais *soir/soer*=libre)=terrain commun, à Scrignac et à Bolazec. A ces deux termes purement celtiques qui n'ont survécu qu'en toponymie, ajoutons trois autres, d'usage courant dans la langue actuelle: *Kumunal* (commun) qui nous vient du français, *Frankiz(enn)* (=petit commun) et *Boutin* (cf. français *butin*=ce que l'on partage), deux termes d'origine germanique.

Malgré la permanence des structures sociales et des techniques qui imposent souvent le recours au travail collectif, la société paysanne évoluera lentement vers la propriété individuelle; ce passage de l'exploitation en commun à l'enclosure, qui entraînera la multiplication des talus (levées de terre entourant les parcelles), est très bien inscrit dans la microtoponymie. Bien que d'un emploi général au pays de Galles, *kae* (haie, talus) n'est guère limité qu'au Léon, au nord-ouest, et au golfe du Morbihan, au sud-est (une telle répartition montre qu'il s'agit d'un archaïsme, ce que confirment d'ailleurs certaines survivances locales comme cette forme mutée dans (*ar*) *Hae Haleg* [=la haie de saules] à Brennilis), il est vrai qu'il faisait double emploi avec *garz*, autre terme celtique, qui, lui, a connu une plus grande fortune. Le premier type d'enclosure, les branches entrelacées, nous est rappelé par *Kenkiz* (=plessis) qui, localement, désigne près de 200 parcelles. Le caractère précaire de ces clôtures entraînera leur disparition assez rapide au profit des talus, ces levées de terre (breton: *kleuz*), qui symbolisent de manière bien plus nette une appropriation qui va devenir définitive; *Kleuz*, qui appartient au vocabulaire usuel, apparaît dans une multitude de noms de parcelles. Quant à l'emprunt *Kloz* (=clos), d'un emploi très limité, il ne semble désigner que les enclos «nobles».

Ce modelage progressif du paysage rural au travers des siècles est une véritable matérialisation du passage de la féodalité et des grands communs à une société de propriété privée.

*
**

L'examen du développement des enclosures nous amène aussi à aborder quelques toponymes qui rappellent les techniques de labours employées autrefois dans les monts d'Arrée. L'assolement y était triennal avec une année de jachère suivie de labours d'été en vue de semailles le printemps suivant; le nom ancien de ces labours d'été/d'automne apparaît comme toponyme à Botmeur dans (*an*) *Havarou* (un composé de *hav/hañv*=été et de *ar-ou*=labour-s; cf. l'équivalent gallois: *hafar*=summer-ploughing).

L'écobuage, la culture sur brûlis, fut très pratiqué jusqu'à la Première Guerre mondiale; dans les friches, on décapait la couche végétale à l'aide d'une

marre (large houe plate), les mottes retournées et séchées étaient ensuite brûlées ; sur les cendres, on semait du seigle (segal varr = seigle d'écobue). Seul l'écobuage était pratiqué sur les grands communs dans des conditions bien strictes : tous les trente ans, trois années de suite, avec clôtures provisoires autour de la parcelle. De très nombreux *Park Marr* (-adeg) (=le champ de l'écobuage), *Marradeg* (=l'écobuage) nous rappellent ces grands travaux d'antan qui tenaient aussi de la fête.

Les labours se faisaient à l'araire, en plates-bandes de 12 ou 14 sillons (breton : ero = plate-bande) ce qui nous a donné des noms de parcelles comme (an) *Daouzeg Ero* (=les douze plates-bandes) ou *Park Pevarzeg Ero* (=le champ aux quatorze plates-bandes) à Berrien. Mentionnons, contrairement à la grammaire bretonne qui ne tolère pas de pluriel après un numéral cardinal, le pluriel irvi dans (an) *Eiz Irvi* (=les huit plates-bandes) à Locmaria-Berrien ; une hérésie grammaticale toute apparente qui montre que dans la psychologie paysanne ce toponyme, bien que composé, est perçu comme un seul et même mot, d'où ce pluriel, puisque nous avons plusieurs parcelles de ce nom dans cette zone.

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Essentiellement pays d'élevage intensif aujourd'hui, la Bretagne intérieure avait, autrefois, une agriculture très diversifiée avec, en outre, un artisanat, une industrie minière et un commerce relativement importants.

La pomme de terre, de très loin la plante vivrière la plus importante de nos jours, n'a pratiquement pas marqué la microtoponymie de notre région ; sur plus de 55 000 noms un seul, celui d'un modeste courtil, *Liorz an Avalou Douar* (=le courtil aux pommes de terre) à Bolazec, nous rappelle son introduction tardive dans les monts d'Arrée. Ce constat nous permet d'affirmer que l'identification des parcelles est très ancienne ; pour l'essentiel, elle est antérieure à la Révolution.

Cette ancienneté permet de bien connaître les habitudes alimentaires paysannes avant que l'introduction de la pomme de terre, une conséquence de la découverte de l'Amérique, ne vienne tout bousculer. A la base de cette alimentation nous avons, comme légumes : le chou, le poireau et les fèves, d'où les très nombreux *Liorz Kaol* (=le courtil aux choux), *Liorz Pour* (=le courtil aux poireaux), *Liorz Fa(o)* (=le courtil aux fèves). Ce changement des habitudes alimentaires aura des conséquences dramatiques (famines) lorsque, vers le milieu du XIX^e siècle, les récoltes de pommes de terre seront gravement compromises par la maladie.

Pays de sol siliceux et acide, les monts d'Arrée ne se prêtent guère à la culture du blé ; l'avoine (breton : kerh), que l'on mange en bouillie, et le seigle (breton : segal) sont, avec le pilad (=épeautre engrain), les principales céréales ; si les deux premières sont encore bien connues, la troisième a totalement disparu de la mémoire populaire bien que la microtoponymie en ait bien conservé le souvenir dans les *Park Pilad* (=le champ de l'épeautre), ou les *Piladeg* (=lieu où

pousse l'épeautre). Dans son *Voyage dans le Finistère*, Cambry fait état de la culture du « pilat » à La Feuillée: «... on ne cultive dans ces contrées que du seigle, du sarrasin, de l'avoine d'été, un grain qu'ils nomment pilat, espèce d'avoine ou de bled avorté, qu'on ne peut manger qu'en bouillie. Le pilat se sème en germinal et se coupe à la fin thermidor ».

La culture de la vigne, bien que le climat ne s'y prête vraiment pas, nous est rappelée, à Plouyé, par *Roz ar (G)winienn* (le coteau de la vigne) ou *(ar) Pikardenneg* (= la parcelle du picardan — chez Rabelais, picardant = « vignoble de toutes espèces de vignes »). Les comparaisons que faisaient les anciens combattants de la guerre de 1914-1918 avec le vignoble alsacien et l'exposition de cette parcelle au plein midi n'étaient qu'une résurgence de la mémoire collective qui se rappelait qu'autrefois on y avait effectivement cultivé la vigne.

Deux animaux, l'un domestique, le cheval (breton: marh), l'autre sauvage, le loup (breton: bleiz), tiennent une place de choix dans la toponymie des monts d'Arrée: il est vrai que le cheval, compagnon de misère du paysan, avait un statut « social » supérieur à celui des autres animaux domestiques; quant au loup, sujet de tant de mythes, il occupait une place sans commune mesure avec sa réelle présence. Entre autres témoignages toponymiques, signalons les *Park ar Marh* (= le champ du cheval) et, plus fréquemment, les *Park ar Hezeg* (= le champ des chevaux). En plus des nombreux *Poll(ou) Bleiz* (= mare [s] au loup), on notera le hameau de *Lescombleiz* (= le manoir du val au loup; lez = cour et komm = val-lée) à Scrignac.

Le bœuf, ou plutôt les vaches (breton: saout), et les porcs (breton: moh) avaient aussi une place considérable dans l'univers paysan, importance que reflètent les nombreux *Park (ar) Saout* (= le champ aux vaches) et *Park (ar) Moh* (= le champ aux porcs). Nous retiendrons surtout deux archaïsmes: *Buelgarz*, (un composé de buel = bœuf sauvage, et de garz = colline), hameau de Scrignac, et *Coat Mocun* (koad = bois, plus mocun, pluriel en -un d'une variante archaïque mok, cf. gaulois moc-us dans les noms propres et l'irlandais mucc = porc), un hameau du Huelgoat dont le nom rappellerait la pratique du glandage.

*
**

Cette agriculture qui, autrefois, était essentiellement tournée vers la satisfaction des besoins locaux, a considérablement évolué pour s'orienter vers les marchés extérieurs, prenant ainsi cette place laissée vacante par l'artisanat et l'industrie minière. Ces changements économiques n'ont pas été suivis de changements toponymiques ce qui fait que le parcellaire actuel a conservé l'état de l'économie telle qu'elle apparaissait vers la fin de l'Ancien Régime.

La culture et, en hiver, le travail du lin et, surtout, du chanvre, occupent une place importante que met en évidence des noms de parcelles comme *Kanabeg* (= chènevière) ou *Lineg* (= linière) et aussi de très nombreux *Poull/Lenn Kanab* (= mare/étang au chanvre), *Poull/Len al Lin* (= mare/étang au lin), anciens bassins à rouir aujourd'hui disparus. Kouarh, autre nom du chanvre, apparaît comme déterminant dans *Kergouarh* (= le hameau au chanvre) à Locmaria-Berrien.

Les quelques *Poull al Ler* (=mare au cuir) conservent le souvenir du travail des peaux, souvenir que nous retrouvons aussi dans *Prad Kivijer* (=le pré du tanneur) à Bolazec. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, le ramassage du tan était une activité d'hiver importante du hameau du Squiriou (Berrien), un point de contact très ancien entre le nord et le sud. Les artisans tanneurs de la région de Morlaix venant y faire leur récolte de tan y rencontraient souvent les sabotiers et les charbonniers qui, eux, venaient généralement du pays de Vannes, surtout de la forêt de Quénécán.

Les archéologues font remonter aux Romains, et même au-delà, l'exploitation des mines de plomb argentifère du Huelgoat (une ancienne trêve de Berrien); l'histoire de ces mines est bien connue depuis le XV^e siècle, la grande exploitation datant du règne de Louis XV. Abandonnées depuis le début de ce siècle, ces mines ont laissé quelques toponymes d'origine essentiellement française comme: *La Mine*, *La (Machine à) Molette* (en breton: ar Vajenn), deux hameaux de Locmaria-Berrien; mentionnons aussi quelques puits: *Le Puits Supérieur*, *Humboldt* (voir adstrat germanique) ou *Saint-Hilaire* qui, par dérision, se dit « puns ar blijadur vihan » (=le puits du petit/peu de plaisir) en breton. La métallurgie, le traitement du minerai ont laissé leur trace comme déterminant dans *Le Pré du Bocard* (en français), une altération de bocambre (de l'allemand Poch Hammer = marteau à écraser le minerai).

Cette grande activité minière, l'une des toutes premières dans la France pré-révolutionnaire (comme le développement des forges et de la marine), va entraîner une véritable destruction des forêts locales faites de feuillus et un reboisement en résineux (de pousse plus rapide), ce qui changera profondément le paysage forestier de la région.

*
**

Pendant deux millénaires les deux voies romaines reliant Carhaix à Morlaix et Carhaix à Brest resteront les seules véritables voies de communication des monts d'Arrée. Connues sous divers noms: *an Hent Meur* (=la grand-route), *an Hent Royal* (=la route royale) ou encore *an Hent Braz Koz* (=l'ancienne grand-route) après la construction de la voie Lorient-Roscoff vers la fin du second Empire, ces deux routes ne sont jamais, spontanément, appelées: *an Hent Roman* (=la voie romaine). L'excédent agricole, la production artisanale et la production minière de notre région seront acheminés par ces deux voies vers Landerneau et, surtout, Morlaix, le grand port de commerce breton sous l'Ancien Régime.

Située entre Carhaix et Morlaix, deux villes renommées pour leur foires, la Montagne n'avait pas de marché important; cependant l'examen toponymique révèle l'existence de marchés locaux en des lieux parfois situés à des kilomètres du bourg le plus proche (n'avions-nous pas une grande foire aux chevaux au sommet du Méné-Bré, près de Guingamp?). A huit kilomètres du bourg de Scignac, nous trouvons un *Park ar Hohu* (=le champ de la halle, du marché); le déterminant, forme mutée de kohu, a ici le sens du français du Moyen Age cohue (=marché public); cette parcelle avoisine une chapelle en ruine, ancien lieu de

pèlerinage. A quatre ou cinq kilomètres de Plouyé, nous avons un *Park ar Marhallah* (=le champ du foirail).

Le petit commerce domestique (toile, linge, vaisselle, aiguilles, etc.) était, pour ainsi dire, une spécialité locale ; les colporteurs et les chiffonniers de la Montagne parcouraient tout le domaine bretonnant ; généralement bien accueillis, ils l'étaient, non seulement pour leurs marchandises, mais surtout pour leur faconde, car, avec les mendiants, ils étaient, avant l'introduction de la presse, les colporteurs des nouvelles, des histoires et des chansons. Ce rôle économique et culturel faisait de notre pillauouer (=chiffonnier) un homme qui, malgré ses origines des plus modestes, était particulièrement averti comparé au paysan, handicapé par sa sédentarité.

DONNÉES ADMINISTRATIVES ET SOCIOLOGIQUES

L'implantation religieuse est assez dense dans les monts d'Arrée, et le pouvoir économique du clergé important ; outre les paroisses et leurs prêtres, il y avait de nombreuses trèves avec leur chapelle généralement construite auprès d'une fontaine, ce qui suppose une volonté de plaquer le christianisme sur un culte plus ancien (celui des eaux). A Scrignac, au *Perideg* (un composé de *pe(nn)*=tête, bout et de *redeg/rideg*= petit cours d'eau), nous avons une petite chapelle dominant une fontaine qui était supposée prévenir toute infirmité des jambes et des pieds chez les enfants ; à cet effet, il suffisait de tremper, trois fois de suite, les pieds de l'enfant dans l'eau de la fontaine en récitant une prière. Dans cette croyance toute naïve nous trouvons une confusion sémantique entre le verbe *redeg* (=courir) et le substantif (aujourd'hui disparu du vocabulaire usuel) *redeg* (=petit cours d'eau).

Économiquement plus important, le clergé régulier, installé au Relec (abbaye cistercienne) et à La Feuillée (hospitaliers de Saint-Jean), jouera un rôle majeur dans la mise en valeur de la région, ce que la toponymie locale atteste amplement. Rappelant l'abbaye et son rôle nous avons *Le Relec* (breton : [ar] Releg=la relique), le site même de l'abbaye ; *Le Cloître-Saint-Thégonnec* (breton : ar Hlastr), une petite commune sur la frange nord de Berrien ; *Douar an Abad* (=la terre de l'abbé), une zone de Scrignac où l'abbaye possédait de nombreuses quevais. A La Feuillée, à moins d'un kilomètre du bourg, se trouve le hameau de *Kerbérou* (c'était la résidence des commandeurs), un nom composé très hybride : un élément celtique *ker-* (=hameau) et *-berou*, forme mutée du français « père » avec un pluriel breton en *-ou*. Nous avons même deux villages, *Trédudon-le-Moine*, à Berrien, et *Trédudon-l'Hôpital*, à La Feuillée, qui nous rappellent clairement ces deux ordres. De nombreuses parcelles telles que *Roz-an-Hospital* (=le coteau de l'hôpital), à La Feuillée, ou les *Park/Prad ar Manah/ar Beleg* (=le champ/pré du moine/prêtre), etc., permettent encore, aujourd'hui, de mesurer l'importance qu'avait, autrefois, le clergé dans la vie économique de la région.

La noblesse est assez irrégulièrement répartie, elle n'empiète guère sur le domaine des ordres religieux. Si nous prenons La Feuillée, le siège des hospitaliers, on n'y trouve aucune trace de la présence de la noblesse ; quant à Berrien, seul le sud-est, *Douar-ar-Roue* (=la terre du roi), nous rappelle l'autorité civile de l'Ancien Régime. Il est particulièrement intéressant de noter que dans cette dernière commune, depuis longtemps acquise aux idéaux du communisme, le sud-est, zone de petits hameaux relativement riches, est, politiquement, moins avancé que le nord-ouest, zone de quevaisés (il y en avait 63) et de grands hameaux où, dès juin 1940, la résistance à l'occupation allemande s'organisa autour du hameau de Tréludon (premier village résistant de France). *Kastell* (=camp fortifié, puis, château) du latin castellum, *Lez/liz* (cf. irlandais *lis*=cour), *Maner* (=manoir) du latin manere, *Mardi* (=la maison de l'intendant ; un composé de *mer*=maire et de *di*, forme mutée de *ti*=maison), *Rest* (propriété attenante au château) et *Sal* (manoir) sont parmi les termes les plus courants qui, dans la toponymie, rappellent l'implantation de la noblesse.

Pour aborder, brièvement, la noblesse au Moyen Age, prenons, à Bolazec, le hameau de *Hellès* dont le nom est un composé archaïque (déterminant plus déterminé) de *he(n)*=vieux et de *lez*=cour, château, qu'il faut opposer à *Leznévez*, le hameau voisin, dont le nom, lui, est un composé moderne (déterminé plus déterminant) signifiant « château neuf ». Ces deux toponymes rappellent à la fois deux stades de la langue et deux périodes de l'histoire de la noblesse. Dans cette toute petite zone, nous avons un véritable bouquet toponymique qui évoque la noblesse avec : *ar Voudenn*, forme mutée de *moudenn* (=motte féodale), et, tout à côté, *Kastell Hellès* (=le fort du vieux château) où l'on peut encore voir quelques vestiges de douves et de parapets, *Park Salou* (=le champ des manoirs/châteaux), *ar Vali*, forme mutée de *bali* (=avenue), *Park tu an Ale* (=le champ du côté de l'allée/la promenade). De *Kastell*, nous rattachant, peut-être, à l'époque gallo-romaine, à *Lesnévez* qui rappelle l'Ancien Régime finissant, nous retrouvons ainsi, en un même point, des témoignages toponymiques et archéologiques sur la permanence aristocratique en un lieu, très reculé certes, qui permettait de contrôler aisément un point de passage, sur le chemin le plus direct hors voie romaine entre les côtes de la Manche, au nord, et *Vorgium/Carhaix*, au sud.

Au sud-ouest de *Scrignac*, dans une zone très limitée, nous avons une très belle constellation toponymique qui rappelle, jusque dans le détail, l'implantation de la noblesse. Autour de *La Roche-Tanguy* (=le [château] fort de Tanguy), aujourd'hui petit hameau sans importance, nous relevons : *Park/Feunteun ar Zal* (=le champ/la fontaine du château), *Baile ar Hastell* (=le baillié du fort), *an Ti Maner* (=la maison du manoir ; il s'agit d'une parcelle non bâtie), *Lescombleiz* (voir *supra*), *ar Genkiz* (=le plessis), *an Ale* (=l'allée, la promenade du château), *Park ar Mud* (=le champ de la meute, seule la noblesse en possédait), *Liorz ar Mestr* (=le courtil du maître/seigneur), *Park en Aotrou* (=le champ du maître/seigneur), *Park ar Sénéchal* (=le champ du sénéchal), *Park ar Serjant* (=le champ du sergent), *Park ar Santinell* (=le champ de la sentinelle) et son équivalent breton *Park Geder* (=le champ du guetteur) ainsi que *Roh ar Justis* (=le rocher de la justice). Ces multiples toponymes sont des témoignages clairs sur la noblesse, son implantation, son organisation et ses prérogatives. En

toponymie bretonne, « justis-ou » a généralement le sens de haute justice ou, plus exactement, de lieu d'exécution, là où se dressaient les bois de justice. La seule justice seigneuriale bien attestée, celle de Kerasnou à Brennilis, est aussi bien inscrite dans le parcellaire avec *Park ar Justisou* (=le champ des [bois de] justice-s) et *Park Kriminel* (=le champ du criminel). La fréquence de Justisou dans notre zone d'investigation (une demi-douzaine de fois) permet de constater que la peine capitale était bien plus courante autrefois que ne laisse supposer l'histoire écrite.

Nous avons, il va de soi, plusieurs basses justices, l'une, celle du Bourg-neuf à Plouyé qui dépendait de la sénéchaussée de Lesneven, a laissé de nombreuses traces toponymiques comme *an Ti Meur* (=la grande maison/le manoir), *l'Auditoire* (en français — un bâtiment où se rendait la justice), *Park ar Sénéchal* (=le champ du sénéchal), *Park an Alloué* (=le champ de l'alloué, le lieutenant du sénéchal) et *Liorz ar Juj* (=le courtil du juge).

*
**

Divers éléments du droit, particulièrement ceux qui concernent directement le statut des terres, apparaissent dans la microtoponymie. Nous avons déjà abordé la question de la quevaise, un contrat à caractère non féodal et non congéable, et des rapports, parfois mouvementés, entre le quevaisier et son propriétaire, qu'il fût abbé ou commandeur. « *Convenant* », terme qui apparaît comme déterminé dans un grand nombre de noms de hameaux du Trégor (cf. *Convenant le Borgne* à Scrignac), se confond, parfois, avec la quevaise, or il n'en est rien ; « *convenant* » désigne essentiellement un domaine congéable de régime contractuel divers.

Au niveau des parcelles, les multiples *Baille*, *Bailleou* (=baillée-s) nous ramènent à l'ancien droit coutumier de la région : location des terres à l'hôte (le paysan) par un bail oral, transmissible au plus jeune (droit de juveigneur), dans la quevaise en particulier. Du vieux français estovoir (latin estoverium — voir Du Cange) nous est venu le nom de parcelles *ar Steveriou* (Brennilis/Loqueffret) qui nous rappelle plusieurs dispositions particulières dans un bail autorisant certaines pratiques plus étendues au locataire (coupe de bois pour les réparations par exemple).

Nous avons même une véritable matérialisation du champart perçu par les moines du Relec (une gerbe sur sept) dans *Tachenn ar Bern Ed* (=l'emplacement du tas de blé), un cercle surélevé d'une dizaine de mètres de diamètre à plusieurs kilomètres du village le plus proche, dans la désolation de la lande bretonne ; c'est là qu'on battait le champart, le quevaisier récupérant la balle et, peut-être, la paille. On peut aussi considérer que la prolifération des moulins, des fours et des pressoirs au cours du XIX^e siècle était, en partie du moins, une conséquence de l'abolition du droit seigneurial de la banalité. Le glandage, autre droit coutumier, nous est rappelé par le nom de hameau *Lémézec* (un composé de le(h)=lieu et mezeg=où il y a des glands) et que nous pourrions traduire par le glandage ; ce hameau de Poullaouen, juste au sud de Scrignac, est en bordure même de la grande forêt domaniale du Fréau.

Une disposition fondamentale dans la mentalité du paysan de la région est ce grand souci d'équité à l'égard de tous ses héritiers ; un souci qui a laissé de très nombreuses marques dans l'identification des parcelles, sinon comment expliquer les surdéterminations du type *Park Meur Braz/Park Meur Bihan* (=le grand grand champ/le petit grand champ) qui sont le résultat d'une division inégale d'un *Park Meur*, inégalité compensatoire dans un partage.

DONNÉES PSYCHOLOGIQUES

Le microtoponyme est à la parcelle ce que l'identité est à l'homme ; il est aussi ancien, il en a la précision et, souvent, le caractère descriptif, l'exactitude permettant d'éviter toute confusion avec d'autres parcelles dans une même zone ; dans le *Park kreiz etre an daou bark* (=le champ situé entre les deux champs) à Berrien, il n'y a aucune redondance, c'est un souci de précision ; notre parcelle étant coincée entre deux autres champs, l'un bordant les prés, l'autre le hameau.

Témoin irremplaçable de l'histoire, de la vie d'une société rurale particulièrement pauvre, la microtoponymie nous apporte de précieuses indications sur la psychologie paysanne, elle met en évidence des liens affectifs ancestraux puissants et une véritable fringale de terre très difficile à imaginer aujourd'hui ; ce qui nous donne toute la dimension du problème de la vie, de la survie devrions-nous dire, il y a de cela encore seulement deux ou trois générations.

Jamais, aussi modestes soient-elles, les parcelles ne sont anonymes ; leur identité ne le cède en rien à celle des hommes ; dans bien des cas, le luxe de précision est simplement fabuleux : voyons à titre d'illustration *Gwaremm Ronan fall pell uhella* (=la garenne de Ronan [qui est à la fois] mauvaise éloignée et la plus élevée) au Ruguellou à La Feuillée ; l'appellatif *gwaremm* est ici déterminé par un nom de personne (Ronan), un adjectif (*fall*) et deux adverbes dont l'un, *uhella*, est au superlatif. Dans *Tamm Douar Marr Park Lessig* (=la parcelle de terre [labourable] écobuée du champ de Lessig), à la différence de l'exemple précédent, les déterminants sont tous des substantifs. Ces somptueuses dénominations ont quelque chose de royal et démontrent une étroite communion entre le paysan et sa terre.

Homme pétri de sagesse, le paysan ne juge guère dans l'absolu ; tout, ou presque, lui semble relatif ce qui fait que les comparatifs et les superlatifs sont assez rares dans la détermination des parcelles ; 15% de celles-ci sont considérées « petites » ou « grandes », dans une proportion à peu près égale, le jugement portant sur la parcelle et non sur l'une par rapport à l'autre. Les superlatifs *pella* (=le/la/les plus éloigné-e-s), *tosta* (=le/la/les plus proche-s), *uhella* (=le/la/les plus élevé-e-s) et *izella* (=le/la/les plus bas-se-s) sont la grande exception à cette règle d'or du jugement de l'homme de la terre ; elle nous permet de saisir clairement l'appréciation que portait le paysan, particulièrement bien placé pour en juger, sur la dépense improductive d'énergie (dépense due à l'éloignement, à l'altitude par rapport au domicile) dans l'exploitation d'une parcelle ainsi déterminée.

La volonté du paysan d'échapper à la disette et à la banalité qui lui imposait tel moulin ou tel four pourra enfin se réaliser après la Révolution de 1789 qui, entraînant l'abolition des privilèges, sera suivie, dans notre région, par un essor assez important du libéralisme sauvage jusqu'à la Première Guerre mondiale. Si, en 1836, nous avons cinq moulins à Berrien, vers la fin du siècle nous en aurons une douzaine. Cette prolifération atteste une recherche personnelle au problème de la famine (payé en nature, le meunier avait, presque toujours, échappé à la famine), elle reflète aussi une certaine influence des idées libérales et une vue plutôt simpliste de l'économie et de ses lois. La multiplication des moulins et la dispersion de la clientèle qui en résultera se traduiront par une crise compliquée par l'évolution des techniques, d'où un nouvel appauvrissement de ceux qui avaient cru trouver là une solution à leurs problèmes. L'évolution de la société, la fiscalité, l'attitude des hommes face aux problèmes économiques sont inscrites dans la microtoponymie et témoignent du passage progressif de la société seigneuriale à la société libérale.

*
**

La fonction première d'un toponyme est d'identifier un lieu, le sens du nom n'étant que secondaire. De cette prééminence de la fonction va résulter une certaine tendance à la perte de sens de nombreux toponymes, tendance qui favorisera les altérations diverses, compliquant ainsi la tâche du toponymiste. Dans cette situation, le bon sens paysan n'est guère de grand secours, il peut même nous induire en erreur. En 1835, nous avons *Lodenn ar Bocher* (=le lot de [M.] Bocher) à Bolazec; la perte de la valeur sémantique de lodenn et l'accent tonique sur la première syllabe favorisèrent l'évolution en «lonn». Dans le parler local, il y avait risque de confusion avec une variante de «loenn» (animal); or, dans la logique paysanne, une parcelle ne pouvait s'appeler *Lonn ar Bocher* (= l'animal de [M.] Bocher) d'où, après réflexion, une «correction» de notre vieil informateur en *Lann ar Bocher* (=la lande de...) ce qui, naturellement, cadrerait mieux avec la vision paysanne de l'environnement. En cent-cinquante ans, à la suite d'une perte de sens, d'une usure phonologique et d'une volonté de rétablir une logique peu soucieuse des réalités linguistiques, nous passons ainsi de lodenn (terme administratif) à lonn (animal) pour finir à lann (un type de végétation). Cette métamorphose s'est produite en l'espace de deux vies, en un lieu, à une époque où le breton était et est encore la langue de tous les jours.

Sur le premier cadastre de Berrien (1836), nous avons une parcelle notée *Park Hent ar Gloued* (=le champ du chemin de la barrière); or, l'enquête sur place (1980) montre bien qu'il s'agit de *Park Keneh Kloued* (=le champ de la colline enclose). Comment sommes-nous passés ainsi d'une «colline» à un «chemin»? L'insuffisance notoire de l'alphabet latin à transcrire tous les phonèmes de la langue bretonne a favorisé la confusion de la syllabe inaccentuée -eh de keneh avec l'article défini (atone) ar; ajoutez à cela une fausse coupe et nous avons *Park K/en ar (Kloued)*. Après cette mauvaise perception d'un message oral, il ne restait plus qu'à bien orthographier le contresens (d'où «en» va devenir «hent») et à respecter scrupuleusement la grammaire, d'où la mutation de «kloued» (adjectif), devenu substantif féminin, en «gloued», après article;

l'amour du travail bien fait apparaissant ainsi dans toutes ces « corrections » apportées à ce superbe contresens.

Le breton est essentiellement une langue de tradition orale, mais ceux qui avaient la charge de transcrire ces noms étaient formés à l'école du français, ce qui ne manque pas de nous valoir les fantaisies les plus diverses. Notée *an Arros Arre* (1835) à Plouyé, cette parcelle était un (*Park*) *ar Roz Varr* (= le [champ du] coteau de l'écobuage). Celui qui transcrivit le nom considérait que l'article *ar* faisait partie du mot suivant d'où la répétition (*an*); quant au *v-* de *varr* (forme mutée de *marr*), il fut tout simplement oublié.

Possibles à une époque où le parcellaire et la langue sont encore bien connus des plus âgés, de telles rectifications ne le seront bientôt plus. Toutes ces aberrations posent aussi la question de l'étude et de l'interprétation des toponymes d'origine gauloise par des non-celtisants.

Avant que la bibliothèque ne brûle...

Cet aperçu linguistique et toponymique nous a permis d'aborder diverses dimensions de l'histoire d'une région qui, à l'exception de documents écrits, nous a laissé une foule de témoignages sur un passé très riche mais encore trop méconnu.

La connaissance intime des faits linguistiques, vecteurs de très nombreuses données historiques et sociologiques, est une condition indispensable pour tirer le meilleur parti de cette lecture de l'histoire; elle nous permet aussi d'éviter les pièges les plus divers de la (micro)toponymie. Aborder une histoire qui ne fut guère marquée par des hommes hors du commun ou des faits exceptionnels peut être considéré comme un handicap si l'on voulait privilégier l'événement ou les personnalités, mais si l'on veut attirer l'attention sur le peuple, le grand acteur de l'histoire, l'étude de données le plus souvent modestes qui ne sont généralement pas altérées par les partis pris, loin d'être un handicap, est, au contraire, très enrichissante, car, tel un puzzle immense, on voit se reconstituer, devant soi, un monde aux mille et une facettes.

Les monts d'Arrée arrivent aujourd'hui au terme d'une révolution linguistique unique dans l'histoire nationale avec ce passage d'une langue néo-celtique à une langue néo-latine, révolution comparable à ce qui s'est produit, voilà plus de quinze siècles, en Gaule, avec le passage du celtique (le gaulois) au latin. L'agriculture vient d'abandonner les méthodes ancestrales que pratiquaient encore nos vieux paysans il y a seulement une génération ou deux. La politique volontariste de remembrement s'est traduite par la perte d'identité des petits lopins de terre, aujourd'hui fondus dans de plus vastes parcelles anonymes. Ces nécessaires bouleversements dans une société tournée vers l'avenir repoussent de plus en plus loin dans nos mémoires le souvenir d'un monde rural qui a si fortement contribué à façonner la nation et son caractère.

Avec l'élimination naturelle des générations, les derniers acteurs/témoins de ce monde vont bientôt disparaître; il serait coupable de notre part de ne pas comprendre l'urgence de la situation et de ne pas réagir en conséquence avant

que le temps efface ces dernières pages d'un très beau livre d'histoire dont les premières furent écrites il y a de cela plusieurs millénaires, bien avant que l'homme ait su symboliser sa pensée sur le papier.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Cadastre: premiers relevés cadastraux des communes étudiées, conservés aux Archives départementales du Finistère, 1835-1836.

BLOCH (Marc). *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*. Paris, A. Colin, 2 vol. in-8°, 1952-1956.

CAMBRY (Jacques). *Voyage dans le Finistère en 1794*. Brest, Le Fournier, 1836, in-8°, 480 p. (éd. Fréminville).

DAUZAT (Albert), *Dictionnaire étymologique de la langue française*. Paris, Larousse, 1938.

DAUZAT (Albert), DESLANDES (Gaston) et ROSTAING (Charles). *Dictionnaire étymologique des noms de rivières et de montagnes en France*. Paris, Klincksieck, 1978.

DAUZAT (Albert) et ROSTAING (Charles). *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*. Paris, Larousse, 1963.

DUBY (Georges) et WALLON (Armand) [sous la direction de]. *Histoire de la France rurale*. Paris, Le Seuil, 4 vol., 1975-1976.

DU CANGE. *Glossarium mediae et infimae latinitatis*. Austria, éd. Akademische Druck Verlagsanstalt, 1954.

EKWALL (Eilert). *The concise Oxford Dictionary of english place names*. Oxford, Clarendon Press, 1964.

FALC'HUN (François) [avec la collaboration de Bernard TANGUY]. *Les noms de lieux celtiques*. Première (1966), deuxième (1970) et troisième (1979) série. Bourg-Blanc, Éditions armoricaines, 3 vol. in-8°.

Geiriadur Prifysgol Cymru. A Dictionary of the welsh language. Cardiff, en cours de publication, fasc. 1-33, 1950-1983.

LAURENT (Jeanne). *La quévaise*. Paris, J. Touzot, 1972.

Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits du Finistère. Rennes, I.N.S.E.E., (1950), in-4°.

PLONÉIS (Jean-Marie). *Microtoponymie des monts d'Arrée*. Brest, auteur, 1982, 2 vol., 659 p. (Thèse de doctorat d'État, multigraphiée).

PLONÉIS (Jean-Marie). *Le parler de Berrien, au carrefour des dialectes bretons*. Paris, Sela, 1983.

PLONÉIS (Jean-Marie). *Cultes et toponymie*. Paris, Société française d'onomastique, 1983.

THURNEYSSEN (Rudolf). *A grammar of old irish*. Dublin, 1975.

VAN ZEIST. *Recherches palynologiques en Bretagne occidentale*, dans *Norois*, t. X, 1963, p. 5-19. (Version en anglais dans *Palaeohistoria*, t. X, 1964, p. 157-180).

VENDRYES (Joseph). *Lexique étymologique de l'irlandais ancien*. Paris, C.N.R.S., et Dublin, 1960-1974.

YVES TANNEAU

Gens de mer en Cornouaille sous le second Empire

Embrassant une période relativement importante du second Empire (1857-1870), malgré certaines lacunes chronologiques, la correspondance du commissaire de la marine à Quimper au commissaire général à Brest nous apparaît précieuse à de multiples égards, car elle revêt des aspects économiques et sociaux caractéristiques d'une époque déjà lointaine en Cornouaille maritime (1). Au fil des ans, elle nous restitue des images très diverses, parfois émouvantes ou dramatiques, de la vie rude et périlleuse des gens de mer. Au temps de l'empereur Napoléon III, la subdivision de l'administration maritime comportait, à la pointe de Bretagne, un bureau central à Brest, avec à sa tête un commissaire général. A Quimper, un commissaire de la marine avait le titre de chef de quartier, avec, sous ses ordres, des aides-commissaires dans les sous-quartiers de Douarnenez, Audierne et Concarneau, le pays bigouden n'ayant alors qu'un syndicat à Pont-l'Abbé, tenu par un syndic.

A la demande du commissaire général, de véritables enquêtes sont déclenchées dans les ports de Douarnenez, Sein et Concarneau, sur la pêche, le commerce du maquereau et de la sardine, la mentalité et les usages des marins, ainsi que les innovations susceptibles d'améliorer la dureté de leur sort. A cet égard, ces anciens commissaires de la marine, devenus administrateurs de l'Inscription maritime, puis des Affaires maritimes, tiennent avec beaucoup de cœur le rôle de tuteurs et de véritables protecteurs de leurs inscrits, envers lesquels ils manifestent une sollicitude qui jamais ne se dément. Au demeurant, ces enquêtes, malgré leurs limites, constituent des pages précieuses pour l'histoire des pêches maritimes dans notre région. De ces rapports parfois très circonstanciés, nous avons retenu les faits et les passages les plus évocateurs.

(1) Arch. Marine, Brest, 3 P 1, 2 et 3, correspondance du commissaire de la marine à Quimper au commissaire général à Brest, 1857-1870. Cette correspondance officielle, lettres et enquêtes, consignée dans trois registres, a été longtemps conservée aux archives des Affaires maritimes au Guilvinec. D'autres registres conservent une correspondance analogue, sans interruption de 1886 à 1928.

I. LA PÊCHE MARITIME CÔTIÈRE (2)

Le maquereau à Douarnenez

Le 21 mars 1859, la pêche et le salage du maquereau à Douarnenez font l'objet d'une analyse très détaillée à l'intention du commissaire général de la marine à Brest, A. Guichon de Grandpont, rapport adressé par son subordonné de Quimper. Cette relation constitue une page évocatrice de l'activité maritime du port antique de Douarnenez, où déjà les Romains, voici deux mille ans, avaient établi une extraordinaire industrie de salaison du poisson, l'une des plus remarquables de l'Europe (3).

Voici les données de l'enquête effectuée par le sous-commissaire de Douarnenez, Mouffet: «La pêche du maquereau à Douarnenez comprend des périodes bien distinctes: celle de primeur, qui se fait en mars, avril et mai, et la seconde qui ne dure que deux mois, juillet et août. Les produits de la première période sont réellement la toute propriété des inscrits maritimes, en ce sens qu'ils traitent directement avec l'acheteur, sans avoir recours à l'intervention des armateurs... Cette première pêche peut produire 216 000 maquereaux, que l'on vend à raison de 0,60 francs l'un = 129 000 francs. Tous ces poissons sont expédiés par des industriels du pays sur les grands centres de population et principalement sur Paris. C'est ainsi qu'une société composée de quatre personnes vient d'établir un service de voitures, avec relais, pour transporter maquereaux et langoustes de Quimper à Lorient, où elle a traité avec une autre société pour arriver au chemin de fer de Nantes.

«La seconde période de pêche a donné une moyenne de 5 049 barils de maquereaux, au prix de revient pour les négociants de 8,30 francs le baril, soit = 41 989 francs. Ces 5 059 barils ont été vendus par lesdits négociants à Douarnenez même, avec un bénéfice de 2,70 francs par baril, soit 13 635 francs. Au total: 55 624,70 francs. Si je cherche maintenant dans cette somme de 55 624,70 francs, celle qui a été gagnée par les pêcheurs, je trouve qu'ils ont vendu à huit ateliers sept douzaines de maquereaux par baril, c'est-à-dire 35 413 douzaines à 0,60 francs l'une = 21 247,80 francs. A ce chiffre, je dois ajouter pour les marins une somme semblable pour la même quantité de maquereaux pêchés en juin et en juillet, et qui ont été vendus dans les environs, soit = 21 247,80 francs $\times$ 2 = 42 490,60 francs.

(2) Voir essentiellement B. GIRARD, *La Bretagne maritime*, Rochefort, 1889. — M. GUÉGUEN et L.-P. LE MAÎTRE, *Matelots de Concarneau (1800-1914)*, Concarneau, 1978. — Th. LE GALL, *L'industrie de la pêche dans les ports sardiniens bretons*, Rennes, 1904. — J.-M.-P.-A. LIMON, *Usages et règlements locaux en vigueur dans le département du Finistère*, Quimper, 1852. — Ch. ROBERT-MULLER, *Pêches et pêcheurs de la Bretagne atlantique*, Paris, 1944.

(3) Cf. R. SANQUER et P. GALLIOU, *Garum, sel et salaisons en Armorique gallo-romaine*, dans *Gallia*, t. 30, fasc. I, 1972.

«Ainsi donc, cette pêche de maquereaux à Douarnenez rapporte à la population maritime :

- Pour la première saison = 129 600,00 francs
- Pour la seconde saison = 42 495,60 francs

172 095,60 francs

«Selon moi, M. le Commissaire général, les maquereaux de la première saison ne sont pas destinés à atteindre un prix de vente plus élevé, mais on doit s'attendre à un placement encore plus considérable quand les voies ferrées viendront jusqu'à nous. Quant aux maquereaux salés en juin et en juillet, les débouchés sont peu nombreux encore, mais on cherche, et il y a lieu d'espérer que l'on trouvera, à placer avantageusement ces poissons dans nos diverses colonies d'outre-mer. On peut donc penser, je crois, que cette industrie nouvelle est destinée à prendre de plus grands développements et qu'elle sera profitable à nos inscrits, si surtout ils ont le désir et la volonté de travailler en dehors des négociants du pays».

Une telle conclusion, reconnaissons-le, constituait une gageure, car la commercialisation et l'écoulement des produits de la mer pouvaient difficilement se réaliser en dehors de l'intervention de ces professionnels.

La pêche de la sardine

Trois mois plus tard, le 25 juin 1859, la «Situation de la pêche maritime côtière» est minutieusement étudiée par le chef de quartier de Quimper, toujours à la demande de son supérieur hiérarchique à Brest. C'est un travail important de recherche et de documentation qui apporte un éclairage singulier et précieux sur l'économie maritime de la Cornouaille au cours du second Empire.

«Après avoir recueilli, déclare le commissaire, de nombreuses indications dans les quartiers et les syndicats (de Cornouaille), je viens répondre à votre lettre du 19 avril dernier, relative à la pêche maritime côtière dans le quartier de Quimper. Je réponds à vos questions dans l'ordre que vous leur avez donné :

— 1^{re} question: *La pêche est-elle en voie de prospérité?*

— 2^e question: *Le nombre des marins qui s'y livrent a-t-il une tendance à s'accroître?*

«Pour répondre à ces deux questions, qui se confondent, je crois devenir tout d'abord vous donner ci-après les chiffres des embarcations qui ont été armées depuis quelques années à Douarnenez et à Concarneau :

- 1848: Douarnenez = 544 Concarneau = 228
- 1853: Douarnenez = 561 Concarneau = 276
- 1858: Douarnenez = 624 Concarneau = 348

«Ces chiffres, poursuit le chef de quartier de Quimper, ont une exactitude mathématique puisque, par les feuilles de rôles, nous avons à la fin de chaque

année les chaloupes qui ont été armées (4). Je constate donc à Douarnenez une augmentation dans le nombre des armements, mais je n'admets pas comme conséquence, ainsi qu'on pourrait le supposer, une prospérité plus grande au point de vue des intérêts généraux : c'est là peut-être une contradiction, mais pour moi cette contradiction est un fait et voici comme je l'explique.

« Je précise d'abord deux faits principaux, à savoir :

1^o — Que la sardine pressée n'est généralement consommée que par la classe ouvrière de nos villes et les habitants de nos campagnes.

2^o — Que cette sardine n'est pas un aliment mais seulement un excitant, que l'on donne en guise de fromage ou de fruits pour aider à manger le pain ou des pommes de terre. La sardine pressée n'est donc jamais un article ni de luxe, ni de primeur, elle n'est pas non plus une nourriture comme les autres poissons et en outre, par sa nature, elle demande à être consommée quelques mois après sa mise en sel.

« Toutes ces conditions réunies placent le commerce de la sardine dans la nécessité de ne pas trop produire pour avoir des bénéfices réels. Une trop grande abondance en effet sur tous les points de la côte, devient un désastre général, parce que l'abondance produit au-delà des besoins, et amène immédiatement des prix de vente très réduits. Il faut dire aussi que la sardine pressée est toujours consommée en France et qu'elle n'a jamais été exportée.

« J'ai donc l'intime conviction que les 800 chaloupes que l'on arme actuellement à Douarnenez, ne doivent pas être considérées comme une preuve de prospérité, et je les considère même comme une cause prochaine de décadence. J'envisage ainsi l'avenir de Douarnenez parce que, partout ailleurs, on donne la même extension à nos armements et, comme conséquence, l'on doit craindre qu'il ne soit de cette industrie comme toutes celles dont les produits sont trop considérables pour les besoins du pays. Ce qui vient encore ajouter aux conditions mauvaises de cette industrie maritime, c'est qu'en augmentant le nombre des armements, on augmente aussi la consommation de la rogue, qui comme production ne suit pas la même progression. Or, plus on emploie de cet appât, plus on en élève le prix, et plus aussi l'armateur ajoute à ses dépenses.

« Si je cherche ensuite les motifs de ces armements plus nombreux, je les trouve dans les sentiments de concurrence et d'amour-propre ou de rivalité : selon moi, il y a beaucoup d'analogie entre les armateurs et les joueurs. Les uns et les autres sont de hardis parieurs, ils vont et vont toujours, confiants qu'ils sont dans leur étoile.

« Telle est, je crois, la position actuelle de Douarnenez, dont les armateurs pendant longtemps ont réclamé une prime à l'exportation. Cette question, soumise à l'Autorité, n'a pas été prise en considération par le ministre de la Marine.

(4) Dans la même correspondance, à la date de mars 1857, un *décompte des chaloupes de pêche armées à Douarnenez* donne les chiffres suivants : 1848 : 544 chaloupes ; 1853 : 561 ; 1854 : 639 ; 1855 : 677 ; 1856 : 787.

« Je dois aussi vous dire qu'une concurrence très préjudiciable leur est faite par plus de trois cents embarcations gênoises qui chaque année, viennent faire la pêche de la sardine sur les côtes du Midi de la France : cette sardine est pêchée sans appât et vendue à Marseille, Collioure, Port-de-Vendres. C'est là bien évidemment une rude concurrence pour nos inscrits et armateurs du Midi et de la Bretagne.

« La position de Concarneau, malgré son augmentation d'armements, n'est pas aussi mauvaise que celle de Douarnenez, parce qu'il existe dans cette localité, depuis quelques années, plusieurs établissements de sardines à l'huile : dans l'un, dirigé par M. Balestrié (armateur), l'on arme chaque année plus de quarante chaloupes montées par cent soixante inscrits, et l'on occupe dans l'intérieur des magasins cent quarante femmes de marins environ. L'établissement Philippe et Cnaud est aussi très important. Cette sardine à l'huile est très recherchée et on la transporte à l'étranger : elle diminue d'autant celle que l'on met dans le sel, et c'est presque toujours un très bon débouché pour nos pêcheurs, patrons et propriétaires de leurs embarcations. Cette industrie ne peut pas être entreprise avantageusement à Douarnenez, parce que la sardine y est trop grosse et trop grasse pour ce genre de conserve.

« En ce qui concerne la population inscrite, il y a aussi accroissement. Quand je suis arrivé à Quimper en 1848, les matelots valides de Douarnenez étaient sept cent soixante-neuf, ils sont aujourd'hui mille cent. La même progression existe dans les autres syndicats.

— « 3^e question : *Les procédés de pêche se perfectionnent-ils ?*

« Les engins et filets de pêche sont ce qu'ils étaient autrefois, et n'ont éprouvé aucune modification. Quant aux procédés de pêche, voici comment s'exprime l'aide-commissaire de Concarneau, et je suis complètement de son avis. Le marin de Concarneau, et j'ai eu l'honneur déjà de vous l'écrire plusieurs fois, est essentiellement routinier et ennemi juré de toute innovation. C'est ainsi que nous n'avons encore pu le convaincre de l'utilité pour lui d'abandonner peu à peu la rogue, pour se livrer à des expériences qui lui permettraient, sinon de se passer complètement de cet appât, du moins pour l'économiser dans de fortes proportions. Je parle ici des harengs, des capelans, des sprats et de tous les poissons en général qui, râpés ou réduits en bouillie, ont déjà procuré au petit nombre d'armateurs qui les emploient, des bénéfices incontestables. Je ne crois pas que le nouvel appât soit susceptible de remplacer entièrement la rogue, mais après les essais qui ont été tentés jusqu'à ce jour, il m'est parfaitement démontré qu'il peut l'économiser d'un bon tiers au moins. Ainsi donc, les procédés de pêche comme les engins, sont restés ce qu'ils étaient ».

Les ravages du thon dans la baie de Douarnenez

Certaines années, les thons faisaient irruption en baie de Douarnenez, et faisaient des ravages parmi les filets des pêcheurs, tout en semant la terreur dans les bancs de sardines et autres poissons, à telle enseigne que les autorités maritimes s'en émurent et prirent des mesures appropriées pour éliminer ces visiteurs indésirables. Ainsi, le 2 juin 1863, une dépêche ministérielle accorda une

prime de 30 francs pour chacun des dix premiers thons capturés dans la baie et représentés à l'administrateur de ce sous-quartier. Mais deux années s'écoulèrent sans qu'aucun de ces prédateurs ait été occis par les marins douarnenistes.

A la fin du mois d'octobre 1866, une quinzaine de thons furent repérés par des pêcheurs lors d'une sortie en mer : trois d'entre eux furent victimes de leur imprudence et passèrent promptement de vie à trépas. En l'occurrence, l'administrateur de Douarnenez demanda à ses supérieurs s'il devait payer la prime prévue par la dépêche de 1863 : « Je n'eusse pas hésité à lui répondre affirmativement, écrit-il, si dans sa lettre cet officier ne me faisait connaître qu'en octobre 1865, un nommé Cabellic, marin de Douarnenez, ayant pris un thon et ayant demandé à jouir de la prime allouée par la dépêche... reçut un refus de M. le Commissaire de l'Inscription maritime à Quimper, qui se fondait sur ce que, d'après les termes de la dépêche, l'allocation ne pouvait être accordée que pendant l'année 1863. En relisant cette dépêche, je ne vois pas que la mesure bienveillante du ministre soit limitée à l'année 1863, et comme les thons causent un préjudice énorme à la pêche dans la baie de Douarnenez, j'ai l'honneur de vous proposer, M. le Commissaire général, de vouloir bien m'autoriser à faire payer la prime allouée ».

A la suite de cette intervention, une nouvelle dépêche, du 30 novembre 1866, signée du ministre, maintiendra la prime de trente francs initialement prévue pour les dix premiers thons capturés en baie de Douarnenez.

La récolte du goémon épave

En novembre 1864, le pays bigouden maritime se trouvait placé sous l'autorité du syndic des gens de mer Mazéas, cantonné à Pont-l'Abbé. En tournée sur les rivages de l'ancien « Cap-Caval », Mazéas rencontre des patrons-pêcheurs de Penmarch, qui lui déclarent que la fumée de soude (extraite du goémon séché et incinéré), les empêchait de reconnaître la pointe indiquant le port. De même, le guetteur du phare de Penmarch se plaignait lui-même de l'existence, sur la côte, de six fours à soude, dont il résultait des « inconvénients graves... (pour) apercevoir les navires qui naviguaient dans les environs de Penmarch ».

Quatre ans plus tard, aux derniers jours de novembre 1868, de graves problèmes se posent encore sur les rivages du pays bigouden, à propos, cette fois, selon les termes officiels, de la « récolte de nuit des goémons d'épaves ». Cette tolérance, en effet, permise jusque-là par les autorités maritimes, engendrait de regrettables accidents, à tel point que le chef de quartier s'en inquiéta auprès du commissaire général, le 30 novembre : « Je serais d'avis, déclare-t-il, de demander le retrait de la faculté de récolter la nuit les goémons épaves, accordée par le décret du 8 février 1868. Les motifs à l'appui de cette opinion sont que ces opérations sont faites le plus souvent pendant des nuits très obscures ; que les rixes si fréquentes entre les riverains seront beaucoup plus fréquentes ; que quelquefois les travailleurs ont été enlevés par des vagues et qu'il est alors difficile et le plus souvent impossible de leur porter secours pendant la nuit ; que l'autorisation d'enlever des goémons épaves pendant la nuit facilite aux riverains la soustraction d'épaves provenant de naufrages et se trouvant quelquefois dans

les couches épaisses de goémon-varech que la grosse mer jette à la côte ; qu'enfin, en se bornant à faire le jour la récolte des goémons épaves, on peut encore et sans autant de danger, subvenir suffisamment aux besoins de l'agriculture et à ceux de l'incinération (pour la fabrication de la soude). Il n'entre pas dans les habitudes des gens de la campagne et de la côte de travailler les dimanches et les jours fériés, par conséquent, si l'on interdisait la récolte des goémons épaves ces jours-là, on ne ferait que consacrer un usage établi».

Nous ignorons si cette périlleuse récolte de nuit des goémons épaves fut effectivement interdite par les autorités maritimes, du moins cela semblait-il hautement souhaitable.

Un essai de pisciculture

Les techniques modernes pratiquées à notre époque semblent parfois avoir été sérieusement mises à l'étude par nos prédécesseurs, ainsi dans le domaine de la mer et de la pisciculture en particulier.

Le 20 avril 1865, l'autorisation est demandée au commissaire général à Brest «d'établir des barrages dans l'étang du moulin à mer de Lestrédiagat», au fond du port et havre du Guilvinec. Moulin et étang dépendaient du patrimoine des Le Gouvello de La Porte, alliés aux du Haffond de Lestrédiagat trente ans plus tôt, mais un bail avait été consenti à M. de Toulgoët, d'une ancienne famille de Cornouaille. Ce dernier reçut du reste un avis favorable pour son entreprise et la construction d'un barrage, avec cette précision : «Les barrages que M. de Toulgoët veut faire établir au fond du port du Guilvinec sont destinés à faire des essais de pisciculture».

De nos jours, de tels établissements dans le domaine de la reproduction et la commercialisation intensives du poisson sont très largement répandus, mais, à cette époque, ils demeuraient du ressort des pionniers et des novateurs.

Les bancs d'huîtres naturelles

Il apparaît qu'à cette époque certains bancs d'huîtres naturels étaient richement pourvus en coquillages et que la Marine, s'en réservant le monopole, consacrait le produit des ventes à l'encouragement des gens de mer, à leurs œuvres sociales et hospitalières.

Un courrier du 23 février 1867 au commissaire général en porte témoignage : «Pour répondre à la note dont vous avez émarginé ma lettre du 24 décembre dernier, au sujet de la vente de 150 milliers d'huîtres à prendre dans la réserve de La Forêt (sous-quartier de Concarneau), j'ai eu l'honneur de vous faire connaître que je pourrais utiliser vingt milliers de ces huîtres (petites et moyennes) pour la réserve de Rosquerno (Pont-l'Abbé), où alors je commencerais les essais dans de bonnes conditions. En supposant que cette vente ait lieu et en déduisant des cent cinquante milliers les vingt milliers à affecter à la réserve de Rosquerno, il ne resterait plus que cent trente milliers à présenter à la vente. Or, il est plus que probable que ces huîtres seraient vendues à raison de trente francs le millier, ce qui produira une somme de 3900 francs, dont il faudrait déduire

d'abord 600 francs pour divers travaux de réparation et d'entretien de la réserve de La Forêt. Il resterait donc une somme de 3 300 francs environ, que je vous proposerais d'employer en encouragements à la pêche, achats de bateaux, filets, etc., que l'on remettrait aux pêcheurs les plus méritants de Concarneau et du Guilvinec, le petit port qui prend tant d'importance et dont la population maritime a été si cruellement éprouvée par l'épidémie cholérique d'avril 1866...»

En octobre 1868, Mme Basty, commerçante à Pont-l'Abbé, adresse aux autorités maritimes une facture de huit cents francs, pour la fourniture de trente-huit filets à maquereaux destinés à divers pêcheurs du syndicat de Pont-l'Abbé. Au même titre d'encouragement à la pêche, Quéré, maître cordier à Douarnenez, avait fourni des cordages destinés à servir de ralingues à soixante-et-un filets à maquereaux, tandis qu'à Concarneau, Mlle Korineau, marchande de filets, avait remis du liège et du fil pour la fabrication de ces soixante et un filets. L'année suivante, la municipalité de Concarneau sollicite «le produit de la vente des huîtres de La Forêt pour la construction d'une salle d'asile». Cet établissement charitable était destiné à «établir quelques lits et objets de pansements à l'usage des marins de passage qui pourraient tomber malades dans la ville, privée d'un hospice civil».

II. LE RAVITAILLEMENT EN ROGUE (5)

Aux siècles derniers, et à une époque encore relativement récente, la pêche de la sardine constituait sur les rivages de la Cornouaille un événement essentiel et majeur de la vie des gens de mer. A Douarnenez et Concarneau en particulier, elle conditionnait en grande part la subsistance, sinon la survie, de tout un peuple laborieux : aussi les années de disette, durant lesquelles la sardine désertait les côtes bretonnes, s'avéraient-elles catastrophiques. Il est aisé dès lors de saisir toute l'importance des problèmes techniques concernant cette pêche, ainsi que son rendement, aux yeux des marins, des patrons de chaloupe et des armateurs. A cet égard, la question de l'appât, traditionnellement la rogue, constituée d'œufs de morue salés et importée pratiquement de la seule Norvège, a de tout temps été primordiale. Or cette rogue norvégienne se révélait très onéreuse pour les usagers, d'où l'obsession et la hantise de lui trouver un produit de remplacement. Malheureusement, si la sardine se montrait très friande des œufs de morue, elle apparaissaient en revanche beaucoup moins avide des multiples succédanés que les hommes tentèrent de lui faire absorber pour la capturer. Ce problème était très ancien, et chaque année il préoccupait toujours les négociants et les autorités maritimes, dont les courriers sont consacrés souvent à des enquêtes et des informations touchant cet aspect de la pêche de la sardine.

(5) Voir *Annuaire statistique du département du Finistère pour l'an XII*, Quimper, 1804, (p. 164-171 : De la pêche de la sardine). — *Cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau pour les États généraux de 1789*, publiés et annotés par J. Savina et D. Bernard, Rennes, 1927, 2 vol. — *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Finistère. Série B. Tome III. Inventaire des fonds des amirautes de Morlaix et de Quimper*, Quimper, 1902 (p. I-CCXLVII, Introduction par H. Bourde de la Rogerie).

Le 3 juillet 1858, le chef de quartier de Quimper répond à des « Questions relatives à la rogue », posées par le commissaire général. « La plus grande partie de la rogue employée à Douarnenez et à Concarneau, écrit-il, provient de Bergen, Trondheim et Christiansund », villes situées sur la côte de Norvège. Nous en recevons aussi de l'Islande, mais en quantité moins considérable. La préparation est fort simple: les ovaires sont dégagés de toutes les membranes qui les enveloppent, on les sale, puis on les met dans des barils, en ajoutant une nouvelle couche de sel sur chaque ovaire, le tout est pressé, et lorsque le baril est plein, on le fonce... En 1856, la moyenne du baril a été de trente francs, et de soixante à soixante-dix en 1857... la contenance du baril est de cent trente kilos brut. Le baril est fait avec de vieilles planches de sapin du Nord... Bien que la pêche de la sardine commence plus tard à Douarnenez qu'à Concarneau, la consommation de rogue par bateau est plus grande dans la première localité. Cela provient sans doute de ce que les pêcheurs et armateurs de Douarnenez sont plus entreprenants, plus hardis parieurs: on peut toutefois sans exagération prendre une moyenne de vingt-cinq barils de rogue par bateau. Or, vingt-cinq barils par bateau, à trente-cinq francs l'un, prix moyen pour une période de quelques années, donnent une dépense de huit cent soixante-quinze francs par bateau, et pour mille cent embarcations armées dans ces deux localités, on arrive à un total de 962 500 francs »...

Quand la rogue est bon marché, on en consomme une bien plus grande quantité. A propos de la rogue préparée par les pêcheurs d'Islande et de Terre-Neuve, le commissaire déclare: « J'ai entendu dans le pays que les œufs de morue, au moment de la pêche à Terre-Neuve, n'ont pas encore atteint le développement nécessaire »...

Quant à la rogue faite avec de la graine de maquereaux salés: « Elle est excellente, même supérieure à celle de la morue, en ce sens qu'elle est plus légère et qu'elle se divise mieux, mais il faut constater qu'elle se vend moitié en sus de la rogue de morue, et que Dieppe est le seul port, je crois, où l'on s'occupe de la fabrication... L'année dernière, M. Balestrieri (armateur à Concarneau), a donné à ses bateaux deux tiers de moins de rogue que les autres armateurs: ces deux tiers ont été remplacés par des sprats râpés et réduits en poudre à l'aide d'une machine à vapeur. A la fin de la campagne, nous avons constaté que la pêche faite par ce procédé avait été, il est vrai, inférieure d'un quart à celle des bateaux qui n'ont employé que de la rogue pure, mais d'un autre côté, le baril de sprats revenant de dix à douze francs, il est évident que les expériences de M. Balestrieri lui ont rapporté des bénéfices supérieurs à ceux des autres négociants. Cette année, cet armateur se propose de faire d'autres expériences en employant de la rogue mélangée à des capelans râpés... M. Alix (aide-commissaire à Concarneau) propose de prendre cinq chaloupes à Concarneau, commandées par les meilleurs patrons, et de les faire pêcher uniquement avec des capelans à titre d'expérience...

Quelques jours plus tard, le 7 juillet 1858, l'aide-commissaire de Douarnenez remet au capitaine Le Bris, commandant le cutter l'*Espiègle*, de la Marine nationale, en partance pour Brest, deux échantillons de rogue commandés par le commissaire général. Ces échantillons avaient été pris chez Grivart et Chancelle, tous deux armateurs et négociants. Le premier provenait de Norvège,

l'autre avait fait la traversée de l'Atlantique, car c'était de la rogue importée d'Amérique. L'opinion des gens de mer de Douarnenez à l'égard de ces rogues d'origine différente? «Bien que les négociants et les pêcheurs de Douarnenez reconnaissent que cette rogue d'Amérique soit d'une qualité inférieure à celle de Norvège, ils espèrent qu'elle lui fera une concurrence sérieuse, et qu'ils en profiteront pour obtenir des prix moins élevés... Tout du reste, dans cette question, est à l'état d'espérance, mais sera bientôt une réalité, si cette rogue d'Amérique donne des résultats satisfaisants. Quoi qu'il arrive, elle ne remplacera jamais celle du Nord, qui est en grande vénération dans le pays, et dont la qualité ne laisse rien à désirer pour la pêche de la sardine». Le commissaire espérait que la rogue d'Amérique contraindrait les Norvégiens à abaisser leurs prix: «Cette rogue nouvelle, dont il est ici question, provient de New York et se vend trente-cinq francs le baril».

Constamment, le problème capital du prix de la rogue revient au premier plan des préoccupations des autorités maritimes. Le 9 novembre 1858, le chef de quartier fait part au commissaire général de son sentiment: «Je doute que nous puissions arriver au résultat que vous désirez obtenir dans l'intérêt de nos pêcheurs propriétaires. Ces hommes ont sans doute droit à toute notre bienveillance, mais il faudra, je crois, renoncer à les voir s'organiser en association pour faire venir directement de la rogue de Norvège. Ces pêcheurs, en effet, dans la proportion de un sur dix, n'ont ni ordre ni conduite. Ils sont toujours sans argent, vivent au jour le jour, et leur caractère léger et insouciant ne va pas jusqu'à calculer les mesures et précautions à prendre pour une époque éloignée de un à quelques mois. Ce serait trop exiger que de leur demander cette prévoyance.

«Quant à la gueldre (petite crevette servant d'appât pour la sardine), voici ce qui se pratiquait autrefois. Cette pêche était faite par des personnes étrangères à la marine, soit par des cultivateurs à leurs moments perdus, soit par les malheureux des campagnes situées sur le littoral. La gueldre ainsi pêchée était presque toujours achetée à un prix très élevé par les armateurs, et rarement par les pêcheurs. Il faut ensuite constater que la gueldre ne peut remplacer la rogue et ne doit être considérée que comme un accessoire: on ne s'en sert en effet que pour faire lever la sardine, c'est-à-dire pour la réveiller et attirer son attention. Ce résultat obtenu, on l'abandonne pour jeter de la rogue... La gueldre serait beaucoup trop dispendieuse si on la jetait comme la rogue»... Au demeurant, cette pêche de la gueldre ou «chevrette» (petite crevette), présentait de sérieux inconvénients pour la reproduction du poisson, qui en faisait un aliment de choix.

**

Le 13 décembre 1858, le prix élevé de la rogue motive l'envoi au commissaire général, A. de Grandpont, d'un nouveau rapport, élaboré sur les lieux par les aides-commissaires de Douarnenez et Concarneau, Mouflet et Alix. La synthèse de leurs observations, faite par le chef de quartier de Quimper, constitue un document économique et sociologique sur la population maritime des ports cornouaillais.

«La pêche de la sardine est la principale industrie de ces deux localités (Douarnenez et Concarneau)... Inconvénients sérieux du prix élevé de la rogue et difficultés d'obtenir une diminution de prix :

«1° — Pour l'organisation en société des marins, impossible pour les raisons énoncées plus haut. Voici quelques paroles que je leur ai entendu souvent prononcer et qui résument l'imprévoyance de leur caractère :

«Se priver quand il n'y a pas ! Et se priver quand il y a ! Oh ! C'est trop», ce qui veut dire, M. le commissaire général, qu'ils vivent de privations quand la pêche ne produit rien, mais qu'ils ne se refusent rien et dépensent rapidement quand elle est abondante ! Avec un pareil système, on le comprend, il devient impossible de mettre de côté quelques économies pour les moments difficiles, et encore moins pour former une association avec un fonds de réserve.

«2° — A Douarnenez et à Concarneau, on ne croit pas à une diminution sérieuse du prix de la rogue, alors même que la pêche de la gueldre serait autorisée. D'un autre côté, on est convaincu que cette pêche est très nuisible sous tous les rapports, parce que d'abord la gueldre sert de nourriture aux petits poissons, et que les plus gros ne s'arrêtent pas sur notre littoral quand ils ne trouvent plus ce petit crustacé (crevette). Je crois par conséquent qu'il y a lieu de maintenir la prohibition de cette pêche qui, du reste, a été sollicitée pendant nombre d'années par les conseils généraux des départements de l'Ouest.

«3° — MM. Mouflet et Alix n'hésitent pas à déclarer que les armateurs n'accepteront jamais le 3^e moyen proposé par vous (le commissaire général), qui serait de n'accorder des permissions de pêche aux marins de l'État qu'à la condition d'une diminution dans le prix de la rogue. M. Mouflet prétend même que : «la présence de ces hommes à Douarnenez n'a d'autre résultat que d'augmenter le nombre des chaloupes armées et, par suite, le prix de la rogue. Il faut donc renoncer à ce troisième moyen, mais il y a lieu d'en prendre note, je crois, pour refuser à l'avenir des permissions de ce genre, puisqu'elles ne profitent qu'aux armateurs».

Mouflet et Alix, aides-commissaires à Douarnenez et Concarneau, demandent alors si l'État ne pourrait pas faire venir de la rogue, qu'il livrerait aux prix de revient ? A cela, le commissaire de Quimper déclare qu'il en résulterait de nombreux inconvénients : «...On ne peut pas en effet entraver la liberté ni les chances du commerce, et il n'appartient pas à l'État de se mettre en lieu et place de l'industrie privée».

Le chef de quartier de Quimper ne considère pas le prix élevé de la rogue comme cause unique de «cet état de malaise», car il attribue en grande partie la mauvaise position de nos marins inscrits à leur inconduite bien notoire. «Là, ajoute-t-il, partout est le mal ! Et on les verrait prospérer, je n'en doute pas, si on pouvait leur donner des idées de sobriété et d'économie. Nous devons en effet reconnaître que l'ivrognerie fait d'immenses progrès depuis quelques années parmi nos inscrits maritimes, et je sais que l'alcool aujourd'hui devient l'une des conditions de vente du poisson. C'est ainsi que j'ai vu à Bénodet un acheteur qui venait de conclure un marché de poisson, donner un litre d'eau de vie à un équipage composé de cinq à six hommes, compris le mousse, qui prenait sa part

complète comme les autres. Je ne cite qu'un fait, qui se renouvelle tous les jours sur tous les points du littoral.

«C'est donc dans l'abus des liqueurs fortes qu'il faut chercher la cause première de la misère de nos inscrits maritimes, et ce qui le prouve, c'est que nous avons plusieurs familles de marins dans de bonnes conditions d'aisance, par cela seul que chez elles il y a de l'ordre et de la conduite. Je n'insiste pas davantage sur ce fait, mais je crois en conclure que la confiance des détenteurs de rogue est en rapport avec la moralité du marin, et que cet appât est vendu à des conditions plus ou moins avantageuses suivant que l'acheteur offre des garanties d'honnêteté et de probité...

«Le remède est difficile à trouver: ce serait un grand acte de moralité si l'on pouvait, surtout en Bretagne, établir un droit très élevé sur les alcools, et arriver ainsi à en rendre l'abus impossible... Je constate seulement un mal sérieux, et qui dans un avenir peu éloigné, menace toute notre population d'une ruine complète. Il appartient donc à notre gouvernement sage et prudent d'arrêter les progrès de l'ivrognerie par des mesures d'ordre d'abord, de répression ensuite»...

A la suite de ce rapport, le 17 décembre, soit quatre jours plus tard, le commissaire général ordonne «une demande d'enquête pour les droits d'entrée de l'alcool, une des causes premières de la ruine et de la misère de nos pêcheurs. Ils sont arrivés en effet à en boire une telle quantité qu'elle doit avoir une influence funeste pour leur santé et leur intelligence».

Un courrier adressé de Quimper à Brest le 17 janvier suivant (1859) évoque l'opportunité d'une «association de secours mutuel». «Dans toute l'étendue du quartier de Quimper, déclare le commissaire de la marine, aucune association de secours mutuel n'existe. Il y en a une toutefois à Douarnenez, mais qui n'est qu'à l'état de projet, attendu qu'aucun marin n'en fait partie... A Concarneau, M. Alix a essayé et essaie encore de former une telle société, mais jusqu'ici ses efforts sont restés sans résultats. Voici comment il s'exprime pour expliquer les difficultés qu'il rencontre: 1^o - Le peu d'intelligence des marins. 2^o - Leur imprévoyance de l'avenir. 3^o - Et par dessus tout, leur penchant à l'ivrognerie, penchant qui prend de jour en jour des proportions telles dans la population, qu'il devient à peu près impossible de l'éclairer sur ses véritables intérêts. Il y a lieu de reconnaître que la majeure partie de nos marins aime mieux dépenser ses épargnes au cabaret que de les déposer, en prévision de l'avenir, dans une bourse commune, quand ils ont réalisé quelques gains dans la semaine. Leur idée est de demander à l'ivresse leur unique récréation et d'y chercher l'oubli de leurs rudes travaux... L'ivrognerie chez nos Bretons n'est pas un défaut facile à extirper, c'est un vice du sang. Cette opinion de M. Alix est aussi la mienne, et désormais toute position meilleure pour nos inscrits est impossible si l'on n'arrive pas à réprimer l'ivrognerie, soit en frappant l'alcool d'un droit très élevé, soit en punissant correctionnellement».

*
**

Au printemps de 1859, le 16 mars, le commissaire de la marine à Quimper adresse au commissaire général un rapport circonstancié traitant à nouveau de ce sujet primordial que constituaient les «divers appâts pour la sardine». A son

avis, la « petite chevrette » était l'appât préféré par la sardine, mais la pêche en était interdite à cet usage. Un décret du 4 juillet 1853 y avait fait opposition et, à cet égard, il ne faisait qu'entériner une interdiction ancienne, puisque la pêche de la chevrette ou gueldre avait été prohibée de 1726 à 1835. Au demeurant, l'expérience avait montré que la gueldre n'avait jamais pu être pêchée en assez grande quantité pour avoir une influence déterminante sur la rogue. « La rogue, que les Norvégiens fournissent à nos pêcheurs, écrit le chef de quartier, est donc aujourd'hui sans doute le meilleur de tous les appâts pour prendre la sardine, mais il en est un autre, et la pratique l'a prouvé, qui peut lui faire concurrence et l'empêcher par suite d'atteindre un prix trop élevé: saler, cuire et piler les poissons que l'on prend en grande abondance sur notre littoral à certaines époques de l'année, et que l'on vend à vil prix: le merlu, le petit prêtre, le chinchard et le sprat ».

Cet appât hétéroclite, beaucoup moins cher que la rogue, avait été préparé et employé avec succès, durant plusieurs années, par Rabot, ancien président du tribunal de commerce de Quimper, armateur à Concarneau, et par quelques marins propriétaires et patrons de chaloupes de ce même port. Il leur avait permis de réaliser une grande économie en employant, durant la saison de pêche, moitié moins de rogue que les autres bateaux et en pêchant cependant autant de sardines. Le 2 novembre 1852, Rabot avait obtenu un brevet d'invention pour son appât, mais, en 1859, il avait livré sa découverte au public. Or, malgré les résultats positifs obtenus par Rabot et les patrons de chaloupes, les marins, dans leur grande majorité, manifestaient une nette préférence en faveur de la rogue traditionnelle.

L'opinion du commissaire de la marine: « Si je recherche la cause de la défectuosité de cet appât, je n'hésite pas à l'attribuer aux mauvais instincts et à l'imprévoyance de nos pêcheurs, et aussi à l'esprit étroit et envieux de nos armateurs ». Et il ajoute: « Nos marins n'apportent en effet dans l'industrie de la pêche que leur aptitude et leur force, et obtiennent en échange une part indiquée à l'avance dans les produits pêchés. Ils n'ont donc pas à s'inquiéter si la rogue est en baisse ou à un prix élevé: c'est là l'affaire des négociants et ils n'en ont aucun souci. L'intelligence de ces hommes ne va pas jusqu'à comprendre qu'ils pourraient obtenir une part plus grande ou des conditions meilleures si l'armateur arrivait à pêcher à moins de frais. En d'autres termes, le matelot reste complètement en dehors des intérêts de son propriétaire. Il jette la rogue qu'on lui donne avec plus ou moins d'intelligence, mais jamais avec économie. Il la gaspille même s'il croit devoir à se plaindre de celui qui l'emploie, et quand il se place sur ce terrain, il n'est jamais embarrassé pour formuler quelques griefs ou récriminations... Quoi que l'on fasse, le matelot ne veut toujours que de la rogue et oppose une force d'inertie et un mauvais vouloir contre toute innovation. Le fait est si vrai que M. Rabot, qui a appliqué avec succès l'appât que j'ai indiqué pendant quelques années, l'abandonne aujourd'hui pour ne pas être lui-même abandonné par ses équipages et réduit à n'avoir plus que des hommes d'une valeur inférieure ».

Les équipages étaient-ils donc les seuls maîtres à bord? Et comment les armateurs ne pouvaient-ils imposer leurs vues à leurs matelots? L'opinion du commissaire est révélatrice à cet égard.

«Quant aux armateurs, déclare-t-il, je ne sais comment qualifier leur conduite. S'ils voulaient, en effet, ils arriveraient à imposer à leurs marins l'appât du pays, et ils obtiendraient aussitôt une baisse dans le prix de la rogue, mais pour cela il faudrait s'entendre, et je considère la chose comme impossible à cause de leur esprit d'envie, de jalousie et de rivalité... Il faut dire aussi que plusieurs armateurs..., et les plus influents, spéculent sur la rogue, qu'ils revendent aux pêcheurs et aux armateurs sérieux. Ainsi donc, pour le matelot, absence complète d'intelligence et éloignement inerte pour tout changement, et pour les armateurs, idées étroites, vieilles et intéressées. Tous en un mot ont une telle adoration pour la rogue, qu'ils seraient désolés, je crois, de trouver un moyen de s'en passer».

«...Ce que je dis, Monsieur le Commissaire général, de l'imprévoyance des uns et de la routine étrange des autres, est tellement vrai, qu'après avoir repoussé l'appât peu coûteux que le pays leur offre (méthode Rabot), ils repoussaient encore avec leur entêtement l'emploi du capelan, que nos bâtiments rapportent de Terre-Neuve: il est en effet de notoriété publique que M. Balestrié à Concarneau convertit ce capelan en appât pour la sardine. Il lui fait subir d'abord une préparation qui n'est un secret pour personne, puisqu'il s'en sert avec succès. Il faut vous dire, et là est toute la question, que la futaille bordelaise pleine de capelans se vend de six à sept francs, et que l'on pourrait en avoir des quantités. M. Balestrié, qui seul fait usage de cet appât nouveau, dirige aujourd'hui un vaste établissement de pêche à Concarneau pour le compte d'une compagnie fort riche, dont le siège est à Paris. Cette compagnie arme plusieurs navires pour Terre-Neuve: elle fait armer aussi chaque année à Concarneau de quarante à cinquante chaloupes. En 1858, l'on a confectionné dans son établissement 875000 boîtes de sardines à l'huile. Je ne dis rien de celles qui ont été pressées pour la campagne prochaine. Il y a déjà un approvisionnement de trente-cinq tonneaux de capelans. M. Balestrié est du Midi, il est venu il y a vingt ans environ se fixer à Concarneau, où il a exercé longtemps la profession de médecin. Puis, pour des motifs très honorables, que je crois inutile d'indiquer ici, il a abandonné sa première profession pour se lancer dans l'industrie. Les antécédents de M. Balestrié vous diront pourquoi il s'efforce de sortir les habitudes mauvaises du pays».

**

Au seuil de l'été, le commissaire général demande des renseignements au sujet du prix de la rogue, vendue lors de cette campagne de pêche, de quarante à cinquante francs le baril, alors que les années précédentes il était commercialisé à soixante-dix francs. A cela, Mouflet, aide-commissaire à Douarnenez, répond que le prix actuel variait de quarante à cinquante francs «pour les armateurs qui traitent directement avec la Norvège, mais le baril de cet appât ne revient à soixante dix francs que pour les pêcheurs qui s'approvisionnent chez lesdits armateurs». Armateurs et négociants tout à la fois, ces bourgeois de la mer ne négligeaient aucune source de profit tout au long du circuit de la pêche, mais déjà dès le XVIII^e siècle, les pêcheurs avaient élevé de vives protestations contre les prix de vente abusifs pratiqués par les négociants en rogue, eux-mêmes

propriétaires, de flottilles de pêche. Mouflet, à Douarnenez, déplorait un tel état de choc pour les marins; toutefois il faisait part de la réflexion suivante: «Je sais que malgré le prix exagéré auquel nos négociants vendent la rogue qu'ils ont achetée, ils font parfois sur ce commerce des pertes notables, mais c'est une conséquence de leur monopole, qui aussi leur fait réaliser une fortune entière dans une seule année...».

L'administrateur de Concarneau, Alix, quant à lui, est plus explicite sur les variations du prix de la rogue d'une année à l'autre et la baisse constatée en 1859. Divers facteurs sont avancés: augmentation d'un tiers dans la pêche de la morue; puis, «en présence des levées ordonnées (marins appelés au service de l'État), les armateurs, convaincus qu'ils ne pourraient pas armer toutes leurs chaloupes, ont écoulé une partie de leurs approvisionnements et n'ont ensuite adressé que des demandes très limitées en Norvège. La mauvaise qualité de la sardine à Concarneau, au moment actuel, retarde l'armement général et arrête par conséquent la consommation de la rogue. La sardine pêchée à Concarneau et déjà pressée, est de nulle valeur, et on ne trouve pas à la vendre. En conclusion, déclare le chef du quartier maritime de Quimper, la rogue achetée en Norvège dernièrement revient aux armateurs de Concarneau à quarante francs le baril, et ces MM. le revendront dix francs; c'est du moins la pensée de M. Alix. Ce résultat est tout en faveur des habitants de Concarneau, et prouve que l'on y est moins âpre qu'à Douarnenez.

«Je ne terminerai pas, M. le Commissaire général, sans vous dire un mot sur les essais de M. Balestrié, qui a fait remettre la semaine dernière à trois patrons propriétaires de bateaux, quelques barils de capelans réduits en poudre, ou mieux en bouillie. Je me suis fait rendre compte du résultat de la pêche par ces marins, qui sont complètement désintéressés, puisque aucun engagement ne les lie à M. Balestrié. Tous les trois m'ont déclaré qu'ils étaient parfaitement satisfaits et qu'ils seraient enchantés de pouvoir se procurer de nouveaux capelans. Nous nous sommes servis, ont-ils ajouté, des capelans pour lever le poisson et de la rogue pour le maintenir sur l'eau. Notre pêche a été aussi belle que celle des autres bateaux et nous avons économisé de cette manière une grande partie de la rogue, en obtenant au point de vue de la pêche des résultats aussi favorables que ceux des autres armateurs... Il y a donc lieu de penser que dans une époque peu éloignée, nous verrons le capelan faire une rude concurrence à la rogue, et l'on doit s'attendre alors à une réduction notable dans le prix de ce dernier appât sur tous les points de la côte...»

**

Dans un courrier du 27 août 1859, le commissaire reprend ce thème de la rogue, si primordial pour la pêche de la sardine, à l'intention du commissaire général: «Voilà longtemps déjà, lui dit-il, et notamment depuis que vous dirigez le service de l'Administration dans le 2^e arrondissement maritime, que l'on cherche un appât pouvant faire concurrence à la rogue employée à la pêche de la sardine. Cette question a attiré votre attention bien souvent et votre correspondance à ce sujet prouve toute votre sollicitude pour notre grande famille maritime. Je crois donc répondre à vos attention en venant vous soumettre une pensée que l'on pourrait peut-être mettre à exécution.

«Les expériences faites et que l'on continue à Concarneau, semblent prouver que le capelan peut être employé avec succès pour la pêche de la sardine, mais par suite de l'insouciance de nos marins et du mauvais esprit de nos armateurs, il est à craindre que l'on ne fasse aucune démarche pour avoir des approvisionnements sérieux de ce petit poisson. Vous savez en effet combien il est difficile de déraciner de vieilles habitudes et d'introduire un système nouveau, alors même que le système est reconnu favorable à tous. Il faut aussi considérer que le capelan n'est encore qu'à l'état d'essai, et qu'il a pour rival l'appât de Norvège, pour lequel armateurs et pêcheurs ont une si grande affection. On doit donc s'attendre, pour établir la valeur vraie du capelan, à une opposition quand même de la part des spéculateurs grands et petits, et de presque tous ceux intéressés dans la pêche, et si notre mission n'était pas de pousser aux améliorations, toujours, je dirais d'abandonner ces hommes à leurs habitudes routinières, puisqu'ils ne veulent pas s'aider eux-mêmes.

«Mais comme je sais, M. le commissaire général, que telle n'est pas votre pensée et que vous voulez le bien de tous, malgré l'inertie des uns et l'âpre spéculation des autres, je viens vous demander s'il ne serait pas possible de faire prendre sur le banc de Terre-Neuve, par nos bâtiments de guerre, une centaine de tonneaux de capelans pour être livrés à la pêche de la sardine. Cette question peut paraître tout d'abord d'une exécution difficile, mais en l'examinant et en la détaillant même, on reconnaît selon moi que la chose est possible.

«Je constate tout d'abord ce qui existe, à savoir que deux bâtiments de guerre forment chaque année la station de Terre-Neuve; ils arrivent sur le banc en même temps que les navires du commerce, et leur mission est de prêter appui et protection à nos Nationaux. Je constate après, que, pendant la durée de la station, le capelan arrive dans ces parages en telles quantités que l'on en prend énormément sans appât, et au moyen de la senne. On le sale ensuite, puis on le met dans des barriques bordelaises, dont la valeur en France est souvent de cinq à six francs l'une; ainsi donc, grande facilité pour prendre le capelan et dépenses bien minimes pour le préparer et le rapporter.

«Dans ces conditions, je me demande si on ne pourrait pas utiliser nos équipages de la station et placer à bord des bâtiments de guerre un déchargement sérieux de capelans, que l'on céderait à titre d'encouragement à nos inscrits maritimes, moyennant certaines conditions. Je m'empresse d'ajouter que je n'é mets cette proposition que pour une campagne, afin de fixer l'attention de tous ceux intéressés dans la question. Si les bâtiments de guerre pouvaient prêter leur concours pour une semblable opération, j'ai l'intime conviction que cette mesure aurait un grand retentissement. La Norvège effrayée d'abord, s'empres serait de livrer sa rogue à de meilleures conditions. Et armateurs et pêcheurs, reconnaissant enfin qu'il existe un autre appât pour leur industrie, se hâteraient d'établir de nouvelles conditions pour se procurer une quantité plus ou moins considérable de capelans, en d'autres termes, l'industrie privée contiendrait l'œuvre commencée par la Marine impériale».

Quinze jours plus tard, le 6 septembre 1859, l'éventualité de la pêche de la gueldre revient à l'ordre du jour au pays de Douarnenez. Est transmise en effet au commissaire général «une demande d'autorisation de pêcher la gueldre pour les inscrits maritimes du sous-quartier de Douarnenez propriétaires de bateaux».

Voici les faits qui motivaient cette intervention : «J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation un rapport de M. l'Administrateur du sous-quartier de Douarnenez, dans lequel cet officier du commissariat, vivement préoccupé de la fâcheuse dépendance où se trouvent, vis-à-vis des grands armateurs, les inscrits maritimes propriétaires de bateaux, demande pour ces derniers l'autorisation de pêcher la gueldre à partir de ce jour, jusqu'au dernier novembre prochain. Les prix de la rogue sont devenus tellement élevés aujourd'hui, qu'il est presque impossible à l'inscrit de faire la pêche pour son compte. Celui-ci en effet, ne disposant pas d'assez d'avances pour pouvoir s'approvisionner de rogue, l'achète par petites quantités ainsi presque tout le bénéfice du produit de sa pêche. Déjà beaucoup de marins ont été forcés de renoncer à cette industrie, qui précédemment les faisait vivre et apportait même un peu d'aisance dans leur famille, et je prévois le moment peu éloigné où tous ceux de nos petits propriétaires qui s'efforcent encore de se relever, désarment complètement leurs chaloupes pour venir se mettre à la solde des armateurs.

«M. Mouflet voudrait voir cesser un pareil état de chose... Il réclame pour les propriétaires inscrits une faveur toute spéciale, qui pourrait peut-être leur procurer quelque gain pendant cette saison de pêche, et qui aura aussi pour résultat de remonter le moral de ces malheureux, en leur montrant que l'Administration de la marine s'intéresse à leur position et voudrait la rendre meilleure... M. l'Administrateur du sous-quartier de Douarnenez ne réclame l'autorisation de pêcher la gueldre que pour les propriétaires de Douarnenez. Ceux étrangers au sous-quartier qui sont à Douarnenez ou qui seraient tentés de s'y rendre, ne pourront jouir de ce privilège, dont ils n'auront pas le droit de se plaindre, puisque l'exception ne sera faite que dans un but d'intérêt local. Cette autorisation ainsi limitée ne saurait apporter un préjudice sensible à la reproduction de la gueldre. Le nombre de chaloupes appartenant à des marins inscrits n'excède pas en effet celui de cent cinquante à cent soixante, et par conséquent en admettant que toutes soient armées cette année, les pêcheurs autorisés à pêcher la gueldre seront peu nombreux. Afin de rendre tous abus impossibles et d'empêcher les riverains ou toutes personnes non autorisées à recueillir la gueldre pour en faire du trafic, M. Mouflet propose un petit règlement qui, si vous l'adoptiez, devra assurer aux inscrits maritimes propriétaires de bateaux le privilège exclusif de cette pêche, tout en leur défendant d'acheter ou de vendre la plus petite quantité de cet appât, qu'ils devront recueillir eux-mêmes ou faire pêcher par des agents munis d'une autorisation spéciale...

«Je vous prie donc, M. le Commissaire général, de bien vouloir, à titre d'essai et pour cette saison de pêche seulement, accorder la demande formulée par M. l'Administrateur du sous-quartier de Douarnenez, l'armement général, très retardé cette année par la rareté de la sardine dans la baie de Douarnenez, va s'ouvrir d'un jour à l'autre, et la concession de ce privilège devant, je l'espère, si la

guelde est encore abondante, alléger de beaucoup les charges presque impossibles à supporter, déciderait sans doute beaucoup de petits propriétaires à armer leurs chaloupes».

*
**

Le temps passe, les mêmes problèmes demeurent... A l'Ile-Tudy, un négociant, Laymet, crut à son tour avoir découvert le «remède miracle» pour suppléer à la fameuse rogue norvégienne. Inventeur de génie ou artisan laborieux et empirique? Ne s'avisait-il pas en effet d'imaginer un succédané à la rogue de morue, en pulvérisant un extraordinaire et hétéroclite mélange composé de coquillages, de gros crabes, d'arêtes de poissons, etc. (sans autre précision), appât singulier dont la réalisation devait exiger une main-d'œuvre abondante et un approvisionnement complexe de matières premières. Au demeurant, les expériences pratiquées à diverses reprises n'avaient pas semblé très probantes. Ainsi, le 27 novembre 1864, Laymet adressa trois cents kilos de sa rogue au capitaine du *Capelan*, petit navire garde-côtes stationné en baie de Douarnenez.

L'administrateur fut chargé d'enquêter sur les résultats obtenus: «Je viens de voir le capitaine du *Capelan*, écrit-il; Monsieur Laurent, prétend que son opinion n'est pas faite sur le mérite de cet appât, et il ne s'est prononcé vis-à-vis de moi ni pour ni contre. Ayant appris qu'une maison de Concarneau avait expérimenté cette rogue, j'ai provoqué des explications... Le sieur Lagadec est le seul patron de la maison Erimberg qui ait fait usage de la rogue du sieur Laymet, et encore n'en a-t-il employé que deux baillots... Lagadec paraît très satisfait de cette rogue: elle vaut, dans son opinion, celle de la morue. Avec cet appât, il a levé le poisson et l'a fait mailler aussi bien que s'il avait jeté de la rogue de morue. Mais il me paraît impossible d'établir un jugement sur une expérience faite avec deux baillots de rogue.

«Le maire de l'Ile-Tudy, Le Pemp, propriétaire et patron de chaloupe et pilote, m'a adressé une lettre... Il n'a qu'une seule chaloupe qui l'ait expérimentée. C'est la *Bonne Mère*, patron Félix Teurtroy, de ma commune. Ce dernier la trouve très bonne, mais un peu lourde, ce qui n'est pas un défaut puisqu'on peut la rendre légère... A mon avis, cette rogue est très bonne et tel est aussi celui de plusieurs marins que j'ai contactés».

On proposa alors au ministre de la Marine l'achat de quarante barils de cette rogue expérimentale, née à l'Ile-Tudy, afin que des expériences officielles puissent se dérouler à Douarnenez et Concarneau. Le baril de rogue Laymet pesait cent cinquante kilos, pour un prix de trente francs, celui de Norvège cent trente-cinq kilos, pour un prix variant à la vente de cinquante-huit à soixante-sept francs, soit le double. Les autorités maritimes donnèrent leur accord à cette proposition: quarante-cinq barils furent expédiés de l'Ile-Tudy à destination de différents ports de la côte atlantique, aux premiers jours de juin 1865, jusqu'à Étel, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, les Sables-d'Olonne, La Teste... La conclusion de cette expérimentation à grande échelle nous sera donnée le 17 janvier 1866, sous la plume du chef de quartier de Quimper, bien que ce dernier ne fasse référence qu'à des essais effectués dans le sous-quartier de Douarnenez, donc

particulièrement en baie de Douarnenez: «Il résulte, déclare-t-il, de l'unanimité de ces appréciations, que l'appât du sieur Laymet n'a pas été préparé avec tout le soin désirable, et qu'en écartant même le défaut de fabrication, il n'est pas susceptible de servir d'auxiliaire à la rogue de morue, dont les qualités, il faut malheureusement le reconnaître, prennent chaque jour un caractère plus exclusif...»

Une fois de plus, après bien des lustres, le mythe du remplacement de la fameuse rogue norvégienne semblait s'évanouir.

III. LES CONDITIONS DE VENTE DU POISSON

«Les conditions de pêche entre négociants et pêcheurs» retiennent aussi l'attention des autorités maritimes, ainsi qu'en témoigne ce courrier du chef de quartier de Quimper à l'aide-commissaire de Douarnenez: «C'est là, écrivait-il, il faut le reconnaître, une très grosse affaire que nous devons, vous et moi, examiner avec une très grande prudence, afin d'éviter des conflits toujours fâcheux.

«Si j'examine ensuite l'intention des armateurs d'écarter, pour régler avec leurs équipages, les prix des fritures (usines de sardines à l'huile), des chasse-marée et les conditions à forfait, je reconnais avec vous que ces Messieurs se font la part belle, et qu'ils restent pour ainsi dire maîtres de la position. Selon moi, la justice veut que l'on prenne un prix moyen de la vente dans toutes les positions. 1^o — Vente ordinaire. 2^o — Vente aux fritures. 3^o — Vente aux chasse-marée. 4^o — Vente à forfait. C'est le seul moyen, il me semble, d'arriver à constater la vérité et à payer ainsi le prix vrai du poisson.

«Je ne me dissimule pas ensuite que le système doit être combattu par les négociants, attendu qu'il diminue leurs bénéfices et qu'il augmente les salaires de nos inscrits. Quoi qu'il en soit, nous devons prendre fait et cause pour nos inscrits et repousser autant que possible les intentions trop absolues. Ce serait en effet leur accorder de trop grands bénéfices que de prendre le moins élevé des quatre prix de vente pour servir de base au règlement des salaires....

«Dites, je vous prie, si tous les armateurs proposent les mêmes conditions. Dites aussi quelle est l'opinion générale du pays et veuillez après vous entretenir de toute cette affaire avec le juge de paix et le maire de Douarnenez. Ces messieurs ont été appelés avec vous à déterminer le prix moyen de la sardine lors de la campagne dernière, ils sont ensuite désintéressés dans la pêche... En ce qui concerne ces Messieurs (armateurs et négociants), je ne vous oblige pas à les voir, c'est un conseil que je vous donne et vous en ferez ce que vous voudrez. Pour mon compte, je n'oserai pas seul me prononcer dans une affaire aussi grave. Vous savez que, d'après nos règlements, nous sommes les tuteurs de nos inscrits, et que nous devons les engager à ne pas accepter certaines conditions, si nous les trouvons contraires à leurs intérêts».

Le 25 juin 1859, dans le cadre d'une nouvelle enquête, le chef de quartier répond à certaines questions du commissaire général concernant la vente du poisson. A la question suivante: «La vente des produits est-elle facile?», il répondra: «La vente de la sardine pressée est facile quand la pêche est moyenne, mais quand il y a abondance, les produits s'écoulent plus difficilement à cause de la réduction des prix. Quant à la vente des gros poissons provenant de la pêche du chalut ou de la ligne, elle ne peut jamais se faire dans de bonnes conditions, attendu la lenteur des moyens de transports. Les acquéreurs ne manquent pas, ils se rendent au domicile des pêcheurs, mais ils ne donnent que des prix peu élevés parce que le trajet à parcourir pour arriver au lieu de consommation compromet la conservation du poisson que l'on expédie».

Autre question posée par le commissaire général: «La vente s'opère-t-elle par la voie de mer ou de terre?». «En ce qui concerne la sardine, dit le chef de quartier de Quimper, la vente s'opère par les deux voies, seulement la quantité est cent fois plus considérable par la voie de mer que celle que l'on dirige par l'autre voie qui, du reste, est beaucoup plus dispendieuse. Le gros poisson, pendant six mois de l'année, est transporté à Quimper par voitures à grande vitesse (tirées par des chevaux...), venant de Douarnenez, d'Audierne, de Poulgoazec, de Penmarch. De Quimper, on le dirige sur Paris, par Lorient et Nantes, où l'on trouve seulement la voie ferrée. Ce trajet est parcouru assez rapidement, et cependant, lorsque le temps est humide, le poisson est gâté lorsqu'il arrive à Paris».

Dernière question intéressant le transport du poisson: «Par la voie de terre, les transports sont-ils élevés, et cette élévation tient-elle à l'état d'imperfection des voies de communications?». Voici le sentiment du commissaire à cet égard: «La sardine pressée que nos négociants expédient par terre est presque toujours dirigée sur Rennes, d'où elle se répand dans l'intérieur de la France par les chemins de fer. De Quimper à Rennes, le prix moyen de transport est de quarante-cinq francs le tonneau, et il n'est que de douze francs pour Bordeaux par voie de mer. Le prix élevé du transport par terre provient bien évidemment de l'absence de chemin de fer dans le département du Finistère.

«Je résume ma pensée en ce qui concerne le présent et l'avenir de notre pêche maritime: les armements pour la pêche de la sardine seront réduits dans un délai peu éloigné, si l'on ne trouve des débouchés nouveaux. Ces débouchés n'existeront qu'avec des primes pour l'exportation. Les trois cents barques génoises qui viennent chaque année vendre leurs sardines dans nos ports du Midi, ne se livrent à cette industrie qu'en vertu d'un traité entre la France et la Sardaigne. Ce traité doit avoir un terme. Ne pourrait-on pas, dans l'intérêt de notre pays, provoquer des modifications à ce qui existe aujourd'hui? L'établissement des voies ferrées dans le Finistère doit être favorable à toute la pêche maritime côtière, mais c'est là une question encore éloignée.

«Permettez-moi, en finissant, de vous dire que les homards et les langoustes diminuent sur notre littoral, et que l'opinion générale dans le quartier de Quimper demande le retour à une prohibition de pêche de ces crustacés pendant une période de l'année».

Le 15 juillet 1859, Mouflet, aide-commissaire de la Marine à Douarnenez, adresse à son chef de quartier à Quimper un « Compte rendu pour la pêche du maquereau et de la sardine », à Douarnenez bien entendu. Cette enquête concerne la première période de l'année, soit les mois de mars, avril et mai, et traite plus particulièrement de l'économie de marché et du problème des transports. A ce propos, le chef de quartier fait connaître au commissaire général les considérations et les hypothèses émises par son subordonné à Douarnenez.

Ainsi écrit-il : « Pour la première de ces industries (la pêche du maquereau), cet aide-commissaire voudrait mettre les pêcheurs de Douarnenez en rapports directs avec les Halles de Paris, afin de faire disparaître les intermédiaires actuels qui, selon lui, diminuent les bénéfices de nos inscrits. Il désirerait en un mot faire obtenir à ceux-ci les prix de vente sur la place de Paris.

« La pensée de M. Mouflet prouve sa bienveillance pour nos marins, mais elle présente, selon moi, des difficultés d'abord, et ensuite des chances incertaines de réussite. Je ne crois pas à un arrangement possible avec les Messageries. Cette administration, en effet, exerce une industrie comme les pêcheurs de Douarnenez et, ainsi qu'eux, elle désire obtenir les plus grands bénéfices possibles. Elle ne consentira donc jamais, je le crois, à réserver à Quimper, qui n'est qu'un lieu de passage, un espace quelconque sur ses voitures pour prendre un poids maximum de maquereaux. Elle accordera d'autant moins cette concession que la diligence, au départ de Brest, est bien souvent et complètement chargée pour Nantes. Ce serait donc pour l'Administration une perte réelle si elle laissait à Brest soit marchandises, soit bagages, pour prendre du poisson à Quimper, qui est presque au tiers de la route pour se rendre à Nantes. Il faut en outre constater que si l'Administration (Messageries) réservait un poids donné à nos pêcheurs, ceux-ci contracteraient par cela seul l'obligation de payer chaque jour le montant du transport réservé. Or, en mars, avril et mai, la pêche est nulle bien souvent. Toutefois, comme M. Mouflet, je reconnais que l'impossibilité d'expédier chaque jour par les diligences les poissons qui arrivent à Quimper, occasionne un grand préjudice à ceux qui s'occupent de ce commerce. Ce préjudice est si grand que quatre marchands de Quimper ont loué en 1857 une voiture, à raison de cinquante francs par mois, pour transporter à Lorient les poissons qu'ils se procuraient sur divers points du littoral. Et en 1858, ces mêmes individus ont acheté une voiture et des chevaux pour transporter eux-mêmes leurs marchandises.

« Si j'examine ensuite à tous ses points de vue la pensée de M. Mouflet, je dois vous dire qu'elle porte avec elle les chances ordinaires de spéculation, à savoir que le poisson qui se vend un jour à un prix très élevé à Paris, est souvent sans valeur le lendemain, par cela seul qu'il y a encombrement ou de nombreux envois. Il arrive aussi, par suite de la température plus ou moins humide, que le poisson est presque gâté quand il arrive à destination : ce sont là les conséquences ordinaires d'un commerce dont le produit, par sa nature, est soumis à une prompte détérioration.

« En ce qui me concerne, je l'avoue, je n'oserais pas donner à nos marins le conseil de traiter directement avec Paris. Si vous ne partagez pas mon opinion, M. le Commissaire général, c'est à Brest, je crois, qu'il faudrait obtenir du

directeur des Messageries ce que demande M. Mouflet, attendu qu'il n'existe à Quimper qu'un agent subalterne.

«M. Mouflet est conduit ensuite à présenter plusieurs réflexions sur la pêche de la sardine et sur la position des marins qui se livrent à cette industrie... Il est évident pour tous que les armateurs pèsent lourdement dans la balance et que, dans cette industrie de la pêche, ils imposent de dures conditions à nos marins. Mais que faire pour modifier une telle position? Pour mon compte, je cherche et ne trouve rien, parce que tous les faits signalés sont dans la légalité et que, de part et d'autre, aux yeux de la Loi, on est libre de proposer et d'accepter. Dans cette question, une seule espérance me reste et elle est toute dans l'expérience que l'on fait aujourd'hui à Concarneau d'un appât nouveau pour la pêche. Si cet appât est en effet reconnu bon et prend de la faveur, l'on doit alors attendre une réduction notable dans le prix de la rogue, qui résume toute la pêche de la sardine.

«Quoi qu'il en soit pour le moment de modifier en bien ce que l'on fait à Douarnenez, il faut, je crois, applaudir l'idée de M. Mouflet, de réunir les cent cinquante propriétaires de cette localité (Douarnenez), afin qu'ils arrivent à donner à leurs produits la marque particulière de marins saleurs de Douarnenez. Cette association peut leur être utile et, si elle est conduite avec intelligence, je ne doute pas que les cent cinquante propriétaires n'arrivent à bien placer leurs produits. Étant ainsi réunis, ils trouveront facilement à fréter des bâtiments pour leur compte»...

A cette époque, la pêche du maquereau à Douarnenez marque une progression constante. Le nombre de barils de maquereaux salés, de trente-cinq à quarante kilos, destinés à l'expédition, atteste le remarquable essor de cette industrie. En 1853, cent barils seulement furent confectionnés; en 1854, deux cent dix-neuf; en 1855, ils s'élevaient à mille six cent quatre-vingt-trois; en 1856, année de grande abondance, à six mille cinq cent vingt et un barils, pour retomber en 1857 et 1858 à trois mille sept cent vingt-sept et quatre mille cinq cent vingt-neuf barils, chiffres déjà substantiels pour une pêche artisanale.

A cet égard, nous lisons dans un courrier adressé à l'aide-commissaire de la marine à Douarnenez: «D'après ce que vous me dites, le commerce de Douarnenez ne s'occupe pas de l'exploitation, c'est-à-dire que vos produits sont vendus à des négociants de Nantes qui, à leurs risques et périls, expédient à la Réunion. Je demande donc à savoir, si la chose est possible, les prix moyens obtenus des barils de maquereaux par vos armateurs, alors qu'ils ont vendu à Nantes. Le chef de quartier désire savoir approximativement les dépenses faites par un négociant pour confectionner un baril de maquereaux, afin de faire ressortir les chiffres approximatifs de ses bénéfices».

IV. LES DRAMES DE LA MER

A maintes reprises, les courriers transmettent la relation de drames de la mer qui se sont produits sur les côtes du quartier de Quimper.

Le 20 octobre 1858, un caboteur de Rochefort, le *Mentor*, venant de Swansea (Pays de Galles) avec un chargement de charbon, alla se briser sur les rochers de l'île de Sein. Tout l'équipage périt dans le naufrage et les îliens en profitèrent pour faire main basse sur la cargaison, au grand mécontentement du chef du quartier maritime de Quimper qui, le 9 novembre, dans une lettre au commissaire général, n'hésita pas à condamner «le pillage honteux (dont se sont rendus coupables) les habitants de l'île. Cela valut au syndic des gens de mer de Sein, Dufour, d'être révoqué le 3 décembre (6).

Le 13 septembre 1859, un rapport officiel du syndic maritime de Pont-l'Abbé rend compte «d'un malheureux événement qui vient d'avoir lieu près du petit port du Guilvinec». «La chaloupe la *Marie-Urbane*, armée à Quimper le 19 novembre 1858 sous le n° 104, a été submergée par les flots le 9 de ce mois, à six kilomètres environ de la côte du Guilvinec, déclare le syndic qui ajoute : Sur les hommes qui composaient l'équipage de cette embarcation, huit ont été successivement enlevés par les lames, et le patron Guiziou Mathieu-Trémour, après être resté près de vingt-quatre heures et pendant toute la nuit cramponné à l'étrave de sa chaloupe, n'a dû son salut qu'à un courage et une présence d'esprit dignes des plus grands éloges.

«Ce marin, après avoir encouragé trois de ses compagnons qui se sont tenus à l'embarcation pendant quelque temps, et les avoir vu tous disparaître, était lui-même à bout de force lorsqu'il a été aperçu par l'équipage de la chaloupe de Groix le *Père de famille*, dont le patron, le nommé Milloch, s'empresse de porter secours au malheureux Guiziou, qui fut recueilli à bord et y reçut les soins les plus pressés.

«Le sieur Milloch, aidé des équipages de deux chaloupes du Guilvinec, qui arrivèrent, put aussi soulager l'embarcation submergée et la remettre à flot, et se diriger ensuite vers le port du Guilvinec, d'où il aida le patron naufragé à se rendre chez lui.

«Voici les noms des huit marins disparus :

- Le Gall Jean-Louis, novice, inscrit à Quimper, F° 339, N° 385.
- Jaouen Jean-Louis, novice, inscrit à Quimper, F° 331, N° 355.
- Daoulas Victor Achille Marie, matelot de 3^e cl., F° 962, N° 360.
- Le Brun Pierre-Jacques, novice, inscrit à Quimper, F° 328, N° 342.
- Le Noret Pierre-Jean, matelot, inscrit à Quimper, F° 940, N° 338.
- Le Gall Louis-Félix, matelot, F° 1026, N° 240.
- Stéphan Tudy, mousse, F° 309, N° 214.

«Les cadavres de ces malheureux n'ont pu encore être retrouvés».

*
**

(6) Cet épisode a été relaté en détail dans notre article *L'île de Sein et les Sénans il y a cent ans*, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXVI, 1960, p. 85-90.

A la fin de l'hiver 1866, autre drame de la mer, avec fort heureusement peu de victimes. Au mois de mars, selon une tradition bien établie, les chaloupes de Douarnenez pratiquaient la pêche du maquereau au Guilvinec. Dans la nuit du 14 au 15 mars, plusieurs bateaux douarnenistes sont surpris au large du Guilvinec par une violente tempête de sud-est et cherchent un refuge dans la baie d'Audierne. A cinq heures du matin, deux d'entre eux parviennent à entrer dans le port d'Audierne, ayant perdu tous deux leur patron, les deux hommes ayant été enlevés par une lame. L'une des chaloupes a du reste chaviré dans les brisants, à l'entrée du port: l'équipage n'a dû son salut qu'à la courageuse intervention des riverains. A six heures, l'administrateur d'Audierne est prévenu du funeste événement et des graves dangers que couraient les chaloupes demeurées en rade. Il fait mettre aussitôt à la mer le canot de sauvetage, qui se dirige vers l'entrée de l'estuaire «pour attendre au milieu des brisants de la barre les chaloupes qui se présenteraient». A dix heures, la *Sainte-Hélène*, patron Alexandre Jadé, de Douarnenez, tente d'entrer dans le port d'Audierne malgré le grand danger: «Elle a complètement chaviré», déclare le rapport officiel, «les sept hommes, roulés dans les brisants, n'ont dû leur salut qu'à l'énergie et au dévouement des marins du bateau de sauvetage, qui les ont arrachés tous à une mort certaine». Outre les deux patrons douarnenistes disparus dans les flots, un pauvre petit mousse, âgé d'une dizaine d'années, fut aussi victime des fureurs de la mer.

*
**

Le 11 avril suivant, nouveau sinistre à l'entrée du port du Guilvinec, vis-à-vis du corps de garde de la douane. Cette fois, par bonheur, nulle perte en vies humaines, comme le souligne un courrier au commissaire général: «Hier matin, entre huit et neuf heures, le chasse-marée le *Jules*, dix-sept tonneaux, immatriculé à Quimper, a coulé à l'entrée du petit port du Guilvinec. Ce chasse-marée, chargé de quatorze tonneaux de sel pour l'établissement de M. Pichot (négociant, propriétaire d'un réservoir à homards et langoustes), transportait en outre quatre tonneaux de vin de l'île de Ré pour diverses personnes de Penmarch. Il était en cours de déchargement lorsque la mer, étant venue à grossir subitement, l'a coulé sur un plateau de roches. Le navire est défoncé d'un bout, environ dix tonneaux de sel sont perdus, et les fûts de vin ont été jetés à terre par la mer et le vent. Quelques-uns sont avariés. Personne n'a péri, le patron se charge du sauvetage».

*
**

Le 1^{er} juin 1866, une nouvelle missive aux autorités maritimes les informe d'un triste événement: «J'ai l'honneur de vous informer que la chaloupe de pêche la *Marie-Louise*, n° 294, du Guilvinec, montée par sept hommes d'équipage, est partie pour la pêche aux maquereaux le 21 mai à cinq heures et demie au soir. Depuis cette époque, je n'ai pas de nouvelles, et tout porte à croire qu'elle aura sombré en mer». Le 7 juillet suivant, la disparition du maquereautier guilviniste est déclarée officielle: «Proposition de secours d'urgence en faveur des familles des sept marins du Guilvinec de la *Marie-Louise*, qui était partie le 21 mai pour la pêche aux maquereaux et qui était présumée perdue corps et biens».

A ce moment, le chef de quartier de Quimper signale que la pêche prend «un très grand développement au Guilvinec... quatre-vingts bateaux de pêche sont attachés au syndicat de Pont-l'Abbé. Pendant cinq mois de l'année, plus de trois cents bateaux de pêche exercent leur industrie au Guilvinec». Aussi, en mars 1867, l'administration des Ponts et Chaussées demande-t-elle la concession d'une «partie de grève au port du Guilvinec» afin d'y construire une cale. Deux ans plus tard, le dossier de ce futur ouvrage d'art n'a pas encore trouvé une solution concrète, malgré les vœux des usagers. Le 10 avril 1869, le chef de quartier dira à l'ingénieur en chef des travaux hydrauliques : «Je ne puis que donner mon adhésion à la construction d'une cale au port du Guilvinec. Elle sera située dans l'endroit le plus convenable pour les pêcheurs qui fréquentent ce port, devenu très important au point de vue de la pêche. Jusqu'ici, il n'existait au Guilvinec aucun point de débarquement, et cette cale était réclamée avec insistance par tous les marins. J'émettrai à cette occasion un vœu, M. l'Ingénieur, ce serait de faire démolir les deux corps de garde qui se trouvent à la pointe, car ils gênent beaucoup les pêcheurs et les marchands de poisson, et aujourd'hui ils ne sont d'aucune utilité publique, puisque la petite batterie qu'ils desservaient n'existe plus».

*
**

Autrefois, les chaloupes de pêche devaient être obligatoirement munies d'une cloche, pour des raisons essentielles de sécurité, particulièrement en cas de brume. Aux premiers jours du mois d'août 1859, les frères Chancerelle, armateurs et négociants à Douarnenez, adressent aux autorités maritimes une réclamation au sujet de la fixation de ces cloches à bord de leurs embarcations, refusant, pour des raisons que nous ignorons, de se conformer aux prescriptions ministérielles. Le chef de quartier de Quimper déclare au commissaire général : «Le sous-commissaire de Douarnenez dit qu'il n'a trouvé aucune opposition dans l'application d'une mesure dont la généralisation a été parfaitement appréciée. L'arrêté ministériel du 22 avril 1859 impose l'obligation d'une cloche de 1,50 kg pour tous les bâtiments de mer pontés ou non de vingt-cinq tonneaux et au-dessous, qui se livrent à la pêche maritime côtière ou pêche du poisson frais. Les embarcations de MM. Chancerelle sont donc dans les conditions imposées, et pour les exonérer de la cloche, il faudrait, il me semble, modifier le susdit arrêté». En ce qui concernait les bateaux de plus de vingt-cinq tonneaux, ils devaient être munis d'une cloche pesant dix kilos.

V. ASPECTS ANECDOTIQUES DE LA VIE MARITIME

Le voyage de Napoléon III en Bretagne et le rassemblement des chaloupes de pêche à Quimper

Au cœur de l'été 1858, la Bretagne de l'Argoat et surtout de l'Armor connaît des jours de fièvre : on attend la visite de Napoléon III et d'Eugénie de Montijo. Les pouvoirs publics sont conscients de l'importance politique de l'événement, aussi prennent-ils les initiatives les plus diverses pour mobiliser les populations, gens de terre et gens de mer, et réserver un accueil original et enthousiaste à l'empereur et à l'impératrice.

Le 24 juillet, le chef de quartier de Quimper signale au commissaire général les mesures prises par le préfet du Finistère afin que la ville de Quimper soit, dans sa réception des visiteurs impériaux, non seulement chaleureuse, mais très représentative de tous les terroirs de la Cornouaille. La population maritime, les marins-pêcheurs en particulier, ne pouvaient être tenus à l'écart. « M. le Préfet, écrit le commissaire, pour donner un air de fête à la ville de Quimper pour le jour de l'arrivée de l'Empereur et de l'Impératrice, a eu l'idée de faire venir à notre quai cinquante chaloupes de Concarneau, avec comme équipages quatre hommes, mousse compris. Comme ils perdront dans cette circonstance deux jours de pêche, ils seront traités à raison de dix francs par jour et par embarcation. Cette dépense sera soldée par le Préfet, ainsi que celle occasionnée par l'achat d'un pavillon national et d'une flamme portant le nom de Concarneau. Ces cinquante chaloupes arriveront à Quimper à la marée du 12 août, vers les trois heures de l'après-midi, et seront placées à droite et à gauche du pont de la Préfecture, sur lequel passeront l'Empereur et l'Impératrice. Chacune des chaloupes recevra le pavillon national et la flamme. Ces chaloupes sont prêtées par les armateurs. Les flammes seront aux trois couleurs et le mot « CONCARNEAU » sera écrit sur la partie blanche ».

Le 5 août, le chef de quartier fait savoir au maire de l'Ile-Tudy que le préfet accepte le concours de quinze embarcations de sa commune « pour l'arrivée de Leurs Majestés à Quimper ». Voici les directives officielles pour les barques de l'Ile-Tudy : « Onze de ces chaloupes seront armées par des hommes et quatre par des femmes. Elles devront avoir toutes leurs voiles serrées et un filet de sardines allant d'un mât à l'autre. Je fais confectionner quinze pavillons aux trois couleurs et quinze flammes portant le nom de l'Ile-Tudy. Ces pavillons seront à prendre chez M. Malinjou, rue Quéréon, marchand de nouveautés. Les patrons ne devront hisser les pavillons et flammes qu'en arrivant à Quimper : ils devront être ici à la marée du matin, de manière à passer sous les ponts, alors qu'il y aura encore assez d'eau. Donnez à vos patrons le conseil de prendre des béquilles, pour ne pas tomber sur le côté en échouant. Avec de vieux avirons, il sera facile d'établir des béquilles ». Nous apprenons ainsi qu'il y avait à l'Ile-Tudy des chaloupes montées exclusivement par des équipages féminins, qui s'adonnaient surtout à la pêche des coquillages.

Le même jour, le commissaire de la marine à Quimper écrivait à son subordonné de Concarneau qu'il pouvait autoriser quelques mutations dans les équipages qui devaient venir à Quimper le 12 août, « sans pour cela, précisait-il, faire aucune mutation sur les rôles. Nous sommes dans la belle saison, et je ne vois aucun inconvénient ». Et il ajoutait : « Si je suis disposé à donner cette autorisation, c'est qu'il est à désirer autant que possible que les équipages soient formés de véritables marins ayant encore leurs costumes, et plusieurs peut-être leurs médailles. Ces hommes en effet auront une tenue plus convenable, et c'est le but que nous devons rechercher pour donner le plus d'éclat possible à leur arrivée à Quimper ».

Vingt et une chaloupes de pêche devaient également représenter le port de Douarnenez lors de cette insolite manifestation. Le 9 août, le chef de quartier fait savoir à l'aide-commissaire de Douarnenez que, « pour encourager les équipages

dans leur intention de venir à Quimper», le préfet demandait de les faire payer avant leur départ par le trésorier des Invalides: «Je pense que les chaloupes seront encore à Douarnenez au moment où ma lettre vous arrivera. Si par hasard elles étaient déjà en route, ayez la bonté de m'en informer, afin qu'elles puissent être payées à Quimper... Toutes les chaloupes devront arriver à Quimper jeudi matin, entre cinq et six heures, c'est-à-dire pour pouvoir être prêtes au moment de l'arrivée de Leurs Majestés Impériales». Douze chaloupes douarnelistes viendront à Quimper: elles aussi avaient à se munir de pavillons et de flammes, chez le marchand de nouveautés de la rue Keréon, à Quimper.

Un courrier du 18 août suivant, quelques jours après le passage de l'empereur et de l'impératrice, apporte au commissaire général la conclusion de ce mémorable événement sur le plan maritime: «78 chaloupes sont venues à Quimper le 12 pour donner plus d'éclat à la réception qui a été faite à Leurs Majestés. Les chaloupes étaient accompagnées par les syndics de Concarneau, Douarnenez et Poullan (pour les barques de Tréboul, sa trêve, le garde maritime et le gendarme de Concarneau). Les agents sont venus sans ordre, mais dans la pensée de venir en aide pour ranger toutes les chaloupes avec ordre dans les quais de Quimper...» Aussi le commissaire demande-t-il s'il ne serait pas «convenable de leur payer la conduite et une vacation», en ajoutant: «M. Alix, aide-commissaire à Concarneau, est venu par mer, dirigeant les cinquante chaloupes. M. Mouflet, aide-commissaire de Douarnenez, est aussi venu à Quimper, et ces deux messieurs m'accompagnaient quand nous avons été présentés à l'Empereur».

L'empereur et le déserteur

A Douarnenez, à ce moment, un vieux marin et sa femme étaient dans une grande peine. Quelques années plus tôt, ils avaient vu leur fils déserteur la Marine et s'enfuir en Amérique! Mis au ban de la société et passible des rigueurs de la loi, le fugitif vivait à des milliers de kilomètres du pays natal et rien ne laissait présager qu'il reverrait un jour Douarnenez et ses vieux parents. Ces derniers, minés par le chagrin, aspiraient ardemment à revoir leur enfant avant de quitter ce monde. Un événement extraordinaire allait leur donner une merveilleuse espérance: le passage à Quimper de l'empereur.

Le document officiel révélateur de cette affaire est une lettre adressée au consul de France à Boston (États-Unis), pour être remise à M. Charles Le Cant, à Brook Street. Dans ce courrier, le commissaire de la marine à Quimper faisait «connaître au sieur Le Cant, Charles Pierre Marie, né le 17 novembre 1817 à Douarnenez, fils de Jacques et de Perrine Le Floch, matelot de 2^e classe, inscrit au quartier de Quimper ^{fo} 1717 n° 13, déserté dans le port de La Rochelle le 21 février 1854, que par dépêche ministérielle datée du 16 septembre 1858, une pétition adressée en sa faveur par le sieur Le Cant Jacques, son père, à Sa Majesté Impériale à Quimper le 12 août 1858, a été favorablement accueillie, et qu'il pourra désormais rentrer librement en France, la présente lui servira de sauf-conduit pour rallier son domicile sans être inquiété, à moins qu'il ne soit poursuivi pour d'autres causes».

Le geste de clémence de l'empereur en faveur du marin de Douarnenez répondait ainsi à l'accueil enthousiaste et chaleureux des Bretons.

Le clergé antibonapartiste à Douarnenez

A Douarnenez, en 1867, c'est une curieuse affaire, d'aspect politique semble-t-il, qui est évoquée par un courrier du chef de quartier au commissaire général, et dont on ne s'attendrait guère à trouver allusion dans une correspondance exclusivement administrative et maritime.

Cela se passait à la fin du second Empire. A ce moment, Douarnenez comptait parmi ses citoyens un professeur d'hydrographie, Régis Henri Millet. Au presbytère paroissial vivait Charles Boga (7), curé de Ploaré depuis 1839, mais aussi de Douarnenez qui, devenu quartier maritime en 1868, ne jouissait pas encore de son autonomie spirituelle (1875), tout en étant déjà commune distincte depuis 1790, au seuil de la Révolution. Le professeur d'hydrographie d'une part, le clergé paroissial d'autre part, tels sont les protagonistes de l'« affaire » transmise à la postérité par cette lettre du chef de quartier, datée du 17 août 1867 et dont voici la teneur :

« En présence de la réclamation ci-jointe de M. le professeur d'hydrographie, et avec toute la modération que je crois mettre dans la transmission de cette lettre, je ne puis m'empêcher de vous faire part de mon étonnement pour le manque d'égards manifesté par le clergé de Douarnenez à l'occasion de la fête du souverain de la France. Je ne puis comprendre l'aberration du moment et l'oubli de toute convenance, qui ont porté le service religieux à ôter à cette cérémonie le caractère tout particulièrement officiel qu'elle devait avoir. Vous apprécierez, M. le Commissaire général, la suite qu'il y a lieu de donner à cette plainte ».

Le clergé local était-il plus légitimiste que bonapartiste, et avait-il affiché ainsi ouvertement ses sentiments à l'occasion de la fête impériale ? Quoi qu'il en soit, le professeur d'hydrographie ne s'était guère grandi, en l'occurrence, en cédant à une peu honorable délation.

Les premières régates de Concarneau

En dehors de la pêche, les concours et fêtes nautiques étaient aussi l'objet de la sollicitude des autorités maritimes, les régates en particulier, qui étaient destinées à susciter l'émulation des gens de mer et à promouvoir toutes les qualités physiques et techniques susceptibles de former des marins expérimentés.

A Concarneau, les premières régates devaient se dérouler le 12 novembre 1859. Dès le 23 août, une lettre au commissaire général évoque ces futures joutes nautiques concarnaises : « Ainsi que le dit Son Excellence (le ministre de la Marine), dans sa dépêche de 8 août 1856, les régates cherchent un but utile sous

(7) Charles Boga mourut en 1869 et fut inhumé au cimetière de Douarnenez où l'on peut encore voir sa tombe monumentale et son gisant de kersanton.

l'apparence d'un divertissement, et ce fait est plus ou moins sérieux suivant l'importance des localités au point de vue de l'industrie et de la population maritime inscrite. Concarneau réunit sous ce rapport toutes les conditions voulues pour fixer l'attention de l'autorité supérieure. Plus de trois cents chaloupes en effet se livrent chaque année à la pêche de la sardine ou du poisson frais, et la population de la ville appartient tout entière à la Marine. En d'autres termes, tous vivent de la pêche maritime et n'ont pas d'autre industrie. Les régates, que l'on établit en ce moment, doivent évidemment, en présence d'une population maritime, pousser aux perfections dans la construction et l'installation de toutes les embarcations».

Afin de stimuler et encourager les pêcheurs lors de cette spectaculaire joute nautique, le ministre était prié de bien vouloir décerner quelques prix en son nom. De son côté, le chef de quartier de Quimper demandait au commissaire général de «fixer approximativement les chiffres qu'il devait demander comme prix», car, avouait-il ingénument, «je n'ai jamais vu de régates, et dès lors je me trouve embarrassé pour formuler une demande», ce qui, pour un commissaire de la marine, était assez paradoxal. Quant au ministre de la Marine, il ne mettra guère en péril les finances de l'État: il se bornera à offrir une simple médaille d'argent «pour être donnée en prix aux régates de Concarneau».

Les femmes pêcheurs de l'Ile-Tudy

Autrefois, l'un des particularismes de la population maritime de l'Ile-Tudy résidait dans le fait que certaines chaloupes de pêche étaient montées par des équipages exclusivement féminins, ce qui, du reste, était susceptible de poser certains problèmes au regard de la législation maritime.

Ainsi, le 18 novembre 1866, le chef de quartier évoque cette situation singulière à l'intention du commissaire général à Brest: «En vous renvoyant ma lettre du 17 octobre dernier, que vous avez apostillée relativement aux embarcations montées exclusivement par des femmes et n'ayant pas de rôles d'équipage, j'ai l'honneur de vous informer que quelques femmes de l'Ile-Tudy sont venues hier à mon bureau me supplier de les laisser naviguer sans rôles d'équipage, disant que la pêche et la vente des moules étant leur seule ressource, que leurs embarcations servant en outre à aller chercher de l'eau potable pour l'île, qui en est dépourvue, qu'enfin si elles prenaient un patron, son salaire diminuerait d'autant le minime gain qu'elles peuvent faire... Bien que cette manière de faire soit complètement contraire au règlement, bien que la sécurité de ces femmes puisse être compromise, on pourrait peut-être les autoriser à continuer à naviguer sans rôles d'équipage, en s'appuyant sur leurs besoins réels et en présence de la position toute exceptionnelle de cette île. J'attendrai donc vos ordres, M. le Commissaire général»...

Non sans humeur, ce dernier répond à son subordonné: «Je ne puis vous donner pareille autorisation. Quand on croit devoir être tolérant, très tolérant surtout, il faut savoir en prendre la responsabilité, au lieu de demander à ses chefs un excès de tolérance, ou de les mettre dans la nécessité de rappeler à

l'exécution des règlements. Agissez avec bienveillance, prudence et tact, mais ne souffrez point d'abus grave, ni surtout d'extension à ce qui était toléré avant vous».

Les médaillés de la Baltique

Le 10 mars 1857, le commissaire de la marine à Quimper signalait au commissaire général que 321 marins du quartier avaient pris part à «l'une des expéditions de guerre effectuées dans la Baltique». Cette information lui était transmise en vue de l'obtention de la «médaille de la Baltique».

On sait en effet que, en 1853 et 1854, un conflit avait opposé la France, la Grande-Bretagne, la Turquie et le Piémont à la Russie, et que la guerre s'était terminée par la défaite de cette dernière, consacrée par le traité de Paris de 1856. Durant les hostilités, les Alliés, sous les ordres de Saint-Arnaud et de lord Raglan, avaient porté leurs efforts en Crimée, mais avaient aussi pris la précaution d'opérer le blocus des ports de la Baltique et de la mer Blanche, afin d'empêcher les escadres russes de prendre le large. Plusieurs navires français avaient participé à ces expéditions. Vers le 11 août 1855, une bataille navale, à laquelle prit part le vaisseau français *Tourville*, se déroula dans la Baltique, devant la forteresse de Sweaborg, qui défendait le port d'Helsinki, et dont s'emparèrent les Alliés.

D'autres batailles eurent pour théâtre la Baltique et la mer Blanche: les marins bretons ayant toujours constitué une pépinière inépuisable pour les navires de l'État, il n'est guère surprenant que le quartier de Quimper ait fourni quelques centaines de participants à ces opérations et qu'on ait demandé pour eux une juste récompense.

ANDRÉ GUILCHER* ET THIERRY SIMON**

Les anciens daviers de montée des algues dans les falaises de Plougouvelin, du Conquet et de Ploumoguier (Finistère)

I. — LES CONDITIONS NATURELLES

Chacun sait que l'utilisation, soit agricole, soit industrielle des algues marines, très répandues en divers endroits du Massif armoricain, a été tout particulièrement importante sur la côte nord et nord-ouest du Léon. C'est d'ailleurs là qu'elle s'est maintenue jusqu'à l'époque contemporaine en se modernisant, sur le continent et dans les îles du plateau de Molène, avec utilisation de tracteurs et de remorques pour le ramassage du goémon d'épave dans les grèves, et mise en œuvre de bateaux munis d'engins de sectionnement des laminaires à basse mer de grande marée, pour livraison aux usines à des fins industrielles.

Mais si les techniques du nord et du nord-ouest du Léon sont adaptées aux côtes basses sans falaises de cette région, où naguère les charrettes, aujourd'hui les tracteurs, pouvaient et peuvent accéder facilement aux grèves, ces techniques ne pouvaient pas être mises en œuvre sur la côte sud et sud-ouest du même Léon, où le littoral est constitué de falaises, sinon très élevées, du moins abruptes. Cela est particulièrement vrai de la côte sud de la commune de Plougouvelin (fig. 1) entre Porz Tremeur et la pointe Saint-Mathieu (1). Là, le plateau, exploité par

(*) Université de Bretagne occidentale, Brest.

(**) Université nationale Omar-Bongo, Libreville, Gabon.

(1) A. GUILCHER et J. LACROIX, *Principaux caractères morphologiques de la côte sud-ouest du Léon (Bretagne)*, dans *Comité des travaux historiques et scientifiques*, Bulletin de la section de géographie, vol. 75, p. 177-196. — L. CHAURIS, B. HALLEGOUET, C. BABIN, C. PLUS-QUELLEC, Y. MORZADÉC, P. THONON, *Carte géologique à 1 : 80 000 Brest*, 3^e édition, 1972, B.R.G.M., Orléans. — L. CHAURIS et B. HALLEGOUET, *Carte géologique à 1 : 50 000, Le Conquet* (en préparation : maquette aimablement communiquée par B. Hallégouët, avec utiles commentaires ; modifications sensibles par rapport au 1 : 80 000 de Brest).

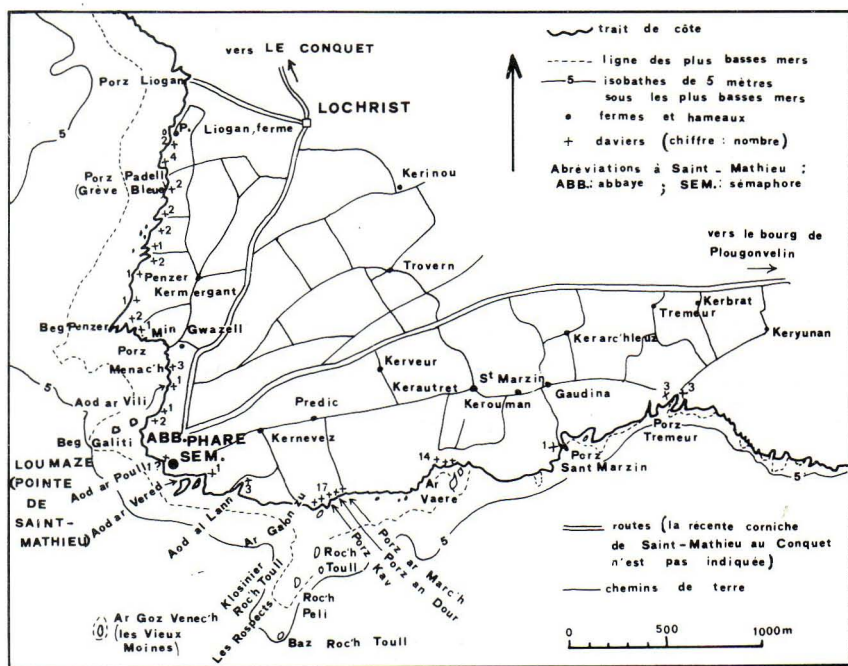


Fig. 1. — Les abords de la pointe Saint-Mathieu à l'époque des daviers (vers 1910-1935).

un réseau de fermes, est tronqué par des falaises après un certain abaissement à partir de sa surface intérieure. Il entaille des roches métamorphiques de direction est-nord-est — ouest-sud-ouest, formées de gneiss dit de Brest, roche pouvant se débiter en dalles comme les micaschistes qui y constituent des enclaves, mais dans l'ensemble beaucoup plus résistante que ces derniers. Comme ces roches offrent de nombreux contrastes lithologiques de détail, et qu'elles sont battues par la houle d'origine sud-ouest, engendrée dans la direction-résultante des vents forts sur une très longue course dans l'Atlantique (2), les falaises, qui ont quinze à trente mètres de haut, sont très déchiquetées avec mise à profit de toutes les inégalités de résistance (morphologie de lacération). L'accès des charrettes aux étroites grèves de galets a été partout impossible, même dans des vallons côtiers comme ceux de Trémour et de Saint Marzin, qui se terminent par des cascades (3).

Devant ce secteur est-ouest de la côte de Plougouvelin se dresse le groupe de grandes roches dit en français des Rospects (Klosinier Roc'h Toull pour les

(2) A. GUILCHER, *L'île de Béniguet (Finistère), exemple d'accumulation en queue de comète*, dans *Bulletin d'information du Comité d'océanographie et d'étude des côtes*, vol. 2, 1950, p. 243-250.

(3) A. GUILCHER et J. LACROIX, art. cit.

marins bretonnants, la principale roche étant appelée Roc'h Toull par tous), qui repose sur un bas plateau formant promontoire émergé à basse mer. Les Rospects sont formés de granite dit des Pierres Noires, ces dernières étant dans le sud du plateau de Molène; ils sont séparés du gneiss de Brest par une faille ancienne. Il s'agit d'un granite plus massif que le gneiss de Brest, qui ne donne pas de dalles.

Au nord de la pointe Saint-Mathieu, dans les communes de Plougonvelin et du Conquet, la côte, qui est à angle droit de la précédente, offre encore des falaises, mais le dispositif présente des différences. Du point de vue lithologique, jusqu'à cinq cents mètres au nord de la pointe de Penzer, ce sont toujours les gneiss de Brest, mais ensuite vers le nord ce sont des micaschistes très feuilletés et beaucoup plus friables, avec seulement localement des gneiss, et un tracé de détail très dentelé. L'essentiel est cependant qu'ici le rivage du continent se trouve, à partir de la pointe de Penzer, abrité par les vastes hauts-fonds et îles de l'archipel de Molène, et, comme l'orientation est en outre différente, la houle y est beaucoup moins forte. Il y a encore des falaises d'une quinzaine de mètres (ce qui n'est jamais le cas dans le nord du Léon sauf sur quatre kilomètres dans l'est de la commune de Plouguerneau), mais l'accessibilité aux charrettes est possible à la grève de Porz Liogan; plus au sud toutefois, l'obstacle du relief subsiste, même à Porz Padell (Grève Bleue des touristes).

L'estran fournisseur d'algues a, jusqu'à la ligne des plus basses mers, une largeur de 100 à 250 m de Porz Liogan à Ar Vaere, et il se rétrécit considérablement plus à l'est où la côte devient plus accore. Mais il comporte une très grosse protubérance englobant le plateau des Rospects, protubérance qui, on le verra, joue un rôle très notable dans l'exploitation humaine de l'estran. Il faut y ajouter les fonds jusqu'à 5 m sous les plus basses mers, dont les algues peuvent être rejetées elles aussi dans les grèves lors des fortes houles, soit par arrachement à la roche en place, soit par transport à la côte avec leurs blocs rocheux d'ancrage auxquels elles donnent une flottabilité, selon un processus qui a été décrit depuis longtemps sur les côtes battues de Bretagne et d'ailleurs, et qui s'observe bien ici. Du point de vue de la nature des algues, le secteur qui a la meilleure croissance est celui qui est battu par la houle de sud-ouest, et qui inclut la protubérance des Rospects. Là (4) on observe un beau développement de laminaires (appelées ici *tali* comme ailleurs dans le Léon) à prédominance de *Laminaria digitata*, avec aussi *Laminaria ochroleuca* et *Laminaria hyperborea*: le tapis algaire ressemble à celui du plateau de Molène (5), avec cependant une extension beaucoup moins vaste du fait de la pente plus forte du fond. Il y a là de bons tonnages susceptibles soit d'être coupés à grande basse mer, soit d'être rejetés à la côte lors des coups de vent. Dans le secteur au nord de la pointe de Penzer, les conditions sont un peu moins favorables (6) malgré un découvert de basse mer encore large, car le mode

(4) J.-Y. FLOCH, *Cartographie de la végétation marine et observations écologiques dans l'archipel de Molène (Finistère)*, Rennes, 1967, in-4°, 13 planches. (Thèse de 3^e cycle). Cf. planche 8.

(5) J.-Y. FLOCH, *ibid.*, planches 1 à 5.

(6) J.-Y. FLOCH, *ibid.*, planche 8.

est moins battu comme on l'a vu. On y rencontre surtout, entre les basses et les plus basses mers, *Fucus serratus*, *Bifurcaria bifurcata*, *Himanthalia elongata*; mais les laminaires vivent en-dessous des plus basses mers en assez grande abondance, et l'ensemble de cette végétation algale reste fort intéressant pour l'agriculture.

II. — LA TECHNIQUE DE MONTÉE DES ALGUES ET SON APPLICATION

A. — *Données des auteurs antérieurs.* Les aménagements avec *daviers* permettant l'exploitation des algues, dans ce secteur à falaises où l'accès des charrettes aux grèves n'était pas possible, sauf à Porz Liogan et en une certaine mesure à Porz Menac'h, ont été déjà mentionnés par certains auteurs. Le plus ancien témoignage, sauf erreur, semble être le dessin de Lesage, représentant sans doute le secteur des Rospects, daté de 1847 et reproduit dans Arzel (7). L'inventaire du littoral français effectué à la fin du XIX^e siècle par Aubert (8) mentionne également la présence et l'utilisation des installations *goémonières* sur les falaises de Saint-Mathieu.

Des treuils pour monter les algues dans des falaises ont existé en d'autres lieux des côtes de France: ainsi, falaises de Grandcamp et de Fécamp en Normandie (9), côte sauvage de Quiberon, Cap-Sizun (10). Il se peut qu'au XVIII^e siècle il n'y ait pas encore eu de treuils à Saint-Mathieu, car le recteur de la paroisse de Saint-Mathieu écrivait en 1774 à son évêque, Monseigneur de La Marche, que ses paroissiens, sur cette côte « toute hérissée de rochers... forment de lourds paquets (de goémons) et les rapportent attachés à leurs ceintures » (11). Les écrits les plus récents sur les *daviers* de Plougonvelin sont ceux de Georgelin, de Clochon et d'Arzel (12). Ces descriptions successives ont donné une bonne idée du système, avec figures dans Arzel; mais ce qui restait à faire, pensons-nous, c'était d'une part de montrer plus précisément l'adaptation de ces treuils à un milieu morphologique de falaises escarpées dont les sommets plats sont accessibles aux charrettes, moyennant des chemins de terre faciles à tracer; et,

(7) P. ARZEL, *L'exploitation goémonière. Évolution de l'outillage et de ses méthodes de travail*, Brest, 1980, 443 p. (Thèse de 3^e cycle, multigraphiée, déposée à la bibliothèque du Centre de recherche bretonne et celtique, Université de Brest). Cf. p. 226-232.

(8) C.-F. AUBERT, *Le littoral de la France*, Paris, 1886. Cf. chap. XXV.

(9) Le Masson du Parc, dans P. ARZEL, *op. cit.*, p. 226.

(10) P. ARZEL, *op. cit.*, p. 226, sans référence. — P. GEORGELIN, *Sur le goémon de rive*, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, vol. 21, 1974, n° 2, p. 88-90, avec reproduction d'un tableau de 1882 montrant des femmes hissant le goémon dans des falaises abruptes de la pointe du Raz au moyen de plusieurs treuils de type différent de ceux de Saint-Mathieu.

(11) L. KERBIRIOU, *Jean-François de La Marche, évêque - comte de Léon (1729-1806). Étude sur un diocèse breton et sur l'émigration*, Quimper, Paris, 1924, XXIV - 625 p. — P. ARZEL, *op. cit.*, p. 226-227.

(12) P. GEORGELIN, art. cit., avec trois photographies, mais sans légendes. — J.-P. CLOCHON, *Le Conquet, notice historique*, Le Conquet, 1978. — P. ARZEL, *op. cit.*

d'autre part, de cartographier aussi exactement que possible la répartition des daviers encore reconnaissables aux abords de Saint-Mathieu, et de donner les caractéristiques de leurs localisations, avant qu'ils ne disparaissent par éboulements.

Au préalable, la technique doit être réexaminée à la lumière de nos propres informations.

B. — *La technique des daviers* (fig. 2 à 5). La montée des algues dans les falaises de Plougonvelin et du Conquet n'est plus aujourd'hui en usage, sauf cas très individuels et exceptionnels, mais elle l'était encore il y a quelques décennies, de sorte qu'on peut en trouver quelques témoins. En dehors de nos observations de terrain et de photographiques aériennes de 1919, notre informateur de Plougonvelin, excellent, a été M. Michel Le Ven, né en 1929, propriétaire-exploitant de la ferme-manoir du Prédic, à quelque 800 m à l'est du phare de Saint-Mathieu, face à la côte sud où sont les sites les plus favorables. Pour la partie incluse dans Le Conquet (au nord de Porz Menac'h), nous avons été informés par M. Yves Lainé, propriétaire-exploitant de la ferme de Penzer.

Outre le goémon d'épave venant vers la mer au pied des falaises, on faisait, jusque vers 1930-1935, la coupe du *tali* sur le plateau granitique des Rospects. Pour amener ces laminaires de là jusqu'au pied des falaises, on utilisait une technique qui n'était pas propre à Plougonvelin, mais qui a aussi existé sur la côte nord du Léon où on la ressuscite annuellement (et encore en 1984) à Kerurus en Plounéour-Trez en des fêtes folkloriques : la technique de la drôme. Les algues coupées à basse mer de grande marée sont amassées sur des radeaux formés d'échelles et de madriers ; ces radeaux sont poussés à la perche à marée montante par des hommes qui y sont juchés, jusqu'au pied des falaises (et, à Plounéour-Trez, jusqu'à une plage de côte basse où les charrettes prennent livraison). C'est à partir de là que les choses deviennent particulières à Plougonvelin.

Pour hisser le goémon, soit d'épave, soit de coupe, le sommet des falaises avait été aménagé en terrasses, sur des sites qui seront énumérés plus loin, et qui avaient été choisis d'après leurs caractères topographiques : il fallait que la falaise fût la plus verticale possible, éventuellement surplombante ; les falaises à éboulis basaux et celles comportant des ressauts de roche en place avaient été, autant que possible, évitées. Il fallait aussi que le sommet fût accessible à des chemins charretiers, et que l'on y disposât d'espaces plans pour la remontée, le stockage et parfois le traitement (brûlage) du goémon. Les fermes du plateau formaient le réseau d'utilisateurs.

Sur les sites choisis, on avait construit des murs de pierres sèches soigneusement appareillés, soit verticaux, soit (rarement) légèrement surplombants, ou (rarement aussi) légèrement obliques. En arrière des murs, des terrasses avaient été faites d'un blocage de pierres et de terre provenant des dépôts de pente voisins réutilisés par décapage de la roche en place, le but essentiel des terrasses étant de permettre les allées et venues d'un cheval travaillant au davier, et devant disposer d'un espace subhorizontal au moins égal ou, mieux, un peu supérieur à la hauteur sur laquelle la charge devait être montée. Les murs avaient été

construits puis entretenus par des hommes travaillant dans une tonne suspendue à un câble.

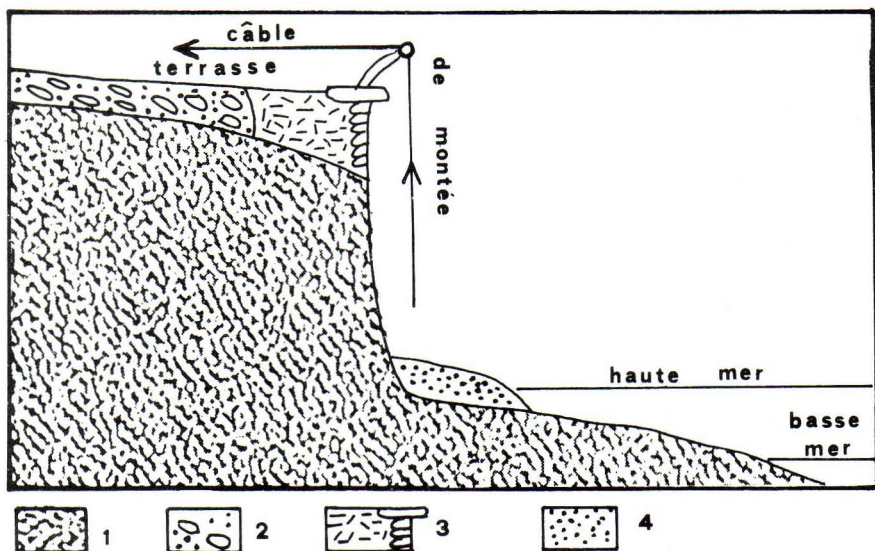
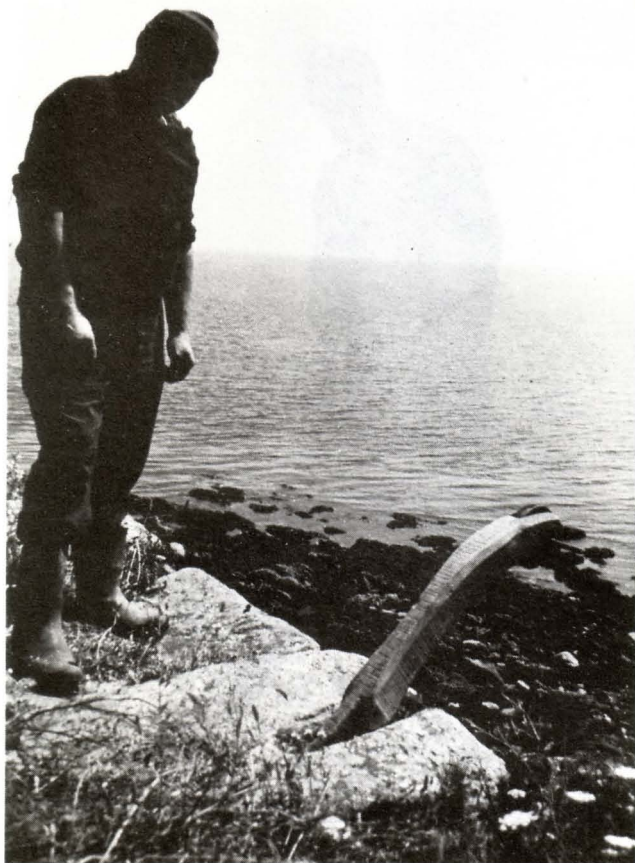


Fig. 2. — Plougonvelin, profil de falaise aménagé avec davier.

1. Gneiss.
2. Dépôt de pente formé sous climat froid du Pléistocène (jusqu'à 10 000 ans avant l'actuel).
3. Aménagement externe de la terrasse : mur de pierres sèches appareillées, pierre et bois de davier (*mean*, *koad davïet*), blocage de pierres et terre en arrière.
4. Goémon amassé en haut d'estran, qui sera monté.

Au sommet du mur, donc à l'extrémité externe des terrasses, sont installés un ou plusieurs daviers (breton : *davïet*), le nombre dépendant de la largeur de la terrasse, elle-même commandée par la topographie locale. Le davier comprend une dalle de micaschiste ou de gneiss micaschisteux (*ar mean davïet*), de $1,50 \times 0,50 \times 0,10$ m, percée du côté externe, placée en encorbellement, d'un trou également oblong où l'on enfille une forte pièce de bois d'orme (*ar c'hoad davïet*). Ces pièces sont amovibles, il en existe encore, M. Le Ven en a une, et aussi M. Lainé, et nous en avons une autre donnée par M. Le Ven. Le *koad davïet* que nous possédons est long de 1,10 m, épais de 0,05 m à la base et 0,10 m au sommet. Il porte dans sa partie supérieure un réa de 0,15 m de diamètre et 0,25 m de longueur d'axe. Le *koad davïet*, encastré dans la fente du *mean davïet*, surplombe la grève par sa légère incurvation. Un câble un peu plus long que la hauteur de la falaise passe par le réa ; il se termine par un léger support en V (buis ou frêne) sur lequel le faix de goémon est installé par un opérateur descendu dans la grève par un sentier escarpé. Chaque charge pèse de 30 à 40 kg. En haut, un cheval (ou deux chevaux selon Georgelin, d'après son informateur Lannuzel, la charge étant alors plus forte) hissent la charge en circulant sur le chemin de



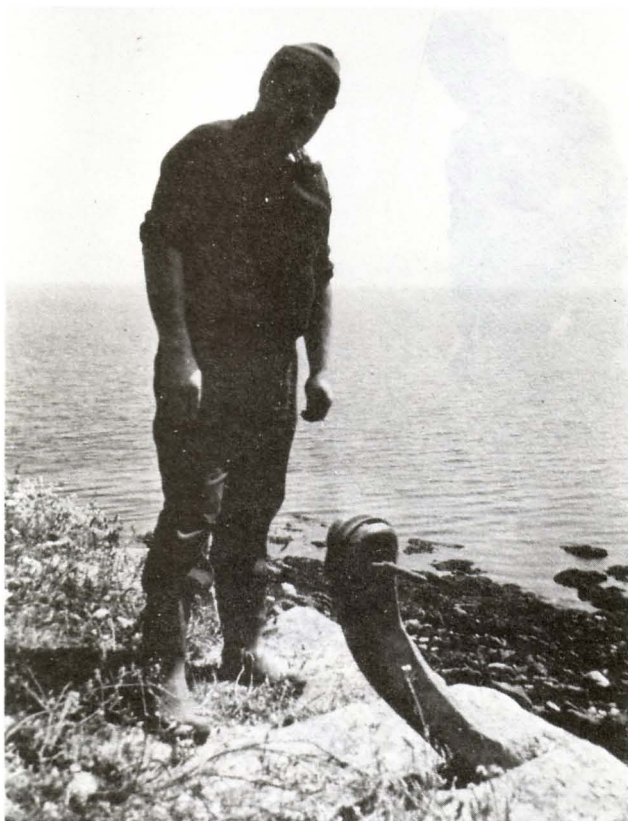
Cliché A. Guilcher.

Fig. 3. — Plougonvelin, *Porz Kav*, pierre et bois de davier en position de montée de la charge.

M. Michel Le Ven, informateur, donne l'échelle.

halage de la terrasse. Le risque est que la charge ne se désarrime en heurtant des aspérités de la falaise. Pour éviter cet inconvénient, une des installations en face des Rospects est dotée d'une gorge maçonnée en pan incliné, longue de 2 m, qui guidait le faix jusqu'au sommet. Le *koad daviet* est, à l'arrivée en haut, basculé latéralement par un homme pour déposer la charge. Cette manœuvre est dite : *digouata* (littéralement : déboîter). Le goémon peut alors, soit être traité sur place, soit être emporté dans une charrette. Certains chemins de halage sont dallés. En somme, le cheval travaillait comme le chameau qui monte l'eau d'un puits profond du Mzab.

Le traitement sur place consistait à brûler le goémon de coupe pour faire de la soude, c'est-à-dire obtenir des cendres qui étaient livrées à des usines pour en



Cliché A. Guilcher.

Fig. 4. — Bois de davier en position de déversement de la charge hissée.

extraire l'iode, chose bien connue qu'il n'y a pas lieu de décrire ici. Des fours à soude oblongs, du même type qu'ailleurs en Léon et en Cornouaille, existaient donc auprès des terrasses au sommet des falaises de Plougonvelin. Ils ont disparu, en partie du fait de la construction de forts allemands du Mur de l'Atlantique ; mais leur existence et leur usage sont attestés par une photographie aérienne de juillet 1919 que nous possédons, et sur laquelle on voit un panache de fumée issu d'un four à soude situé au-dessus d'Ar Galon Zu, en face des Rospects. Les pains de soude étaient vendus dans les usines avoisinantes : usine Tissier au Conquet, la première de toutes, fondée en 1829, usine de Porz Paol à Lampaul-Plouarzel, vers laquelle certains petits exploitants préféraient s'orienter. La fabrication de la soude a complètement cessé vers 1945-1947 (et, comme on sait, elle a été remplacée par d'autres techniques pour le traitement du *tali* qu'on a continué à couper, ce qui n'est plus le cas à Plougonvelin).

Les algues d'épave, qui ne servaient pas à faire de la soude, étaient, comme ailleurs en Bretagne, utilisées comme engrais, et elles ne l'étaient pas seulement par les fermes immédiatement limitrophes des falaises. A cette fin, le « droit de davier » était individuel et non public. Chaque ferme avait l'utilisation d'un ou plusieurs daviers, et éventuellement ceux d'une même terrasse pouvaient être à l'usage de plus d'un propriétaire lorsqu'ils étaient assez nombreux (jusqu'à 13 sur la grande terrasse d'Ar Vaere). Par exemple, une ferme de Trovern utilisait sur la côte sud de Plougonvelin un davier dont elle est éloignée de 1 300 m à vol d'oiseau. Pour le charroi du goémon, ces fermes non immédiatement côtières avaient des droits de passage à travers les parcelles intermédiaires qui ne leur appartenaient pas. La mise en œuvre du système avait donc tout un côté juridique.



Cliché A. Guilcher.

Fig. 5. — Davier et son réa.

On peut remarquer que la ferme de Trovern est à égale distance des côtes sud et ouest, mais que c'est au sud qu'elle effectuait ses opérations. C'est là un résultat des conditions plus favorables sur la côte sud, plus riche en goémon comme on l'a vu, ce qui compensait largement la falaise plus haute.

La technique des daviers était encore très répandue vers 1930-1935, mais elle était en déclin lorsqu'arriva la Seconde Guerre mondiale, durant laquelle l'armée allemande, qui occupait fortement ces lieux stratégiques de l'entrée de Brest, essaya de la revigorer parce qu'elle manquait d'iode pour les soins médicaux aux blessés. Elle fit des distributions de câbles vers 1943 pour l'utilisation des daviers, mais sans grand succès.

III. — LES SITES DE DAVIERS DES ENVIRONS DE SAINT-MATHIEU EN PLOUGONVELIN ET LE CONQUET

Les daviers des abords est et nord de Saint-Mathieu sont souvent rassemblés en groupes en des sites favorables, mais il y en a d'isolés. La répartition d'est en ouest est la suivante.

Le premier groupe est celui de Porz Tremeur, un des vallons suspendus de la côte. Il comprend six daviers, trois de chaque côté de la crique terminale du vallon. Ceux du côté ouest sont en bien mauvais état. Ce site de vallon est maintenant occupé par le vivier des Pêcheurs d'Armor, coopérative des pêcheurs de crustacés du Conquet.

A Porz Sant Marzin, il n'y a pas de davier dans le vallon suspendu qui est l'élément morphologique principal du site, mais il y en a un assez remarquable, sur le flanc d'une fissure d'érosion marine qui existe immédiatement à l'ouest. Ce davier possède un fort beau chemin de halage construit en remblaiement sur le versant, avec un mur de soutènement de bonne facture. Il est desservi par un chemin charretier qui accède par le vallon de Sant Marzin.

Le site suivant, celui d'Ar Vaere, bien que se trouvant au débouché d'un vallon suspendu comme les deux précédents, n'utilise par pour ses accès ce vallon, encaissé et étroit, mais un abaissement en glacié de l'arrière-falaise qui, à l'est du vallon, permet des chemins assez commodes vers le hameau de Saint-Marzin et d'autres fermes. Nous avons compté là quatorze daviers, dont treize formant une véritable batterie au bord d'une large terrasse construite, et le quatorzième en contrebas à l'ouest sur une petite terrasse, au bord du débouché du vallon, avec un chemin charretier de desserte annexe s'embranchant sur ceux de la grande terrasse. La majorité de ces daviers d'Ar Vaere sont assez bien conservés, avec les *mein daviet* toujours en place.

Avec le site faisant face aux Rospects, on arrive à la principale concentration de daviers de toute la côte (fig. 6 et 7). Ces daviers aménageaient un groupe de mini-criques serrées sur environ 200 m à vol d'oiseau, et qui sont nommées, d'est en ouest : Porz ar Marc'h, Porz an Dour, Porz Kav et Ar Galon Zu. Les criques comportaient un ensemble de dix-sept daviers encore reconnaissables et



Cliché A. Guilcher.

Fig. 6. — Plougonvelin, entre *Kalon Zu* et *Porz ar Marc'h*, ensemble de murs et terrasses à daviers en gradins.

La dégradation de la construction du premier plan montre sa structure: mur externe de pierres sèches appareillées, blocage interne de pierraille et terre.



Cliché A. Guilcher.

Fig. 7. — Plougonvelin, *Kalon Zu*, chemin de halage dallé de davier.

Un second chemin de halage parallèle en contrebas à gauche.



Cliché A. Guilcher.

Fig. 8. — Plougonvelin, *Porz ar Marc'h*, appareil bichrome, quartz-gneiss, dans le mur de davier.

en majorité assez bien conservés là aussi, les dégradations les plus importantes étant à Kalon Zu; et un très remarquable système de terrasses construites et de chemins de halage parfois dallés. Les trois chemins de halage parallèles de la face ouest de Kalou Zu sont spécialement intéressants par leur étagement en gradins. La crique de *Porz ar Marc'h* a une terrasse à mur de pierre externe qui se rehausse d'un appareil bichrome: quartz blanc et gneiss gris en alternance, ce qui crée un effet architectural (fig. 8). Cet ensemble d'importance maximale ne correspond pas, au contraire des précédents, au débouché d'un vallon, mais à la conjonction de riches et vastes platiers couverts d'algues aux *Rospects*, de falaises bien verticales dominant les grèves d'arrivée des algues d'épave et de coupe, et d'un plateau sommital très régulier d'où les charrois vers les fermes étaient faciles.

Continuant vers l'ouest, on atteint un groupe de trois daviers sur la face est de Aod al Lann, ces trois daviers possédant chacun leur chemin de halage bien visible. Ils desservaient sans doute la ferme de Kernevez. Sur l'esplanade touristique de l'abbaye, du phare et du sémaphore de Saint-Mathieu, l'extrémité interne

d'Aod ar Vered porte encore aujourd'hui (1984) un davier modernisé en fer, qui n'est pourtant plus en usage lui non plus; il se peut que l'aménagement de l'esplanade ait fait disparaître d'autres daviers voisins, car le site est très propice (falaise verticale à sommet plat dominant une grève à goémon d'épave abondant).

La crique d'Aod ar Poull recèle un muret qui pourrait être considéré comme un reste de davier, mais, comme il n'y a pas de chemin de halage visible, ce cas nous semble très douteux. Le promontoire trapu de Beg Galiti, qui porte le monument aux marins de la Première Guerre mondiale, n'a pas de daviers, probablement surtout parce que c'est un terrain militaire (bornes de la Marine, et fort daté de 1851), peut-être aussi faute de crique rassembleuse de goémon.

La côte qui fait suite jusqu'à Porz Liogan est fort riche en daviers, mais sans offrir de grandes concentrations comme en face des Respects et à Ar Vaere. Nous en avons dénombré vingt-sept, avec une seule relative concentration sur la pointe nord de Porz Padell (Grève Bleue des touristes). Il y a généralement, sur cette côté micaschisteuse dans sa moitié nord, une répartition assez égale des installations de montée du goémon, sans doute parce que l'accès à partir de l'intérieur était de facilité assez uniforme. Dans le secteur à micaschistes, la schistosité de la roche jointe aux pendages à $\pm 45^\circ$ favorise des verticalités à contre-pendage, de type microcrêts, dans les criques où s'accumule le goémon d'épave : c'est dans ces sites assez nombreux qu'on trouve la majorité des daviers, les *mein daviet* ayant été faciles à débiter dans cette roche. La conservation des daviers est variable : certains sont en bon état, mais hélas pas tous. Certains murs de soutènement sont des constructions assez imposantes. Plusieurs chemins de halage sont beaux. La terrasse des quatre daviers de Porz Padell a été élargie en parking pour l'utilisation touristique de la plage de sable coquillier qu'elle surmonte : c'est, de ce fait, l'ensemble le plus facile à visiter, mais en contrepartie la dégradation anthropique est forte. Les daviers de Porz Padell avaient utilisé une morphologie littorale de falaise ancienne eemienne ($\pm 100\,000$ ans avant l'actuel, dernier interglaciaire), avec encoche marine et plage de galets fossiles associées. Un des daviers de Porz Menac'h surmonte une petite crique incluse dans la grande, qui s'appelle Aod ar Vili, grève des galets, remarquable effectivement par ses beaux galets bien roulés. Un vallon de type habituel à cette côte, c'est-à-dire très mal raccordé, aboutit au fond de Porz Menac'h. La grève qui y correspond ne devait pas pouvoir recevoir autrefois de charrettes, pour les mêmes raisons qu'ailleurs; mais aujourd'hui on a construit une rampe carrossable qui y descend à partir de la nouvelle route en corniche de Saint-Mathieu au Conquet, et les tracteurs avec remorques y viennent activement chercher le goémon qui y parvient en abondance (observation de l'automne 1984). Ainsi retrouve-t-on là aujourd'hui, par exception, une activité qui reste bien plus répandue sur les côtes basses du nord du Léon. A Porz Liogan, accessible aux tracteurs sans aménagements, la même activité n'apparaît guère, car il y vient malheureusement peu de goémon.

Au total, sur la côte entre Porz Tremeur et Porz Liogan nous avons dénombré *soixante-neuf daviers* plus ou moins bien conservés, mais reconnaissables en tout état de cause, sans compter celui très douteux d'Aod ar Poull.

IV. — LE DAVIER ISOLÉ DE PORZ TEVENN EN PLOUMOGUER

Nous avons identifié un soixante-dixième davier, isolé mais cependant fort intéressant, à 3 500 m au nord de l'estuaire du Conquet, dans la commune de Ploumoguier, à la crique de Porz Tevenn immédiatement au nord de la pointe de Brenterc'h, où de très utiles observations complémentaires ont pu être faites sur les relations du système avec la topographie des falaises. Cette crique (fig. 9 et 10) comprend deux éléments, tous deux déterminés par des filons de belle dolérite bleu-foncé nord-ouest — sud-est, tectoniquement tardifs et injectés dans le gneiss dit de Kerhornou, plus massif et plus granitoïde que le gneiss de

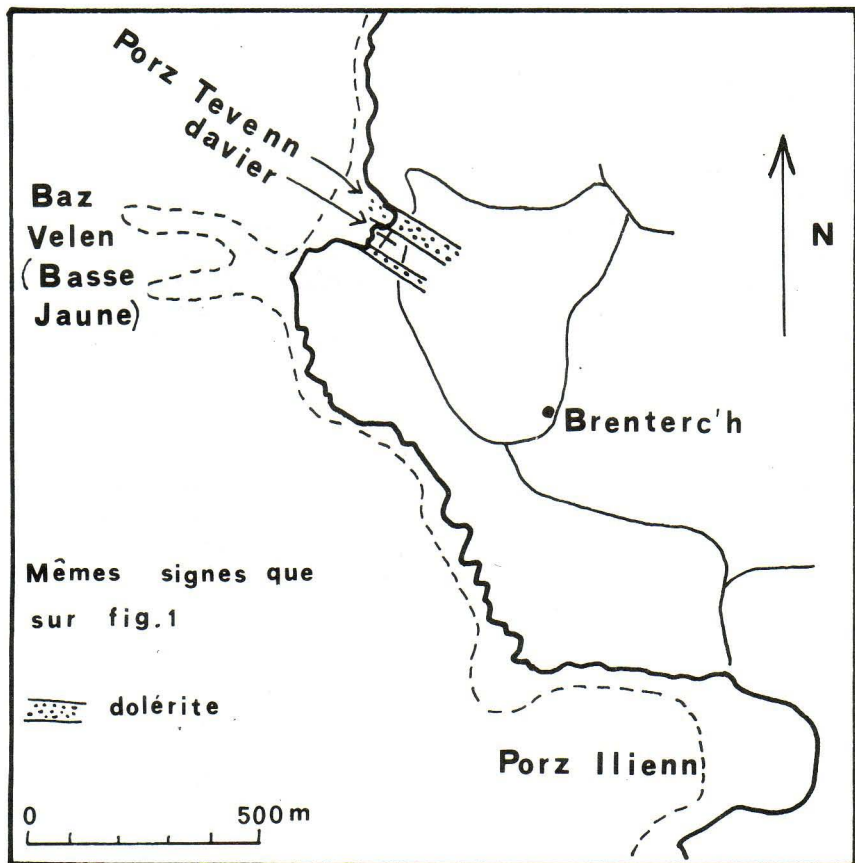


Fig. 9. — Ploumoguier, *Porz Tevenn*, localisation du davier.



Cliché A. Guilcher.

Fig. 10. — Plougonvelin, ensemble de la crique de *Porz Tevenn*.

Dolérite diaclasée verticalement ayant favorisé l'évidement par la mer. A droite, personnage en haut de la falaise à l'emplacement du davier et donnant l'échelle.

Brest (13): d'une part au sud, le débouché d'un vallon suspendu avec cascade de raccordement; d'autre part au nord, une plus large anfractuosité correspondant à une plus importante venue doléritique, la largeur de l'anfractuosité se moulant exactement sur celle du filon, dont les deux bords verticaux de contact avec le gneiss donnent aussi les bords verticaux de la crique, d'environ 25 m de haut. La dolérite est extrêmement fissurée dans le sens de sa venue, nord-ouest — sud-est, ce qui explique son évidement par la mer. L'installation de montée de goémon se trouve sur le flanc sud-ouest de ladite anfractuosité. Elle comprend :

1. — Le muret habituel de pierres sèches soigneusement assemblées, qui parfait la verticalité de la falaise;
2. — Au sommet de ce muret, au lieu de la dalle habituelle à Plougonvelin et au Conquet, une forte poutre de bois (fig. 11), percée ici aussi d'un trou oblong sur les parois duquel sont pratiqués deux trous plus petits de section circulaire, le tout pour insertion du poteau mobile, *koad davier*; à l'arrière, la poutre est engagée sous une forte pierre de gneiss qui en assure la tenue, et sur laquelle on peut se placer pour la manœuvre;

(13) L. CHAURIS et B. HALLEGOUET, *op. cit.* (en préparation).



Cliché A. Guilcher.

Fig. 11. — Plougonvelin, *Porz Tevenn*, davier de bois et sa pierre de calage.

3. — Derrière ce davier, sur le plan doucement incliné de la falaise (qui n'a pas nécessité ici la construction d'une terrasse), un beau chemin de halage perpendiculairement au bord de la falaise, long de 25 à 30 m, c'est-à-dire un peu plus que la hauteur de la falaise.

Le site de *Porz Tevenn* illustre parfaitement les conditions optimales pour l'installation d'un davier ;

1. — Une falaise verticale permettant un hissage dans de bonnes conditions (alors qu'une descente de charrette dans la crique du vallon suspendu adjacent eût été très malcommode) ;

2. — Une crique bien circonscrite où la mer amasse naturellement une importante quantité de goémon d'épave (alors qu'une côte élevée rectiligne ne favorise pas ce rassemblement) ;

3. — Un sommet de falaise assez plat pour le hissage par cheval et le chargement ;

4. — La proximité de la ferme exploitante (ici la ferme de Brenterc'h, distante d'environ 700 m) ;

5. — Des champs de laminaires proches, au niveau de grande basse mer et sur la Basse Jaune (Baz Velen) [14]. Ces champs sont favorisés par une houle plus forte que sur la côte entre Saint-Mathieu et Le Conquet, parvenant du nord-ouest par le chenal de la Helle (mais moins forte qu'à l'est de Saint-Mathieu, où les champs de laminaires sont plus abondants). L'excellent indice d'émoussé des galets de dolérite dans la grève indique d'ailleurs un mode très battu.

La poutre de bois remplaçant à Porz Tevenn la dalle de Plougonvelin et du Conquet doit s'expliquer par la lithologie locale : au lieu des gneiss à schistosité marquée et des micaschistes qui là-bas fournissent en abondance de grosses pierres plates facilement aménageables en dalles, à Porz Tevenn affleurent des gneiss plus massifs procurant des blocs plus ou moins arrondis, donc peu propices.

*
**

M. Le Ven se sert encore quelquefois, en 1984, de son *koad daviet* qu'il s'en va implanter dans un *mean daviet* désormais à la disposition de tous ; et M. Lainé garde soigneusement le sien. Mais on ne peut pas dire pour autant que le système soit encore réellement en usage.

Il est même malheureusement fort à craindre que ces remarquables et curieuses constructions, témoignages fort bien conçus de la « civilisation du goémon » utilisant des sites très adéquats, ne subsistent plus très longtemps si l'on n'y prend pas garde. N'étant plus entretenues depuis plus de quarante ans, il est fatal qu'elles tendent à s'effondrer. A une époque où de divers côtés l'on s'efforce de conserver les souvenirs des travaux et des jours des anciens Bretons, il semble que les autorités de Plougonvelin seraient fort avisées de prendre des mesures conservatoires, qui seraient peu onéreuses. Elles ont déjà, et l'on doit les en féliciter, aménagé un chemin piétonnier de randonnée littorale sur la côte sud de la commune, qui permet d'admirer en toute tranquillité le majestueux panorama de l'Iroise et les vastes anfractuosités excavées par la mer dans les gneiss ; une préservation des daviers et de leurs terrasses, et peut-être une ou deux pancartes discrètes et brièvement explicatives, donneraient aux promeneurs la possibilité d'associer à la contemplation du paysage naturel la compréhension des constructions que les cultivateurs d'un passé pas encore bien lointain avaient su parfaitement adapter aux conditions du milieu.

ANNEXE : TOPONYMIE

Les noms des accidents littoraux (criques, pointes) nous ont été fournis sur place par M. Michel Le Ven et M. Yves Lainé. D'autres noms, concernant

(14) Indiqués dans J.-Y. FLOCH, *op. cit.*, planche 10.

surtout les roches, et aussi : Loumaze, proviennent d'une enquête toponymique antérieure de l'un de nous, effectuée auprès des marins (15). L'orthographe bretonne adoptée est le KLT avec une variante léonarde pour *mean*.

A propos de *Porz Menac'h* : telle est la prononciation que nous avons entendue localement de M. Le Ven. Le sens est clairement : port des moines (de Saint-Mathieu), la proximité de l'ancien monastère apparaissant aussi dans *Aod ar Vered* (crique du cimetière). Les dictionnaires des XIX^e et XX^e siècles (Le Gonidec, Troude, Du Rusquec, Roparz Hemon, Vallée...) donnent tous, pour moine, *manac'h*, pluriel *menac'h* à côté de *menec'h*. Nous conservons donc ici *menac'h*, bien que notre enquête toponymique antérieure (*op. cit.*) ait fourni, auprès de gabarriers de Lampaul-Plouarzel, *Ar Goz Venec'h* pour les Vieux Moines, ce qui paraît indiquer une coexistence des deux formes dans cette partie du bas Léon.

Les noms des fermes sont pris du plan directeur de Brest à 1 : 10 000 et de la carte de l'IGN à 1 : 25 000. Le nom de Pridic a été modifié en Predic conformément à la plaque routière.

(15) A. GUILCHER, *Toponymie de la rade de Brest et de ses abords*, dans *Annales hydrographiques*, extrait n° 1381, 1954, 84 p. Cf. p. 40 et 68.

démographie et société

ANNE MEYRIEUX

Un recensement en Basse-Bretagne à la fin de l'Ancien Régime : le « Status animarum » de Briec (1769-1774)

AUX SOURCES DE LA DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE : « STATUS ANI- MARUM » ET REGISTRES PAROISSIAUX

La statistique ne date pas d'aujourd'hui, elle a toujours paru nécessaire aux puissants. César Auguste avait ordonné, nous dit saint Luc, « le recensement de tout le monde habité ». Plus réaliste, le Grand Khan, cher à Marco Polo se contentait d'exiger que l'on inscrivît « sur la porte de chaque maison le nom du chef de famille, de sa femme, de ses enfants, de ses esclaves, de ses hôtes, de sorte que le gouverneur de la ville pût savoir toujours le nombre des habitants ». Les Incas avaient leurs cordelettes à nœuds... et nos modernes marguilliers tirent leur nom de la « matricule des pauvres », inventée au v^e siècle par des religieux soucieux de contrôler la répartition de leurs aumônes (1).

Dénombrements, recensements, immatriculations, enregistrements, mise au rôle, conscription, autant de formes d'une manie d'inventorier et comptabiliser, à laquelle les populations ont longtemps répondu par l'inertie et la mauvaise volonté, persuadées que l'on ne cherchait à les mieux connaître que pour mieux les tondre (2). En France, c'est le Consulat qui a créé les recensements quinquennaux ; mais déjà les plus éclairés des grands commis de la monarchie en avaient ressenti le besoin et tenté, avec un inégal bonheur, de mieux connaître le nombre des sujets du royaume ; ainsi Vauban, dans sa

(1) J.-L. GOGLIN, *Les misérables dans l'Occident médiéval*, Paris, éd. du Seuil, 1976 (Collection *Points-histoire*).

(2) De nombreux documents des archives de l'Intendance montrent les subdélégués se heurtant au refus de répondre des populations lors des grandes enquêtes, au XVIII^e siècle.

Dîme royale, essayant d'asseoir un impôt plus juste sur une évaluation précise des populations et des ressources ; ainsi les intendants au XVIII^e siècle.

L'Église, avec son optique propre, suit une même ligne, dans cette période de Réforme catholique où, comme le pouvoir civil, elle cherche à affirmer un ordre, et « prend à bras-le-corps l'évangélisation des masses ». Le Rituel romain « recommande aux recteurs de visiter toutes les années chaque maison, et avoir un livre qui porte pour titre « *Status animarum* » où tous les villages, maisons et noms, conditions, qualités bonnes ou mauvaises de chacun sont inscrites ». Artisan dynamique de la Réforme catholique en Bretagne, le père Maunoir voyait dans cette obligation un excellent tremplin pour la pastorale : « ayant dressé le catalogue des scandaleux, le bon pasteur se souviendra de prier pour leur conversion, tentera toutes voyes de douceur pour les détourner : si l'huile de douceur n'y sert de rien, il y mêlera le vinaigre de la répréhension... ». Aussi décrit-il avec soin les modalités de la visite, et la façon d'attribuer à chacun une note « au titre de la doctrine chrétienne, de la piété et des mœurs : pour ceux qui excellent, on met un 1... pour les pires un 5 », la note étant explicitée par des précisions, discrètement exprimées en latin, telles « *ebriosus, missarum tempore in tabernis, reliquit uxorem* »... Alain Croix (3), qui cite en entier ce texte, parle à son propos de « véritable mise en fiches » et souligne l'« esprit révolutionnaire d'une telle recommandation, qui introduit la rigueur statistique dans un domaine jusque-là laissé à de vagues appréciations qualitatives ». Outil statistique, voilà en effet l'intérêt essentiel de ces cahiers qui, chaque année, dans chaque paroisse, énumèrent bourgs, villages, maisons, et le nom, l'âge et le métier des habitants. Quelle mine pour les historiens !

Car les historiens aussi aimeraient recenser les « âmes » dont ils scrutent l'histoire. Faute de recensements, ils ont su extraire le suc des documents existants : c'est par l'analyse minutieuse des registres paroissiaux de baptêmes, mariages et sépultures, que l'on a pu reconstituer les mécanismes démographiques des sociétés d'Ancien Régime. Pourquoi les *status animarum* figurent-ils si rarement parmi leurs sources ?

Quittons les visions passionnées du père Maunoir, pour étudier la pratique plus prudente de la hiérarchie. Les *Statuts et règlements du diocèse de Quimper* (4), comme d'ailleurs partout en France, font bien obligation aux recteurs de rédiger chaque année un « état des âmes » de leur paroisse, mais sous une forme neutre, plus conforme au tempérament de pasteurs qu'on se

(3) A. CROIX, *La Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, 1981, 2 vol. (en particulier t. II, p. 1208-1210).

Le texte du père Maunoir et le modèle de *status animarum* sont publiés en annexe, n° 70, p. 1407-1410.

(4) Toute cette partie doit énormément aux conseils et suggestions de M. le chanoine Le Floch, que je remercie vivement d'avoir relevé et corrigé mes erreurs. Les *Statuts et règlements du Diocèse de Quimper* sont cités ici d'après la réédition faite en 1786 du texte issu du synode général de 1710. La finalité du *status animarum* fait l'objet de l'article VI (page 6 de la réédition), le formulaire est en page 138.

plaisait à dire «vénérables et discrets». Ce livre devait contenir l'«état des familles de leur paroisse qu'ils visiteront une fois l'an, charitablement et avec édification, s'employant à terminer les procès, accorder les différends, soulager les pauvres... remédier à plusieurs désordres qui se rencontrent dans les maisons... et en ôter les scandales». Si l'intention pastorale de la visite restait évidente, le livre rédigé à cette occasion ne contenait cependant aucune mention des procès, différends, désordres et scandales; tout au plus le recteur devait-il y noter, outre les noms, surnoms et âges des habitants, s'ils avaient fait leur première communion, et reçu la confirmation, ce qui n'a rien de très confidentiel.

On veut croire que ces règles, en vigueur encore aujourd'hui, ont été suivies, mais probablement pas sans peine: nous verrons que la rédaction du cahier de 1773 s'est étirée jusqu'à décembre 1774. Dans ces conditions, une édition annuelle devait paraître une charge fastidieuse. Peut-être se contentait-on de refaire le travail aux grandes occasions, changement de recteur, par exemple. Les règles de ponctualité et de minutie que les deux pouvoirs — civil et religieux — s'entendaient pour imposer à la rédaction des registres paroissiaux d'état civil (qui seuls faisaient autorité en matière de généalogie et parenté), ne s'appliquaient pas au «cahier des âmes», document utile au seul clergé, et sans caractère officiel. D'où le soin apporté à la conservation des registres de baptêmes, mariages et sépultures, et la disparition quasi totale des *status animarum*. Le hasard seul en a fait parvenir quelques-uns jusqu'à nous (5).

Les «cahiers des âmes» de Brieç, pour 1769 et 1773, ont été déposés aux Archives départementales en 1970, lorsque M. Charpy entreprit d'y rassembler «la quasi-totalité des documents jusqu'alors conservés dans les presbytères et les sacristies» (6). Brieç livra alors un cahier de comptes de casuel, des

(5) Voici quelques références à propos de *status animarum*, au terme d'une recherche qui n'est que terriblement partielle!

A. MOLINIER, dans *Curés et paroissiens de la Contre-Réforme* (chap. 19 de *Histoire vécue du peuple chrétien*, sous la direction de Jean Delumeau, Toulouse, Privat, 1979). Il cite pour le diocèse de Viviers «une demi-douzaine de *status animarum* antérieurs à 1750».

J.-P. GUTTON, dans *Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, Aubier, 1981. Il fait état, page 247, de «dénombrements de population réalisés par les autorités municipales, et d'enquêtes qui ont lieu lorsqu'une paroisse demande la nomination d'un vicaire: la liste des habitants de chaque maison est jointe au dossier (série C ou G des Archives départementales)».

Les *Annales de démographie historique* ont publié, en 1967 (p. 521), le *Dénombrement de la population de Brueil en Vexin en 1625*. Il s'agit d'un dénombrement par maison fait sur ordre du grand vicaire de Pontoise. Le texte est publié *in extenso* par M. Lions, suivi d'un commentaire par M. Lachiver.

Enfin, à Quimper même, existe le *status animarum* rédigée en 1672 par le recteur de Trégourez, et publié par H. Waquet en 1945: *Confidences d'un recteur bas-breton: Trégourez en 1672*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXV, 1945, p. 65-72.

La date des deux cahiers de Brieç, 1769 et 1773, est celle de l'arrivée de nouveaux recteurs.

(6) J. CHARPY, *Guide des Archives du Finistère*, Quimper, 1973, p. 31. La date du dépôt des Archives départementales m'a été indiquée par M. le chanoine Le Floch. Tout le reste est hypothèse.

comptes de confréries, et les deux cahiers de *status*. On comprend que le clergé ait pieusement gardé aux XIX^e et XX^e siècles ces papiers venus de l'Ancien Régime ; on peut se demander par contre comment ces documents ont traversé la période révolutionnaire, qui fut à Brieç assez violente. Michel Le Tymen, enfant de la paroisse, curé depuis 1770, les avait-il mis en lieu sûr avant d'émigrer en Espagne comme prêtre réfractaire ? N'avait-il rien trouvé de plus important à sauvegarder que ces cahiers qui, en 1792, étaient déjà largement périmés ? Ou bien, reprenant en charge sa cure, au Concordat, n'a-t-il pu retrouver que ces quelques épaves d'archives que la tourmente avait dispersées. On imagine le prêtre sexagénaire feuilletant, après trente ans, le cahier rédigé au début de son ministère, où revivait toute une société qui venait d'être si fort ébranlée.

Décrivons d'abord ces documents. Dans deux cahiers, du format cahier d'écolier, chaque page, subdivisée en colonnes, contient le nom du lieu-dit, puis, maison par maison, le nom des « âmes » dans un ordre immuable : le chef, son épouse, ses enfants, ses parents et collatéraux (pour chacun d'eux mention est faite de sa parenté avec le chef), puis les autres commensaux — pupilles, enfants en nourrice, pensionnaires — et les domestiques et apprentis. La troisième colonne indique les âges de chaque personne. Restent trois étroites colonnes destinées à noter les sacrements reçus, et qui ne semblent pas avoir été systématiquement complétées. Le rédacteur du texte de 1773, Michel Le Tymen, curé, a poussé plus loin la précision : il a attribué à chaque maison, dans chaque village, un numéro d'ordre et comme, probablement plus tard, un autre utilisateur a numéroté aussi les villages, chaque maison se trouve dotée de coordonnées très précises. L'identification des personnes est aussi plus riche : y figurent les métiers, et la mention « lisant » ; la définition des parentés est plus complète, en cas de remariage sont notés les noms des conjoints disparus. On peut ainsi, au fil de la lecture, relever pour chaque maison une fiche numérotée, avec arbre généalogique et qualités des habitants. On le voit, cette documentation est beaucoup plus proche du recensement moderne que du cahier de notes de morale, et elle semble devoir fournir des matériaux utiles à l'histoire démographique. A condition, bien sûr, qu'il s'agisse de documents fiables.

Ces deux cahiers ont toute l'apparence de documents sérieux. Le support est intact, il ne manque pas de page. L'écriture, surtout pour celui de 1773, est nette et lisible. Une première réserve, pourtant : alors que le cahier de 1769 se termine par une clause finale, avec date et signature de l'auteur, l'abbé Touchard, celui de 1773 n'est pas « terminé » ; mais il est néanmoins complet, puisqu'il cite les mêmes lieux et les mêmes maisons que son prédécesseur — dont il n'est cependant pas la copie, le rédacteur du second ayant pris un tout autre itinéraire que l'abbé Touchard ; la convergence de leur information n'en est que plus convaincante.

Au cahier de 1773 on note aussi une sorte de rupture de ton dans les dernières pages ; le rédacteur est le même mais le travail est moins minutieux : une écriture plus rapide, de menues négligences indiquent un travail plus hâtif. Plus grave, Le Tymen, s'il note ici les journaliers, qu'il négligeait

jusque-là, oublie en revanche de noter les « lisants ». Une comparaison poussée avec les registres paroissiaux montre que la première partie du cahier a été rédigée entre octobre 1773 et février 1774, mais les derniers feuillets, correspondant à la trêve de Treffladus, seulement entre octobre et décembre 1774. La grosse épidémie du printemps 1774 a-t-elle interrompu le travail, le curé remettant à plus tard sa visite pastorale, parce qu'accaparé par l'assistance aux malades et les inhumations ? Or, pendant ces quatorze mois qu'a duré la collecte des données, il y eu des naissances, des mariages, des morts, des migrations — d'où tantôt des « trous » et tantôt des doubles comptes : ainsi Françoise Le Mérou est-elle recensée une fois jeune fille chez sa mère, en décembre 1773, et ensuite jeune femme chez son mari, en novembre 1774. Acceptons une marge de flou autour de ce document : une population, comme tout ce qui vit et bouge, ne se laisse pas photographier aisément, surtout si l'appareil n'a que des vitesses « lentes » : encore aujourd'hui une opération de recensement s'étale sur quatre semaines. Soyons indulgent pour « l'agent recenseur » qui travaillait seul, sans stylo ni formulaire imprimé, et ne comptant que sur ses jambes ou celles de son cheval pour le conduire aux maisons les plus isolées...

Aussi bien, le sérieux et l'intérêt de tout document ne se révèlent qu'à l'usage. Il a paru tentant de chercher dans ces cahiers ce que l'analyse traditionnelle des registres paroissiaux ne nous donne pas : une vision globale, la pyramide des âges par exemple, et la place qu'y occupent tels et tels groupes — les mariés et les célibataires, les domestiques, les lisants — ou encore la façon dont se groupent les gens, maisons et parentés, dispersion à travers le terroir, adaptation aux paysages... Naturellement, sur tous ces points, le *status animarum* ne saurait suffire ; registres paroissiaux, archives des notaires, inventaires après décès, etc., ont nécessairement été consultés. Si du recoupement de toutes leurs données sort une image cohérente, alors nous aurons eu raison de céder à la tentation.

UNE GÉOGRAPHIE ADMINISTRATIVE PARTICULIÈREMENT COMPLIQUÉE

Avant d'aborder ses habitants, il convient de dire un mot du territoire qui va nous occuper. Dans l'Ancien Régime on trouvait là, sur quelques lieues carrées, le même enchevêtrement de frontières et d'enclaves que dans le royaume entier. Deux grosses paroisses, outre Edern, se partageaient le terroir : Brieç et Landrévarzec. A Brieç, paroisse-mère, se rattachaient trois trêves, paroisses-filles, Langolen, Landudal et Quilinen : fondées depuis très longtemps, ces annexes jouissaient d'une assez large autonomie ; un clergé, habitant au bourg tréviai, y était habilité à baptiser, marier et inhumer, et à tenir ses propres registres, le tout sous l'autorité du recteur de Brieç. Il en résultait pour l'habitant d'une trêve, une sorte de « double citoyenneté », on était à la fois du « bourg tréviai de Landudal et membre du grand corps de la paroisse de Brieç ». Or Landrévarzec avait aussi une trêve, à Saint-Guénolé de Tréflez (aujourd'hui Trolez), à peu près à mi-chemin entre les bourgs de Brieç et de Landudal, ce qui

entraînait un morcellement qu'on a essayé de représenter sur les cartes (fig. 1 et 2) [7]. Brieç empiétait au nord-ouest sur l'actuel territoire de Landrévarzec, près du ruisseau du Moulin-du-Duc, et au sud-est sur l'actuel domaine de

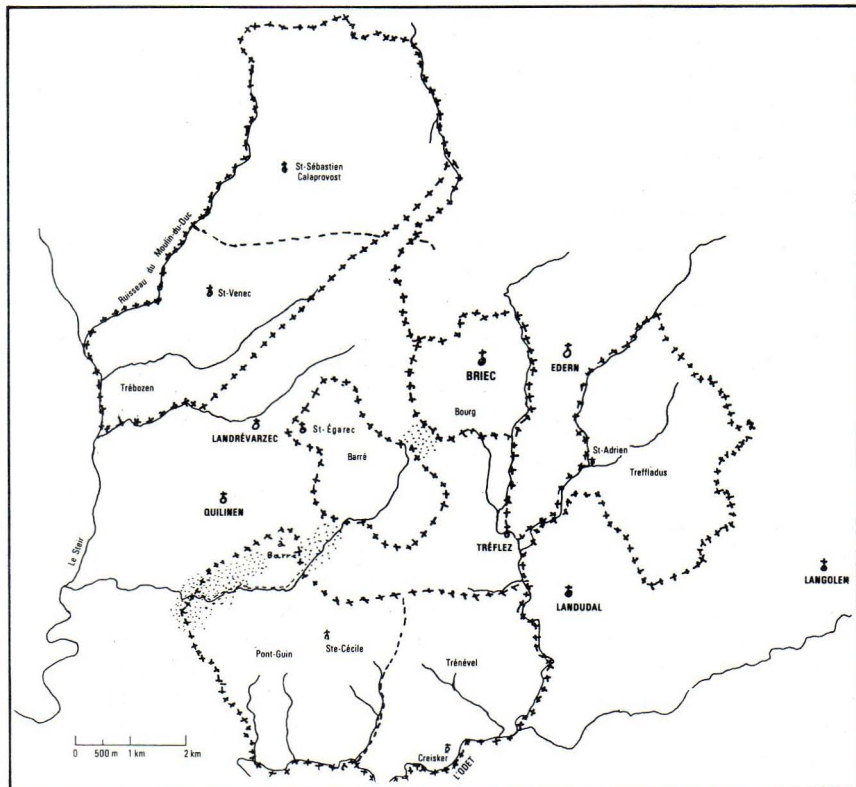


Fig. 1. — Géographie administrative de Brieç au XVIII^e siècle.

(Limites tracées d'après les *Status animarum* et les B.M.S.)

TRÈVES: Landudal, Langolen, Quilinen.

Trèves: Barré, Bourg, Calaprovost, Pont-Guin, Trébozen, Treffladus, Trénével.

☒: zones rattachées tantôt à Brieç, tantôt — le plus souvent — à Tréfléz, Quilinen ou Landrévarzec.

(7) Je dis bien « essayé ». En effet, en l'absence de carte d'époque, les frontières interparoissiales ont été tracées d'après l'appartenance des villages aux paroisses, telle qu'elle ressort du *status* ou des registres paroissiaux: or ces documents ne sont pas toujours d'accord, ou plutôt il semble que, jouant sur la « double citoyenneté », des familles aient fréquenté plusieurs églises: inscrits au *status*, donc en Brieç, certains font baptiser leurs enfants (ou quelques-uns d'entre eux) ou inhumèrent leurs morts à Quilinen ou à Landudal — ce que l'état des chemins ou des relations de famille peut très bien justifier.

Les cartes ont été tracées d'après les cartes I.G.N. au 1/50 000, feuilles de Châteaulin, Gourin et Quimper, qui ont donné la topographie et l'hydrographie, la localisation des chapelles et villages, et le tracé des frontières partout où le tracé intercommunal actuel ne contredit pas les documents anciens. Presque tous les noms cités par l'abbé Le Tymen se retrouvent sur ces cartes, parfois un peu modifiés (ex. Trolez pour Tréfléz).

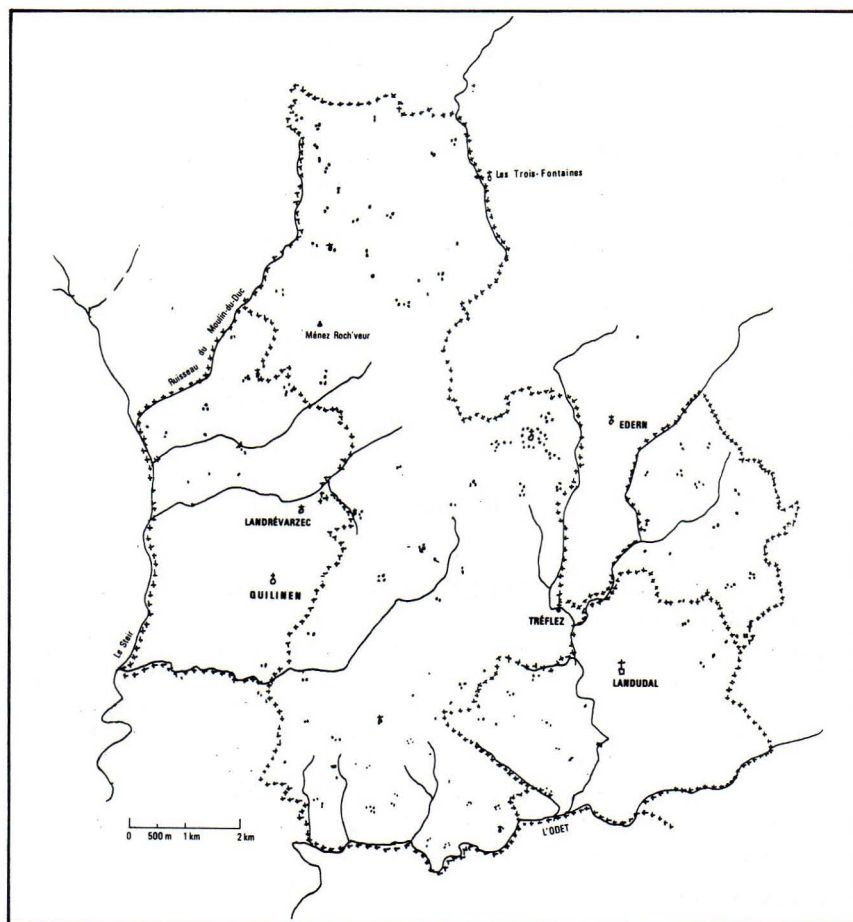


Fig. 2. — Les villages relevant en 1773 de la paroisse de Briec.

(Replacés dans les limites de la commune).

Landudal: mais tout le cœur de la commune actuelle était démantelé, écartelé: Landrévarzec allongeait sur la crête de la Madeleine une antenne jusqu'à toucher Edern (près du Moustoir), cependant que Quilinen et Tréfléz se rejoignaient dans des zones mal définies (vers Garsabouder et vers Pennisquin), cernant comme une île une dizaine de villages briécois. Le territoire paroissial était donc éclaté en cinq morceaux, et la paroisse, que nous considérons comme l'unité de base, était en fait une grappe de plus petites unités, juxtaposées et parfois mal reliées entre elles, et nommées elles aussi « trèves ».

A la différence des trois trèves citées plus haut, les sept trèves — du bourg, de Barré, de Pont-Guin, Trénevel, Trébozen, Calaprovost et Treffladus — si elles avaient chacune leur chapelle, n'étaient pas autonomes au plan religieux ; elles constituaient cependant les circonscriptions élémentaires pour le recrutement des membres du corps politique, l'égal des impôts et corvées... (8). Elles-mêmes ne coïncidaient pas avec le ressort des seigneuries et des juridictions. Là aussi, la paroisse était écartelée : en gros, la façade ouest relevait du domaine royal et des tribunaux royaux de Quimper, tandis que Treffladus et plusieurs villages de la zone précitée relevaient des seigneuries et juridictions de La Châtaigneraie (ou Quistinit), de Guellevain, de la Roche (en Saint-Thois), voire de la commanderie de Saint-Jean.

C'est ce petit monde cloisonné, morcelé, que Michel Le Tymen, curé, a visité en 1773-1774 : il a traversé 171 villages, il est entré dans 500 maisons où vivaient, à l'extrême fin du règne de Louis XV, 2700 hommes, femmes et enfants dont un petit cahier nous dit les noms, prénoms et âges...

DÉMOGRAPHIE GÉNÉRALE DE BRIEC, 1761-1779

Population totale

Elle se monte en 1773-1774 à 2744 âmes, mettons environ 2700 habitants. Vraisemblable ? Le recensement de 1800 attribue à Briec 4521 habitants, mais à la faveur de la Révolution, Briec avait annexé Landrévarzec et les deux trèves de Quilinen et Landudal. On peut observer que, à la fin du XIX^e siècle, lorsque Landrévarzec (plus Quilinen) et Landudal retrouvèrent leur indépendance, ces deux communes ne représentaient pas 40 % de la population du « Grand Briec ». Si les proportions étaient les mêmes en 1800, Briec, dans les limites actuelles de la commune (qui ne sont pas celles de la paroisse de l'abbé Le Tymen) aurait eu un peu plus de 2700 habitants. Le chiffre fourni par notre document se situe donc dans une fourchette tout à fait acceptable (9).

Pyramide des âges (fig. 3)

Son allure générale nous est familière, base large et sommet effilé ; des chiffres la résument nettement ; les moins de 20 ans forment 48 % de la population, proportion analogue à celle des pays « de démographie galopante » du tiers-monde (en France 32 % seulement en 1975) ; les jeunes adultes, de 20 à

(8) Ce type de subdivision se trouve dans toutes les paroisses, sous des appellations variées. *cordelée* en Léon, *parcel* en pays bigouden... Les noms des trèves ont survécu dans la toponymie, pour distinguer des villages homonymes, ex. Nenez-Treffladus et Nenez-Pont-Gwin, Lanvern-Calaprovost et Lanvern-Saint-Egarec. A remarquer, à propos des Nenez, que l'abbé Le Tymen écrit, lui, l'Isle, de même qu'il appelle Launay, Grand-Launay, ce que l'I.G.N. appelle Vern. Vern-Vraz. La francisation en date pas d'hier...

(9) Pour ces chiffres et les suivants on a utilisé :
— communes : chiffres publiés dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1972, t. XCIX.
— département : *Annuaire statistique régional* publié par la Direction régionale de l'I.N.S.E.E. de Rennes.

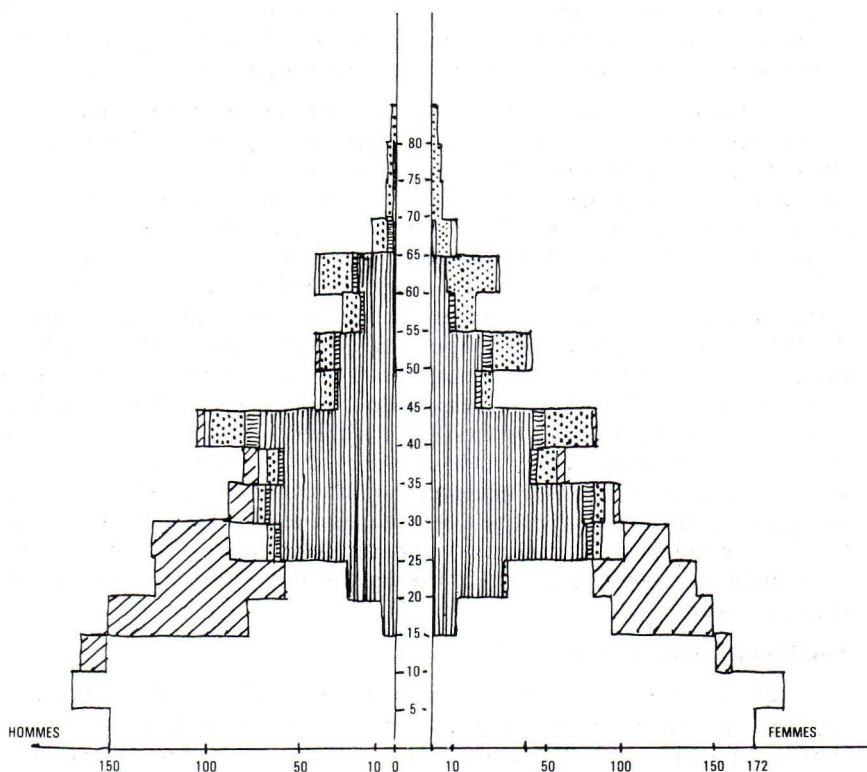


Fig. 3. — Pyramide des âges de Briec (1773-1774).

- Célibataires
- ▨ Mariés
- ▤ Veufs remariés
- ▧ Veufs
- ▩ Domestiques

40 ans, étant eux-mêmes 31 % du total, plus des trois quarts de la population a moins de 40 ans. Très frappant est, en particulier, le rétrécissement après 45 ans : 11,5 % de la population seulement atteint cet âge « canonique », proportion qu'il faut comparer à celle de notre actuel « troisième âge » : 18 % de plus de 60 ans en France en 1975.

Deuxième constat : si les classes d'âge sont parfois très dissymétriques, on ne peut guère conclure à une surmortalité d'un sexe sur l'autre.

Enfin, tous ces « rentrants », dont l'explication ne peut se réduire, comme sur nos pyramides du XX^e siècle, à une cause simple : pertes ou manque à naître des années de guerre. Le rentrant à la base, surtout, est surprenant ; les registres de baptêmes montrent que le nombre annuel des naissances ne connaît pas de variation sensible à la baisse dans les années 1763-1768-1773.

Le trou ne peut donc s'expliquer que par une mortalité accrue : et, en effet, on a enregistré en 1772 le nombre impressionnant de 240 décès — pour 88 naissances — et, parmi ces morts, 83 sont des enfants de moins de 10 ans.

La découverte d'une telle pointe de mortalité a mené à une étude systématique du mouvement démographique sur vingt ans, de 1760 à 1779. On sait que ces années ont été marquées en Bretagne par une forte crise économique accompagnée d'un recul de la population. La Bretagne aurait alors perdu quelque 100 000 habitants. Briec s'inscrit parfaitement dans cette évolution : l'excédent des décès sur les naissances lui a fait perdre de 1763 à 1773 plus de 320 habitants : il en aurait donc compté plus de 3000 en 1763 et la perte en 10 ans se monte à 10 % de l'effectif ; rappelons, pour situer l'ampleur du phénomène, que la baisse si spectaculaire provoquée par la Première Guerre mondiale sur la courbe démographique du Finistère entre les recensements de 1911 et 1921, est très en dessous de ce taux, qui n'est atteint que dans certaines petites communes rurales (10). Il s'agit donc d'un épisode grave de l'histoire de la province, et qui est souvent négligé, probablement parce que, à la différence des victimes d'une guerre, parfaitement repérables et emportées par un événement historique qui les dépasse et les magnifie, les morts de la crise bretonne ont été engloutis tout naturellement par le flot, provisoirement enflé, de la mort ordinaire... Les figures 4 et 5 illustrent les données tirées des registres.

Natalité-mortalité de 1760 à 1779

Natalité d'abord : le nombre annuel des naissances oscille de 84 à 118, soit une moyenne de 93 pour la première décennie, de 100 pour la seconde. Pour une population de 2700 personnes, cela donne des taux de 34 pour mille à 37 pour mille, chiffres qui n'étonnent pas, très voisins de ceux des pays en voie de développement, de nos jours.

La mortalité est beaucoup plus variable. En année « normale », il meurt de 80 à 100 personnes, mais ce chiffre peut doubler en année d'épidémie (en 1772, le cahier prévu pour noter les sépultures de l'année — et en année normale, il n'est jamais utilisé jusqu'au bout — était déjà plein à la fin de juin). On voit que, même en année normale, la marge entre baptêmes et décès est faible et le taux d'accroissement donc très réduit. Les années de misère annulent largement ces faibles excédents, et le nombre moyen annuel des décès s'établit à 107 pour la première décennie, 129 pour la seconde. On ne s'étonne pas de voir les deux courbes évoluer dans le même sens : à une mortalité qui s'emballa, répond, mais sans pouvoir l'égaliser, une natalité en progrès, c'est le phénomène classique du « rattrapage » observé après les guerres.

(10) Entre 1911 et 1921, le Finistère a perdu 5,8 % de sa population. A Briec, la perte n'est que de 1,5 % mais à Landudal et à Langolen elle atteint 10 %. Les petites communes ont été proportionnellement plus touchées, soit qu'elles aient eu réellement beaucoup de morts, soit que souffrant déjà de vieillissement par suite de l'exode rural, elles aient eu une moindre aptitude au redressement, un manque à naître plus accentué pendant la guerre, et moins de naissances de rattrapage ensuite.

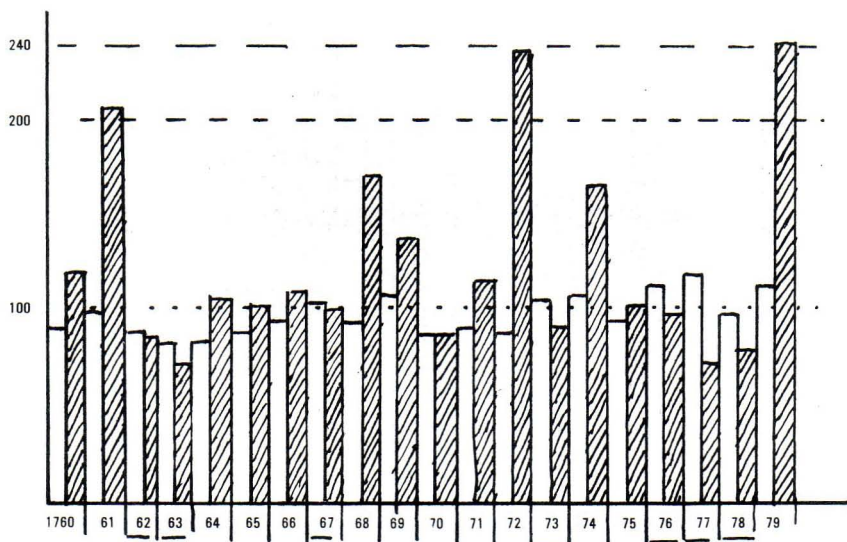


Fig. 4. — Natalité et mortalité à Briec de 1760 à 1779.

(Les dates soulignées sont celles d'excédent de baptêmes).

□ Nombre de baptêmes

▨ Nombre de sépultures

Il a paru intéressant d'observer la mortalité par tranches d'âge (fig. 5). Là encore, rien que de très banal — pour l'époque, bien sûr. Les décès de moins de 20 ans constituent presque toujours la moitié du total des morts, expliquant le prompt rétrécissement de la pyramide; avec un fort taux de mortalité infantile (1/3 des bébés n'atteint pas son premier anniversaire) et juvénile: les années de « pointe » sont particulièrement meurtrières chez les moins de 10 ans. A signaler là que si les enfants des riches semblent survivre en plus grand nombre que ceux des pauvres, aux épidémies quelles qu'elles soient, en revanche le rang et la fortune paraissent sans influence sur la mortalité périnatale. En dépit de l'intervention de tel « maître accoucheur, maître en l'art et science de chirurgie », il meurt autant de nouveau-nés « anonymes » chez les « hauts et puissants seigneurs » que chez leurs domaniers (11). Sans doute parce qu'une meilleure nourriture, des vêtements plus chauds, aident les enfants des « riches » à surmonter les maladies de la petite enfance, mais ne peuvent rien contre les erreurs techniques et les ignorances fondamentales (l'antisepsie !) qui faisaient de la naissance une épreuve trop souvent fatale.

Sur l'autre versant de la courbe des morts, la figure 5 montre l'inquiétante fragilité de la tranche des 20-40 ans. De 1760 à 1772, le nombre des morts de cet

(11) A une ou deux exceptions près, on ne voit pas d'enfants de familles aisées au bilan des grosses mortalités de 1772-1774.

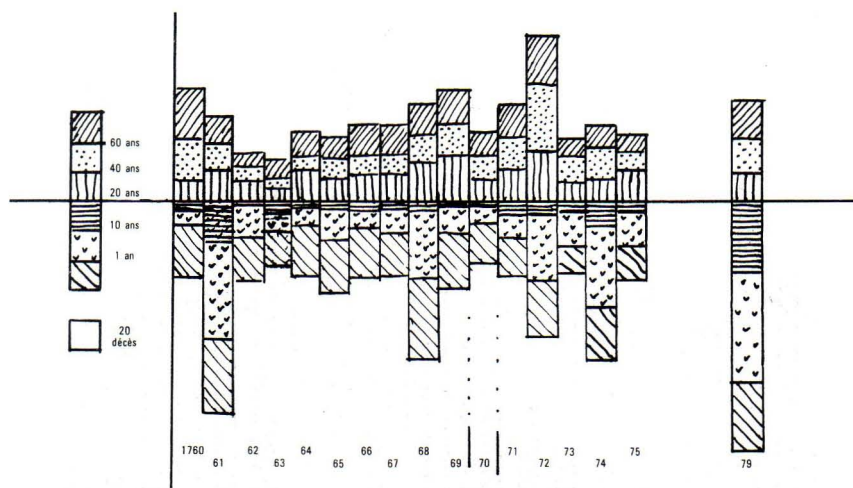


Fig. 5. — Mortalité par tranches d'âges à Bric de 1760 à 1779.

âge augmente, même lors d'années de faible mortalité générale. Naturellement, devant ce fait, on pense tout de suite à la mortalité des femmes en couches; phénomène difficile à cerner avec précision: la cause du décès ne fait évidemment pas de doute lorsqu'il survient le jour de la naissance, ou dans la semaine qui suit, voire le mois. Mais au-delà, un accouchement difficile, une infection mal soignée, peuvent avoir des séquelles à long terme... A ne compter que les cas évidents, Bric enregistre de 1 à 4 accouchements mortels (pour la mère) par an, soit en gros la moyenne de 2% admise par les historiens pour cette période. Là aussi, comme pour les nouveau-nés, l'incidence de la fortune est négligeable, comme celle de l'âge de la parturiente (12). Cependant, il faudrait se garder d'attribuer la mortalité des jeunes adultes à la seule maladresse des matrones, puisqu'il meurt, bon an, mal an, autant de jeunes hommes que de jeunes femmes. Les accidents sont peu nombreux, du moins ont-ils peu laissé de traces. Restent les maladies, qu'aggravait sans doute la pauvreté.

Mais, en fait, on ne sait guère les causes de ces fortes mortalités: pénuries alimentaires, ou épidémies? En 1762, 1768, 1774, 1779, on voit que c'est surtout la jeunesse qui a été fauchée: le fléau d'ailleurs était localisé (surtout dans le sud de la paroisse, pourquoi?), circonscrit dans le temps, quelques semaines au printemps (1774), quelques mois en automne en 1779. On a parlé de variole, de typhoïde. En 1772, le nombre des mendiants, la durée du mal — à la mortalité «jeune» du printemps succède en été une forte hécatombe d'adultes — font penser à une crise frumentaire. A vrai dire, toutes les causes s'additionnent, à commencer par la météorologie, naturellement: «Il règne dans cette province plusieurs genres de maladies épidémiques qui dévastent des villages entiers. Il est

(12) Trois bébés décédés en cinq ans au château de Kerlez, et le comte de Trégain perd deux épouses en couches, en 1773 et 1779.

vrai que le bouleversement des saisons y contribue beaucoup», écrit un père de famille inquiet en 1774. Diagnostic imprécis, remèdes ? inexistants sans doute, et résultat consternant (13).

Et pourtant, revenons justement à notre *status*, rédigé entre deux épidémies : la première impression qu'il donne n'est pas celle de désastre. Il ne faut pas s'enfermer dans un seul document : à ne lire que les registres paroissiaux, on finirait par croire nos aïeux uniquement occupés à naître et aussitôt à mourir. Le cahier de Michel Le Tymen nous rappelle les noms de tous ceux qui, pendant ce temps d'épreuve, tout simplement vivaient, s'obstinaient à vivre. Défilent devant le lecteur des maisonnées de huit à dix personnes, des couples avec quatre ou cinq enfants ; il y a un nouveau-né chez vingt-cinq des soixante-sept ménages qui ont perdu un bébé en 1772, et un tiers des veufs et veuves de ce terrible été a déjà « refait sa vie ». Car les hommes et les femmes de ce temps-là, qui n'ont pas pris sur une natalité incontrôlable et une mortalité impitoyable, restent maîtres de cet autre élément-clef de leur destin : le mariage.

La nuptialité : mariage et remariage.

Rappelons d'abord le « modèle » élaboré depuis trente ans par la démographie historique : sous l'effet de menus progrès agricoles et du recul des grandes « pestes », la population du XVIII^e siècle a connu un accroissement qui eût pu aboutir à une surpopulation vraie, s'il n'avait été maintenu dans des limites raisonnables par des facteurs tels que : « date tardive du mariage, forte pression socio-religieuse interdisant ou limitant les rapports pré-nuptiaux, apparition précoce de la ménopause due au dur travail des champs, mortalité infantile enfin » (14). A l'appui de ces lignes, Jean Meyer cite, au village d'Allaire, près de Redon, l'âge moyen au mariage de 31 ans pour les garçons et 27 pour les filles. Traitant, lui, de la France entière, E. Le Roy Ladurie évoque le « jansénisme agraire » de régions où le principe du mariage tardif, déjà battu en brèche dans les villes, est, dans les campagnes, « plus vigoureusement appliqué que jamais » (15). Si les grands principes religieux ont pu être invoqués pour donner sens et dignité aux longues cures d'austérité imposées aux jeunes, il paraît bien que les variations de l'âge au mariage soient surtout une réponse empirique, et plus subie que choisie, aux défis des fluctuations démographiques dues à une natalité et une mortalité incontrôlées. Certes aucune statistique ne venait avertir le bon peuple de ces fluctuations. Mais on en percevait les effets concrets : dans des économies où ressources et équipements sont peu « élastiques » — la construction est lente et coûteuse, les défrichements très durs et peu productifs — toute augmentation de population, en remplissant les maisons et raréfiant les vacances de terres, bloquait les possibilités d'établissement des jeunes, d'où le mariage tardif ; inversement les fortes mortalités, surtout si elles se répétaient,

(13) Lettre de Jean-Nicolas de Berdouaré, le 2 juillet 1774, à Riec-sur-Belon, citée dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXV, 1945, p. 7.

(14) J. MEYER, dans *Histoire de la Bretagne*, Toulouse, 1969, p. 334.

(15) E. LE ROY LADURIE, dans *Histoire de la France rurale*, Paris, 1975, t. II, p. 383.

libéraient des maisons et des terres, et l'on pouvait «se précipiter dans le mariage», d'où allait résulter une reprise de natalité réparatrice (16).

Cela posé, il reste à voir si le comportement devant le mariage, à Brieç s'inscrit dans ce schéma, et quelles nuances il peut y apporter.

Le calcul de l'âge moyen au mariage se heurte à la difficulté de connaître l'âge de conjoints venus d'autres paroisses : pour les 450 unions célébrées à Brieç de 1760 à 1779, nous avons les âges de 512 personnes seulement, 247 hommes et 265 femmes ; ceci n'est donc en rien exhaustif, mais simple sondage sur un échantillon acceptable.

Dans cet échantillon, l'âge moyen au mariage se situe près de 27 ans, tant pour les hommes que pour les femmes, avec une légère baisse pour celles-ci en fin de période. Mais si l'on écarte des calculs les cas de remariage, l'âge moyen tombe autour des chiffres suivants : 25 ans entre 1760 et 1769, un peu moins de 24 ans de 1770 à 1779, pour les hommes ; entre 22 et 23 ans pour les femmes sur toute la période. Le rajeunissement par rapport aux « modèles » est évident. Ajoutons que cet « âge moyen » paraît de peu de signification pour qui feuillette les données réelles : disons qu'il nous paraîtrait significatif s'il reflétait une situation assez homogène, avec de faibles écarts (2 ou 3 ans) par rapport à la moyenne : alors on pourrait parler d'un certain conformisme, de l'acceptation d'une norme. Mais on est frappé au contraire par la diversité des comportements : en 1769, l'âge des trente nouvelles épousées va de 14 à 36 ans, celui des hommes de 17 à 39 ans (il s'agit toujours de premières noces). Très large éventail donc, et dont le centre de gravité se situe nettement du côté des plus jeunes.

Le mariage tardif n'est pourtant pas une invention rétrospective des historiens. Si l'Eglise et l'Etat avaient situé à 25 ans l'âge de la majorité, n'est-ce pas parce que cela semblait être l'âge normal et raisonnable pour contracter mariage ? Pour marier des « mineurs », que de formalités ! L'autorisation d'un juge est nécessaire (17). Or à Brieç, de 1760 à 1769, la moitié des nouveaux mariés

(16) P. GOUBERT, *Cent mille provinciaux au XVIII^e siècle*, Paris, 1968.

(17) Rappelons de quel luxe de précaution la loi civile et la loi religieuse entouraient le mariage : promesses reçues « en face d'Eglise » par le recteur ou le curé « en présence et du consentement des parents », bans publiés trois dimanches et réitérés après deux mois écoulés, interdiction de marier avant 14 ans pour les garçons, 12 ans pour les filles, interdiction de marier des mineurs « s'ils ne sont décrétés par le juge séculier » ; si les pères, mères, tuteurs, ne peuvent être présents, le recteur doit exiger leur consentement écrit passé par devant notaire. La majorité n'apportait qu'une libéralisation partielle : le consentement des parents reste nécessaire, tout au plus autorise-t-on les parties « ayant l'âge requis, qui est 25 ans pour les filles ou veuves et 39 ans pour les garçons ou veufs », à forcer la main des parents réticents en leur faisant « sommation respectueuse » (tout ceci d'après les *Statuts et Règlements du Diocèse*, déjà cités, p. 88 et 129). Par un édit de mars 1967, Louis XIV permet « aux pères et mères d'exhérer leurs filles veuves mêmes majeures de 25 ans lorsqu'elles se marieront sans avoir requis par écrit leurs avis et conseils » et déclare « déchu par leur seul fait, des successions de leurs pères et mères, les veuves, fils et filles majeurs même de 25 et 30 ans » qui contractent mariage à l'insu des parents (même source, p. 161). La présence d'un parent de l'époux défunt à la cérémonie des promesses de mariage d'un veuf ou veuve, si elle est habituelle en Bretagne, ne figure pas dans les obligations énumérées aux statuts diocésains.

et 70 % des nouvelles mariées sont des mineurs ; après 1770, la proportion des mineurs rejoindra celle des mineures. Plus caractéristique encore d'une évidente indépendance vis-à-vis de l'âge optimum, le nombre des très jeunes conjoints : un tiers des femmes qui se sont mariées entre 1760 et 1779 avait de 14 ans à 19 ans, et environ un quart des garçons (18). Bien sûr, on s'est aussi marié à quinze ans ailleurs, mais ce ne pouvait être qu'assez exceptionnel, sinon la moyenne d'âge ne serait pas restée au-delà de 27 ans. Le fort pourcentage des « tôt mariés », qui est pour beaucoup dans la baisse de l'âge moyen, me paraît un élément important de la démographie briecoise, c'est pourquoi il est intéressant d'étudier de plus près le groupe de ces originaux qui n'attendaient pas d'avoir 20 ans pour se marier (voir Annexe).

Éliminons tout de suite une première explication qui ferait de ces unions précoces, des mariages hâtivement décidés pour légitimer une trop proche naissance. Les conceptions prénuptiales restent peu nombreuses pendant les deux décennies (3 ou 4 pour cent premières naissances) et les cas observés concernent des couples qui ont dépassé la vingtième année. Quelques bavures ont pu échapper, mais on ne saurait conclure à une brusque dépravation des mœurs.

Sur les 500 maisons de Brie, on trouve des « tôt mariés », en 1773, dans 130 maisons : soit 95 femmes et 55 hommes, mariés depuis vingt ans ou mariés de la veille. Première constatation, il y a des familles où se marier tôt est de tradition, de mère en fille : il n'y aurait d'ailleurs pas, sans cela, de maisons à quatre générations, ni de femme accouchant, à quelques jours près, en même temps que sa fille ou belle-fille. Ces familles sont une bonne trentaine.

Deuxième observation, sur les 130 familles concernées, 100 peuvent sans aucun doute être classées parmi les plus aisées de la paroisse, familles à domestiques, couples à dots élevées : c'est ainsi que, des 27 familles qui emploient 4, 5 ou 6 domestiques (c'est le maximum à Brie, hormis les nobles), 19 sont des adeptes du mariage avant vingt ans. Restent 30 autres maisons à mariage précoce : trois sont vraisemblablement pauvres (les femmes y prennent des enfants en nourrice), et de 7 autres nous ne savons rien ; enfin 20 sont d'une honnête médiocrité : médiocres les dots, les loyers, le train de vie (on avait des valets en 1769, on n'en a plus en 1773), mais on sait lire, on assume éventuellement les fonctions de fabrique ou de collecteurs des fouages... Dans la grande majorité des cas, le mariage avant vingt ans nous semble donc associé à la richesse, ou, du moins, à une honorable aisance.

(18) Il importe de ne pas confondre les deux propositions suivantes : un tiers des jeunes mariées a moins de vingt ans, et un tiers des filles de moins de vingt ans sont mariées. Même lorsqu'elles représentent une part notable des nouvelles épousées, les jeunes mariées de moins de vingt ans restent très minoritaires dans leur classe d'âge, très nombreuse.

A propos des mariages d'adolescentes, Peter Laslett (*Un monde que nous avons perdu*, Paris, 1969, p. 100) s'interroge sur la précocité des jeunes anglaises au XVII^e siècle et conclut à une probable précocité différentielle, les privilégiées parvenant plus tôt que les pauvres à la maturité sexuelle.

Lisants et lisantes se marient à tous âges, sans que se devine une quelconque corrélation entre lecture et noces précoces ; impossible de présenter les jeunes lettrés de Briec, porteurs d'idées neuves et subversives, dressés contre le vieux tabou du mariage tardif. Par contre, on notera qu'il y a des « tôt mariés » dans la très proche famille (frères, sœurs, neveux) des quatre prêtres originaires de la paroisse et qui y vivent, le curé et trois de ses vicaires. Et Mathias Le Cœur, docteur en Sorbonne et directeur au séminaire de Quimper, ne dédaigne pas de bénir les mariages de ses sœurs mineures. Devancer de cinq ou dix ans la majorité légale semble donc tout à fait admis dans la « bonne société ». Cela amène à dire que l'âge au mariage est moins fonction d'impératifs de type religieux ou puritain, que de la situation de fortune des familles. Peuvent se marier tôt, les enfants des maisons assez aisées pour assurer le vivre et le couvert au jeune couple, et accueillir les berceaux qui vont s'ensuivre ; également parfois, les orphelins, s'ils ont hérité de quelque bien. Mais aux pauvres le mariage tardif, domestiques amassant d'abord un pécule, ou enfants de famille modeste, attendant de succéder à leurs parents dans une maison trop étroite pour loger deux couples (19). C'est encore le cas des cadets des familles riches, vivant à côté d'un aîné marié, sans autonomie ni de logement ni de budget, avec pour tout argent de poche le revenu d'une ruche, d'une vache, d'un contrat de palmage... (20). C'est vrai que cela ressemble à du malthusianisme, mais Malthus n'en fera une doctrine que plus tard (21).

On ne s'étonnera pas de trouver le même pragmatisme lorsqu'il s'agit des remariages, pratique extrêmement importante en ce temps de crise. La pyramide (fig.3) n'en donne qu'une idée incomplète, car, par ignorance ou souci de clarté, Michel Le Tymen n'a noté que les cas les plus récents. Même les registres paroissiaux, en cas de troisième mariage, ne rappellent que le nom du second conjoint, de sorte que le phénomène risque d'être sous-estimé. Approximativement, il y a en 1773 quatre-vingts veufs et veuves remariés, contre un peu plus de cent non remariés (qui se situent d'ailleurs dans une autre classe d'âge, car au-delà de 45 ans pour les hommes, de 40 pour les femmes, l'époux resté seul se résigne à la solitude).

(19) Sur le mariage tardif, comme moyen de faciliter la succession des générations « sur un stock fixe de maisons », cf. E. LE ROY LADURIE, *op. cit.*, p. 385.

(20) Palmage : un « capitaliste » — ce peut être un domestique soucieux de faire fructifier ses gages — achète une jeune bête et la confie à un cultivateur qui s'engage à la nourrir et soigner « en bon père de famille » (*sic*). Quand les deux parties décident de vendre la bête engrainée, le profit est partagé en deux. Le problème des « cadets » existe chez les domaniers comme chez les nobles (et partout où les ressources manquent d'élasticité). On voit souvent, dans des familles nombreuses, trois ou quatre garçons ou filles de 22 à 30 ans, travaillant, célibataires, chez un aîné qui, lui, s'est marié à 18 ans. Il semble que les parents aient souvent marié l'aîné très vite, soit pour augmenter la main-d'œuvre, soit parce qu'on y voyait une sorte de garantie pour l'avenir : en cas de maladie ou de mort des parents, la terre continuerait d'être travaillée, et les mineurs seraient pris en charge. Ensuite, comme il n'est pas d'usage d'avoir deux jeunes ménages sous le même toit, les cadets devaient attendre de trouver un parti à l'extérieur. Dans cette société pauvre et peu instruite, on n'a pas, comme chez les nobles, la ressource de caser les cadets dans l'armée ou l'Eglise.

(21) *L'Essai sur le principe de population*, de Malthus, date de 1797.

Les veufs fournissent en moyenne 20 % des nouveaux mariés, les veuves 15 % des nouvelles épousées, chaque année. Ces proportions varient en corrélation (qu'il faudrait vérifier sur un plus vaste échantillon) avec la mortalité : des années à fort taux de remariage, 1769, 1770, 1772 et 1773, suivent en effet de près les années que la figure 5 montre avoir été les plus meurtrières pour les adultes de 20 à 40 ans.

On est frappé d'abord par la rapidité des remariages : Marie Le Louet, 18 ans, mariée en février 1769 à Jean Le Douguet, est veuve en juillet et remariée en octobre. En 1772, Louis Monté perd sa femme en juillet, et est remarié en septembre. Et bien d'autre exemples. Il n'est pas question, alors, de délai de « viduité » : lorsque Marc Rolland, veuf depuis un an, décide d'épouser Anne Rioual, celle-ci vient juste de perdre son mari, Joseph Le Gars, dont elle est enceinte : on organise en juin la tutelle du bébé, le mariage a lieu en septembre, et Jean Le Gars, fils de Joseph, naît en novembre « chez Marc Rolland, mari de sa mère ».

Deuxième trait, la persévérance d'époux malchanceux, aux conjoints particulièrement fragiles, qui tentent leur chance trois ou quatre fois. Telle Françoise Scordia qui, après la mort de son premier mari, Vincent Laudis, épouse... et enterre successivement Yves Le Coz (1772-1773), René Le Foll (1773-1775), Louis Le Gougay (1776-1778) et Jean Cuzon (1779...). Comme, au long des années, le domicile de ces couples ne change pas, il faut penser que cette dame avait, outre ses qualités propres, du bien au soleil. Ce qui n'est pas le cas du recors Yves Le Floch, dont la première femme meurt en 1772 « à la mendicité » ; ce triste précédent ne décourage pas les candidates, puisque notre homme se remarie quatre mois plus tard, et encore en 1775, après un an de nouveau veuvage. Les cas de mariages multiples sont plus souvent le fait des hommes que des femmes.

Comme la mort frappe à tous âges, les remariés ne sont pas forcément des « barbons ». Cependant, la moyenne d'âge au remariage s'établit au-delà de trente ans pour les femmes, de trente-cinq ans pour les hommes. Un tiers seulement des remariés épouse un veuf ou une veuve : dans la plupart des cas, ils ou elles n'amènent que peu ou pas d'enfant de la précédente union dans le nouveau foyer. Mais il y a aussi, à Briec, en 1773, une dizaine de maisons où cohabitent des enfants de trois lignées différentes, avec tous les problèmes matériels et psychologiques que cette cohabitation peu impliquer : c'est là que se forment ces sortes de « couples-gigognes » dont il sera question plus loin (22).

Le plus souvent, cependant, les veufs ou veuves qui se remarient prennent pour partenaires des « débutants », et la rareté des célibataires dans la tranche d'âge concernée (la plupart des remariés ont entre trente et quarante ans) explique les grands écarts d'âge fréquents dans ce type de couple. L'intérêt de cette pratique est évident : disposant habituellement d'un logement, d'un gagnepain, d'une tenue, les veufs et veuves offrent l'occasion de « se caser » à des cadets

(22) Voir plus loin, sur les couples, p. 224 et suiv.

sans biens, vivant jusque-là en aides familiaux. Le remariage, s'il n'était pas un simple «raccourci» — de deux familles on en fait une neuve —, permettait ainsi l'entrée de nouveaux éléments dans le monde adulte.

Certes, tout cela a été dit à un niveau très terre à terre : on a cherché surtout jusqu'ici à dégager les grandes lignes. Il n'est pas suggéré pour autant que les faits aient été vécus avec légèreté et indifférence. Dans ce temps où la vie était si précaire, ces mariages d'adolescents, ces remariages hâtifs, disent le besoin de sécurité, le désarroi de l'homme ou de la femme seule devant des tâches sans fin, la peur de remettre à plus tard, de laisser passer sans les saisir quelques occasions de bonheur. C'est bien la logique d'une société menacée de déclin, luttant pour sa survie.

Il semble que la crise ait été ici particulièrement grave : comparons avec Allaire qui n'a connu en vingt ans que quatre années d'excédent de décès, contre onze à Brie. Pensons aussi au Porzay voisin, dont Jean Tanguy a bien montré comment, depuis le milieu du siècle, l'économie et la démographie s'y dégradaient inexorablement. Ces cantons étaient-ils donc si vulnérables ? (23).

LA FAMILLE : DU COUPLE AUX GRANDES MAISONNÉES

Promenons-nous avec l'abbé Le Tymen, dans ces villages où le *status animarum* nous fait pénétrer comme de plain-pied : maisons où cohabitent des parentèles compliquées, villages où trois ou quatre prénoms et trois ou quatre patronymes se combinent en formules toutes semblables et toutes différentes ! C'est tout un monde de relations, du couple aux villages, qu'on peut observer (24).

Les couples

On peut relever un trait : la diversité des rapports d'âges entre les époux. On voit (cf. Annexe) qu'un quart des épouses sont plus âgées que leur mari, d'un an, ce qui est négligeable, à vingt ans. Aussi, que de forts écarts (plus de dix ans) existent dans un couple sur cinq. On reconnaît là le thème de ces comédies classiques où des pères veulent marier leurs filles à des «barbons». A Brie, aussi, des pères ont dû trouver qu'un veuf quadragénaire est un beau parti et, comme on n'est pas au théâtre, que la maison est surpeuplée, qu'on craint peut-être de «rester fille», Marie Le Gouérou, 18 ans, épouse Hervé Le Queffélec, 42 ans, deux fois veuf ; et Marie Guillemot, 19 ans, le frère aîné de sa marâtre, un veuf aussi... à 43 ans le gendre est même plus âgé que son beau-père.

On a les cas inverses, de veuves épousant de jeunes hommes : telle Marguerite Le Gouérou, veuve depuis onze ans, et épousant en 1770 son domestique François Conan, de douze ans son cadet ; ou encore Marie Le Nautrou, veuve Le

(23) J. TANGUY, *Locronan et sa région du XVI^e au XVIII^e siècle*, dans *Locronan et sa région*, sous la direction de M. Dilasser, Paris, 1979.

(24) L'étude des structures villageoises, qui combine les données démographiques et géographiques, sera entreprise plus loin.

Mérour qui, après avoir marié et remarié ses deux filles, épouse à 41 ans son valet Laurent Pelliet, 21 ans. Parlera-t-on de mésalliances? Sûrement pas: Conan et Pelliet appartiennent à cette catégorie de domestiques que des raisons psychologiques bien plus que la nécessité financière ont amené à s'embaucher (25). Aussi bien, Pelliet sait lire, ce qui est rare chez les garçons de ferme, et sa signature dénote une certaine maîtrise de l'écriture, tout comme celle d'Hervé Le Mérour qu'il va remplacer. Et puis, les deux familles se connaissent depuis si longtemps! N'a-t-on pas vu, onze ans plus tôt, Marie Nautrou (26) porter au baptême une nièce de Laurent? Cet exemple n'est pas le seul à faire penser que, de tous les facteurs qui peuvent assurer la réussite d'une union, les Briecois aient placé l'égalité des situations et l'ancienneté des relations de bon voisinage bien avant l'harmonie des âges.

On ne peut pas vraiment parler d'endogamie paroissiale à Briec en 1773: de nombreux conjoints viennent de Quilinen, de Landudal, de Langolen, «le grand corps de la paroisse». Ederne, Landrévarzec et Tréflé, dont les territoires s'infiltraient dans celui de Briec en fournissent aussi; moins fréquemment on va prendre femme ou mari en Plogonnec, Elliant, Ergué-Gabéric, ou Quimper. Et pourtant, on a l'impression que dans bien des familles une stratégie patiente tisse un réseau d'alliances dans un cadre exigu. C'est un des aspects les plus fascinants de ce document, un des plus difficiles aussi, car les parentés ne sont pas toujours où l'on croit, et les homonymies tendent partout des pièges: les épouses des trois frères Le Madec sont toutes trois nées Bernard, mais elle ne sont ni sœurs ni cousines et viennent de trois paroisses différentes!

On ne trouve que très rarement des cas de dispenses pour parentés, obligatoirement signalées dans les registres de mariages. Pourtant les familles de possédants s'efforçaient d'éviter la dispersion des biens en ramenant toujours l'une vers l'autre les différentes branches de la descendance: l'héritier de la branche aînée épouse l'héritière de la branche cadette, ou encore les diverses branches s'allient aux mêmes familles: le processus est bien mis en évidence sur le document que l'avocat Guerneur produisit à l'appui de Marie Caste, veuve Tymen, qu'un voisin voulait déposséder de ses terres de Barré: selon la défense, les trois familles qui, en 1773, se partagent le village de Barré, descendent toutes, et descendent seules, de Guillaume Barré, qui fonda l'endroit en 1492: sur trois siècles, ce n'est pas un «arbre» généalogique, c'est un écheveau, une tresse, où les éléments greffés, des Le Cœur, des Tymen, des Scordia, sont en nombre limité, juste ce qu'il faut, dirait-on, pour n'avoir pas à demander de dispenses pour parenté (27).

(25) Une partie des domestiques venait de familles aisées: le remariage de la mère (c'est le cas de Conan), le besoin de «changer d'air», pouvaient motiver des départs (beaucoup plus souvent expliqués par le manque de ressources). Les Pelliet n'étaient pas pauvres, ils avaient un valet quand Laurent vivait chez eux, ils en prennent un second après son départ.

(26) Ce n'est pas une faute d'orthographe: ce patronyme s'écrit indifféremment Lautrou, Le Nautrou, Nautrou, Notrou...

(27) Mémoire pour Marie Caste, veuve Le Tymen, contre Jean Le Calloch, 1776 (Arch. dép. du Finistère, 100 J 1665, fonds de Kernuz).

Ce genre de tactique est fréquent : ainsi les doubles mariages (ou mariages croisés) unissant deux frères avec deux sœurs. L'affaire peut être conclue simultanément : le même jour, Catherine Rolland épouse Claude Hémon, et Jeanne Hémon épouse Pierre Rolland ; ils sont proches voisins, chacune va vivre chez son mari, dans chaque maison on a perdu une fille et gagné une bru... Mais il arrive que les liens ne se doublent qu'au long des années, près de dix ans chez les Guilmou, où deux fils ont épousé deux sœurs Le Louet, deux autres des Louboutin. Quelques centaines de mètres tout au plus séparent les villages où vivent les partenaires de ces unions sans surprise, qui se croisent sur les chemins depuis l'enfance. Existente aussi les alliances « triangulaires », avec des couples AB, BC, AC.

Le simple voisinage ne suffit pas toujours à expliquer de telles unions, qui peuvent aussi se doubler d'une véritable association professionnelle. Bric a eu, comme toutes les campagnes de France, ses ménagers trop pauvres et mal outillés pour prendre seuls une tenue en location, mais qui pouvaient s'y risquer en groupe (28). C'est ainsi qu'en 1771, M. de Cornouailles baille à domaine la « tenue à Scotet » à un groupe de cinq associés qui ne pourront s'entrecongédier : Yves Le Cléach et son oncle Yves Kervran, Jean Le Mao et son oncle Alain Le Scotet, et Jean Le Guilly ; les quatre premiers, tous mariés, habitent dans quatre maisons séparées, sur la tenue, à Kervennou-Treffladus, seul Jean Le Guilly, célibataire, fait bande à part : on ne s'étonne pas lorsqu'il se marie en 1773, de le voir épouser la belle-sœur d'un des codomaniers, Yves Le Cléach.

On ne s'attardera pas sur les mariages « corporatistes », qui semblent de règle tant chez les hommes de loi qu'à l'autre bout de l'échelle sociale, chez les sabotiers. C'est un fait si répandu qu'il aurait plutôt fallu s'étonner si on ne l'avait pas rencontré à Bric (29).

On espérait sans doute, par la solidité des réseaux familiaux, corriger les incertitudes du destin, créer des solidarités efficaces autour de ceux que la mort d'un parent privait d'appuis. Aussi bien, le veuvage, et même le remariage plus ou moins rapide, n'entraînait pas rupture entre les deux familles qui avaient été alliées. Témoin la persistance des cohabitations : Corentine Le Grand, veuve Barré, qui a perdu en 1772, son époux, sa belle-mère et deux belles-sœurs, héberge en 1773, dans la même maison, à la fois la mère de son second mari et la sœur, dernière survivante, du premier. L'usage veut aussi qu'un parent de l'époux défunt soit présent à la cérémonie de promesse de (re)mariage du survivant ; sans doute peut-il être là comme le gardien des droits éventuels des héritiers du premier mariage ; mais plus encore pour témoigner qu'intégré, si peu de temps que ce soit, à une famille, l'époux veuf ne saurait honnêtement la quitter sans son consentement public. L'élégance de ce rite fait tout le charme

(28) E. LE ROY LADURIE (*op. cit.*, p. 443-444) décrit les « suitiers » de Bourgogne, qui ne possédaient chacun qu'une demi-paire de bœufs » et devaient donc s'entendre pour labourer.

(29) Dans ces cas, l'étroitesse du « marché matrimonial » paroissial forçait évidemment à prospecter plus loin : Anne Brioual, fille de sabotier, épouse en 1770 un sabotier, fils de sabotier, Giles Binden, qui vient de Scaer.

baroque de l'épisode suivant : Marie Le Nautrou et Laurent Pellet avaient donc décidé de se marier ; mais Marie, quadragénaire, cinq ou six fois mère, belle-mère et grand-mère, n'était pas orpheline, et donc devait solliciter l'autorisation de son vieux père, infirme, à quelques lieues de là. C'est pourquoi, dit le registre des mariages, « Guillaume Pellet, frère dudit Laurent, Corentin Lautrou, frère de ladite Marie, et Jacques Le Mèrou, frère dudit Hervé, attestent qu'ils se sont rendus chez Mathias Lautrou, infirme, père de ladite Marie, qui a donné son consentement. »

Les remariages sont parfois au cœur de singuliers ensembles : le couple des parents veufs se double d'un couple parallèle, comme d'un écho. Il en est de deux sortes : tantôt on va de l'aval vers l'amont, c'est le mariage des enfants qui entraîne celui des parents ; ainsi ce triple mariage en 1756 : Jean Le Gouérou, veuf, et ses enfants Jean et Marguerite, d'une part, Perrine Trellu veuve Le Gac, et ses enfants Isabelle et Guillaume Le Gac d'autre part. Mais le plus souvent on va de l'amont vers l'aval, et le second couple est celui de deux adolescents que le remariage de leurs parents a amenés à vivre sous le même toit ; chez Louis Trellu et Jeanne Le Téotec, veuve Youénou, on va même plus loin, ce sont deux filles de Jeanne qui épousent l'une un fils, l'autre un neveu de leur parâtre. Il y a à Brie, au moins quatre couples formés selon ce processus. N'est-ce pas une proportion élevée, pour 500 maisons ? (30).

Sans doute n'est-ce là qu'un cas extrême de cette tendance à l'endogamie, aux combinaisons matrimoniales en cercle restreint, qui existe chez tant de familles de Brie. Ces politiques évoquent un peu celles des familles nobles (Guermeur traite les gens de Barré de « véritables dynasties »), mariant leurs enfants en fonction de l'intérêt du patrimoine. Mais quels patrimoines dans ces maisons paysannes ? (31). Il ne semble pas que la propriété noble ou bourgeoise ait laissé beaucoup de place à une propriété foncière paysanne ; on ne doit cependant pas oublier que le domaine congéable est aussi une forme de propriété. Il faudra y revenir, une autre fois.

Structure des groupes familiaux : les maisons

Précisons tout de suite que, parlant ici de la maison au sens de « cellule familiale réunie sous le même toit », nous ne nous occupons pas, dans cette étude, des autres personnes qui, a des titres divers, habitent sous ce même toit : domestiques, enfants en nourrice, etc., et qui se rencontrent dans un bon tiers des maisons de Brie.

(30) Evidemment ce type de couple ne se repère aisément que lorsque les parents vivent encore, ou à l'occasion de leur succession. Des quatre cas observés, un seulement était évident, deux probables (et prouvés ensuite), le dernier découvert par hasard... D'autre part, on a tendance à associer ce genre de couple à des milieux frustes et marginaux, ce que contredisent deux au moins de nos exemples.

(31) On a malheureusement peu de moyens d'évaluer les fortunes, le nombre des inventaires après décès et des actes notariés étant faible, et tous les documents fiscaux — rôles, et déclarations de capitations et vingtièmes — ayant disparu.

La cellule familiale elle-même peut être nombreuse et comporter des combinaisons variées de parentés ou semi-parentés. Nous partons des notions classiques de « famille nucléaire, ou conjugale », pour désigner un couple et ses enfants, de « famille élargie », lorsqu'à ce premier noyau s'ajoutent un ou deux parents (père ou frère d'un conjoint, neveux...), de « famille patriarcale et de fratrie » lorsque vivent ensemble deux couples, parents et enfants ou frères. Pour rendre compte de la diversité des cas, il a paru nécessaire de retenir d'autres catégories : les familles de veufs remariés, du moins lorsque s'y juxtaposent des enfants de différente souche, créant des relations de semi-parenté qu'on ne trouve pas ailleurs ; à côté des familles élargies, place doit être faite à ces groupes où l'élément « élargi » est si important que le foyer principal y apparaît minoritaire : ainsi de cette maison de Kerloch en Treffladus, où vivaient en 1769 : Hervé Le Berre, 32 ans, Marie Nicot, 25 ans, sa femme ; leurs enfants Marie, 4 ans, Marguerite, 2 ans, Pierre, 2 mois ; et les frères et sœurs de Marie Nicot, Yves, 19 ans, Marguerite, 16 ans, Louise, 14 ans, Tugdual, 11 ans, Jeanne, 5 ans et Anne, 4 ans. Sommes-nous chez des Le Berre ou chez des Nicot ? On pourrait presque parler de familles « excentriques » si la connotation psychologique de ce mot n'en avait fait oublier le sens premier, géométrique : contentons-nous d'un adjectif plus neutre, « excentré », pour désigner ces maisons où se combinent deux « cercles de familles » (32).

Ceci posé, les familles de Briec peuvent se classer en huit « modèles » qui vont du plus simple au plus complexe :

Familles incomplètes (ou sans couple)

10 maisons de célibataires	groupant 23 personnes
86 maisons de veufs (avec ou sans enfants)	246 personnes
29 maisons « élargies » de veufs	100 personnes

Familles à un couple

174 familles « nucléaires »	737 personnes
97 familles élargies (avec 1 à 3 parents)	507 personnes
32 familles de veufs remariés	157 personnes
34 familles excentrées	237 personnes

Familles à deux couples

38 patriarcales, fratries ou autres (33)	282 personnes.
--	----------------

Quelques remarques, pour commencer, sur les familles incomplètes : d'abord le petit nombre des solitaires : sept célibataires, et une vingtaine de veufs,

(32) Il pourra paraître que l'on a « coupé les cheveux en quatre » en multipliant ces catégories : il m'a paru utile de le faire si l'on veut se placer au niveau des expériences quotidiennes : un enfant ne découvre pas la vie de la même façon selon qu'il vit en famille nucléaire ou chez des veufs remariés.

(33) Naturellement une maison à deux couples peut aussi compter parmi eux des veufs remariés, elle peut être élargie à des collatéraux, etc.

On ne s'étonnera pas que ce tableau ne totalise pas 2700 personnes : c'est que les domestiques n'y ont pas place.

seulement, vivent seuls (34). C'est bien moins que le nombre des veufs et célibataires de plus de 30 ans : mais les mœurs de l'époque laissent rarement le veuf ou le célibataire à sa solitude : crainte de la faiblesse de l'isolé devant les aléas de la vie, besoin d'entraide, la société rurale rassemble, récupère... et le petit nombre des isolés a pour corollaire le grand nombre de familles élargies où le veuf et le « vieux jeune homme » ont leur place. Cependant, le nombre des maisons sans couple est impressionnant, une maison sur quatre.

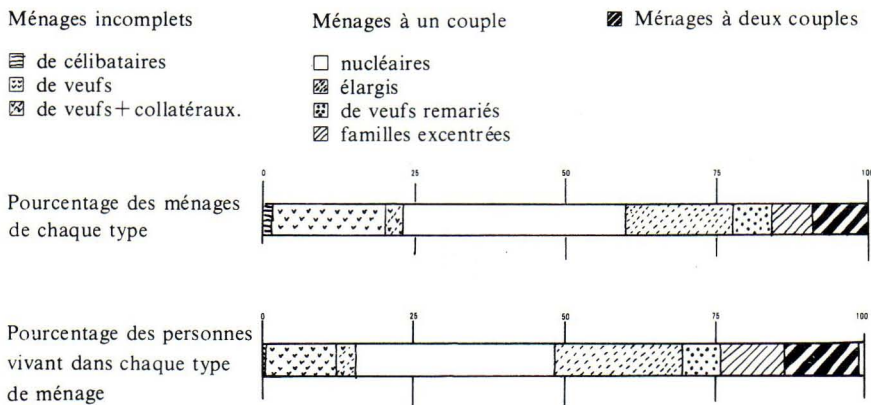


Fig. 6. — Structures des groupes familiaux.

Il ressort de ce tableau qu'il n'existe à Briec aucune structure-type, aucun modèle dominant : certes le groupe des familles nucléaires est le plus nombreux, mais il ne représente que 34 % des ménages, et moins encore si on juge d'après les effectifs en personnes : 32 %. Les structures complexes, élargies, excentrées, etc., avec seulement 40 % des maisons, rassemblent un peu plus de 50 % de la population. Aucun de ces chiffres ne permet de répondre à la question qu'on s'est longtemps posée, de savoir si la famille rurale d'Ancien Régime était « nucléaire » ou patriarcale. Parce qu'il n'y a pas de réponse à une question mal posée, réduisant la complexité de la vie à une alternative trop simple. Le cahier de l'abbé Le Tymen montre que les solutions étaient diverses ; que leurs différences, considérables au plan humain et psychologique, tiennent parfois à un seul élément de plus ou de moins : la mort a tôt fait de transformer une famille patriarcale en famille excentrée, ou de forcer une famille nucléaire à s'élargir pour accueillir des neveux orphelins... Structures instables, donc ; cette variété de cas-type que nous voyons juxtaposés, chacun pouvait en avoir fait l'expérience, dans des tranches de vie successives que scandaient morts et mariages. Aussi a-t-il paru intéressant de rechercher les corrélations entre l'âge des couples et la structure du groupe familial qui les entoure.

(34) Sept célibataires vivant seuls, pour dix maisons ? Deux maisons abritent des groupes de frères et sœurs, la dernière est le presbytère, maison — sinon famille — de célibataires.

Le tableau (fig. 7) éclaire utilement la place des structures complexes (élargies, excentrées): on pouvait imaginer que celles-ci se formaient autour de couples nucléaires d'âge mûr, recueillant à leur foyer leurs parents malchanceux, frères malades, sœurs veuves... Ce processus a certes existé, mais le graphique montre que c'est autour des couples jeunes, récemment mariés, que ces structures sont les plus répandues. Voyons plutôt: aucun des dix couples de moins de 20 ans n'est autonome, et sept seulement le sont parmi les trente-trois couples de 20 à 25 ans. De ces quarante-trois ménages de mineurs, seize vivent en famille patriarcale ou en fratrie, douze sont à la tête de familles excentrées, huit vivent en famille élargie. Quand le couple a de 25 à 30 ans, l'indépendance progresse:

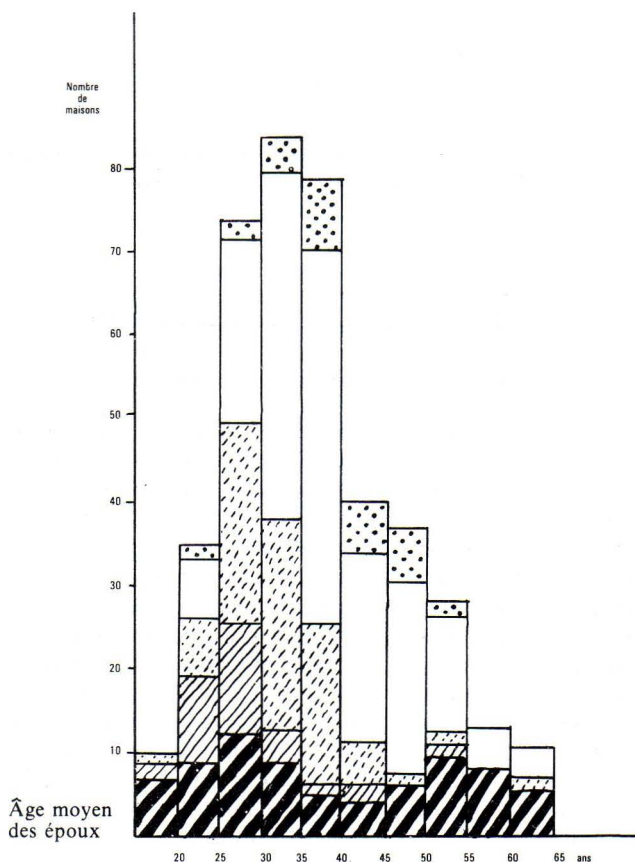


Fig. 7. — Structures familiales en fonction de l'âge des époux.

- ▤ Couples de veufs remariés
- Couples nucléaires
- ▨ Familles élargies
- ▩ Familles excentrées
- ▧ Familles à deux couples

vingt-deux foyers nucléaires sur soixante-douze, cela ne fait encore pas un sur trois ! et les familles complexes restent majoritaires (50 couples sur 72). Ce n'est qu'au - delà de 30 et surtout de 35 ans que la forme nucléaire devient la plus usuelle. Renversement au fond facile à expliquer : ces hommes et femmes de trente à quarante ans sont assez âgés pour avoir perdu leurs parents, pas assez pour avoir marié leurs enfants, et les cadets qu'avait pu laisser à leur charge la mort du père, se sont à leur tour mariés ou placés. Les structures complexes semblent donc avoir été le cadre normal où s'inséraient les nouveaux couples, et le « tête-à-tête » une sorte d'état résiduel atteint seulement après des années de cohabitation.

Nous retrouvons tout le problème de la signification du mariage. Apparemment, à Briec, en 1773, il ne s'agit pas de l'aventure individuelle de deux personnes quittant leurs parents pour, ailleurs, s'inventer un nouvel art de vivre. Au contraire, celui qui « entre dans une famille » (ce qui n'est pas alors une formule creuse) devait pendant des années se soumettre à l'autorité des beaux-parents, et lorsque, déjà père de deux ou trois enfants, il accédait à l'indépendance, il recevait, outre un modeste héritage, trois ou quatre beaux-frères à finir d'élever et à établir ; le mariage était bien affaire de groupe, ce qui justifie le rôle des parents dans le choix du conjoint, et leur goût pour les solutions de voisinage et de « déjà connu », qui faisaient prévoir une plus facile intégration.

N'y a-t-il pas, dans cette intégration des individus au groupe, une survivance de la conception lignagère du mariage, de règle au Moyen Âge ? L'Eglise qui basait le mariage sur le consentement de deux personnes, n'avait pas, cependant, renoncé à le soumettre au consentement de deux familles ; et, à relire les règlements du diocèse (cités plus haut, note 17), on peut se demander lequel de ces deux consentements pesait le plus lourd, à ses yeux (35). Sur la longue route qui mène du mariage médiéval, lignager, au mariage moderne, les paysans de Briec n'étaient probablement qu'à mi-chemin ; pouvait-il en être autrement, si l'économie avait elle-même peu évolué ? Y avait-il plus de place que jadis pour de libres initiatives, pour des foyers indépendants, alors que la terre, fondement de toute activité, était encore si mal partagée ? Allons le demander aux quelques ménages qui, en 1773, échappaient à la règle de la cohabitation.

Sept couples sur quarante-trois, âgés de moins de 25 ans, formaient des foyers de type moderne, nucléaire. Pourquoi ? Réponse de bon sens pour quatre d'entre eux : ils ne sont pas en famille, parce qu'ils n'en ont pas : orphelins mariés à des orphelines, ou a des partenaires venues d'autre paroisse, force leur était de démarrer seuls. Deux de ces ménages unissent d'anciens domestiques (on les voit en place, dans le cahier de 1769) qui ont dû unir leurs pécules pour se mettre en ménage et gagnent probablement leur vie comme journaliers. Deux autres de ces ménages sans parents emploient une servante : il s'agit donc de gens relativement aisés, à la tête d'une modeste exploitation (Corentin Le Turc, au Mesmeur, est locataire de la sienne pour 120 livres par an). Deux autres de ces maris auto-

(35) Michel Sot évoque ces problèmes dans un récent article, *La genèse du mariage chrétien, l'Histoire*, n° 63, janvier 1984.

nomes sont des artisans, Maucaer, tailleur, Le Breton, charbonnier. Le premier, qui exerce son art dans la salle commune de ses clients, le second qui vit en nomade dans des « loges » provisoires au gré des coupes, ont donc pu, leur apprentissage achevé, s'installer sans grosse mise de fond, dans le moindre logis vacant. Comme dans le cas de l'âge au mariage, tout dépend du gagne-pain... Aux journaliers et aux artisans, gens de peu de capital et de peu de revenu, une autonomie peut être plus vite acquise, dans un foyer « nucléaire », mais dans l'étroitesse d'un pauvre penty. Mais à ceux qui dirigent une exploitation — tenue par mains, ou à domaine ou à ferme — le souci de ne pas morceler le terrain acquis, la nécessité de garder la main-d'œuvre familiale, imposent presque fatalement la corésidence en famille patriarcale; et lorsque celle-ci s'émiette, la famille excentrée, groupée autour de l'ainé marié, perpétue encore l'indivision. Solidarité dans le travail, espoir de profits à partager, interfèrent avec l'affection pour assurer la solidité de ces clans: il n'est que de lire les clauses des contrats de mariage: « les espérés fiancés iront demeurer dans le ménage dudit père... où ils seront nourris et entretenus parce qu'ils travailleront à leur possible pour l'augmentation du ménage » (36). Il est probable que la même clause devait figurer dans le contrat implicite qui liait au chef de maison l'oncle célibataire, la sœur veuve ou le neveu orphelin.

Encore fallait-il pouvoir distribuer du travail à tous ces bras, donc disposer d'un certain nombre d'arpents. La grande famille patriarcale ne serait-elle pas un luxe accessible aux seules couches aisées de la population? Notons par exemple qu'elle est quasiment ignorée chez les gens de métier, dont le niveau de vie est généralement bas: un seul cas, celui de François Nédélec, 50 ans, tailleur à Saint-Adrien, qui partage son toit avec un fils marié sans enfants et un fils veuf, structure patriarcale donc, mais de dimension modeste. Les familles patriarcales ou excentrées de cultivateurs sont généralement beaucoup plus peuplées, ce qui ne les empêche pas d'employer, aussi, plus de domestiques que les autres: 20 % des domestiques travaillent dans ces familles qui n'occupent que 14 % des maisons. N'est-ce pas parce qu'elles détiennent (n'importe à quel titre, d'ailleurs) une forte proportion des terres cultivables de la paroisse?

Derniers regards sur les familles

La corésidence de ménages ou de fragments de ménages sous un même toit, posait certainement des problèmes d'autorité et de préséance. L'abbé Le Tymen commence toujours la liste des « âmes » d'une maison par le nom du « chef »: s'agit-il essentiellement de celui, ou celle, qui donne ses ordres à la

(36) Contrat de mariage Jean Le Rouzic-Renée Le Hénaff, Quimperlé, 1732 (Arch. dép. du Finistère, 4E 231/19).

Une formule équivalente se retrouve tout au long du siècle dans les contrats de mariages ruraux, de quelque étude notariale qu'ils proviennent; il n'en reste pas à Brie. Par ailleurs, l'exemple suivant pourrait, s'il s'en découvrait d'autres, surtout, illustrer la difficulté pour les petites gens, de vivre en famille élargie: Corentin Le Vener habite avec sa mère en 1769: quatre ans plus tard, il est marié, et sa mère est devenue servante dans une maison voisine.

maisonnée? Qui peut le dire, et quelle importance, pour nous? Nous sommes là au seuil de la vie privée, qui peut bien garder son secret. Plus important était de savoir qui, dans une maison, était responsable des « relations extérieures » : baux et contrats à négocier, versements à date voulue des fouages, capitations, vingtièmes, dîmes, rentes foncières et seigneuriales, désignation d'un homme pour la corvée des grands chemins ou les charrois de la corvée seigneuriale, sans compter les charges éventuelles au profit de la paroisse ou d'une chapelle...

Un vieil usage, relayé jusqu'à une date récente par notre Code civil, fait du mari le chef de la famille, ce qui ne posait aucun problème dans les foyers « nucléaires » ni chez les veufs. A la mort du mari, la femme chargée d'enfants s'en voyait habituellement confier la tutelle et devenait chef à son tour. Dans les foyers à deux couples, c'est naturellement le mari du plus vieux couple qui est le chef de l'ensemble; si l'association est du type « fratrie », elle peut avoir deux chefs (ainsi chez Yves Maucaer qui, veuf, a fait venir chez lui sa sœur et son beau-frère, les deux hommes sont désignés comme chefs). Il peut arriver aussi que le chef ne soit pas l'aîné des frères : chez les Guillermou, le chef est Louis, 34 ans, et non Alain, 40 ans, probablement parce qu'à la mort du père, Louis était le seul marié des quatre fils, et que l'autorité tient autant à l'état qu'à l'âge.

Restent des cas plus difficiles. Dans sept maisons, le chef est un jeune adulte quadragénaire, alors que vit avec lui un père ou un beau-père : celui-ci a-t-il renoncé à ses prérogatives, en même temps qu'il se démettait de ses biens, peut-être pour raison d'âge, ou de maladie? (37). Il y a aussi l'épineuse question des veuves tutrices : tant qu'elles n'ont que des enfants mineurs, fussent-ils mariés, elles sont chefs sans aucun doute. Mais lorsque les enfants atteignent la majorité? Marie Saliou, veuve Le Calloch, se dit encore chef, à 80 ans, alors que vivent avec elle deux fils quadragénaires et un gendre de 36 ans. C'est sans doute un cas extrême. Une trentaine de mère veuves pourraient agir comme elle : mais en fait, dans la moitié des cas elles ont nettement transmis leur pouvoir au fils ou au gendre majeur ; il s'agit presque toujours de familles simples, où il ne reste plus de mineurs à charge. Et les autres? Eh bien, dans une quinzaine de maisons, nous restons dans l'imprécision, le cahier de l'abbé Le Tymen ne désigne pas de chef, et suggère, en citant en premier la mère, que c'est encore elle qui a priorité dans la maison : fait typique, il y a, alors, encore trois ou quatre mineurs à sa charge. Cette imprécision est révélatrice de l'ambiguïté de ces groupes familiaux excentrés et du déséquilibre qui devait en permanence menacer ces maisons où coexistaient deux lignées : était-ce encore la maison de la veuve et de ses derniers-nés, ou déjà la maison de l'aîné et de sa propre descendance?

(37) Avec sa discrétion habituelle, Le Tymen ne nous indique pas les handicaps qui pouvaient peser sur ses paroissiens : une exception, il signale que telle vieille demoiselle est muette. Mais c'est un acte de tutelle qui nous apprend que telle fillette est aveugle... Autant dire que nous ne savons rien de la santé des Briecoï ; et les procès-verbaux de recrutement de la milice et des gardes-côtes, qui nous auraient renseigné sur les cas de réforme des hommes, ont disparu. Par contre, on a quelques actes de démission : un père, une mère, partagent leurs biens entre les enfants.

L'étude des groupes familiaux suggère un autre thème de réflexion : celui du nombre d'enfants par famille. Il n'est évidemment pas question de répondre à la question « combien d'enfants par couple ? » qui supposerait qu'on ait le nom de tous les enfants de toutes les femmes au terme de leur vie féconde, ce n'était pas le but de ce travail. Déjà, dans ces cahiers de *status animarum* où ne sont cités que les vivants, sans rappel de ceux qui sont déjà partis vivre hors de la famille (placés, écoliers, mariés), on est frappé par le nombre de maisons où s'alignent de jolies tablées. Dans cent maisons, il y a trois enfants, dans cent autres, ils sont quatre, cinq, six ou huit.

Si on observe la succession des âges, les intervalles intergénéraliques sont voisins de deux ans à trente mois ; certes on voit au registre des baptêmes, des femmes qui mettent au monde un enfant tous les ans, mais c'est souvent parce que le premier n'a pas vécu... sinon la durée de l'allaitement retarde quelque peu la naissance suivante, de sorte que les enfants vivants énumérés dans le cahier se succèdent de deux en deux ans. Voici l'exemple des enfants de Laurent Le Croissant : 15 ans, 12 ans, 10 ans, 8 ans, 6 ans, 2 ans et 1 mois. Cet intervalle de 15 ans entre l'aîné et le septième se retrouve dans un très grand nombre de maisons (38) : il signifie que l'aîné est déjà en âge de travailler, voire de se placer ou de se marier, lorsque le septième arrive : c'est pourquoi, en partie, on trouve si rarement plus de six ou sept enfants sous le même toit, même dans les familles prolifiques (voir Annexe).

L'étiement des familles peut aller plus loin, surtout si la mère s'est mariée jeune. Dans une dizaine de maisons, la fille aînée est mariée lorsque naît son dernier frère, et la mère peut être à la fois mère et grand-mère. Naturellement, cela implique que le couple ait eu la chance de durer, et que la femme reste assez tard féconde, ce qu'on attribue à la fortune, ou tout au moins à l'aisance de la famille, épargnant à la maîtresse de maison les gros travaux et les privations.

Quinze à vingt ans d'intervalle entre l'aîné et le benjamin, cela entraîne aussi, presque obligatoirement, que les parents n'aient pas le temps de mener loin l'éducation des plus jeunes, qui grandiront vraisemblablement au foyer d'un frère, d'un sœur aînée, en attendant de se placer, à moins qu'un mariage à quinze ou seize ans les arrache à la famille excentrée du frère pour les intégrer à la famille patriarcale du conjoint.

*
**

Il est temps de conclure, en suggérant deux réflexions. Les structures familiales que nous révèle le *Status animarum* nous paraissent former un ensemble très cohérent : les 125 familles incomplètes rappellent combien était courte, à 30 ans, l'espérance de vie ; les 200 maisons « plus que complètes » où le couple cohabite avec divers parents, montrent une population cherchant par l'entraide, « le fort aidant le faible », à surmonter drames humains et difficultés économiques. Alors qu'il n'existait aucune assistance organisée pour couvrir ces risques

(38) C'est aussi l'intervalle observé par Goubert, en Beauvaisis, au XVIII^e siècle.

multiples, maladie, vieillesse, mort des proches, élargir et conforter les liens de parenté paraît un des seuls recours possibles. En allait-il toujours ainsi? C'est ici qu'on aimerait avoir d'autres témoignages, des éléments de comparaison. Dans l'Angleterre du XVII^e siècle, Laslett note « qu'un groupement familial n'était jamais composé de plus d'un couple marié, jamais deux couples de parents et d'enfants, de frères et sœurs », et que même la présence d'un parent veuf ou d'un collatéral auprès d'un couple était rarissime (39). Plus près de nous, à Brueil-en-Vexin, en 1625, quatre couples seulement sur 50 hébergent un père (ou mère) veuf, aucun n'héberge de collatéral, et il n'y a pas de maison à deux couples (40). Pourquoi de telles différences de comportement d'un siècle à l'autre, d'un lieu à un autre? Les caractères observés à Briec tiennent-ils à l'époque? ou à la région? On ne peut ici que *constater*, qui pourra *expliquer*?

Déçu par l'âpreté des sociétés actuelles et leurs foules solitaires, notre temps rêve volontiers d'un « autrefois » aux mœurs chaleureuses, conviviales, spontanément solidaires, d'un temps où les générations savaient cohabiter, où la famille ne « laissait pas tomber » ses vieux, ses malchanceux. On voit bien ce type de familles à Briec; avec probablement toutes les contraintes, les tensions, les exaspérations que ces cohabitations impliquent, bien souvent. Avant de céder à l'attendrissement nostalgique, relisons ce contrat de mariage où un notaire sans illusions prévoit le cas où le caractère des parents donnera au jeune couple un juste motif de déguerpir! D'ailleurs la visite annuelle du pasteur à ses ouailles avait bien pour but, entre autres, de trouver remède aux « différends, désordres et scandales qui se rencontrent dans les maisons ». Parce que l'abbé Le Tymen a été discret, doit-on conclure qu'il n'a rencontré aucun désordre (41)? Gardons-nous aussi d'attribuer à ces structures d'accueil l'efficacité de mécanismes bien au point: il y avait aussi des « ratés ». On les découvre au hasard, entre les lignes des documents, enfants mendiants, pauvres hères dormant dans un coin de crèche; tous les pères veufs ne trouvent pas place au foyer de leurs enfants, ni tous les orphelins chez des parents. Voici François Le Coz, à Kerzélé: en 1769, avec femme, six enfants, un gendre et une petite-fille, c'est la famille patriarcale typique. En 1773, la mère et un fils morts, la famille est dispersée: les aînés se placent, le plus jeune est recueilli par une voisine, François vit seul, au Cornel, à une demi-lieue de la maison de Kerzélé où vit encore sa fille mariée. Que s'est-il passé? Explosion de rancœurs? Difficultés financières?

L'étude des groupes sociaux et des données économiques pourra peut-être éclairer certains comportements. Mais on sait bien qu'il y a toujours un noyau

(39) P. LASLETT, *op. cit.*, n. 23, p. 101.

(40) Voir plus haut, note 5. A Briec, qui est dix fois plus peuplé que Brueil, 92 ménages hébergent un père ou mère veufs, presque autant ont des collatéraux et il y a 38 maisons à 2 couples.

(41) Il se contente de noter deux couples « séparés de corps ». Ce que l'on peut savoir des mœurs briecoises — conflits, délinquance... — sera traité plus tard.

Le contrat de mariage évoqué vient d'une étude de Locronan. En termes moins vifs, la même clause existe ailleurs.

irréductible: les mécanismes et les déterminismes que l'historien croit déceler peuvent toujours buter sur l'originalité des caractères et des destinées individuelles, et c'est tant mieux.

ANNEXE

I. ÂGE AU MARIAGE

	période 1760-1769	période 1770-1779
<i>Hommes</i> : premier mariage		
nombre de cas, âge moyen . . .	118 — 25 ans	75 — 23 1/2
mariages et remariages		
nombre de cas, âge moyen . . .	134 — 26 1/2	114 — 27 ans
<i>Femmes</i> : premier mariage		
nombre de cas, âge moyen . . .	124 — 22 1/2	96 — 22 1/2
mariages et remariages		
nombre de cas, âge moyen	146 — 26 ans	120 — 25 ans

Pourcentage des mineurs (moins de 25 ans) parmi les nouveaux mariés:

57 % des hommes, 76 % des femmes dans la première période

70 % pour tous, dans la deuxième période

Pourcentage des moins de 20 ans parmi les nouveaux mariés:

de 20 à 30 % des hommes, de 35 à 40 % des femmes

II. ÉCART D'ÂGE ENTRE LES ÉPOUX

écarts de	femme plus âgée			même âge	mari plus âgé		
	+ 15 ans	+10	+1	+1	+10	+15	
nombre de cas	6	8	91	77	140	68	9
pourcentages	1,5 %	2 %	22,5 %	20 %	35 %	17 %	2 %

III. ÂGE DES MÈRES A LA DERNIÈRE NAISSANCE

de 40 à 45 ans, 24 cas

plus de 45 ans, 6 cas

IV. INTERVALLE ENTRE LES ENFANTS. Ecart entre les extrêmes dans les familles nombreuses.

écarts de		8 ans	10	12	14	16 et plus
familles de						
4 enfants	15	15	8	10	4	5
5 enfants		5	1	6	8	3
6 enfants			4	6	4	5
8 enfants			1			

Sources

Archives départementales du Finistère

- 8 B 269 à 271, présidial de Quimper.
- 18 B, juridiction de la Châtaigneraie, 1762-1765, 1769-1771.
- 13 B, juridiction de Guellevain et des Salles, scellés et inventaires, 1770-1771.
- 7 C, bureau du contrôle de Briec, 1720-1791.
- 3 E, registres paroissiaux (baptêmes, mariages, sépultures) de Briec, Landrévarzec, Landudal, Langolen, Quilinen et Tréfléz.
- 4 E 22, étude notariale de Briec, Edern et Langolen, 1762-1871.
- 4 E 23, études notariales diverses du canton de Briec, 1605... 1789.
- 34 G, Briec (délibérations du corps politique, comptes de la fabriques, cahiers du casuel...). Les deux *status animarum* figurent sous les cotes 34 G 19 et 34 G 20.

Bibliographie

Une vue d'ensemble non spécifiquement bretonne:

DUBY (Georges) [sous la direction de]. *Histoire de la France rurale*. Paris, Le Seuil, 1975, t. II dirigé par Emmanuel Le Roy Ladurie, plus particulièrement p. 359 et sq.).

Pour la Bretagne:

SÉE (Henri). *Les classes rurales en Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution*. Paris, Giard et Brière, 1906 (rééd. 1978).

DELUMEAU (Jean) [sous la direction de]. *Histoire de la Bretagne*. Toulouse, Privat, 1969 (plus particulièrement le chapitre rédigé par Jean Meyer: le siècle de l'intendance, p. 303-356).

Quoi qu'ils ne concernent ni la Bretagne, ni le XVIII^e siècle, on lit toujours avec profit (et plaisir), quand ce ne serait que pour avoir des points de comparaison et prendre du recul:

GOUBERT (Pierre). *Cent mille provinciaux au XVII^e siècle*. Paris, Flammarion, 1968, (éd. abrégée).

LASLETT (Peter). *Un monde que nous avons perdu*. Flammarion, 1969 (traduction française par C. Campos).

Les études plus particulières sont citées en bas de page.

DANIEL COLLET

Le choléra de 1832 dans le Finistère

En 1832, une épidémie de choléra éprouva un grand nombre de villes et régions de France. Le Finistère fut assez durement touché : de mai à décembre, près de 7 400 personnes furent atteintes, il en mourut plus de 3 000.

Cet épisode de l'histoire départementale est cependant peu connu. Dans son ouvrage sur l'épidémie de 1885-1886, Monod n'y consacre qu'un paragraphe en grande partie inexact. L'article de L. Farcy paru dans le *Bulletin* de 1933 à l'occasion du centenaire est court et assez général. L'étude publiée en 1970 dans la même revue par H. Glorennec est plus longue et plus circonstanciée, mais elle concerne uniquement Quimper.

Manquerait-on de documents ? On pourrait le croire. H. Monod, ancien préfet du Finistère, écrit : « Les renseignements font défaut à la préfecture ; ceux qui vont suivre sont empruntés aux archives du conseil de santé de la Marine à Brest... ». En réalité, les Archives départementales possèdent sur cette épidémie un dossier peu épais mais consistant, un journal, la *Feuille d'annonces de Morlaix*, quelques lettres au sous-préfet de Brest, plusieurs textes émanant du préfet dont un rapport statistique au conseil général. Les Archives de la Marine ne possèdent plus les dossiers vus par Monod (ils ont été détruits pendant la dernière guerre) mais les registres de correspondance apportent d'utiles compléments. Et il y a les sources municipales : au minimum le registre des délibérations, parfois quelques documents comme les bulletins sanitaires à Quimper, exceptionnellement comme à Brest des liasses très fournies contenant des délibérations, des états, des correspondances, des comptes...

Finalement la matière est abondante, mais dispersée. Nous y avons puisé la documentation pour cet article que nous avons organisé comme suit :

- I. — Mesures préventives
- II. — L'épidémie
- III. — Bilan

Mais il est sans doute nécessaire de commencer par dire quelques mots du choléra.

Le choléra

L'origine du choléra peut être située dans le delta du Gange où il sévit de façon endémique avec des diffusions plus ou moins étendues au reste de la péninsule indienne. Durant des siècles, ses expansions périodiques restèrent limitées à l'Asie du Sud-Est. A partir du début du XIX^e siècle, les progrès des échanges commerciaux et de la navigation contribuèrent à sa dissémination vers l'est et vers l'ouest. Les frontières de l'Europe furent atteintes pour la première fois en 1823, à partir de l'Asie mineure. La Russie fut d'abord touchée...

Maladie strictement limitée à l'homme, le choléra est provoqué par des bactéries du genre *vibrio* particulièrement fréquentes dans les régions deltaïques aux populations entassées ne disposant pas d'eau épurée, mais au contraire d'eaux chargées de matières organiques assurant la survie des vibrions et régulièrement réensemencées par les malades. Tout milieu similaire (de nombreux quartiers urbains de l'époque) favorise donc son développement. L'incubation de la maladie est courte, quatre à cinq jours en moyenne. Dans les cas typiques, le début est brutal. La maladie se manifeste par des diarrhées et vomissements entraînant rapidement une soif inextinguible et un état de déshydratation aiguë qui provoque un amaigrissement très rapide. En l'absence d'un traitement d'urgence, la mort survient deux à trois jours après les premiers signes, le malade demeurant lucide malgré une asthénie, une angoisse croissante et des crampes extrêmement douloureuses. Tous ces symptômes étaient parfaitement décrits dans une note (rédigée par Moreau de Jonnés) adressée vers le 10 juin 1831 aux administrations sanitaires du royaume.

A côté de cet aspect habituel, il existe des formes mortelles en quelques heures, sans diarrhées ni vomissements (choléra sec), des formes atténuées limitées à une diarrhée transitoire guérissant spontanément, des formes typhoïdiques...

On le sait depuis la fin du XIX^e siècle, le choléra se transmet soit directement par contact avec les selles d'un malade ou d'un porteur de vibrions, soit indirectement par ingestion d'eau ou d'aliments contaminés. Mais, en 1832, l'opinion la plus répandue était que le mal n'était pas contagieux. Dans une brochure rédigée au cours de l'épidémie de Quimper, un médecin de la ville, le docteur Lejumeau-Kergaradec, «démontrait» qu'il n'y avait aucun rapport entre les cas et concluait : « *Ainsi les faits observés par nous ne sont pas de nature à infirmer les résultats de l'observation du mal à Paris, exprimés par cette proposition : causes qui déterminent souvent inconnues, contagion nulle certainement* ».

Quel traitement pour les cholériques ? Voici ce que préconisait Kergaradec. A l'apparition des premiers symptômes : observer une diète plus ou moins rigoureuse ; faire usage d'une infusion légère de thé, de camomille, de tilleul, de petite sauge, de fleurs de bourrache ou de sureau ; éviter le froid et l'humidité et, le soir, se couvrir un peu plus pour provoquer la transpiration. « *Si, malgré*

l'emploi de ces moyens bien simples, la diarrhée persistait, nous ajouterions à la sévérité du régime et nous emploierions le laudanum [teinture d'opium safranée] à la dose de 10, 15 ou 29 gouttes, soit dans l'une des tisanes indiquées ci-dessus, soit dans les demi-lavements ou quarts de lavements d'eau d'amidon, de son ou de graine de lin. Plus tard, il pourrait devenir nécessaire de leur associer le cachou, la thériaque, le diascordium, l'extrait de ratanhia ou tels autres astringents. Le tout sans préjudice de l'application de quelques sangsues ou de l'administration préalable d'un vomitif».

Ce traitement résume bien ceux qui furent appliqués pendant l'épidémie et qui, sous des noms éventuellement différents, utilisaient trois grands types de médicaments: sudorifiques, opiacés, astringents.

I. — MESURES PRÉVENTIVES

A. — MESURES GÉNÉRALES

La défense du royaume contre l'invasion d'une épidémie avait été organisée par des textes de 1822. Elle consistait essentiellement dans la mise en place d'un cordon sanitaire. Dans ce but, le littoral avait été divisé entre des intendances et des commissions chargées d'en assurer la surveillance. Pour le Finistère, une intendance avait été établie à Brest en 1824; six commissions en dépendaient: Morlaix, Roscoff, Camaret, Audierne, Quimper, Concarneau.

C'est à la mi-juin 1831 que furent prises les premières mesures de contrôle. Elles concernaient les provenances de la Baltique. Les navires qui en arrivaient devaient présenter une patente de santé. Celle-ci comportait plusieurs degrés de gravité (patente nette, patente suspecte, patente brute), entraînant une quarantaine plus ou moins sévère allant de 3-5 jours à 15-25 jours, le minimum devant seul être appliqué pour l'instant. Les deux derniers devaient être purgés dans un certain nombre de ports et rades désignés à cet effet; pour la région: les îles Saint-Michel près de Lorient et Trébéron dans la rade de Brest. Fin juin, le contrôle fut étendu aux provenances des ports prussiens, danois et hollandais. Début juillet, les intendances et commissions reçurent la possibilité d'user du maximum.

L'application de ces dispositions rencontra dans le Finistère un certain nombre de difficultés. D'une part, les pilotes des îles (Ouessant, Molène, Sein) ainsi que certains pêcheurs, avaient l'habitude de communiquer en mer avec des navires qui se dirigeaient vers nos côtes, risquant ainsi d'être contaminés à l'insu des agents sanitaires; des lettres et affiches (1) interdirent ou du moins réglementèrent cette pratique. D'autre part, les épaves et objets rejetés à la côte, autre

(1) Émanant du préfet, du préfet maritime, du directeur des douanes...

source possible de contagion, étaient traditionnellement ramassés par les habitants des communes littorales : on s'efforça de les en empêcher.

Les mesures furent pourtant appliquées. Ainsi deux navires norvégiens venant de Bergen furent visités à Concarneau les 12 et 13 juillet : le premier n'avait aucun malade, mais, vu son origine, il fut assujéti à une quarantaine de quatre jours ; le second, ayant à son bord un homme atteint de maux d'estomac, fut dirigé, en même temps que le bateau de pêche de l'Ile-Tudy qui avait communiqué avec lui, sur le lazaret de l'île Saint-Michel « *pour y subir la quarantaine que prescrit la commission sanitaire de cet arrondissement* ». Mais il y avait sans doute des failles dans le dispositif, car un arrêté préfectoral de mars 1832 rappela les deux interdictions.

De nouvelles mesures de contrôle furent prises au cours du second semestre de 1831 et dans les premiers mois de 1832. Elles concernaient soit des régions : pays de l'Allemagne (août), Écosse, Angleterre, Hollande, Belgique (novembre), de nouveau l'Angleterre et l'Écosse (février), soit des objets : chanvres et lins, friperie, peaux et fourrures, dépêches et papiers.

L'avance de l'épidémie avait entraîné, dès l'été 1831, la création d'administrations sanitaires terrestres : dans les départements du Nord et de l'Est à la mi-août, dans ceux de l'Ouest à la mi-septembre. Celles du Finistère furent organisées par un arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 1831 : Quimper devint chef-lieu d'intendance, à la tête de onze commissions recouvrant la plus grande partie du département ; Brest ajouta à la surveillance de tout le littoral, celle de l'intérieur de son arrondissement.

B. — MESURES DÉPARTEMENTALES

Le 9 avril 1832, le préfet du Finistère, Pellenc, écrivait aux maires du département. Après avoir expliqué que le choléra ne devait pas susciter des craintes exagérées, il les engageait à ne négliger aucune des précautions qui peuvent préserver de l'invasion ou en atténuer l'action. A cet effet, il leur adressait un arrêté de l'intendance sanitaire de Quimper organisant la surveillance de la salubrité dans les villes et les campagnes et quelques exemplaires de l'instruction populaire publiée par la Commission centrale de salubrité de Paris (« *je fais imprimer en ce moment, en français et en breton, un extrait de cette même instruction* »). Puis il invitait les maires à prendre des mesures de salubrité : « *Plusieurs des mesures de police et de salubrité à employer vous appartiennent exclusivement. Faites disparaître avec soin tout ce qui peut vicier l'air et causer des exhalaisons fétides ; que les bêtes mortes soient immédiatement enterrées à une profondeur suffisante ; que les fumiers qui obstruent la voie publique ou qui seraient déposés dans l'intérieur des villes soient partout enlevés. Faites veiller à la propreté des marchés, des abattoirs, des tueries et boucheries, des ateliers, etc., à l'écoulement des eaux croupissantes, au curage des mares, à la fréquente immersion des égouts, au balayage des rues et à l'enlèvement des immondices. Engagez vos administrés à maintenir dans l'intérieur de leurs maisons toute la propreté possible ; que les fosses d'aisances soient curées, avec les précautions convenables, que les*

murs soient blanchis au lait de chaux et les planchers nettoyés avec exactitude (2)... Des précautions semblables devront être prises surtout pour les établissements publics, les prisons, hospices, hôpitaux, pensionnats, écoles, etc. Veillez aussi à ce que les pharmaciens, dans les communes où il en existe, soient convenablement approvisionnés des remèdes qui pourraient devenir les plus nécessaires. Je vais m'entendre avec le service de santé à Brest pour obtenir qu'il soit préparé une quantité suffisante de chlorure de chaux qui puisse être livré au public et aux communes à très bas prix».

Naturellement tout ceci occasionnerait des dépenses, mais, prévenait le préfet, elles sont à la charge des communes, des secours n'étant possibles que pour les plus démunies : «... *C'est surtout sur la bienfaisance des habitants aisés que nous devons compter pour secourir les classes indigentes qui sont particulièrement menacées... Je vous engage en conséquence à ouvrir dans votre commune une souscription [dont] le montant ne sera réalisé ultérieurement que dans le cas où le choléra atteindrait votre commune*». Le préfet terminait sa circulaire en recommandant aux maires de tenir exactement informée l'autorité supérieure.

Mais le choléra ayant fait son apparition en France début avril, les intendances et commissions sanitaires, désormais sans objet, furent supprimées le 10. Elles pouvaient toutefois être transformées en conseils ou commissions de salubrité des villes où elles siégeaient.

Pour ne pas laisser les campagnes sans protection, le préfet prit le 20 avril un arrêté instituant des comités cantonaux de surveillance sanitaire dont le rôle était, outre la surveillance, d'établir si possible dans toutes les communes du canton, grâce au produit des souscriptions, des dépôts de médicaments de première nécessité (qui seraient très convenablement placés chez les curés et desservants) et de répartir les médecins du canton entre les communes. De leur côté, les maires étaient invités à prendre des arrêtés de salubrité et à faire diffuser les extraits de l'instruction populaire.

Pour sa part, l'évêque de Quimper, Mgr de Poulpiquet de Brescanvel, s'adressa aux fidèles par un mandement en date du 17 avril. Tout en évoquant l'espoir d'être préservés, le prélat recommandait de prendre les mêmes précautions que si la menace était proche et engageait chacun, pour le cas d'invasion, à concourir à l'exécution des mesures prescrites par le gouvernement et à contribuer aux secours exigés par les circonstances. « *Mais des chrétiens ne peuvent se borner à des moyens purement humains... Reconnaissez donc que c'est la main de Dieu qui nous châtie à cause de nos iniquités et que lui seul peut aussi nous sauver dans sa miséricorde, recourons aux seuls moyens qui peuvent nous protéger efficacement, à de ferventes prières, aux œuvres de la pénitence, aux sacrifices d'une abondante charité que réclame si impérieusement la misère des peuples* ». Ce temps fort durerait du dimanche 29 avril au dimanche 20 mai et serait repris (ou poursuivi) jusqu'à la fin de l'épidémie si celle-ci venait à se déclarer dans le diocèse.

(2) A cet endroit de sa lettre, le préfet suggérerait que les maires et les conseillers municipaux se partagent la visite de toutes les maisons de la commune.

C. — MESURES LOCALES

1) *Quimper*

Nous renvoyons le lecteur à l'article paru en 1970, dans ce même *Bulletin* (2 bis).

2) *Brest*

Il faut d'abord signaler plusieurs arrêtés municipaux de salubrité publique : interdiction des tueries d'animaux à l'intérieur de la ville ainsi que des dépôts de fumier et d'os dans le quartier du Pont-de-Terre (fin février) ; retour à la ville des filets d'eau concédés à divers particuliers, rappel de l'obligation du balayage et de l'enlèvement des immondices (début avril).

Il faut y ajouter quelques décisions pratiques. Le 9 avril, le conseil municipal vota un crédit de 7000 F « *qui, joint à une somme de 3000 F disponible sur l'article des dépenses imprévues... et aux dons qui seraient faits par les habitants, donnerait... les moyens de pourvoir aux dépenses qui deviendraient nécessaires* ». La bienfaisance publique fut en effet sollicitée le 12 avril sous forme de sommes d'argent ou d'objets (litterie, chemises et camisoles, torchons, chaises à bain de vapeur, bassinoires, brancards). Malgré le matériel obtenu, il fut nécessaire de s'adresser à l'Armée et surtout à la Marine.

Mais il faut surtout s'arrêter sur les dispositions pour le cas d'invasion prises tout au long du mois d'avril.

Le 4, l'intendance sanitaire se réunit en séance extraordinaire et prit les décisions suivantes :

— Formation auprès de l'administration municipale d'une commission composée des médecins, chirurgiens et pharmaciens de la ville.

— Établissement de commissions de surveillance sanitaire (8 à Brest, 4 à Recouvrance) chargées d'examiner l'état de propreté de la ville et d'y rechercher des causes d'insalubrité.

— Choix par l'autorité municipale de deux locaux convenables (l'un à Brest, l'autre à Recouvrance) pour recevoir les personnes atteintes qui n'auraient pas les ressources nécessaires pour se faire soigner à domicile.

— Établissement de trois bureaux de secours (deux à Brest, un à Recouvrance) pour administrer les premiers soins.

Le 7 avril, les médecins, chirurgiens et pharmaciens de Brest se réunirent à la mairie. Ils désignèrent trois d'entre eux qui, avec le sous-préfet, le maire (3) et deux adjoints, formèrent la Commission sanitaire centrale, organe supérieur de la lutte contre le choléra. Puis ils se répartirent par deux ou trois entre les commissions de surveillance où figuraient également un conseiller municipal et

(2 bis) T. XCVI, p. 244-246 (pour cet aspect).

(3) Le nom du sous-préfet était Curel, celui du maire, Fleury.

un ou deux citoyens. Ces commissions se mirent sans tarder au travail. Les rapports qui parvinrent à partir du 10 avril font entrevoir une hygiène déplorable: *«cour à nettoyer... cour à surveiller... latrines à nettoyer et désinfecter... bourriers et ordures contre la maison, à enlever... pigeons et poules à déloger... fumier de cheval à enlever... chèvre dans la cour à renvoyer...»* A la suite de ces rapports et considérant que la malpropreté de certaines maisons venait de la misère des locataires, la Commission centrale décida le 13 avril *«qu'il serait acheté de la paille pour garnir les paillasses des malheureux qui pour la plupart sont obligés de coucher sur des lits infects et qu'il serait distribué aussi aux personnes indigentes de l'eau chlorurée, de plus qu'il leur serait fourni de la chaux vive avec laquelle elles devront blanchir leurs'appartements»*. De telles distributions eurent lieu à plusieurs reprises, tandis que des mesures étaient prises pour améliorer le service de ramassage des ordures.

Dans le même temps (14 avril), l'on procédait à l'organisation des bureaux de secours dont le nombre fut finalement porté à 5, puis 6: trois du côté de Brest (rue de la Mairie, rue du Bras d'Or, place des Sept-Saints) auxquels vint par la suite s'ajouter un quatrième sur les glacis de Lambézellec, deux du côté de Recouvrance (rue de la Fontaine, rue Vauban); chaque bureau comptait quatre médecins et trois pharmaciens. Le même jour, on arrêta de concert avec les curés de Brest et de Recouvrance les dispositions pour les funérailles des victimes du choléra; elles prévoyaient notamment l'abandon des signes extérieurs de deuil (glas, annonce des décès par les enfants de l'hospice, tentures noires), la limitation des contacts avec le corps qui ne serait rendu qu'au moment des funérailles et n'entrerait pas à l'église... enfin *«que les inhumations se feroient autant que possible avant 9 heures du matin et après 6 heures du soir»*.

Le plus difficile fut de trouver des locaux pour les cholériques. Du côté de Brest, la Commission centrale se heurta au refus des administrateurs de l'hospice civil de donner quelques salles à l'établissement même et dut, après de nombreuses discussions qui ne se terminèrent que le 9 juin, se rabattre sur la succursale (4) où étaient soignées les filles syphilitiques. Du côté de Recouvrance, la situation était plus simple puisque l'Armée avait dès le début du mois concédé un local dans le magasin d'artillerie et que le préfet maritime avait promis soixante lits, mais cependant assez longue car, après l'évacuation du local (terminée fin avril), il fallait encore l'approprier et y organiser un service. Les administrateurs et praticiens des deux établissements avaient été nommés dès la mi-avril. Vers la même époque, la Commission sanitaire s'était préoccupée de rechercher des *«personnes intelligentes, fortes et de bonne volonté pour seconder les médecins dans les bureaux de secours et les hôpitaux»*; une annonce en ce sens avait paru dans *Le Finistère* du 19 avril. Le 30 avril, les sœurs de Saint-Joseph qui avaient proposé leurs services furent dirigées sur l'hospice de Recouvrance.

Début mai, le maire de Brest fit placarder cent affiches qui résumaient les dispositions exposées ci-dessus et qui se terminaient par: *«Habitants de Brest,*

(4) Rue Neptune.

continuez de votre côté à seconder vos magistrats par l'observance rigoureuse des préceptes de salubrité intérieure et individuelle. J'ai la ferme confiance que ces précautions seront inutiles, mais si cette confiance était trompée, chacun aurait fait et serait en mesure de faire son devoir».

De son côté, la Marine avait pris courant avril diverses dispositions pour elle-même mais aussi pour la population civile de Brest. Outre quelques mesures préventives (propreté des locaux, allègement du service, qualité de la nourriture), elle avait mis sur pied toute une infrastructure dont elle rend compte au ministre dans une lettre du 8 mai : *« Huit dépôts de secours sanitaires sont depuis dix jours organisés dans les localités suivantes dépendant de la Marine au port de Brest. Ce sont : le Magasin Général, le Bagne, la Tour Noire, la chirurgie du port, la caserne des marins à Recouvrance, le quartier de la Marine à Brest, Rostollec (5). En y joignant les trois hôpitaux de Saint-Louis, des Capucins et de Pontanézen (6) nous avons sur onze points différents les moyens de secourir et de traiter les cholériques de la population maritime. Le moindre de ces dépôts contient huit lits, quatre salles de l'hôpital Saint-Louis, séparées des autres salles et contenant cent cinquante lits sont exclusivement destinées aux cholériques. Il y en a deux cents à l'hôpital établi dans la caserne des Capucins et le même nombre à Pontanézen. Tous ces locaux ont reçu leurs meubles, ustensiles et médicaments et sont pourvus des officiers de santé et infirmiers nécessaires... Un neuvième dépôt-hôpital de douze lits a été établi à la Villeneuve... Enfin un hôpital est préparé dans la caserne du dépôt colonial de Landerneau et contient douze lits ».*

La même lettre mentionne l'aide apportée aux autorités civiles : prêt de lits, hamacs et ustensiles divers ; promesse de recevoir dans chacun des hôpitaux vingt-cinq cholériques de la population pourvus d'un certificat d'indigence. L'aide de la Marine sera d'ailleurs fréquemment sollicitée au cours des mois suivants, avant et pendant l'épidémie.

Mais toutes ces dispositions (7) ne dissipaient pas l'inquiétude qui s'était emparée de la population et dont nous avons deux témoignages. Le 14 avril, le maire répondit — négativement — à un nommé Cheminant qui avait proposé d'« établir des danses publiques afin de chasser l'anxiété qui existe plus particulièrement chez la classe ouvrière » (8). A la mi-mai, l'annonce de l'arrivée prochaine à Brest d'un régiment venant de Nantes où régnait le choléra alarma l'opinion : *« ... On colporte que n'ayant pu réussir à réduire les masses par l'empoisonnement, on veut attenter à la santé publique au moyen des troupes que l'on dirige aujourd'hui sur Brest... Une pétition est présentée à la signature pour que le 29^e régiment n'entre pas dans nos murs ».* Le maire fit (en tout cas annonça) une démarche auprès du gouvernement. Elle n'eut sans doute aucun effet puisque la correspondance du

(5) Un nom a été oublié : il doit s'agir de la Cayenne, citée dans un autre document. Rostollec est mis pour Rostellec, en Crozon, et désigne l'hôpital de l'île Trébéron.

(6) Saint-Louis du côté de Brest, les Capucins à Recouvrance, Pontanézen à Lambézellec.

(7) Dispositions qui furent poursuivies au cours du mois de mai : organisation de l'hospice temporaire de Recouvrance, vigilance des commissions sanitaires.

(8) Motif de refus : « Ces danses ne pourraient commencer qu'après les travaux de la journée et à cette heure, l'air serait pernicieux pour des personnes qui se trouveraient en transpiration ».

préfet maritime mentionne, à la date du 3 juin, l'arrivée récente de deux détachements dont l'un au moins a traversé toute la Bretagne.

3) Morlaix

Depuis le début de l'année, la salubrité est à l'ordre du jour à Morlaix. D'une part, des arrêtés municipaux sur la propreté des rues et places ont été pris, provoquant d'ailleurs la protestation de plusieurs habitants, malgré un délai d'exécution de plus d'un mois. D'autre part les travaux urbains lancés à cette époque sont assez orientés vers l'hygiène publique : les deux ateliers charitables ouverts le 20 février ont reçu pour tâche de « *désinfecter, nettoyer et réparer les diverses venelles de la ville, les plus encombrées d'immondices et spécialement celle de la rue de Saint-Melaine au Créou, qui sont aujourd'hui de véritables cloaques* » ; quant aux chantiers décidés le 8 février et mis en œuvre en mars, ils comportent l'établissement d'aqueducs et de fontaines publiques ainsi que le nivellement de plusieurs places et rues (Dossen, Marchallach, Mur [9] et Nobles).

Début avril, la surveillance semble s'être un peu relâchée, la *Feuille d'annonces* en fait d'ailleurs le reproche, évoquant les « *petites rues resserrées où l'on voit continuellement les ruisseaux traîner des eaux croupissantes jetées des croisées et sortant des cours où séjournent continuellement toutes sortes d'ordures* »...

En revanche, de nouvelles mesures sont prises au cours de ce mois :

— Vote d'un crédit de 3000 francs « *afin d'avoir une grande salle de plus [à l'hospice] pour les malades de la ville; [toutefois] il manquera encore 6000 francs pour finir cet ouvrage...* » (10).

— Sensibilisation de la population par la diffusion de l'instruction populaire sur le choléra-morbus, distribution à laquelle s'associe la *Feuille d'annonces* qui, par ailleurs, publie à la date du 21 avril « *le traitement prescrit par Kadéir, médecin arabe bien connu sur les bords du Gange* ».

— Dispositions concrètes pour la désinfection de la ville et des maisons : brûlis de côtes de tabacs aux carrefours, distribution de chlorure de chaux, blanchissement et visite des vieilles maisons, cours et latrines, mesures suggérées par un correspondant de la *Feuille d'annonces* et qui (sauf la première) figurent parmi les recommandations déjà citées du préfet (11).

Les numéros parus entre la fin avril et le début juin ne mentionnent aucune nouvelle mesure. On y trouve seulement : un éditorial en situation sur les bienfaits de la religion, la publication de remèdes, une lettre d'un brasseur de Morlaix affirmant que la bonne bière (la sienne) était sans danger pour la santé, l'annonce de crédits pour l'hospice et le bureau de bienfaisance (qui répond peut-être à une demande de souscription parue la semaine précédente), des allusions aux travaux en cours dans la ville, une mise en garde contre les

(9) « La triste et dégoûtante rue du Mur » (lettre à la *Feuille d'annonces*, 22 février).

(10) Suit un appel à la générosité du public.

(11) Ces dispositions sont peut-être plus subies que prévues ; la lettre du maire à la *Feuille d'annonces* (16 avril) semble couvrir une réaction tardive.

médicaments non sanctionnés par le gouvernement, l'interdiction des réunions des gardes nationales et aussi... la progression du choléra qui est à Nantes à la mi-avril et dans les Côtes-du-Nord à la fin du mois. Cette approche inspira à Édouard Turquety un poème dramatique de 80 vers qui fut publié dans le numéro du 12 mai.

4) *Autres localités*

Nous nous contenterons de quelques illustrations.

- A Landerneau, la délibération municipale du 27 avril fait le bilan des mesures prises pendant le mois, avant de les compléter par le vote d'un crédit.

« Mes deux arrêtés des 3 et 10 de ce mois vous ont fait connaître que je me suis déjà occupé... de l'hygiène publique ; aussi dois-je vous informer que... les lieux publics ainsi que les habitations particulières sont maintenant dans un état d'assainissement qui laisse peu de choses à désirer.

« Pour combattre le mal, s'il venait à nous attaquer, j'ai fait préparer deux salles de l'hospice civil parfaitement aérées et pouvant contenir cinquante malades des deux sexes, où seront reçus les indigents... (12)

« Une souscription a été ouverte pour secourir cette classe intéressante..., elle aura les plus heureux résultats, chacun s'étant empressé de s'y inscrire. Mais j'ai pensé que les fonds communaux devaient fournir aux premiers besoins et qu'on ne doit faire emploi de ceux offerts par la charité publique que lorsqu'il y a insuffisance dans les revenus municipaux ».

En conséquence, le maire propose à l'assemblée, qui l'adopte à l'unanimité, le vote d'une somme de 2000 francs financée par l'accroissement du produit de l'octroi.

- A Douarnenez, l'arrêté du 24 avril ordonne un balayage quotidien et matinal devant les propriétés, institue des commissaires spéciaux dans les quartiers et bien sûr réclame la suppression des foyers d'infection dont il énumère les causes de façon très détaillée (13) : *« [Hors des maisons] : matières fermentescibles végétales ou animales telles que dépôts de fumiers, ossements, chiffons, suifs ; poissons et viandes en putréfaction ; eaux de tripes, eaux stagnantes, rassemblement d'animaux carnivores. [Dans les constructions] : fosses d'aisances en mauvais état, égouts malsains, stagnation d'urines, rassemblement d'animaux malpropres tels que chevaux, cochons, poulets, lapins, etc. ».*

Trois semaines plus tard (12 mai), le conseil municipal, considérant que les mesures de propreté ont été mises en œuvre, malgré certaines difficultés (*« trente petites venelles et culs-de-sac [dont] le nettoyage ne peut se faire qu'à l'aide de brouettes portant caisses couvertes »*) demande au préfet une subvention de 30 francs pour faire face à ces dépenses imprévues.

(12) 4 lits sont réservés pour les militaires.

(13) Ces précisions s'expliquent par le fait que les médecins ont été consultés.

- A Quimperlé, la délibération du 17 avril fait simplement allusion au « *nettoisement des rues qui pourraient devenir funestes aux habitants en cas d'invasion du choléra* ».

- Dans les cantons ruraux, on ne dut sans doute pas aller très loin dans l'application des prescriptions, comme le montre l'exemple de Ploudalmézeau (14) : « *On n'a pris aucunes précautions pas même celles de propreté... les fumiers et les immondices gisent sur les places et sur les rues du bourg malgré les divers arrêtés pris par les membres de la commission sanitaire du canton; il n'y a pas à la mairie un cadre pour transporter un malade, un lit pour le recevoir et pas même une couverture de laine pour le couvrir* ». Il est vrai aussi que l'encadrement sanitaire des campagnes était assez limité. Certains cantons comme Brieç, Fouesnant, Plogastel-Saint-Germain, n'avaient ni médecin ni officier de santé.

II. — L'ÉPIDÉMIE (mai-décembre 1832)

Le rapport du préfet (24 janvier 1833) en donne le récit suivant : « ... *Après s'être manifesté à Quimper le 16 du mois de mai, il a successivement étendu ses ravages dans cet arrondissement, dans celui de Brest et dans celui de Morlaix où il a sévi avec une excessive rigueur. Il a reparu ensuite à Concarneau, dans l'arrondissement de Quimper, vers le 15 novembre 1832 et presque en même temps plusieurs communes ont été envahies par ce fléau dans l'arrondissement de Quimperlé* ». Excellent résumé — même s'il oublie le regain d'épidémie dans l'arrondissement de Morlaix (Saint-Pol-Roscoff) en novembre-décembre — que nous allons au contraire développer.

A. — A QUIMPER

Le sujet ayant déjà été traité (14 bis), nous nous contenterons d'en rappeler les grandes lignes en rajoutant simplement quelques détails statistiques et topographiques. Le choléra arriva à Quimper le 11 mai 1832 en la personne d'un dénommé Catel : « *Catel arrivait d'Alger par Toulon et Nantes et c'est à l'hôtel du Lion d'Or (angle sud-ouest de la place Saint-Corentin) où il passa la nuit qu'il fut surpris par la maladie. Transporté à l'hôpital, il décédait aussitôt* ». D'autres cas se déclarèrent dans les jours suivants : au 21 mai, il y avait 9 malades et 6 décès. Le graphique ci-dessous permet de suivre l'évolution de l'épidémie ou plutôt des deux, car il y eut un quasi-achèvement suivi d'un redémarrage.

- La première (320 cas, 164 décès) dura jusque fin août. Elle fut particulièrement violente entre la mi-juin et la mi-juillet, puisque 2 décès sur 3 eurent lieu

(14) Lettre d'un habitant au sous-préfet de Brest (16 août !)

(14 bis) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVI, 1970, p. 246-248.

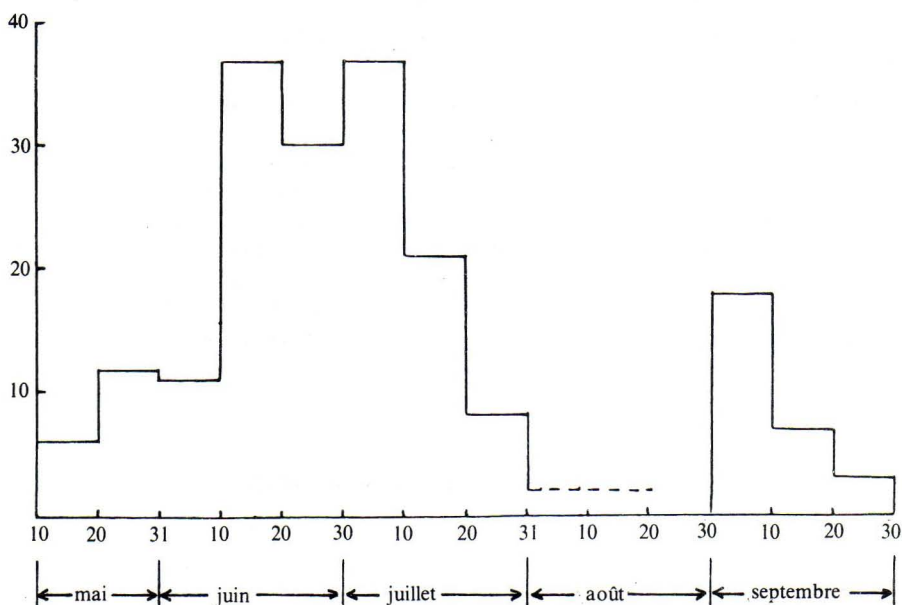


Fig. 1. — Décès cholériques de Quimper (par décades).

pendant cette période. Elle reflua au cours de la deuxième quinzaine de juillet et ne se manifesta en août que par des décès sporadiques.

Pendant les semaines de grande intensité, une permanence était assurée nuit et jour par les six médecins de la ville auxquels s'était ajouté dès juin un chirurgien de la Marine venu de Brest. L'hôpital qui ne comptait que 40 lits devint trop petit et une annexe de 18 lits fut ouverte à la Maison Saint-Joseph (évêché actuel) à compter du début juillet. Mais la plus grande partie des cas et des décès se produisirent en ville.

Bilan au 26-27 août	Malades			Décès		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Hôpital	26	37	63	16	21	37
Saint-Joseph	9	11	20	2	5	7
En ville	90	147	237	39	81	120
Total	125	195	320	57	107	164

Un relevé du domicile des quelque 160 personnes décédées en ville entre la mi-mai et la fin août (3 décès sur 4 viennent alors du choléra) permet de se faire une idée des rues les plus atteintes, une douzaine :

place Royale	rue Keréon
rue des Réguaire	place Terre-au-Duc
rue du Frou	place Mesgloaguen
place Toul-al-Laër	rue Vily
rue de L'Équerre	quartier de Locmaria
rue Neuve	quartier de Bourlibou (15)

● La seconde épidémie (fin août-fin septembre) toucha une soixantaine de personnes et fit une trentaine de victimes. Elle se déclencha parmi les militaires du 51^e régiment d'infanterie dont une dizaine mourut à l'hôpital entre le 30 août et le 10 septembre. Les décès civils s'échelonnent sur le mois de septembre : une dizaine à l'hôpital et à peu près autant en ville à compter du 9 septembre.

B. — A BREST

L'épidémie y dura du mois de juin jusqu'au début de l'automne. Nous pouvons en suivre le déroulement grâce à un document très intéressant intitulé « Registre des décès — choléra morbus de 1832 » où les victimes sont recensées par ordre chronologique avec indication du lieu du décès et quelques renseignements nominatifs. Malheureusement, il s'arrête au 6 août pour le côté de Brest et au 26 août pour le côté de Recouvrance. Par chance, il est possible de pallier cette interruption grâce aux états quotidiens dressés pour Recouvrance après la fin août et à la numérotation des décès cholériques dans l'état civil de Brest. Il subsiste toutefois un inconvénient qui gêne un peu notre désir de localisation : pour les décès survenus dans les hôpitaux de la Marine, aucune distinction n'est faite entre celui de Saint-Louis et celui des Capucins (16), tous sont enregistrés du côté de Brest avec pour seule indication : « décédé aux Hôpitaux Maritimes ». Une consolation : jusqu'au début août, ces établissements n'interviennent que pour un décès sur six.

● Quoi qu'il en soit de ces problèmes statistiques, les premiers cas se déclarèrent à partir du 9 juin dans le quartier du Pont-de-Terre. Le 17, on comptait 7 morts. Dans la deuxième quinzaine de juin, le maire et la commission sanitaire prirent diverses mesures :

— Nouvel appel à la bienfaisance publique (on reprit en la modifiant légèrement l'affiche du 12 avril) ;

— Ouverture du bureau de secours de la rue de la Mairie qui fonctionna jour et nuit à partir du 22 juin, mais dont le service fut jugé trop contraignant vu « l'éloignement que la classe malheureuse conserve pour réclamer comme pour

(15) L'ordre des rues est aussi l'ordre chronologique de l'épidémie : place Royale, fin mai ; rue Neuve et rue Keréon, fin juin-début juillet ; quartier de Bourlibou, début août.

(16) Et Pontanézen ?

recevoir d'office les soins... [et le] très petit nombre de malades atteint journellement » ; un système plus léger fut donc institué ; en outre, on transféra le bureau à la place Médiance, plus centrale et plus proche du Pont-de-Terre ;

— Appel à la Marine pour obtenir du matériel (entre autres des charrettes pour le transport des tonneaux servant à l'arrosage des rues) et un chirurgien pour l'hôpital cholérique de Brest ;

— Mise en état de fonctionnement de l'hospice temporaire de Recouvrance (nouvelles nominations, fournitures, dispositions diverses).

Fin juin, on ne comptait encore qu'une soixantaine de cas qui avaient produit environ trente-cinq décès dont une dizaine à Recouvrance depuis les alentours du 20.

• C'est à partir du 30 juin que l'épidémie commença véritablement à se répandre dans la ville. Elle frappa d'abord à Recouvrance où 70 à 90 personnes (17) succombèrent dans la première décade de juillet. La multiplication rapide des cas et le nombre élevé des décès y provoquèrent une agitation qui nous est connue par des échanges de lettres entre le préfet et Paris, entre le préfet et le sous-préfet. Nous en extrayons celle qui en donne le meilleur résumé, celle du préfet au ministre des Travaux publics et du Commerce (16 juillet) [18] :

« Le rapport [de M. le sous-préfet de Brest] m'est parvenu, voici ce qu'il renferme :

« Il y a en effet de l'agitation dans la basse classe et cette agitation est causée par les ravages du choléra. Des bruits d'empoisonnement circulent dans cette population sans qu'on puisse dire que ces bruits sont répandus par la malveillance. L'ignorance et la préoccupation suffisent pour les accréditer. Il n'y a pas eu d'écrits incendiaires affichés, seulement sur plusieurs points, on a lu ces mots à la craie « maison à choléra — incendie, etc. ». On a désigné un individu que la police n'a pu découvrir. Mais peut-être ces mots ont-ils été tracés par quelque homme à moitié ivre.

« La basse classe donne toute sa confiance pour le traitement du choléra à un fanatique ignorant (19) qui leur donne à tous indistinctement un remède connu sous le nom de remède de Le Roi. C'est, je crois, un vomitif très violent plus capable d'aggraver le mal que de le guérir. Mais dans l'état des esprits, si on interdisait à cet individu la pratique de la médecine à laquelle il se livre indûment, il y aurait là de quoi soulever toute cette classe aveuglée et prévenue... ».

(17) L'imprécision vient des décès des hôpitaux maritimes qu'on ne sait où placer...

(18) Alerté par la lecture du *Finistère* du 12 juillet parlant d'écrits incendiaires et de rumeurs d'empoisonnement à Recouvrance, le préfet en avise le gouvernement et demande un rapport au sous-préfet de Brest qui ne l'avait pas prévenu. A la suite de ce rapport, le préfet fait à son subordonné les recommandations suivantes : « Ne négligez donc rien pour rechercher tous ceux qui propageraient ou accréditeraient ces bruits et surtout concertez-vous avec le maire, avec le commandant de la garde nationale et avec les commandants militaires pour être en mesure d'agir instantanément au besoin pour le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité publique ».

(19) Du nom de Le Guen.

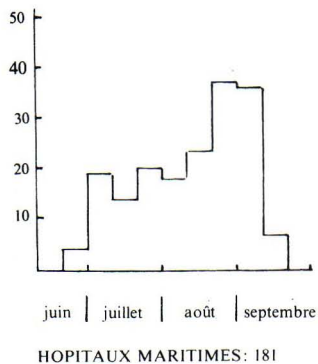
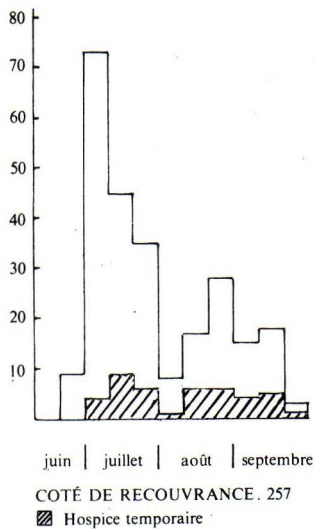
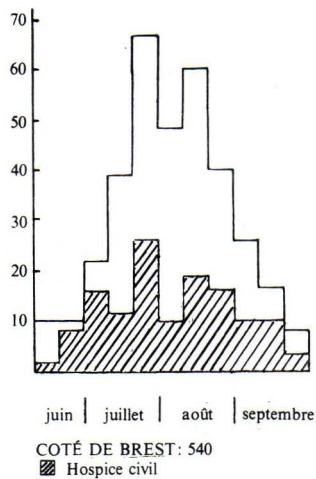
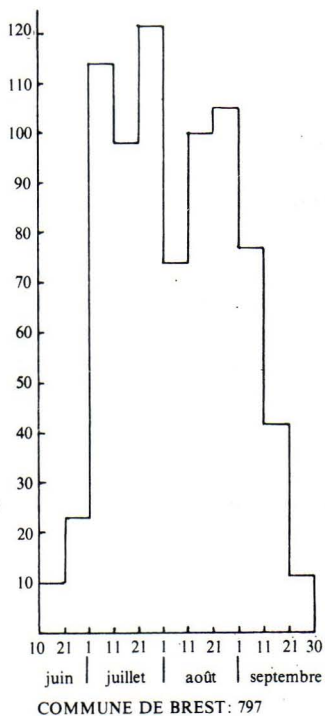


Fig. 2. — Décès cholériques de Brest (par décades).

L'effervescence, qui semble bien avoir été assez sérieuse — malgré les affirmations du sous-préfet — cessa après la mi-juillet. D'ailleurs les cas, ou au moins les décès, y diminuèrent fortement courant juillet avant de remonter quelque peu en août et septembre.

Par contre l'épidémie qui s'était également répandue à Brest, mais moins fortement (40 à 60 cas dans la première décade de juillet), allait y prendre un développement considérable dans les semaines suivantes : entre 350 et 400 décès de la mi-juillet à la mi-septembre avec des maxima fin juillet et mi-août.

● La fin septembre vit un net recul de la maladie : seulement onze décès pour toute la ville durant la dernière décade. L'épidémie s'achevait. On mit fin aux mesures exceptionnelles : le service des bureaux de secours cessa le 29 septembre ; l'hospice de Recouvrance, qui avait dès le 20 cessé d'accepter des malades (dirigés sur l'hospice civil), ferma ses portes le 1^{er} octobre. Il y eut encore seize morts en octobre. Mais le 30, le maire pouvait écrire tranquillement au préfet maritime pour lui demander : *« dans quel magasin... faire la remise des objets de literie et autres prêtés par la Marine, afin de rendre le local de Larchantel cédé temporairement par la Guerre pour l'installation d'un hôpital cholérique »*. Les derniers décès se produisirent en novembre (4) et décembre (1). Celui-ci était le 797^e Brestois emporté par l'épidémie.

On aura remarqué que nous avons pris les décès comme indice de l'évolution de l'épidémie. Il aurait sans doute été plus frappant de parler des cas, mais les statistiques font défaut jusqu'au premier août, de plus elles ne distinguent pas entre Brest et Recouvrance. Voici toutefois un bilan où ils apparaissent et où l'on peut observer qu'ils étaient deux fois plus nombreux :

9 juin-11 novembre	Malades			Décès		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Hôpitaux maritimes	664	—	664	189	—	189
Hôpitaux civils						
— HCB	89	160	249	41	83	124
— HTR	34	88	122	11	31	42
En ville	268	400	668	179	262	441
	1056	649	1703	420	376	796

Un relevé du domicile des personnes décédées en ville permet de cerner les secteurs les plus atteints. Ils sont portés sur la carte ci-contre. On ne sera pas surpris de constater qu'il s'agit de zones insalubres ou et à forte concentration de population : le Pont-de-Terre, le quartier Keravel, le quartier des Sept-Saints, Recouvrance.

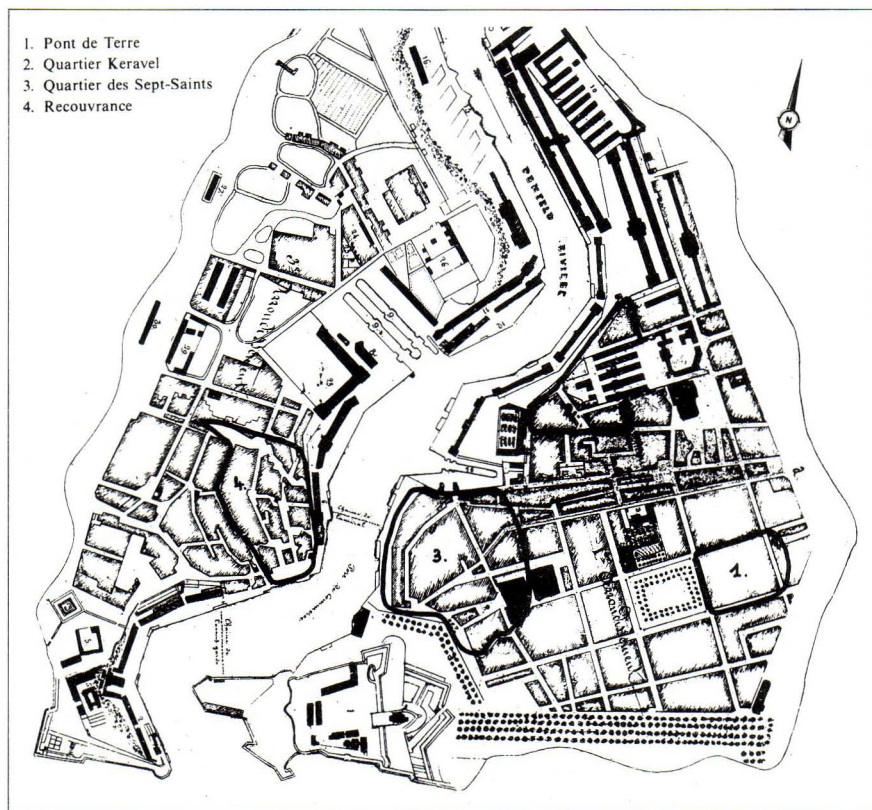


Fig. 3. — Plan de Brest: quartiers les plus touchés par l'épidémie.

Mais au-delà des chiffres et des noms de rues, il faut essayer de se représenter ce que fut l'épidémie. Plusieurs aspects doivent être évoqués.

- Il y a l'activité des bureaux de secours, entrés en service quand l'épidémie s'était vraiment déclarée. Les factures de chauffage, d'éclairage, de fournitures, en témoignent au niveau le plus modeste. Mais on en possède des traces plus directes. Comme le registre d'ordonnances (juillet-août) du bureau de la place des Sept-Saints sur lequel à la date du 21 juillet on peut lire la prescription suivante s'appliquant à un nommé François Dorée, 3, rue des Malchaussés: «*poudre de Dower en 8 paquets, 15 sangsues, 1/2 gros poudre d'ipeca, 4 onces liniment hongrois, 1/2 farine de lin, 4 onces graine de lin, 2 têtes de pavot, un grand vésicatoire de 8 pouces de long*». Comme la lettre du maire au préfet maritime (9 août) demandant quelques officiers de santé pour remplacer plusieurs médecins des bureaux de secours «*en proie à de plus ou moins graves indispositions*» (20).

(20) Il s'agit de surmenage, non de choléra; le préfet maritime répondit favorablement le 12 août.

● Il y a le fonctionnement des hôpitaux qui rencontrent diverses difficultés. Les problèmes d'intendance (litière, médicaments, matériel de soins, nourriture, chauffage, éclairage...) y sont aggravés par l'ampleur et la nature de l'épidémie. S'ils n'ont pas le souci direct des établissements, le maire et les responsables doivent cependant intervenir sur ce point: pour acheter des médicaments ou pour trouver du linge (hospice de Recouvrance, dates diverses), pour faire confectionner un «*tombereau funèbre plus grand vu la fréquence des décès*» (hospice civil, 30 juillet).

Se posent aussi des problèmes de personnel. De nouvelles nominations avaient renforcé l'encadrement, le nombre des infirmiers, aides soignants et autres employés, avant été augmenté. Mais le choléra frappait là comme ailleurs et il fallait trouver des remplaçants.

Il fallait également faire la police des établissements: début août, l'hospice de Recouvrance fut invité à ne recevoir que des cholériques; fin août, on dut placer des agents de police aux portes de celui de Brest «*relativement aux hommes ivres qui obtiennent l'entrée ayant l'apparence d'être cholériques*».

● Un autre souci était le maintien de la salubrité. La surveillance sanitaire fut poursuivie sans relâche, mais on prit aussi quelques mesures générales: arrosage et nettoyage des rues (en témoignent des demandes ou des acquisitions de voitures à eau, de tombereaux, de barriques, de balais), travaux de pavage et d'assainissement dans certains quartiers, brûlis de pailles infectées, fermeture de locaux suspects (facture de serrurier).

● Il fallait aussi organiser la bienfaisance. L'épidémie avait provoqué des situations dramatiques: femmes et enfants sans ressources, veufs avec enfants en bas âge, enfants totalement orphelins. Même sans issue fatale, la maladie représentait un manque à gagner temporaire; les survivants devaient reconstituer leurs forces... Des secours en argent, en vêtements et en aliments furent distribués à plusieurs reprises. Une partie des orphelins fut recueillie par l'hospice civil. Début août, des bons de pain et de viande (délivrés par les médecins) furent institués pour les convalescents.

● La tenue des comptes financiers et statistiques constituait une autre obligation. On s'en doute, le coût financier des mesures citées plus haut fut élevé. Un document récapitulatif dressé en 1833 permet de s'en faire une idée.

<i>Médicaments</i>	1169 F 31 c
<i>Secours alimentaires et en vêtements</i>	224 F 70 c
<i>Secours en argent</i>	3860 F 75 c
<i>Hospice civil de Brest pour traitement des cholériques</i>	5403 F 52 c
<i>Hospice temporaire de Recouvrance et bureaux de secours</i>	9693 F 68 c
<i>Solde des infirmiers</i>	2397 F 00 c
<i>Frais d'inhumation</i>	2094 F 85 c
<i>Assainissement des habitations et arrosage des rues</i>	2390 F 95 c
<i>Frais d'impression</i>	645 F 60 c
<i>Total</i>	27880 F 36 c

Fort heureusement, les fonds étaient abondants : la ville avait voté un crédit de 7 000 francs, le roi avait accordé un secours de 3 000 francs, le gouvernement un autre de 3 045 francs, et une souscription ouverte le 14 juillet avait rapporté 19 405 francs. Soit un total de 32 450 francs et donc un excédent final de 4 570 francs. Derrière tous ces chiffres se cache une minutieuse comptabilité. D'autres chiffres avaient une grande importance, ceux des bulletins sanitaires. Cette statistique quotidienne représente elle aussi une quantité impressionnante de comptages sur lesquels le chercheur est bien heureux d'appuyer son récit.

- Il fallait enfin maintenir le calme. Les événements de Recouvrance avaient montré la possibilité d'un échauffement des esprits. Les autorités s'efforcèrent donc de ne pas ajouter à l'inquiétude de la population. Trois exemples :

- Le 12 juillet, le maire écrit au rédacteur du journal *le Finistère* : « *Le nombre des décès signalés dans votre feuille du 10... excède de 8 le nombre porté sur le bulletin de la ville... il serait utile, je crois, de relater aussi le nombre des guérisons* » ;

- fin juillet, il fut interdit aux enfants de l'hospice d'annoncer les décès dans les rues ; ils pouvaient toutefois continuer à suivre les convois ;

- dans l'affaire du remède de Le Roi, une enquête avait été ordonnée dès le 9 juillet, mais les poursuites contre Le Guen furent différées jusqu'au 10 septembre.

*
**

En ce qui concerne la Marine, nous possédons également quelques détails grâce au registre de correspondance du préfet maritime (21) :

- 30 juin : autorisation d'acheter 4 000 kg de glace à Rennes, achat pouvant être renouvelé « *si l'efficacité de ce moyen de traitement est démontrée* ».

- 27 juillet : achat immédiat (en ville) de 2 000 sangsues « *que les besoins des hôpitaux réclament impérieusement, la moitié environ des sangsues dernièrement livrées étant mortes et la consommation en étant plus forte en ce moment* ».

- 3 août : les médecins de l'hôpital principal de la Marine sont autorisés à prendre leurs repas à l'établissement ; « *l'ouverture de l'hôpital des cholériques au bain m'a démontré la nécessité d'y rétablir un prévôt* » (mesures exceptionnelles et temporaires).

- 6 août : nécessité d'ouvrir une nouvelle salle à l'hôpital principal, le conseil de santé propose de diriger les blessés de la salle 5 sur l'hôpital de Pontanézen « *où le nombre de cholériques menace également de s'accroître* ».

- 29 septembre : diminution notable de l'intensité du choléra ; en conséquence : réduction des distributions extraordinaires faites aux troupes de la

(21) Nous n'en avons extrait que ce qui concerne Brest ; mais il y est aussi question des secours accordés aux quartiers maritimes, des destinations données à divers officiers de santé (Quimper 1, Morlaix 3, Douarnenez 1, Côtes-du-Nord 2) sur demande des autorités locales, de l'épidémie à Douarnenez et à Molène.

Marine (comme l'a fait la Guerre aux troupes de la garnison); évacuation de l'hôpital établi aux Capucins et suppression des ambulances placées à la Cayenne et à Rostollec (ces trois points seront fermés à dater du 1^{er} octobre).

C. — L'ÉPIDÉMIE À MORLAIX

Le choléra apparut à Morlaix le 10 juin. Le 14 juin, le maire, Rivoallan, fit connaître aux habitants que *« des cinq individus frappés depuis le 10 au matin, époque de l'invasion, deux ont succombé dans la journée et les trois autres semblent être hors de danger »*. Vers la même date, il prit une initiative destinée à inciter la population à se faire soigner à l'hospice: *« Jaloux de convaincre la classe ouvrière de cette vérité, le maire a conduit ce matin à l'Hospice plusieurs chefs des ateliers de la Manufacture Royale des Tabacs, leur a fait remarquer l'ordre, la propreté qui règne dans l'Hospice, le zèle des Dames Hospitalières, la vigilance soutenue des infirmiers, l'humanité des médecins, la surveillance paternelle des administrateurs et n'a rien négligé pour convaincre ces braves ouvriers qu'il était d'autant plus de leur intérêt d'engager toutes les personnes atteintes du choléra à se laisser porter à l'Hospice, que non seulement elles y recevraient un traitement prompt et efficace, mais encore que des secours seraient portés à domicile aux familles de ces cholériques »* (Feuille d'annonces, 16 juin).

Fin juin, le choléra avait fait entre 20 et 30 décès. En juillet, on assista à la montée progressive de l'épidémie: au 27 juillet, 500 personnes avaient été atteintes et 200 étaient mortes. De la fin juillet à la fin août, l'épidémie fut à son maximum: au 31 août, on comptait 800 malades supplémentaires et près de 350 nouveaux décès dont celui du maire, remplacé par son premier adjoint, Desloges. Septembre vit la décroissance du nombre des cas (moins de 250) et des décès (100). Le graphique ci-dessous retrace de manière un peu plus détaillée cette évolution.

Au total l'épidémie avait touché 1 538 personnes et fait 641 morts, dont une centaine à l'hospice. Le dépouillement des registres de décès montre que peu de rues échappèrent au fléau; dans une vingtaine, les victimes furent particulièrement nombreuses:

— A Saint-Martin: rue de Bourret, place Saint-Martin, rue de la Ville-neuve, rue Longue, rue du Poullanc.

— A Saint-Mathieu: rue des Nobles, quartier des Halles, rue Basse, rue des Brebis, rue Haute, Grande-Rue, Chemin de la Fouacerie.

— A Saint-Melaine: rue des Vignes, rue Sainte-Marthe, rue Saint-Melaine, rue de Ploujean, rue de Bréhat, rue des Fontaines, quartier de Traoulen.

Sur la demande du préfet, des médecins de marine (deux, puis trois) vinrent prêter main forte à ceux de la ville qui reçurent également l'aide de certains collègues (comme Kergaradec, de Quimper). De leur côté, les autorités municipales prirent diverses mesures sanitaires: les commissions de salubrité furent renforcées par des bénévoles; les rues furent arrosées (Feuille d'annonces, 28 juillet); vers le 5-10 août, des feux furent allumés en divers carrefours dans le but de

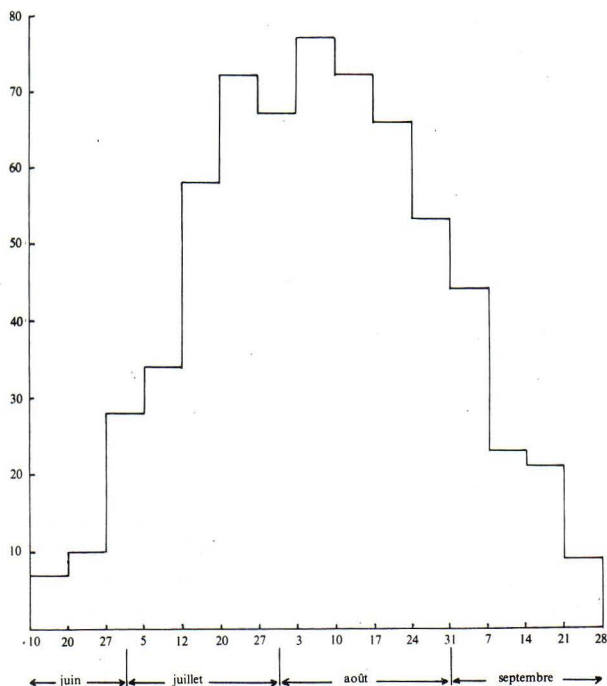


Fig. 4. — Décès cholériques de Morlaix (par périodes de sept jours).

purifier l'atmosphère : « On a fait distribuer dans divers quartiers de la ville des fagots qu'on a brûlés dans les rues; on a jeté dans les flammes des herbes aromatiques, des baies de genièvre, de la résine, etc.; toutes les précautions étaient prises pour éviter les accidents » (Feuille d'annonces, 11 août).

Mais, à côté de ces utiles dispositions, il faut bien constater des insuffisances. Une lettre publiée dans la *Feuille d'annonces* du 1^{er} septembre nous apprend que les déjections cholériques étaient souvent jetées à la rue faute de latrines et aussi que les cadavres infectaient les maisons, les rues, les cimetières; l'auteur conclut par la proposition de brûler sur les places publiques une préparation à base de poudre avariée. Des causes d'insalubrité n'avaient pas été supprimées à temps ainsi que le reconnaît l'arrêté municipal de salubrité du 5 septembre, approuvé le 11 par le préfet (22):

« Considérant... qu'au nombre des causes qui ont donné à l'épidémie qui ravage en ce moment la ville de Morlaix un degré d'intensité qu'elle n'a pas atteint dans la plupart des autres localités, on signale en première ligne l'habitude funeste qu'ont beaucoup d'habitants d'élever des porcs et d'amasser des fumiers dans leurs maisons, cours et dépendances;... que si la crainte d'augmenter ce mal en remuant

(22) Le préfet avait changé le 17 juin, le nouveau s'appelait Lepasquier.

une trop grande masse de matières fétides dans un moment où l'épidémie régnait dans toute sa force, a dû suspendre l'emploi des mesures que l'autorité se proposait de prescrire pour les faire disparaître, la décroissance bien prononcée de l'épidémie faisant espérer aujourd'hui sa cessation prochaine, il convient de prendre tous les moyens qui paraissent de nature à en prévenir le retour» (suivent les mesures arrêtées) [23].

Il faut reconnaître que la situation était exceptionnelle et que les autorités, bien que dévouées et secondées par de nombreuses personnes charitables, ont dû être dépassées par les événements. Ce qui se comprend quand on songe qu'un habitant de Morlaix sur 6 a été atteint du choléra et qu'il en est mort un sur 15. Surtout l'administration municipale manquait de moyens. La souscription permanente ouverte à la mi-juin rapporta entre 3 200 et 3 500 francs ; elle ne pouvait guère donner plus : des riches ont donné deux ou trois fois, de nombreux pauvres ont donné de petites sommes. A la mi-juillet, on apprit que 3 000 francs avaient été obtenus sur la liste civile du roi et que 4 000 francs étaient accordés par le ministère aux communes de l'arrondissement de Morlaix. Des dons exceptionnels, parfois assez élevés (24), s'ajoutèrent à ces fonds. Mais toutes ces sommes restaient insuffisantes au regard des besoins : il fallait subvenir aux dépenses de l'hospice, aider les familles privées de soutien, s'occuper des orphelins. Le 31 juillet, le conseil municipal décida un emprunt de 8 000 francs. Le 11 août — l'épidémie était alors à son maximum —, il rédigea une adresse au roi :

« Ce secours (les 3 000 francs de la mi-juillet) était précieux et était proportionné au mal que nous éprouvions alors, mais ce mal a depuis dépassé toutes les prévisions, franchi toutes les limites dans lesquelles il s'est généralement arrêté.

« 400 morts dans deux mois sur une population de 9 000 âmes n'ont pas suffi au fléau dévorant. Plus violent que jamais, il prélève chaque jour sur 12 à 1 500 malades qu'il menace pour le lendemain vingt nouvelles victimes.

« Nos hôpitaux sont pleins, nos ressources épuisées et les efforts de la bienfaisance, quelque grands qu'ils soient, deviennent insuffisants... »

Cette adresse dut rester sans effet car, le 4 septembre, l'emprunt fut porté à 10 000 francs.

D. — AUTRES LOCALITÉS

Nous n'évoquerons que les exemples rencontrés dans les dossiers cités en fin d'article. Des recherches particulières pourraient sans doute être menées dans chaque commune atteinte.

1) Arrondissement de Brest

Le choléra exerça également ses ravages dans les communes de la périphérie brestoise. Lambézellec fut atteinte dans les derniers jours de juin : l'épidémie y dura jusqu'au début octobre, touchant 324 personnes, en faisant périr 126 ; la

(23) Outre les points évoqués plus haut, elles concernent la propreté des cours et dépendances des maisons, la vidange des fosses d'aisances.

(24) Deux dons de 50 francs, un de 60 francs, un de 200 francs.

période la plus dramatique fut la deuxième quinzaine de juillet où l'on compta environ 130 cas et une cinquantaine de décès. A Saint-Pierre-Quilbignon, le fléau, apparu le 30 juin, fit vingt décès en juillet, dix-neuf en août et sept en septembre. Saint-Marc fut sans doute envahi vers les mêmes dates, mais la maladie (52 cas, 12 décès), y semble bien atténuée après la mi-août.

A Bourg-Blanc, l'épidémie (2 cas, 2 décès) se situe entre le 22 juillet, date de l'invasion, et le 27, date de la lettre au sous-préfet. L'unique cas de Ploudalmézeau, une jeune fille de 27 ans qui d'ailleurs en réchappa après 17 heures de soins, se produisit le 14 août. Exactement un mois plus tard, le maire de Milizac informe le sous-préfet des deux cas qui viennent de se produire dans sa commune: un enfant qui est mort, un adulte en voie de guérison.

Autrement plus lourd, le bilan de la commune de Molène, atteinte dans les derniers jours du mois d'août: 51 malades et 16 décès en moins d'une semaine, malgré l'intervention immédiate de la Marine (médecin, médicaments, lits).

A Guipavas, le premier mort (11 juillet) fut un pêcheur du village de Kerhorre.

A Landerneau, le premier cas se produisit dans la nuit du 14 au 15 juillet sur une indigente de 49 ans, «*habitant le quartier le plus malsain de la ville*» (25); transportée à l'hospice, elle y mourut la nuit suivante. Le registre de correspondance de la mairie fournit quelques ponctuations au déroulement de l'épidémie:

— 15 juillet: formation d'un comité consultatif de médecine.

— 27 juillet: souscription de 75 francs, réunie par les officiers du dépôt, versée à la supérieure des Dames de la Charité, avec 100 francs rajoutés par la mairie.

— 1^{er} août: mode d'inhumation des cholériques (6 heures après le décès; corps directement au cimetière; enterrés parmi les autres tombes mais à 6 pieds de profondeur).

— septembre: demande de versement des 1500 francs accordés par le gouvernement, le fonds communal étant presque épuisé (7 septembre); emploi de ces fonds (29 septembre).

Mais Landerneau ne fut pas très atteinte: seulement 26 cas et 22 décès.

Une lettre du maire de Plougastel-Daoulas au sous-préfet (31 décembre) nous apprend que le choléra «*qui depuis 5 à 6 mois ne s'était point présenté dans cette commune*» vient de frapper trois femmes dont une est décédée. Le rapport du médecin porte que l'état du cadavre et les renseignements recueillis désignent le choléra, mais que le manque d'instruments et le préjugé des parents l'ont empêché de procéder à l'autopsie.

2) Arrondissement de Morlaix

Un « Bulletin sanitaire de la ville de Morlaix et des communes rurales de l'arrondissement depuis l'invasion du choléra-morbus jusqu'au 13 septembre 1832 », publié dans la *Feuille d'annonces* du 15, donne d'utiles indications chronologiques.

(25) Mais ni le registre d'état civil ni celui de l'hospice n'indiquent son domicile.

Il en ressort qu'à cette date l'épidémie est pratiquement achevée à Morlaix et dans son canton ainsi que dans celui de Lanmeur (excepté Locquirec), qu'elle tire à sa fin dans ceux de Plouigneau, Landivisiau, Taulé — les deux derniers bien moins touchés —, mais qu'elle est pour l'essentiel encore à venir dans celui de Saint-Thégonnec et surtout Saint-Pol, ainsi qu'à Locquirec. Dans le canton de Saint-Thégonnec, deux décès sur trois (38 sur 59) sont postérieurs au 13 septembre. A cette date, Saint-Pol était la seule commune atteinte (9 décès) de son canton. L'épidémie y dura jusqu'à la mi-décembre, voire au-delà : au 21 novembre, on comptait 45 décès, au 12 décembre 52, le bilan total s'élevant à 55. Elle fut plus brève, mais plus meurtrière à Roscoff : l'invasion de la commune se produisit le 9 novembre, cinq semaines après, elle était terminée ; 291 personnes avaient été atteintes, 84 avaient péri. Un médecin de marine, le docteur Potel, semble y avoir mené durant l'épidémie une action efficace et bienveillante (26). Locquirec fut éprouvée durant tout le mois d'octobre.

3) Arrondissements de Quimper et de Quimperlé

A Douarnenez, l'épidémie semble avoir surtout sévi au cours de l'été, principalement à partir de la mi-juillet. Début août, la Marine demanda « *un secours supplémentaire pour les marins de Douarnenez* » ; le 23, elle y envoya un de ses médecins. Le 29 août, le conseil municipal demanda l'intervention du préfet pour que « *les orphelins privés de leur père et mère par l'épidémie fussent admis dans les hôpitaux de Brest ou Quimper attendu que presque tous sont des enfants de marins décédés dans la plus grande indigence* ». Dans son rapport au conseil général, le préfet signale le rôle particulièrement actif et bienfaisant d'une religieuse du Saint-Esprit venue de Quimper prendre la direction de l'infirmerie. Néanmoins, c'est à Douarnenez que l'épidémie fit un de ses gros chiffres du département : 182 cas, 103 décès.

Concarneau et plusieurs communes de l'arrondissement de Quimperlé furent atteintes à partir du 15 novembre. A Concarneau, où l'on retrouve la religieuse citée plus haut, on compta 156 cas et 60 décès. Dans l'arrondissement de Quimperlé, le canton de Quimperlé (27 décès) fut touché avant celui de Pont-Aven (60 morts) où l'épidémie qui se déclara après la mi-décembre ravagea particulièrement Moëlan (52 victimes) [27].

III. — BILAN DE L'ÉPIDÉMIE

A. — MORTALITÉ GÉNÉRALE

L'épidémie visita 72 communes y touchant 7 375 personnes. Dans 69 se produisirent des décès dont le total s'élève à 3 018. La carte ci-contre en indique la répartition géographique.

(26) « Par une médication habile, par des soins intelligents, il réussit à arrêter les ravages du terrible fléau et quand il quitte cette localité, ce ne sont que larmes, regrets et concerts de bénédictions ». (Discours du docteur Caradec à l'enterrement du docteur Potel en 1853).

(27) Il est probable, vu la date, que quelques décès ont eu lieu début 1833.

Le Nord-Finistère y figure pour environ 2 500 décès (5 sur 6) : un peu moins de 1 200 pour l'arrondissement de Brest, un peu plus de 1 300 pour celui de Morlaix, principalement dans sa partie trégorroise. Le centre — arrondissement de Châteaulin — n'en a que 7 en deux communes : Pleyben et Crozon. Le sud en présente 525 : 435 dans l'arrondissement de Quimper, 90 dans celui de Quimperlé.

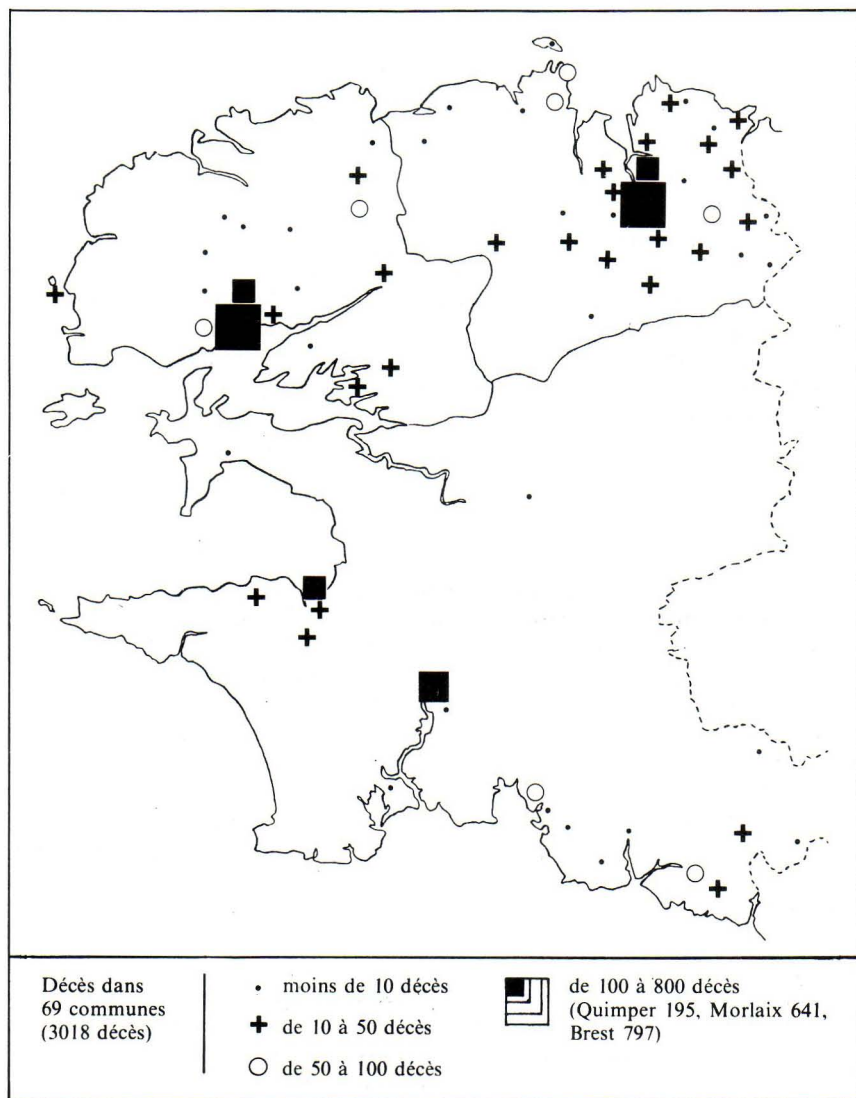


Fig. 5. — Extension géographique du choléra de 1832 dans le Finistère.

Poussant un peu l'observation, on s'aperçoit que 13 communes ont été particulièrement touchées (plus de 50 décès) :

— Brest	(797)	} 976, soit près du tiers du total (28)
— Lambézellec	(126)	
— Saint-Pierre-Quilbignon	(53)	
— Ploudaniel	(52)	
— Saint-Pol	(55)	} 762 soit un quart du total (28)
— Roscoff	(84)	
— Morlaix	(641)	
— Ploujean	(121)	
— Douarnenez	(103)	} soit 6,5 % du total (28)
— Quimper	(195)	
— Concarneau	(60)	
— Moëlan	(52)	

On se rend immédiatement compte que ces localités sont essentiellement des communes urbaines. Les villes de cette époque, et notamment certains de leurs quartiers, offraient un terrain particulièrement favorable au développement de l'épidémie : une population concentrée, des logements défectueux et surpeuplés, une insalubrité permanente, une eau rare et polluée ; les chantiers urbains, comme ce fut le cas à Morlaix dans les mois précédents, aggravaient encore la situation.

Les campagnes n'eurent « que » 1 064 décès en 59 communes. Et encore 225 provenaient-ils de trois : Ploudaniel, Ploujean et Moëlan. Ailleurs, les chiffres sont plus modestes : dans 25 communes, il est compris entre 10 et 50, dans la trentaine restante, il est inférieur à 10.

Il est évidemment intéressant de mesurer la ponction opérée par l'épidémie. Le calcul est tout à fait possible et relativement exact puisqu'un recensement avait eu lieu l'année précédente. Sur l'ensemble du département, le résultat est d'un peu moins de 6 décès pour 1 000 habitants, mais pour l'arrondissement de Morlaix la proportion s'élève à 10 pour 1 000, atteignant même 20 à 25 pour 1 000 dans la partie trégorroise. Si l'on isole les villes, les proportions sont encore plus élevées : 20 pour 1 000 (soit 1 habitant sur 50) à Quimper, autour de 25 pour 1 000 à Roscoff et Brest, près de 40 pour 1 000 à Douarnenez, près de 70 pour 1 000 à Morlaix (1 habitant sur 15). La ponction fut beaucoup plus faible en zone rurale : dans le canton de Lanmeur, qui fut un des plus atteints (149 décès en 8 communes, c'est-à-dire toutes), la moyenne est de 9,4 pour 1 000 soit 1 habitant sur 100.

B. — MORTALITÉ PAR SEXE

Sur 3 014 décédés dont le sexe est précisé, les femmes sont 1 645, soit près de 55 % : on peut donc parler de surmortalité féminine. Le rôle réservé à la femme (ménagère et soignante familiale) explique aisément ce lourd tribut. Il est d'ailleurs plus élevé en ville. Les femmes représentent 62 % des décès de Quim-

(28) A eux seuls, ces trois foyers représentent 65 % du total des victimes.

per, 65% de ceux de Morlaix. A Brest, par contre, elles n'en constituent que 47%, ceci s'expliquant par le fait que la population masculine y est nettement plus nombreuse (marins, soldats). Dans les campagnes, la moyenne est de 53%.

C. — MORTALITÉ PAR AGE

Deux documents permettent d'étudier la répartition par âge des morts du choléra. Le premier est le relevé par sexe et âge (tranches de 5 ans) des décès morlaisiens de la période 15 juin-25 août, tableau publié dans la *Feuille d'annonces* du 1^{er} septembre. Il concerne tous les décès, mais on a vu que 6 sur 7 étaient dus au choléra ; par ailleurs les enfants de moins de 15 ans ne sont pas pris en compte, mais on peut les évaluer par déduction. Le second est le registre d'inscription des décès cholériques brestoïis, tenu du 9 juin à courant août 1832, sur lequel figure l'âge des défunts.

Nous en avons tiré deux graphiques, reproduits ci-contre. Ils présentent un renflement très marqué dans les tranches d'âge supérieures à 25-30 ans. Soit le contraire de ce que l'on observe en période normale — pour l'époque — où les décès sont importants en dessous de 10 ans et au-delà de 60 ans, plus faibles entre ces âges. Les adultes étant, surtout en ville, plus nombreux que les autres groupes, on peut au minimum dire que l'épidémie a frappé tout le monde, mais il est à peu près évident que la ponction a été proportionnellement plus forte dans cette catégorie.

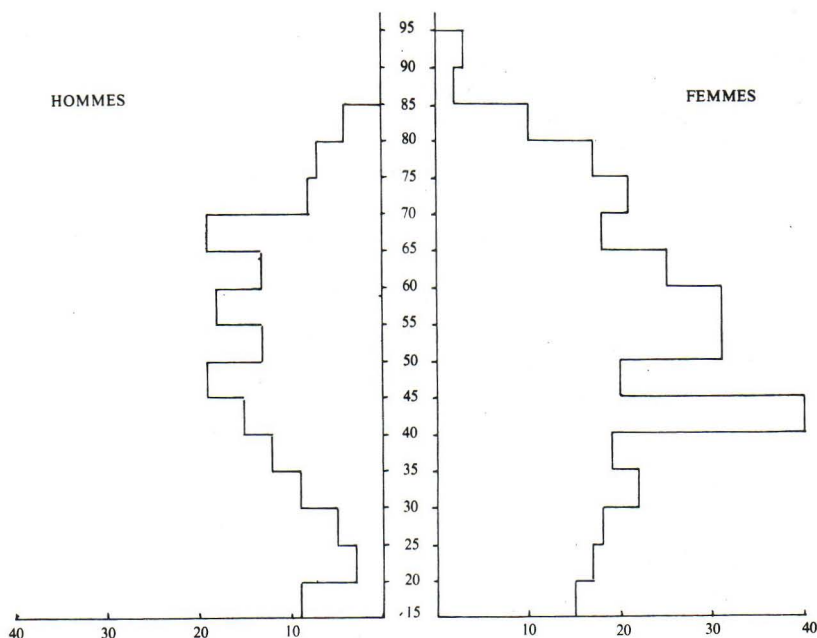


Fig. 6. — Répartition par âge et par sexe à Morlaix (tous décès).

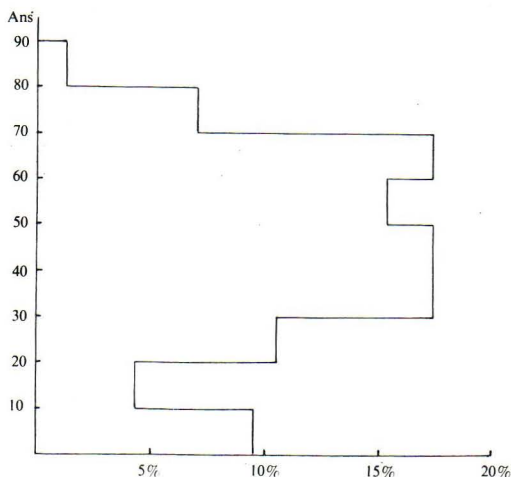


Fig. 7. — Répartition par âge à Brest.
(Cholériques seuls, les deux premiers mois).

D. — MORTALITÉ PAR PROFESSION

On a cité plus haut les secteurs de Brest particulièrement atteints par l'épidémie: le Pont-de-Terre, les Sept-Saints, le quartier Keravel, Recouvrance. Il s'agit de quartiers populaires et pour longtemps, le Pont-de-Terre excepté (29). Les défunts qui en proviennent étaient hommes de peine, ouvriers et employés du port, artisans... Mais ce sont les mêmes professions que l'on retrouve mentionnées dans le registre des décès évoqué plus haut: journaliers, manœuvres, gardiens de vaisseau ou autre, charpentiers de marine, calfats, forgerons et autres ouvriers du port, marins, militaires, cordonniers, menuisiers, ouvriers du bâtiment... à peine si l'on rencontre un chirurgien et un négociant.

La délibération du conseil municipal de Morlaix en date du 11 août 1832 est tout à fait explicite: « *Ses ravages au milieu d'une population pauvre, mal nourrie, mal vêtue, mal logée, furent nombreux et rapides... Ce cruel fléau semble choisir les plus intéressantes victimes, d'honnêtes artisans, des ouvriers utiles, des chefs de famille, tels sont les hommes qu'il frappe de préférence...* »

Un relevé effectué dans les rues les plus atteintes de Quimper donne des résultats comparables: artisans-commerçants (principalement tailleurs, cordon-

(29) Dans les années suivantes, le Pont-de-Terre fut remplacé par « le plus joli quartier de toute la ville, composé d'habitations uniformes dont les magasins brillants étalent au regard du public les objets les plus gracieux dans tous les genres de nouveautés ». (Notice sur les principales améliorations effectuées à Brest par l'administration municipale depuis 1831 jusque 1845, par Bizet jeune, Brest, 1846). Il correspond à l'actuelle place de La Tour-d'Auvergne.

niers, perruquiers, boulangers), journaliers, domestiques, blanchisseuses, ouvriers du bâtiment (30).

A Quimperlé, « *le quartier de Saint-Michel où demeurent beaucoup d'ouvriers et de pauvres a été plus maltraité que le bas de la ville* » (*Feuille d'annonces de Morlaix*, 22 décembre 1832).

Au total, les victimes furent surtout des Nord-Finistériens, des habitants des villes et de leurs environs, des femmes, des adultes, des représentants des milieux populaires.

*
**

Après 1832, le choléra frappa encore à plusieurs reprises dans le Finistère. Jusqu'à la fin du siècle, on ne compte pas moins de six épidémies, le plus souvent à cheval sur deux années.

— 1834-1835 (1 167 morts). Deux communes, Crozon (356 décès) et Camaret (107), concentrent 40 % du total ; les autres foyers importants sont la zone brestoise (un peu plus de 250 victimes) et Quimper (154).

— 1849-1850 (1 456 morts). Deux pôles principaux représentent chacun autour de 35 % des décès : Douarnenez et les communes environnantes, la région brestoise.

— 1854-1855 (1 125 morts). C'est l'épidémie de l'arrondissement de Morlaix où se produisent les deux tiers des décès : 532 au chef-lieu, une petite centaine à Saint-Pol-Roscoff, le reste (150) essentiellement dans quelques communes de la partie trégorroise. Brest forme un foyer secondaire avec autour de 300 décès.

— 1865-1866 (1 316 morts). Plus de la moitié des décès ont lieu dans la région brestoise, les autres foyers sont des points ou des secteurs du littoral sud : Audierne, Le Guilvinec, Concarneau, plusieurs communes de l'arrondissement de Quimperlé (dont Moëlan).

— 1885-1886 (730 morts). L'épidémie concerne essentiellement la bordure maritime de Douarnenez à Concarneau : Audierne et ses environs forment plus du quart des décès, Concarneau représente un sixième, Douarnenez et Le Guilvinec viennent ensuite.

— 1893 (891 morts). L'arrondissement de Brest, forme le gros contingent : 538 victimes dont 322 pour la ville même, celui de Quimper en représente 231, celui de Châteaulin 87.

Dans la suite, il n'y a plus d'épidémie, simplement des cas isolés que les rapports qualifient « d'accidents cholériformes ». Néanmoins l'addition de ces épidémies nous mène à un chiffre de près de 10 000 décès, ce qui, on l'avouera, n'est pas négligeable puisqu'il n'est pas si éloigné d'une année moyenne de décès au XIX^e siècle.

(30) Profession du mari ou du père quand il s'agit de femmes ou d'enfants, sauf bien sûr si le métier de la femme est indiqué.

Bilan de l'épidémie par commune, canton, arrondissement

Communes	malades	décès	Communes	malades	décès
Brest	1703	797 (31)	Crozon	6	3
Lambézellec	324	126	Pleyben	5	4
St-Pierre	120	53	Morlaix	1538	641
St-Marc	52	12	Ploujean	144	121
Guilers	8	1	Plourin	94	32
	2207	989	Ste-Sève	29	7
Landerneau	26	22	St-Martin	15	13
Guipavas	11	9		1820	814
	37	31	Plouigneau	378	71
Logonna-Daoulas	19	13	Plougonven	103	20
Plougastel	7	3	Plouégat-Moysan	10	3
L'Hôpital-Camfrout	1	0	Botsorhel	5	1
Irvillac	35	28	Le Ponthou	71	14
	62	44	Guerlesquin	12	1
Coat-Méal	11	6		579	110
Bourg-Blanc	2	2	Locquirec	47	16
Milizac	2	1	St-Jean-du-Doigt	62	7
Le Drennec	1	0	Plouézoch	90	28
Plabennec	10	8	Lanmeur	99	27
	26	17	Plougasnou	158	45
Ploudalmézeau	1	0	Plouégat-Guerrand	57	13
Molène	51	16	Guimaëc	27	4
Lesneven	68	24	Garlan	45	9
Ploudaniel	86	52		585	149
Plouider	5	4	Landivisiau	43	14
	159	80			

(31) La statistique présentée au conseil général indique 793 décès à Brest, mais selon les renseignements de l'état civil, ce chiffre est de 797.

Communes	malades	décès	Communes	malades	décès
Plouescat	1	1	Lanriec	13	5
Plounévez-Lochrist	2	2	Trégunc	4	3
	3	3	Concarneau	156	60
				173	68
Guiclan	2	1	Quimperlé	33	16
Taulé	34	14	Clohars-Carnoët	19	11
	36	15		52	27
Plounéour-Ménez	15	5	Rédéné	4	1
Le Cloître	56	11			
St-Thégonnec	52	25	Névez	14	7
Pleyber-Christ	122	18	Pont-Aven	1	1
	245	59	Moëlan	75	52
St-Pol	124	55		90	60
Plougoulm	49	2	Querrien	2	1
Roscoff	291	84			
Ile-de-Batz	11	5	BREST	2543	1177
	475	146	MORLAIX	3786	1310
Quimper	373	195	CHÂTEAULIN	11	7
Ergué-Armel	6	5	QUIMPER	887	435
	379	200	QUIMPERLÉ	148	89
Douarnenez	182	103	FINISTÈRE	7375	3018
Ploaré	60	29			
Pouldergat	21	13			
Poullan	65	18			
	328	163			
Combrit	7	4			

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

OUVRAGES

- *Encyclopaedia Universalis*. Paris, 1971. Article Choléra.
- LEJUMEAU-KERGADEDEC. *Quelques mots sur le choléra-morbus épidémique et sur les moyens de s'en préserver*. Quimper, 1832.
- H. MONOD. *Le choléra. Histoire d'une épidémie. Finistère. 1885-86*. Paris, 1892.
- L. FARCY. *Un centenaire passé inaperçu... Le choléra*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LX, 1933, p. 42-46.
- H. GLORENNEC. *Le choléra de 1832 à Quimper*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVI, 1970, p. 243-248.

DOCUMENTS

Archives départementales du Finistère

- 3 E. État civil. Registre des décès, année 1832, de Brest, Douarnenez, Locquirec, Morlaix, Quimper, Saint-Pol-de-Léon (dépouillement par dates, rues, éventuellement professions).
- Série K (non numéroté).
Bulletin des lois, 1822, 1831-1832.
Bulletin administratif de la préfecture du Finistère, 1832.
Arrêtés du préfet, 1831-1832.
- 5 M 48. Épidémies. Choléra, 1830-1835.
- 1 N 31. Conseil général, 1833.
- 1 N 97-118. Conseil général, 1887-1906 (rapports des médecins des épidémies).
- 2 O (non numéroté). Délibérations du conseil municipal de Brest, année 1832 (Coll. imprimée).
- 1 V 18. Mandements épiscopaux et lettres pastorales, année 1832.
- 1 Z 85. Sous-préfecture de Brest. Épidémies, an XIII-1866.
- Périodiques. *Feuille d'annonces de Morlaix*, année 1832.

Archives de la Marine, Brest

- 2 A 192. Ordres et décisions du préfet maritime, 1827-1843.
- 2 A 325-329. Lettres du préfet maritime au ministre, 1832.

Archives municipales

- Brest. 5 I 3/1 et 2. Choléra de 1832 (Délibérations de la Commission sanitaire centrale, correspondance du maire, registre et états des décès, bulletins sanitaires, registre de l'hospice de Recouvrance, pièces comptables, etc.).
- Douarnenez. Arrêtés du maire. Délibérations du conseil municipal (année 1832).
- Landerneau. 10 D 4. Délibérations du conseil municipal. 12 D 1. Arrêtés municipaux. 13 D 4. Correspondance de la mairie (année 1832).

- Morlaix. Délibérations du conseil municipal (année 1832).
- Quimper. Bulletins sanitaires (mai-septembre 1832).
- Quimperlé. Délibérations du conseil municipal (année 1832).

Nous remercions de leur accueil et de leur aide les responsables de ces services : M^{me} Henwood (Archives municipales de Brest), M^{lle} Cariou (Archives de Landerneau), M^{lle} Le Guével (Archives municipales de Morlaix), MM. Henwood (Archives de la Marine, Brest) et Gloennec (Archives municipales de Quimper), ainsi que MM. Bouër et Pennec, professeurs à Douarnenez et Quimperlé, qui ont bien voulu regarder pour nous dans les archives de ces villes.

le clergé: missions et enseignement

GWENNOLE LE MENN*

Le père Julien Maunoir (1606-1683) et la langue bretonne

Le P. Maunoir a fait l'objet de nombreux livres et articles (1). Né le 1^{er} octobre 1606 à Saint-Georges-de-Reintembault, en Haute-Bretagne, il sera reçu en 1625 dans la Compagnie de Jésus, après des études à Rennes. Son intention première était d'aller évangéliser les Indiens de l'Amérique du Nord, mais il se fixera en Bretagne. Il professe à Quimper (1630-1633), se met à apprendre le breton dès 1631, puis quitte la Bretagne pour aller enseigner à Tours et à Bourges (1633-1640), avant d'y revenir définitivement. Il se consacre aux missions, surtout en Basse-Bretagne, où son action apostolique fut intense. Son renom était grand, lorsqu'il mourut à Plévin, en Cornouaille, le 28 janvier 1683. Le 20 mai 1951, il fut béatifié par le pape Pie XII.

Le P. Maunoir est surtout connu pour son action religieuse. Il est cependant considéré comme étant le réformateur de l'orthographe bretonne, et ses dictionnaires et grammaire, imprimés en 1659, ouvrent l'époque du breton moderne. En tant que lexicographe, il fait figure d'isolé en ce milieu du XVII^e siècle. Son ouvrage ne sera pas réimprimé, contrairement aux *Colloques* qui, de 1626 à 1915, connaîtront de nombreuses rééditions (2). Il faudra attendre le début du XVIII^e siècle pour voir l'édition de dictionnaires plus importants.

(*) Chargé de recherche au C.N.R.S.

(1) On trouvera une bibliographie exhaustive dans le cinquième cahier (p. 60-73) de Gw. LE MENN, *Contribution à l'étude de l'histoire des dictionnaires bretons*, Rennes, 1981, (thèse d'Université multigraphiée, consultable dans les bibliothèques des principales villes bretonnes). Le présent article est le résumé d'une partie du cinquième cahier, avec quelques ajouts.

(2) Voir Gw. LE MENN, *L'apparition des « Colloques » et la réimplantation de l'imprimerie en Basse-Bretagne*, dans *Etudes celtiques*, t. XVII, 1980, p. 269-274.

Nous pensons que le P. Maunoir a écrit, ou plutôt «composé», ses ouvrages à partir de différents travaux qu'il ne cite jamais. Le procédé semble être courant à cette époque où la notion de «propriété littéraire» n'existe pas. En particulier, nous sommes porté à croire que les dictionnaires contenus dans le *Sacré Collège* (1659), et la grammaire, ne sont pas l'œuvre du P. Maunoir, mais plus probablement celle du P. Thomas, autre jésuite, qui, lui-même, a dû utiliser différents autres travaux qui ont disparu.

I. COMMENT LE PÈRE MAUNOIR A-T-IL APPRIS LE BRETON?

Le dimanche 18 octobre 1620, les pères jésuites inauguraient solennellement leurs classes de ce collège de Quimper dont il était question depuis trente-sept ans. Mais ce ne sera qu'en 1634 qu'ils pourront s'installer dans un bâtiment finalement habitable. Ils resteront à Quimper jusqu'en 1762 (3). Julien Maunoir, âgé d'environ 24 ans, arrive en septembre 1630 au collège de Quimper, venant de celui de La Flèche. Il y restera trois années comme professeur, successivement de la cinquième, quatrième et troisième année, avant de quitter la Bretagne pour sept ans. Il trouve à Quimper d'autres hauts Bretons : Le P. Jean Brossault, père recteur (Rennes, 1581 — Paris, 1638) et surtout le P. Pierre Bernard (Rennes, 1585 — Quimper, 1654), âgé de 45 ans et remplissant alors la charge de «ministre». Celui-ci «luy conseilla d'apprendre la langue du pays. Pour l'y engager, il luy fit connoître le service qu'il seroit capable de rendre à Dieu, lorsqu'il scauroit cette langue. (...) Il conclut en luy disant : *Verrions-nous donc perir un si grand nombre de personnes, pour qui Jesus-Christ est mort, sans en estre touchez ? & vous contenteriez-vous de donner à leur perte une compassion sterile, lorsque vous pouvez prévenir leur malheur en apprenant la langue Bretonne ?*

«Le jeune regent (...) luy répondit modestement, *Vous sçavez que ma classe est ma mission, & que pour la bien faire, les langues que je dois apprendre, sont la Latine & la Grecque. Si j'en étudiois quelque autre, ce seroit celle du Canada, où je crois que Dieu m'appelle*» (4).

C'est environ trois mois après son installation à Quimper, en novembre 1630, que Maunoir reçoit la visite de dom Michel Le Nobletz (Plouguerneau, 1577 — Le Conquet, 1652), alors âgé de 53 ans. Courte entrevue dont le jeune frère ne sait que penser. Le P. Bernard «l'exhorta tout de nouveau à étudier la

(3) Sur l'installation des jésuites en Bretagne, on lira F. DE DAINVILLE, *L'éducation des jésuites (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, 1978, 576 p. Le chapitre «Projets d'établissements des jésuites en Bretagne sous Louis XIII» est extrait des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXXI, 1951, p. 37-47. Voir également P. DELATTRE, *Les établissements des jésuites en France depuis quatre siècles*, Enghien-Wetteren : sur Maunoir, consulter le t. I, col. 904, et le t. IV, col. 245, 246-250, 258-260, 603 et 1437.

(4) P. Antoine BOSCHET, *Le parfait missionnaire, ou La Vie du Révérend Père Julien Maunoir...*, Paris, 1691, p. 37-39. Voir aussi X.-A. SÉJOURNÉ, *Histoire du vénérable serviteur de Dieu Julien Maunoir*, Paris-Poitiers, 1895, t. I, p. 33-34.

langue Bretonne» (5) et lui expliqua le sens des paroles de dom Michel. «Après une interprétation si positive du discours prophétique de M. le Nobletz, le professeur en langue latine [= J. Maunoir] n'estoit plus si éloigné d'apprendre la langue Bretonne» (6).

«Quelques jours après la visite de Dom Michel Le Nobletz, un jeudi de ce même mois de novembre 1630, il faisait, en compagnie du P. Guillaume Thomas, le pèlerinage de *Ty Mam Doué* (...) Le P. Maunoir allait donc à cette chapelle de la Mère de Dieu, sans autre intervention que de s'y recommander à la sainte Vierge. Mais, chemin faisant, cette pensée que, dans la Basse-Bretagne, Dom Michel le Nobletz est seul à prêcher la parole de Dieu, cette pensée l'obsède» (7). «Il s'offrit à Nostre Seigneur, & le pria très-instamment, puisqu'il le destinoit à instruire ces peuples abandonnez, de luy apprendre à parler leur langue. Ensuite il s'adressa à la sainte Vierge, & luy dit avec toute la confiance qu'il avoit en elle: *Ma bonne maistresse, si vous daigniez m'apprendre vous-mesme le bas-Breton, je le sçauois dans peu, & je serois bien-tost en estat de vous gagner des serviteurs*» (8).

Je ne sais pas si l'on a relevé le fait que le P. Maunoir s'est rendu à la chapelle de Ti-Mamm-Doué en compagnie du P. Guillaume Thomas, qui étudiait le breton comme nous le verrons. Il est vraisemblable qu'ils conversaient en route et que leurs propos les amenèrent à parler de la langue bretonne. Selon Séjourné (9), le P. Maunoir pensait à dom Michel Le Nobletz: «Les sollicitations si pressantes du P. Bernard lui reviennent à l'esprit. Une vive lumière lui représente les quatre évêchés de Cornouailles, de Tréguier, de Saint-Brieuc (*sic*), de Léon, comme une carrière ouverte à son zèle; elle lui découvre aussi les moyens qu'il devra employer un jour pour les sauver. Tout à coup, il se sent fortement inspiré du désir d'apprendre la langue bretonne. L'espérance qu'il y réussira lui semble même certaine». Puis c'est l'arrivée du P. Maunoir à la chapelle et sa prière à la Vierge. Le P. Thomas a pu influencer le P. Maunoir dans sa décision. Si le P. Maunoir insiste beaucoup sur l'influence du P. Bernard, son attitude vis-à-vis du P. Thomas, dont il a certainement utilisé les travaux comme nous le verrons, est assez réservée.

«Après cette prière qui fut promptement exaucée, Maunoir alla rendre compte au P. Bernard de ce qui venoit d'arriver, & luy dit qu'il apprendroit la langue du pays dès qu'il en auroit eû la permission. On la demanda pour luy, & il l'eût le jour de la Pentecoste, jour auquel les Apostres receurent le don des langues» (10). Séjourné (11) ajoute: «De retour au collège, le P. Maunoir

(5) BOSCHET, p. 41.

(6) BOSCHET, p. 41, et SÉJOURNÉ, t. I, p. 37.

(7) SÉJOURNÉ, t. I, p. 37-38.

(8) BOSCHET, p. 42-43. Voir aussi SÉJOURNÉ, t. I, p. 39, et L. KERBIRIOU, *Les missions bretonnes. Histoire de leurs origines mystiques*, Brest, 1933, p. 94.

(9) T. I, p. 38.

(10) BOSCHET, p. 43.

(11) T. I, p. 39.

s'empresse de rapporter au P. Bernard tout ce qui était arrivé, et se déclara prêt à apprendre la langue bretonne, mais alors seulement qu'il en aurait la permission. Elle se fit longtemps attendre. Un pareil projet semblait déraisonnable aux yeux des Pères. Ils le combattirent avec une grande vivacité. Les uns prétextaient les difficultés de la langue, les autres déclaraient ce travail incompatible avec la préparation nécessaire d'une classe. D'autres ajoutaient encore que, si la classe laissait au régent de cinquième quelques loisirs, il pouvait et devait les employer à des études plus sérieuses».

Ce n'est que six mois plus tard — donc en avril ou mai 1631 — qu'il demande à ses supérieurs l'autorisation de s'adonner à l'étude du breton, si l'on en croit Séjourné: «Ce ne fut que six mois plus tard, et sans avoir jamais auparavant, c'est lui qui l'affirme, tenté l'étude du breton, qu'il proposa sa requête au R.P. Barthélemy Jacquinot, alors provincial de France. Le P. Bernard fut seul à l'appuyer» (12). Dans ce cas la permission étant donnée en mai ou juin 1631 (à la Pentecôte selon Boschet), il n'est pas exact de dire qu'«elle se fit longtemps attendre», à moins d'admettre que la permission n'ait pas été transmise par son supérieur direct pendant six mois.

La permission lui sera accordée le jour de la Pentecôte, donc en mai ou juin 1631. Le mardi suivant, il fait le catéchisme au peuple. Six semaines plus tard, il commence à prêcher — donc en juillet ou août 1631. «Enfin le jour de la Pentecôte, et nous ne faisons ici que traduire le texte latin du *Journal* du P. Maunoir, permission lui était donnée par son Provincial d'étudier la langue bretonne. «Le ciel se montra, dit-il, si favorable à mes premiers efforts que, soutenu par la puissance et la bonté de Dieu, je pus, le *mardi suivant* (die martis proxime sequenti), faire le catéchisme au peuple. Six semaines plus tard, je commençais à prêcher, sans avoir besoin d'écrire un seul mot, grâce que Dieu m'a conservée jusqu'à ce jour». Or il traçait ces lignes en 1672» (13).

«Ainsi donc, après *trois jours* d'étude, le P. Maunoir parlait l'une des langues les plus difficiles du monde. S'il n'y a pas là un miracle évident de l'Esprit-Saint, de quel nom faut-il appeler une faveur si particulière» (14). Comparez avec: «Si la facilité avec laquelle il apprit le bas Breton n'est pas quelque chose d'approchant de ce don du saint Esprit, c'est au moins une grâce singulière: puisqu'après huit jours d'étude, il parloit l'une des plus difficiles

(12) *Ibid.*

(13) *Ibid.* Séjourné donne le texte en note (t. I, p. 39-40): «Nihil, inquam, suscipiendum putavi, nisi consulto prius Reverendo Patre provinciali Bartholomaeo Jacquinotio, qui, uno pro me agente Petro Bernardo, *sacra Pentecostes die*, permisit, ut linguae armoricae studerem. Huic qualicumque obsequio meo sic favit coelum, ut divina fretus bonitate et potentia, *die martis proxime sequenti*, catechesim habuerim ad plebem, *sexque post hebdomadis*, concionari inceperim, sine ullo scripto, quam Deus mihi gratiam hactenus conservavit.» *Journal latin des missions*, par le vénérable P. Maunoir, p. 5 et 6. Tous ces détails se trouvent encore confirmés et reproduits en partie dans la *Vie manuscrite de Dom Michel Le Nobletz*, œuvre du Vénérable, liv. II, ch. XV, p. 399. — *Vide ad calcem* pièces justificatives, etc.»

(14) SÉJOURNÉ, t. I, p. 40.

langues du monde, assez bien pour faire le catéchisme à la campagne, & qu'en moins de deux mois il le sçut si parfaitement, qu'il preschoit en cette langue sans préparation : avantage qu'il eut toujours depuis, mesme après avoir esté plusieurs années sans en faire aucun usage » (15). Voir encore : « Ayant, par l'intercession de la sainte Vierge, appris le bas-breton dans l'espace de huit jours, ce que les autres ne peuvent apprendre dans des années entières, il allait faire le catéchisme » (16). « Marie (...) lui obtint la facilité d'apprendre le bas-breton en huit jours » (17).

Ce « miracle » est resté célèbre. Cependant il est bon de remarquer que le P. Maunoir a été obligé d'étudier le breton (trois jours ou huit jours) pour pouvoir faire le catéchisme — et quelle était alors la qualité de son breton ? Il aurait été intéressant de savoir quels ont été les instruments qu'il a utilisés pour « étudier » le breton. Qui étaient les jésuites d'alors à même de l'aider : le P. Bernard, le P. Thomas, et d'autres peut-être ? Existait-il des livres pour apprendre le breton ? Ou tout au moins des manuscrits ? Nous verrons les raisons qui nous permettent de penser que le P. Maunoir a utilisé les travaux du P. Thomas. La fameuse grammaire qui se trouve dans le *Collège de Jésus* avait-elle été rédigée par le P. Thomas ?

Quoi qu'il en soit, Maunoir pourra perfectionner son breton — cette langue donnée comme l'une des plus difficiles du monde ! — pendant deux ans seulement, car en août 1633 il partira : malade, il fut envoyé « sous un climat plus favorable à sa santé (...) Au milieu du mois d'août 1633, le Père Maunoir arrivait à Tours, où l'envoyaient ses supérieurs » (18). Il ne reviendra en Bretagne que sept ans plus tard, en 1640.

II. UN LEXICOGRAPHE MÉCONNU : LE PÈRE GUILLAUME THOMAS

Passant par Quimper en 1636, le voyageur Dubuisson-Aubenay (19) signale l'existence du couvent des Cordeliers et de celui des Jésuites, installés à Quimper depuis 1615. Dans ce dernier, écrit-il, « le P. Thomas y travailloit au Dictionnaire breton, qu'il fera imprimer par l'un des deux libraires qui sont en la ville, dont l'un, Alliene, est libraire à Morlaix, et à Roan aussy » (20). George(s) Allienne était nouvellement installé comme imprimeur à Quimper,

(15) BOSCHET, p. 42.

(16) P. Guillaume LE ROUX, *Recueil des vertus et des miracles du R. P. Maunoir*, Quimper, 1716. Réédition, Saint-Brieuc, 1848, ici utilisée, p. 6.

(17) *Ibid.*, p. 57.

(18) SÉJOURNÉ, t. I, p. 44.

(19) DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, publié par L. Maître et P. de Berthou, Nantes, 1898, 2 vol., 1898-1902 (Collection *Archives de Bretagne*, t. IX et X).

(20) T. IX, p. 119-120.

depuis 1634 ou 1635. Le second libraire est inconnu. S'agit-il de Michel Machuel dont on connaît une unique impression en 1642? (21). Le P. Thomas avait lors de cette visite environ 54 ans. Son dictionnaire ne semble pas avoir été édité. Son existence même semble avoir échappé aux historiens de la langue bretonne, et il n'est pas cité dans les bibliographies bretonnes (22).

*
**

Le P. Guillaume Thomas est celui-là même qui accompagnait le P. Maunoir lors de sa visite à Ti Mamm Doue (selon Séjourné; Boschet ne le mentionne pas), cette chapelle où le jeune jésuite prit la résolution d'apprendre le breton : «ce régent, quelques jours après la visite du Père Michel [Le Nobletz], allant faire un pèlerinage à Ti-Mamm-Doué, chapelle de Notre-Dame, proche de Quimper, en la compagnie du Père Guillaume Thomas (...) il se sentit fortement inspiré d'apprendre la langue bretonne (...) Etant arrivé au terme de son voyage, il présenta à la sainte Vierge son dessein (...)» (23). N'est-il pas permis de croire que les deux compagnons, sur le chemin, parlèrent de langue bretonne? Personne ne semble avoir vu dans le P. Thomas l'initiateur possible du P. Maunoir, celui qui lui enseigna la pratique du breton. Séjourné écrit : «Le P. Guillaume Thomas était aussi plein d'attentions que le jeune professeur, qui l'honorait d'une vénération particulière» (24), mais il ne cite que le P. Bernard et dom Michel Le Nobletz comme ayant eu une influence décisive sur le jeune jésuite. Or le P. Thomas était au collège de Quimper à l'arrivée de Maunoir en 1630 et y resta jusqu'à sa mort en 1657. Le P. Maunoir a donc vécu auprès du P. Thomas de 1630 à 1633, puis de 1640 à 1657, soit pendant plus de vingt ans.

Les renseignements sur le P. Thomas sont rares dans les documents conservés en Bretagne. Le P. Georges Bottereau, S.J., archiviste adjoint à Rome, a eu l'amabilité de m'en fournir (lettre du 13 mai 1978) : «Nos catalogues fournissent les détails suivants : quelques mois après l'entrée au noviciat de Rouen, le recteur et maître des novices, Jean de la Bretesche, donne de sa propre main les indications suivantes concernant Guillaume Thomas. Entré le 4 mars 1607, il est âgé de 24 ans, a fait une année de rhétorique, une année de logique, six mois de «physique». Bien plus tard seulement on notera qu'il avait le degré de maître ès arts de Nantes (catalogue de 1628). Il est né dans le diocèse de Vannes à Nespice (ou Nespice). Je n'ai pu identifier ce lieu. Il est écrit nettement et n'est pas une latinisation (...). Jamais ensuite on ne répète ce nom.

(21) Sur ces imprimeurs, voir Gw. LE MENN, *Qui furent les premiers imprimeurs de Quimper? Leurs impressions*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1978 et 1979. Cf. t. CVI, 1978, p. 163-170.

(22) Il est pourtant mentionné dans F. BRUNOT, *Histoire de la langue française*, t. VII, p. 254, n. 4.

(23) H. PÉRENNÈS, *La vie du vénérable dom Michel Le Nobletz, par le vénérable père Maunoir de la Compagnie de Jésus*, Saint-Brieuc, 1934, p. 308.

(24) SÉJOURNÉ, t. I, p. 29-30.

Ce n'est pas le seul cas où le premier de tous les catalogues après l'entrée au noviciat contient un détail qui disparaît ensuite. Après dix-huit mois environ de noviciat à Rouen, il est envoyé au collège de Reims, où il enseigne deux ans la cinquième (1608-1610), puis à Bourges, où il étudie deux ans la théologie morale des cas de conscience. Ordonné prêtre en 1612, il revient à Reims (1612-1619), alternativement ou simultanément ministre et procureur ainsi que confesseur. En 1619-1620, il fait sa troisième probation à Nancy, à la fin de laquelle il prononce ses derniers vœux en qualité de coadjuteur spirituel à Reims le 27 septembre 1620. Il reprend à Reims ses offices antérieurs (1620-1624), passe en 1624 à Châlons-sur-Marne comme ministre, procureur, etc. En 1625, il est envoyé définitivement dans la Province de France et arrive à Quimper en octobre 1625, où il restera jusqu'à sa mort, le 8 janvier 1657, dans la soixante dix-septième année de son âge (...). Comme vous avez pu le noter, les catalogues ne sont pas d'accord sur sa date de naissance. Le cas est fréquent à l'époque. Comme pour le reste, je pense que les premiers catalogues sont meilleurs que les suivants qui recopient et accumulent les fautes des précédents. J'opterais plutôt pour 1582 ou 1583».

Guillaume Thomas est donc né (en 1582 ou 1583?) à Nespie dans le diocèse de Vannes. Ce lieu est sans doute celui que l'on trouve aujourd'hui orthographié Nespy, en Radenac, dans le Morbihan, dans le triangle Rohan, Locminé et Josselin. La frontière linguistique passait en 1886, selon Paul Sébillot, par la commune de Radenac, en laissant dans la partie bretonnante le village de Nespy. En 1941, selon R. Panier, la frontière passait par Nespy (25). On peut donc penser qu'à la fin du XVI^e siècle, Guillaume Thomas a vécu sa jeunesse en pays bretonnant, non loin de la zone francisante.

La présence du P. Thomas est bien attestée à Quimper de 1625 à sa mort, le 8 janvier 1657. Il apparaît avec le titre de procureur, mais également celui de confesseur et de catéchiste. Lors des fêtes du Saint-Sacrement, en 1644, à Daoulas, il accompagne le P. Alain de Launay, autre bretonnant, pour aider la mission qui s'y déroule. Boschet rapporte aussi un miracle que fit Guillaume Thomas alors qu'il accompagnait le P. Bernard pour chercher «dans la campagne de petits pastres pour les instruire» (26). Le fait que le P. Bernard accompagnait le P. Guillaume Thomas à la campagne montre que tous deux connaissaient assez bien le breton. Ce qui est d'ailleurs confirmé pour le P. Bernard qui se trouvait déjà depuis huit ou dix ans à Quimper quand Maunoir y arriva, en 1630. Le P. Le Roux écrit en effet : «Mais [le P. Bernard] ne sachant pas assez le Breton pour pouvoir prêcher dans les campagnes, il ne cessait de demander à Dieu d'envoyer un apôtre à ce peuple abandonné. Ses

(25) Voir D. BERNARD, *A propos des limites de la langue bretonne*, dans *Nouvelle Revue de Bretagne*, 1949, p. 19-26, avec cartes.

(26) BOSCHET, p. 35.

prières, jointes à celles de M. Le Nobletz, obtinrent du ciel le P. Maunoir» (27). Ce qui implique que le P. Bernard avait au moins une connaissance sommaire du breton. Le fait d'aller chercher, dans la campagne, des petits pâtes «pour les instruire», ne s'explique que si l'on admet que ces jésuites avaient une certaine connaissance de la langue bretonne.

Dans la vie de Catherine Daniélou, écrite par le P. Maunoir, on peut lire que cette dernière «se transporta au collège des Jésuites, où elle pria le Père Guillaume Thomas de lui faire quelque charité. Ce Père lui apporta une pièce de pain sec qu'il lui bailla devant le monde. La confusion qu'elle eut en recevant cette aumône, lui donna plus de peine que sa faim» (28). Ce reproche déguisé à l'égard du P. Thomas sous la plume du P. Maunoir est peut-être un reflet de l'opinion du P. Maunoir envers ce collègue dont il ne parle que rarement.

*
**

Séjourné nous apprend aussi (29) que le P. Thomas était l'auteur d'un catéchisme breton, édité et diffusé, et signalé dans le nécrologe. «P. Guillelmus Thomas, Armoricus, obiit 8a januarii 1657, Corisopiti anno 77 aetatis suae. Magnae vir humilitatis suique despicientia praeditus, in animarum cura impiger, in audiendis confessionibus assiduus ad quas sine mora advolabat, linguam armoricam propecta in aetate addidicit in qua catechismum composuit quem typis editum ubique dispersit unde in fide catholica rudes et pueri excoluntur. Ad missiones saepius porrexit cum ingenti fructu, ad aegros per familias evocatus illico se contulit unde et morbum hausisse creditur quo tandem extinctus est. Forti corpore et alacri mente in obeundis pietatis officiis, in lustrandis carceribus reisque ad supremum supplicium consolationis causa concomitandis. Obitum nactus est vitae parem, nec defuit vir probus qui se eum post obitum vidisse assereret in veste splendida coelum adscendere» (30).

Quel est ce catéchisme en breton composé par le P. Thomas? Le problème est difficile à résoudre. Il faut savoir que nombreux sont les livres de cette époque qui ont complètement disparu. Le Pelletier cite, par exemple, un «livre Breton imprimé en l'an 1618» (31) qui est aujourd'hui inconnu. Deux catéchismes, celui du «Père Jerom» et celui de Hervé de Keranforn, ont aussi disparu. Plus de la moitié des éditions des œuvres du P. Maunoir sont aujourd'hui introuvables, etc.

(27) LE ROUX, p. 206.

(28) *Catherine Daniélou. Une voyante à Quimper au XVII^e siècle*, édition par P. Peyron, dans *Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie*, 9^e année, 1909, p. 169.

(29) SÉJOURNÉ, t. I, p. 29, n. 3.

(30) Le texte cité par Séjourné est incomplet. Le P. Bottereau a eu l'amabilité de me faire parvenir un passage intéressant qui avait été omis.

(31) Louis LE PELLETIER, *Dictionnaire (sic) etymologique de la langue bretonne*, ms. de 1716, p. 40.

III. AU SUJET DE LIVRES EN BRETON ÉCRITS PAR LES JÉSUITES

1. — *Le père Thomas serait-il l'auteur de la Doctrine chrestienne en breton ?*

J'ai eu la chance de découvrir un petit livre inconnu des celtisants et dont le titre est :

DOCTRINE/CHRESTIENNE/DV REVEREND P. LEDES-/me
de la Compagnie de IESVS.

*Traduite fidelement en François & en Bre-/ton par le commande-
ment de Monsei-/gneur le Reuerendissime Euesque/de Cornouaille
par un Pere/de la mesme Compagnie.*

En cette Edition l'on a adiouté le/Stabat, & 1 Obsecro, en Breton.

A QVIMPER CORENTIN,/De l'Imprimerie de Georges Allien-/
ne, Imprimeur ordinaire dudit/Seigneur Euesque.

Ce petit livre (8 × 11 cm) de 2 p. non chiffrées + 84 p. (chiffrées 1-80, et 75-77 par erreur, au lieu de 81-83) contient un catéchisme bilingue, celui du P. Ledesme, et à la fin le *Stabat Mater* traduit du latin en breton, texte en vers avec rimes internes, et l'*Obsecro* en prose bretonne.

L'approbation est donnée par Guillaume Le Prestre, évêque de Cornouaille :

*GVillaume Le Prestre par la grace de Dieu & du S. Siege Apostolique,
Euesque de Cornouaille, à tous les Recteurs, Vicaires, & Curez de nostre
Diocese: Salut. Nous avons leu, & approuué de nostre autorité ce petit
Catechisme François-Breton & fait imprimer pour l'vtilité de nos Diocesains,
partant nous vous enioignôs de le leur recommander en vos Prosnes, & leur
declarer combien il est necessaire pour leur salut qu'ils sachent tout ce qui est
contenu briueument & facilement en iceluy: veu que sans ladite cognoissance ils
ne sont capables des Sacremens de Confession, Communion, ny Mariage. Ce
que nous esperons que vous ferez diligemmêt pour vostre zele au salut des ames,
à vous cômises sous nostre charge & autorité*

G.L.P. Euesq. de Cornouaille.

Cette traduction se trouve au verso de la page de titre. Sur la première page se trouve un avis : *Le Traducteur au Lecteur.*

AMy Lecteur ie sçay de qu'elle affection est porté vn chacun à la tradition des anciens en fait de Religion, & la louë grandement, partàs la presente version Bretone, que nous auons faite des cômandemens de Dieu & de l'Eglise, du *Credo*, du *Pater noster*, & *Aue*, &c. estant en quelque chose diferète des versiôs de nos predecesseurs, desplaira peut estre de prim abord, inouïye, & diferente d'icelles.

Neantmoins ie prie ceux qui la lirôt de suspêdre leur iugement iusqu'à l'auoir côsiderée & conferée avec la version Françoisise recetüe vniuerselement en ce Royaume i'espere qu'elle plaira.

On peut faire au sujet de ce catéchisme les réflexions suivantes : on notera d'abord que cette œuvre a eu plusieurs éditions, puisqu'il est écrit « En cette Edition... ». Ensuite, c'est la seule impression de Georges Allienne qui ne soit pas datée. Il faut savoir que Quimper ne semble pas avoir eu d'imprimeur avant 1635, date à laquelle on trouve G. Allienne qui a imprimé à Morlaix jusqu'en 1633. D'où le problème : où l'évêque et le collège des Jésuites, ouvert en 1620, imprimaient leurs ouvrages ? Il est possible d'avancer une hypothèse, celle d'admettre que ces ouvrages étaient imprimés à Morlaix dans l'atelier de G. Allienne qui possédait à Quimper une boutique de libraire depuis 1622 au moins. Le petit catéchisme, qui n'est pas la première édition, n'est pas daté. On peut évidemment admettre qu'il a été imprimé à Quimper, donc après 1634-1635, mais il semble tout aussi vraisemblable que l'ouvrage ait été imprimé à Morlaix, pour le compte de l'évêque de Quimper, et que G. Allienne n'ait pas indiqué Morlaix comme lieu d'édition pour ne pas mettre la marque d'une ville située hors de l'évêché, et qu'il ait simplement indiqué son titre d'« Imprimeur ordinaire » de l'évêque, en ajoutant le nom de Quimper où il possédait une boutique (32). Enfin, l'auteur, ou plus exactement le traducteur, est « *un Pere de la mesme Compagnie* », c'est-à-dire un jésuite.

On peut donc en conclure : que le petit livre ici étudié n'est pas la première édition ; que son auteur est un jésuite ; qu'il a pu être imprimé avant ou après 1635. Ce dernier point peut être discuté. Il faut savoir que la *Doctrine chrétienne* du P. Ledesme a été éditée au moins deux autres fois en breton : en 1622 par Tanguy Guéguen, en 1677 par « un honneste Ecclesiastique ». Ces deux ouvrages (33) sont ainsi intitulés :

DOCTRIN / AN CHRISTENIEN, / COMPOSET GAND / an Tat
reuerant Le-/desme, Iesuist.

An oll approuvet, gand an Autraou / à Roazon.

Ha translatet à Gallec en Brezo-/nec, gand Tanguy Gueguen, / Belec,
hac Organist, natiff / à Leon. / (fleuron).

IMPRIMET E MONTROVL-/les, Gand George Allienne, Impri-
meur ha Librer. 1622. / *Gand Permission ha Priuilaig an Roe.*

DOCTRINE / CHRE'TIENNE / DV R.^D PERE LEDESME / de la
Compagnie de Iesus. / *Traduite de nouueau en Breton par / un hon-
neste Ecclesiastique.* /

Avec le *Stabat* & l'*Obsecro* en Breton, / & les Litanies de la
Vierge Marie. / A QUIMPER, / Chez GUILLAUME LE BLANC /
Imprimeur du College. 1677.

(32) Voir Gw. LE MENN, *Qui furent les premiers imprimeurs...*, art. cit., t. CVI, 1978, p. 166-167.

(33) Ils ont été reproduits, avec commentaire, par Roparz Hemon : *Doctrin an Christenien, texte de 1622 en moyen breton accompagné de la version française et du texte en breton moderne de 1677, avec préface et notes de Roparz Hemon*. Dublin, The Dublin Institute for advanced studies, 1977, XII-84 p.

La comparaison entre ces différentes éditions permet de dire que Tanguy Guéguen et l'«honnête Ecclesiastique» ont utilisé le livret décrit plus haut ou l'une de ses éditions. Les traductions sont trop semblables pour ne pas avoir été «inspirées» par un texte breton commun. Il existe d'autres éditions au XVIII^e siècle qui mériteraient d'être également examinées. Mais l'examen des trois éditions ici mentionnées permet d'affirmer qu'elles sont apparentées. T. Guéguen donne le *Stabat* qui se trouve dans l'ouvrage du jésuite, et «l'honnête ecclésiastique» donne l'*Obsecro* qui s'y trouve. Faut-il en déduire que l'ouvrage du jésuite est antérieur à celui de Guéguen, donc aurait été imprimé avant 1622? Nous avons vu que le texte non daté portait une approbation de l'évêque de Quimper, G. Le Prestre, nommé le 17 novembre 1614 et décédé le 8 novembre 1640. Donc la traduction du jésuite a été éditée entre 1614 et 1640, mais la question importante reste non résolue : T. Guéguen a-t-il connu cette édition, ou une édition apparentée? Le jésuite lui-même a pu rajouter le *Stabat* sous l'influence de T. Guéguen, poésie avec rimes internes qui se trouvait probablement dans un texte antérieur. Il est donc impossible dans l'état actuel de nos connaissances de dater le travail du jésuite (entre 1614 et 1640 si l'on en croit la mention du nom de l'évêque, entre 1618 [?] et certainement 1620 et 1666 si l'on considère le nom de l'imprimeur). Si l'impression est antérieure à 1634, elle est sortie des ateliers de Morlaix, sinon des ateliers de Quimper. Nous avons vu pourquoi la mention de la ville de Quimper n'est pas automatiquement la preuve que le texte y a été imprimé.

Cette traduction est-elle l'œuvre du P. Thomas? Sachant que le P. Thomas avait édité un catéchisme, on est tenté de voir dans la *Doctrine chrétienne*, traduction par un jésuite de l'œuvre du jésuite Diego de Ledesma (1519-1575), le travail du P. Thomas. Cela semble cependant très improbable : en effet, si l'impression non datée est antérieure à 1622, le père jésuite mentionné ne peut être le P. Thomas qui est arrivé à Quimper en 1625 ; si l'impression non datée est postérieure à 1622, le P. Thomas ne peut en être l'auteur, puisque le travail de Guéguen a paru avant l'arrivée du P. Thomas à Quimper. On peut évidemment penser que le P. Thomas aurait utilisé une édition antérieure, qu'il l'aurait modifiée, comme l'on fait Tanguy Guéguen et l'«honnête ecclésiastique». Dans ce cas, le livret non daté ne peut être antérieur à 1625. Dans l'état actuel de nos connaissances, il est impossible de dater la *Doctrine chrétienne* éditée par un père jésuite, ni de dire si celui-ci est Guillaume Thomas.

2. — *Qui est le jésuite auteur des Canticou spirituel de 1642?*

Il existe un ouvrage dont il ne reste plus qu'un exemplaire, et dont le titre est :

CANTIQVOV / SPIRITVEL / DA BEZA CANET / ER CATECHISMOV, /
HA LECHIOV ALL GANT / AN CHRISTENIEN. /

COMPOSET BET A NEVEZ / *Gant vn Tat eux à Compagnunez / Iesvs. /*
(...) /

E QVEMPERCAVRENTIN / Gant MIKEEL MACHVEL, Imprimer ha /
Librer. M. DC. XXXXII.

Dans l'approbation, faite à Quimper le 16 décembre 1641, il est écrit : « permettons d'imprimer les hymnes, & cantiques spirituels cōposez en vers & rythmes bretonnes par vn pere de la Compagnie de IESVS ».

Je travaille actuellement sur cet ouvrage que je pense rééditer avec notes et traduction. Le breton en est bon, et l'orthographe conforme, à quelques détails près, à celle du moyen breton. Les finales -ff sont souvent omises cependant. Il me semble trouver dans ces cantiques des traces du dialecte du Léon, mais mon étude n'est pas suffisamment avancée pour pouvoir l'affirmer.

Qui est l'auteur de ce recueil ? Le nom de Maunoir a souvent été avancé. Il me semble qu'il faut l'écarter pour plusieurs raisons. Tout d'abord l'ensemble des cantiques est écrit dans une langue riche, et, à mon avis, le P. Maunoir ayant appris le breton en 1631, ayant pu le pratiquer de 1631 à 1633, ayant quitté la Bretagne pendant sept ans, et étant revenu en 1640, ne pouvait acquérir en un an ou deux, une maîtrise suffisante pour écrire ces cantiques, dont la langue est d'une bonne qualité. De plus on y trouve quelquefois des vers avec des rimes internes, provenant de la tradition du moyen breton, qui montre que l'auteur était familier avec des textes plus anciens composés selon la technique poétique du XVI^e siècle. Dernier point : Maunoir semble avoir signé toutes ses œuvres (et peut-être même d'autres ouvrages : adaptations ou recueils d'origines diverses ?). Dans ce cas pourquoi n'a-t-il pas signé ces *Canticou* (différents de ceux qui paraîtront sous son nom) ?

Il faut probablement écarter le nom du P. Maunoir. Il reste à déterminer le nom du père jésuite, résidant probablement à Quimper, auteur de ce recueil. S'agit-il du P. Thomas ? C'est possible. Cette hypothèse ne peut pas être vérifiée en comparant le vocabulaire, l'orthographe et les expressions que l'on trouve dans la *Doctrine*, puisque nous ne sommes pas sûrs que cette dernière soit à attribuer au P. Thomas. Si la comparaison des *Canticou spirituel* de 1642 et la *Doctrine chrestienne* non datée montrait un auteur commun, il faudrait rechercher quel est le père jésuite qui était à même d'écrire ces textes.

Mon opinion est que les *Canticou spirituel* ne sont pas du P. Maunoir. L'orthographe utilisée (c'est également vrai pour la *Doctrine chrestienne* traduite par un jésuite) est du breton moyen classique. L'une des remarques du docteur Dujardin (34) concernant la résidence de l'auteur (à Quimper ?) et sa vie (était-il décédé en 1642 ?) m'a amené à m'intéresser aux airs indiqués dans le recueil afin de savoir si ces mentions permettraient de dater les cantiques (35). Si on écarte les textes bretons et latins, on s'aperçoit que les airs mentionnés sont tirés de trois ouvrages, savoir :

— Le P. Michel Coysard. *Paraphase des hymnes et cantiques spirituels pour chanter avecque la Doctrine chrestienne*. Lyon, Jean Pillehotte, 1592.

(34) L. DUJARDIN, *Matériaux pour servir à l'histoire de la langue bretonne*, s.l.n.d. (1961 ?), 39 p. (multigraphié).

(35) Mlle Catherine Massip, conservateur à la Bibliothèque nationale, a bien voulu faire des recherches au département de la musique. Nous lui exprimons ici notre vive reconnaissance.

— Claude Le Jeune. *Livre d'airs*. 1608.

— Pierre Ballard, éditeur. *Odes chrestiennes accomodées aux plus beaux airs à quatre et cinq parties de Guédron et de Bossuet*. Paris, P. Ballard, 1625.

La mention d'airs tirés d'un ouvrage de 1625 permet donc de dire que l'auteur des cantiques était vivant en 1625, à moins d'admettre, mais c'est hautement improbable, que l'on ait ajouté cette mention lors de l'impression.

IV. LES DICTIONNAIRES DU PÈRE MAUNOIR SONT-ILS CEUX DU PÈRE THOMAS?

Le 8 janvier 1657, le P. Guillaume Thomas meurt. Il est très probable qu'il laisse le manuscrit, inédit semble-t-il, du «dictionnaire» auquel il travaillait dès 1636. Deux ans plus tard, en 1659, paraît «LESACRE' COLLEGE / DEIESVS / (...) avec les 3. / clefs pour y entrer, vn Dictiô-/naire, vne Grammaire & Syn-/taxe en même langue. [= breton](...) *Composé par le R. P. IULIEN MAVNOIR* (...)». Il est évident que le P. Maunoir connaissait le travail du P. Guillaume Thomas commencé avant 1636. Il est probable qu'il l'a utilisé. Que ce travail comportât une grammaire, rien d'étonnant à cela. Il serait intéressant de savoir quel sens il faut donner à l'expression «Composé par». Le verbe «composer» a un sens large et peut impliquer, semble-t-il, la confection et non pas seulement la création. D'autre part, il faudrait avoir plus de renseignements sur la conception qu'avaient les gens de l'époque de la «propriété littéraire». Nous avons vu plus haut que Tanguy Guéguen et un «honneste Ecclesiastique» donnent sous leur nom un texte antérieur qui n'est modifié que sur quelques points de détails. Ce qui est difficile à préciser, c'est dans quelle mesure le travail du P. Thomas a été utilisé par le P. Maunoir et quelle est la part personnelle du P. Maunoir dans le *Collège de Jésus*? En particulier, l'orthographe qu'il adopta est-elle réellement de son invention? Le premier texte daté utilisant cette orthographe est une édition des *Canticou spirituel* «*Composet gant an Tat Iulian Maner* (...) *Corriget hag augmentet gantan, en Edition diueza man, eux a un entrederen*» (1658). Un autre texte utilise cette orthographe et a pu être imprimé avant le *Sacré Collège: Ar veach devot* (s.d., mais avec une approbation de 1656) [36].

Pour revenir au dictionnaire du P. Thomas, je pense que le P. Pierre Delattre a vu juste lorsqu'il écrit : «Dès 1636, le P. Guillaume Thomas, travaillait à un dictionnaire de la langue bretonne (resté inédit, dit-on, mais qu'il abandonna plus probablement au P. Maunoir)» (37). Je relève encore dans cet article les lignes suivantes consacrées au P. Thomas : «*Guillaume Thomas*, de Vannes, (1582-[alias 1587]-1607-1657 à Quimper), catéchiste durant 34 ans,

(36) Voir Gw. LE MENN, *Dialogue avec la mort*, dans *Études celtiques*, t. XV, 1978, p. 636-637, où on verra aussi pourquoi le texte utilisant *c'h* et attribué à Michel Le Nobletz ne peut être de ce dernier.

(37) P. DELATTRE, *Les établissements des jésuites...*, op. cit., t. IV, col. 246.

ministre-procureur du Collège avant de se faire le compagnon du P. Maunoir. Son *Catéchisme en Bas-Breton* fut d'un grand secours au P. Maunoir au début de ses missions (2).

(2) Boschet, Vie du R.P. Julien Maunoir, p. 33 et 158. — Voir aussi Fierville, op. cit., p. 80. » (38).

« C'est du collège de Quimper que partit la réforme orthographique concernant les mutations initiales des mots bretons, appliquée pour la première fois dans un ouvrage du P. Julien Maunoir (2). Imprimé à Quimper même en 1659 cet ouvrage, clôt, en quelque sorte, l'ère du moyen breton et ouvre celle du breton moderne.

(2) *Catechisme de la mission* (130 p.), suivi d'un *Dictionnaire français-armoricain* (176 p.), et d'une *Grammaire armoricaine* (77 p.) in-12, Quimper, Jean Hardouin. » (39).

« Dès les quatre premières années du Collège, les PP. Guillaume Thomas et Pierre Bernard avaient été mis au courant, par le célèbre missionnaire, Michel Le Nobletz, du pitoyable état spirituel de la Basse-Bretagne, mais la connaissance de la langue, et souvent des dialectes, était indispensable pour catéchiser les campagnes, et même prêcher au peuple des villes. Assez vite le P. Thomas s'était appliqué à promouvoir cette étude parmi les régents du Collège et à leur préparer les instruments nécessaires : grammaire et dictionnaire. Avec les instances du P. Pierre Bernard, son zèle devait donner à la Bretagne son second apôtre : le Bienheureux Julien Maunoir. » (40)

Les affirmations du P. Delattre appellent quelques remarques. D'une part, nous avons vu que le premier texte daté utilisant l'orthographe du P. Maunoir est de 1658, et non de 1659. D'autre part, il est regrettable que l'auteur de ces lignes n'ait pas donné ses sources lorsqu'il affirme que le P. Thomas avait écrit une grammaire et qu'il s'était appliqué à promouvoir l'étude du breton au collège. Je crois qu'il a raison, et il m'est difficile de croire que les jésuites restaient indifférents à la langue qui était parlée par la majorité des élèves, et même des habitants de Quimper. On a affirmé que seul le P. Maunoir, et dans une moindre mesure le P. Bernard, étaient bretonnants. Ce n'est pas le cas : le P. Thomas l'était, comme l'étaient d'autres pères, comme nous allons le voir.

*
**

Le chanoine Pérennès attribue le recueil de 1642 à Maunoir pour plusieurs raisons, l'une d'elle étant qu'« en 1641 il n'y a à Quimper que deux missionnaires bretons de la Compagnie de Jésus : les pères Maunoir et Bernard. Et le P. Bernard savait à peine quelques mots bretons. On ne voit donc pas qui, en dehors du P. Maunoir lui-même, aurait pu composer les cantiques édités par Machuel » (41). Seule une lecture attentive des textes concernant le P. Maunoir

(38) *Ibid.*, col. 245.

(39) *Ibid.*, col. 246.

(40) *Ibid.*, col. 247.

(41) H. PÉRENNÈS, *Quelques auteurs de cantiques bretons*, dans *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1925, p. 95.

et, d'une façon plus générale, les jésuites résidant à Quimper au début du XVII^e siècle, permettrait de savoir dans quelle mesure les pères jésuites ignoraient le breton. Il est vrai que dans la « Vie » de dom Michel Le Nobletz, que l'on attribue — avec une certaine réticence — au P. Maunoir, on peut lire : « Il n'y avait aucun Père au Collège de Quimper, qui sût la langue bretonne, ni qui pût sortir que pour fort peu de temps. Les frères coadjuteurs, qui ne savaient la langue, se fussent plutôt offerts aux missions étrangères qu'à celle-ci, manque d'occupation. » (42)

C'est la raison pour laquelle le P. Bernard, malgré son âge, va apprendre le breton pour pouvoir suivre le P. Maunoir. Cependant on trouve à Quimper plusieurs autres bretonnants, et pour commencer le P. Guillaume Thomas qui, nous l'avons vu, est l'auteur d'un catéchisme et d'un dictionnaire bretons. Le nouveau recteur, en 1641, est également un bretonnant : Alain de Launay (43). Né dans le diocèse de Saint-Pol-de-Léon, le 10 juillet 1603, il entra au noviciat le 2 avril 1622 (44). Nommé recteur du collège de Quimper le 25 juin 1641, c'est lui qui recevra la profession solennelle du P. Maunoir le 8 septembre 1643. « Sa connaissance de la langue bretonne lui permettra, dans des moments de presse, d'aller aider les missionnaires au confessionnal. » (45)

Parmi les auteurs possibles des *Canticou* de 1642, si l'on admet que l'ouvrage a été imprimé après la mort de l'auteur, on peut penser au frère du P. Alain de Launay, le P. Prigent de Launay, mort en 1639 lors de la peste. On peut lire dans la *Vie de Catherine Daniélou*, écrite par le P. Maunoir : « Elle se sentit inspirée de se mettre sous la direction des Pères Jésuites de Quimper. Elle choisit pour son directeur le Père Prigent de Launay, parce qu'il savait la langue Bretonne et qu'elle ne savait pas le Français » (46). On peut encore citer le P. François Kernatoux, né à Plabennec en 1601, qui n'entra qu'en 1632 dans la Compagnie et se trouvait à Quimper en 1640 (47). Ce Léonard (48) était très probablement bretonnant. Il a laissé deux ouvrages sur Sainte-Anne-d'Auray.

Il faudrait faire des recherches pour savoir s'il n'y avait pas d'autres bretonnants à cette époque, mais de toute façon le P. Séjourné se trompe lorsqu'il écrit : (en 1640 à l'arrivée du P. Maunoir) « Les regards des Pères et des Frères se seraient tournés plus volontiers vers les missions lointaines que vers celles de la Basse-Bretagne. *De plus, aucun d'eux ne savait la langue bretonne.*

(42) H. PÉRENNÈS, *La vie du vénérable...*, op. cit., p. 328.

(43) SÉJOURNÉ, t. I, p. 413 : « 1641 : P. Alanus de Launay, Rector, pater congr. civium » ; p. 419 : *id.* ; etc.

(44) SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. IV, col. 1559. Selon P. D'HÉROUVILLE, *Le Vincent Ferrier du XVII^e siècle, le vénérable Julien Maunoir*, Paris, 1932, p. 112, il est né à Saint-Pol-de-Léon.

(45) P. D'HÉROUVILLE, op. cit., p. 112, n. 2.

(46) *Catherine Daniélou...*, op. cit., 1909, p. 166.

(47) SÉJOURNÉ, t. I, p. 408 : « P. Franciscus Kernatoux, procurat. conf. in min. sacello ».

(48) Voir P. D'HÉROUVILLE, op. cit., p. 44, n. 1.

[souligné par nous]. Le P. Bernard ne la savait pas davantage, bien qu'il s'offrit toujours à accompagner le P. Maunoir.» (49) Je préfère les explications du P. d'Hérouville (50): «Au collège, qui serait à même de le suivre? Le Père Picot, Breton et jadis novice avec lui à Paris, prêche bien de temps à autre dans la ville, mais ses fonctions de préfet lui interdisent toute absence. Même impossibilité pour l'apostolique Père Le Grand : il fait merveille à la tête d'une congrégation et le succès même de son œuvre le retient sur place. On ne peut songer aux six professeurs, dont deux pourtant sont prêtres, ni au Père Charles du Breuil, dont la principale fonction est d'assurer les prédications à la cathédrale. Le Père Nicolas Caussin, «exilé» [de Paris] (...) Heureusement les PP. Thomas et Bernard sont toujours là. Le premier continue d'entendre, à la chapelle du collège, les confessions en breton, et telle est sa réputation qu'on lui amène des pénitents de quatre lieues à la ronde; mais il est ministre de la maison et d'ailleurs l'âge ne lui permettrait pas de tenter entreprise aussi nouvelle. Ce n'est pas que le P. Bernard ait beaucoup moins d'objections à faire valoir : il a cinquante-six ans» (...)

En 1641 se trouvaient donc plusieurs bretonnants : le P. Alain de Launay, le P. Thomas et probablement le P. Kernatoux. Il est possible qu'ils n'aient pu accompagner le P. Maunoir, mais il est inexact de dire que le P. Maunoir était le seul bretonnant à cette époque-là. L'auteur des *Canticou* de 1642 n'est donc pas obligatoirement le P. Maunoir, et, à mon avis, il est à rechercher parmi ses compagnons bretonnants. Peut-être est-ce le P. Thomas, où l'un des deux frères de Launay, ou quelque autre jésuite. On pourrait même avancer une hypothèse : le nouveau recteur, le P. Alain de Launay, aurait fait imprimer les *Canticou* qu'aurait écrit son frère, en hommage à celui-ci. Dans ce cas, cependant, n'aurait-il pas nommé l'auteur? Généralement lorsqu'un auteur est décédé, on n'hésite pas à le nommer. L'anonyme «vn Tat eux à Compagnenez IESVS» s'explique mieux si la personne désignée est vivante.

*
**

Le P. Maunoir n'indique jamais ses sources bretonnes. Nous avons vu ce qui nous permet de penser que son dictionnaire — et probablement sa grammaire — sont tirés des travaux du P. Thomas. Le P. Maunoir d'ailleurs ne semble pas avoir été attiré par l'aspect linguistique du breton. Le problème des sources du P. Maunoir devrait faire l'objet de recherches systématiques dans les textes bretons qui ont paru sous son nom.

Dans tous les cas le titre indique «*composet gant*». Faut-il en conclure que le P. Maunoir en est l'auteur, ou est-il simplement celui qui a fait le choix et la mise en forme des textes recueillis ici ou là? Je penche vers cette deuxième hypothèse. Le P. Maunoir a pu écrire lui-même certains textes, mais il me semble très probable qu'il a utilisé des textes de provenances diverses. C'était

(49) SÉJOURNÉ, t. I, p. 83.

(50) P. D'HÉROUVILLE, *op. cit.*, p. 96, 97.

d'ailleurs un procédé de l'époque. Sommervogel (51) mentionne le *Mellezour ar galounou* parmi les œuvres du P. Maunoir. Mais en appendice (52) il ajoute : « Bien que cet ouvrage ait paru sous le nom du P. Maunoir, il n'est pas certain qu'il soit de lui ». Il n'indique malheureusement pas la raison de sa réserve. L'étude comparative des cantiques et autres textes (fréquence des mots, expressions, orthographe, etc.) permettra probablement de vérifier mon impression.

Dans la *Vie de Catherine Daniélou* (53), j'ai pris de nombreuses notes et, en particulier, ai relevé les cantiques bretons qui sont nombreux. Certains de ceux-ci semblent ne pas utiliser l'orthographe dite de Maunoir. On trouve certains textes avec de nombreux *ch* pour *c'h*. Plus étonnante est la graphie *gh* ou *g'h*, *'gh* qui caractérisent certains cantiques. Exemples : p. 194. *Cantique composé par le «petit Maistre»*.

Mar plich gueneoGH e chelaouet (nous imprimons en capitale le groupe GH)
 Ur vers so nevez composet
 Da ur paourez quez affliget
 Gant an azroñant tourmentet (remarquer la rime interne)

p. 211. *Catherine trouve, dans le verger, «ses Pères qui lui chantèrent ce cantique»*.

Ha chuy tut gentil me ho ped / (...) /
 Hag ur paour oGH oulen sicour (lire «o ghoulen»)
 Sellit ouz ar membrou Douë
 N'anconneGHet quet e garantez
 N'anconneGHet quet eg ouliou
 En deveux gret ho pechedou (remarquer la rime interne)

p. 252. *Cantique de Saint-Eloüan*. (Ce cantique utilise régulièrement *gh* pour *c'h*, qui n'apparaît que dans *chuy* et une fois ou l'autre, mais très rarement, par exemple par erreur *soulaigh*, pour *soulaig*, *soulach*).

(...)/ Goude o'GH oll poaniou bras oGH eus bet anduret
 En ho piniti didan ho sôé (*sic*) biniguët
 Ebars en ho ti santel ar groas oGHeus douguët
 A dal ma oGH den (...) Quitteet o'GHeus (...) Pa edoGH er
 barados (...) Pedy a ren evidoGH, ma viseGH pardonnet / Evit
 ma teuzeGH em zi e leGH ma oun chommet / Pa edon em zi e leGH
 ma demeurenç / (...) Ne doGH quet (...) ahanoGH (...) deoGH
 (...) ar GuérGHes Vari (...) ar VerG'Hes Vari (...) oGH hini
 (...) ousoGH (...) ancounneGHet (et ancounneheet), etc.

p. 284. «*Le petit Maistre chantoit ce qui suit*».

Pecherien me en em recommand deoG'H (mais peCHerien!)
 Me lez ma Mam Mari GueneoG'H
 Un tensor bras a roan deoG'H er bet
 Palezan ma Mam biniguët (...) (mais plus loin he CHalon)

(51) SOMMERVOGEL, *op. cit.*, t. V, col. 754-755.

(52) ID., *ibid.*, t. IV, p. IV.

(53) Les extraits qui suivent sont tirés du manuscrit qui se trouve à Saint-Guen.

p. 284. «*La bonne Maistresse (...) chantoit ce qui suit*»

Ar VerGHez Vari (...) ma GHalon (...) Dar jaou G'Hambit (...)
 Quement peG'Her bras (...); etc.

On relève dans cette *Vie de Catherine Daniélou* bien d'autres affirmations intéressantes qui mériteraient d'être relevées et étudiées. Par exemple, p. 135: «cette prière que *les Peres* ont composé en Breton». Le pluriel, que nous avons souligné, semble indiquer que des jésuites autres que le P. Maunoir ont composé des cantiques.

La présence de cantiques écrits dans une orthographe particulière, parmi d'autres écrits selon l'usage du P. Maunoir, pose donc le problème des origines des cantiques. La seule étude historique des cantiques bretons, celle du P. Bourdoulous, dans *Feiz ha Breiz*, est trop superficielle (54). Un relevé systématique de tous les cantiques dans les différents recueils du XVI^e et du XVII^e siècle permettrait probablement de clarifier le problème. Roparz Hemon, dans son édition de *Doctrin an Christenien* (55), pense que l'édition de 1677 est peut-être l'œuvre du P. Maunoir. L'un de ses arguments est que «la version du *Stabat Mater* placé à la fin du texte est la même que celle contenue dans un ouvrage posthume du Père, *Templ consacret da Bassion Jesus Christ* (1686)». (p. VIII). Il faut préciser: le *Templ* a été édité en 1671, lors du vivant du P. Maunoir, et dans cette édition le *Stabat Mater* est absent.

Par contre, on trouve cette traduction dans les *Canticou spirituel* du P. Maunoir, dans l'édition de 1658:

Texte de 1658

Pa edo Iesus biniguet
 Euidomb oll crucifiet,
 Ezedoa e vam melconiet
 Ehars ar groas ma oue staguet.
 (etc).

Texte de 1677

Pa edoa IESUS biniguet
 Evidomp oll crucifiet,
 Ez edoa e Vam melconiet
 Eharz ar Groas ma oa staguet.
 (etc).

Les *Canticou spirituel*, d'un jésuite non nommé, édités en 1642, présentent une traduction très différente:

Chom a gre ar Mam glacharet
 Ouz hars croas he Map hiruoudet
 Entre voa staguet enhy.
 (etc).

Ces deux traductions étant elles-mêmes différentes du texte avec rimes internes que l'on trouve dans la *Doctrine chrestienne* non datée, œuvre d'un jésuite non nommé, et dans *Doctrin an Christenien* édité par Tanguy Gueguen en 1622:

(54) Eur Missioner breizad [R.P. Bourdoulous], *Étude historique sur les cantiques bretons*, dans *Feiz ha Breiz*, 1904, p. 272-273, 295-298, 331-336, 368-371; 1905, p. 11-14, 38-41; 1906, p. 206-208, 298-303, 334-337.

(55) Voir *supra*, n. 33.

Texte non daté

Ovz harz â Croas ma voue gloaset,
 Doue hon Roue ny crucifiet,
 Ez edoa é mam estlammet
 Ha hy é diffout hyruoudet.
 (etc.).

Texte de 1622

Ovz hars an Croas maz foue gloaset,
 Doue hon Roue ny crucifiet,
 Ez edoa e mam estlammet
 Ha hy e diffout hyruoudet.
 (etc.).

*
**

La plupart des livres en breton du XVI^e ou du XVII^e siècle ne sont connus que par un unique exemplaire. Ce sont tous pratiquement des livres religieux. Faut-il penser que l'on n'a jamais imprimé de livres profanes? Dom Louis Le Pelletier, en 1716, recopie des passages d'un livre *Amouroustet eun den coz pêvar huguent bloaz* / *Pehini so orguet à vez à eur plac'h jaoanc hen oad a c'huezecq bloaz* imprimé à Morlaix en 1647. Il qualifie lui-même ce livre de «burlesque et non sans quelques obscenitez». Quelle pouvait être la réaction d'un «puritain» comme le P. Maunoir devant de tels ouvrages? Alors qu'il se trouvait, élève, au collège des Jésuites à Rennes, «Il persuadait aux uns de brûler les mauvais livres tombés entre leurs mains» (56).

La destruction par le feu des livres n'était pas une nouveauté. Euzen Guéguen, dans son *Confessional* (1612), s'élève contre les livres «huguenots» et ceux qui les possèdent doivent les brûler: «*dleout à gra lesquiff an leffrou-sé ha ma ne deuzr ho lesquiff, n'a dleer quet e absolff*» = il doit brûler ces livres et s'il ne veut pas les brûler, on ne doit pas l'absoudre. Le problème de la destruction des livres en Bretagne n'a été abordé que dans quelques articles. Il mériterait d'être étudié sérieusement.

Le Gallois Lhwyd, l'auteur de l'*Archaeologia Britannica* (1700), écrivait le 7 septembre 1708, d'Oxford, à William Baxter, une lettre où on peut lire: «and twas but 50 years ago that the Jesuit, JULIAN MANOIR, being a missionair in Basbretaign, obtained an order from his superiors to burn what British manuscripts & other books he should meet with, excepting such as tended to devotion and were approv'd of.» (57). Il est difficile de savoir d'où Lhwyd tenait une telle information. Il me semble peu vraisemblable que le P. Maunoir ait eu l'ordre de détruire les ouvrages bretons, excepté ceux de dévotion. Il semble plus plausible de croire que le P. Maunoir a détruit des livres qui lui semblaient «mauvais». Le problème est de savoir si ces livres repréhensibles étaient nombreux. A-t-on édité des comédies comme les *Amouroustet eun den coz*? Si oui, ces impressions risquaient de disparaître dans le grand élan de foi reformatrice que l'on observe au XVII^e siècle. Le même sort était promis au recueil de chants profanes. Mais rien ne permet de dire si de tels ouvrages ont été imprimés. La rareté des livres en breton du XVII^e siècle, même les livres religieux, empêche

(56) SÉJOURNÉ, t. I, p. 11.

(57) GUNTHER, *Life and letters of Edward Llwyd*, Oxford, 1945, p. 545 (*Early Science in Oxford*, vol. XIV). Je remercie M. Gwenaél Le Duc qui m'a signalé ce passage.

toute conclusion. Même les cantiques du P. Maunoir, qui ont connu de très nombreuses éditions, ne sont plus attestés que par quelques «vestiges». Un imprimeur comme Machuel, celui qui a imprimé les *Canticou spirituel* de 1642, n'est connu que par ce seul ouvrage dont il ne reste qu'un seul exemplaire ! Quoi qu'il en soit, le P. Maunoir a peut-être contribué à la destruction d'œuvres impies en breton, mais rien ne le prouve.

ANNEXE

Les œuvres en breton du père Maunoir

Le premier texte imprimé, aujourd'hui connu, est de 1658. Il s'agit des fameux cantiques qui ont souvent été réimprimés, et dont les éditions ont souvent été mentionnées avec des descriptions et des datations plus ou moins fantaisistes. C'est d'ailleurs le cas pour l'ensemble des ouvrages du P. Maunoir. Afin de ne pas confondre les éditions que nous avons vues, avec celles qui sont signalées, nous mettrons ces dernières entre crochets.

I. — LES *CANTICOU SPIRITUEL*

- [1641 Voir Séjourné (t. I, p. 213-214): «L'ouvrage le plus connu de Vénérable, c'est le recueil de ses *Canticou spirituel*. Publié pour la première fois à Douarnenez en 1641, au début de son apostolat, il s'est successivement enrichi de nouvelles productions». Si l'on entend par «publié» la notion d'imprimé, il est très douteux que ce recueil ait été imprimé à Douarnenez qui ne possédait pas d'imprimerie. Je préfère les lignes suivantes, de l'abbé Kerbiriou (*Les Missions...*, p. 112): «La première édition des *Canticou Spirituel* est de 1641. Douarnenez en eut la primeur et les chanta pendant la mission que le Père y donna au carême de cette année. Il le dit dans son «Journal latin des Missions»: *Hoc anno (1641) inter docendos pueros et plebem pia quaedam cantica composui armorico versu quae compendia sunt eorum quae doceo.*»]
- [1642 *Canticou spirituel*. Nous avons vu que cet ouvrage, imprimé à Quimper, n'est pas une œuvre du P. Maunoir.]
- [1650 Une édition de 1650 est signalée par Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, p. IV; par Séjourné, t. II, p. 228.]

Impressions de J. Hardouin (1620?-1676)

- 1658 | CANTICOV / SPIRITVEL / HAC INSTRV- / CTIOVNOU PRO-
 TABL / Euit disqui an hent da vont dar / Barados.
Composet gant an Tat Iulian Maner Religius / euz ar Goumpagnunez
IESVS. /
Corriget hag augmentet ganta, en Edition / diueza man, euz a vn entre-
deren. / (monogramme de la Compagnie de Jésus)
 E KEMPER-CAVRINTIN, / E ty IAN HARDOVIN, Imprimer / ha Librer
 Ordinal dan Autrou / à Guerné. / M. DC. LVIII.
 Cette édition est donnée comme étant corrigée et augmentée d'un tiers.

- 16.. | CANTICOV / SPIRITUEL / HAC INSTRUCTIONOV PRO-/fitabl
euit disqui an hent da vont dar / Barados.
*Composet gant an Tat IVLIAN MANER / Religius eus ar Gompagnunez
Iesvs. /*
Corriget hag augmentet en Edition dieueza-/ man eus a cals a Canticou
neuez. / (monogramme de la Compagnie de Jésus) /
E KEMPER-CAVRINTIN / E ty IAN HARDOVIN, Impri[mer ha li-]/
brer ordinal dan Autrou a Gue[rne...]

Le bas de la page à droite est déchiré : il manque « mer ha li- » et « rne », ainsi que probablement la date.

Les deux éditions d'Hardouin sont incomplètes de la fin. Chacune d'elles n'est connue que par un exemplaire unique. Le texte semble être le même. Une comparaison minutieuse des deux textes reste à faire afin de déterminer quel est le plus ancien des deux.

Impression de G. Le Blanc (1621/1623? - 1690/1722)

- 1662 | CANTICOV / SPIRITUEL, / AC INSTRVCTIONOV: profitabl (...)
Corriget, hag augmentet ganta en Edition / vnevet man eux a vn
trederen. / (...)
E QVEMPER-CAVRINTIN, / Gant GVILLOU AR BLANC, Imprimer,
(...)/ M.DC LXII.

Voir description plus complète dans mon article *Les premiers imprimeurs de Quimper*, 1978, p. 179.

Edition donnée comme corrigée et augmentée d'un tiers : onzième édition.

- [1667 | Édition signalée (Voir *Les premiers imprimeurs...*, 1978, p. 179).]
[1677 | Edition signalée mais probablement confondue par erreur avec celle de
1678 (Voir *Les premiers imprimeurs...*, 1978, p. 180).]

- 1678 | CANTICOV / SPIRITVEL, / (...)
Corriget, hag augmentet ganta à / nevez en Edition pemzecvet man. / (...)
E KEMPER, / Gant GUILLOU AR BLANC Imprimeur (...) / M. DC.
LXXVIII.

Edition donnée comme étant la quinzième, et corrigée (Voir *Les premiers imprimeurs...*, 1978, p. 180).

Impression de R. Malassis (Quimper, 1675? - 1686)

- 1680 | CANTICOU / SPIRITUEL / AC INSTRVCTIONOU / Profitabl evit disqui an
Hent da / vont dar Barados. /
*Composet gant an Tat JULIAN MANER / Religius eus ar Compagnunez /
IESVS.*
Corriget, hac augmantet ganta en Edition / man eux a un tredere. / (...)
E KEMPER-CAVRINTIN, / Gant ROMEN MALASSIS, Imprimer ha / Librer
eus an Escopti Querné, / — / M. DC. LXXX.

Impression de G. Buitingh (1647? — 1720)

- s.d. | CANTICOU / SPIRITUEL / (...)
 Corriget, hag augmentet ganta à nevez / en Edition diveza-man. / (...)
E QVEMPER, / gant GUALTER BUITINGH, Im[-] / primer ha
 Librer d'an Escopty Guerné.
 Voir *Les premiers imprimeurs...*, 1979, p. 291 (un filet manque devant ce titre :
 livre examiné).

Impression de J. Nouel, sieur des Vergers (1690? — 1706/1710?)

- s.d. | CANTICOU / SPIRITUEL / (...)
 Corriget, hag augmentet ganta à nevez en / Edition diveza-man. / (...)
E QVEMPER / Gant DES VERGERS NOEL, / Imprimer ha Librer.
 Voir *Les premiers imprimeurs...*, 1979, p. 196.

Impression signalées

- [1689 Selon Séjourné, t. II, p. 228; Sommervogel, t. V, p. IV]
 [1712 *Idem.*]

Impressions des R. Malassis (1685-1800)

- 1713 | CANTICOU / SPIRITUEL / (...)
 Corriget hac augmantet ganta en edition di-/vesa man à un trede-
 ren. / (...) /
E BREST / Gant ROMEN MALASSIS, Imprimer (...) / M.DCCXIII
 L'édition est donnée comme augmentée d'un tiers. Il s'agit d'une reprise d'un
 ancien intitulé.
- 1734 | CANTICOU / SPIRITUELS / (...)
 Corriget hac augmantet gantâ en edition divesa / m'ân eus à un tre-
 deren. / (...) /
E BREST, / E ty Intanves R. MALASSIS. (...) / M.D. CCXXXIV.
 Même remarque. La veuve de R. Malassis I a exercé de 1705 à 1711. Il s'agit ici de
 la veuve de R. Malassis II qui a exercé de 1725 à 1735.

Impressions de J. Périer (1693-1732)

- s.d. | CANTICOU / SPIRITUEL / (...)
 Corriget, hag augmantet ganta à nevez / en Edition divezaman. / (...)
E QUEMPER, / Gant IAN PERIER, Imprimer ha / Librer d'an
 Escopty, ha d'ar Collég.

- s.d. | CANTICOU / SPIRITUEL / (...)
 Corriget, hag augmentet à nevez en / Edition diveza-man. / (...) /
E QUEMPEL / Gant IAN PERIER, Imprimer ha / Librer en Escopti
 Querné.

Impression de S.-M. Périer (1733-1772)

- 1742 | CANTICOU / SPIRITUEL / (...)
 Corriget hag augmantet en Edition-man eus / ar C'halendrier ar Gouë-
 liou mobil. / (...)
E QUEMPEL, / E ty SIMON-MARIE PERIER, / Imprimer ha Librer. /
 — / M. DCC. XLII.

Impressions Y.-J.-L. Derrien (1741/1743?-1820)

- s.d. | Plusieurs éditions non datées et qui ne diffèrent que par des détails.
 J'en ai examiné une demi-douzaine et ai relevé au moins trois ou
 quatre éditions différentes. Une comparaison attentive de l'ensem-
 ble des exemplaires rassemblés dans un même lieu permettrait de
 relever ces différences.

Impression de S. Blot (1817-1831)

- 1821 | CANTICOU / SPIRITUEL / (...)
E QUEMPEL, / E ty S. BLOT, Imprimer an Autrou Escop. / - 1821. - /

*
**

J'espère pouvoir un jour donner une description complète et précise des éditions mentionnées ci-dessus et, tout particulièrement, celles du XVIII^e siècle. Pratiquement toutes ces éditions ne sont plus connues que par un exemplaire ! Nous avons vu que l'une des toutes premières éditions que nous avons trouvées, celle de 1662, est donnée comme la onzième édition ! La destruction des livres bretons est amplement démontrée par là-même. Nous n'avons pas inclus les exemplaires incomplets dont nous avons fait une description (certains sont très probablement du XVII^e siècle). Une étude minutieuse des différentes éditions permettra peut-être de les dater.

Il est possible, sinon probable, que certains de ces cantiques ont été imprimés sur feuilles volantes. (Voir par exemple *Guerz Gathel-gollet*, tiré d'un livre «composet gant an Tat Melrio», cantique que l'on trouve dans une édition de Derrien des *Canticou spirituel* de Maunoir [58]).

(58) Voir J. OLLIVIER, *Catalogue bibliographique de la chanson populaire bretonne sur feuilles volantes* (Léon - Tréguier - Cornouaille), Quimper, 1942, p. 156, n° 676.

II. — Le **TEMPL CONSACRET D'AR PASSION**

- 1671 | **TEMPL CONSACRET / DAR PASSION / IESVS-CHRIST, / BATISSET GANT / AR SPERET GLAN /** er galon ar Christen devot. /
Composet gant an Tat IVLIAN MANER, / Religius eus à Compagnu-nez IESVS. /
 Dediet dan Autrou Illustrissim ha Reveren-/dissim FRANCES A GOATLOGON / Escop, ha Cont à Guerné. / (monogramme de la la Compagnie)
 E QVEMPER-CAVRINTIN, / Gant GVILLOV AR BLANC, Imprimer, / ha Librer ordinal dar Colleg 1671. /
Gant Approbation, ha Privileg.
 Il s'agit très probablement de la première édition, car l'approbation donnée par Maurice Le Gall, recteur de Servel, est datée du 15 octobre 1671.
- 1679 | **TEMPL CONSACRET / DAR PASSION / IESVS CHRIST, / BATISSET GANT / (...)**
An pevare Edition, corriget hag augmantet. / (...)
 E KEMPER, / Gant GUILLOU AR BLANC, Imprimer (...) 1679 (...)
 Voir *Les premiers imprimeurs...*, 1978, p. 180. L'édition de 1679 est donnée comme étant la quatrième.
- 1679 | **AN TEMPL / CONSACRET DAR PASSION / (...)**
Corriget eus a cals à fautou, hag augmentet à / nevez en Edition diveza man. / (...)
 E KEMPER, / Gant ROMEN MALASSIS, Imprimer (...) / *M. DC. LXXIV.*
 Voir *Les premiers imprimeurs...*, 1979, p. 285.

Les éditions de J. Périer (1693-1732)

- s.d. | **TEMPL CONSACRET / DAR PASSION / (...)** /
Ar pempet Edition, corriget hag augmantet. / (...)
 E QUEMPEM, / Gant IAN PERIER, Imprimer ha / Librer eus an Escopti.
 La mention «5^e édition» doit probablement être lue «5^e édition imprimée par J. Perier.»
- s.d. | **TEMPL CONSACRET / D'AR PASSION / (...)**
 Corriget à nevez en Edition diveza-man. / (...) /
 E QUEMPEM, / gant IAN PERIER, Imprimer ha Librer / d'an Escopti Guerné ha d'ar Collég.

L'édition de S.-M. Périer (1733-1772)

- [s.d. Dans un livre de 1746 se trouve une liste des «*LEVRIOU BREZONEC / A nevez grêt e Quemper gant SIMON-MARI / PERIER, (...)*» où on peut lire : «Templ consacret da Bassion jesus-Christ batisset gant / ar Speret Glan e calon ar Gristenien devot.»]

- s.d. | *TEMPL CONSACRET / DA BASSION / JESUS-CHRIST, / BATISSET GANT AR SPERET GLAN / E Calon ar Gristenien devot. / (...) /*
 Corriget a nevez en Edition diveza-man. / (...) /
E QUEMPEM, / Gant SIMON-MARI PERIER, Impri-/mer (...)

L'édition Y.-J.-L. Derrien (1779-1817)

- s.d. | *TEMPL CONSACRET / DA BASSION / JESUS-CHRIST, / (...)*
 Corriget a nevez en diveza Edition[-]màn. / (...) /
E QUEMPEM, / Gant YUEN-IAN-LOIS DERRIEN, Im-/primer (...)

III. — L'ABBREGÉ EUS AN DOCTRIN CHRISTEN**L'édition de J. Nouel, sieur des Vergers (1690?-1706/1710?)**

- s.d. | *AN ABBREGE' / EUS AN / DOCTRIN / CHRISTEN, / Da disqui é pep Ilis Pares, er Chapelou / da Sul, ha da Oüel, er Scholiou, / hag é pep ty. /*
Dre Ordrenanç an Illustrissim, ha Reve-/rendissim Escop à Kemper, ha / Comt Guerné. /
 Composet gant an Tat JULIAN MANER, / Religius a Gompagnunez JESUS. / (petite gravure) /
E QUEMPEM, / Gant DES-VERGERS NOÛEL, / Imprimeur ha Librer.

L'édition de J. Périer (1693-1732)

- s.d. | *AN ABREGE' / EUS AN DOCTRIN CHRISTEN / (...) /*
E QUEMPEM, / Gant IAN PERIER, Imprimer ha Librer / d'an Escopty ha d'ar Colleg.
 Plus un exemplaire incomplet.

IV. — LE MELLEZOUR AR GALOUNOU

- [1675 Mellezour ar galonnou. Instruction meurbet util dar confesseret (...)]

Voir la description donnée lors de l'exhibition de l'ouvrage qui fut vendu en 1888, dans *Les premiers imprimeurs...*, 1979, p. 175.

L'édition de J. Nouel, sieur des Vergers (1690?-1706/1710?)

- s.d. | MELLEZOVR / AR GALOUNOU / *Instruction meurbet util dar / Confessoret da interrogi ar / re a cofez outo: ha profitabl / da neb a gar en em prepari / da ober ur Goffession gene-/ral pe ordinal.* /
 Composet gant an Tat JULIAN MANER, / Religijs eus ar Gompagnunez Jesus / (fleuron: IHS) /
 E QUEMPEL, / Gant DES-VERGERS NOÛEL, / Imprimer ha Librer.

L'édition de J. Périer

- s.d. | MELEZOUR / AR / GALOUNOU / (...) /
 E QUEMPEL, / Gant IAN PERIER, Imprimer ha / Librer eus an Escoply.

L'édition de Le Sieur (1708-1749)

- 1750 | MELEZOUR / AR GALOUNOU. / (...) /
 E LEON, E ty Yan Par SIEUR Imprimer ha / Librer eus à Escoply Leon. 1750.

Jean Joseph Lesieur (qui traduit en breton: ar SIEUR) est mort le 11 juillet 1749: sa veuve Marie Bily exerça de 1749 à 1753. C'est elle qui probablement imprima l'ouvrage de 1750 sous le nom de son mari défunt.

Edition signalée en 1761 (par S.-M. Périer)

- 1761 | Édition signalée par Sommervogel (t. V, c. 754): «E Quemper E ty. Simon Mari Perier, 1761, 8^o.»

L'édition (?) de Y.-J.-L. Derrien (1779-1817)

Je possède la photocopie de la page de titre d'une édition que je n'ai pas examinée et dont le titre est:

- s.d. | MELLEZOUR / AR / C'HALONOU, / PE / EXAMEN A GOUS-TIANÇ, / *Instruction profitabl evit en em brepari da / ober eur Goffession vat, general pe ordinal.* / (fleuron)
 E QUEMPEL, / E ty Y.-J.-L. DERRIEN, Imprimer ha / Librer eus an Escoply. / — / Gant permission.

S'agit-il d'une refonte de l'ouvrage de J. Maunoir? Il existe également une édition chez Desmoulins (Landerneau) du *Mellezour ar c'halonou*, non datée, que j'ai vue, mais au sujet de laquelle je n'ai pas pris de notes. Il existerait également, au XIX^e siècle, des éditions chez Ledan et chez Lefournier (1833), que nous n'avons pas recherchées.

V. — LE SACRÉ COLLÈGE DE JÉSUS

- 1659 | LE SACRE' COLLEGE / DE IESVS / DIVISE' EN CINQ / CLASSES, OV L'ON EN-/seigne en langue Armorique les / leçons Chrestiennes avec les 3. / clefs pour y entrer, vn Dictiô- / naire, vne Grammaire & Syn- / taxe en même langue. / *Venite filij, audite me: timorem Domini / docebo vos.* ps. 33. / *Composé par le R.P. IULIEN MAUNOIR* de la / Compagnie de Jesus. Par l'ordre de / Monseigneur de Cornouaille. / (...) / A QVIMPER-CORENTIN, / Chez JEAN HARDOVYN, Impri-/meur Ordinaire du Diocese. / M.DC. LIX. / *Avec Priuilege, & Approbation.*

Nous donnons, dans notre *Contribution à l'étude de l'histoire des dictionnaires bretons*, (5^e cahier, p. 1-2, 42-53), une description de ce livre qui n'a jamais connu d'autre impression que celle de 1659. Le texte a cependant été utilisé par Williams dans l'*Archeologia Britannica* d'Edward Lhuys, Oxford, 1707, in-fol.

VI. — LEVR AN TAD MANER (1876)

G. Milin a réédité, avec une graphie modernisée, la première partie du *Sacré Collège* (1659), c'est-à-dire le catéchisme, et le *Templ consacret*, selon une édition de 1686: «Moulet evit an eil guez er bloaz 1686». Cette édition ne m'est pas connue (voir plus haut). La mention «seconde édition» est certainement fautive, celle de 1679 étant déjà donnée comme étant la quatrième.

LEVR / AN TAD MANER / — / KENTA KEVRENN / QUENTELIOU
JESUS D'AN OLL DUD FIDEL / — / EIL KEVRENN / AN TEMPL
CONSACRET DA BASSION J.-C. / SCRIVET / Gant an Tad
JULIAN MANER / Eus a Gompagnunes Jesus / HA MOULLET A
NEVES / Dre aked an Aotrou G. MILIN / (marque de l'imprimeur:
LF, FEIZ HA LEALDED) / (sur deux colonnes:) BREST / J.B.
HAC A. LEFOURNIER / Leorierien, ru Vraz, 86 // KEMPER /
J. SALAUN, LEORIER / 56, Ru Kereon, 56

XII-396 p. Approuvé par l'évêque le 20 octobre 1875 (p. XII) et imprimé en 1876 (p. III et 183). Se trouve à la Bibliothèque nationale, D 64204).

VII. — LES ŒUVRES MANUSCRITES EN BRETON

Il ne reste, à ma connaissance, aucun texte de la main de Maunoir qui soit en breton. On trouve cependant, dans les manuscrits en français — mais il semble que ceux-ci ne soient que des copies — quelques cantiques bretons.

PIERRE LOAEC

L'abbé Hervé Roudaut, principal du collège de Quimper, fondateur du collège de Lesneven (1793-1847)

L'ENFANCE (1793-1806)

La naissance à Guissény (1793)

Hervé Roudaut naquit le 29 septembre 1793 au village de Pennarguéar, situé à la sortie du bourg de Guissény, sur la route qui mène à Brendaouez (1). Ses parents, François Roudaut et Jeanne Salou, y exploitaient une ferme, conjointement avec Hervé Roudaut (28 ans) et Jeanne Roudaut (40 ans), tous deux célibataires. Ceux-ci servent de témoins lors de la déclaration de naissance de l'enfant à la mairie de Guissény. L'officier public à qui la famille présente l'enfant s'appelle Laurent Poulmarc'h. C'est un nom étranger au pays. L'acte portant le numéro 69 des naissances déclarées en 1793 est rédigé fort correctement, avec une orthographe qui dénote une instruction poussée. Le rédacteur manie très bien la langue française. Par contre, le père et les deux témoins signent de façon très maladroite, en *skritur moull* ou caractères d'imprimerie, peut-être d'après un modèle qu'ils ont recopié. On est en droit de croire que tout en sachant signer, les Roudaut ne savaient pas lire.

La situation religieuse à Guissény

Après le vote de la Constitution civile du clergé, le 12 juillet 1790, les prêtres en place à Guissény refusèrent de prêter le serment requis. A la suite de ce refus, le recteur, Jacques Folly, fut arrêté et mourut en détention à Quimper le 27 janvier 1793. Par contre, les deux vicaires restèrent cachés dans la paroisse ou les paroisses voisines durant presque toute la tourmente révolutionnaire. Yves Prémel-Cabic, natif de Plounéour-Trez, et Christophe Riou, originaire de Loc-Brévalaire, continuèrent à exercer leur ministère, plus ou moins clandestinement

(1) Arch. mun. Guissény, état civil.

selon les circonstances. Jusqu'en 1792, ils ne furent guère inquiétés. Mais en mai 1792, le citoyen Jacques Fagon, originaire de Lambézellec, nouvellement ordonné par Expilly, fut élu curé de Guissény. Après quelques semaines, il fut remplacé par Yves Jacq, désigné à Lesneven le 16 juillet 1792. La population, qui restait très attachée à son ancien clergé, accueillit le nouveau curé sans enthousiasme. La position des deux vicaires non assermentés était d'autant plus solide que le nouvel élu, après avoir prêté serment à Lambézellec le 21 octobre, ne rejoignit son nouveau poste qu'en novembre 1792. Aussi les paroissiens continuèrent-ils à s'adresser aux deux prêtres insermentés, même après l'arrivée du curé légal.

Le baptême (1795)

L'acte (officiel) de baptême de l'enfant est ainsi libellé : « Hervé Roudaut, fils légitime de François et de Marie Jeanne Salou, né le 29 septembre 1793, fut le 8 mai 1795 baptisé par le soussigné, curé. Parrain et marraine ont été : Hervé Roudaut et Jeanne Roudaut. Signé : Y. Prémel, curé de Guiszezny » (2).

Cet acte se trouve intercalé entre les vingt-deux baptêmes célébrés par Christophe Riou le 7 mai 1795 et les vingt-quatre sacrements administrés par le même à la date du 8 mai 1795. De son côté, Yves Prémel enregistre douze baptêmes le 8 mai 1795 et onze autres le 9 mai. Cet enregistrement d'actes de baptême, probablement célébrés à domicile dès la naissance, s'explique sans doute par la paix relative dont jouit l'Église, même insermentée, du début de 1795 jusqu'au débarquement de Quiberon. Les actes de baptême et de mariage administrés par Yves Prémel et transcrits sur les registres de 1795 sont manifestement recopiés sur des brouillons antérieurs. On est surpris de trouver au milieu des actes de baptêmes — portant la date de 1795 — quinze mariages célébrés par Y. Prémel entre le 8 mai et le 30 novembre 1793. Il est donc certain qu'Yves Prémel exerçait son ministère à cette date — concurremment avec le curé assermenté Yves Jacq — et que s'il célébrait des mariages, il devait aussi conférer des baptêmes aux nouveaux-nés, même sous une forme privée, à domicile, quitte à donner le supplément des cérémonies en des temps meilleurs. Il est probable que les « ondoiements » opérés à domicile en 1793, et enregistrés sur des feuilles volantes, sont retranscrits deux ans plus tard sous une forme quasi officielle. Le cahier d'Yves Prémel est broché, tandis que Christophe Riou ne nous a fait parvenir que les brouillons primitifs, sans doute originaux.

Tous les mariages célébrés à Guissény — en dehors des cinq conférés par Y. Jacq en 1793 — portent la signature d'Yves Prémel. C'est ce dernier, semble-t-il, qui fut nommé curé d'office, muni des pouvoirs curiaux, après le décès du recteur Jacques Folly en janvier 1793. Quant à Yves Jacq, il réussit à tenir son poste de « curé assermenté » pendant trois ans, ce qui constitue une sorte de record. A la fin de novembre 1795, il dut cependant renoncer à son poste après une émeute suscitée et dirigée par des femmes, avec la complicité ou du moins la neutralité bienveillante de la municipalité (3).

(2) Arch. dép. Finistère, série V dépôt, Guissény, registre de baptêmes et mariages, 1792-1808.

(3) P. PEYRON et J.-M. ABGRALL, *Notice sur les paroisses... Guissény*, p. 298-300.

LES ÉTUDES (1806-1819)

L'école presbytérale (1806-1810)

Il faut avouer que nous sommes fort peu documentés sur les premières années de la vie d'Hervé Roudaut. Il dut passer son enfance sans soupçonner le drame vécu autour de lui pendant la Terreur, le Directoire et le début du Consulat. Habitant tout près du bourg, sans doute fut-il intéressé par les cérémonies patriotiques qui se célébraient à l'église paroissiale, devenue « temple de la Raison », à l'occasion des décadis. L'état de guerre permanent de la France, particulièrement avec l'Angleterre, suscitait la présence continuelle de gardes-côtes, dont les allées et venues devaient intriguer l'enfant, qui ne manquait pas à l'occasion, avec les gamins de son âge, d'admirer l'allure martiale de ces soldats qui, ne parlant pas le breton, lui faisaient l'effet d'être des étrangers, une sorte d'armée d'occupation. La participation, avec ses parents, à des offices clandestins, célébrés, sans doute à Brendaouez, par les vicaires insermentés, était d'autant plus appréciée que les assistants se savaient en état d'infraction à la loi.

Guissény possédait une école presbytérale depuis 1743 (4). Un prêtre-instituteur y apprenait à lire et à écrire aux enfants que les parents voulaient bien lui confier. Certes l'enseignement n'était pas d'un très haut niveau ; du moins les enfants de Guissény qui avaient l'avantage d'habiter près du bourg, comme Hervé Roudaut, pouvaient-ils apprendre à lire, à écrire, à compter et à signer leur nom correctement. Par contre, les enfants éloignés du bourg ne fréquentaient l'école que très irrégulièrement ; pendant l'hiver, ils avaient l'excuse du mauvais état des routes et, pendant la belle saison, beaucoup étaient retenus à la maison pour aider leurs parents dans les travaux agricoles.

Mais pendant la Révolution, l'école presbytérale fut fermée, faute de prêtre assermenté pour la diriger. Lorsque la situation devint à peu près normale, après le Concordat, l'école dut rouvrir ses portes. Christophe Riou devint recteur, tandis que son collègue Yves Prémel lui était adjoint comme vicaire. Cependant, Hervé Roudaut ne commença à fréquenter régulièrement l'école que vers 1806. Il avait treize ans. L'avantage de commencer ses études avec du retard, c'est que l'enfant est plus mûr et qu'il peut assimiler en trois ans ce que des jeunes qui commencent leurs études à cinq ou six ans mettent plus de temps à maîtriser. L'enfant se montra éveillé, intéressé par l'étude et, comme il manifestait une piété précoce et soutenue, les prêtres de Guissény le dirigèrent tout normalement vers le collège de Saint-Pol-de-Léon que l'abbé Jean Péron venait de rouvrir après quatorze ans de fermeture.

Le collège de Saint-Pol-de-Léon (1810-1816) [5]

En entrant en sixième au collège de Saint-Pol en 1810, Hervé Roudaut avait dix-sept ans. Malgré cet âge avancé, il ne se trouva pas désorienté. La plupart de ses condisciples accusaient un retard identique ; certains, même, qui

(4) Id., *ibid.*, p. 274.

(5) Arch. Evêché de Quimper, 3 J 4 et 3 J 5, collège de Saint-Pol-de-Léon.

avaient eu le courage de reprendre leurs études après la Révolution, se trouvaient en quatrième à trente-sept ans, tel ce clerc tonsuré de Plouguerneau, Guillaume Jestin, qui préparait son entrée au séminaire après avoir interrompu ses études pendant une quinzaine d'années.

Le recrutement à Saint-Pol n'était ni fermé, ni homogène. Des fils de nobles y côtoyaient des fils de modestes paysans, dont la plupart se destinaient au séminaire. Hervé Roudaut sera le condisciple d'Alfred de Kerhorre, fils du maire de Saint-Pol et beau-frère du préfet Miollis. Dans le même cours figurait Charles Boscal de Réals, originaire de Landerneau, neveu de l'abbé de Troërin, vicaire général, habitant Landerneau, d'où il s'efforçait de faire le lien entre l'ancien diocèse de Léon et le nouveau diocèse de Quimper. Il semble que le petit *pagan* de Guissény n'ait fait aucun complexe devant ces condisciples de condition sociale plus élevée. D'ailleurs, au palmarès, il les devance régulièrement. De la sixième à la rhétorique, il figure toujours dans les tout premiers. En sixième, il est signalé comme indigent et ne verse que dix-huit livres par an comme rétribution scolaire. Sa bourse d'études lui sera régulièrement renouvelée tout au cours de ses études à Saint-Pol.

Il est probable que le jeune boursier trouvait un supplément de revenus dans la quête en blé qu'il faisait à Guissény après la moisson, avant de regagner le collège. Cette contribution des paroissiens pour payer les études de leur compatriote avait été inaugurée avant la Révolution. Le diocèse avait un grand besoin de prêtres et les paroisses chrétiennes du Léon ne rechignaient pas pour venir en aide aux séminaristes nécessiteux. Cette façon de recourir à la quête en blé pour les séminaristes pauvres se pratiquait encore dans certaines paroisses il y a une cinquantaine d'années.

Napoléon avait imposé un règlement unique à tous les collèges et lycées autorisés après le Concordat. Le « Règlement de l'Université de Paris » avait tout prévu et réglé jusque dans le moindre détail : durée des classes, heure d'ouverture des cours, date des vacances et de la rentrée scolaire. Il était spécifié que le principal était autorisé à « donner un jour entier de congé par an, pour sa fête, sans pouvoir le diviser ».

Le collège de Saint-Pol, outre le règlement adopté par l'université de Paris, était doté d'un statut particulier qui tenait compte de sa situation originale de collège mi-ecclésiastique, mi-laïque. Jean Péron avait déjà dirigé, avec succès, le collège de Saint-Pol avant la Révolution. Il voulait redonner au collège concordataire le lustre et la renommée d'antan, en lui gardant, autant que possible, son caractère de petit séminaire. C'est ainsi que le statut intérieur portait que « les élèves devaient assister à la messe tous les jours, à 10 heures, après les deux premières heures de classe matinale ». « La confession mensuelle était prévue pour tous les élèves ». Le départ en vacances n'avait lieu qu'à partir du 1^{er} août, les élèves, en commençant par les rhétoriciens, ayant au préalable subi un examen de fin d'études. Les examens de fin d'année scolaire s'échelonnaient du 1^{er} au 10 août, où les élèves de huitième étaient enfin libérés (6). Ce sévère

(6) Les collèges de Saint-Pol-de-Léon et de Quimper comprenaient des classes s'échelonnant de la rhétorique à la huitième.

contrôle final servait à stimuler le travail des élèves et au besoin à éliminer ceux qui semblaient inaptes à poursuivre des études sérieuses, tel cet ancien gendarme qui, «après avoir mené une vie scandaleuse pendant la Révolution, était en outre le dernier de sa classe» (7). Un autre article des statuts spécifiait : «Qui casse les vitres doit les payer». Enfin la rentrée était fixée au 1^{er} octobre.

Le collège de Quimper, qu'Hervé Roudaut dirigera plus tard, était doté du même statut que celui de Saint-Pol.

Le séminaire (1816-1819)

On ne sait rien de particulier sur les trois années qu'Hervé Roudaut passa au séminaire de Quimper. Cependant il est permis d'avancer qu'il inaugura, avec sa promotion, le séminaire que Mgr Dombidau de Crouseilhès venait d'installer, en 1816, à la place des Calvairiennes, route de Pont-l'Abbé. La direction venait d'être confiée à l'abbé J. Mével, de Gouesnou. Les études, à cette époque, étaient réduites à trois ans, car le diocèse avait un besoin urgent de prêtres et était contraint de se contenter d'une formation théologique accélérée. L'évêque s'estimait encore heureux de recevoir dans son séminaire des élèves qui avaient suivi un cycle d'études secondaires normal. Sous l'Empire, il pressait Jean Péron de lui envoyer d'urgence au séminaire des élèves de quatrième ou de troisième pour lui permettre de répondre aux besoins dramatiques des paroisses sans prêtre (8).

Hervé Roudaut fut ordonné prêtre en 1819 et nommé aussitôt «régent», c'est-à-dire professeur, au collège de Quimper.

LE COLLÈGE DE QUIMPER (1819-1830)

Régent et sous-principal (1819-1827)

Malgré sa nomination, Hervé Roudaut ne figure pas sur la liste du personnel enseignant de l'année 1819-1820. Par contre, pour l'année 1820-1821, il est signalé comme régent de rhétorique et sous-principal. Cette promotion rapide laisse supposer que la direction du collège a dû envoyer le jeune professeur achever ses études à Rennes, où il a suivi les cours de philosophie et obtenu son baccalauréat. En effet, à sa sortie de rhétorique, en 1816 à Saint-Pol, on signale qu'il a passé les examens de fin d'études au collège les 1^{er} et 2 août. Mais ce contrôle, sans doute valable pour l'entrée au séminaire, avait besoin d'être converti en examen officiel et couronné par le baccalauréat de philosophie auquel le collège de Saint-Pol ne préparait pas encore à l'époque.

Tout comme celui de Saint-Pol, le collège de Quimper était l'héritage d'une institution datant de l'Ancien Régime. Fondé par les jésuites en 1620, dirigé par des prêtres séculiers depuis 1762, il avait été fermé à la Révolution et reconstitué

(7) Arch. Évêché de Quimper, 3 J 1 et 3 J 2, examen d'entrée au collège en 1818.

(8) Abbé PONDAVEN, *Le recrutement ecclésiastique...*, p. 106.

péniblement au Concordat avec un personnel mi-ecclesiastique, mi-laïque. Au moment de la nomination d'Hervé Roudaut en 1819, le principal, l'abbé Joachim Poulzot, venait d'être nommé à la direction du collège royal de Bourges (9).

En 1820, l'abbé François Le Bris (10), ancien élève de J. Poulzot à l'école de Penmar'h (en Saint-Frégant), fut nommé principal et Hervé Roudaut lui succéda comme professeur de rhétorique, tout en le secondant dans sa tâche de direction avec le titre de sous-principal. La liste du personnel enseignant à la fin de l'année scolaire 1820-1821 est la suivante :

Principal: Le Bris, prêtre.
 Philosophie: Le Naour, diacre.
 Rhétorique: Roudaut, prêtre (sous-principal).
 Seconde: Lastennet, prêtre.
 Troisième: Coutance.
 Quatrième: Guizouarn.
 Cinquième: Le Borgne.
 Sixième: Guéguen.
 Septième: Le Bihan.
 Huitième: Kervern.
 Mathématiques: Tilly, prêtre.
 Dessin: Perrin.

Cette liste ne subira que de légers changements de 1820 à 1827. On signale que «l'école de dessin a été fondée par le célèbre Valentin et continuée par Olivier Perrin, son beau-frère» (11). Parmi les élèves qui fréquentent cette école on note: Joseph Bigot et Félix Dumarc'hallac'h, futur vicaire général (12).

Principal (1827-1830)

En 1827, François Le Bris fut choisi comme vicaire général par Mgr de Poulpiquet. Hervé Roudaut fut désigné conjointement par l'évêque et le recteur d'académie pour lui succéder comme principal. Le nouveau promu avait 34 ans. Dès sa nomination, il s'occupa activement à développer le collège, malgré les occupations absorbantes de professeur de rhétorique qu'on lui avait conservées. A l'époque, le cumul des fonctions de professeur de philosophie ou de rhétorique allait souvent de pair avec la charge de principal. A cette date, le collège

(9) *Id.*, *ibid.*, p. 88.

(10) *Id.*, *ibid.*, p. 86, n. 2.

(11) Arch. Évêché de Quimper, 3 J 2, liste du personnel du collège de Quimper en 1818.

(12) *Ibid.*, liste du personnel et des élèves du collège de Quimper en 1825. Dumarc'hallac'h s'écrit en un seul mot. Après la Révolution, on note un certain flottement dans l'orthographe des noms nobles en particulier. Au collège de Saint-Pol, on trouve dans la classe de H. Roudaut Charles Boscal de Réals, élève de seconde en 1815. La même année, Casimir Réals, son frère, est élève de rhétorique. Kervenoël, également élève à Saint-Pol, a perdu lui aussi la particule. Les registres de l'école reproduisent sans doute l'état civil qui avait supprimé les marques de noblesse pendant la Révolution.

continuait à recevoir une partie des élèves du petit séminaire. Ceux-ci, se destinant au sacerdoce, suivaient les cours en même temps que les collégiens ; puis ils étaient hébergés dans une aile du bâtiment, où des prêtres les préparaient à leur entrée au grand séminaire. Cette cohabitation collège-petit séminaire dans les mêmes bâtiments se prolongera durant tout le principalat d'Hervé Roudaut.

Pendant trois ans le collège de Quimper fonctionna à la satisfaction quasi générale : parents, municipalité, académie louaient les efforts de la direction et du corps professoral pour maintenir et améliorer le niveau des études et la réputation du collège. Les résultats aux examens étaient encourageants et le nombre des élèves en constante progression. En 1828, on y comptait 360 élèves.

La révolution de 1830

A travers la correspondance d'Hervé Roudaut avec les autorités municipale et académique, les « Trois Glorieuses » de 1830 donnent un peu un avant-goût de ce que seront les « événements » de mai-juin 1968. Un vent de contestation et de fronde souffle soudain sur l'austère et vénérable institution, avec une poussée d'anticléricisme. En outre, Louis-Philippe demandait un serment de fidélité au nouveau régime à tous les enseignants. Mgr de Poulpiquet, fervent légitimiste, n'encouragea guère ses prêtres à prêter le serment. Ceux de Saint-Pol le refusèrent tous et furent remplacés par des professeurs laïques. Au collège de Quimper, les cinq professeurs ecclésiastiques firent de même. Hervé Roudaut, « tiraillé entre son goût pour l'enseignement et la crainte de se désolidariser de ses confrères », hésita longtemps avant de se décider, *in extremis*, à se rallier en prêtant le serment exigé.

Ce serment tardif, sinon sincère, n'empêcha pas les élèves, sans doute avec la neutralité bienveillante du sous-principal, Golias, de manifester leur vitalité en défilant en un monôme bruyant et coloré jusqu'à l'humble bourg de Kerfeunteun. Cette initiative, très hardie pour l'époque, fut sévèrement jugée par l'ensemble des personnes concernées. Les paisibles habitants de Kerfeunteun furent scandalisés ; le maire de Quimper n'apprécia pas l'image donnée par les élèves du collège municipal ; le principal, que son serment n'empêchait pas de rester partisan de la discipline chez les collégiens, était furieux contre les manifestants, d'autant plus que des perturbateurs venus de l'extérieur avaient mené l'affaire tambour battant, menaçant les récalcitrants éventuels de sévices corporels.

Finalement Hervé Roudaut, écoeuré de ce vent d'anarchie qui soufflait soudain sur son collège, donna sa démission, fin décembre 1830. Il fut remplacé par le sous-principal contestataire, Golias. Ainsi qu'écrivait le principal malheureux au maire, le 14 novembre 1830, « celui qui fut l'instigateur de l'insurrection qui demandait ma chute et son élévation » (13) bénéficia de ce mini-coup d'État et prit la direction du collège de Quimper à partir de janvier 1831.

(13) Arch. mun. Quimper, série R, lettre de H. Roudaut au maire, 14 novembre 1830.

RECTEUR DE PLOUNÉOUR-TREZ (1831-1833)

Après sa démission du poste de principal du collège de Quimper, Hervé Roudaut prit quelques semaines de repos. Puis, au début de 1831, l'évêque lui proposa plusieurs postes de recteur. Mais, écrivit-il le 6 avril 1832 au recteur de l'académie de Rennes, «je les refusai tous». Il poursuit sa lettre en faisant un tableau peu flatteur du pays *pagan*. «Courroucé, dit-il, de tant de refus qu'il qualifiait déjà de rébellion, il me condamna, au nom de la sainte obéissance, à venir m'enterrer dans ces sables. Naufragé moi-même, je suis ici au pays des naufrages. Plounéour-Trez est une presqu'île entourée d'écueils, de rochers affreux, de mer toujours furieuse; il est possible que vous ayez entendu parler des habitants de Kerlouan. Ce sont mes plus proches voisins. Malgré ce voisinage peu agréable, la paroisse dont je suis chargé n'est pas des plus mauvaises du diocèse... Nous avons au moins trente-six électeurs paysans... ils sont aussi honorables qu'ils sont riches. Plusieurs lisent et entendent le français et presque tous lisent le breton» (14). Il y aurait donc de quoi satisfaire tout autre ecclésiastique qu'Hervé Roudaut, qui oublie trop facilement, en écrivant au recteur d'académie, que Guissény, son pays d'origine, jouxte Kerlouan au même titre que Plounéour-Trez et que la mer y est aussi furieuse qu'à Plounéour.

Efforts pour s'acclimater au ministère paroissial

Malgré ses efforts pour s'acclimater à ses nouvelles fonctions pastorales, Hervé Roudaut avouait à son évêque, dans une lettre du 12 mai 1832, qu'il «avait peur du ministère paroissial». Par contre, il se «sentait une vocation pour l'enseignement». Cependant il se met courageusement au travail, mais plus par devoir que par goût. «J'aime beaucoup mes paroissiens; je travaille nuit et jour pour eux (tout le monde me rendra au moins cette justice que je travaille), mais ce n'est qu'en faisant violence à mes goûts et à mon caractère. Ma conscience me dit sans cesse que je serais mieux ailleurs et qu'un autre ferait mieux ici».

En outre, il était mal secondé par son jeune vicaire, Le Roi, timide et maladif, «qui n'osait rien entreprendre». Le jour même de son installation à Plounéour-Trez, son ami de cours à Saint-Pol, l'abbé Rivoalen, curé de Plouguerneau, lui avait conseillé de demander le changement de son vicaire. Mais, avouera-t-il à son évêque, le 22 novembre 1831: «ce jour-là je n'étais en goût de rien demander». Cette lettre donne par ailleurs des renseignements sur la situation religieuse de Plounéour-Trez plus de trente ans après la fin de la Révolution. Pour Pâques, beaucoup de paroissiens n'ont pas communie, faute d'avoir pu se confesser, par manque de prêtres pour les entendre en confession. Au mois de novembre (sans doute à l'occasion de la Toussaint et peut-être d'une Adoration), ils reviennent si nombreux à la charge qu'il faut un ou deux prêtres de plus. «Certains n'ont pas fait leurs Pâques depuis plus de vingt-cinq ans et veulent revenir à la pratique religieuse».

(14) Arch. dép. Finistère, I T 775, lettre de H. Roudaut au recteur d'académie de Rennes, 6 avril 1832.

Démarches auprès du recteur d'académie

Après avoir donné des gages de bonne volonté à son évêque, Hervé Roudaut se jugeait en droit de céder à «son goût pour l'enseignement». Aussi, dès le 6 avril 1832, il entame une correspondance suivie avec le recteur de l'académie de Rennes pour fonder un collège à Lesneven.

Il lui avoue qu'il avait d'abord «fait des démarches pour devenir propriétaire d'une maison (située) dans l'endroit que je croyais le plus central du département. Mais cette maison se trouvant louée à plusieurs particuliers, et cela pour neuf ans, ne pouvait pas être cédée». Il s'agit du couvent des Capucins à Landerneau (15). Devant cette situation, il pense au couvent des Récollets à Lesneven, petite ville de 3000 habitants. Il écrit avec un peu de cynisme au recteur : «En réussissant (à implanter un collège à Lesneven) je suis sûr de faire taire mes ennemis ; de même qu'en ne réussissant pas je leur fournis un prétexte pour me persécuter à nouveau» (16).

LE COLLÈGE DE LESNEVEN (1833-1837)

Acquisition de l'ancien couvent des Récollets

Lesneven possédait avant la Révolution un couvent fondé par les récollets en 1625, grâce aux libéralités du seigneur Barbier de Lescoat, habitant le manoir de Kerno. La petite ville, située en fait au centre du diocèse de Léon, possédait en outre une sénéchaussée qui en faisait une sorte de capitale judiciaire du diocèse. La Révolution avait ruiné toutes ces activités, et Lesneven végétait en ruminant tristement les souvenirs de sa gloire passée. La nouvelle qu'un collège allait peut-être s'installer dans les murs de l'ancien couvent des Récollets intéressa vivement les responsables de la vie communale. La municipalité fit pression sur les propriétaires de l'ancien couvent qui avait été vendu nationalement à deux commerçants (17). Un accord intervint assez rapidement entre Hervé Roudaut et les acquéreurs qui consentirent à vendre leur propriété pour un prix raisonnable au recteur de Plounéour-Trez. Aussitôt en possession de ce vaste domaine, Hervé Roudaut poursuivit ses démarches auprès du recteur d'académie. Mais celui-ci, qui se montrait initialement favorable au projet, accumula peu à peu les objections : peur de nuire au collège de Saint-Pol, et même à celui de Quimper, dont le départ de son ex-principal n'avait pas renforcé la position, crainte

(15) L'ancien couvent des Capucins, situé en plein centre de la ville de Landerneau, avait été acheté par le curé constitutionnel Emmanuel Pillet, qui l'avait transformé en école. Celle-ci fut fermée en 1815, mais Pillet continua à y habiter. Il y mourut en 1836. Cf. Abbé SALUDEN, *Un curé constitutionnel, Emmanuel Pillet, curé de Landerneau (1758-1836)*, dans *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1927, p. 172-184.

(16) Arch. dép. Finistère, 1 T 775, lettre de H. Roudaut au recteur d'académie, 16 avril 1832.

(17) Les commerçants se nomment Vigniboule et Pochard. Cf. E. CORGNE, *Histoire du collège de Lesneven*, p. 7, n. 4.

exprimée par le sous-préfet sur l'orthodoxie des idées politiques d'Hervé Roudaut. Le Tersec, maire de Lesneven, écrivit au recteur d'académie pour défendre Hervé Roudaut « qui avait déjà prêté le serment exigé par l'heureuse révolution de Juillet et qu'il renouvellera avec plaisir si on l'exige ». Pour accélérer l'octroi de l'autorisation demandée, le maire fait état du bruit qui court dans la région : M. Marzin, supérieur du petit séminaire qui fonctionnait dans une aile du collège de Quimper, « est dans l'intention de former un petit séminaire au château de Penmarc'h, en Saint-Frégant, distant d'une lieue de Lesneven » (18).

Après une année de démarches, l'autorisation fut accordée à l'abbé Roudaut de fonder, non pas un collège communal, comme il l'avait espéré, mais un simple pensionnat « avec le droit de conduire les élèves jusqu'en seconde ».

Le pensionnat

Malgré sa déception, Hervé Roudaut ouvre son pensionnat en pleine année scolaire. Les cours commencent le 1^{er} mars 1833. Les débuts sont plus que satisfaisants. Dès le mois de mai, le directeur annonce que la maison compte une centaine d'élèves, dont soixante-dix externes et vingt-sept pensionnaires (19). Il se met en devoir d'assurer le recrutement de professeurs qualifiés. Il s'adresse à Mgr de Poulpiquet, qui, un an auparavant, « ne l'avait ni engagé à exécuter son projet de créer un collège, ni voulu l'en détourner » (20). L'évêque lui nomme deux jeunes diacres, à défaut de professeurs chevronnés. Parmi eux, l'abbé Daniel, de Braspars, ancien élève du collège de Quimper du temps d'Hervé Roudaut.

Les débuts de cette nouvelle institution furent sans aucun doute facilités par l'enthousiasme des jeunes professeurs et du directeur, qui n'hésitèrent pas à prendre en charge la responsabilité de deux cours.

Les résultats obtenus aux examens donnèrent confiance aux parents et à la municipalité qui voyait avec satisfaction leur bonne ville, un peu assoupie depuis la Révolution, reprendre une animation toute nouvelle. Aussi le maire appuya de tout son poids les démarches réitérées du directeur pour que le pensionnat devienne un véritable collège communal, qui pourrait mener les élèves jusqu'au baccalauréat.

Le collège communal

A force de harceler les autorités académiques, le maire et Hervé Roudaut arrivèrent à leurs fins. On ne négligea pas les interventions politiques. Las Cases, député de la circonscription de Lesneven, intervint auprès de Guizot. Hervé Roudaut rappelle discrètement au recteur ses mérites à la reconnaissance de l'Université : n'a-t-il pas laissé à Quimper un collège prospère à son successeur ? N'a-t-il pas prêté le serment de fidélité au gouvernement de Louis-Philippe ? « Je

(18) Arch. dép. Finistère, 1 T 1260, lettre du maire de Lesneven au recteur, 1^{er} juin 1832.

(19) Arch. Évêché de Quimper, 3 J, lettre de H. Roudaut à l'évêque, 15 mai 1833.

(20) *Ibid.*, 3 J, lettre de Mgr de Poulpiquet à H. Roudaut, 19 mai 1832.

suis, dit-il dans une de ses lettres, le seul de tous les prêtres de Bretagne chargés de la direction d'un collège à avoir prêté le serment de fidélité». Puis il ajoute, avec un peu d'amertume: «Dans mon diocèse, on ne m'en fait pas un mérite» (21).

La ténacité conjugée d'Hervé Roudaut, du maire et du député finissent par emporter la décision. Le 10 février 1835, Guizot, ministre de l'Instruction publique, signe une ordonnance par laquelle «le pensionnat établi à Lesneven est érigé en collège communal». Cette ordonnance transmise par le recteur d'académie de Rennes était accompagnée d'une lettre où le recteur disait notamment: «Le titre de chef d'institution n'est conféré qu'aux maîtres de pension qui ont déjà plusieurs années d'exercice: c'est une récompense des services qu'ils ont déjà rendus».

Crise de croissance

Le jeune collège de Lesneven faillit être victime de son succès. A la distribution des prix, en août 1836, l'établissement comptait deux cent quarante-trois élèves. Le principal annonçait aux nombreux parents venus assister au triomphe de leurs enfants qu'il lui fallait «engager des maîtres capables de mener le collège vers le succès». Dès la fin du mois d'août, un prospectus faisait savoir aux familles: «Il nous fallait des hommes; nous avons des hommes qui nous assurent l'avenir». Il écrivait ces lignes après avoir fait connaître que le collège venait d'engager deux nouveaux professeurs, les abbés Chenu et Depincé, de Rennes. L'abbé Chenu, chargé du cours de philosophie, devait aussi s'occuper spécialement «des élèves se destinant à l'École polytechnique et à l'École navale». Quant à l'abbé Depincé, il enseignerait la rhétorique, soulageant ainsi Hervé Roudaut qui pourrait désormais consacrer tous ses soins à la direction.

Malgré la valeur pédagogique des deux nouvelles recrues, le choix n'était peut-être pas judicieux, car les «vedettes» engagées par le principal entrèrent difficilement dans le moule préparé par le fondateur du jeune collège. Dès le début, de sérieuses frictions opposèrent le principal à ses nouveaux et brillants professeurs. La municipalité s'en mêla. Elle qui, jusqu'à cette date, avait apporté un soutien inconditionnel au fondateur du collège, bascula dans l'opposition systématique. Elle soutint les deux professeurs contestataires et trois mois après cette rentrée euphorique, la situation était devenue intenable. Lettres, démarches, intrigues se succédèrent, puis brusquement Hervé Roudaut adressa sa démission au recteur de l'académie de Rennes, à la fin du mois de janvier 1837.

Cette décision ressemblait à un coup de poker. Le 5 décembre 1836, Hervé Roudaut écrivait à son évêque: «Plusieurs fois, surtout avant l'érection de mon pensionnat en collège, l'on m'a proposé de reprendre la direction du collège de Quimper». Peut-être espérait-il, en démissionnant de son poste de principal du collège de Lesneven, pouvoir reprendre la direction de celui de Quimper? D'autre part, il se faisait sans doute illusion en se croyant indispensable à la

(21) Arch. dép. Finistère, I T 701, lettre de H. Roudaut au recteur, 22 mars 1833.

survie du collège de Lesneven, en vertu de l'adage qui dit que « tout le monde est utile, mais que personne n'est indispensable ». Dans la même lettre, il confiait, sans modestie, à son évêque : « Mon départ de Lesneven entraînera nécessairement la ruine du collège » (22).

L'INSTITUTION FAURE (1837-1839)

Traversée du désert

Dans cette malheureuse affaire, il semble que tout le monde se soit trompé sur tout le monde. Hervé Roudaut se croyait nécessaire à la santé de son collège. L'avenir a confirmé que son départ, tout en étant préjudiciable au développement de la jeune institution, ne lui a pas été fatale. Fallait-il ajouter foi à de vagues promesses qu'on lui aurait faites de reprendre la direction du collège de Quimper ? Le bureau d'administration du collège avait tout fait pour perdre Hervé Roudaut, après l'avoir loyalement soutenu dans les débuts. Il l'accusait, entre autres griefs, « de désespérante incapacité administrative » (23), en janvier 1837. Or, en réglant ses comptes avec l'administration communale, Hervé Roudaut fit savoir à ses interlocuteurs « qu'en renonçant à ses attributions de principal, il en avait gardé le titre et le traitement, y compris la table et son appartement » (24) ; cette clause lui permettait donc de voir venir et il eut tout le loisir de s'arranger avec M. Faure, qui dirigeait un établissement à Brest, situé dans la rue Saint-Yves, l'actuelle rue Voltaire. Cet établissement était très coté sur la place de Brest, où il était surtout apprécié pour ses succès à l'examen préparatoire à l'entrée à l'École navale. Malgré sa création récente, qui remontait à 1833, l'institution Faure comptait parmi ses élèves, en 1837, des noms qui deviendront célèbres : de Coatpont, Nielly, Félix Faure, de Carné, de Guesnet, Bourdais, Réveillère, de Poulpiquet, Chevillotte, Testard du Cosquer...

M. Faure, excellent professeur de mathématiques et de sciences, préférait consacrer son temps à l'enseignement et être débarrassé des soucis de l'administration. Dès le mois d'août 1837, Hervé Roudaut prend la direction de l'établissement Faure. Avec l'établissement Goëz, situé rue du Château, c'était ce que Brest possédait de mieux comme école secondaire à l'époque (25). Cependant la

(22) Arch. Évêché de Quimper, 3 J, lettre de H. Roudaut à l'évêque, 5 octobre 1836.

(23) *Ibid.*, 3 J, lettre du bureau d'administration du collège de Lesneven au ministre, 26 octobre 1836.

(24) *Ibid.*, 3 J, lettre du 11 janvier 1837.

(25) Cf. A. DE LORME, *Le collège Joinville...* Une place Joseph-Goëz, à Recouvrance, rappelle la mémoire de ce chef d'établissement qui devint professeur dans le nouveau collège. Né à Carhaix en 1792, il mourut à Brest en 1872. Son père, Jean-Totussaint (Le) Goëz, avait été nommé principal du collège de Léon en 1792, lorsque les prêtres en furent chassés à la suite du refus de serment. Avec son compatriote et ami Jean-Marie Perrin, frère d'Olivier, il avait joué un rôle important dans le Finistère pendant la Révolution. Cf. *Breiz-Izel ou Vie des Bretons d'Armorique*, texte d'Alexandre Bouët, dessins d'Olivier Perrin, présentés et commentés par le médecin général Charles Laurent, Mayenne et Quimper, 1977. Le texte est précédé d'un *Essai d'une biographie d'Olivier Perrin*, par René Daniel.

ville songeait à créer à Brest un collège communal. Elle fit l'achat des deux institutions, Roudaut (ex-Faure) et Goëz, et, le 29 janvier 1839, parut une ordonnance royale créant à Brest un «collège communal de première classe». Une ordonnance de Louis-Philippe, en date du 29 juin 1839, donna à ce nouvel établissement le nom de «collège de Joinville». Il était placé sous le haut patronage du prince de Joinville, troisième fils du roi Louis-Philippe, officier de marine qui avait fait des séjours à Brest. Aujourd'hui, une rue «Prince-de-Joinville», située tout près du lycée de Kerichen, rappelle l'origine de ce qui deviendra plus tard le lycée de Brest.

Mois d'attente

La création du collège communal de première classe sur l'emplacement des établissements Roudaut-Faure et Goëz libéra une fois encore Hervé Roudaut de toute attache avec l'Université. Pendant quelques mois, il attendit en vain une place dans l'enseignement que lui auraient promise les autorités académiques. Ses adversaires de la municipalité de Lesneven l'accusaient d'avoir sollicité le poste de principal dans le nouveau collège créé par la ville de Brest. Mais dans une lettre adressée au sous-préfet, Hervé Roudaut s'en défend énergiquement en ces termes: «Pour ce qui regarde le collège de Brest, je défie qui que ce soit d'avancer que j'aie une seule fois exprimé le désir d'en être le principal. L'on me faisait espérer quelque chose de mieux. Ai-je été trompé?». Dans la même lettre, il poursuit: «On a pu entendre un préfet du Finistère et un inspecteur d'académie de Rennes me prier de reprendre la direction du collège de Quimper» (26).

Toujours est-il que tous les espoirs d'Hervé Roudaut seront déçus, une fois encore. Le poste promis ne viendra pas. Las d'attendre, il répond à l'invitation de Guillaume Le Bars, curé de Plabennec, qui lui demande de venir aider le clergé paroissial pour les fêtes de Pâques. Le 20 mars 1840, c'est de Plabennec qu'il écrit au sous-préfet et à la municipalité de Lesneven. Celle-ci n'avait pas désarmé et pardonnait difficilement au fondateur du collège d'avoir eu raison dans son conflit avec l'abbé Chenu, dont l'administration avait entraîné la chute du recrutement des élèves qui étaient réduits à moins de cent cinquante unités (27).

LE RETOUR AU MINISTÈRE PAROISSIAL (1841-1847)

Recteur de Porspoder (1840-1841)

De guerre lasse et un peu désabusé, Hervé Roudaut finit par accepter le poste de recteur de Porspoder que Mgr de Poulpiquet lui propose. Cependant il

(26) Arch. Évêché de Quimper, 3 J, lettre de H. Roudaut au sous-préfet de Brest, 20 mars 1840 (datée de Plabennec).

(27) E. CORGNE, *Histoire du collège de Lesneven...*, p. 34. En 1841, le collège de Lesneven qui comptait 243 élèves, à la rentrée de 1836 n'en dénombrait plus que 142. En 1846, un an avant le départ de l'abbé Chenu, ce chiffre tomba à 102.

n'eut guère le temps d'y prendre racine. L'évêque meurt le 1^{er} mai 1840. Il est remplacé quelques mois plus tard par Mgr Graveran. Les relations avec le nouvel évêque semblent plus cordiales qu'avec le prédécesseur. Lorsque la cure de Saint-Renan devient vacante par le décès de M. Le Hir, Mgr Graveran propose pour le remplacer, en mars 1841, « M. Hervé Roudaut, l'un des ecclésiastiques méritants du diocèse pour son instruction et sa conduite irréprochable ». Louis-Philippe agréa la nomination par lettre-ordonnance du 19 avril 1841.

On ne sait pas grand-chose du ministère d'Hervé Roudaut à Porspoder. Il y succéda à Joseph Le Roux, nommé curé d'Ouessant, lequel prendra sa suite à Saint-Renan en 1847. Son remplaçant à Porspoder fut Jean-Marie Arzel, qui devint plus tard curé de Ploudalmézeau.

Curé de Saint-Renan (1841-1847)

Quelques lettres écrites de Saint-Renan à l'évêché par le nouveau curé nous donnent certains renseignements sur la situation religieuse de cette ancienne capitale du bas Léon, où les remous de la Révolution continuaient à laisser des traces, quarante ans après le Concordat. En février 1843, Hervé Roudaut décide de donner une Adoration à ses paroissiens. Le choix de la date — en plein carnaval — pouvait être considéré par certains comme une provocation. Saint-Renan avait en effet longtemps fait figure de Sodome pour les paroisses rurales environnantes. Toute la jeunesse locale, encouragée par du renfort venu de Brest-Gomorrhe, s'y donnait à cœur joie au plaisir de la danse et de beuveries mémorables, dans les soixante dix-huit auberges que comptait à l'époque cette localité de 1027 habitants.

Pour cette retraite-adoration, le nouveau curé avait fait appel à douze prêtres dont la plupart exerçaient leur ministère dans le doyenné. Beaucoup de fidèles, venus des paroisses voisines, s'étaient joints aux Renanais pour bénéficier des grâces de l'adoration, si bien que l'église s'avéra trop petite pour accueillir tout le monde. Les organisateurs de bals, après avoir menacé de boycotter les cérémonies religieuses, préférèrent suivre le mouvement général et, le 7 mars 1843, l'heureux curé pouvait écrire à son évêque : « Tout s'est passé avec calme, dans un silence admirable. Nos halles et nos rues étaient solitaires aux heures consacrées autrefois aux orgies et à tous les désordres du carnaval. Le dimanche Gras, trois danseuses seulement se sont montrées sous les halles pour attendre des cavaliers. Elles furent chassées sur-le-champ et l'on s'empressa de m'annoncer qu'elles n'étaient pas de Saint-Renan » (28).

Presque tous les paroissiens suivirent les exercices de l'Adoration, y compris les gendarmes, selon les possibilités de leur service. Ce fut également l'occasion, pour certains révolutionnaires endurcis, de reprendre contact avec l'Église et de renouer avec une pratique religieuse abandonnée depuis près de cinquante ans.

(28) Arch. Évêché de Quimper, 3 J, lettre de H. Roudaut à Mgr Graveran, 7 mars 1843.

Hervé Roudaut semble s'être très bien acclimaté à son poste de curé de Saint-Renan, où il mourut prématurément, âgé de 54 ans, le 2 février 1847, après moins de six ans de ministère. Il repose au cimetière, dans le mausolée où sont inhumés tous les curés ayant exercé à Saint-Renan entre le Concordat et 1907.



Étrange destin que celui de ce «prêtre méritant pour son instruction et sa conduite irréprochable», selon le jugement de Mgr Graveran ! Ce fils de paysans illettrés de Guissény est né en pleine Révolution. Il apprend à lire à treize ans, entre en sixième à dix-sept ans, à l'âge où les collégiens ou lycéens d'aujourd'hui commencent à fréquenter l'Université. Au collège, il côtoie des hommes mûrs qui reprennent leurs études interrompues pendant la Révolution. Il a comme condisciples des fils d'aristocrates qui font bon ménage avec les enfants de paysans, dont la plupart se destinent au sacerdoce. A peine sorti du séminaire, il se trouve nommé professeur de rhétorique avec le titre de sous-principal. Cette carrière prometteuse est brusquement interrompue par «l'heureuse Révolution de Juillet». Nommé recteur en plein pays *pagan*, où il est né, il s'acclimate très difficilement au ministère paroissial dont il a peur. Son manque de souplesse et les cabales montées contre son autorité ont failli faire échouer l'œuvre qu'il avait entreprise en fondant le collège de Lesneven. En prenant la direction de l'établissement Faure et en acceptant de le céder à la ville de Brest, il est un peu à l'origine, avec Joseph Goëz, du collège de Joinville, ancêtre du lycée de Brest.

Rentrant de nouveau dans le ministère paroissial, il travaille avec succès au relèvement de la paroisse de Saint-Renan, où la Révolution avait laissé des traces assez profondes. Il a tenu à reposer au milieu de ses paroissiens qu'il aimait et qui ont regretté sa mort prématurée.

Hervé Roudaut était peut-être plus doué pour entreprendre que pour persévérer et organiser ce qu'il avait mis sur pied. Quoi qu'il en soit, le lycée de Quimper, auquel il a consacré dix ans de sa vie, le collège de Lesneven qu'il a fondé dans des circonstances difficiles et le lycée de Brest, héritier du collège de Joinville, peuvent célébrer sans fausse honte la mémoire d'un homme qui, au lendemain de la Révolution, a beaucoup fait pour rétablir l'enseignement dans le Finistère.

Quant à la municipalité de Lesneven, après les incompréhensions du début, elle s'honorerait en perpétuant la mémoire du fondateur du collège. Pourquoi ne donnerait-elle pas à l'une de ses rues le nom de «Hervé Roudaut, fondateur du collège, 1833» ?

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites

Archives départementales du Finistère, 1 T 718, 775, 1020, 1210, 1216, 1320.

Archives de l'évêché de Quimper, 3 J 1 et 2 (collège de Quimper), 3 J 4 et 5 (collège de Saint-Pol-de-Léon), 1 P (Saint-Renan, correspondance entre H. Roudaut et l'évêché).

Archives municipales de Quimper, série R (collège de Quimper).

Archives municipales de Guissény, état civil.

Bibliographie

CORGNE (Eugène). *Histoire du collège de Lesneven (1833-1914)*. Brest, Impr. du Courrier du Finistère, 1922, in-8°, XIII-156 p.

FIERVILLE (Charles). *Histoire du collège de Quimper*. Paris, Hachette, 1864, in-8°, 172 p.

KERBIRIOU (Louis). *Jean-François de La Marche, évêque-comte de Léon (1729-1806). Étude sur un diocèse breton et sur l'émigration*. Quimper, Le Goaziou, Paris, Picard, 1924, in-8°, XXIV-625 p. (Thèse pour le doctorat d'État).

LE GALLO (Yves). *Prêtres et prélats du diocèse de Quimper de la fin du XVIII^e siècle à 1830*. Paris, 1980, 2 vol. 21 × 29,7 cm, XLIII-1124 p. [dactyl.]. (Thèse pour le doctorat d'État).

LORME (A. DE). *Histoire du collège Joinville et du lycée de Brest*. Brest, Impr. Léon Uzel, 1907, in-8°, 176 p.

LORME (A. DE). *Le collège Joinville. Ses origines. Son personnel (1839-1848)*. Brest, Impr. de La Dépêche, 1908.

PEYRON (Paul) et ABGRALL (Jean-Marie). *Notice sur les paroisses... Guissény*, dans *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1912, p. 270-282, 289-302, 328-351. (D'après des notes de Jourdan de La Passardière et du chanoine Uguen).

PONDAVEN (Abbé). *Le recrutement ecclésiastique et les écoles secondaires dans le Léon après la Révolution*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLV, 1918, p. 46-115.

Monuments et objets d'art du Finistère

Études, découvertes, restaurations

(années 1983-1984)

CANTONS DE BREST ET DE LANDERNEAU

Vitraux du XIX^e et du XX^e siècle

L'article de Mme Dominique Dantec, *Regard sur le vitrail au XIX^e et au XX^e siècle dans les cantons de Brest et Landerneau*, publié dans le précédent *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (t. CXII, 1983/2, p. 164-176), comportait deux tableaux qui ont été omis lors de la mise en page. Nous publions dans cette chronique le recensement complet des verrières du XIX^e et du XX^e siècle effectué par Mme Dantec dans les édifices des cantons de Brest et de Landerneau, et dans quelques autres communes.

I

TABLEAU DES ÉGLISES VITRÉES AU XIX^e ET AU XX^e SIÈCLE DANS LES CANTONS DE BREST, LANDERNEAU, MORLAIX ET DANS LES COMMUNES DE LESNEVEN, LE FOLGOET, SAINT-THEGONNEC ET PLEYBER-CHRIST.

CANTONS	COMMUNES	ÉDIFICES	VERRIÈRES
BREST	BREST	Église Saint-Louis	1856 : vitraux Lobin. 1857 : solde des vitraux de Lobin.
	—	Église Saint-Pierre	1856 : vitraux sur trois fenêtres de l'église.
	—	Église Saint-Laurent	1866 : filets métalliques pour garantir les vitraux.
	—	Église Saint-Martin	1882

CANTONS	COMMUNES	ÉDIFICES	VERRIÈRES
BREST	PLOUZANÉ	Église Saint-Sané	1859 : refaire fenêtre et vitraux de la croisée de l'église. 1869 : 4 nouvelles croisées à sujets et grisailles sur l'église.
	BOHARS	Église Saint-Pierre-ès-liens	1869 : une fenêtre à meneaux pour l'église. 1871 : meneaux et sujets.
	GUILERS	Église Saint-Valentin	1871 : meneaux et sujet pour une fenêtre.
	GUIPAVAS	Église Saint-Pierre et Saint-Paul	1874 : achat de vitraux pour grandes fenêtres principales.
	GOUESNOU	Église Saint-Gouesnou	1880 : verrières à sujet (vie de saint Gouesnou).
LANDERNEAU	SAINT-DIVY	Église Saint-Divy	1859 : pour une nouvelle croisée. 1867 : pose de vitraux peints
	LANDERNEAU	Église Saint-Houardon	1861 : vitraux historiés. 1871 : pose de vitraux peints
MORLAIX	—	Église Saint-Thomas	
	MORLAIX	Église Saint-Martin-des-Champs	Lobin et Florence. Lobin de Tours, dès 1858. 1859, 1861, 1880 : Nicolas de Morlaix, Carmel du Mans.
	—	Chapelle Saint-Efflam	26 novembre 1867 : J.-L. Nicolas de Morlaix.
	—	Chapelle Notre-Dame-du-Mur	1869 : L. Nicolas et J.-L. Nicolas de Morlaix.
	—	Chapelle des Ursulines	avant 1880 : Nicolas.
	—	Chapelle du Carmel	Carmel du Mans. 1905 : Cl. Lavergne, Lyon. XX ^e siècle : Rault.
	—	Chapelle Saint-Joseph	Carmel du Mans.

CANTON	COMMUNES	ÉDIFICES	VERRIÈRES
MORLAIX	MORLAIX	Église Saint-Mathieu	1883 : baie axiale : Kuchel- becker et Jacquier, fabrique Saint-Joseph, Le Mans, XX ^e siècle : Deschamps.
	—	Chapelle des Dominicains	1887 : J.-L. Nicolas, Morlaix.
	—	Église Saint-Melaine	restes du XIX ^e siècle : Nicolas. XX ^e siècle : J.-J. Gruber.
	—	Chapelle Notre-Dame de-la-Salette	Clech. Vosch. XX ^e siècle : Rault.
	—	Chapelle Saint-François de-Cuburien	XIX ^e siècle : Nicolas. XX ^e siècle : H. de Sainte- Marie.
	PLOURIN- LÈS-MORLAIX	Église Notre-Dame	1868 : Nicolas, Morlaix.
	PLOUJEAN	Église Notre-Dame	1880 : J.-L. Nicolas, Morlaix XX ^e siècle : Mauméjean.
	SAINTE-SÈVE	Église Sainte-Sève	J.-L. Nicolas, Morlaix.
	LESNEVEN	Chapelle Saint-Joseph	vers 1880 : Charles Champi- gneulle, Paris.
	LE FOLGOËT	Église Notre-Dame	1866, 1868 et 1889 : Émile Hirsch, Paris. (Coglet, Que- gnoux, Poujet pour baies 0 et 1). XX ^e siècle : Labouret.
	SAINT- THÉGONNEC	Église Notre-Dame et Saint-Thégonnec	dès 1862 : Nicolas et J.-L. Nicolas.
	PLEYBER- CHRIST	Église Saint-Pierre	vers 1880 : Nicolas.

II

TABLEAU DES VITRAUX POSÉS APRÈS LA SECONDE GUERRE MONDIALE DANS LES CANTONS DE BREST ET DE LANDERNEAU.

COMMUNES	ÉDIFICES	VERRIERS	TYPES DE VITRAUX
BREST	Église Saint-Laurent	Bouler-Juteau, 1961	abstrait
—	Chapelle Notre-Dame de l'Assomption	Rocher	figuratif et géométrique
—	Chapelle des Petites Sœurs des Pauvres	Mauméjean	vitrieres
—	Église Saint-Yves du Bergot	J.-P. Le Bihan	dalles de verre
—	Église Notre-Dame de Kerbonne	Mauméjean	figuratif
—	Église Saint-Jean l'Évangéliste	H. de Sainte-Marie	vitrieres
—	Église Saint-Joseph-du-Pilier-Rouge	Mauméjean	vitrieres + figuratif
—	Chapelle de l'école du Pilier-Rouge	H. de Sainte-Marie	non figuratifs
—	Église Saint-Louis	Paul Bony, 1957-1958 Jacques Bony, 1957-1958 Maurice Rocher, 1957 Léon Zack J.-P. Le Bihan	figuratifs non figuratifs figuratif non figuratif non figuratif
—	Chapelle de la Marine	J.-P. Le Bihan	non figuratif
—	Chapelle de l'hôpital de la Marine		non figuratif
—	Église de Saint-Marc	Bony, 1951	figuratif (saint Marc) + géométrique
—	Église Notre-Dame du Bon-Port	Adeline Hebert Stevens, 1957 J.-P. Le Bihan, 1957	figuratif non figuratif
—	Chapelle Saint-François d'Assise	H. de Sainte-Marie	non figuratif
—	Église Saint-Martin	Labouret Le Moal, Barillet	exécution dalles de verres figuratives vitrail non figuratif

COMMUNES	ÉDIFICES	VERRIERS	TYPES DE VITRAUX
BREST	Chapelle de l'hôpital Ponchelet	H. de Sainte-Marie	non figuratif
—	Église Saint-Michel	Mauméjean	1 figuratif + vitrerie + dalles de verre
—	Église de Saint-Pierre-Quilbignon	P. Bony, 1949, 1956	figuratif
—	Église Saint-Sauveur de Recouvrance	Bouler-Juteau, 1961	abstrait + dalle
—	Église Sainte-Thérèse du Landais	Bouler-Juteau, 1959	abstrait + dalle
—	Chapelle moderne, petit séminaire	Léon Zack	abstrait
—	Temple protestant	Labouret	géométrique
—	École Providence		non figuratifs
BOHARS	Église Saint-Pierre-ès-Liens	Mauméjean Léon Zack	figuratifs abstrait
GOUES-NOU	Église Saint-Gouesnou	Le Chevallier, 1970	figuratif + géométrique
—	Chapelle Notre-Dame de Lorette		figuratif et grisaille
GUILERS	Église Saint-Valentin		grisailles et figuratifs
GUIPAVAS	Chapelle Notre-Dame du Rheun	H. de Sainte-Marie	non figuratifs
PLOUZANÉ	Église Saint-Sané	Razin, Nantes, 1946 (restauration J.-P. Le Bihan)	figuratifs + géométriques
—	Chapelle de Botdonnou		vitrieres
—	Chapelle de la Trinité		vitrieres
LE RELECQ-KERHUON	Église Notre-Dame	Mauméjean, 1948 Jacques Bony	figuratifs géométriques
—	Chapelle Sainte-Barbe	H. de Sainte-Marie	géométriques
—	Chapelle du Carmel	H. de Sainte-Marie	géométriques
—	Chapelle privée Saint-Pierre	Adeline Hébert Stevens, 1963 Paul Bony, 1960	figuratifs figuratifs

COMMUNES	ÉDIFICES	VERRIERS	TYPES DE VITRAUX
LA FOREST-LANDER-NEAU	Église Saint-Ténénan	fin XIX ^e , début XX ^e siècle	grisailles + figuratifs
—	Chapelle Saint-Jean-de-la-Haye	H. de Sainte-Marie, 1972	figuratifs
PENCRAN	Église Notre-Dame	Y. Dehaix Saluden-Le Bihan, 1947 J.-P. Le Bihan, 1964	figuratifs
PLOUÉ-DERN	Église Saint-Edern	H. de Sainte-Marie	figuratifs et vitreries
SAINT-THONAN	Église Saint-Nicolas	Rault, Rennes	vitrieres et bornes
TRÉMA-OUÉZAN	Église Notre-Dame	H. de Sainte-Marie	vitrieres

CAMARET

Fouille d'une épave

L'épave de la gabare le *Rhône* (1), construite en 1780 à Bayonne, d'un tonnage de 400 tonneaux, qui, de 1781 à 1789, avait fait partie du train d'escadre de De Grasse, puis assuré des liaisons entre la France, les Antilles et la Guyane, réarmée en 1790 sous le commandement du lieutenant de vaisseau Joseph Sébire de Beauchesne (2), naufragée au Toulinguet, a été retrouvée.

Ce navire, parti de Lorient le 29 décembre 1790, pour charger à Brest 1 000 barriques de vin à destination de la Martinique, disparut dans la nuit du 29 au 30 décembre, à deux heures du matin; il avait à bord 137 hommes, 17 périrent dans le naufrage. Le reste fut recueilli grâce à l'énergie du sous-lieutenant de vaisseau François Hyacinthe de Bédée (3).

Une grande partie des appareils fut sauvée sur l'ordre de l'intendant général Redon. Dans les restes de l'épave, il a été trouvé des canons de fonte d'un modèle courant, la cloche portant une croix à branches fleurdelysées, un pierrier et divers objets.

A.-H. Dizerbo.

(1) Voir dans *Marine*, revue de l'ACORAM, vol. 7, 1976, p. 50, série historique étudiant les navires portant le même nom. La notice *Rhône* est à modifier.

(2) Membre d'une importante famille d'armateurs de Saint-Malo.

(3) De la Villeginglin, près de Saint-Brieuc, né à Cesson le 2 mars 1754, mort à Morlaix le 3 novembre 1810. Cf. R. KERVILER, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, t. I, p. 323.

CAMARET

Presbytère

La Vierge de Calais

En 1902, dans sa monographie de Camaret, le chanoine Joseph Téphany écrivait : « En bas de la chapelle de Notre-Dame de Rocamadour se remarquaient tout récemment deux ex-voto... Le plus ancien est une statue en bois de la Très Sainte Vierge, appelée la Vierge de Calais ; c'est l'ex-voto d'un capitaine au cabotage de cette ville... ; (il) porte cette inscription « ISAAC LEFEBVRE 1828 » (*sic*) ; il a été mis provisoirement à la sacristie en attendant une restauration... » (4). La chapelle devait brûler le 25 février 1910, mais la sacristie, où la statue attendait toujours sa restauration, fut épargnée ; transportée au presbytère, elle ne l'a pas quittée depuis. Nous avons pu l'examiner : c'est une statue en



Fig. 1. — Camaret, *presbytère*, Vierge à l'Enfant, XVII^e siècle.

(4) J. TÉPHANY, *Camaret-sur-Mer*, Quimper, 1902, p. 116-117 (repris par G.-G. TOUDOUZE, *La presqu'île de Crozon*, La Baule, 1947, p. 160).

bois plein, haute de 0,60 m ; son socle porte la date de 1728, qui a été mal lue par Téphany, mais l'objet est plus ancien. La Vierge a la tête nue, elle est coiffée d'un chignon par derrière ; chaussée, elle porte une robe ; son manteau, passant sur l'épaule droite, est retenu par le bras gauche. L'Enfant, sur le bras droit, est nu ; il a le bras droit levé, le gauche s'appuyant sur l'épaule de sa mère ; ses jambes sont croisées.

Mme C. Prigent, que nous remercions, a bien voulu nous donner son opinion sur cette œuvre flamande de la fin du XVII^e siècle. Elle y voit l'influence de Rombout Verhulst (1624-1698), que fut le principal collaborateur d'Artus Quellin à l'hôtel de ville d'Amsterdam ; elle ajoute que l'Enfant lui paraît être d'une autre main. Il est difficile de connaître la provenance exacte de cette œuvre qui ne se rattache pas à la statuaire actuelle du Pas-de-Calais.

A.-H. Dizerbo.

DAOULAS

Ancien ossuaire

Fontaine murale

Dans la seconde moitié du XV^e siècle, un abbé de Notre-Dame de Daoulas, Guillaume Le Lay, sans doute originaire du territoire actuel des Côtes-du-Nord, fit rebâtir en entier dans le cimetière, face à Sainte-Anne, une chapelle dédiée à la Sainte-Trinité. D'ailleurs, lorsqu'il était bailli de l'abbaye de Beauport (Kerity), il avait également fait construire un édifice en l'honneur de la Trinité, à Canihuel.

Cette chapelle fut sans doute transformée en ossuaire à l'époque de l'abbé René du Louet (1581-1598), comme semble l'indiquer cette note biographique tirée d'une *Histoire de l'abbaye* écrite au XVII^e siècle : « ... il a fait faire le reliquaire devant sainte Anne où sont ses armes... ». En effet, le fronton de l'ossuaire porte l'inscription suivante : MEMENTO : L AN : 1589 : MORI : RS : FI, qui correspond donc à sa restauration. Au-dessus de cette inscription se trouve un écusson (martelé à l'époque révolutionnaire), lequel devait porter les armes de l'abbé du Louet (*fascé de vair et de gueules de six pièces*).

L'ossuaire, en cette place, se voyait encore en 1869 lorsque le peintre Eugène Boudin visita Daoulas : il nous en a laissé une aquarelle aujourd'hui déposée au Louvre.

C'est vers 1875, quand on restaura entièrement le chœur de l'église abbatiale, que l'on entreprit de déplacer l'ossuaire pour en faire une sacristie, et ce dans le prolongement d'une des absidioles. On conserva un côté du chœur abbatial ; celui-ci formait en fait un bas-côté de l'ancienne chapelle dite « du Faou » ou de saint Gilles où subsistent encore trois enfeux du XV^e siècle, dont un aux armes de la famille Le Heuc, de Landerneau.

La restauration de cet ossuaire a permis de découvrir, derrière un retable récemment restauré, une fontaine murale rapportée dont on trouvera le dessin ci-joint. Elle porte les armes, quelque peu mutilées, mais reconnaissables, de l'abbé Jean Le Prédour (1550-1573) : *de gueule, au chevron d'argent accompagné*

de trois étoiles de même. On les retrouve ailleurs, notamment dans l'oratoire près de la fontaine Notre-Dame de l'abbaye, édifice qu'il a fait construire ou restaurer. A l'intérieur, à droite du petit autel, et face au Père éternel, est représenté son buste dans une sculpture bien réaliste. C'est également lui qui fit faire le magnifique porche autrefois accolé à l'église, mais déplacé au siècle dernier : une des statues, celle du premier apôtre, Pierre, porte la date de 1566.

Jean-Luc Deuffic.

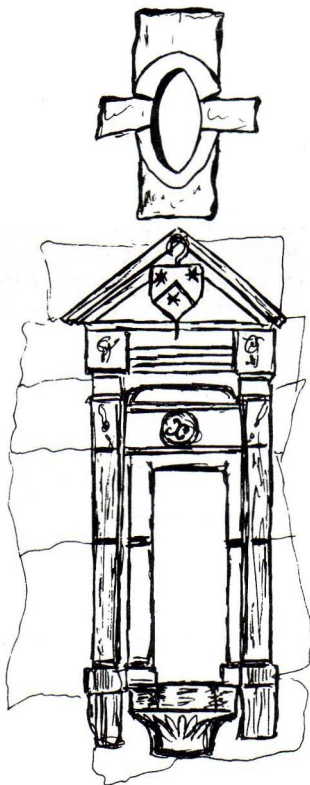


Fig. 2. — Daoulas, ancien ossuaire, fontaine murale.

GUENGAT

Église Saint-Fiacre

Inscriptions sur un confessionnal et sur l'autel

Le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, dans sa livraison de 1982, p. 313-315, faisait état d'inscriptions énigmatiques relevées par les enquêteurs de l'Inventaire général sur un confessionnal et sur l'autel postconciliaire —

remployant les panneaux de l'ancienne chaire — de l'église de Guengat, datés respectivement 1840 et 1843. Les renseignements conjugués de plusieurs membres de la Société ont, depuis, heureusement permis de donner une traduction satisfaisante de l'énigme.

L'abbé Maurice Dilasser, l'abbé Yves Le Jollec, M. Roger Gargadennec, l'abbé Albert Floch, M. Pascal Le Saux, M. Joseph Le Roc'h-Morgère ont apporté des suggestions et des preuves, relevées dans les ouvrages anciens ou fondées sur une tradition encore vivante dans la paroisse de Guengat. On connaît ainsi désormais le nom de Vincent Garrec, menuisier de Guengat au milieu du XIX^e siècle, auteur du confessionnal et de la chaire à prêcher dont les panneaux de cuve ont été réutilisés dans l'autel nouveau style. En 1843, il était âgé de 36 ans. La famille Garrec garde le souvenir de l'habileté de l'aïeul puisque Jérôme, petit-fils de Vincent, a relevé soigneusement au frottis l'inscription en sachant toujours en traduire les caractères énigmatiques.

L'alphabet utilisé est connu par plusieurs sources, la plus ancienne étant la *Grammaire* du père Maunoir, datée de 1659. Il s'agirait d'un « alphabet des



ALPHABET DES ANCIENS

*Bretons Armoriques tiré partie d'un ancien
Calice de l'Abbaye de Landeucnec, partie
de quelques anciens bastiments & mo-
numents de la Bretagne.*

A B C D E F G H I K L



M N O P Q R S T

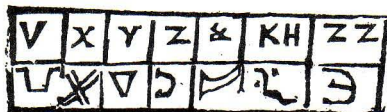


Fig. 3. — Julien Maunoir, *Grammaire...*, 1659.

anciens Bretons Armoriques », repris par Grégoire de Rostrenen dans le *Dictionnaire* de 1732; dom Le Pelletier, dans le *Dictionnaire* publié en 1752, à partir du manuscrit laissé par le célèbre savant mort en 1733, en donne deux versions, dont l'une empruntée à Davies.

ALPHABET DES ANCIENS

Bretons Armoriques, tiré d'un ancien Calice de l'Abbaye de Landevenec, d'une Croix de Pierre en Plou-Sané, à deux lieues de Brest, du Château de Lezascoët, près de Doüarnenez, dont les pierres de taille que j'ai vû en place en 1701. étoient toutes marquées de ces Caractères, & de quelques autres Anciens monumens de la Bretagne.

A B C D E F G H I K L



M N O P Q R S T



V X Y Z & KH ZZ



Fig. 4. — Grégoire de Rostrenen, *Dictionnaire...*, 1732.

Dom Le Pelletier, dans le manuscrit qu'il a laissé, émet quelques réserves sur l'authenticité de cet alphabet, eu égard à la fragilité des preuves invoquées par le père Maunoir pour la soutenir: «un ancien Calice de l'Abbaye de Landevenec [et] quelques anciens bastiments et monuments de la Bretagne ». Grégoire de Rostrenen ajoute comme autres témoins «une Croix de Pierre en Plou-Sané [et] les pierres de taille (...) du Château de Lezascoët », qu'il a vues en place en 1702.

Or la croix de Plouzané n'existe plus. Quant aux marques du château de Lezascoët en Plonévez-Porzay, la publication qu'en a faite Bachelot de La Pylaie (5) montre qu'elles n'ont rien à voir avec l'alphabet publié par Maunoir.

(5) BACHELOT DE LA PYLAIE, *Études archéologiques et géographiques...*, 1850, rééd. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1970, tableau non paginé en fin d'ouvrage.

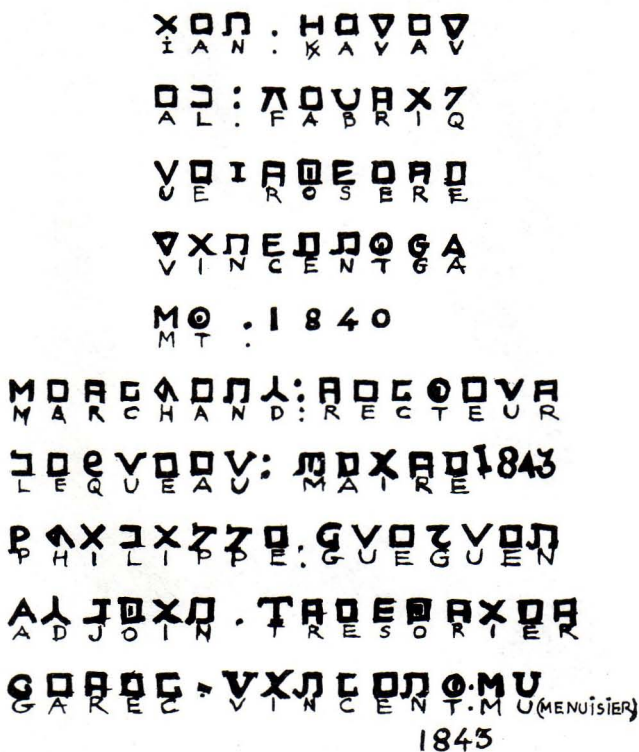


Fig. 6. — Guengat, église Saint-Fiacre, inscriptions sur le confessionnal et l'autel, avec transcription.

LOCMÉLAR

Restauration d'une statue de la Vierge à l'Enfant

Tout commence en juillet 1984, lorsqu'un incendie ravage le « Menez », landes qui dominent le bourg de Locmélard. A la suite de cette catastrophe, un paroissien décide d'offrir une statue de la Vierge (en pierre reconstituée), pour orner la fontaine dont l'eau a servi à éteindre le feu. On peut l'y voir aujourd'hui.

C'est au cours de l'été 1921, dans les mêmes circonstances, que les paroissiens construisirent la fontaine située à environ 50 mètres au sud-est de l'église, sur la route qui mène au village de Keriagu. Cet édifice, bâti à la hâte avec des pierres tombales en schiste qui proviennent du cimetière, ne présente aucun intérêt archéologique : placée sous la protection de la Vierge, elle reçoit, dans sa niche, une statue qui se trouvait reléguée dans l'ossuaire désaffecté (il sera détruit en 1927). Ces événements se passèrent sous le rectorat de l'abbé Lozach (6).

(6) Le placement de la statue au cours de l'été 1921 fait suite à une grande sécheresse. La fontaine sur la route de Keriagu était l'une des rares fontaines de la commune à n'être pas tarie.



Fig. 7. — Locmélar, statue de Vierge à l'Enfant.

Avant restauration.

La statue restera ainsi dans la fontaine, pratiquement abandonnée de tous et exposée aux intempéries, jusqu'en 1984. C'est alors qu'elle fut découverte par M. Thérin, maire de la commune. Pénétré de la nécessité des mesures urgentes à prendre, ce dernier la fit transporter à la mairie.

Il fallait une grande sensibilité artistique pour appréhender, dans ce vieux « magot » à demi-rongé, une statue d'une grande qualité.

Sa restauration fut confiée à M. Paul Hémery, du Faouët (restaurateur agréé par les Monuments historiques). Parfaitement menée, elle a permis de redonner à l'œuvre son aspect primitif ; décapée des empâtements successifs, elle a retrouvé la teinte naturelle du bois.



Fig. 8. — Locmélar, statue de Vierge à l'Enfant.

Après restauration.

Il existe, dès la fin du XIV^e siècle, un schéma fort apprécié des imagiers, celui de la Vierge assise tenant l'Enfant debout sur son genou gauche (7). Il bénit de sa main droite et tient une boule dans son autre main. Composante thématique d'une stèle tournaisienne? La Vierge à l'Enfant du retable tournaisien de l'église de Runan dans les Côtes-du-Nord (des années 1423) adopte le même parti et est

(7) Voir notre article: *Statuaire cornouaillaise du XIV^e siècle. Ses rapports avec la statuaire bretonne de cette époque*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CX, 1982, p. 355-389.

vêtue du même costume. Il paraît également plausible d'envisager l'importation dans le Léon, dès la fin du XIV^e siècle, de stèles murales et peut-être de statues monumentales, exemples de cette expansion artistique des Pays-Bas méridionaux, étroitement liée aux relations commerciales.

La sculpture conserve, malgré des inflexions rustiques, l'empreinte très nette d'un modèle savant de la fin du XIV^e siècle, ou des premières années du XV^e siècle. Le mouvement transversal du manteau au-dessus de la taille, la répartition symétrique des plis à godets massés sous les genoux s'inspirent des formules de cette époque. Par-dessous, la Vierge porte une robe qui souligne la platitude du buste, serrée à la taille par une ceinture imitant le cuir. Le voile court, retenu par une couronne basse, dégage les ondulations de la chevelure. Souplesse du corps à peine infléchi par le hanchement. Pureté du visage au modelé délicat formé par un triangle ovalisé, aux yeux fendus en amande sous de fins sourcils qui prolongent l'arête du nez: un léger sourire flotte sur ses lèvres minces aux commissures rentrées.

Ce n'est plus la Mère, trône de Sagesse, qui est évoquée, mais la Vierge en majesté à mi-chemin entre les deux thèmes de l'Incarnation et de la Maternité heureuse; elle ne présente plus son Enfant de face mais décentré et le geste de sa main gauche posée sur le corps de l'Enfant exprime le souci de protection maternelle.

Les qualités plastiques, le soin apporté au revers attestent de la grande habileté et la maîtrise du sculpteur.

La restauration s'inscrit dans un programme bien défini d'amélioration du patrimoine de Locmélar. De fastidieuses démarches auprès des pouvoirs publics, menées avec assiduité par le maire depuis le mois de janvier 1984, vont enfin se concrétiser. La réfection de la toiture de l'église, dont les travaux débiteront à la fin de cette année, en constituera la première étape. Aussi zélée et dévouée que soit cette petite commune rurale de 350 habitants, guidée par son maire dynamique, elle ne pouvait rien sans d'importantes ressources financières. Il lui aura fallu l'aide et la compréhension des différentes administrations (conseil général, conseil régional, Monuments historiques) pour mener à bien cette tâche.

Œuvre excellente et salutaire. Il n'est pas besoin de souligner combien il importe d'encourager une telle initiative de sauvegarde. Ces œuvres d'art constituent une des parures incomparables de la Bretagne. Il faut s'attacher, non seulement, à sauver l'architecture, mais aussi les objets mobiliers qui sont l'âme de nos édifices.

Dans ce siècle où l'on n'a que trop tendance à s'apesantir sur les dégradations, il faut savoir montrer les côtés positifs: la statue de Locmélar en témoigne. Qu'elle retrouve au plus tôt place à l'intérieur de l'église, c'est le vœu que nous émettons.

MELGVEN

Chapelle de la Trinité

Poutres de 1659

Dans son *Livre d'or des églises de Bretagne* (mars 1899), le chanoine Abgrall remarquait l'empoutrement de la chapelle de la Trinité de Melgven, sise sur le chemin du Tro-Breiz. « Notons, pour terminer, que pour maintenir les fermes du comble il y a six poutres sculptées et tordues en spirale, et qu'à la naissance du plafond en lambris court une sablière ou corniche ouvragée sur laquelle des anges tiennent des banderoles portant les versets du *Te Deum* ayant trait à la Sainte-Trinité ».

Ces poutres peintes, comme les sablières historiées, paraissaient contemporaines de la construction de ce vaste édifice traditionnellement attribué à l'atelier dit « de Saint-Herbot ». Les travaux de réfection de la toiture en 1984 ont permis, par la simple présence d'une échelle assez longue, la découverte et la lecture d'une inscription gravée au point d'appui d'une poutre et permettant de dater l'ensemble, non du XVI^e mais du milieu du XVII^e siècle :



Fig. 9. — Melgven, chapelle de la Trinité, inscription sur une poutre.

Les deux dernières lettres de la première ligne se trouvaient partiellement masquées par la sablière.

Outre la précision pour la datation d'un ensemble cohérent, cette inscription intéresse par sa position même. Le fabricant en charge a voulu laisser son nom à la postérité, mais il l'a fait modestement, dans un angle obscur, où jamais

le regard des fidèles ne pouvait arriver. Ce faisant, il ne pouvait penser qu'aux générations futures d'artisans qui, un jour, auraient dressé leurs échelles pour reprendre une partie de l'ouvrage ou raviver les peintures. Cela, dans la mentalité supposée de ce siècle, méritait aussi d'être souligné.

L.-P. Le Maître.

PLOUGASTEL-DAOULAS

Anse du Caro

Une inscription énigmatique du XVIII^e siècle

Après bien des hésitations, nous livrons le relevé d'une longue inscription gravée en creux sur des rochers au nord de l'anse du Caro, dans la presqu'île de Plougastel-Daoulas. Elle nous a été signalée en 1979 par Bernard Tanguy. Nous communiquons ce que nous avons pu en relever, dans l'espoir que quelque membre de la Société y exerce sa sagacité, afin que l'on puisse obtenir des éclaircissements, comme cela a été le cas pour l'inscription de Guengat (cf. *supra*).

Les coordonnées de l'inscription du Caro, selon la carte I.G.N. au 1/25 000, sont les suivantes: X: 098 00, Y: 094 15, soit à 500 m, à vol d'oiseau, à l'ouest du village d'Illien-an-Traon. On peut, à marée basse, suivre la côte vers le nord en partant de l'anse du Caro, et repérer les rochers entre la pointe qui s'avance dans la mer et la falaise.



Fig. 10. — Plougastel-Daoulas, *anse du Caro*, fragment de rocher portant une inscription.

Sommairement gravée en caractères dont la majorité est en capitales, il ne fait pas de doute qu'elle est en langue bretonne. Vieille de deux siècles, le rocher sur laquelle on la lit s'est débité sous l'action des marées, plusieurs signes sont érodés et la surface de la pierre est éclatée par endroits.

ROC AR B...

DRE AR GRIO SE EVELOH

AR VIRIONES BAOAVEL... R I

... GENBICEN DA BEN ESOA... S E

DIASBOANT...

...EKGES...

BO... FET

DAR

ASOMGAROPA

VARLAEOERIATQDAO

NELACIEOD — ET... F... AOMA

CVLESEDAREIDIMEVSMES

ARPRIGILOD1787

(cœur et croix) OBIIE: BRISBVILAR... FROIK... AL

... ALVOA ARBORSINET

CARCLONEPR ES (SAKI) ASONRES E I BEL

(ANNDDIN) VMS

... (ABAN) SDARANDOC (SAOU) ADREIRIO

(FAN) 1786 NEIS

... CL...

... DOS...

DARMIS — UT

177IMESO

EMGAR

DALOTOGREC

TRE: C---N

D'une autre main, la date de 1920...

MORLAIX

Chapelle Sainte-Marthe

Vestiges de l'édifice et de son mobilier

La publication, en 1983, du *Plan géométrique de la ville de Morlaix, des faubourgs et du port*, dressé par l'ingénieur des Ponts et Chaussées Besnard, daté du 5 juin 1782, permet de porter un regard affiné sur les vestiges anciens d'édifices dont on dit qu'ils ont disparu. Tel est le cas pour Notre-Dame-du-Mur, tel est celui de la chapelle Sainte-Marthe.

Les travaux effectués lors de la réalisation récente du lotissement qui a pris élégamment le nom de Sainte-Marthe, un peu au nord de la fontaine des Carmélites, ont permis de relever quantité d'ossements dans ce qui fut le cimetière Saint-Melaine. Hélas, on n'a pas assez prêté attention, sur le moment,

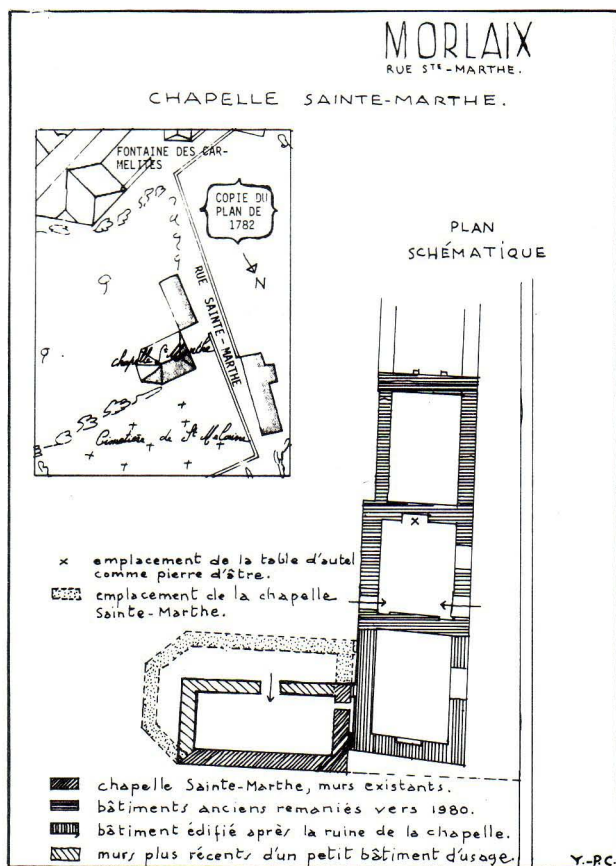


Fig. 11. — Morlaix, chapelle Sainte-Marthe, plan.

à ce qui pouvait être recueilli sur ce site historique. Or, M. Le Lann, l'un des propriétaires de ce qui fut le champ d'inhumation, découvrit une grande dalle funéraire, enfouie, vers le bout de la maison qui porte le n° 15 dans la rue Sainte-Marthe. Comme personne n'y prêtait attention, le découvreur ayant besoin de se procurer une large pierre d'âtre, la débita, en conservant, néanmoins, les morceaux non utilisés. On a ainsi les éléments du puzzle qui permettent de reconstituer l'histoire de cette pierre et, en même temps, d'examiner les vestiges d'une chapelle qu'il est convenu de classer sous la rubrique: détruite.

Dans son état original, la pierre concernée mesurait 2,26 m $\times$ 0,80 m, avec une épaisseur de 0,17 m. L'on voit toujours, sur trois de ses côtés, le profil d'une belle mouluration. La face supérieure comporte en outre une loge rectangulaire semblable à celles que l'on pratiquait sur les tables d'autel pour y loger les reliques des saints. Le fait que l'un des côtés de la pierre, sur sa longueur, ait été laissé sous le coup de l'outil, invite à y voir justement une table destinée à un autel adossé. On est donc en présence, selon toute vraisemblance, de la pierre qui servit d'autel dans la petite chapelle Sainte-Marthe située dans l'angle sud-ouest du cimetière disparu. C'est en effet l'endroit exact où fut exhumé cet objet il y a peu d'années.

Les moulurations invitent à le dater des XV^e-XVI^e siècles.

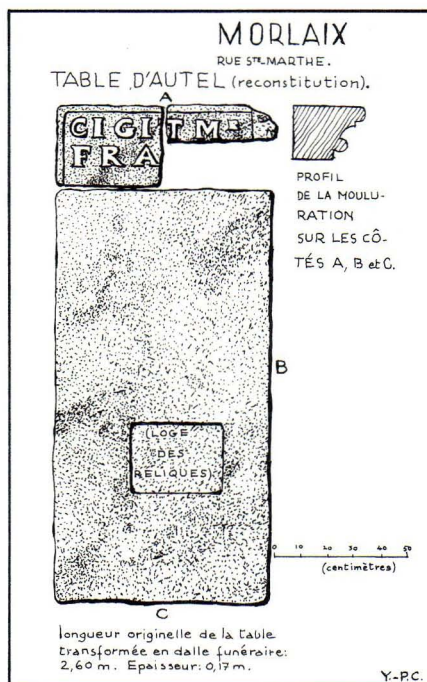


Fig. 12. — Morlaix, *chapelle Sainte-Marthe*, table d'autel.

Pierre d'autel à l'origine, la dalle a été réemployée comme dalle funéraire peu après la désaffectation de la chapelle au temps de la Révolution. M. Le Lann se souvient d'y avoir lu le nom d'un recteur de Saint-Melaine. Mais les seuls caractères conservés sont ceux des deux morceaux abattus pour utiliser la pièce comme pierre d'âtre. Nous en donnons le dessin. Le début de l'inscription est traditionnel: CI-GIT MR FRA(NÇOIS)...

En l'absence du relevé qui aurait dû être fait sur le moment, lors de l'invention de la dalle, la consultation des listes des recteurs de Saint-Melaine aux alentours de la Révolution éclaire l'identité du défunt. Le fichier dressé par le chanoine Jean-Louis Le Floch, à partir des archives de l'évêché de Quimper, ne donnent d'ailleurs qu'un seul prêtre prénommé François à Saint-Melaine: François Le Noanès. En fonction de 1779 à 1791, l'abbé Le Noanès, recteur de Saint-Melaine, fut arrêté et conduit en détention au château de Brest avant de pouvoir émigrer en Espagne le 12 août 1792. Revenu à Morlaix en 1800, il desservit l'église de Saint-Melaine, devenue annexe de Saint-Mathieu. Décédé en janvier 1805, et inhumé dans ce cimetière, l'on ne trouva pas de meilleure utilisation de la table d'autel de la chapelle Sainte-Marthe, quasi abandonnée, que comme dalle funéraire pour un prêtre qui, après avoir été vicaire à Saint-Melaine, y revint comme recteur en 1779, après avoir été deux ans à Plouisy.

De la petite chapelle Sainte-Marthe elle-même, il reste toujours les murs nord et est. Appareillés de manière irrégulière, ils sont en pierre bleue, comme on disait autrefois, en schiste. Dans le mur nord s'ouvre une petite fenêtre rectangulaire désormais hors d'usage par suite de la construction d'un logis dont la façade postérieure double le mur même de la chapelle. On peut de plus se demander si la porte en arc brisé de ce corps de logis ne provient pas de l'ancienne chapelle.

La découverte des ultimes vestiges de la chapelle Sainte-Marthe pourrait être l'occasion de dessiner un panneau avec un plan des lieux tel qu'on le voit faire dans des pays étrangers, afin de satisfaire la curiosité de ceux qui, montant jusqu'à la fontaine des Carmélites, restent un peu sur leur soif devant les bassins désormais desséchés de la célèbre source.

Yves-Pascal Castel.

PLOUVIEN

Église paroissiale

Une poutre de gloire en 1700

Extrait des registres paroissiaux de Plouvien (8): « Ce premier dimanche d'octobre 1700, troisième jour du mois, a été faite par le soussignant recteur, avec la permission de M. l'abbé de Keramprat, docteur en Sorbonne et vicaire général du Léon, la bénédiction de la croix de l'image de Notre Seigneur, de celle de Notre Dame, de saint Jean l'Apôtre et Évangéliste, et de sainte Marie Magdeleine qui composent le calvaire nouvellement fait et posé entre les chœurs

(8) Arch. dép. Finistère, sous-série 3 E, registres paroissiaux de Plouvien.

et la nef de l'église paroissiale de Plouvien, en foi de quoi nous avons signé lesdits jours et an que devant, le tout pour la plus grande gloire de Dieu. Amen.

M. Piriou, recteur de Plouvien
 Nicolas Kerouanton, diacre
 Yves Kerbrat, prêtre
 Guillaume Le Roux».

G.-M. Thomas.

PRIMELIN

Chapelle Saint-Tugen

Un thème rare dans l'iconographie chrétienne: le retour d'Égypte de la Sainte Famille

La très riche chapelle de Saint-Tugen n'a pas fini de livrer ses secrets... Nous voulons parler de la peinture sur bois placée au-dessus de l'arcade qui sépare le bras sud de la nef. Une récente restauration permet d'apporter quelques précisions sur une scène jusqu'ici considérée comme représentant la Sainte Famille sans plus de détail, que la présence d'un quatrième personnage barbu, paraissant derrière le groupe de Jésus, Marie et Joseph. Le chanoine Pérennès, dans sa monographie *Saint-Tujan au Cap-Sizun*, émettait l'hypothèse que ce pouvait être Adam, figurant l'Ancien Testament... Mais il écrivait en 1936, à une époque où la peinture était passablement illisible.

Or, il n'y a pas de doute, le personnage de droite avec ses ailes est un ange. L'enfant, au centre, est Jésus montrant le chemin et, à sa droite, la Vierge portant une belle coupe garnie d'une grappe de vigne. Le personnage au visage barbu qui se révèle dans l'ombre à l'arrière, est, tout simplement, saint Joseph.

La clé de l'énigme tient dans cette coupe chargée de la grappe, dans les mains de la Vierge. En effet, dans l'Ancien Testament, un psaume associe et le nom du patriarche Joseph, père de l'une des douze tribus d'Israël, et la vigne « retirée d'Égypte », et la main du Seigneur posée sur le fils d'homme... (Psaume 80, Traduction œcuménique de la Bible). Ce sont là de ces correspondances dont l'iconographie chrétienne des grandes époques a toujours été prodigue. Une scène du Nouveau Testament, un mystère chrétien ainsi mis en relation avec un épisode de l'histoire de l'antique Israël, prend une résonance symbolique et dépasse l'illustration pure et simple d'un événement.

On a dans la peinture de Saint-Tugen une preuve de plus que les commanditaires de l'art en Bretagne étaient raffinés dans leurs exigences intellectuelles, face à la mise en image du message biblique. Ils savaient voir dans l'Ancien Testament une préfiguration du Nouveau, selon la tradition immémoriale de l'Église, et accorder un sens plénier à un texte qui apparaissait dès lors comme prophétique.

Il est vrai que notre Retour d'Égypte date des environs de 1675, si l'on se réfère à l'inscription du bas du tableau, à gauche: MRE JEAN PERENNES RECTEUR DE PRIMELIN. Ce Jean Pérennès, soucieux d'iconographie, a aussi, durant

son règne, fait peindre le lambris (daté de 1674) de la sacristie haute. C'est à lui que l'on doit, la même année, le lambris neuf à l'aile nord de l'église, ... un pavé sous les fonts baptismaux, un dôme et un lambris au-dessus des fonts. A son activité de restaurateur, il joignait un sens aigu de la symbolique chrétienne. Il est vraisemblable que le thème inhabituel qu'il a sans doute lui-même proposé au peintre, lui était cher, et plus accordé à sa sensibilité sacerdotale de docteur éclairé qu'à celle des fidèles de Saint-Tugen. Ceux-ci devaient être plus frappés par les prédications directes du bienheureux Julien Maunoir, qui donna ici deux missions en mai 1643 et en 1669.



Fig. 13. — Primelin, *chapelle Saint-Tugen*, le Retour de la Sainte Famille
Peinture sur bois, par Baradec, vers 1675.

Pour illustrer le thème qui lui tenait à cœur, le recteur de Primelin, messire Jean Pérennès, s'est adressé à un peintre de Morlaix, Baradec, selon la lecture vraisemblable de Marie-Madeleine Tugorès, qui rejoint le travail de G.-M. Thomas sur les artistes (8 bis). C'est le nom que nous retiendrons, sans méconnaître la graphie *Barazer* de Couffon dans le *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, p. 525, ni celle de *Barader*, retenue par Pérennès dans la monographie citée plus haut.

Inventaire général (Y.-P. Castel).

(8 bis) G.-M. THOMAS, *Artistes, artisans et ingénieurs ayant travaillé à Brest et dans sa région aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Rennes, 1980 (thèse de doctorat d'Université), t. I, p. 193.

QUIMPER

Cathédrale Saint-Corentin

Le tombeau en calcaire de l'évêque de Quimper Gatien de Monceaux

Dans sa monographie sur la cathédrale de Quimper, R.-F. Le Men écrit que le tombeau en calcaire de l'évêque Gatien de Monceaux (mort en 1416) s'élevait au milieu de la chapelle absidale (9). Mais, comme il gênait le passage, le chapitre le fit démolir au XVIII^e siècle: la table fut, dans un premier temps, descendue au niveau du dallage, puis reléguée dans une chapelle du bas de l'église. Les panneaux du soubassement et la statue furent déposés dans un enfeu (10). Lors de la restauration de la chapelle absidale, au XIX^e siècle, on plaça le gisant seul dans l'enfeu du mur nord, le plus proche de l'autel; il s'y trouve encore aujourd'hui. Il faut se montrer, comme pour les autres effigies mortuaires endommagées à la Révolution, très circonspect dans ses jugements. Un examen attentif permet de remarquer des restaurations considérables, voire des réfections, tant au niveau du visage que des draperies.

Il subsistait cependant d'autres éléments du tombeau: c'étaient les débris du sarcophage. Ceux-ci, remployés avec des fragments également en pierre calcaire, qui provenaient d'un autre tombeau, servaient de soubassement à la statue couchée de François du Chastel (mort en 1612). Ce «mausolée» ainsi construit occupait le centre d'une salle du rez-de-chaussée (11) dans le Musée départemental breton.

Description

Les panneaux de chaque extrémité proviennent du monument de Gatien de Monceaux. Chacun montre, sous des arcatures richement décorées, deux anges porteurs d'un écu aux armes de l'évêque, qui sont: «d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois étrières d'or, deux en chef et un en pointe» (12). Un troisième panneau appartenait, selon toute vraisemblance, au même tombeau. Deux niches identiques, dont l'accolade s'amortit d'un important fleuron végétal, abritent chacune un apôtre. Celui-ci tient, déroulé en travers de son corps, un phylactère qui ne semble pas avoir comporté d'inscription. Les mêmes arabesques flamboyantes meublent, entre les pinacles fleuronnés, la nudité du calcaire. Du tombeau primitif, la «lame» a été conservée. Sa corniche, ornée d'une guirlande de feuilles de vigne, témoigne de la virtuosité de l'artiste à forer la pierre et lui à donner l'extraordinaire souplesse d'une végétation vivante. Dans le pourtour de la table sur laquelle reposait la statue, se lit, en lettres gothiques, l'épitaphe du prélat:

(9) R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale de Quimper*, Quimper, 1877, p. 68.

(10) Abbé A. THOMAS, *Visite de la cathédrale de Quimper*, Quimper, 1892, p. 52-53.

(11) A. SERRET, *Catalogue du Musée archéologique départemental et du Musée des anciens costumes bretons*, Quimper, 1886, p. 94-95.

(12) Albert LE GRAND, *Les vies des Saints de la Bretagne Armorique*, éd. par les chanoines Thomas, Abgrall et Peyron, Rennes, 1901, p. 142.

Omnibus Urbanus de Moncellis Gacianus Presul Cornubie jacit hic servusque Marie. Sagax. facundus. de Nanetis oriundus: ipse chori/

vostas fieri fecit pius altas: Rexit subjectos octo cum mense per annos: post hec milleno. bis et octo/

C. quater anno. Octobris sexta decima migravit ad alta: quisque Deum poscat cum sanctis pace quiescat/

ac felix agmen sanctorum concinat. Amen: (13)

Les grands panneaux proviennent du tombeau d'Alain de Lespervez, ancien évêque de Cornouaille (mort en 1455). Situé dans le chœur de la chapelle du couvent des Cordeliers de Quimper (14), et appuyé contre le mur de la chapelle du Juch (15), il eut à souffrir des massacres révolutionnaires ; sa statue fut renversée en 1793. M. Rossi parvint à sauver les panneaux du désastre et les donna au musée (16). Des anges, vêtus de tunique blousant au-dessus de la ceinture ou de chape à fermail, se présentent debout dans des niches gothiques ;

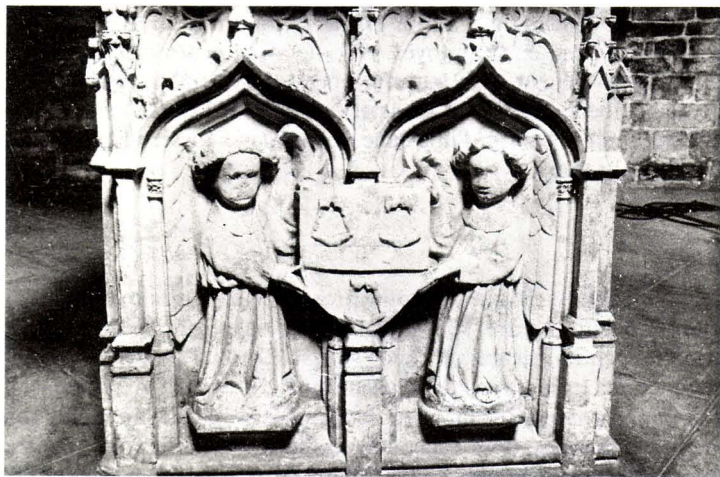


Fig. 14. — Quimper, cathédrale Saint-Corentin, tombeau de Gaïen de Monceaux.

(13) R.-F. LE MEN. *op. cit.*, p. 67.

(14) Avant d'être nommé au siège épiscopal de Cornouaille, en 1448, Alain de Lespervez était frère mineur au couvent de Saint-François (Cf. J. TRÉVÉDY, *Notice sur l'ancien couvent des Franciscains de Quimper découverte par dom Plaine*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XII, 1885, p. 9). La réputation du couvent de Quimper fut telle que plusieurs prélats et grands personnages voulurent y passer les derniers jours de leur vie et y avoir leur sépulture. Deux autres évêques y furent inhumés : Rainaud (mort en 1245) et Guy de Plounévez (mort en 1266) [Cf. J. TRÉVÉDY, *Notes sur les nécrologes du couvent de Saint-François de Quimper*, *ibid.*, t. XI, 1884, p. 25].

(15) *Id.*, *ibid.*, t. XI, 1884, p. 39, et note 1 de la même page.

(16) R.-F. LE MEN, *op. cit.*, p. 173.

ils tiennent des écussons surmontés de la crosse épiscopale et timbrés aux armes d'Alain de Lespervez, qui sont: «de sable à trois gemelles d'or» (17). Le démontage du monument reconstitué au musée a fait apparaître des restaurations en plâtre dans la partie supérieure des panneaux, sous la table.

*
**

Une remarque s'impose concernant le matériau employé: il s'agit d'une pierre calcaire friable, d'un grain très serré. Nous savons que la Basse-Bretagne importe des matériaux de construction, comme la pierre de Caen livrée jusqu'à Saint-Pol (18) ou le tuffeau saumurois (19). L'hypothèse d'importation de calcaire à Quimper se trouve confirmée par Le Men; celui-ci signale une pierre calcaire encastree dans un des contreforts du portail ouest (20).

Les monuments funéraires ont-ils été exécutés sur place ou à l'extérieur du duché, avant d'être acheminés vers leur destination finale? Question qui fait mesurer la complexité d'une définition de la production importée. Il paraît

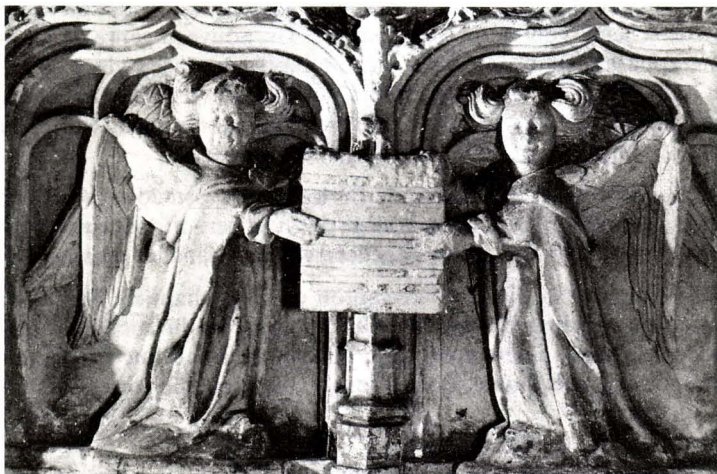


Fig. 15. — Quimper, *Musée départemental breton*, tombeau d'Alain de Lespervez.

(17) Albert LE GRAND, *op. cit.*, p. 144.

(18) «La nef[de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon] élevée dans les dernières années du XIII^e et dans les premières années du XIV^e siècle, (...), en pierre de Caen» (R. COUFFON et A. LE BARS, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, Saint-Brieuc, 1959, p. 410. «Les caboteurs de ses ports ont (...) importé [des] pierres (...) de Caen» (A. MUSSAT, *Arts et cultures de Bretagne*, Paris, 1979, p. 58 et 59).

(19) Vannes importe des matériaux de construction: du tuffeau saumurois (J.-P. LEGUAY, *Un réseau urbain au Moyen Âge: les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1981, p. 247).

(20) R.-F. LE MEN, *op. cit.*, p. 215.

probable que Gatien de Monceaux, d'origine nantaise — comme le souligne son épitaphe —, ait commandé son tombeau à un atelier de la basse vallée de la Loire (21); en revanche, le tombeau d'Alain de Lespervez nous paraît devoir être attribué à un artiste local.

Le rayonnement artistique du tombeau nantais

Le tombeau nantais a contribué, en partie (22), à diffuser en Basse-Bretagne l'art de la vallée de la Loire. Et, par son intermédiaire, c'est la tradition artistique du Berry qui pénétra en Bretagne jusqu'au Folgoët.

Nous connaissons le rayonnement culturel du Berry jusque dans le centre nantais: avant de devenir « maistre des œuvres du duché », Guy de Dammartin a travaillé pour le duc de Berry, dont les princes bretons sont des émules (23). Dans un article précédent, nous avons étudié l'impact du tombeau dans la sculpture décorative et figurative des centres ducaux, et établi des comparaisons entre des œuvres bretonnes et berruyères (24).

Mais surtout il a contribué à « véhiculer » une certaine idée du tombeau et un type de schéma voué à un grand succès. Un nouveau genre de monument funéraire apparaît, subordonné par l'iconographie et par le style, à l'art de cour ligérien (25). Paré de signes extérieurs de richesse, d'emblèmes héraldiques distribués à profusion, il concourt à la glorification de l'individu et de sa famille; il exprime la puissance sociale et politique des mécènes.

Le monument, en kersanton, de Bertrand de Rosmadec (mort en 1445), successeur de l'évêque nantais sur le siège de Quimper, offre beaucoup d'analogies avec le précédent, tant dans l'agencement que dans les détails (26).

L'utilisation de la pierre de kersanton dans les chantiers ducaux favorise l'expansion du mécénat princier et celui des familiers du duc: grâce à sa taille plus facile, le matériau permettait de produire désormais une sculpture homogène, abondante et de qualité. D'un transport par mer rendu aisé par la situation

(21) Dans la période qui s'étend de 1400 à 1442, l'aristocratie moyenne de Haute-Bretagne importe 17 tombeaux contre 10 commandés à des ateliers locaux; il en est de même pour le haut clergé (Y. COPY, *Les tombeaux aux XIV^e et XV^e siècles en Haute-Bretagne*, Rennes, 1981, thèse de 3^e cycle, t. I, p. 204).

(22) Les vitraux des fenêtres hautes du chœur (1417-1419) de la cathédrale de Quimper introduisent aussi les modes nouvelles. « Ils se rattachent de façon quasi certaine aux grands exemples de la Normandie et des pays de Loire voisins » (A. MUSSAT, *op. cit.*, p. 113). La figure de saint Jacques (7^e fenêtre, côté nord) se compare à l'un des apôtres du Folgoët.

(23) J.-P. LEGUAY, *op. cit.*, p. 196.

(24) C. PRIGENT, *Monuments et objets d'art du Finistère... Quimper, cathédrale Saint-Corentin, Vierge à l'Enfant du portail sud*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CX, 1982, p. 328-331.

(25) Y. COPY, *op. cit.*, p. 235.

(26) Restauré en 1870 et placé dans l'enfeu de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, dans le collatéral sud du chœur. A l'origine, il s'élevait à l'entrée de la chapelle (*i.e.* le long de la grille qui sépare la chapelle du bas-côté) [R.-F. LE MEN, *op. cit.*, p. 104].

des carrières à fleur d'eau, il présentait l'avantage d'une diffusion rapide (27). Le tombeau de Locronan, antérieur à 1433, est la première œuvre importante réalisée dans cette pierre. Le gisant de l'évêque Bertrand de Rosmadec se compare à la célèbre statue de saint Ronan.

Le soubassement du tombeau d'Alain de Lespervez s'inscrit dans la ligne des deux précédents. On y retrouve la disposition générale des angelots portés dans des niches, mais on ne peut parler d'influence directe. Les anges, avec leurs figures joufflues, vêtus de tunique ou de chape à fermail, s'inspirent de leurs aînés, qui décorent les voussures des porches occidentaux de la cathédrale et de ceux qui encensent la Vierge, au tympan du portail sud : leur chevelure à grosses boucles encadrent des visages souriants, aux yeux en amande entre des paupières accentuées. Mais déjà, par rapport aux modèles, les transformations subies sont importantes : les formes élégantes s'alourdissent ; les plis d'une grande variété qui animent avec raffinement la composition se simplifient, leur rythme paraît ralenti par l'épaisseur des masses.

Deux ans auparavant, un artiste local avait sculpté, au revers du gisant (en granit) d'un autre membre de la famille des Lespervez, l'abbé Henry de Saint-Croix de Quimperlé (mort en 1453), une scène identique à celle du tympan (28). Ce relief rustique, réduit à l'essentiel, montre l'influence des schémas « de cour » sur la production locale, souvent maladroite.

Il y a donc eu, dans un premier temps, rayonnement du tombeau nantais dans les centres ducaux, puis répercussion de la sculpture ducale dans la création artisanale. Méfiance des artistes bretons vis-à-vis des modes nouvelles, ou traditions bien ancrées difficiles à transformer ?

Deux autres tombeaux d'évêques, également en pierre de kersanton et conservés dans la cathédrale — Alain Le Maout (mort en 1493) et Raoul Le Moël (mort en 1501) — témoignent du succès et de la persistance du schéma initial. Mais ces deux œuvres régionales révèlent des faiblesses esthétiques (29).

Peu de monuments attestent l'activité des tombiers. Des inventaires antérieurs à la Révolution permettent cependant d'en évaluer l'importance (30) : elle est très faible. La noblesse et les ecclésiastiques (évêques, chanoines) constituent leur clientèle quasi exclusive. Le même phénomène se remarque en Haute-Bretagne (31).

(27) R. COUFFON, *L'évolution de la statuaire en kersanton*, Saint-Brieuc, 1964, p. 10.

(28) C. PRIGENT, *op. cit.*, p. 331, et note 21 de la même page.

(29) Celui de l'évêque Alain Le Maout dans l'enfeu de l'ancienne chapelle des lépreux, sous la tour sud ; Raoul Le Moël : enfeu de la chapelle des fonts baptismaux, sous la tour nord (ce tombeau reproduit l'ancien monument détruit par les révolutionnaires. (Cf. A. THOMAS, *op. cit.*, p. XI).

(30) Manuscrit de l'abbé de Boisbily, chanoine de la cathédrale de Quimper en 1770, conservé à l'évêché (plan de l'édifice avec mention des tombeaux et leur emplacement).

(31) Y. COPY, *op. cit.*, p. 37.

Les mécènes et les promoteurs

La prodigieuse vitalité de l'art breton, qui se manifeste dans tous les domaines, y compris la décoration, est tributaire de la présence de généreux mécènes et d'énergiques promoteurs. Dans cette activité, les prélats jouent un rôle essentiel; ils sont étroitement associés à l'ouverture des chantiers dont la progression est marquée par l'apparition de leurs armes sur les clefs de voûte, puis par l'érection de leur tombeau dans le chœur des édifices, ou dans les chapelles privatives. Des personnalités se dégagent de l'épiscopat; elles s'identifient au monde politique du moment, choisies parmi les collaborateurs les plus assidus des ducs. Ainsi Gatien de Monceaux fut « conseiller, clerc au Parlement et Privé conseil des ducs Jean IV et Jean V » (32). Dès le début du ^{xv}^e siècle, des conseillers des ducs tiennent les sièges des différents diocèses. Des descendants des grandes lignées locales sont également appelés à la dignité épiscopale: Bertrand de Rosmadec, membre du Conseil en 1409 et évêque de Quimper en 1417.

Et ces noms sont ceux des grands constructeurs du moment. Gatien de Monceaux fait élever les voûtes du chœur de 1408 à 1416, comme le souligne son épitaphe, rapportée ci-dessus (33). Son passage à Quimper est sans doute trop bref pour y laisser une marque considérable. Nous pensons en revanche que son mécénat reste lié à l'importation de statues en calcaire de la basse vallée de la Loire. Ainsi la Vierge monumentale de la chapelle Notre-Dame de Languivoa, en Plonéour-Lanvern, aurait peut-être transité par Quimper. Et la Vierge en kersanton de la chapelle du Guéodet, que nous datons des années 1410, en serait une transposition possible (34). Au niveau local, cet ecclésiastique apparaît comme un agent de diffusion de la civilisation de cour ligérienne. Son successeur continue son œuvre et fait installer la vitrerie du chœur de 1417 à 1419 (35). En 1424, en présence d'un représentant du duc, il pose la première pierre de la façade occidentale (36). L'œuvre fut menée à bien en vingt-huit ans; elle se comprend au sens large: avec les porches nord et sud, les trois entrées principales.

*
**

Dans la première moitié du ^{xv}^e siècle, le milieu ducal apporte un souffle vital à la production artistique en faisant appel à des artistes qualifiés (37) et un large accueil aux modes stylistiques nouvelles. Et pour satisfaire ses exigences

(32) Albert LE GRAND, *op. cit.*, p. 142.

(33) *Ipse chori vastas fieri fecit plus altas.*

(34) C. PRIGENT, *Les statues des Vierges à l'Enfant de tradition médiévale, ^{xv}^e-^{xvi}^e siècle, dans l'ancien diocèse de Cornouaille*, Rennes, 1982, thèse de 3^e cycle, t. I, p. 59.

(35) R.-F. LE MEN, *op. cit.*, p. 21.

(36) ID., *ibid.*, p. 315.

(37) C. PRIGENT, *Le rôle des classes sociales dans la fabrication des statues, dans Artistes, artisans et production artistique au Moyen Age*, Rennes, 1983, p. 129-132.

esthétiques, il n'hésite pas à acheter à l'extérieur du duché. A cette époque, la Basse-Bretagne fournit un ensemble d'œuvres stylistiquement assez proches les unes des autres, taillées dans un matériau homogène (le kersanton), relevant surtout du décor monumental, moins de la statuaire et assez peu de la sculpture funéraire.

Les monuments que nous avons étudiés, depuis le tombeau nantais jusqu'au bas-relief de Quimperlé, montrent le processus de diffusion culturelle au XV^e siècle. Il s'effectue toujours dans le même sens, du sommet vers la base. Les formes créées dans les chantiers ducaux eurent un impact extraordinaire sur la production bretonne: les imagiers n'ayant derrière eux aucune tradition, ne possédant pas non plus un haut niveau de connaissance technique et souvent incapables d'observation directe, furent heureux de puiser dans ce répertoire. La répercussion de cette sculpture dans la création artisanale témoigne de l'influence prépondérante des élites et de leur rôle dans le conditionnement de l'iconographie.

C. Prigent.

SAINT-THEGONNEC

Église Notre-Dame et Saint-Thégonnec

Une inscription sur le clocher

A l'inverse de certains clochers bavards, tels ceux du Faou où l'on peut relever dix inscriptions, allant de 1628 à 1647, et de Ploaré, vingt-quatre inscriptions de 1550 à 1736, le célèbre clocher de Saint-Thégonnec reflète la réserve du tempérament léonard (38).

On sait depuis longtemps qu'il porte trois dates: 1) 1599, à l'intérieur du porche, sur un bénitier, qui doit être celle de la fondation. 2) 1605, sur l'arcade majestueuse de l'entrée. 3) 1606, sur le cadran solaire. Mais en dehors de ces dates laconiques, rien n'a été signalé. Pas un fabricant, pas un recteur n'a gravé ici son nom pour la mémoire des générations à venir...

Pourtant, l'examen à la jumelle de la pierre terminale sur plan carré à pans coupés, dont le profil en talon est caractéristique de l'époque, a donné quelques instants à l'observateur l'espoir d'y lire le nom d'un fabricant, et peut-être une date qui aurait permis de savoir combien de temps les paroissiens de la riche paroisse toilière léonarde avaient mis pour parfaire l'ouvrage...

(38) Y.-P. CASTEL et J.-L. DEUFFIC, *La construction du clocher du Faou en quatre campagnes de travaux, de 1628 à 1647*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1983/2, t. CXII, p. 117-122. Pour le clocher de Ploaré, voir notre brève étude dans *Le Courrier du Léon-Le Progrès de Cornouaille*, 26 août 1978: *Quand les églises n'avaient ni micros ni hauts-parleurs*, étude reprise sans référence par M. MAZÉAS, *Ploaré, une église bretonne entre terre et mer*, 1984, p. 17.

De fait, sur le côté oriental de la pierre sommitale, se révélait le mot CA(R)O: FA . Les difficultés de lecture, aggravées par la présence des joints de ciment qui viennent d'être renouvelés et celle des descentes doubles du paratonnerre, se sont peu à peu résolues pour livrer le verset de l'évangile de saint Jean que l'on lisait en ce temps-là au dernier évangile de la messe tridentine de saint Pie V: ET VERBUM CARO FACTVM EST, accompagné du rite de l'agenouillement. La phrase commence sur le côté oriental. Mais ne peut-on imaginer qu'un fabricant du nom de CARO ou CAROF a trouvé le biais du verset johannique pour faire passer par un jeu de mots son nom à la postérité?...

Plus vraisemblablement, le maître d'œuvre, par ce verset, indique d'un clin d'œil la date de l'achèvement du clocher. En effet, la statue de l'évangéliste saint Jean prend place dans une des niches basses et tout le monde connaît cet étrange et fascinant personnage dû au talent de Roland Doré qui l'a signé et daté de 1625.

On pourrait ainsi émettre l'hypothèse que la durée de la construction du chantier de construction de la tour est de... 26 ans, soit sept années de plus que celle du Faou, ce qui est raisonnable, vu la différence de masse des deux ouvrages, et sans doute de la puissance économique des deux paroisses.

Yves-Pascal Castel.

J.-P. CORNEC

Inventaire provisoire des cadrans solaires du Finistère

Le cadran solaire est un sujet rarement abordé en tant que tel dans des études ou des ouvrages historiques consacrés aux monuments, à l'art profane ou sacré. La Bretagne et le Finistère en particulier ne font pas exception ([13], [15], [17], [19], [21])* : V.-H. Debidour ([17], p. 275) lui consacre une demi-page dans son ouvrage, au point de vue de l'art populaire, et R. Couffon et A. Le Bars ([15]) ont relevé la présence de quelques-uns d'entre eux au titre du mobilier. Ils ne sont pas absents des *Bulletins de la Société archéologique du Finistère* : à la fin du siècle dernier et au début de celui-ci, J.-M. Abgrall releva les devises de certains cadrans ([1], [2], [3]). Par la suite, quelques exemplaires font l'objet de mentions sporadiques au cours des séances mensuelles ([4]-[11]).

Le cadran solaire n'a plus de place fonctionnelle dans notre société, il reste mystérieux et complexe pour beaucoup, et surtout les exemplaires restants ont le très grave défaut de ne jamais indiquer la même heure qu'une montre. Il a pourtant joué un rôle essentiel dans le passé : il déterminait l'heure, tandis que les horloges tentaient de la conserver, pour l'indiquer quand le cadran était inopérant. Il était l'objet d'une science, la gnomonique, et ses formes sont innombrables : ceux qui les fabriquaient, les cadraniers, formaient une corporation ; ses dimensions permettaient souvent à un graveur ou à un peintre d'exprimer son art.

A tous ces points de vue, leur étude n'est donc pas dépourvue d'intérêt, mais pour cela, il est nécessaire de les recenser. La commission des cadrans solaires de la Société astronomique de France a donc entrepris une telle tâche pour toute la France ; jusqu'ici environ 5 000 cadrans sont répertoriés, dont une soixantaine dans le Finistère. Nous les présentons ci-dessous. Puis nous donnons une histoire abrégée des cadrans solaires et de leur raison d'être dans la société passée. Nous décrivons ensuite le cadran du manoir du Stang en La Forêt-Fouesnant qui, par la richesse de sa gravure, occupe une place à part. L'inventaire lui-même est précédé d'un recueil des principaux termes de la gnomonique.

(*) Les nombres entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'article.

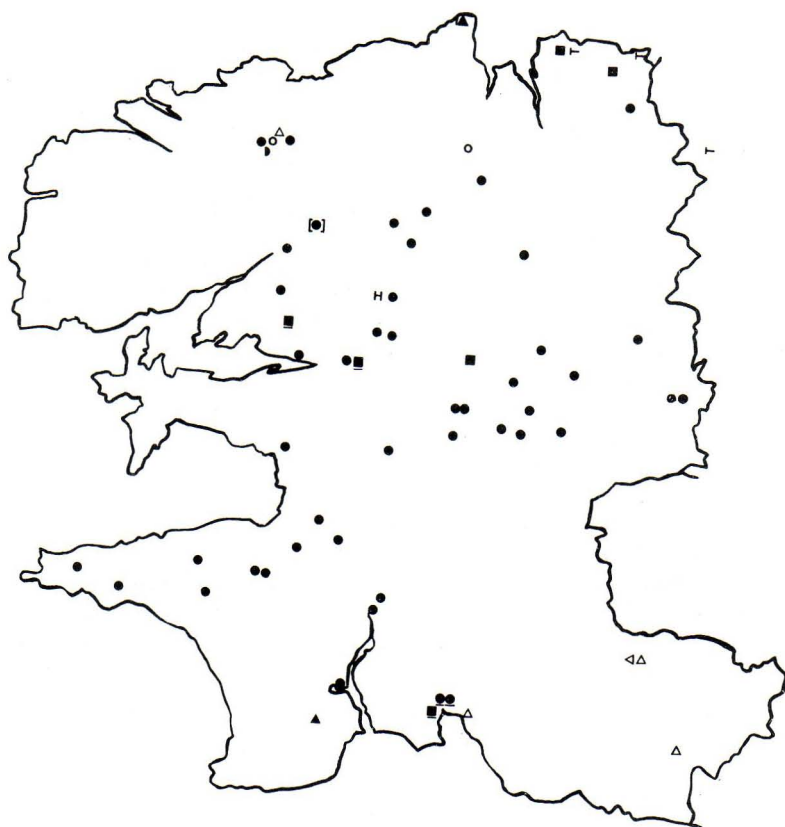
PRÉSENTATION

Cet inventaire résulte d'abord de la prospection plus ou moins systématique des monuments les plus directement accessibles : églises, chapelles importantes, châteaux, ainsi que des découvertes fortuites sur d'autres édifices ; ensuite d'un examen de cadrans dont l'existence probable était connue, et qui nous avaient été signalés (1) ou qui figuraient dans des inventaires déjà réalisés : l'ouvrage de E. Zinner, consacré à une partie de l'Europe ([24]), un fichier provisoire de cadrans bretons, assez pauvre ([19] b), l'inventaire local dans l'ossuaire de Pleyben, dont l'auteur nous est inconnu ([25]). D'ailleurs, cette deuxième source nous a montré que les cadrans parmi les mieux conservés, souvent les mieux travaillés, ornent les fermes, des granges, des maisons particulières, dont bien sûr la visite systématique est impossible. En outre, nous connaissons l'existence de nombreux autres cadrans, mais le temps a manqué pour aller les examiner tous. C'est pourquoi l'inventaire présenté ici n'est que provisoire. Enfin, il ne renferme que des cadrans qui existent réellement ; ceux qui étaient répertoriés sans être décrits et qui ont disparu depuis plus de dix ans ne sont pas mentionnés. *Sic transit.*

APERÇU HISTORIQUE SUR LES CADRANS SOLAIRES

Depuis l'extrême antiquité et dans toutes les régions du monde, l'évolution quotidienne de l'ombre d'un objet fut utilisée pour marquer l'écoulement du temps, pour indiquer des instants. Le plus souvent c'était par la longueur de cette ombre qu'on repérait le temps, autrement dit on se référait aux variations de la hauteur du soleil : les premiers cadrans solaires sont apparus dans des pays de basse latitude (Égypte, Chaldée, Chine) où, au cours d'une journée, la hauteur du soleil varie bien plus sensiblement que sa direction et, au cours de l'année, évolue peu. On recueillait l'ombre sur une surface horizontale ou verticale. Chez les Grecs et les Romains les surfaces sont aussi des portions de sphère creuse ou de cône, et c'est l'extrémité de l'ombre d'une tige qui marque le temps. A la place d'une ombre, on utilisait aussi l'image d'un petit orifice, comme dans les bagues solaires ([12], [22]). Mais employés tels quels à des latitudes plus élevées, ces instruments donnent des indications plus difficiles à exploiter puisque la marche de l'ombre au cours d'une journée, sa longueur et sa direction varient suivant la saison. La table du cadran devient complexe puisqu'il faut une échelle de lecture pour chaque mois. De plus, ils étaient conçus pour indiquer des heures inégales ou saisonnières : on divisait le jour, entre le lever et le coucher du soleil, en douze intervalles égaux. On voit tout de suite que la durée de ces intervalles changeait avec la saison. Cette notion se conservera jusque très avant dans notre ère et même après le XV^e siècle certains cadrans continueront de les montrer.

(1) Nous remercions M. Sagot, président de la Commission des cadrans solaires de la Société astronomique de France, ainsi que M. Rouxel, de nous avoir signalé l'existence de nombreux cadrans. Nous remercions également M. Tanguy Daniel pour ses remarques et suggestions.



Matériau	Type de cadran			
	non déclinant	vertical déclinant	oriental (occidental)	horizontal
Schiste	●	○	⦿ (⦿)	⦿
Pierre	■	□	⊞ (⊞)	■
Peinture	▲	△	▷ (<)	▲

⊞ Cadran en pierre vertical en avancée

⦿ Cadran disparu récemment

H Ancien cadran d'horloge sur l'église du Tréhou

Fig. 1. — Localisation des cadrans répertoriés dans le Finistère.

Le principe des cadrans solaires, tels que ceux que nous présentons ici, apparaît en Europe au XIII^e siècle à l'occasion des contacts de plus en plus nombreux avec la science arabe. C'est elle qui a perpétué, développé et appliqué ce principe; elle l'avait hérité de l'astronomie grecque qui elle-même devait l'avoir acquis des Babyloniens ou des Égyptiens ([16], [22]); malheureusement ces derniers ne nous ont pas laissé d'applications.

Ce principe est simple: l'heure est indiquée par l'ombre d'une tige droite (le style) parallèle à l'axe de la Terre. Ce style est donc oblique, il est contenu dans le plan du méridien et il vise le point du ciel (occupé aujourd'hui par l'étoile Polaire) autour duquel, par suite de la rotation terrestre, semble s'effectuer le mouvement quotidien des astres et du Soleil en particulier. Celui-ci semble donc tourner autour de ce style. Chaque jour de l'année, à midi quand le Soleil passe au méridien, la direction de l'ombre du style est la même. Et, chaque jour, au bout du même intervalle de temps après midi, le Soleil aura tourné du même angle autour de ce style puisque la Terre aura elle-même tourné du même angle autour de son axe. La *direction* de l'ombre du style au bout de cet intervalle de temps sera identique tout au long de l'année; le Soleil étant plus ou moins haut suivant la saison, la *longueur* de l'ombre variera, mais ce n'est pas elle qui nous intéresse ici. Si nous divisons le jour, d'un midi au midi suivant, en vingt-quatre intervalles égaux (24 heures), ces heures se reproduiront égales à elles-mêmes tous les jours de l'année. L'inclinaison du style conduit donc à la notion d'heures égales, c'est-à-dire la possibilité de lire l'heure sur un diagramme unique et simple, l'éventail des lignes horaires.

En soi, ces cadrans auraient sans doute eu peu de succès dans des sociétés où l'heure restait vague et où l'activité, économique ou autre, était liée à l'éclairement, si ces heures égales n'allaient se retrouver dans un autre instrument et s'imposer définitivement avec lui au XV^e siècle.

Vers 1300 apparaît l'horloge mécanique, plus exactement le principe de son fonctionnement, l'échappement: l'écoulement du temps n'est plus représenté par un processus continu (écoulement de l'eau, du sable, combustion d'une chandelle, etc.), mais par une succession de petits écoulements contrôlés: on interrompt périodiquement la chute d'un poids. Ni l'auteur, ni le lieu, ni la date exacte de cette découverte ne sont connus. Toute la difficulté est de régulariser cet échappement. Au début cela se faisait par le foliot, sorte de balancier oscillant à l'horizontale, que l'on réglait en déplaçant des masses à ses extrémités: c'était délicat et peu précis. De plus, les frottements dans le mécanisme restent importants, l'entretien est plus ou moins régulier. Les premières horloges ne sont pas sûres, elles peuvent dériver de plus d'une heure par jour. Néanmoins elles étaient faites pour tourner régulièrement et indiquer vingt-quatre heures de durée égale dans une journée, soit uniquement en sonnant, ainsi qu'elles le faisaient au début, soit par la suite (au XV^e siècle) en entraînant une aiguille sur un cadran divisé en vingt-quatre ou douze heures. On peut penser alors que c'est l'apparition du cadran d'horloge qui accéléra l'adoption et la diffusion des cadrans solaires à style incliné puisque l'on pouvait effectuer une comparaison directe de leurs indications, d'autant que cette comparaison se révélait fréquente. Il faudra attendre le milieu du XVII^e siècle pour qu'apparaisse le balancier

vertical : son principe est simple, son réglage aisé. Contrôlant la chute d'un poids ou le déroulement d'un ressort spiral, il amènera une amélioration considérable de la précision qui passera à quelques minutes par jour ; il conduit aussi à la miniaturisation des mécanismes qui deviennent portatifs (pendules, montres). Mais il reste que, durant tous ces siècles, les horloges ou les montres nécessiteront des remises à l'heure fréquentes. Et la seule référence, la seule horloge-mère, était la rotation terrestre, qui se traduisait par le mouvement quotidien du Soleil que l'ombre du style transformait en la succession régulière des heures. La possession ou l'acquisition d'une horloge ne dispensait pas, bien au contraire, de la consultation des cadrans ; parfois même un cadran était installé à côté de l'horloge nouvellement acquise pour pouvoir la régler. N'oublions pas aussi que le temps était une affaire locale : il n'y avait ni temps légal, ni horloge parlante, ni fuseaux horaires, et les déplacements étaient très lents.

Mais la gnomonique et les cadrans solaires atteindront leur apogée au XVIII^e siècle, tandis que l'horlogerie continuera sa progression, dont une des motivations essentielles sera la nécessité de connaître le temps avec précision au cours de longs voyages en haute mer afin de pouvoir calculer la longitude. Le fait est qu'au début du XIX^e siècle les horloges sont précises, sûres ; d'autre part avec les pendules et les montres, elles sont devenues chose courante dans toutes les couches de la société.

On s'est aperçu aussi à la fin du XVII^e siècle que si le temps mécanique est régulier, celui des cadrans solaires ne l'est pas : si une horloge parfaite et un cadran solaire parfait indiquent midi simultanément vers le 15 juin, le cadran retardera d'un quart d'heure sur l'horloge au début de février et avancera de la même quantité début novembre. Ces écarts sont dus aux caractéristiques de l'orbite de la Terre autour du Soleil. Le cadran indique le temps vrai, l'horloge le temps moyen. Un décret de 1816 imposera l'usage de ce temps moyen, qui reste local. A la même époque, le chemin de fer apparaît et l'électricité commence à être appliquée : avec le premier, le temps ne peut plus rester local sur une région ou même un pays, et la deuxième permet de transmettre des signaux horaires. L'heure s'uniformise progressivement d'abord à l'échelle des pays, puis du globe entier avec les fuseaux horaires instaurés en 1884 ([12]). Les cadrans solaires n'ont plus leur place dans ce système ; les anciens sont conservés, mais les nouveaux ne sont plus installés que dans un but décoratif.

LE CADRAN SOLAIRE DU MANOIR DU STANG EN LA FORÊT-FOUESNANT

La roseraie du manoir du Stang en La Forêt-Fouesnant recèle un cadran solaire qui est, à notre connaissance, une pièce unique en son genre par la nature et la richesse de son ornementation.

C'est un grand disque de schiste, horizontal, de 76 cm de diamètre, reposant sur un socle et un fût de granit; l'ensemble a environ 70 cm de haut (fig. 2). Le

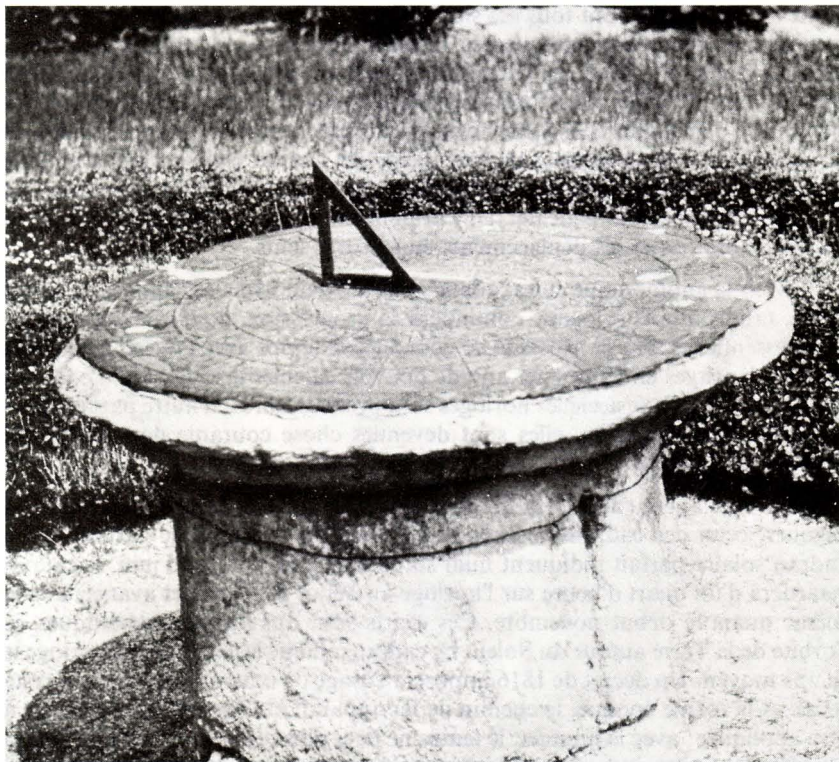


Fig. 2. — Situation d'ensemble.

disque a autrefois été brisé en deux, presque suivant un diamètre, ce qui a entraîné sa mise à l'écart pendant, semble-t-il, des décennies. Il a été réinstallé vers 1950 et, à cette occasion, les deux parties ont été recollées avec un ciment gris. Il est paradoxalement heureux qu'il soit resté si longtemps remisé, car, exposé trois cent cinquante ans aux intempéries et aux agressions de toutes sortes, sa surface ne nous serait sûrement pas parvenue dans l'état de fraîcheur où elle est actuellement. Un cadran vertical a plus de chances de traverser les siècles; l'eau ne reste pas stagner à sa surface et sa position élevée le met à l'abri des maladresses.

Il a quelques années, ce cadran a été décrit en compagnie de plusieurs autres cadrans bretons ([23]).

Pour le présenter, nous partirons du centre du disque qui est aussi le centre du cadran. La figure 3 donne sa structure générale.

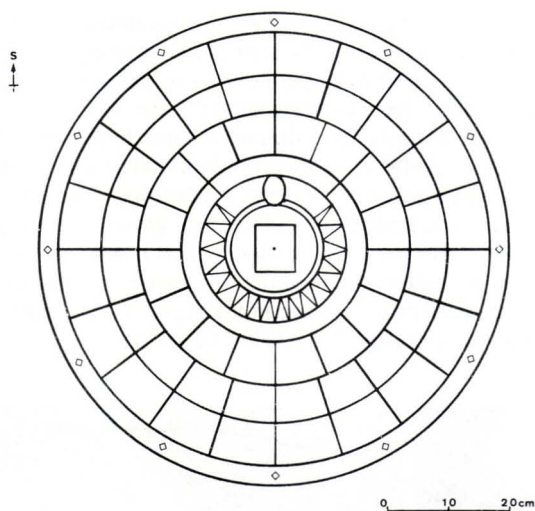


Fig. 3. — Structure du disque.

Toute la surface est gravée en relief (fig. 4) et nous trouvons tout d'abord un lason rectangulaire ($6,5 \times 7,5$ cm) qui ne semble pas correspondre aux armes des Guernisac: «une fasce chargée de trois molettes» ([20]). Il est entouré d'une fasce à laquelle sont fixées huit coquilles Saint-Jacques.



Fig. 4. — Le disque et ses gravures.

Puis nous arrivons au cadran solaire proprement dit, dont le tracé est classique et, ici, tout à fait correct. Le style actuel, une équerre évidée en laiton, date de la réinstallation du cadran. Les lignes horaires sont des triangles décorés d'arborescences et dont les pointes touchent une couronne renfermant les chiffres des heures, de quatre heures du matin à huit heures du soir ; ceux-ci sont arabes et représentés par des poissons ondulants ou de longs corps entrelacés à tête d'oiseaux. La partie de cette couronne laissée libre comprend sur deux lignes l'inscription suivante qui nous donne le nom du graveur et le jour où l'œuvre a été achevée : FAICT PAR MOY YVON CASTEL/LE DIXIESME IOUR DA AOVST 1629 (fig. 5). De même, dans la couronne des triangles horaires, un médaillon ovale représente saint Georges terrassant le dragon. L'ensemble qui vient d'être décrit est contenu dans un cercle de 30 cm de diamètre.



Fig. 5. — Inscription et médaillon de saint Georges.

Au-delà de la couronne des chiffres, viennent trois autres couronnes qui font tout l'intérêt du cadran. Elles ont 44, 56 et 70 cm de diamètre et contiennent cinquante-six figures d'animaux gravées en délicat relief et réparties en autant d'alvéoles régulières : seize dans la couronne interne et vingt dans chacune des deux autres couronnes. Le graveur a représenté des animaux de toutes tailles, tant domestiques (chèvre, chien...) que sauvages (éléphant, lion...), mais aussi fabuleux (sirène, licorne...).

Nous décrivons ces trois couronnes en partant du niveau du médaillon de saint Georges et en tournant dans le sens du déplacement de l'ombre du style qui,

sur un cadran solaire horizontal, est le sens des aiguilles d'une montre; pour simplifier nous l'appellerons le sens de l'ombre. Beaucoup de ces animaux restent mal identifiés ou pas du tout, soit parce qu'ils sont abîmés, soit parce qu'ils nous sont inconnus dans la mythologie, soit, et c'est le cas de beaucoup d'oiseaux, parce qu'ils sont trop stylisés pour qu'on puisse leur attribuer un nom précis.

Dans la première couronne les animaux sont très variés. En majorité ils regardent dans le sens de l'ombre. Nous trouvons: chèvre; animal inconnu genre oiseau avec trois étoiles sur le dos et une longue queue; bélier; ?; bouc; chien; capricorne; paon; animal inconnu avec une longue queue entortillée; chouette; animal inconnu; cheval couché; sanglier; aigle à deux têtes (cet aigle est l'emblème du Stang; il est devenu récemment l'emblème de La Forêt-Fouesnant [fig. 6]; tortue; griffon.



Fig. 6. — L'aigle bicéphale, emblème du Stang.

Dans la deuxième couronne, il y a plus d'organisation. En effet, dix oiseaux alternent très régulièrement avec dix animaux de taille relativement petite; ces derniers «regardent» dans le sens de l'ombre tandis que les oiseaux ont la tête tournée dans le sens inverse. Nous avons donc: écureuil; ?; serpents entrelacés; oiseau de proie; rat; ?; musaraigne; cigogne; ?; ?; lézard; pigeon; grenouille; cygne; lapin; oiseau de proie; escargot; ?; singe; paon.

La dernière couronne réunit des animaux de toutes espèces mais assez grands; ils se font face deux à deux, à deux exceptions près: la sirène et l'animal inconnu. Nous trouvons: singe; chèvre; sanglier; léopard; bouc; cerf; chien;

cheval; chien; chien ou loup; vache; ?; sirène; lion; chat; singe; sanglier; ?; licorne; éléphant; lionne? On remarquera que les oreilles de l'éléphant ressemblent à des ailes de chauve-souris (fig. 7).



Fig. 7. — La licorne et l'éléphant.

A priori, à part l'organisation de la seconde couronne, aucun ordre particulier, ni aucune relation avec le cadran solaire n'apparaissent dans la répartition de ces animaux ([23]); les signes du Zodiaque y sont peu représentés (lion, bélier, capricorne), sans places spéciales. Le graveur devait posséder une certaine instruction ou du moins avoir accès à des récits de voyages ou des chroniques pour pouvoir représenter les animaux africains ou la licorne et la sirène.

A la périphérie du disque, tournant dans le sens de l'ombre, sont indiquées en toutes lettres les durées de la nuit et du jour, en fonction du mois. Cette partie, bordée par un feston, est assez dégradée, surtout aux emplacements de janvier, mai, juillet et décembre. On trouve donc :

(Janvier)

(Février)

MARS	LA NVICT	XV HEVRES	/	LE IOVR IX
AVRIL	LA NVICT	12 HEVRS	/	LA IOVR 12
MAI		11 HEVRES	/	LE IOVR XIII
IVIN	LA NVICT	VII HEVRS	/	LE IOVR
			/	LA IOVR 18 (sic)

(Juillet)		8 HEVRES		
AOVST	LA NVICT	10 HEVRES	/	IOVR 14
SEPTEMBRE	LA NVICT	12 HEVRES	/	IOVR XII
OCTOBRE	LA NVICT	14 HEVRES	/	IOVR X
(Novembre)	LA NVICT	XVI HEVRES	/	IOVR VIII
(Décembre)				

En un lieu donné, la durée du jour entre le lever et le coucher du soleil varie continûment tout au long de l'année: elle est maximale au solstice d'été, minimale au solstice d'hiver. En outre, pour une date donnée, elle varie aussi avec la latitude: par exemple, au solstice d'été, cette durée est plus longue aux hautes qu'aux basses latitudes, et c'est l'inverse au solstice d'hiver.

Nous avons représenté sur la figure 8 les durées du jour et de la nuit pour chaque mois, telles que le cadran les indique (segments horizontaux). Naturellement le graveur n'allait pas indiquer cette durée pour toutes les dates de l'année;

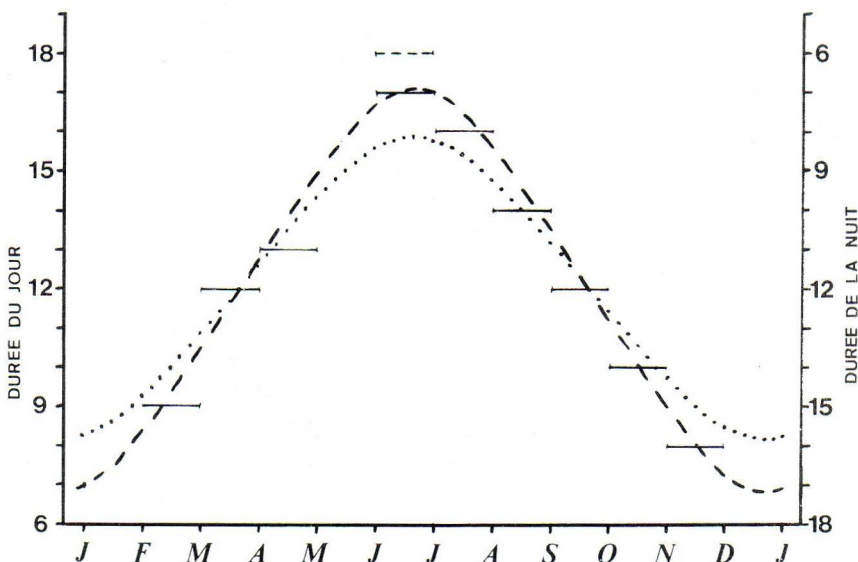


Fig. 8. — Variation de la durée du jour et de la nuit au cours de l'année.

il s'est contenté d'une valeur moyenne pour chaque mois, cela suffisait pour les besoins de l'époque. On notera la régularité des valeurs au deuxième semestre. Nous avons aussi tracé la variation réelle de cette durée au cours de l'année pour la latitude de La Forêt-Fouesnant ($47^{\circ},9$) [courbe en pointillé].

On constate que les durées gravées sur le cadran s'accordent mal ou pas du tout avec cette courbe. En revanche, elles se placent beaucoup mieux, sauf avril, sur une courbe semblable correspondant à une latitude de 55° (courbe en tireté).

Alors, le graveur s'est-il trompé de ligne en lisant une table, a-t-il recopié un ouvrage édité en Angleterre, par exemple, peut-être un traité d'astronomie ou de navigation, ou bien l'auteur de ces lignes a-t-il trop d'imagination?

On voit aussi que la durée de la nuit de juin, 7 heures, s'inscrit sur cette courbe tandis que la valeur du jour, 18 heures, est bien en dehors; une courbe similaire passant par cette dernière valeur correspondrait à une latitude de 58°, et s'écarterait alors des autres durées indiquées. Nous pensons donc que le graveur voulait inscrire 17 heures pour la longueur du jour en juin.

Nous avons pensé qu'une telle pièce aurait pu faire l'objet d'un document relatant son arrivée ou donnant des renseignements supplémentaires sur les gravures du cadran ou sur le graveur. Mais la consultation des archives de la famille de Guernisac, grâce à l'obligeance de M. de Penguern, n'a pas été fructueuse. Comme toutes les archives, elles contiennent des titres de famille, des inventaires de propriétés, des comptes de revenus.

Le manoir du Stang fut la propriété de la famille de Guernisac de 1624 à la Révolution ([20]). L'entrée en possession fut le résultat du mariage d'un Guernisac avec une demoiselle de Cofinao, alors propriétaire des lieux. Le cadran étant daté de 1629, il a peut-être, malgré l'écart des dates, constitué un cadeau offert à l'occasion de cette union. En 1794, le manoir fut vendu comme bien national et, d'après les propriétaires d'aujourd'hui, la famille Hubert, il semble certain que, déjà à cette date, le cadran était remisé dans le grenier. A côté de cela, un inventaire très minutieux du manoir et de ses dépendances, daté de 1770, ne mentionne pas la présence du cadran dans le grenier, ni d'ailleurs en un autre endroit. Son «déménagement» se situe sans doute entre ces deux dates; il fut sûrement motivé par la cassure de la table.

Quiconque s'est exercé à la gravure sur ardoise connaît le temps et la minutie nécessaire à la réalisation en relief d'un seul de ces cinquante-six animaux; sinon on l'imaginera aisément. C'est pourquoi nous pensons que cette œuvre mérite une place spéciale dans l'histoire de la gravure bretonne.

Enfin, nous remercions MM. Sagot et Bosard de nous avoir signalé l'existence de ce cadran, M. et Mme Hubert de nous avoir permis de l'étudier sur place à loisir, et M. de Penguern de nous avoir aimablement ouvert les archives de la famille de Guernisac.

PRINCIPALES DÉFINITIONS

La gnomonique est l'art de tracer les cadrans solaires; elle a naturellement son vocabulaire propre. Nous en donnons ici une brève nomenclature; ces termes ne sont pas tous utilisés dans l'inventaire qui suit, mais le lecteur pourrait les rencontrer dans d'autres publications. Il pourra se reporter aux références [12], [18] et [22] pour en trouver l'illustration.

La surface sur laquelle sont tracées les lignes horaires s'appelle la *table* du cadran ou son plan, puisque généralement cette surface est plane.

Sur cette table l'heure va être repérée par l'ombre d'un objet. A l'origine, le *style* ou *gnomon* est une tige, le plus souvent verticale, qui indique l'heure par la longueur de son ombre. Par la suite, seule l'ombre de l'extrémité de la tige sera utilisée; et pour améliorer la précision de la lecture, on fixera à cette extrémité un petit objet, une boule par exemple, ou le plus souvent une plaque percée d'un trou qui projette alors une tache lumineuse. Dès lors, il importera uniquement que cet objet soit à la bonne place, son support pouvant être quelconque.

L'*axe* ou le *style-axe* est une tige qui indique l'heure par toute la longueur de son ombre, un peu à la manière d'une aiguille d'une horloge: elle marque les heures par coïncidence de cette ombre avec les lignes horaires. Les axes de tous les cadrans solaires sont parallèles à l'axe de la Terre, c'est-à-dire, grosso modo, pointent vers l'étoile Polaire. Mais la majorité des cadrans réalisés autrefois ou actuellement comporte un style-axe mais, le plus souvent, pas de style proprement dit; et quand ce dernier est présent, il est fixé sur le style-axe. Aussi, pour simplifier la description des cadrans dans l'inventaire, nous utiliserons le mot *style* pour désigner un style-axe. D'ailleurs aujourd'hui, en gnomonique, le mot *style* est largement et presque uniquement utilisé dans ce sens. Le plus souvent le style-axe est soit une tige métallique avec un support, soit un côté d'une plaque triangulaire fichée dans la ligne horaire de midi.

La *ligne horaire* correspondant à une certaine heure est la ligne tracée sur la table du cadran, avec laquelle l'ombre du style doit coïncider à cette heure. Sur les cadrans courants, c'est-à-dire plans, ces lignes sont des droites. La gnomonique est l'art de déterminer précisément la position des lignes horaires. En un lieu donné, cette position ne dépend que de la latitude et de l'orientation de la table.

Le *centre* du cadran est le point où convergent les lignes horaires ainsi que le style-axe. Ce point peut se trouver hors de la table; le cadran est dit alors à centre inaccessible.

Suivant l'orientation de la table, on définit plusieurs types de cadrans plans:

— *Cadran horizontal*: il marque les heures aussi longtemps que le Soleil est au-dessus de l'horizon. Son tracé ne dépend que de la latitude. L'ombre du style tourne dans le sens des aiguilles d'une montre.

— *Cadran vertical*: c'est le type le plus courant. On le subdivise en cadrans déclinants et non déclinants. Un cadran vertical est *déclinant* si sa table, c'est-à-dire généralement le mur qui le porte, ne fait pas exactement face au sud ([12]). La déclinaison est comptée normalement en degrés du sud vers l'ouest; mais ici nous la mentionnons en degrés «vers l'ouest» ou «vers l'est». Si le mur est plein sud, le cadran est méridional (non déclinant). Les cadrans déclinants qui sont plein ouest, nord ou est sont appelés occidentaux, septentrionaux ou orientaux. La durée d'éclairement d'un cadran vertical dépend de son orientation et de l'époque de l'année. L'ombre du style se déplace dans le sens inverse du sens des aiguilles d'une montre.

— *Cadran incliné*: assez rare, sauf sous la forme du cadran équatorial dont le plan est parallèle à l'équateur terrestre: un cadran équatorial est donc perpendiculaire à son axe.

La méridienne est la ligne horaire qui désigne le midi vrai, c'est-à-dire le passage du Soleil au méridien. Sur un cadran horizontal elle est confondue avec le méridien du lieu. Sur un cadran vertical, déclinant ou non, cette ligne est toujours verticale. Pour les cadrans méridionaux et horizontaux, elle est aussi un axe de symétrie.

CONVENTIONS ET ABRÉVIATIONS UTILISÉES

La très grande majorité des cadrans décrits ci-dessous sont verticaux, méridionaux et gravés sur une plaque de schiste ; aussi lorsque ces caractéristiques ne seront pas mentionnées dans une description, on aura affaire à ce type de cadran.

Le mot «église» sans nom désigne l'église principale d'un village, celle d'accès le plus immédiat. Les chapelles sont accompagnées de leur nom.

Nous désignons par monogramme du Christ les trois lettres IHS surmontées d'une croix ; et par monogramme de Marie soit (a) les deux lettres M et A entrelacées, soit (b) ces mêmes lettres superposées auxquelles est accolé un R, le tout étant, comme au Juch, surmonté d'un petit demi-cercle flanqué de deux traits.

En ce qui concerne les abréviations, «ch. et l.h. de 4 (IV) à 8 (VIII)» signifient que les chiffres des heures et les lignes horaires correspondantes vont de quatre heures du matin à huit heures du soir, les chiffres étant arabes (romains).

L'indication (d. 50) concernant un cadran circulaire signifie que son diamètre vaut 50 cm, de même (c. 25) pour un cadran polygonal régulier (carré, octogone...) signifie que le côté vaut 25 cm.

Un nombre à deux chiffres exprime des centimètres, un nombre à un chiffre, des mètres. Ces valeurs sont le plus souvent estimées.

Le signe «/» dans une inscription signifie un changement de ligne.

CADRANS RÉPERTORIÉS

BRASPARTS

Porche de l'église. Cadran rond (d. 50) en pierre, gravé en creux. Style absent. L.h. de 4 à 8. Sans doute milieu du XVI^e siècle.

CARHAIX

— Maison, 3, rue du Général-Lambert. Cadran rectangulaire (30 × 40), gravé en creux. Style absent. Ch. et l.h. de 6 à 6. L.h. régulièrement espacées. Disparu récemment.

— Maison, n° 17 de la même rue. Cadran rond (d. 60), gravé en relief. Style triangulaire. Ch. et l.h. de 6 à 6. Daté 1766. Devise: FVGIT IRREPARABILE TEMPVS. Décor: une coupe et deux fleurs.

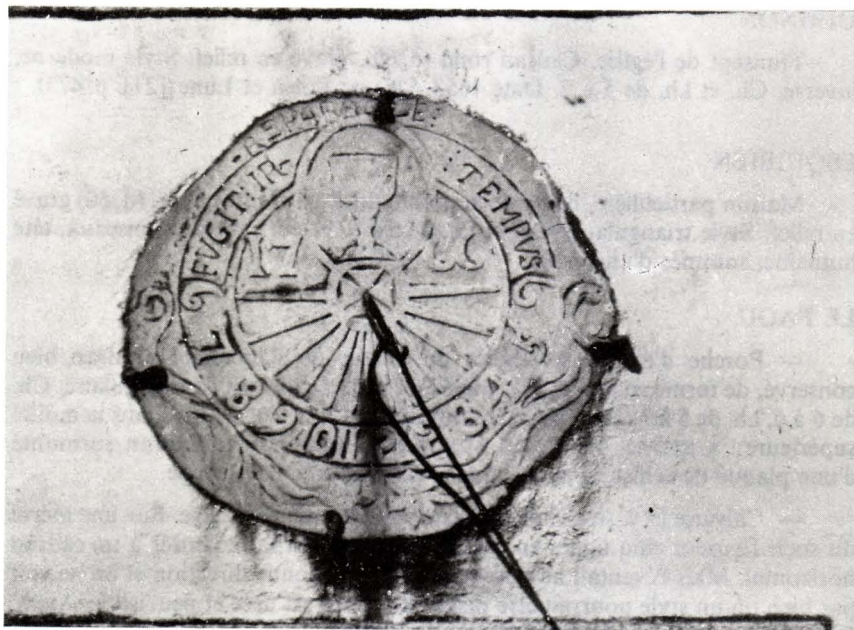


Fig. 9. — Carhaix, 17, rue du Général-Lambert.

CHÂTEAULIN

Porche de la chapelle Notre-Dame. Cadran rond (d. 60), gravé en relief. Style triangulaire. Ch. et l.h. de V à VII (Ch. gothiques). Décor: une coupe dans un cadre ([24], p. 62).

CLÉDEN-CAP-SIZUN

Porche de l'église. Cadran rond (d. 40), gravé en creux. Reste de style. Ch. et l.h. de 5 à 7. Daté 1716. Décor: cheval stylisé ([24], p. 64).

CONCARNEAU

Muraille des remparts de la Ville-Close. Cadran rectangulaire (2,2×3) peint, légèrement déclinant vers l'ouest. Ch. et l.h. de VII à VI. Daté 1853. Devise: Tempus Fugit Velut Umbra, traduite à la base: Le temps passe comme l'ombre.

DAOULAS

Jardin du cloître. Cadran horizontal rond (d. 25), en pierre. Style absent. Table très abîmée, peu lisible.

DIRINON

Transept de l'église. Cadran rond (d. 60), gravé en relief. Style moderne, inversé. Ch. et l.h. de 5 à 7. Daté 1653. Décor: Soleil et Lune ([21], p. 473).

ESQUIBIEN

Maison particulière, route de la pointe du Raz. Cadran rond (d. 50) gravé en relief. Style triangulaire. Ch. et l.h. de 6 à 6. Décor: arbustes, oiseaux, tête humaine, sommés d'une croix.

LE FAOU

— Porche d'entrée de l'église du village de Rumengol. Cadran bien conservé, de forme ronde (d. 50), gravé en creux et relief. Style triangulaire. Ch. de 6 à 6, l.h. de 5 à 7. Daté 1638. Inscription: JESUS/AVE MARIA dans la moitié supérieure; A NOTRE DAME DE RUMENGOL au sommet. Cadran surmonté d'une plaque de schiste gravée d'une croix entourée d'un cercle.

— Calvaire (XV^e siècle) dans le cimetière du même village. Sur une pierre du socle figurent cinq lignes en éventail qui peuvent faire penser à un cadran horizontal. Mais l'éventail ne s'ouvre pas dans la bonne direction et on ne voit pas bien où un style pourrait être placé. La pierre est usée et peu lisible. Alors, fantaisie ou ancien cadran ou cadran de chantier?

LE FOLGOET

— Façade sud de la basilique. Cadran octogonal (65×80) déclinant vers l'ouest (7°), gravé en creux. Support du style en place. Ch. de VII à VI; l.h. de 6 à 6. Décor: cœur surmonté de trois clous. Le chiffre XII est remplacé par le monogramme de Marie (a).

— Angle sud-est de la basilique. Cadran oriental, légèrement déclinant sud; octogonal (50×60). Ch. et l.h. de 4 à 11. Actuellement brisé et remisé.

— Musée, mur est. Cadran rond (d. 50), gravé en relief. Ch. et l.h. de 6 à 6. Inscription: M: IAN: HVET: 1656: M: PAPIER. Provenant d'un ancien château ruiné dont les pierres ont servi à bâtir le musée ([24], p. 118).

LA FORÊT-FOUESNANT

— Manoir du Stang. Cadran horizontal. Voir description *supra*.

— Manoir du Stang. Ancien cadran horizontal octogonal (c. 16), gravé en creux. Style triangulaire. Ch. et l.h. de 4 à 8. Date: le 4 DE MAY 1646. Inscription: A LA VILLE MARRECARO et FF PIECIE (pour Picile?).

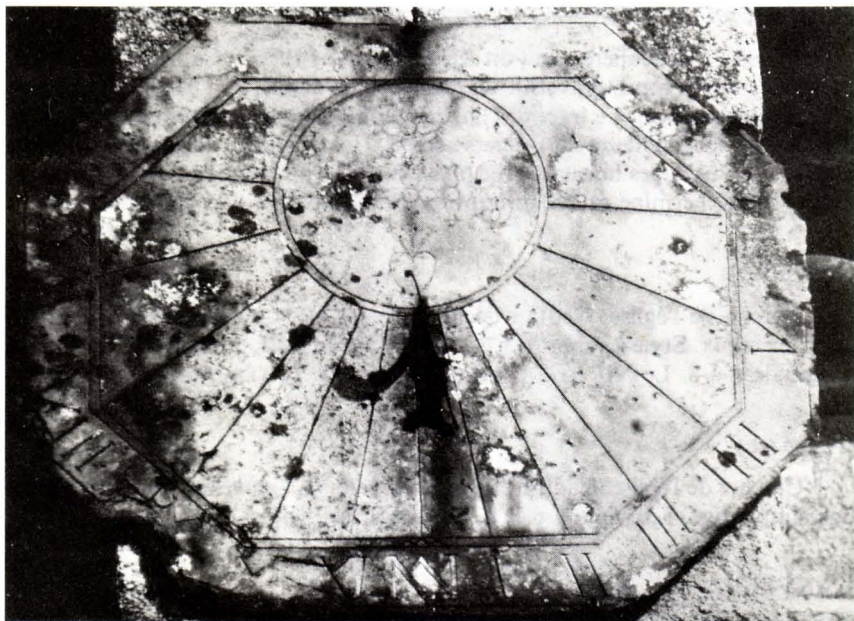


Fig. 10. — Le Folgoët, cadran méridional.

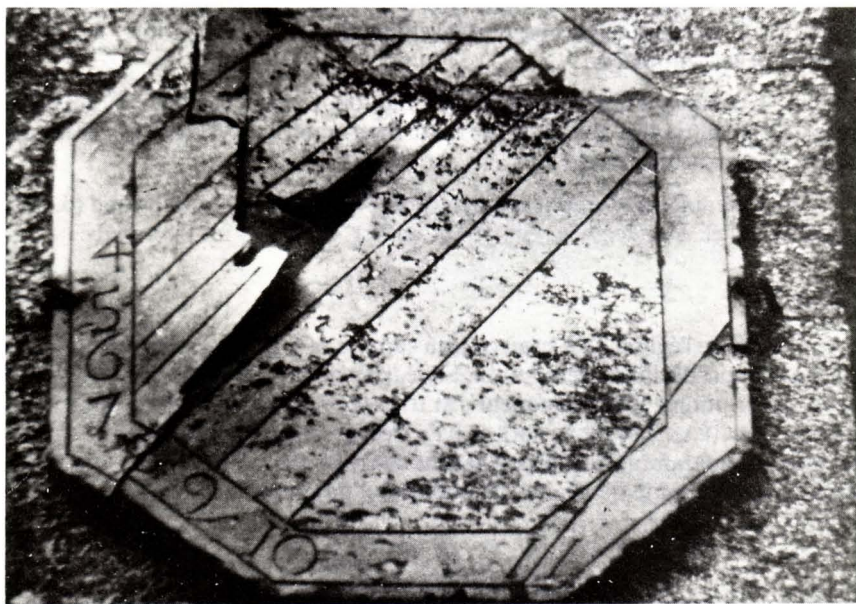


Fig. 11. — Le Folgoët, cadran oriental.

FOUESNANT

Maison particulière, lieu-dit Croaz-Hent-ar-Bleizi. Cadran horizontal, moderne (1980), rond, gravé sur un épais disque de pierre. Le style est une tige avec double support. Le tracé des l.h. tient compte de la longueur et les chiffres des changements d'heure saisonniers actuels. Un graphique donne l'équation du temps. Les décalages horaires avec plusieurs villes du globe sont indiqués. Il est décoré d'une hermine et de l'inscription 47°90 - 4° W/J. BOSARD LIEGE 80.

GUICLAN

Porche de l'église. Cadran déclinant ouest (38°), rectangulaire (40 × 50), gravé en creux. Style à support. Ch. et l.h. de VIII à VIII, doublés par les chiffres arabes de 8 à 8. Le XII est à l'envers. Inscription: YMESCAM 1787.

GUIMAEAC

Clocher de l'église. Cadran en granit carré (c. 40), gravé en relief. Le style est une simple tige. L.h. de 6 à 6. Ch. (arabes?) peu lisibles ([24], p. 92).

HANVEC (2)

— Ancien presbytère. Cadran horizontal moderne (1978), rectangulaire (45 × 85), gravé en creux. Style en triangle. Ch. et l.h. de VI à VI (heures paires). Décor: Lune, Soleil à 12 pointes, étoiles.

— Cheminée d'une maison, lieu-dit Pen-ar-C'hoat-ar-Gorre. Cadran rond, gravé en relief. Style absent. Ch. et l.h. de 6 à 6. Inscription: ...PVGEOT. Décor: fleurs, entrelacs.

— Cheminée d'une maison, lieu-dit Lanton. Cadran rond (d. 45), gravé en relief. Style en triangle. Ch. et l.h. de 6 à 6. Inscription: ...ASTUME. Décor: deux anges soutenant une coupe.

— Cheminée de l'ancien presbytère, lieu-dit Lanvoy. Cadran rond (d. 60), gravé en relief. Pas de style. Ch. et l.h. de 5 à 7. Décor: un trois-mâts.

LE JUCH

Porche de l'église. Très beau cadran carré (c. 40), gravé en relief; il est placé sur un support déclinant vers l'ouest. Style triangulaire. Ch. et l.h. de 5 à 8. Daté 1652. Inscriptions: bord supérieur: M.H. GVEGVENOV RECTEVN; bord inférieur: F.P.M.IEAN KSALE.P.CVRE.M.P.F. Décor: tresse enveloppée de 2 larges feuilles; monogramme du Christ à gauche souligné d'un cœur et trois clous (?); à droite monogramme de Marie (b), souligné d'un cœur.



Fig. 12. — Le Juch.

LAMPAUL-GUIMILIAU

Porche de l'église. Cadran carré (c. 55), gravé en relief. Style absent. L.h. de 5 à 7. Pas de chiffres. Décor : au sommet figure une tête de mort sur laquelle un homme et une femme posent la main ([24], p. 113).



Fig. 13. — Lampaul-Guimiliau.

LANDERNEAU

Cheminée du vieux moulin, quai de Cornouaille. Cadran rond (d. 60), gravé en relief. Pas de style. Ch. et l.h. de 6 à 6. Décor: deux lions très stylisés tiennent un blason; le petit rond central renferme un entrelacs.

LESNEVEN

Maison sur la place. Cadran vertical peint sur le mur, déclinant vers l'est (40°). Style: tige avec support, terminée par un disque. Ch. et l.h. de V à II. Son très mauvais état actuel ne permet plus de lire la devise qui, d'après J.-M. Abgrall ([1], [2]), était: *Me lumen, vos umbra regit*.

LOC-EGUINER-PLOUDIRY

Pignon du chœur de l'église. Cadran rond (d. 50), gravé en relief. Style triangulaire. Ch. et l.h. de 6 à 6. Décor: deux anges soutenant une coupe; l'ange de gauche met son doigt à la bouche. Reste d'inscription: *CE CADRAN APPARTIENT AV.../RECTEUR DE LA PAROISSE/165 (5) ([24], p. 122).*

LOCMÉLAR

Pignon du chœur de l'église. Cadran rond (d. 50), gravé en relief. Style triangulaire. Ch. et l.h. de 6 à 6. Décor: deux anges soutenant une coupe; l'ange de gauche met son doigt à la bouche. Reste d'inscription: *CE CADRAN APPARTIENT AV.../RECTEUR DE LA PAROISSE/165 (5) ([24], p. 122).*

LOCQUIREC

— Tourelle latérale du clocher de l'église. Cadran rond, gravé sur la face avant d'une avancée cylindrique en pierre, émergeant du mur. Style réduit à une tige horizontale. Cadran difficile à observer du sol. Le clocher date de 1634.

— Cadran fantaisiste en ciment sur le mur d'une villa. Daté 1946 et doté d'une devise: *An heol a zo va buez*.

LOCRONAN

Maison au lieu-dit Kerbleon-Vihan. Cadran rond (d. 60), gravé en relief. Style triangulaire. Ch. et l.h. de 6 à 6. Daté 1838. Décor: étoiles à 5 et 6 branches; croix; fleurs ([19] b).

MEILARS

Clocher de l'église au village de Confort. Cadran carré (c. 30), gravé en creux. Reste de style triangulaire. Ch. et l.h. de 6 à 6. Daté 1788. Décor: croix et étoiles ([24], p. 65).

MORLAIX

Musée. Cadran provenant de La Roche-Maurice. Il est octogonal (c. 22,5), gravé en creux. Style disparu. Ch. et l.h. de 5 à 7 (le 10 est inversé). Inscription: HIEROSME: LE: GVEL: ALAN... AV. Un blason figure au-dessus du centre et une fleur de lis au milieu de chaque côté. Table abîmée.

PLEYBEN

— Porche d'entrée de l'église. Cadran ayant la forme d'un rectangle surmonté d'un demi-cercle (70 × 85), gravé en relief. Style triangulaire. Ch. et l.h. de 5 à 7. Daté 1619. Décor très riche et très fin: au-dessus du centre, figure saint Germain habillé en évêque et abrité dans une sorte de niche; à droite une lune à profil humain; à gauche un soleil à face humaine; au-dessus de celui-ci figure l'inscription: SANCTE GERMAIN, surmontée d'un petit cercle renfermant le mot AGNVS. Tout autour de la table est gravée une guirlande de rameaux. C'est un des plus beaux cadrans du Finistère. ([24], p. 157).

— Maison, lieu-dit Kerlann. Cadran rond gravé en relief. Style triangulaire. Ch. et l.h. de 6 à 6. Inscription: C:KOAT 1824; ainsi que: POSTEC, juste au-dessus du centre. Décor: étoile flanquée à gauche d'une lune surmontée de M, à droite d'un soleil surmonté de L.

— Cheminée d'une maison, lieu-dit Kerlann. Cadran rond (d. 60), gravé en relief. Style absent. Ch. et l.h. de 6 à 6. Table en mauvais état, décor difficile à déchiffrer. Peut-être 1806 ([25]).

PLOGONNEC

Porche de l'église. Cadran rectangulaire (40 × 25), gravé en creux; placé sur un support déclinant ouest. Ch. et l.h. de 6 à 6. Inscription: IEAN LE GRAND.

PLONÉVEZ-DU-FAOU

— Porche de l'église. Cadran rond (d. 60). Style triangulaire. Apparemment la l.h. 10 h du matin est la seule gravure de toute la table...

— Cheminée d'une maison, lieu-dit Buzudel. Beau cadran carré surmonté d'un triangle (c. 50), gravé en relief. Style triangulaire. Ch. et l.h. de 6 à 6. Daté 1870. Inscription: FAIT FAIRE PAR LES... AGE. Décor: Lune et Soleil à face humaine, fleurs.

— Maison, lieu-dit Loc-Guérolé. Cadran rond (d. 50), gravé en relief. Style: triangle, base en S. Ch. et l.h. de 6 à 6. Table dégradée. Décor: croix, étoiles, oiseau (?) et les lettres... OVET... ([19] b).

— Bâtiment, lieu-dit Sabreg. Cadran bien conservé, rond (d. 50), gravé en relief. Pas de style. Ch. et l.h. de 5 à 7. Inscription: IAN DERIEN 1774. Décor: monogramme du Christ; un cœur est gravé au centre ([19] b).

— Maison, lieu-dit Treambon. Très beau cadran carré (c. 40) surmonté d'un triangle. Style en triangle. Ch. et l.h. de 6 à 6. Inscription: F.F. PAR MOI

JEAN LE PEUILLANT 1848. Décor : rosace centrale, entourée de rameaux, surmontée de 3 roses ([19] b).



Fig. 14. — Plonévez-du-Faou, Tréambon.

— Porche de l'église, village de Saint-Herbot. Cadran rond (d. 50), gravé en relief. Style triangulaire. Ch. et l.h. de 5 à 7. Daté 1587, dans un cartouche au-dessus du centre. Décoré de 6 fleurs et d'un feston dans la couronne des chiffres ([24], p. 171).



Fig. 15. — Plonévez-du-Faou, Saint-Herbot.

PLOUÉGAT-GUÉRAND

Transept de l'église. Cadran rectangulaire (50×30), gravé en creux. Le style est un triangle plein. Ch. et l.h. de 6 à 6. Table cassée net au tiers de la longueur.

PLOUGASNOU

— Porche de l'église. Cadran rond (d. 50), gravé en relief sur la face avant d'une avancée cylindrique en pierre émergeant du mur; cette avancée est ouvragée et dépasse de 40 cm. Ch. et l.h. de 5 à 7. Décor: une face humaine gravée dans un rond, entourée de 2 étoiles. Une pierre du porche porte la date 1616.



Fig. 16. — Plougasnou, porche de l'église.

— Tourelle latérale du clocher. Cadran rond (d. 40), gravé en avancée sur une pierre d'un contrefort; il est gravé en relief. l.h. de 4 à 8; les l.h. de 9 à 3 sont prolongées vers le haut donnant l'impression d'un cadran à 24 rayons. Ch. (lisibles) de 6 à 8. Le cadran est abrité par un auvent en pierre. Le clocher date de 1584 ([24], p. 158).



Fig. 17. — Plougasnou, clocher de l'église.

PLOUNÉOUR-MÉNEZ

Mur de l'église. Cadran rond (d. 50), gravé en relief. Ch. et l.h. de 6 à 6. Décor: deux anges soutenant une coupe. Milieu XVII^e siècle.

PLOUYÉ

Maison, lieu-dit Les-Aelez. Cadran rond (d. 60), gravé en creux. Style en triangle. Ch. et l.h. de V à VII (tous les ch. composés avec V sont inversés). Restes de gravures.

PONT-L'ABBÉ

Hôtel de ville. Cadran rectangulaire (2×1,4), peint sur un support; il est déclinant est (15°). Ch. et l.h. de VII à VIII. Le style est une tige. Inscription: Établi par M. BEAUTEMPS BEAUPRE/Ingénieur hydrographe en chef de la marine/Réalisé en 1817. Devise: HEB KEN.

POULDERGAT

— Église. Cadran rond (d. 40), gravé en creux. Style triangulaire. Ch. et l.h. de 6 à 6. Décor en partie effacé: cercle armorié avec fleur de lis.

— Maison sur la place. Belle copie moderne d'un cadran ancien (1658) malheureusement placé face à l'est ([8]).

POULLAOUEN

Mur de l'église. Cadran rectangulaire (40×60), gravé en creux. Style moderne en équerre évidée. Ch. et l.h. de 6 à 6. Date: LAN 1779. Devise: CRAIGNEZ LA DERNIÈRE. Un soleil figure au sommet. ([19] a, photo 384; [24], p. 160).

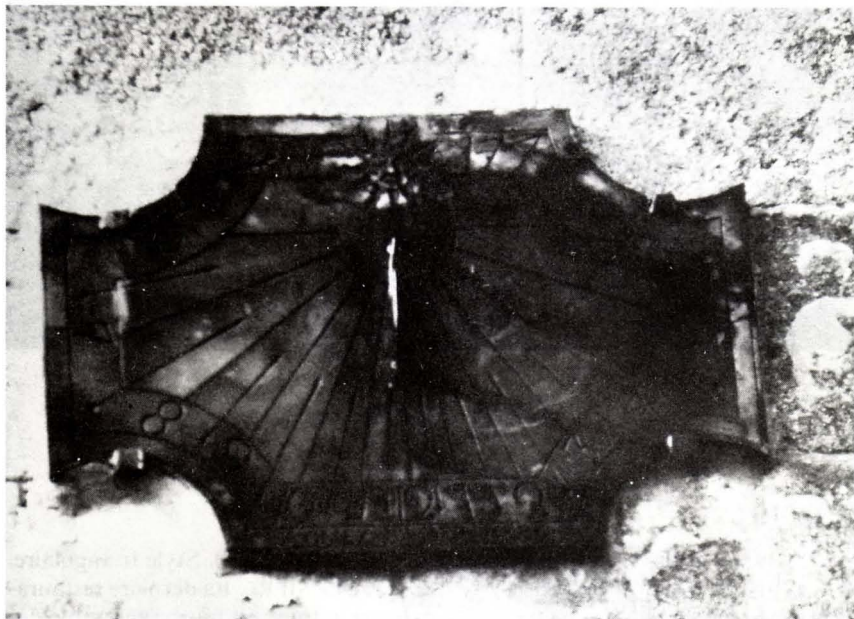


Fig. 18. — Poullaouen.

QUIMPER

— Maison, rue Le Dean. Cadran moderne (années 60), carré, gravé en relief. Ch. et l.h. de 6 à 6. Devise: PREND TON TEMPS.

— Chapelle Ty Mamm Doue en Kerfeunteun. Cadran rond (d. 60), gravé en creux. Petit style triangulaire. Ch. et l.h. de 5 à 7. ([27], p. 108 et 162).

QUIMPERLÉ

Pignon de la Gendarmerie. Grand cadran légèrement déclinant est, peint sur la pierre (3×4). Style: flèche avec support en S. Ch. et l.h. de VII à V. Blason au-dessus du centre. XVIII^e siècle (?). ([24], p. 162).

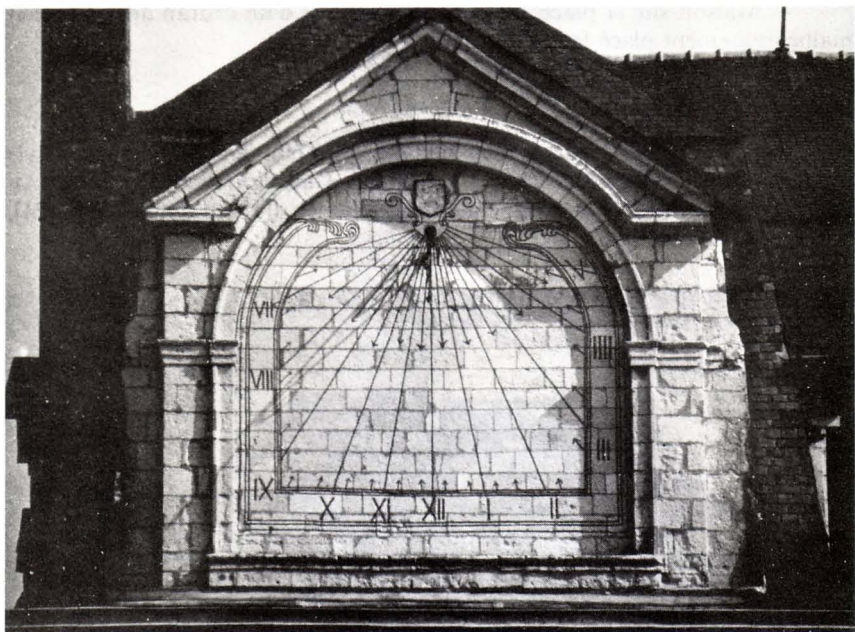


Fig. 19. — Quimperlé.

ROSCOFF

Mur de l'église. Cadran peint sur le mur, carré (2×2). Style triangulaire. Ch. et l.h. de VI à VI. Devise: CRAIGNEZ LA DERNIÈRE. La dernière restauration de ce cadran n'a pas été heureuse puisque le tracé est faux, l'ensemble des l.h. étant trop renfermé. L'ancien tracé (juste; cf. [14], p. 83) apparaît d'ailleurs sous le nouveau. ([2], [3]).

SAINT-NIC

Porche de l'église. Cadran rond (d. 60), gravé en relief. Style triangulaire. Ch. et l.h. de 6 à 6 (le 10 est inversé). Daté 1614. Décor: dans la moitié supérieure sont gravés deux saints en pied dans un geste de bénédiction; à gauche un cercle (le Soleil?) et à droite un demi-cercle (la Lune?).

SAINT-THÉGONNEC

Porche d'entrée de l'église. Cadran rectangulaire (40×60) inscrit en profond relief sur du granit de Kersanton. Style triangulaire. Ch. et l.h. de 5 à 7. Daté 1606. Une curieuse petite figure (diable?) est gravée dans le rond central. ([24], p. 172).



Fig. 20. — Roscoff.



Fig. 21. — Saint-Thégonnec.

SAINT-THURIEN (3)

— Maison du bourg. Cadran moderne (1978) peint sur un mur. Style triangulaire. Ch. et l.h. (toutes les 10 mn) de VI à XVI. Arcs saisonniers; équation du temps. Devise: KEMER DA BLIJADUR/KEIT HA BAD/AN AMZER VAD.

— Même maison. Cadran moderne occidental de forme carrée, peint sur le même mur. Style en rectangle plein. Ch. et l.h. (toutes les 10 mn) de XIV à XX.

TRÉGARANTEC

Mur de la chapelle au lieu-dit Chapelle-Jésus. Cadran rectangulaire (25 × 35), gravé en creux. Style absent. Ch. et l.h. de 4 à 8. Décoré d'un soleil à 24 rayons.

LE TRÉHOU

— Manoir de Guerneles. Cadran rond (d. 50), gravé en relief. Style d'origine disparu. Ch. et l.h. de 5 à 7. Daté 1624. Décor: deux blasons sans armes.

— Le cadran actuellement placé sur le clocher de l'église, qui n'est pas un cadran solaire, est constitué d'un grand disque (d. 80) du centre duquel une tige dépasse d'environ 15 cm; au bout de cette tige est fixée une sorte d'aiguille ayant

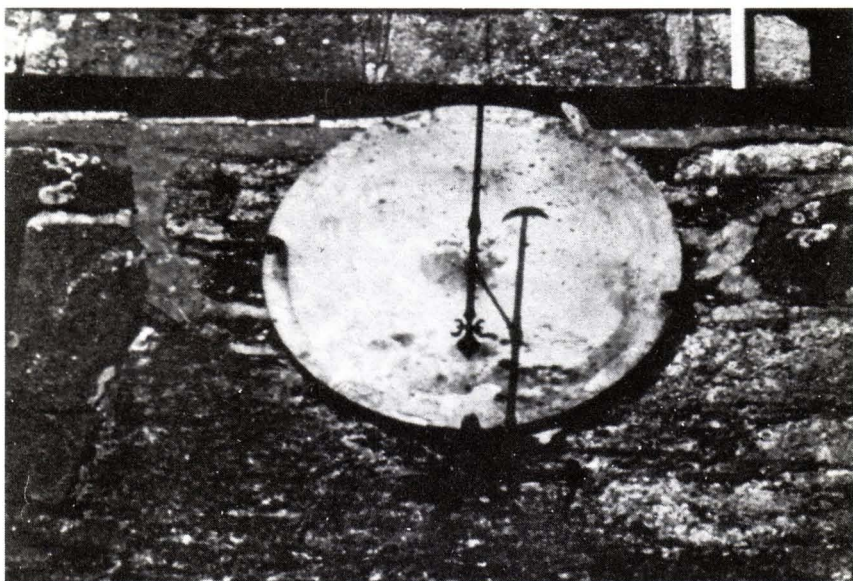


Fig. 22. — Le Tréhou.

à ses extrémités un croissant et une fleur de lis. Des circonférences se distinguent encore sur la surface du disque; aucun mécanisme n'existe dans le clocher, le disque est simplement plaqué sur la pierre. Il est à rapprocher de cadrans d'anciennes horloges monumentales munies d'aiguilles de ce genre, qui pouvaient indiquer aussi bien l'heure que la position du Soleil et de la Lune dans le Zodiaque, le jour de la semaine, etc. Il a sûrement été transféré d'un autre lieu, mais d'où et quand?

DEVISES RELEVÉES

Les numéros des pages sont celles de la référence [14]

CADRANS ANCIENS

CARHAIX (1766): FVGIT IRREPARABLE TEMPUS (p. 70)

CONCARNEAU (1853): $\left\{ \begin{array}{l} \text{TEMPUS FUGIT VELUT UMBRA (p. 29)} \\ \text{Le temps fuit comme l'ombre} \end{array} \right.$

LESNEVEN: Me Lumen Vos Umbra Regit (p. 24)

PONT-L'ABBÉ (1817): HEB KEN

POULLAOUEN (1779) $\left\{ \begin{array}{l} \\ \text{CRAIGNEZ LA DERNIÈRE (p. 81)} \end{array} \right.$
 ROSCOFF

CADRANS MODERNES

LOCQUIREC (1946): AN HEOL A ZO VA BUEZ

QUIMPER (XX^e s.): PRENDS TON TEMPS

SAINT-THURIEN (1978): KERMER DA BLIJADUR
 KEIT HA BAD
 AN AMZER VAD

BIBLIOGRAPHIE

1. — Bulletin de la Société archéologique du Finistère

[1] ABGRALL (J.-M.). *A propos de deux cadrans à Penhars et Audierne*, t. XLVII, 1920, p. X.

[2] ABGRALL (J.-M.). *Inscriptions gravées et sculptées sur les églises et monuments du Finistère*, t. XLII, 1915, p. 189-216; t. XLIII, 1916, p. 65-102.

[3] ABGRALL (J.-M.). *Inscriptions sur différents cadrans solaires*, t. XVII, 1890, p. 284-285.

- [4] DESSE (M.). *Présentation d'un ancien cadran en argent (cadran Butterfield?)*, t. LXXXI, 1955, p. XXVI-XXVII.
- [5] FENOUX (Mme). *Sur un cadran d'Audierne*, t. LXXXIII, 1957, p. LV.
- [6] HÉTET (M.). *A propos d'un cadran donnant les saisons en plus de l'heure*, t. XCIII, 1967, p. XIX-XX.
- [7] LE DOARÉ (J.). *Étude sur les cadrans de Châteaulin*, t. LXXII, 1945-1946, p. XXVIII.
- [8] LE GRAND (A.). *Court exposé sur les anciens cadrans en schiste, à propos de reproductions exécutées par Y. Le Crenn*, t. LXXXII, 1956, p. XVIII.
- [9] LE GUENNEC (L.). *A propos d'un cadran de Plozévet*, t. LV, 1928, p. XXXII-XXXIII.
- [10] LÉON (M.). *Sur un cadran de Ploudiry*, t. CX, 1964, p. VIII.
- [11] THOMAS (G.-M.). *Liste de cadrans*, t. LXXII, 1945-1946, p. XXXI.

2. — Ouvrages et articles

- [12] *L'Astronomie*, Revue de la Société astronomique de France, Paris. En particulier le numéro spécial d'octobre 1983 ; également le numéro d'avril 1978 (*Le temps de Greenwich*).
- [13] BARBIER (P.). *Le Trégor historique et monumental*. Saint-Brieuc, Les Presses bretonnes, 1960, 545 p.
- [14] BOURSIER (C.). *800 devises de cadrans solaires*. Paris, Berger-Levrault, 1936, 196 p.
- [15] COUFFON (R.) et LE BARS (A.). *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*. Saint-Brieuc, Les Presses bretonnes, 1959, 542 p.
- [16] DANIEL (C. St. J. H.). *Sundials on walls*. Maritime monographs and reports, n° 28. National Maritime Museum, Greenwich. Angleterre, 1978, 25 p.
- [17] DEBIDOUR (V.-H.). *L'art de Bretagne*. Grenoble, Arthaud, 1979, 310 p.
- [18] FULCRAND (J.) et BOURGE (P.). *Midi au soleil*. Mortagne, Observatoire de Saint-Aubin-de-Courteraie, P. Bourge, éd., 1982, 112 p.
- [19] a) INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MONUMENTS ET RICHESSES ARTISTIQUES DE LA FRANCE. Commission régionale de Bretagne. *Canton de Carhaix-Plouguer*. Paris, Imprimerie nationale, 1969, 240 p + photos.
b) Fichier provisoire de cadrans bretons. Communication personnelle.
- [20] LE GRAND (A.) et THOMAS (G.-M.). *Manoirs de Basse-Bretagne*. Brest, Éd. de la Cité, 1973, 230 p.
- [21] LE GUENNEC (L.). *Le Finistère monumental*. Quimper, Éd. Les Amis de Louis Le Guennec. (*Morlaix et sa région*, 1979, 413 p. - *Brest et sa région*, 1981, 591 p.).
- [22] ROHR (R.J.R.). *Les cadrans solaires*. Paris, Éd. Gauthier-Villars, 1965, 350 p.
- [23] SCHUMACHER (H.). *Die Schieferrelief - Sonnenuhren der Bretagne*. Steinmetz und Bildhauer, octobre 1975, p. 606-608.
- [24] ZINNER (E.). *Alten Sonnenuhren an Europäischen Gebäuden*. Éd. Steiner, 1964, 250 p.
- [25] Inventaire local, ossuaire de l'église de Pleyben.

DOMINIQUE DANTEC

A chacun son ouvrier ou le développement du culte de saint Joseph dans le vitrail du XIX^e siècle en Trégor et Léon

Un recensement des verrières du XIX^e siècle, dans trois cantons de l'ancien évêché de Léon, met en évidence la prédominance de certains thèmes, impliquant une hiérarchie de choix et de mises à l'écart de la part des commanditaires, les autorités ecclésiastiques et paroissiales. Après l'iconographie mariale, la Passion du Christ partage la seconde place avec l'imagerie se rapportant à saint Joseph. Ce dernier phénomène est intéressant à analyser, d'autant que cette imagerie se développe suivant une typologie qui reprend les orientations formelles du vitrail au XIX^e siècle, en France. La formule du saint en pied, sous dais architectural, est le plus souvent choisie, comme partout. Un autre parti est celui de l'illustration de la vie du saint, en quelques médaillons superposés, comme dans le vitrail médiéval. Une dernière ordonnance, propre aux productions du XIX^e siècle, montre le saint debout, qu'accompagnent une ou plusieurs scènes les plus représentatives de sa vie, dans des médaillons.

Un chronologie des œuvres datées permet de voir que les premières productions sont postérieures à 1860 et coïncident avec le renouveau du vitrail en Finistère (1), renouveau tardif par rapport à d'autres régions françaises (2).

(1) D. DANTEC, *Catalogue des vitraux du XIX^e et du XX^e siècle, cantons de Brest et de Landerneau*, Rennes, 1982. Mémoire de maîtrise. — Id., *Inventaire des vitraux du XIX^e siècle dans le Léon, canton de Morlaix*. Lesneven, Le Folgoët, Saint-Thégonnec, Pleyber-Christ, Rennes, 1983. D.E.A. — Id., *Regard sur le vitrail au XIX^e et au XX^e siècle dans les cantons de Brest et de Landerneau*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXII, 1983/2, p. 165-176. La commande des vitraux débute en 1856 à Brest par *Saint-Louis* et *Saint-Pierre*, en 1858 à Morlaix par *Saint-Martin-des-Champs* et ne gagne Landerneau qu'en 1861-1862, puis se développe dans les autres paroisses.

(2) Dans les autres provinces françaises, la restauration du vitrail commence dans les années 1830-1840 avec la fondation de l'atelier royal de Sèvres (1828-1858), les ateliers Thibaud et Thévenot, à Clermont-Ferrand, en 1831, la peinture sur verre à Lyon, Maréchal, à Metz, l'atelier Lusson, au Mans, et les frères Gérold, à Paris. Cf. J.-P. LE BIHAN, *Notes sur les verriers et les vitraux dans le département du Finistère au XIX^e siècle*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXII, 1983/2, p. 141-164.

Tableau, avec dates, des vitraux consacrés à saint Joseph, au XIX^e siècle, dans les cantons de Brest, Landerneau, Morlaix, les paroisses de Lesneven, Le Folgoët, Saint-Thégonnec et Pleyber-Christ.

Lieu	Édifice	Numérotation des baies (3)	1860-1870	1870-1880	Après 1880
LESNEVEN	Chapelle <i>Saint-Joseph</i>	b.1			Après 1881
MORLAIX	Chapelle <i>Notre-Dame du Mur</i>	b.101 b.102	1869 1869		
—	Chapelle <i>Saint-Efflam</i>	b.5	1867		
—	Église <i>Saint-Melaine</i>	b.13		Avant 1880	
—	<i>Carmel</i>	b.0 oratoire		Av. 1880	
—	Chapelle des <i>Ursulines</i>	b.6 b.100			
—	Église <i>Saint- Martin-des- Champs</i>	b.1	1868		
—	Chapelle <i>Saint-Joseph</i>	b.1 b.2 b.100		Avant 1880	
PLOURIN-LÈS- MORLAIX	Église <i>Notre-Dame</i>	b.5	1868		
SAINTE- SÈVE	Église <i>Sainte-Sève</i>	b.2			
SAINT- THÉGONNEC	Église <i>Notre-Dame et Saint-Thégon- nec</i>	b.3 b.6	1862-1863		
LANDER- NEAU	Église <i>Saint- Houardon</i>	b.6 b.8 b.11 b.110	1863 1863 1863	187?	
LANDER- NEAU	Église <i>Saint-Thomas</i>	b.0			1891
TRÉMAOUÉ- ZAN	Église <i>Notre-Dame</i>	b.0	Avant 1870		

La lecture de ce tableau permet la constatation suivante : cette iconographie s'impose dans des édifices paroissiaux, alors que seules deux chapelles prennent pour vocable *Saint-Joseph* (4). Le représenter apparaît donc comme un choix délibéré sur lequel il convient de s'interroger.

La répartition de ce sujet dans ces trois cantons, bien qu'il soit impossible de la comptabiliser pour Brest, ville sinistrée en 1944-1945, semble le fait d'un phénomène urbain : sur dix églises ou chapelles de Morlaix, sept d'entre elles l'exploitent. A Landerneau, les deux églises paroissiales s'y réfèrent. Or, ces deux villes et leurs communes avoisinantes, par la présence de leurs manufactures, comptaient respectivement, en 1860, mille et deux mille cinq cents ouvriers (5). A Pleyber-Christ ou au Folgoët, paroisses plus rurales, ce sujet n'est pas retenu. Il semble donc qu'il y ait un rapport entre la présence de verrières consacrées à ce saint et l'urbanisation de ces villes.

En effet, saint Joseph véhicule, au XIX^e siècle, une signification nouvelle, que les époques précédentes, notamment le Moyen Age, ont ignorée : cette dernière se constate dans la thématique chrétienne du XIX^e siècle où se crée un renouvellement dans la place et le rôle qu'il faut accorder à ce saint. Considéré au Moyen Age comme le père nourricier du Christ, il acquiert dans l'entourage de saint François de Sales et du Carmel, au XVII^e siècle, une place liturgique plus importante, pourtant sans rapport avec celle qu'il revêt deux siècles plus tard. L'Évangile n'ébauche que quelques traits de sa vie. Du VIII^e au X^e siècle, ni les litanies, ni les martyrologes ne le mentionnent (6). Les Apocryphes, et notamment l'*Histoire de Joseph le Charpentier* (7), tiennent lieu de base la plus ancienne à ce culte (8) et de source d'inspiration aux imagiers. L'ordre du Carmel le prend pour saint patron en 1621, sainte Thérèse d'Avila lui consacre son premier

(3) La numérotation des baies est celle du *Recensement des vitraux anciens de France* : les fenêtres basses sont désignées par des numéros allant de 0 à 99, le 0 désignant la baie axiale orientale, les numéros impairs correspondent au côté nord, les numéros pairs au sud. Au niveau supérieur, les numéros vont de 100 à 199.

(4) Lesneven : chapelle *Saint-Joseph*.
Morlaix : chapelle *Saint-Joseph*.

(5) *Histoire de la Bretagne et des pays celtiques de 1789 à 1914*, Morlaix, Skol Vreizh, 1980.

(6) Au IV^e siècle, éclate une controverse à propos de la perpétuelle virginité de Marie qui sert de prétexte aux hérétiques. Cf. Dom F. CABROL, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, Paris, t. VII, p. 2656. En 380, l'opinion lancée par Helvetius et réfutée par saint Jérôme fit scandale : après la naissance virginale de Jésus, elle aurait eu d'autres enfants de Joseph, ceux que l'Évangile appelle les frères du Seigneur.

(7) Évangiles apocryphes. I. *Protévangile de Jacques. Histoire de Joseph le Charpentier*, dans *Récits de la Nativité*, Paris, 1911.

(8) LUCOT, *Saint Joseph. Étude historique de son culte*, Paris, 1875. — D.C.A., *Le développement historique du culte de saint Joseph*, dans *Revue bénédictine*, 1897, t. XIV, p. 104-114. Dès le XV^e siècle, des auteurs tels que Gerson et d'Ailly évoquent les grandeurs de saint Joseph en traités ou sermons.

couvent réformé (9), alors qu'il faut attendre 1690 pour qu'à Grenoble une église paroissiale lui soit dédiée (10). Attaquée par les protestants, la dévotion dont il est l'objet connaît un déclin au XVIII^e siècle. En tant qu'intercesseur de la Bonne Mort, Joseph bénéficie d'une dévotion universelle, lui qui mourut entre la Vierge et le Christ (11). Cet épisode, représenté dès le XVII^e siècle (12), est souvent



Fig. 1a. — La mort de saint Joseph.

Vitrail de la chapelle Saint-Joseph, à Morlaix, réalisé par le Carmel du Mans avant 1880.

(9) G. CHAZAL, *L'art du XVII^e siècle dans les Carmels de France*, Paris, 1982. Un tableau, peint par Mignard (1606-1668), consacré au don du scapulaire à saint Simon Stock (prieur des carmes au XIII^e siècle) et destiné à l'église des Carmes déchaussés d'Avignon, figure saint Joseph en lieu et place de sainte Thérèse d'Avila.

(10) Les premières congrégations portant son nom naissent vers 1638 et, en 1661, sa fête est rendue obligatoire et chômée dans tout le royaume. Cf. Cardinal DUBOIS, *Saint Joseph*, Paris, 1927, 3^e éd.

(11) Ce récit apocryphe de la mort de saint Joseph est popularisé par Isidorus Isolanus, *La Somme des dons de saint Joseph*, Pavie, 1522.

(12) *La mort de saint Joseph*, par Nicolas Mignard, en 1654, dans G. CHAZAL, *op. cit.*

repris au XIX^e siècle, ainsi à *Saint-Houardon* de Landerneau, à *Notre-Dame et Saint-Thégonnec*, au *Carmel* et à la *chapelle Saint-Joseph* de Morlaix (13).



Fig. 1b. — La mort de saint Joseph.

Carton de l'École de Ratisbonne au XIX^e siècle.

(13) Dans ces deux derniers édifices, les vitraux exécutés par l'atelier du Carmel du Mans montrent très nettement l'influence des néo-nazaréens sur le vitrail du XIX^e siècle : les thèmes que ce dernier choisit de reproduire se caractérisent par leur simplicité significative ; le vitrail laisse de côté ce qui appelle une certaine érudition, tel que l'épisode de « la pièce de bois rallongée » qui, s'il est raconté dans *l'Évangile Arabe*, dans le *Livre Arménien de l'enfance*, et figuré par Overbeck au XIX^e siècle, n'est pas repris par la peinture sur verre.

Toutefois sa signification évolue. Son rôle traditionnel de protecteur de la Vierge et de l'Enfant Jésus passe au premier plan, à une époque où la montée de la classe ouvrière préoccupe le clergé. A cette époque, paraît la fameuse encyclique *Rerum novarum* sur la condition ouvrière, qui fut un événement très important dans la vie de l'Église. Le pape y affirmait la dignité du travailleur, dénonçait le libéralisme économique qui exploitait l'ouvrier, et réfutait les doctrines collectivistes qui se répandaient dans la classe ouvrière. Dans le contexte, la personne de saint Joseph est mise au premier plan en tant que modèle du travailleur chrétien, en tant qu'individu et chef de famille.

La nouvelle image de Joseph, père vertueux, mari et artisan modèle, va être exploitée au maximum par les liturgistes et entraîner la création d'un nouveau



Fig. 2. — Intérieur de Nazareth.

Vitrail de la chapelle Saint-Joseph, à Lesneven, œuvre de Charles Champigneulle.

type iconographique du saint: il n'existe pas de monuments antiques où il est représenté pour lui-même et le Moyen Âge lui réserve un rôle annexe lorsque la vérité historique requiert sa présence. Le vieillard chauve du XIII^e et XIV^e siècle fait place à l'homme d'âge mûr, simplement vêtu, portant le lis, symbole de l'Incarnation et de la virginité de la Vierge (14), et tenant parfois l'Enfant Jésus dans ses bras. Il représente ainsi l'image du père parfait dans un foyer chaleureux, tel qu'en la chapelle *Saint-Joseph* de Lesneven le vitrail de Charles Champigneulle le figure travaillant à son atelier, aidé par l'Enfant Jésus, la Vierge veillant sur eux. Cette volonté de faire passer une nouvelle idée-force à travers un personnage dont on a renouvelé l'iconographie, est nettement exprimée dans l'encyclique de Léon XIII (15): c'est dans la mission de Joseph à l'égard de la Sainte Famille qu'il faut chercher les raisons et motifs spéciaux pour lesquels il est nommé le patron de l'Église. Dès 1847, Pie IX institue le culte de son patronage: le 8 décembre 1870, il est proclamé patron de l'Église universelle et son culte entre dans une phase décisive. L'encyclique de Léon XIII justifie sa réhabilitation et, dès 1890, s'amplifie la dévotion dont saint Joseph est l'objet, car «il fait figure du bon ouvrier», de l'exemple à suivre, et «incite à la modération». Cela s'exprime dans le vitrail par un visage sage, à l'expression lointaine et méditative: «Que les patrons et les ouvriers pratiquent, à l'exemple de saint Joseph, la vraie justice et ils vivront en paix». Le mouvement en sa faveur s'accompagne de pèlerinages ouvriers à Rome pour les noces sacerdotales de Léon XIII et de pèlerinages du travail, pour les ouvriers chrétiens, unis en société et conduits par une «direction prudente» (16).

L'étroite relation entre le saint personnage et l'actualité de l'époque est évidente: «Nous regardons comme très *utile* que le peuple chrétien s'accoutume à invoquer avec une grande piété et une grande confiance le bienheureux Joseph» (17). C'est cette aptitude à fabriquer un nouveau type de Joseph que l'Église veut asseoir, par le choix de porter l'accent sur l'homme simple, modéré dans son travail et auprès des siens. L'Association de la Sainte Famille est approuvée par bref pontifical en mars 1892 «pour favoriser l'organisation de toutes les forces vives du Christianisme» (18).

Les jésuites, à travers les missions paroissiales prêchées en breton, ont contribué à répandre la dévotion à Joseph, dès 1840 (19). La chapelle de l'actuel évêché de Quimper et de Léon, ancienne demeure des jésuites au XIX^e siècle, a pour vocable *Saint-Joseph* et les verrières, exécutées par Lussou, du Mans, en

(14) Référence au choix de Joseph pour être l'époux de la Vierge, à travers l'épisode de la verge fleurie.

(15) Lettre pastorale du 20 septembre 1889, portant communication de l'encyclique de Léon XIII: *Semaine religieuse* du 20 septembre 1889, p. 594-598.

(16) *Ibid.*, 29 mai 1891: «De la condition des ouvriers».

(17) *Ibid.*, 18 mars 1892: «Histoire du culte de saint Joseph», p. 190-192.

(18) *Ibid.*

(19) Le père Rot, s.j., inaugure des «instructions bretonnes» dédiées à saint Joseph. Cf. J. LE JOLLEC, s.j., *Un siècle de vie cachée et de labeur fécond*, Quimper, 1939.

1869, se réfèrent aux principaux épisodes de la vie du saint. En 1873, il devient nécessaire de calmer les ardeurs. La Congrégation des rites condamne le culte du cœur de saint Joseph et la prière d'*Ave Joseph*, calquée sur l'*Ave Maria* (20). Il est intéressant de noter que l'imagerie ne suit pas les événements liturgiques, mais est antérieure à la proclamation de ces encycliques, dans une région où le renouveau du vitrail s'est opéré lentement, souvent par des maîtres verriers extérieurs à la Bretagne. Le vitrail récupère, d'autres sujets en apporteront la preuve, immédiatement les idées religieuses de son temps, traduites par les artistes en images.

L'imagerie précède les événements liturgiques. En outre, une place privilégiée lui est accordée dans l'édifice : sur les deux verrières illustrées à *Sainte-Sève*, l'une est consacrée à la Vierge, l'autre à saint Joseph. Parfois il partage la baie axiale, comme à *Saint-Thomas* de Landerneau. Aux *Ursulines* de Morlaix, le seul grand vitrail lui est dédié et le figure, disposé en litre et en pleine frontalité, avec, dans la partie inférieure et occupant un registre, une scène représentant la Fuite en Égypte. Un glissement s'opère donc, très significatif, qui souligne la place importante qu'on veut lui donner dans le catalogue des saints, consistant à récupérer ce que l'on tenait pour partie intégrante de la mariologie ou de la christologie et l'attribuer au cycle de saint Joseph (21).



Fig. 3. — Saint Joseph et l'Enfant Jésus. La Fuite en Égypte.

Baie du porche occidental de la chapelle des Ursulines, à Morlaix. Œuvre de Jean-Louis Nicolas. la Fuite en Égypte s'inspire d'un carton d'Overbeck.

(20) G. JACQUEMET, dans *Revue du catholicisme*, 13 mars 1965, t. 25, p. 987.

(21) Morlaix : chapelle *Saint-Joseph* et chapelle des *Ursulines*.

Lieu	Figure	Scène	Cycle (22) (m ; chr ; j)
LESNEVEN Chapelle <i>Saint-Joseph</i>		b.1 : intérieur de Nazareth. Ch. Champigneulle, Paris.	
MORLAIX Chapelle <i>Notre-Dame du Mur</i>			b.102 : mariage de la Vierge (m). b.101 : présentation au Temple (chr). Nicolas, Morlaix.
MORLAIX Chapelle <i>Saint-Efflam</i>	b.5 : saint Joseph en buste. Nicolas, Morlaix		
MORLAIX Église <i>Saint-Melaine</i>	b.13 : saint Joseph en buste. Nicolas, Morlaix.		
MORLAIX Carmel		b.10 : mort de saint Joseph. Atelier du Carmel du Mans.	
MORLAIX Chapelle des Ursulines	b. 6 : saint Joseph en buste. b.100 : saint Joseph en pied Nicolas, Morlaix.	b.100 : fuite en Égypte. Nicolas, Morlaix.	
MORLAIX Église <i>Saint-Martin-des-Champs</i>	b.1 : saint Joseph en pied.		
MORLAIX Chapelle <i>Saint-Joseph</i>	b.100 : saint Joseph en buste.		b.1 : (j) Jésus au milieu des docteurs, des apôtres, mort de saint Joseph. b.2 : (j) Mariage de la Vierge et de Joseph, saint Joseph et son ange gardien, manque le médaillon inférieur

Lieu	Figure	Scène	Cycle (22) (m ; chr ; j)
PLOUJEAN Église <i>Notre-Dame</i>	b.8 : saint Joseph en buste. Nicolas, Morlaix.		
PLOURIN-LÈS- MORLAIX Église <i>Notre-Dame</i>	b.5 : saint Joseph en buste. Nicolas, Morlaix.		
SAINTE-SÈVE Église <i>Sainte-Sève</i>	b.2 : saint Joseph en pied. Nicolas, Morlaix.		
SAINT- THÉGONNEC Église <i>Notre-Dame et Saint-Thégonnec</i>	b.6 : saint Joseph en pied. Nicolas, Morlaix.	en réseau : la mort de saint Joseph.	b.3 : enfance et vie publique du Christ (chr).
LANDERNEAU Église <i>Saint-Houardon</i>	b.8 : saint Joseph Lobin, Tours.	b.11 : mort de saint Joseph. Hirsch, Paris.	b.6 : scènes de la vie de la Vierge (m). b.110 : vie du Christ et de la Vierge.
LANDERNEAU Église <i>Saint-Thomas</i>	b.0 : saint Joseph en pied. Hirsh, Paris.		
TRÉMAOUÉZAN Église <i>Notre-Dame</i>			b.0 (m et chr)

Douze représentations sur vingt-quatre figurent saint Joseph en pied ou en buste, mettant en évidence ce glissement dans la signification du saint vers une image plus familière, rendue plus proche, afin de servir d'exemple aux ouvriers.

Ce développement de l'imagerie, en faveur de saint Joseph, connaît une même vogue à travers les images de piété (23), qui véhiculent le même message : « Si vous m'aimez, imitez-moi » ou encore « Travaillez et priez », « Pour être digne d'avoir Jésus pour frère, il faut comme lui obéir à son père », « Allez à Joseph, père et consolateur ». Ces petites images à dentelles font de Joseph le modèle, l'exemple à suivre, imprégné qu'il est du sens du devoir et du travail.

(23) C. ROSENBAUM-DONDAINE, *L'image de piété en France, 1814-1914*, Paris, 1984.



Fig. 4. — Saint Joseph et l'Enfant Jésus.

Vitrail de l'église Saint-Martin-des-Champs, à Morlaix, 1868.

Parallèlement, se multiplient, à partir de 1864, les cantiques en langue bretonne (24) dont le plus célèbre, « Sant Joseph, pried mari », est attribué au père Rot (25), publié dans les *Cantiques du diocèse de Quimper et de Léon* par ordre de Mgr Sergent et repris dans deux autres recueils, respectivement en 1908

(24) Recueil de Jean-Guillaume Henry, *Kantikou*, Kemperlé, 1864.

(25) J. LE JOLLEC, *op. cit.*

et en 1924 (26). Dès 1868, paraît un ouvrage en breton (27) entièrement consacré à Joseph, montrant, à travers les différentes pratiques de sa dévotion (le mois, l'*Ave*, le *Memorare*, les litanies, les deux cantiques et la messe), la place privilégiée qu'il a su prendre. La prière à saint Joseph est publiée dans l'*Océan*, de Brest, le 11 octobre 1889, imprimé en français et en breton à l'usage des fidèles.

En langue française, et en usage dans le diocèse de Quimper et de Léon, se propagent les cantiques en son honneur: «Joseph parfait modèle», «Saint Joseph, ô pur modèle» (28). Le texte nous éclaire sur l'opportunité de son rôle: «A l'Église, à la France, accorde un prompt secours», «Ramenez vers cette Reine/ dont le sceptre est une croix/ Ce peuple que l'on entraîne/ au mépris de tous ses droits» (29).

Un autre signe tangible de l'extension de cette dévotion est le nombre de congrégations, vouées à l'enseignement, qui le prennent, au XIX^e siècle, pour saint patron. Une enquête faite par l'évêché de Quimper et de Léon, en octobre 1964 (30), permet de dénombrer, pour le Finistère, cinquante-six institutions qui se mettent sous le patronage de Joseph, de 1881 à 1950, et pour la plupart avant la guerre de 1914.

L'étude d'autres éléments, tels que les bannières, en tant que langage complémentaire d'un même discours (31), serviraient à prouver l'ampleur et l'impact qu'a pris au XIX^e siècle cette dévotion. Elle est parfois ressentie comme dévalorisant les vocables anciens et manquant d'originalité: «Un curé veut-il inspirer à ses paroissiens la dévotion au Sacré Cœur et à saint Joseph, il solennise ces fêtes en grande pompe et laisse à l'arrière-plan la fête patronale» (32).

Le culte voué à saint Joseph, et sa connexion profonde avec l'histoire des événements, trouve dans le vitrail un moyen d'expression très activiste. La représentation la plus directe et la plus employée est la figure du saint en pied, accessible à tout chrétien, sans aucun recours à une connaissance particulière de l'enseignement évangélique. Adaptée à chacun et d'une simplicité significative, elle fait office de «catéchisme du pauvre» et sert de véhicule à un discours moral

(26) 1) Recueil de Jean Guillou, *Kantikou Brezounek, Eskopti Kemper ha Leon*, 1908, p. 129.

2) Recueil officiel en dialecte cornouaillais du diocèse de Vannes. *Leor pédennoù ha Kantidou evit bro Gourin hag ar Faouet*, E Guened, 1924, p. 165.

(27) An otroù KERLAN, person Pouldreuzic, *Buez ha Vertuziou sant Joseph*, Quimper, 1868.

(28) *Nouveau Recueil des cantiques*, Nantes, 1869, 11^e édition. — *Recueil des cantiques français en usage dans le diocèse de Quimper et de Léon*, Quimper, 1911. — *Recueil des cantiques français*, Quimper, 1914.

(29) César Joseph, évêque de Saint-Claude, *Recueil de cantiques*, 1890.

(30) Arch. de l'évêché, I R 6. La loi de 1881 entraîne l'expulsion progressive des sœurs des écoles communales et la création d'écoles libres.

(31) Le vitrail commémoratif du Couronnement de la Vierge à *Notre-Dame du Folgoët* (1889), pour lequel la correspondance montre le grand dirigisme de la commande, reproduit six bannières, parmi lesquelles celle de saint Joseph.

(32) *Semaine religieuse*, 1892, p. 440: «Du rétablissement des saints patrons primitifs».

et religieux qui montre la nécessité, pour permettre une lecture au second degré du vitrail passé, de retrouver les mentalités de l'époque. Si le travail du XX^e siècle, dans les cantons de Brest et de Landerneau, privilégie, comme au XIX^e siècle, la dévotion mariale et les mystères du Seigneur, le nombre de représentations de saint Joseph cède le pas à celles de saint Pierre, alors que grandit la place faite à l'iconographie bretonne et régionale. Vu le mode de production industriel, la présence de saint Joseph, symbole du travail artisanal et d'un certain conservatisme social face au péril révolutionnaire (33), n'apparaît plus si opportune.

(33) A. DANSETTE, *Histoire religieuse de la France contemporaine sous la III^e République*, Paris, 1951.

la vie de la société archéologique

Les statuts de la Société archéologique du Finistère

Arrêté du 27 décembre 1983 approuvant des modifications aux statuts de l'association dite « Société archéologique du Finistère ».

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

Sur le rapport du directeur général de l'Administration ;

Vu, en date des 10 juillet 1977, 27 janvier 1979 et 4 décembre 1982, les délibérations de l'assemblée générale de l'association dite « Société archéologique du Finistère » dont le siège est à Quimper (Finistère), Hôtel de Ville ;

Vu le décret du 20 mars 1889 qui a reconnu d'utilité publique cette association ; ensemble ses statuts, y annexés ;

Vu les pièces établissant sa situation financière ;

Vu les nouveaux statuts proposés et les autres pièces de l'affaire ;

Vu, en date du 28 janvier 1981 l'avis du ministre délégué à la Culture ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, modifié notamment son article 13-1 ;

Conformément à l'avis du Conseil d'État (Section de l'Intérieur),

ARRÊTE

Article 1^{er}. — L'association dite « Société archéologique du Finistère », dont le siège est à Quimper (Finistère) et qui a été reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 20 mars 1889, est régie désormais par les statuts annexés au présent arrêté.

Article 2. — Le directeur général de l'Administration est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera faite au Journal Officiel de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1983.

Pour le ministre de l'Intérieur et de la
Décentralisation et par délégation,
le directeur général de l'Adminis-
tration :

Maurice LAMBERT

Pour ampliation,
l'administrateur civil, chef du bureau
des Groupements et Associations :

Pierre BARÇON

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

CHAPITRE PREMIER: BUTS ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Article 1^{er}.

L'association dite: « SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE », fondée en 1845, a pour buts:

1°. dans le cadre de la réglementation en vigueur, de rechercher, d'étudier et de décrire les monuments et objets anciens, et plus spécialement ceux du Finistère, et de veiller à leur conservation;

2°. d'étudier l'histoire et les sciences auxiliaires de l'histoire, les langues et littératures celtiques, et notamment le breton, les institutions, les traditions et généralement la civilisation du pays;

3°. de publier des documents inédits concernant l'histoire de la Bretagne, et plus spécialement l'histoire locale;

4°. de collaborer avec les autres sociétés savantes, les groupes locaux ou les organismes publics se consacrant à des études analogues;

5°. de concourir à l'accroissement du Musée départemental d'archéologie.

La Société archéologique du Finistère a son siège à Quimper. Sa durée est illimitée.

Article 2.

Les moyens d'action de l'association sont:

1°. La publication d'un Bulletin périodique contenant les procès-verbaux des séances, les mémoires lus et approuvés par la Société, ainsi que les documents inédits et la réédition d'ouvrages anciens épuisés, touchant l'histoire locale ou régionale.

2°. Les conférences et cours, comités départementaux, expositions, concours, prix et récompenses, secours, excursions à caractère culturel, etc.

Article 3.

L'association se compose de membres titulaires et de membres bienfaiteurs. Pour être membre titulaire ou bienfaiteur, il faut:

1°. être présenté par deux membres de l'association et être agréé par la Société.

2°. payer une cotisation annuelle de quatre-vingt-dix francs pour les membres titulaires, et du double au moins pour les membres bienfaiteurs.

Les cotisations annuelles peuvent être modifiées par décision de l'assemblée générale.

Le titre de membre d'honneur ou de membre honoraire peut être décerné par le conseil d'administration aux personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés à l'association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'assemblée générale sans être tenues de payer une cotisation.

Le préfet du Finistère, l'évêque de Quimper et le président du Conseil général sont, de droit, présidents d'honneur.

Article 4.

La qualité de membre de l'association se perd :

1°. Par la démission.

2°. Par la radiation prononcée pour des motifs graves par l'assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents, sur le rapport du bureau, et l'intéressé dûment appelé à fournir des explications.

3°. Par la radiation pour non-paiement de la cotisation, après rappel par lettre recommandée avec accusé de réception.

CHAPITRE DEUXIÈME: ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 5.

L'association est administrée par un conseil d'administration de dix à vingt-quatre membres, élus pour trois ans au scrutin secret par l'assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles. Le conseil choisit, parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé d'un président, de cinq vice-présidents, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint, d'un secrétaire général et quatre secrétaires. Le conseil choisit aussi deux commissaires aux comptes.

En cas de vacance, les successeurs au conseil d'administration et au bureau ne sont élus que pour le laps de temps restant à courir jusqu'au terme de la période pour laquelle ils avaient été nommés.

Le bureau a la possibilité de confier des missions à des commissions spécialisées.

Article 6.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois et chaque fois qu'il est convoqué par le président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations du conseil d'administration.

Il est tenu un procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire.

Article 7.

Toutes les fonctions de l'association sont gratuites. Des remboursements de frais sont possibles. Ils doivent faire l'objet d'une décision du conseil d'administration.

Article 8.

Les membres de l'association se réunissent en assemblée générale chaque année, et chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration, ou bien à la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est réglé par le conseil d'administration.

Elle entend le rapport du conseil d'administration sur la gestion de la Société, et les comptes de l'exercice écoulé ainsi que le budget de l'exercice en cours. Elle se prononce sur ces objets.

Les membres de l'assemblée générale peuvent proposer, par écrit, au bureau, l'inscription de questions à l'assemblée générale, quinze jours au plus tard avant la réunion.

L'assemblée générale procède, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du conseil d'administration.

Article 9.

Le président représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Article 10.

Les délibérations relatives aux aliénations, constitutions d'hypothèques, baux à long terme, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts ne sont valables qu'après l'approbation de l'assemblée générale.

Article 11.

Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions et échanges d'immeubles, sont soumises à l'approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du Code civil, l'article 7 de la loi du 4 février 1901 et le décret n° 66-388 du 13 juin 1966, modifié.

CHAPITRE TROISIÈME: DOTATION ET RESSOURCES ANNUELLES

Article 12.

La dotation comprend:

1°. une somme de 1000 francs constituée en valeurs nominatives placées conformément aux prescriptions de l'article suivant;

2°. les immeubles nécessaires au but recherché par l'association ainsi que des bois, forêts ou terrains à boiser ;

3°. les capitaux provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé ;

4°. les sommes versées par le rachat des cotisations ;

5°. le dixième au moins, annuellement capitalisé, du revenu net des biens de l'association ;

6°. la partie des excédents de ressources qui n'est pas nécessaire au fonctionnement de l'association pour l'exercice suivant.

Article 13.

Les capitaux mobiliers compris dans la dotation sont placés en rentes nominatives sur l'État, en actions nominatives de sociétés d'investissements constituées en exécution de l'ordonnance du 2 novembre 1945 et des textes subséquents ou en valeurs nominatives admises par la Banque de France en garantie d'avances. Ils peuvent être également employés à l'achat d'autres titres nominatifs, après autorisation donnée par arrêté.

Article 14.

Les ressources de l'association se composent :

1°. du revenu de ses biens à l'exception de la fraction prévue au 5° de l'article 12 ;

2°. des cotisations et souscriptions des membres ;

3°. des dons et legs dont l'acceptation aura été autorisée par l'administration compétente ;

4°. des subventions qui pourraient lui être accordées ;

5°. du produit des ressources créées à titre exceptionnel avec l'autorisation administrative compétente ;

6°. du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

Article 15.

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte d'exploitation, le résultat de l'exercice et un bilan.

Chaque établissement de l'association doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association.

Il est justifié chaque année auprès du préfet du département, du ministre de l'Intérieur et du ministre de la Culture de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé.

CHAPITRE QUATRIÈME: MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Article 16.

Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale sur la proposition du conseil d'administration ou sur la proposition du dixième des membres dont se compose l'assemblée générale.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale; cet ordre du jour doit être envoyé à tous les membres de l'assemblée au moins dix jours à l'avance.

L'assemblée doit se composer du quart au moins des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Article 17.

L'assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'association et convoquée spécialement à cet effet dans les conditions prévues à l'article précédent, doit comprendre au moins la moitié plus un des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée à nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois elle peut délibérer valablement, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Article 18.

En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics, reconnus d'utilité publique, ou à des établissements visés par l'article 35 de la loi du 14 janvier 1933.

Article 19.

Les délibérations de l'assemblée générale, prévues aux articles 16, 17 et 18, sont adressées sans délai au ministre de l'Intérieur et au ministre de la Culture. Elle ne sont valables qu'après l'approbation du gouvernement.

CHAPITRE CINQUIÈME: SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 20.

Le président doit faire connaître, dans les trois mois, à la préfecture, tous les changements survenus dans l'administration de l'association.

Le registre de l'association et ses pièces de comptabilité sont présentés, sans déplacement, sur toute réquisition du ministre de l'Intérieur ou du préfet, à eux-mêmes ou à leurs délégués ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année au préfet, au ministre de l'Intérieur et au ministre de la Culture.

Article 21.

Le ministre de l'Intérieur et le ministre de la Culture ont le droit de faire visiter par leurs délégués les établissements fondés par l'association et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

Article 22.

Le règlement intérieur adopté par l'assemblée générale est adressé à la préfecture du département. Il arrête les conditions de détail nécessaires pour assurer l'exécution des présents statuts. Il ne peut entrer en vigueur qu'après approbation du ministre de l'Intérieur.

A Quimper, le 4 décembre 1982.

Procès-verbaux des séances et excursions

SÉANCE DU 28 JANVIER 1984

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Quinze nouveaux membres sont admis dans la Société :

— M. et Mme Jacques et Yvonne CHAUTAGNAT, de Plogoff, présentés par MM. P. Keraval et G. Pernez;

— M. Jakez CORNOU, de Plonéour-Lanvern (réadmission);

— M. Louis DUDUYER, de Crozon, présenté par MM. A.-H. Dizerbo et T. Daniel;

— M. Yves FARO, de Gagny (Seine-Saint-Denis), présenté par M. et Mme Conan;

— M. Claude FILY, comptable agréé, de Carhaix, présenté par le docteur B. Charton et Mme Pinson;

— M. Émile FLOCH, de Lennon, présenté par M. A. Puillandre et le docteur C. Ménard;

— Mme Marie-Paule FRIOCOURT, de Brest, présentée par M. et Mme T. Daniel;

— Mme Ghislaine GRÉGOIRE, de Quimper, présentée par M. J. Morel et le docteur J.-L. Kerguelén;

— M. Pascal LE FEUNTEUN, de Quimper, présenté par MM. J. Grall et A. Le Grand;

— M. Michel LE GOFFIC, archéologue départemental, de Commana, présenté par MM. J. Briard et Ch.-T. Le Roux;

— Mlle Suzanne LE PIOUFFLE, de Brest, présentée par M. l'administrateur général R. Georgelin et M. T. Daniel;

— Mme LE VEN, de Quimper, présentée par MM. J. Grall et P. Keraval.

— Mme Anne MEYRIEUX, professeur honoraire, de Quimper, présentée par M. le chanoine J.-L. Le Floch et M. D. Collet;

— M. Corentin OLLIVER, retraité, de Quimper, présenté par MM. H. Glorennec et G. Pernez.

Nécrologie. — Le président fait part du décès du doyen d'âge de notre Société, M. Alfred Le Bars, de Morlaix, à l'âge de 96 ans, qui était membre de la Société

archéologique depuis 1935. Le président fait l'éloge du disparu et présente à sa famille les respectueuses condoléances de la Société.

Bibliographie. — Le président présente plusieurs revues ou livres publiés récemment. Et tout d'abord le dernier volume (tome CX) du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, substantiel ouvrage de 496 pages, œuvre de 35 collaborateurs et illustré de 85 figures. Et aussi les *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, les mémoires de l'*Association bretonne*, le n° 1 d'une nouvelle revue dirigée par M. Jakez Cornou, *Cap-Caval*, les *Dossiers de CERA* (Centre régional archéologique d'Alet, dirigé par M. Loïc Langoët).

Quatre monographies intéressantes ont été reçues par la Société: de M. Corentin Ollivier, *Vieux manoirs de Kerfeunteun*; de M. Marcel Kervran, *D'Anaurot à Quimperlé*, première grande histoire de cette ville; de M. Bertrand Quéñec, *Pont-Aven, 1800-1914*, qui fait suite à une étude de Pont-Aven sous la Révolution; du docteur Christian Ménard, *Châteauneuf-du-Faou*. Un livre de M. Jakez Cornou, *Les Loups en Bretagne*, est également présenté: cet ouvrage comporte la réédition de *Mes chasses au loup*, de Maurice Halnay du Fretay, ancien président de la Société archéologique.

Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne. — Le président invite les membres de la Société archéologique à participer à la Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne, qui se tiendra à Rennes, le 25 février prochain. Cette journée est organisée conjointement par l'équipe de recherche n° 27 du C.N.R.S., la direction des Antiquités préhistoriques et le Laboratoire d'anthropologie de l'université de Rennes I.

Les manoirs de Basse-Bretagne. — M. Bernard Le Moën, architecte au Huelgoat, présente une étude, appuyée sur la projection de remarquables dessins, sur les manoirs de Basse-Bretagne. Montrant qu'à chaque classe de la société correspond une culture spécifique, M. Le Moën illustre son propos avec les constructions rurales de la noblesse. Au *xv^e* siècle, la fin des affrontements militaires et les progrès de l'artillerie mirent un terme à la construction de forteresses. Dès lors, le manoir prit le dessus et la fonction de la demeure noble changea, bien qu'ayant parfois encore un système de défense — plus apparent que réel — et devint surtout une maison des champs, une maison d'exploitation rurale.

Dans ce qui reste aujourd'hui des manoirs, on a trop tendance, souligne M. Le Moën, à ne considérer que le logis. En fait, le manoir constitue un ensemble comprenant, outre le logis, les communs (pièces de service, cuisine, cellier, etc.), les dépendances (granges, étables, écuries, jardin, moulin, chapelle, etc.), et le système de défense (avec douves, tours, portes fortifiées, etc.). Par la suite, les composantes du manoir disparaîtront, ou s'éloigneront du logis, qui prendra de plus grandes proportions, et l'on reviendra, au *xviii^e* siècle et au *xix^e* siècle, au château, au sens moderne du mot.

Le grand nombre de manoirs a correspondu, en Bretagne, au foisonnement des gentilshommes et à leur nombreuse progéniture, à une période prospère de l'histoire bretonne, sous les derniers ducs et au *xvi^e* siècle: les cadets de famille se construisaient leur manoir, ce qui explique leur profusion. Mais les guerres de la Ligue, les progrès de l'absolutisme au *xvii^e* siècle, ébranlèrent fortement la noblesse bretonne: les constructions se firent plus rares: désormais, on se contenta d'abattre les enceintes, devenues inutiles, et de tracer cours, terrasses et jardins à la française. L'apogée des manoirs était passé, mais l'implantation seigneuriale est restée ancrée dans le paysage. Dans une paroisse comme Plougasnou, on dénombrait, à la fin du *xviii^e* siècle, une soixantaine de manoirs: il en reste aujourd'hui à peine une douzaine.

Le secrétaire,
Grégoire Le Clech

Le président,
Tanguy Daniel

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

Alfred Le Bars (1888-1984)

Alfred Le Bars, cette figure de notre Société archéologique, est mort, à Morlaix, le 13 janvier 1984 : il allait avoir 96 ans. Né à Morlaix, le 14 mars 1888, fils d'un facteur de Morlaix, petit-fils d'un cultivateur de Cléder et d'un couvreur de La Martyre, sa carrière ne le prédestinait pas particulièrement à s'intéresser à l'archéologie et à l'art breton : elle fut, en effet, d'abord sportive, puisque Alfred Le Bars pratiqua surtout la bicyclette, débutant à l'âge de 16 ans à la Croix-Rouge de Morlaix, et devint coureur cycliste à l'époque héroïque du Tour de France (auquel il prit part en 1907 et en 1909), de Paris-Bordeaux et de Paris-Bruxelles (coursus en 1908). Longtemps après ces exploits, Alfred Le Bars continua à pratiquer la « petite reine » et, à 80 ans, était encore capable de rouler sur un nombre respectable de kilomètres. Avant la guerre de 1914-1918, il fut employé chez un notaire, puis un pharmacien. Pendant la guerre, il passa, à Paris, en 1915, son permis de conduire, ce qui lui donna la possibilité de devenir, par la suite, chauffeur de taxi. Son mariage, en 1922, fut le premier mariage en automobile célébré à Morlaix. Membre de la Société archéologique du Finistère depuis 1934, rénovateur, avec son ami Fanch Gourvil (ils s'étaient connus sur les bancs de l'école!), de la Société d'études du Finistère, Alfred Le Bars se passionna pour l'archéologie, au cours de ses nombreux déplacements dans le département. Ses dons de dessinateur lui permirent de représenter les monuments qu'il étudiait — notamment les clochers des églises —, et d'en publier plusieurs sous forme de cartes postales.

En 1950, il publia une excellente brochure sur la chapelle de Berven ; en 1952, une étude sur les roues à carillon ; en 1958, un travail sur les chaires extérieures. René Couffon ayant entrepris de donner au Finistère l'équivalent de son répertoire des églises et chapelles des Côtes-du-Nord, Alfred Le Bars lui apporta une collaboration appréciable et, en 1959, parut le célèbre *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*. Ces publications au service du patrimoine breton — et sa spécialité, quelque peu sportive, de campanologie — valurent à Alfred Le Bars, le 28 février 1983, une récompense amplement méritée : la croix de chevalier dans l'ordre des arts et des lettres, décoration que lui remit M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h, archiviste de l'évêché et vice-président de la Société archéologique du Finistère.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1984

*Quimper***Présidence de M. Tanguy Daniel, président**

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Onze nouveaux membres sont admis dans la Société :

— M. Pierre ALLAIN, professeur, de Vallauris (Alpes-Maritimes), présenté par Mme Castel et M. T. Daniel ;

— Mlle Cécile BRAMÉ, professeur, de Brest, présentée par MM. Y. Tripier et T. Daniel ;

— M. René HÉMON, de Quimper, présenté par MM. P. Keraval et J. Grall ;

— M. Louis LEMOINE, enseignant, de Pleumeur-Bodou (Côtes-du-Nord), présenté par MM. T. Daniel et de Jaegher ;

— Mme Dominique LEQUEUX, professeur, de Quimper, présentée par MM. H. Glorennec et T. Daniel ;

— M. Mathurin LEQUEUX, professeur d'histoire et de géographie, de Quimper, présenté par les mêmes;

— M. Jean-Paul LOUSSARN, officier de la marine marchande, de Quimper, présenté par MM. P. Keraval et J. Scotet;

— M. et Mme POULIQUEN, de Saint-Thégonnec, présentés par MM. T. Daniel et P. Keraval;

— Mme Anne-Marie PRIGENT, enseignante, de La Roche-Maurice, présentée par Mme M.-V. Semmler-Patault et M. L. Elégoët;

— Mme Jeannine SIMIER, secrétaire, de Lesneven, présentée par M. et Mme J.-J. Baley.

Nécrologie. — Le président fait part du décès de Mme Louis Le Minor, née Marie-Anne Cornic, de Pont-l'Abbé, membre de notre Société depuis 1963, et de M. René Villedieu, de Quimper, qui avait adhéré en 1958. Le président présente aux familles des disparus les condoléances de la Société.

Monuments historiques. — Par arrêté du 29 décembre 1983, le ministre de la Culture a classé, au titre des monuments historiques, la chapelle de Kernitron, en Lanmeur, dans sa totalité, ainsi que le mur de clôture avec ses entrées (cadastre de Lanmeur, section B, n° 916).

Assemblée générale ordinaire. — Le président présente le rapport d'activité de l'année 1983. La liste des membres, arrêtée au 15 décembre 1983, dénombre 1741 adhérents ayant cotisé. Ce chiffre indique une remontée des effectifs par rapport à l'an dernier. Cent trois nouvelles adhésions ont été reçues au cours de l'année. Vingt-deux décès ont été enregistrés.

La Société a poursuivi ses activités traditionnelles : sept séances d'étude se sont tenues à Quimper (6) et à Brest (1). Les six excursions ont été, comme d'habitude, très suivies. Elles ont mené les participants dans les régions de Lesneven-Plouguerneau (excursion organisée par M. le chanoine Pierre Loaec); de Saint-Thois-Châteauneuf-du-Faou (MM. Tanguy Daniel, Alain Le Saux et le docteur Christian Ménard); du Morbihan (M. Tanguy Daniel); «Sur les traces des saints gallois et corniques» (M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h et M. Hervé Glorennec); de Pleyber-Christ et Plounéour-Ménez (M. et Mme Ernest Olier); de Landerneau-Landivisiau (M. Tanguy Daniel).

La Société archéologique a participé au Congrès national des sociétés savantes, à Grenoble, du 5 au 9 avril 1983. A cette occasion, le président a pris part au colloque des présidents des sociétés savantes. Plusieurs membres de la Société ont également pris part au Congrès des sociétés savantes de Bretagne, à Nantes, du 2 au 7 septembre. De même, la Société a été représentée à plusieurs réunions des sections de l'Institut culturel de Bretagne (section Art et architecture, Ethnographie, Histoire, Littérature écrite, Littérature orale, Préhistoire et archéologie).

Les travaux de la Société archéologique ont été présentés au cours des séances d'étude : huit communications ont porté sur l'archéologie, l'histoire de l'art, l'histoire sociale, littéraire et locale.

Le *Bulletin annuel* a été publié en décembre 1983 (tome CX). Ce volume de 496 pages comporte 19 articles, œuvre de 35 collaborateurs. Il est illustré de 85 photographies, plans, cartes et dessins.

Les commissions d'étude ont poursuivi leurs travaux; une nouvelle commission a été constituée, sous la direction de M. Jo Philippe: Archéologie industrielle du Finistère.

Le *Bulletin de liaison* (polycopié) a été adressé à deux reprises à chaque adhérent, en juin et décembre.

Le conseil d'administration s'est réuni deux fois, en juin et en novembre.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité. Le rapport financier, présenté par M. Jean-Louis Guillou, trésorier, faisant apparaître une situation excédentaire, est également approuvé à l'unanimité.

Élections au conseil d'administration. — Conformément aux statuts de la Société, il est procédé ensuite aux élections pour le renouvellement du conseil d'administration, élu pour trois ans. Les membres présents sont appelés à choisir 24 membres sur une liste de 29 personnes qui ont fait acte de candidature. A ces suffrages, viennent s'ajouter ceux d'électeurs qui ont fait parvenir leur bulletin de vote par correspondance. Après dépouillement, ont été déclarés élus : MM. Yves-Pascal Castel, Daniel Collet, Tanguy Daniel, Jean-Luc Deuffic, Auguste Dizerbo, Patrick Galliou, Jean Grall, Jean-Louis Guillou, Philippe Henwood, Pierre Keraval, Philippe de Kermadec, Alexis Le Bihan, Jean-Paul Le Bihan, Grégoire Le Clech, Guy Leclerc, Jean-Louis Le Floc'h, Louis-Pierre Le Maître, Pierre Loaëc, Guillaume Moigne, Guy Pernez, Jo Philippe, Auguste-Pierre Ségalen, Bernard Tanguy, Georges-Michel Thomas.

Le président fait savoir que les conseillers nouvellement élus se réuniront le 3 mars 1984 pour désigner le nouveau bureau.

La population de Brie à la fin de l'Ancien Régime. — Mme Anne Meyrieux fait une communication très appréciée sur la population de Brie à la fin de l'Ancien Régime, d'après le *Status animarum* de 1773-1774. Le «*status animarum*» est le registre dans lequel le responsable, curé ou recteur, d'une paroisse, notait, maison par maison, les noms, âges, parentés de ses paroissiens. Analogue à un recensement, ce type de document, malheureusement rare, complète utilement les registres paroissiaux. Il permet à la fois une vision globale — type «*pyramide des âges*» — et une étude des structures dans lesquelles s'organise la vie paroissiale : quartiers, villages, maisons. Entre la maison du célibataire (rare) et les grandes maisons patriarcales à deux couples, existent plusieurs types de familles, élargies et complexes. Mariages, veuvages, remariages, cohabitation des générations, révèlent la précarité des destinées individuelles, à une époque de crise profonde, où une natalité pourtant généreuse n'arrive pas à corriger les effets de poussées épidémiques désastreuses.

Le texte de cette communication sera publié dans le prochain *Bulletin*.

Le secrétaire,
Pierre Loaëc

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 17 MARS 1984

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Le nouveau bureau. — Le président informe l'assemblée que le conseil d'administration, élu le 25 février 1985, s'est réuni le 3 mars pour désigner le nouveau bureau, qui est chargé de diriger la Société archéologique pour une période de trois ans. Ont été élus :

Président :

M. Tanguy Daniel

Vice-présidents :

M. l'abbé Yves-Pascal Castel

M. Pierre Keraval

Frère Guy Leclerc

M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h

M. Georges-Michel Thomas

Secrétaire général :

M. Jo Philippe

Secrétaires :

M. Daniel Collet

M. Jean-Luc Deuffic

M. Grégoire Le Clech

M. Louis-Pierre Le Maître

M. le chanoine Pierre Loaec

Trésorier :

M. Jean-Louis Guillou

Trésorier adjoint :

M. Louis-Pierre Le Maître

MM. le médecin général Charles Laurent et Yves Tanneau demeurent respectivement président honoraire et vice-président honoraire de la Société. MM. Hervé Glorennec et Henri Jannès ont été désignés comme commissaires aux comptes.

Adhésions. — Six nouveaux membres ont été admis dans la Société.

— Mme Marie-Rose BOIVIN, de Quimper, présentée par Mme A. Meyrieux et M. P. Keraval;

— M^e André CORNIC, notaire, de Cléder, présentée par M. et Mme J.-J. Baley;

— M. Josick LANCIEN, de Loudéac, présenté par MM. H. Glorennec et J. Grall;

— M. Raoul PESCHEUX, d'Audierne, présenté par MM. T. Daniel et P. Keraval;

— M. PETON, retraité des Douanes, de Quimper, présenté par MM. P. Keraval et M. Le Meur;

— M. André LE GUERCH, retraité de l'enseignement, de Quimper, présenté par MM. P. Keraval et T. Daniel.

Bibliographie. — Le président fait part de la publication du numéro 38 de la revue *Archéologie en Bretagne*, dirigée par M. René Sanquer. Ce fascicule contient un article de M. A.-H. Dizerbo sur les végétaux, et un autre article de MM. René Sanquer et M. Amandry sur le trésor de Bourg-Blanc.

Le site gaulois du Braden. — M. Jean-Paul Le Bihan, président du C.E.R.A.Q. (Centre d'étude et de recherche archéologique de Quimper) et archéologue municipal de Quimper, fait ensuite une communication, illustrée de façon fort concrète par des diapositives, sur les fouilles qu'il mène depuis 1982 sur le site du Braden, à Quimper.

Ces fouilles font l'objet de comptes rendus publiés régulièrement dans notre *Bulletin* (se reporter à la *Chronique d'archéologie antique et médiévale*).

La conférence de M. Jean-Paul Le Bihan est suivie d'une visite du site du Braden, sur lequel se rendent en car les membres présents à la séance. M. Le Bihan commente *in situ* les diverses structures observables sur le terrain du Braden II (le site du Braden I, déjà fouillé, est désormais bâti) : tracé des clôtures, périmètre des cabanes, trous énigmatiques pour lesquels diverses hypothèses sont avancées. L'assistance appréhende mieux le travail long et fastidieux des chercheurs qui passent des heures à nettoyer et broser chacune des pierres maintenues à leur emplacement de découverte. On ne peut que davantage déplorer les actes de vandalisme perpétrés par des inconscients sur l'abri métallique du chantier.

Le secrétaire de séance,
Jo Philippe

Le président,
Tanguy Daniel

EXCURSION DU 29 AVRIL 1984

Pont-Aven – Kernével

Organisée par MM. Louis-Pierre Le Maître et Jean-Louis Guillou, avec le concours de M. Bertrand Quéinec, de Pont-Aven, la première excursion de l'année a eu lieu dans la région de Pont-Aven et de Kernével.

Après un arrêt dans les ruines du château de Rustéphan, dont il ne reste qu'une grande tour du XV^e siècle et quelques murs, M. Le Maître fait visiter, tout près de Pont-Aven, le village de Keramperchec, où subsistent de belles maisons rurales, quelques-unes restaurées, la plupart malheureusement abandonnées. Un arrêt sur les quais de Pont-Aven permet à M. Quéinec, historien de la ville, d'évoquer l'Aven, le port, les moulins, les peintres, et aussi Théodore Botrel qui, dinannais d'origine, adopta Pont-Aven et y créa, en 1905, le pardon des Fleurs d'ajonc. La matinée s'achève à la chapelle de Trémalo, en Nizon, joli édifice du XVI^e siècle où se trouve le fameux « Christ jaune » qui a inspiré Gauguin.

Après un déjeuner en commun à Nizon, l'excursion s'est poursuivie par la visite de l'église de Nizon, de la chapelle du Moustoir, en Kernével (en cours de restauration par les soins des Monuments historiques), du manoir de Kermadeoua, de la motte féodale de Gouarlot et du manoir voisin, et s'est terminée à l'église de Kernével, dédiée à saint Colomban, édifice intéressant et trop peu connu.

Adhésions. — Au cours du repas, le président a proposé l'admission dans la Société de onze personnes :

— M. Pierre BALANANT, de Lille, présenté par MM. P. Théréné et T. Daniel;

— Mme Marie-Thérèse BOUZINAC, institutrice, de Carantec, présentée par Mme J. Nicolas-Saoût et M. T. Daniel;

— Mme Jeannette BLEANEY, présidente de l'Association des Bretons du Royaume-Uni, à Verrières-le-Buisson (Essonne), présentée par MM. J.-F. Madec et T. Daniel;

— M. Jean-Pierre CLAUDE, professeur d'éducation physique, de Garches (Hauts-de-Seine), présenté par M. H. Glorennec et Mme Cadiou;

— Mme Joséphine HENRY, de Brest, présentée par Mme Le Meur et M. T. Daniel;

— Mme Renée JÉZÉQUEL, retraitée de l'Éducation nationale, de Morlaix, présentée par les mêmes;

— M. Emmanuel LE BORGNE, de Brest, présenté par MM. Y. Tripier et T. Daniel;

— M. Yves MOREL, artisan peintre, de Plonévez-Porzay, présenté par MM. A. Grall et H. Glorennec;

— Mme Caroline MOREL, de Plonévez-Porzay, présentée par les mêmes;

— M. Michel RAGU, ingénieur E.T.P., de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), présenté par MM. T. Daniel et H. Glorennec;

— M. Michel URVOIS, officier de marine, et Mme Françoise URVOIS, du Faou, présentés par MM. Guy Leclerc et T. Daniel.

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE ET EXCURSION DU 20 MAI 1984

Brest et le pays pagan

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

La séance du matin s'est tenue à Brest, au Foyer d'Estienne d'Orves, boulevard Gambetta.

Adhésions. — Neuf nouveaux membres sont admis dans la Société:

— M. Armand-Joseph BOULLIUNG, journaliste, de Trémaouézan, présenté par M. et Mme T. Daniel;

— M. Gérard CHEVALIER, ingénieur chimiste, d'Orsay (Essonne), présenté par MM. T. Daniel et P. Keraval;

— Mme Sylvette GRIFFON, coiffeuse, de Treillières (Loire-Atlantique), présentée par MM. Roger Gargadennec et T. Daniel;

— Mme Odette LE MOAL, de Concarneau, présentée par M. L.-P. Le Maître et Mme Le Roux;

— Mme Marie-Louise MÉVELLEC, de Quimper, présentée par Mlles C. Pétillon et S. Kerbarh;

— Mme Suzanne MIROUX, de Quimper, présentée par les mêmes;

— M. Jean-Yves ROBIC, lycéen, de Quimper, présenté par Mlle A. Boucher et M. T. Daniel;

— Mme Marie RUELLANT, retraitée, de Quimper, présentée par Mlles C. Pétillon et S. Kerbarh;

— Mme Marie SYDLER, de Quimper, présentée par Mme Heydon et M. H. Glorennec.

Nécrologie. — Le président fait part du décès de deux membres de la Société, le commandant René Chansard, de Quimper, qui, ayant adhéré en 1964, fut trésorier adjoint de notre Société de 1965 à 1971; M. Émile Lagathu, ingénieur T.P.E., du Huelgoat, membre depuis 1958, et qui participa fidèlement à de nombreuses excursions. Le président présente aux familles des disparus les plus sincères condoléances de la Société archéologique.

L'industrie et le commerce des toiles dans le Léon sous l'Ancien Régime. — M. Jean Tanguy, qui enseigne l'histoire moderne à l'université de Bretagne occidentale et prépare une thèse sur l'industrie et le commerce des toiles en Bretagne sous l'Ancien Régime, fait une conférence sur ces toiles dans le Léon du XVI^e au XVIII^e siècle, appuyant ses propos sur une série de cartes, tableaux et graphiques qu'il a fait distribuer à l'assistance. Insistant sur la variété des sources à exploiter et remplaçant le sujet dans un cadre historique général, M. Jean Tanguy captive l'auditoire en lui faisant découvrir comment la culture du lin, attestée dès l'époque gauloise, a été pratiquée, sous l'Ancien Régime, dans quelques zones bien délimitées : la «ceinture dorée» (avantagée par la qualité des sols) et la zone de Plougastel-Dirinon (qui produisait des toiles de «Daoulas»). La zone centrale de la Bretagne produisait déjà moins, le sud pas du tout (les terres étaient trop pauvres et le climat ne convenait pas : on y achetait le lin ailleurs, et particulièrement dans l'évêché de Tréguier, qui produisait le meilleur lin).

La production de lin a entraîné le développement d'une «manufacture» rurale, dispersée en quatre zones principales : autour de Rennes (production des noyales, surtout des toiles à voiles, et des «canevas» de Vitré, qui déclinent au XVII^e siècle) ; autour de Locronan (les «olonnas», toiles à voiles) ; entre Pontivy et Saint-Brieuc (les «Bretagnes») ; enfin le Léon oriental (les «crées», du breton *krez* = chemise).

Les paysans faisaient filer le lin par les femmes et les filles, tandis qu'eux-mêmes tissaient, pendant la morte-saison agricole. Les métiers, fabriqués sur place, ne coûtaient pas un prix excessif (de 15 à 20 livres) et étaient installés dans un apprentis accolé à la maison de ferme (de un à trois métiers généralement). Fait étonnant, la carte de répartition des métiers ne correspond pas à celle de la production du lin : c'est en effet dans les paroisses du sud du Léon (dans la «montagne») que l'on trouve le plus grand nombre de métiers. Et l'on retiendra également que, plus on avance dans le cours du XVIII^e siècle, plus la séparation se fait nette entre la zone de production du Léon et celle du Trégor.

L'évolution de l'industrie et du commerce des créées est connue grâce aux chiffres d'un droit levé sur les créées à leur arrivée à Morlaix, leur principal centre d'exportation (avant Landerneau, Saint-Pol-de-Léon, Lannion...). Le document le plus ancien remonte à 1398, et les statistiques sont possibles jusqu'à la Révolution. Les pièces exportées mesuraient cent aunes (soit 122 mètres de long!) et étaient livrées pliées en fardeaux ou ballots d'environ 1 m³. La grande période a commencé à la fin du XV^e siècle : le démarrage décisif est lié à l'ouverture du marché anglais à partir du traité de Picquigny, en 1475. Le trafic atteint son apogée en 1680, où la production est de l'ordre de 80 à 90 000 pièces (ou fardeaux), représentant approximativement une fortune de six millions de livres ! A ce moment, les débouchés sont, toujours, le marché anglais (qui absorbe les 2/3 des créées du Léon) et, en second rang, les marchés espagnols et portugais (qui ravitaillent l'Amérique du Sud). A la fin du XVIII^e siècle, la fermeture du marché anglais entraîne une décadence irréversible, et la disparition même, au XIX^e siècle, de l'industrie et du commerce des toiles.

M. Jean Tanguy évoque, en conclusion, les répercussions de cette richesse et de son évolution sur le Léon lui-même. Et d'abord sur sa démographie, croissante au XVI^e siècle et au XVII^e jusqu'aux années 70. Par la suite, la décadence de la toile au XVIII^e siècle n'atteint guère les paroisses de la ceinture dorée (qui compensent le déclin du lin par le passage aux cultures de légumes) ; les paroisses centrales du Léon se maintiennent difficilement en se «reconvertissant» : Landivisiau dans l'élevage du cheval, Lampaul-Guimiliau dans la tannerie ; mais vers le sud, les courbes des baptêmes s'abaissent, en même temps que diminue le nombre des métiers à tisser.

Le second aspect des répercussions est encore sensible aujourd'hui dans le paysage léonard, sous la forme, en particulier, des enclos paroissiaux. Cette richesse, due à la toile, a donné naissance à une caste de paysans aisés, connus sous le nom de « julots », qui a peuplé les fabriques des paroisses sous l'Ancien Régime. Les étudiants de M. Jean Tanguy ont scruté attentivement les comptes de ces fabriques, à Saint-Thégonnec, Guiclan, Sizun, etc., et l'on peut aujourd'hui établir un rapport exact entre l'évolution des recettes et les constructions, commandes de retables, achats d'ornements, etc. C'est donc au lin que l'on doit ces chefs-d'œuvre que l'on peut encore admirer dans la vallée de l'Elorn.

M. Jean Tanguy est très applaudi, et le président se fait l'interprète de l'assistance en félicitant l'orateur et en souhaitant que sa thèse soit achevée, soutenue et publiée le plus rapidement possible.

L'abbé Hervé Roudaut. — M. le chanoine Pierre Loaëc donne ensuite lecture d'une étude qu'il a faite sur l'abbé Hervé Roudaut, fondateur, en 1833, du collège de Lesneven. La carrière quelque peu mouvementée de ce prêtre, originaire du pays pagan, est narrée avec humour par l'auteur, natif de la même région...

L'étude de M. Loaëc sera publiée dans le prochain *Bulletin*.

L'excursion. — Après le déjeuner, cars et voitures ont emmené les excursionnistes vers la terre «pagan». L'excursion, organisée par le chanoine Loaëc et M. et Mme Jannès, a permis de visiter tout d'abord à *Plouider*, la chapelle de Pont-du-Châtel, dédiée à saint Fiacre, patron des jardiniers et des lépreux. C'est, semble-t-il, à ce titre qu'il était honoré à Pont-du-Châtel, jusqu'au XVIII^e siècle, si l'on en juge par l'architecture de la chapelle avec ses trois petites ouvertures parallèles qui permettent de voir l'autel de l'extérieur de l'édifice, sans se mêler à la foule des bien-portants. De plus, une statue de saint Fiacre le représente portant une petite clochette à la main, ainsi qu'il était ordonné aux lépreux pour annoncer leur passage.

Sur la route de *Plouider* à *Goulven*, le dolmen de *Creac'h-ar-Gallic*, situé sur un tertre d'où l'on domine la mer, attire l'attention des visiteurs. A *Goulven* même, au-delà de l'église — connue de la plupart des personnes présentes — et à quelque distance de la chapelle du Pénity, l'excursion fait halte à la fontaine sacrée qui comporte un sarcophage transformé en piscine, une enceinte en belles pierres de maçonnerie, une seconde fontaine destinée aux usages profanes, et la statue du saint patron, en évêque.

A *Plounéour-Trez*, une stèle de l'âge du fer, dite stèle de *Loc-an-Ogan*, récemment mise au jour du côté de *Kerurus*, pose des problèmes: pourquoi était-elle enterrée, que signifie *Loc-an-Ogan*? Plus loin, le menhir de *Menougnon*, bien que moins connu que son voisin de *Pontusval*, est propriété de l'État bien que dressé sur un terrain privé: il retient l'intérêt par ses formes larges et trapues.

A *Kerlouan*, au cœur de la «Paganie», la chapelle du *Croazou* (des Croix) est un exemple typique de la superposition des cultes païen et chrétien. La minuscule chapelle — c'est, semble-t-il, la plus petite du Finistère — est bâtie sur des menhirs encastrés dans les murs. Aux trois croix qui se trouvaient primitivement en cet endroit, un vicaire, saisi d'un saint zèle, en a ajouté quatre autres, il y a une vingtaine d'années. L'excursion, fort réussie, s'achève à la chapelle *Saint-Egarec*, du XV^e siècle, bien restaurée en 1977, avec son calvaire dans le placître et la fontaine en contrebas, dans un champ voisin.

Le secrétaire,
Pierre Loaëc

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE ET EXCURSION DU 24 JUIN 1984

Art roman en basse Cornouaille

L'excursion de juin a été organisée par MM. les chanoines Le Floc'h et Loaëc, sur le thème de l'art roman en basse Cornouaille. Ils ont fait appel aux compétences de Mlle Louise-Marie Tillet, membre du Centre international d'études romanes et auteur du volume de la collection *Zodiaque* sur l'art roman en Bretagne, pour instruire et guider les cent trente-cinq personnes présentes. La journée a commencé par une séance qui s'est tenue dans la chapelle Notre-Dame de Kerinec, en Poullan.

Adhésions. — Ont été déclarés admis dans la Société huit nouveaux membres :

— Mme Jacqueline CHANTEAU, de Carantec, présentée par MM. Le Gallo et Thérénez;

— Mme Jacqueline GOARANT, de Brest, présentée par Mmes Bescond et Sévellec;

— Mme Elisabeth HERRY, coiffeuse, de Ploudalmézeau, présentée par Mmes Berthou et Desforges;

— M. Yves JACQUES, docteur en médecine, de Quimper, présenté par MM. Carric et Le Bihan;

— M. Pierre LOQUET, gérant de restaurant d'entreprise, du Relecq-Kerhuon, présenté par MM. W. Pesce et H. Jannès;

— Mme Jeanne PERROT, institutrice, de Brest, présentée par Mlle A. Caër et Mme Guyomard-Gravouil;

— M. Pierre PRIOL, agent d'enquêtes, de Quimper, présenté par M. H. Glorennec et Mme Cadiou;

— M. Jean VARENNE, inspecteur honoraire de la D.D.A.S.S., de Gouesnac'h, présenté par MM. Argouarc'h et T. Daniel.

Nécrologie. — Le président fait part de la disparition récente de quatre membres de la Société: Mme Aline Bruzac, ancien professeur d'anglais à Ernée (Mayenne), membre depuis 1970; M. Pierre Lequenne, docteur vétérinaire à Quimper, qui était membre depuis 1956; de Mlle Anne Selle, qui avait adhéré à la Société en 1945, et qui était un écrivain de renom; de Mme Jeanne Valmier-Quéignec, membre depuis 1965, et qui s'était fait connaître par la publication de recueils de poèmes.

Monuments historiques. — Le président fait connaître l'inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques, par arrêté du ministre de la Culture daté du 30 mai 1984, du manoir de Roscervo (ou du moins de ce qui en reste: façades et toitures des communs et du pigeonnier; mur de clôture des quatre enclos, y compris la double entrée de l'enclos principal).

Conférence et excursion. — Mlle Tillet fait ensuite une conférence, animée de diapositives, sur l'art roman en Bretagne, ses origines, ses caractères particuliers, ses principaux édifices et son évolution. La conférence, très appréciée, est suivie de la visite de la chapelle de Kerinec, puis de celle des églises de Meilars et de Mahalon. Après le déjeuner en commun à Mahalon, l'excursion s'est poursuivie, l'après-midi, par la visite de l'église de Loctudy, de la chapelle du Perguet en Bénodet, enfin des églises de Fouesnant (récemment restaurée par les Monuments historiques) et de Locmaria, à Quimper.

Le président,
Tanguy Daniel

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

Anne Selle (1897-1984)

Anne Selle vient de nous quitter, après une vie littéraire bien remplie. Née à Brest, en 1897, d'un père normand et d'une mère bigoudène, elle commence à écrire dès son enfance : à treize ans, elle compose son premier sonnet ! Élève de l'école normale d'institutrices à Quimper, elle mène ensuite une carrière dans l'enseignement, nommée successivement à Plougastel-Daoulas (école de Saint-Adrien), à Santec, à Plouzané (école de la Trinité), enfin à Kerfeunteun. C'est après ce dernier poste qu'elle se retire à Quimper.

Son œuvre littéraire a débuté avec la publication de ses premiers vers, à l'âge de 19 ans, dans la « La Pensée bretonne » d'Yves Le Febvre. Par la suite, recueil de poèmes et romans vont se succéder : *Offrandes* (poésies, en 1924) ; *L'année enchantée* (roman dans lequel elle évoque le port de Lauberlach) ; *Pierrot en ménage* (pièce en un acte et en vers) ; *Thumette bigoudenne* (roman, publié en français en 1935, et réédité en 1974 avec une traduction en breton par Marcel Divanach) ; enfin *Brume sur le Grand Pont* (roman illustré par Pierre Péron, pittoresque évocation de Brest entre 1900 et 1958). En 1969, pour couronner un demi-siècle de production littéraire, Anne Selle obtint le Grand prix de littérature régionaliste de la Société des gens de lettres.

Jeanne Valmier-Quéignec (1900-1984)

La littérature bretonne de langue française est encore en deuil avec la disparition de Jeanne Valmier-Quéignec. Née à Quimper, elle a, tout comme Anne Selle, fait carrière dans l'enseignement : directrice d'école à Lesconil, à Laz, elle fut surtout directrice du collège d'enseignement général de Scaër, de 1935 à 1954. Elle épousa Yves Quéignec, instituteur à Scaër, qui trouva une mort héroïque le 14 mai 1940. Retirée à Concarneau, elle commença à publier des recueils de poésies de forme classique : *Vos jours et les miens* (1967), *Lueurs et clartés* (1967), *Le granit rose* (1967, pour lequel elle reçut le prix Poésie Découverte, à Bordeaux), *Croquis bretons* (1971, qui lui avait valu le prix des Poètes bretons 1970, à Rennes), *Voix de l'Armor* (1974, couronné par le prix d'excellence de La Baule et qui reçut une médaille d'argent au grand prix de l'Académie des poètes classiques). Cette belle activité littéraire fut récompensée par de multiples autres prix, palmes et médailles, en France et à l'étranger.

EXCURSION DU 9 AOÛT 1984

Poher

L'excursion d'été, destinée à rassembler les membres de la Société résidant dans le Finistère et ceux qui ne viennent dans le département qu'à l'occasion des vacances, a été organisée par M. Tanguy Daniel, avec le concours de M. Georges-Michel Thomas et de M. l'abbé Guillaume Gonidou.

Les premières stations ont eu pour cadre la commune de *Motreff*. L'église paroissiale, dédiée à Saint-Pierre, est un édifice reconstruit presque entièrement au XVIII^e siècle. Sa particularité est de ne comporter aucun bas-côté, ce qui s'explique sans doute par la date tardive de la construction. Le mobilier demanderait à être restauré, notamment le lambris mural du chœur, et la table de communion, à

balustres, qui se trouve démontée dans la tribune ! A l'extérieur, le calvaire, à trois fûts, est à rapprocher de ceux de Saint-Hernin et de Brasparts.

Après un coup d'œil à la pauvre chapelle Sainte-Brigitte, tombée en ruines depuis une dizaine d'années, la motte féodale de Kergorlay — recouverte d'une épaisse végétation — ne laisse guère voir les traces de constructions qu'elle comporte (restes d'un donjon carré de pierre ?). Seuls les fossés sont encore accessibles. Au ^{XV}^e siècle, cette fortification fut abandonnée. Les Kergorlay, première baronnie de Cornouaille au ^{XVI}^e siècle, étendaient leur pouvoir sur les paroisses de Motreff, Spézet, Laz et Trégourez. Le village voisin de la motte comporte quelques maisons anciennes.

A *Saint-Hernin*, où fut pris un excellent déjeuner, les visiteurs s'arrêtent successivement à l'église, présentée par M. G.-M. Thomas, à l'ossuaire (construit en 1697, mais déplacé en 1965), au calvaire (^{XVI}^e siècle), avant de se rendre au célèbre calvaire de Kerbreudeur, qui date de la fin du ^{XV}^e siècle.

A *Kergloff*, M. Thomas présente la petite chapelle de la Trinité, évoquant à l'occasion quelques faits de la vie locale passée. C'est ensuite un arrêt au manoir de Kerligonan, demeure du ^{XVI}^e siècle récemment restaurée et dont les propriétaires nous réservent le plus charmant accueil. A noter, à l'entrée de la cour, la fontaine Saint-Egannec ou Saint-Languis, provenant d'une ancienne chapelle Saint-Languis (détruite en 1977) et remontée ici.

L'église paroissiale (tréviale avant la Révolution), dédiée à saint Trémeur, se distingue notamment par sa maîtresse-vitre du ^{XVI}^e siècle (une Passion) et par les peintures du lambris recouvrant le chœur et le transept, œuvre du peintre Herbault, en 1751.

L'excursion, favorisée par un grand beau temps, se poursuit à *Carhaix*, au petit manoir de Kerniguez (en cours de restauration), et s'achève au pont « gaulois » (en réalité, sans doute, médiéval) de Sainte-Catherine, sur l'Hyère, en *Plounévezel*. Des travaux récents, exécutés sous la direction de M. Benjamin Mouton, architecte en chef des Monuments historiques, ont permis de restituer dans son intégralité ce pont qui menaçait ruine.

Le président
Tanguy Daniel

SÉANCE ET EXCURSION DU 23 SEPTEMBRE 1984

Morlaix et Trégor finistérien

La séance du dimanche 23 septembre, présidée par M. Tanguy Daniel, se tient à l'hôtel de ville de Morlaix, en présence d'environ 150 participants. En préambule, le président adresse ses remerciements aux personnes qui ont permis l'organisation de cette journée : M. le maire de Morlaix, Mlle Alice Le Guével, bibliothécaire-archiviste de la ville, M. Jean-Paul Querouil, professeur au lycée de Morlaix et membre correspondant de la Société archéologique pour le canton de Morlaix, le colonel Colleau et l'abbé Castel, qui ont bien voulu se charger de guider l'excursion.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Quatorze nouveaux membres sont admis dans la Société :

— M. Guy BASSET, cadre administratif, de Paris, présenté par M. et Mme J.-J. Baley ;

— M. Yves BERTHOU, retraité, de Châteaulin, présenté par Mme Anne Le Meur et M. T. Daniel;

— M. Francis BOULMER, vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, de Beaumont-sur-Sarthe, présenté par MM. T. Daniel et P. Keraval;

— Mme Annie Joncour, employée de mairie, de Cast, présentée par M. H. Glorennec et Mme Cadiou;

— M. Pierre LE BODO, retraité, de Nantes, présenté par MM. A.-H. Dizerbo et Y. Dreyer;

— Mme G. LE BRAS, de Brest, présentée par M. et Mme Tatibouet;

— M. Jean-François LE FUSTEC, retraité, de Plouigneau, présenté par MM. Y. Le Brigant et T. Daniel;

— Mme Ginette LUCE-LOZACH, de Carantec, présentée par Mlle A. Le Guével et M. R. Guyomard;

— Mme Y. MÉVEL, retraitée, de Brest, présentée par Mme A. Saint-Cas et M. Le Brozec;

— M. Hubert MICHÉA, capitaine au long cours, de Paris, présenté par M. le médecin général C. Laurent et M. T. Daniel;

— M. Yves PÉRENNEC, militaire, de Roscanvel, présenté par Mlle C. Quémeneur et M. T. Daniel;

— M. Georges QUEFFURUS, archiviste municipal à Yerres (Essonne), présenté par Mme A. Brillet et M. H. Glorennec;

— Mlle Yvonne THÉPOT, professeur de musique au conservatoire de Soissons, organiste titulaire de la cathédrale de Soissons, présentée par le docteur C. Ménard et M. T. Daniel;

— M. Jean VAVASSEUR, ingénieur général du Génie maritime, de Paris, présenté par M. A.-H. Dizerbo et Mme Roland.

Nécrologie. — Le président unit dans un même éloge trois personnalités morlaises qui faisaient honneur à la Société archéologique et récemment disparues: Alfred Le Bars, décédé le 13 janvier dernier; Fanch Gourvil, le grand celtisant et doyen de notre Société, qui vient de mourir, le 19 juillet; Michel Goupil, connu également sous son pseudonyme littéraire de Michel Enol, qui, juge au tribunal de Morlaix entre 1959 et 1966, fut un conférencier apprécié avant de se retirer à Mangers. C'est avec une grande émotion qu'il fait part, notamment à M. Michel Le Bars et à M. Miliou Gourvil, présents dans la salle, de la grande tristesse de la Société archéologique.

Une réunion «décentralisée» de la Société archéologique, à Crozon. — Le président fait savoir qu'une réunion locale de la Société archéologique a été organisée à Crozon, par M. A.-H. Dizerbo, le 1^{er} août dernier. Cette séance — publique — qui rassemblait les membres de la Société résidant dans la presqu'île de Crozon, a permis d'évoquer un certain nombre de sujets: les ruines de Luguniat, en Lanvéoc (par M. Duduyet); les résultats des fouilles de la villa gallo-romaine de La Boissière, en Lanvéoc (par MM. Caradec et Mornand); les souvenirs se rattachant à la chapelle Saint-Jean, au Laydez, en Crozon (par MM. Burel et Dizerbo). Enfin, M. J.-J. Kerdreux a fait un exposé de ses recherches dans les registres de catholicité de la presqu'île. L'assistance, nombreuse, a pris part aux discussions qui se sont instaurées à la suite des diverses communications.

Le président félicite M. Dizerbo de cette heureuse initiative et souhaite qu'elle se développe, grâce aux membres correspondants de la Société, dans les autres cantons ou les autres «pays» du département.

Colloques et congrès. — Le président fait un bref compte rendu du congrès des sociétés savantes de Bretagne qui s'est tenu à Carnac les 3, 4 et 5 septembre dernier. Le thème principal était consacré à l'écrit, instrument de communication. L'an prochain, le congrès se tiendra à Redon, au début du mois de septembre également, et sera consacré à l'histoire des abbayes bretonnes.

Le 110^e congrès national des sociétés savantes aura lieu, quant à lui, à Montpellier, du 1^{er} au 5 avril 1985, avec pour thème central : la santé et les soins corporels à travers l'histoire. Les formulaires d'inscription sont proposés à ceux qui désireraient assister ou participer à ce congrès.

Enfin, dans le cadre de l'année Diderot, s'est tenu à Brest, du 17 au 20 septembre 1984, un colloque sur l'Encyclopédie et la mer, organisé par l'université de Bretagne occidentale, la Marine nationale et la ville de Brest. Le président rapporte que d'excellentes communications ont porté sur des thèmes généraux, mais aussi sur des sujets intéressant la Bretagne, traités par MM. Boulaire, Henwood, Le Gallo, Ségalen, Gury, Jean Tanguy...

Les cadrans solaires du Finistère. — Le président donne la parole à M. Jean-Paul Cornec, membre de la Société astronomique de France, qui a entrepris, au sein d'une commission spécialisée de cette société, un inventaire des cadrans solaires du Finistère. Sur quelque 4500 cadrans solaires actuellement répertoriés en France, une soixantaine ont été repérés dans le Finistère.

Animant son étude par la projection de diapositives, M. J.-P. Cornec fait un exposé très original sur un sujet peu abordé par les archéologues. Le texte et les illustrations de cet exposé seront publiés dans le prochain *Bulletin*.

L'excursion. — Commencée en fin de matinée, l'excursion a d'abord fait étape au couvent de Saint-François de Cuburien, au bord de la rivière de Morlaix. M. l'abbé Y.-P. Castel, qui est aussi chapelain de la Salette voisine, a retracé l'histoire de la chapelle actuelle, construite entre 1527 et 1530, pour les frères mineurs, grâce aux libéralités d'Alain IX de Rohan. La maîtresse-vitre, du XVI^e siècle, est une des plus belles verrières du Finistère. Avec la permission de la mère prieure, les portes du cloître ont été ouvertes et nous avons pu jeter un coup d'œil sur les bâtiments conventuels du XVII^e siècle.

Après le déjeuner pris en commun à Saint-Jean-du-Doigt, le colonel Colleau a révélé les richesses architecturales de l'église paroissiale toute proche (cette église de campagne aux proportions de cathédrale, malheureusement victime de deux incendies, en 1925 et en 1955), de l'oratoire voisin (œuvre de l'architecte morlaisien Michel Le Borgne, en 1577), de la fontaine monumentale du cimetière (œuvre, vers 1690, de l'architecte Yves Lageat et du sculpteur Jacques Lespaignol), enfin de la porte monumentale du cimetière (construite, en 1584-1585, par l'architecte Jean Le Taillanter).

Grâce à l'amabilité de M. et de Mme Buhot-Launay, la compagnie fut ensuite introduite dans la demeure de Kericuff, en Plougasnou, l'un des très nombreux manoirs qui existent encore dans cette région. Kericuff est l'objet d'une restauration intelligente. Après un bref arrêt au calvaire dit des «douze chevaux» (ainsi appelé, paraît-il, depuis 1793, lorsque des «patriotes» tentèrent vainement de l'abattre : il aurait alors résisté à l'effort de traction de douze chevaux !), l'excursion fait halte à la chapelle de Kernitron en Lanmeur, avant de se disperser, à l'issue de la visite de la

chapelle Sainte-Geneviève, en Ploujean, construite en 1561 par Michel Le Borgne (voir l'oratoire de Saint-Jean-du-Doigt), à demi-ruinée au milieu du XX^e siècle: l'accueil dans l'édifice par les responsables du comité de restauration permet de mesurer l'œuvre accomplie depuis quelques années sous l'impulsion de l'ancien recteur de Ploujean, l'abbé Loaëc. M. Jean Salou évoque les difficultés de la résurrection du monument (classé monument historique depuis 1947): aujourd'hui la toiture est achevée, et l'édifice est hors d'eau. C'est là un bel exemple de ce que peut une collectivité décidée à sauvegarder un patrimoine sans lequel le cadre de vie est coupé de ses racines.

Le secrétaire,
Grégoire Le Clech

Le président,
Tanguy Daniel

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

Francis Gourvil (1889-1984)



Une grande figure de la Bretagne vient de disparaître: Fanch Gourvil, notre doyen, membre de la Société archéologique depuis le 30 octobre 1919, s'est éteint, à l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges, le 19 juillet 1984.

Né à Morlaix, le 5 juillet 1889, Fanch (Francis à l'état civil) Gourvil, à l'issue de ses études primaires (où il eut Alfred Le Bars comme condisciple), devint, en 1904, apprenti tailleur chez «Pipi Talon, roi des culottiers», à la «Grande Maison» du Brûly. Contraint de choisir ce métier par suite d'une infirmité qui l'obligeait à utiliser deux cannes pour se déplacer, F. Gourvil, passé ouvrier tailleur en 1906, ne s'éternisa pas dans cette profession. Ayant rencontré, en 1908, Louis Le Guennec, alors graveur lithographe à l'*Echo du Finistère*, journal où celui-ci publiait ses propres études d'érudition, il se lia d'amitié avec lui et les deux hommes entreprirent d'arpenter la région à pied ou à bicyclette : ainsi naquit chez F. Gourvil le goût pour la connaissance de son pays et de son histoire. En 1911, il publia ses premiers ouvrages : *Kanaouennou Breiz-Vihan (Mélodies d'Armorique)*, en collaboration avec H. Laterre, recueil de chants populaires préfacé par Anatole Le Braz, et *Buez ar Pevar Mab Emon (Vie des quatre fils Aymon)*. Dès lors, il va consacrer le plus clair de son temps à la recherche et à l'étude de la Bretagne, de sa langue et de sa littérature. Ayant obtenu une bourse pour l'étude des langues celtiques, il alla à l'université de Rennes suivre les cours de celtique et décrocha le diplôme d'études supérieures celtiques. Interprète de langues celtiques pendant la guerre, F. Gourvil publia une brochure sur *La chanson bretonne au Front*.

La guerre finie, il ouvrit à Morlaix la librairie Ti-Breiz, place Thiers, menant de front son commerce, sa collaboration à l'*Ouest-Eclair* (journal auquel il fut attaché pendant près de quarante années, même après la transformation en *Ouest-France*, signant jusqu'en 1956 de très nombreux reportages, tant dans la région qu'à l'étranger) et ses publications : *Quelques opinions sur les langues locales dans l'enseignement*, en 1920, de l'*Armor à l'Arré*, illustré par Kerga, en 1927, *Les origines de Morlaix*, en 1928 et surtout : *En Bretagne. De Saint-Brieuc à Brest et de Quimper à Vannes*, publié chez Arthaud en 1929 et qui connut un beau succès. En 1928, il relança à Morlaix la Société d'études artistiques, littéraires et scientifiques, avec l'aide du commandant Constant Puyo, qui en fut le premier président jusqu'à sa mort en 1933. F. Gourvil, vice-président, anima inlassablement la Société, multipliant les conférences (souvent accompagnées de «projections lumineuses» et parfois agrémentées de chants — F. Gourvil chantait remarquablement bien —), à Morlaix, Quimper, Brest, Saint-Brieuc, Guingamp, Lorient et jusqu'à Chartres, Angers, Caen, Orléans, guidant des excursions chaque année (et même à bicyclette, en 1941!). Toutes ces activités ne l'empêchèrent pas de voyager à l'étranger : au pays de Galles une première fois en 1923, en Cornwall en 1932, en Écosse, Hébrides, Orcades et Shetland en 1933 (à bord de l'avis *Ardent*, comme envoyé spécial de l'*Ouest Eclair*), au Maroc en 1933 encore (où il fit des conférences pour les Bretons du Maroc), etc. Il participa aux travaux de multiples sociétés : en 1919, il entra à la Société archéologique du Finistère, présenté par ses amis Louis Le Guennec et Adolphe Le Goaziou ; en 1931, il fit partie du bureau de la Société des amis de Kerjean, reconstituée sous la présidence du conseiller d'État Émile Rousseau ; il fut membre de la Chambre de commerce de Morlaix ; en 1935, Louis Le Guennec ayant disparu, il devint vice-président de la Société des amis de Louis Le Guennec (présidée par Henri Waquet) ; en 1938, il fut élu membre de l'Académie de Bretagne. Et il trouva cependant le temps de fonder une famille, et quelle famille ! Sept enfants naquirent au foyer des Gourvil entre 1926 et 1943.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, pris entre ses profonds sentiments bretons et son refus de l'Occupation allemande, il opta pour la Résistance, ce qui lui valut, avec ses amis Poitel, Dramard, Guillerme et d'autres, d'être arrêté et interné à Lannody, à Pontaniou, à Angers et à Fresnes, d'où il eut la chance d'être relâché au bout de trois mois de détention. Après la Libération, il continua,

jusqu'en 1956, sa collaboration à l'*Ouest Eclair* devenu *Ouest France*, et à *La Bretagne à Paris*, fut élu président de la Société d'études en 1945, fonda en 1947, avec Adolphe Le Goaziou, la *Nouvelle Revue de Bretagne*, donna, en 1952, dans la collection *Que sais-je ?*, un remarquable petit volume : *Langue et littérature bretonnes*, qui a connu depuis plusieurs éditions, et surtout consacra les loisirs de sa retraite à la recherche, dans deux directions essentielles : l'œuvre de La Villemarqué et l'onomastique.

Persuadé depuis longtemps que La Villemarqué n'était qu'un faussaire et que le *Barzaz-Breiz* n'avait rien d'un recueil de «chants populaires», F. Gourvil accumula une énorme documentation à l'appui de cette opinion, aveuglé même parfois par son emportement, et soutint, en 1960, sa thèse de doctorat d'Université devant la faculté des lettres de Rennes : *Théodore-Claude-Henri Hersart de La Villemarqué et le «Barzaz-Breiz» (1839-1845-1867)*, gros volume de 615 pages. Quel chemin parcouru depuis l'atelier de Pipi Talon ! Mais quelles tempêtes aussi dans les milieux bretonnants ! Les querelles s'envenimèrent, prirent un ton polémique et ne s'apaisèrent qu'à peine avec la découverte, en 1964, des «carnets» de La Villemarqué (où celui-ci a consigné ses collectes de chants) et la thèse de doctorat de Donation Laurent consacrée à ces carnets, en 1974.

L'autre domaine de prédilection de F. Gourvil était l'onomastique. Ayant, depuis ses débuts, amassé des milliers de fiches, dépouillé les cadastres (pour la toponymie) et les listes électorales (pour l'anthroponymie), il publia de nombreux articles dans des revues : la Société française d'onomastique, la Société archéologique du Finistère, etc. Mais surtout resteront ses grands ouvrages : *Noms de famille de Basse-Bretagne* (1966) et *Noms de famille bretons d'origine toponymique* (publié en 1970 par la Société archéologique du Finistère).

Retiré d'abord à Pleyber-Christ, puis à Plourin-lès-Morlaix, F. Gourvil quitta finalement la Bretagne pour Draveil, dans la banlieue parisienne, où ses enfants l'entourèrent d'une chaude affection, avec le dévouement le plus total, jusqu'à son dernier jour. Il repose aujourd'hui au cimetière de Morlaix : le médecin général Charles Laurent a prononcé sur sa tombe, au nom de la Société archéologique, une allocution d'adieu, rendant hommage à l'un de ceux qui ont le plus honoré la Bretagne.

Avec Fanch Gourvil nous a quitté non seulement un grand savant, mais un homme d'un courage exceptionnel (malgré son infirmité et son grand âge, il a longtemps encore sillonné le Finistère sur son «Velosolex» !), au caractère volontaire longtemps encore sillonné le Finistère sur son «Velosolex» !, au caractère volontaire parfois jusqu'à l'entêtement, d'un humour toujours en éveil auquel s'ajoutaient des qualités de narrateur plein de charme, une personnalité hors du commun.

Tanguy Daniel

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 1984

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Cinq nouveaux membres sont admis dans la Société :

— M. Louis GUÉRIN et Mme Alice GUÉRIN, retraités de l'enseignement, de Brest, présentés par M. T. Daniel et Mlle M. Nardon ;

— M. Jean-Paul PHILIPPON, architecte des Bâtiments de France, de Quimper, présenté par MM. P. Keraval et H. Glorennec;

— Mme Louis TRANVOUEZ, contrôleur de l'URSSAF, de Brélès, présentée par Mme C. Le Gall et M. A. Yann;

— M. Mary VERRIER, ingénieur (E.R.), de Plougasnou, présenté par le colonel Colleau et Mme Féron.

Bibliographie. — Le président analyse sommairement les ouvrages reçus récemment par la Société: les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, le *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*; *Les biens de la Couronne dans la sénéchaussée de Brest et Saint-Renan*, d'après le rentier de 1544, ouvrage de J. Kerhervé, A.-F. Pérès et B. Tanguy, publié par l'Institut culturel de Bretagne; *L'âge du bronze en Europe*, par J. Briard; *Camaret-sur-Mer*, par M. Burel; *la Libération dans la presqu'île de Crozon*, recueil d'articles.

Roland Doré, sculpteur du XVII^e siècle. — Le président donne ensuite la parole à M. l'abbé Yves-Pascal Castel, pour une communication sur le sculpteur landernéen Roland Doré qui, dans la première moitié du XVII^e siècle, a répandu un style de statues de pierre (notamment des calvaires) à l'expression très particulière, caractérisée par un certain hiératisme. La conférence est illustrée de nombreuses projections d'excellente qualité.

Le texte de la communication sera publié dans le *Bulletin*.

Le secrétaire,
Jo Philippe

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1984

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Sept nouveaux membres sont admis dans la Société:

— Mme Thérèse CAPRON, de Quimper, présentée par M. H. Glorennec et Mlle A. Boucher;

— M. Georges DANTOINE, docteur en médecine, à Brest, présenté par le colonel et Mme Bergot;

— M. Jean-Yves FLOCH, professeur, de Morlaix, présenté par Mlle Y. Le Jeune et M. J.-P. Querouil;

— M. Vincent GUERNALEC, fonctionnaire de police, de Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), présenté par MM. D. Collet et T. Daniel;

— Mlle Michelle JÉQUEL, architecte, de Fouesnant, présentée par MM. H. Glorennec et J.-P. Le Bihan;

— M. Alain LE COAIL, comptable, de Poissy (Yvelines), succédant à son père, décédé;

— M. Pierre LE FOURN, conseiller professionnel et conseiller du travail (E.R.), de Locmaria-Plouzané, présenté par MM. H. Glorennec et T. Daniel.

Nécrologie. — Le président a reçu l'avis de décès de M. Fernand Le Coail, ingénieur économiste à Poissy, qui était membre de notre Société depuis 1973; de Mlle Thérèse Le Fourn, qui avait été chef de division de l'Action sociale, à Brest, et qui faisait partie de notre Société depuis 1977. Le président présente aux familles des disparus les très sincères condoléances de la Société.

Bibliographie. — Le président présente ensuite une série d'ouvrages récemment reçus par la Société: le *Bulletin du Centre de recherche archéologique d'Aleth*; le n° 2 de la revue *Cap-Caval*; la *Bretagne des saints et des rois, v^e-x^e siècle*, publié aux éditions Ouest France Université par A. Chédeville et H. Guillotel; *Révoltes paysannes en Bretagne*, de F. Élégœt. Le président signale aussi la publication récente de la *Table analytique*, établie par ses soins, des *Bulletins de la Société archéologique du Finistère*, pour la période 1973-1982, constituant le tome CXI, et la sortie prochaine du tome CXII du *Bulletin*.

Images de la recherche: la communication autour de «La préhistoire et l'enfant». — Le président donne la parole à M. Pierre Gouletquer, chargé de recherche au C.N.R.S., pour une conférence sur les problèmes de l'échange des informations entre les chercheurs et les enfants.

Dans une brève présentation, l'orateur replace cette expérience originale d'un dialogue entre les scientifiques et le public, dans le cadre d'un programme décidé par le C.N.R.S. à l'échelon national, et définit sa participation à cette réalisation auprès d'élèves d'établissements du Nord-Finistère.

Enonçant les objectifs: démystifier l'archéologie, la rendre plus proche, d'une part, et stimuler la créativité chez l'enfant, M. Gouletquer porte l'accent sur la nécessité d'une information auprès du public et, tout particulièrement, en milieu scolaire.

Commentant une série de diapositives retraçant les différentes phases de ces échanges entre le chercheur et les élèves, l'orateur met en relief leur importance et les retombées qu'elles ont suscitées, tant par le nombre de scolaires qu'elles ont touchés que par le dialogue instauré avec les enseignants et les parents pour l'organisation méthodique des excursions, des ateliers et de l'exposition. La présentation de celle-ci a fait l'objet d'images particulièrement parlantes, permettant à l'assistance d'apprécier les multiples facettes du travail réalisé: fresque colorée à laquelle les visiteurs étaient invités à participer, dessins, peintures, poteries, poésies..., d'une part, ainsi que les photographies prises lors des sorties sur le terrain, sur des sites préhistoriques et au cours des exposés à la bibliothèque municipale de Brest, d'autre part.

La perception de l'environnement, naturel et culturel, par les enfants — dans le cadre d'un P.A.E. (projet d'action éducative) — aura eu, entre autres avantages, de créer une animation de bon aloi autour du thème de la préhistoire, de susciter un courant favorable à la communication. Une démarche pédagogique originale — en contrepoint des médias — qui est appelée à connaître des prolongements bénéfiques à l'avenir.

Le secrétaire,
Jo Philippe

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1984

*Quimper***Présidence de M. Tanguy Daniel, président**

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Sept nouveaux membres sont admis dans la Société :

— Mlle Philomène ABGRALL, retraitée, de Brest, présentée par Mme A. Le Meur et M. T. Daniel;

— Mme Michèle BONDIAU, de Douarnenez, présentée par M. H. Glorennec et Mlle A. Boucher;

— M. BURGAUD, de Quimper, présenté par MM. G. Pernel et J. Scotet;

— Mme Yvonne GALEZ, retraitée, de Brest, présentée par Mme A. Le Meur et M. T. Daniel;

— M. Antoine LE MEUR, étudiant en histoire de l'art et archéologie, de Carhaix, présenté par Mmes R. Dantec et A. Le Meur;

— Mme Denise QUÉMÉRÉ, préretraîtée, de Tourc'h, présentée par M. T. Daniel et Mlle A. Boucher;

— M. Emilien ROBERT, ingénieur, de Guengat, présenté par MM. Y. Tanneau et M. Dilasser.

Bibliographie. — Les derniers ouvrages reçus sont présentés par le président : le tome CXII (1983/2) du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*; *Bibliographie de la langue et de la littérature bretonnes*, par F. Broudic (réunissant en un volume les chroniques bibliographiques publiées depuis 1973 dans notre *Bulletin*); *Landerneau, patrimoine artistique et culturel*, ouvrage publié, à la demande de la municipalité de Landerneau, par Y.-P. Castel et M.-M. Tugorès; *Le parler de Berrien*, par J.-M. Plonéis; *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 91/2.

Le monde rural à travers la toponymie. — M. Jean-Marie Plonéis, professeur au lycée de Douarnenez, docteur ès lettres, donne ensuite une conférence sur ses recherches en (micro)toponymie, recherches qui l'ont conduit à « une autre lecture de l'histoire du monde rural ». Son domaine d'étude est localisé aux monts d'Arrée (communes de Berrien, Bolazec, Botmeur, Brennilis, Huelgoat, La Feuillée, Locmaria-Berrien, Plouyé et Scrignac). Ayant répertorié, à partir des cadastres du XIX^e siècle, quelque 55 000 noms de parcelles, le conférencier fait resurgir l'histoire de ce coin de terre inscrite dans les noms de villages, de parcelles, du relief et des cours d'eau, complétant ainsi ce que les documents écrits — au demeurant assez rares dans cette région — peuvent faire connaître.

Le texte de la communication sera publié dans le prochain *Bulletin*.

Le secrétaire,
Pierre Loaec

Le président,
Tanguy Daniel

TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages
J. MORNAND. — <i>Nouvelles informations sur les objets de l'âge du bronze à Saint-Nic (Finistère)</i>	
Pl. I. — Saint-Nic, dépôt de Kermot, épée	20
Pl. II. — Saint-Nic, dépôt de Kermot, haches	21
Pl. III. — Saint-Nic, dépôt de Saint-Côme, pointe de lance	23
J. BRIARD, J. PEUZIAT, A. PUILLANDRE, Y. ONNÉE. — <i>Une nécropole et un camp de l'âge du fer à Landeleau (Finistère). Fouilles en 1980.</i>	
Fig. 1. — Landeleau, coffre de Park-ar-Voguer	29
Fig. 2. — Landeleau, nécropole de Penfoul	33
Fig. 3. — Landeleau, Penfoul, secteurs W1 et W2	34
Fig. 4. — Landeleau, Penfoul, secteur N1	35
Fig. 5. — Landeleau, Penfoul, le coffre	37
Fig. 6. — Landeleau, Penfoul, le coffre W1	38
Fig. 7. — Landeleau, Penfoul, objets de métal	39
Fig. 8. — Landeleau, Penfoul, urnes	41
Fig. 9. — Landeleau, Penfoul, carré W1	42
Fig. 10. — Landeleau, Penfoul, la série des urnes reconstituables	43
Fig. 11. — Landeleau, Penfoul, le site fortifié	44
Fig. 12. — Landeleau, Penfoul, urne n° 10	49
Patrick GALLIOU, Jean-Paul LE BIHAN, Michel CLÉMENT. — <i>Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1984).</i>	
Fig. 1. — Cast, Kerdreigne, fragment de meule	67
Fig. 2. — Quimper, Le Braden I, organisation générale des villages gaulois et de l'établissement gallo-romain	76
Fig. 3. — Quimper, Le Braden I, vue d'ensemble par le nord-est	77
Fig. 4. — Quimper, Le Braden I, structures gallo-romaines en limite occidentale du village gaulois	78
Fig. 5. — Quimper, rue Haute, anse d'amphore	83
Fig. 6. — Quimper, rue Saint-Valentin, niche de la fontaine	84
Fig. 7. — Quimper, rue Saint-Valentin, vue générale du chantier au cours du démontage de la fontaine	85
Fig. 8. — Quimper, rue Saint-Valentin, plan général de la fontaine ...	86
Fig. 9. — Quimper, rue Saint-Valentin, face ouest de la fontaine	86
Fig. 10. — Quimper, rue Saint-Valentin, faces sud et nord de la fontaine	87
Fig. 11. — Quimper, Le Braden, la journée « portes ouvertes »	90
Bernard TANGUY. — <i>Des cités et diocèses chez les Coriosolites et les Osismes.</i>	
Fig. 1. — La péninsule armoricaine (partie orientale) du 1 ^{er} siècle av. J.-C. au V ^e siècle	94
Fig. 2. — Les toponymes gallo-romains en -ac et bretons en Plou-, autour de Corseul	100
Fig. 3. — Géographie paroissiale ancienne des environs de Languédias ..	101
Fig. 4. — Plan de Quimper au Moyen Age	114

Jean-François CARAËS. — *Les origines féodales de la ville de Carhaix. Topographie de la cité médiévale.*

Fig. 1. — Fragment de compte du domaine ducal, 1262.....	121
Fig. 2. — Combat sous les murs d'un château fort	124
Fig. 3. — Sceau de Jean de Quélen, 1379	128
Fig. 4. — Plan de la ville de Carhaix (XV ^e -XVI ^e siècle)	129
Fig. 5. — Rôle rentier de 1539-1541 : arrentement des doutes et de l'emplacement du château de Carhaix	131

André GUILCHER et Thierry SIMON. — *Les anciens daviers de montée des algues dans les falaises de Plougonvelin, du Conquet et de Ploumoguier (Finistère).*

Fig. 1. — Les abords de la pointe Saint-Mathieu à l'époque des daviers (vers 1910-1935)	188
Fig. 2. — Plougonvelin, profil de falaise aménagé avec davier	192
Fig. 3. — Plougonvelin, Porz Kav, pierre et bois de davier en position de montée de la charge	193
Fig. 4. — Bois de davier en position de déversement de la charge hissée	194
Fig. 5. — Davier et son réa	195
Fig. 6. — Plougonvelin, entre Kalon Zu et Porz ar Marc'h, ensemble de murs et terrasses à daviers en gradins	197
Fig. 7. — Plougonvelin, Kalon Zu, chemin de halage dallé de davier ..	197
Fig. 8. — Plougonvelin, Porz ar Marc'h, appareil bichrome, quartz-gneiss, dans le mur de davier	198
Fig. 9. — Ploumoguier, Porz Tevenn, localisation du davier	200
Fig. 10. — Plougonvelin, ensemble de la crique de Porz-Tevenn	201
Fig. 11. — Plougonvelin, Porz Tevenn, davier de bois et sa pierre de calage	202

Anne MEYRIEUX. — *Un recensement en Basse-Bretagne à la fin de l'Ancien Régime : le « Status animarum » de Brieç (1769-1774).*

Fig. 1. — Géographie administrative de Brieç au XVIII ^e siècle	210
Fig. 2. — Les villages relevant en 1773 de la paroisse de Brieç	211
Fig. 3. — Pyramide des âges de Brieç (1773-1774)	213
Fig. 4. — Natalité et mortalité à Brieç de 1760 à 1779	215
Fig. 5. — Mortalité par tranches d'âges à Brieç de 1760 à 1779	216
Fig. 6. — Structure des groupes familiaux	227
Fig. 7. — Structures familiales en fonction de l'âge des époux	228

Daniel COLLET. — *Le choléra en 1832 dans le Finistère.*

Fig. 1. — Décès cholériques de Quimper (par décades)	248
Fig. 2. — Décès cholériques de Brest (par décades)	251
Fig. 3. — Plan de Brest : quartiers les plus touchés par l'épidémie	253
Fig. 4. — Décès cholériques de Morlaix (par périodes de sept jours) ..	257
Fig. 5. — Extension géographique du choléra de 1832 dans le Finistère ..	261
Fig. 6. — Répartition par âge et par sexe à Morlaix (tous décès)	263
Fig. 7. — Répartition par âge à Brest	264

Monuments et objets d'art du Finistère. Etudes, découvertes, restaurations (années 1983-1984).

Fig. 1. — Camaret, presbytère, Vierge à l'Enfant, XVII ^e siècle	321
Fig. 2. — Daoulas, ancien ossuaire, fontaine murale	323
Fig. 3. — Julien Maunoir, Grammaire..., 1659	324
Fig. 4. — Grégoire de Rostrenen, Dictionnaire..., 1732	325
Fig. 5. — Louis Le Pelletier, Dictionnaire..., 1752	326

Fig. 6. — Guengat, église Saint-Fiacre, inscriptions sur le confessionnal et l'autel	327
Fig. 7. — Locmélar, statue de Vierge à l'Enfant, avant restauration ...	328
Fig. 8. — Locmélar, statue de Vierge à l'Enfant, après restauration ...	329
Fig. 9. — Melgven, chapelle de la Trinité, inscription sur une poutre	331
Fig. 10. — Plougastel-Daoulas, anse du Caro, fragment de rocher portant une inscription	332
Fig. 11. — Morlaix, chapelle Sainte-Marthe, plan	334
Fig. 12. — Morlaix, chapelle Sainte-Marthe, table d'autel	335
Fig. 13. — Primelin, chapelle Saint-Tugen, le Retour de la Sainte Famille	338
Fig. 14. — Quimper, cathédrale Saint-Corentin, tombeau de Gatien de Monceaux	340
Fig. 15. — Quimper, Musée départemental breton, tombeau d'Alain de Lespervez	341

J.-P. CORNEC. — *Inventaire provisoire des cadrans solaires du Finistère.*

Fig. 1. — Localisation des cadrans répertoriés dans le Finistère	349
Fig. 2. — Situation d'ensemble du cadran solaire du Stang, en La Forêt-Fouesnant	352
Fig. 3. — Structure du disque	353
Fig. 4. — Le disque et ses gravures	353
Fig. 5. — Inscription et médaillon de saint Georges	354
Fig. 6. — L'aigle bicéphale, emblème du Stang	355
Fig. 7. — La licorne et l'éléphant	356
Fig. 8. — Variation de la durée du jour et de la nuit au cours de l'année	357
Fig. 9. — Carhaix, 17, rue du Général-Lambert	361
Fig. 10. — Le Folgoët, cadran méridional	363
Fig. 11. — Le Folgoët, cadran oriental	363
Fig. 12. — Le Juch	365
Fig. 13. — Lampaul-Guilimilau	365
Fig. 14. — Plonévez-du-Faou, Tréambon	368
Fig. 15. — Plonévez-du-Faou, Saint-Herbot	368
Fig. 16. — Plougasnou, porche de l'église	369
Fig. 17. — Plougasnou, clocher de l'église	370
Fig. 18. — Poullaouen	371
Fig. 19. — Quimperlé	372
Fig. 20. — Roscoff	373
Fig. 21. — Saint-Thégonnec	373
Fig. 22. — Le Tréhou	374

Dominique DANTEC. — *A chacun son ouvrier ou le développement du culte de saint Joseph dans le vitrail du XIX^e siècle en Trégor et Léon.*

Fig. 1a. — La mort de saint Joseph, vitrail de la chapelle Saint-Joseph, à Morlaix	380
Fig. 1b. — La mort de saint Joseph, carton de l'École de Ratisbonne	381
Fig. 2. — Intérieur de Nazareth, vitrail de la chapelle Saint-Joseph, à Lesneven	382
Fig. 3. — Saint Joseph et l'Enfant Jésus. La Fuite en Egypte. Vitrail de la chapelle des Ursulines, à Morlaix	384
Fig. 4. — Saint Joseph et l'Enfant Jésus, vitrail de l'église de Saint-Martin-des-Champs, à Morlaix	387

Achevé d'imprimer
sur les presses
de l'Imprimerie Régionale
29114 Bannalec
le 30 novembre 1985